This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 378513 DUPL

ERS

5
2
57

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

Poitiers. Université

FACULTÉ DES LETTRES

DE

POITIERS

ANNÉE 1883

PARIS
E. LEROUX
28, Rue Bonaparte, 28

POITIERS
BLANCHIER, rue Saint-Porchaire, 25.
DRUINAUD, rue de la Mairie, 6.

1884

Digitized by Google

AS
162
P757

Digitized by Google

Printed in France.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

PREMIÈRE ANNÉE. — N° 1

JANVIER 1883

SOMMAIRE :

I. **Chronique**. — Programme des cours et conférences de la Faculté des Lettres pour l'année 1882-1883. — Concours littéraire ouvert entre les Étudiants. — Statistique des Examens ; sujets de compositions. — Préparation par correspondance à l'agrégation, à la licence et au certificat d'aptitude des langues vivantes ; sujets de devoirs et observations. — Avis.

II. **La France en 1789** ; la période électorale : G. GUIBAL. — Histoire de la Philosophie romaine ; la Religion : V. ARREN. — La première édition des *Maximes* de La Rochefoucauld ; étude bibliographique et littéraire : F.-A. AULARD.

III. **Revue Bibliographique**. — Les Romains au temps de Pline le Jeune, par M. PELLISSON. (A. H.). — Notes sur l'éloquence de Danton.

POITIERS

BLANCHIER, libraire
25, rue Saint-Porchaire, 25

DRUINAUD, libraire
6, rue de la Mairie, et rue de l'Industrie, 1

1883

Digitized by Google

AVIS

Le **Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers** paraîtra chaque mois, à partir du 1er janvier, excepté en septembre et en octobre : il y aura donc dix numéros par an.

Chaque numéro comprendra deux feuilles d'impression environ.

Le prix d'abonnement est de 10 francs par an; pour l'étranger, *Union postale*, les frais en plus. Le prix de chaque numéro, vendu séparément, sera de 1 fr. 25.

On est prié d'adresser les demandes d'abonnement, les mandats de paiement, les annonces, etc., à M. PLESSIS, Maître de conférences à la Faculté des Lettres, rue Lebascles, 9.

Toutes les communications qui concernent la rédaction devront être adressées à M. ARREN, Doyen de la Faculté des Lettres, Rédacteur en chef du *Bulletin*.

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
1-29-37
32961

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

M, Chaignet, Recteur de l'Académie de Poitiers, correspondant de l'Institut, vient d'adresser au Rédacteur en chef du *Bulletin* une lettre très-bienveillante pour notre journal, et que nous sommes heureux d'insérer en tête de notre premier numéro :

« Je ne saurais trop vivement, Monsieur le Doyen, féliciter et remercier vous et vos savants collègues de l'utile, de la généreuse initiative que vous venez de prendre, et qui témoigne d'un intérêt si sincère et d'une sympathie si active pour ces jeunes étudiants que vous aidez, par la préparation aux grades, à remplir dignement les fonctions de l'Enseignement secondaire.

» Vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à collaborer à votre *Bulletin:* je l'accepte de grand cœur, heureux si je puis être encore utile à la jeunesse studieuse et laborieuse, et très-fier de rentrer un instant dans les rangs de cette Faculté des Lettres de Poitiers, à laquelle j'ai appartenu pendant seize années, qui comptent parmi les meilleures de ma vie.

» Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments les plus sympathiques et les plus distingués.

» *Le Recteur,*

» A.-ED. CHAIGNET ».

M. Beaussire, membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté, a bien voulu aussi nous promettre sa collaboration.

CHRONIQUE

Nous extrayons du Rapport lu par M. le Doyen de la Faculté des Lettres dans la dernière session du Conseil Académique, les renseignements suivants sur les travaux de la Faculté pendant l'année scolaire 1881-1882 :

L'enseignement supérieur subit depuis quelques années une transformation profonde, qui en altère peu à peu le caractère. Le but déclaré de cette transformation est de faire de chaque Faculté de province une

Digitized by Google

petite École normale, préparant, suivant le personnel et les ressources dont elle dispose, aux différents ordres de licence et d'agrégation et au certificat d'aptitude des langues vivantes. Cette préparation s'adresse surtout aux professeurs des lycées et collèges, aux maîtres répétiteurs, et plus spécialement encore aux maîtres auxiliaires et aux boursiers, auditeurs privilégiés, nommés à la suite d'un concours et entretenus par l'État. La tâche des Facultés n'est pas seulement de guider les candidats dans la préparation d'un programme très-étendu et qui doit être parcouru tout entier en deux ans, elle doit encore former les esprits, indiquer la route à suivre pour s'instruire soi-même et instruire les autres, en un mot préparer des maîtres capables, au courant des méthodes nouvelles et des progrès accomplis. Le cours public n'est pas supprimé, mais il doit aussi être subordonné à la préparation aux grades et se plier aux exigences des nouveaux programmes.

La Faculté a fait de son mieux pour se conformer aux circulaires qui ont imprimé à l'enseignement supérieur la direction que je viens de dire. Elle a institué plusieurs catégories de conférences préparatoires aux différents examens.

Les conférences ordinaires, faites aux candidats résidant au chef-lieu, ont été suivies par 20 auditeurs, dont 8 boursiers de l'État, 1 boursier municipal, 3 maîtres auxiliaires, 7 maîtres répétiteurs du lycée de Poitiers, et un élève libre. Onze de ces candidats se préparaient à la licence ès lettres ; sept à la licence philosophique et un seul à la licence historique. Je dirai tout à l'heure, en parlant des examens de licence, quels résultats ont produits, cette année, les travaux de cette conférence.

Les conférences du jeudi, réservées aux élèves du dehors, ont été partagées entre les nombreuses catégories de candidats auxquels elles s'adressaient. Outre ceux qui se préparaient à la licence, nous avons eu 4 candidats à l'agrégation d'histoire et 5 à l'agrégation de grammaire. De plus, MM. Parmentier et Montargis ont fait un cours régulier, préparatoire au certificat d'aptitude des langues vivantes, qui a été suivi par six candidats.

Je suis heureux de dire que le zèle des professeurs et les efforts des élèves n'ont pas été infructueux, et que les succès obtenus, s'ils n'ont pas été tels que nous l'eussions désiré, méritent cependant d'être signalés. Nous avons eu en effet deux agrégés et 3 certificats d'aptitude. M. Bigault de Casanove, professeur au lycée de Niort, un des élèves les plus assidus et les plus distingués de notre Conférence, a été reçu agrégé d'histoire. M. Bénard, professeur au lycée de Poitiers, qui est aussi un travailleur et un érudit, et qui suivait depuis deux ans nos Conférences du jeudi, a été reçu agrégé de grammaire. MM. Pineau, professeur au collège de Châtellerault, et Chéry, professeur au lycée de Poitiers, ont obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue allemande. M. Pineau a été reçu le 1er sur 33, et M. Chéry, le 9e. M. Lambert, pro-

Digitized by Google

fesseur au collège de Chinon, a obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue anglaise. Enfin, un autre de nos élèves, M. Cot, professeur au collège de Fontenay, avait été déclaré admissible, mais n'a pu, pour des raisons particulières, se présenter à l'examen oral.

Ces résultats ont déterminé M. le Ministre à nous donner cette année un boursier d'agrégation. C'est peu encore ; mais nous espérons être mieux partagés à l'avenir.

PROGRAMME DES COURS & CONFÉRENCES

POUR L'ANNÉE 1882-1883

Le professeur de philosophie a étudié l'année dernière l'histoire de la philosophie au XVII^e^ siècle et s'est arrêté à Lebniz. Il reprendra cette étude historique au point où il l'a laissée et la conduira jusqu'à notre époque. Le système de Leibniz, qui contient, à côté de vérités fécondes, des erreurs si choquantes; sa lutte avec J. Locke et, l'influence exercée par ce dernier sur le XVIII^e^ siècle ; le problème de l'origine des idées et de la valeur de nos connaissances partout soulevé, et les solutions incomplètes données par Condillac, Berkeley et Hume; ce travail de critique aboutissant à l'œuvre monumentale de Kant, qui domine toutes les critiques, mais dont les conclusions fortifient plutôt qu'elles ne détruisent le scepticisme, le spiritualisme renaissant en France avec Royer Collard et Maine de Biran; Cousin et l'éclectisme, dont le plus grand mérite est d'avoir donné une vive impulsion aux études historiques, enfin la situation respective des écoles actuellement en présence : telles sont les questions qui seront traitées dans le cours public; elles correspondent aux n^os^ VIII, IX et X du programme de la licence. En conférence, le professeur étudiera les Facultés de l'âme et l'histoire de la philosophie romaine.

Le professeur d'histoire, M. Guibal, qui avait, l'an dernier, raconté le règne de Louis XVI jusqu'au coup d'État du 8 mai 1788, continuera cette étude pendant le semestre d'hiver et la poursuivra jusqu'à l'ouverture des États généraux. Son cours, auquel il croit pouvoir donner pour titre : *la France en 1789*, insistera particulièrement sur la période électorale, sur l'état et les vœux des campagnes et des villes, sur les idées, les institutions et les mœurs de l'ancienne France à la veille de la Révolution.

Les conférences seront consacrées à l'explication des *Chevaliers* d'Aristophane et à l'étude des institutions de la Grèce.

Le professeur de littérature grecque, M. Hanriot, divise son cours en deux années, conformément aux conditions qui règlent le temps d'études des candidats à la licence. L'année dernière était consacrée à la poésie ; cette année, les prosateurs seront l'objet du cours. (N^os^ V, VI et

Digitized by Google

VII du programme de licence.) On étudiera la prose grecque depuis sa première constitution, rudimentaire encore dans Hecatée et les logographes, jusqu'à son entier développement dans les écrivains de l'époque attique. Le professeur complètera cette étude par quelques leçons sur les prosateurs de la décadence alexandrine ou gréco-romaine. Il expliquera, en conférence, les prosateurs grecs portés au programme de la licence.

Le professeur de littérature latine et institutions romaines, M Hild, continuera cette année le sujet qu'il a entamé durant le 1er semestre de l'an dernier : l'histoire de la Satire romaine après Horace. Il étudiera les Satires de Juvénal au point de vue de l'histoire, des institutions et des mœurs. Laissant de côté l'appréciation littéraire du satirique et les discussions purement philologiques sur l'authenticité contestée de quelques-unes de ses œuvres, il s'attachera à marquer la part de l'exagération inséparable de la satire, et à dégager, en s'aidant des historiens, des moralistes et des épistolaires de la même époque, un tableau complet de la société romaine depuis les Césars jusqu'aux Antonins.

En conférence, outre l'explication des auteurs latins portés aux programmes de l'agrégation et de la licence, le professeur se propose de discuter, à propos de Tite-Live et de Virgile, les questions d'institutions et d'histoire que soulève l'examen critique des origines de Rome.

Le professeur de littérature française, M. Aulard, a l'intention d'exposer, en deux années, l'histoire des *Théories littéraires en France depuis 1636 jusqu'en 1830*. Pendant l'année 1882-1883, il tracera un tableau de ces théories depuis l'apparition du *Cid* jusqu'à la *Lettre à l'Académie* inclusivement, non-seulement d'après les écrivains didactiques, mais encore et surtout d'après les poètes et les orateurs de la chaire.

Parmi ces derniers, on insistera surtout sur Corneille et Bossuet, et on étudiera en détail ce qu'ils pensaient l'un de l'art dramatique, l'autre de l'éloquence de la chaire. Les dernières leçons de cette première année seront consacrées à l'examen de la *Lettre à l'Académie*.

Le professeur de littérature étrangère, M. Parmentier, étudiera dans son cours public, pendant le 1er semestre, les représentations comiques en Allemagne depuis les origines jusqu'au XVIe siècle. Quelques liens paraissent les unir au théâtre ancien et au mystère ; mais le caractère en est profondément national. Les *Fastnachtsspiele* (farces de carnaval), de Hans Rosenblut, de Hans Folz et surtout de Hans Sachs, méritent un examen particulier. Fondus avec l'antiquité classique et le drame religieux, ils produisent au temps de la renaissance et de la réforme la comédie d'érudition et de polémique religieuse. Dans son ensemble, le sujet comporte de nombreux rapprochements avec les *farces*, les *moralités* et les *sotties* françaises.

Le cours public du 2e semestre sera consacré à la critique des juge-

Digitized by Google

ments de la Dramaturgie de Hambourg sur Shakespeare, Molière, Corneille, Racine et Voltaire. La justice à rendre à la sagacité de Lessing n'empêchera point la réfutation de ses erreurs sur le Théâtre français.

Une conférence aura pour objet l'explication de textes anglais et allemands pour la licence ; l'autre, la préparation au certificat d'aptitude des langues vivantes.

M. Bardinet s'occupera, dans ses conférences des institutions romaines et de l'explication des *Histoires* de Tacite. Le jeudi, il réunira, de concert avec M. Guibal, les candidats à la licence et à l'agrégation d'histoire.

M. Plessis fera, chaque semaine, quatre conférences, où il étudiera l'histoire de la littérature latine et les questions de grammaire et de métrique portées aux programmes de licence et d'agrégation.

CONCOURS LITTÉRAIRE OUVERT ENTRE LES ÉTUDIANTS

La Faculté a résolu d'instituer un concours littéraire annuel, auquel pourront prendre part les étudiants qui suivent régulièrement les cours et conférences, et les candidats de l'extérieur qu'elle prépare par correspondance aux différents ordres de licence. Un rapport spécial sur ce concours sera lu, dans la séance solennelle de rentrée des Facultés, par un professeur de la Faculté des Lettres qui proclamera les noms des lauréats. M. le Ministre a bien voulu promettre de faire lui-même les frais des prix qui seront décernés.

La Faculté met au concours pour l'année classique 1882-1883 le sujet suivant :

« *Est-il vrai de dire que le génie lyrique ait fait entièrement défaut aux poètes du XVII^e^ siècle ?* »

Nous recommandons aux candidats de traiter ce sujet brièvement, à grands traits, d'après un plan simple et nettement conçu. Une douzaine de pages environ suffiraient pour étudier rapidement, mais avec précision, les plus célèbres monuments de la poésie lyrique au XVII^e^ siècle, sans oublier les définitions nécessaires et les comparaisons utiles. On devra éviter les citations trop nombreuses ou trop longues, l'érudition trop curieuse, et surtout la négligence et la diffusion dans le style : correction et concision, voilà les deux qualités qui, unies au savoir et au goût, attireront l'attention des juges du concours et fixeront leurs préférences.

Les Mémoires devront être adressés à M. le Doyen de la Faculté avant le 1^er^ août 1883.

Digitized by Google

STATISTIQUE DES EXAMENS

La Faculté a fait passer, dans l'année scolaire 1881-1882, 1,532 examens, dont 41 de licence et 1,491 de baccalauréat ès lettres.

41 candidats ont subi les épreuves de la licence, et 12 seulement ont été admis au grade ; l'année dernière, nous n'avions que 31 candidats, et 13 ont été reçus. Le niveau de l'examen a donc sensiblement baissé. Sur les 12 candidats reçus, trois étaient boursiers de la Faculté ; un quatrième, maître répétiteur au lycée de Poitiers, avait également suivi nos cours et conférences ; huit étaient étrangers au ressort académique.

Sur les 1,491 candidats au baccalauréat ès lettres, 926 se présentaient pour la 1re partie, 338 d'entre eux ont été admis et 588 ajournés : c'est une proportion de 37 0/0 environ par les admis et de 63 0/0 pour les ajournés. En 1880-1881, le nombre des candidats ne s'était élevé qu'à 1,359 ; mais la proportion des admis avait été de 40 0/0.

C'est en grande partie à la faiblesse de la composition française qu'il faut attribuer ce résultat. L'année dernière, pour ménager la transition entre l'ancien et le nouveau régime, nous avions donné des sujets empruntés à une période déterminée de l'histoire de la littérature française. Mais la Faculté ne pouvait pas se renfermer toujours dans les limites du XVIe et du XVIIe siècles : elle a étendu le cercle de ses sujets, et jeté ainsi le désarroi parmi les candidats qui n'étudient pas l'histoire des littératures classiques.

Pour la seconde partie du Baccalauréat, 570 candidats se sont présentés ; 236 ont été admis, 334 ajournés : c'est une proportion de 41 0/0 pour les admis et de 59 0/0 pour les ajournés. Ici, la proportion des admis est plus forte que l'année précédente, et il est permis d'espérer qu'elle s'augmentera d'année en année. On peut en effet constater un progrès marqué dans la dissertation philosophique. Quant à la composition scientifique, qui fait définitivement partie des épreuves écrites, et qui était l'innovation redoutée de la session de juillet, elle a été en général trouvée suffisante et n'a fait que peu de victimes.

Dans la *session de novembre*, sur 8 candidats qui se sont présentés à la *licence*, 2 ont été reçus : MM. Bernard, étudiant libre (licence ès lettres), et Pasquet, maître auxiliaire au lycée de Poitiers (licence philosophique). 509 candidats se sont présentés au baccalauréat, 350 pour la 1re partie et 159 pour la 2e. A la 1re partie, 233 ajournés (66 1/2 °/o) et 117 admis (33 1/2 °/o à la 2e partie, 96 ajournés (60 °/o) et 63 admis (40 °/o).

Nous croyons être utiles aux professeurs et aux candidats en reproduisant les sujets de compositions qui ont été donnés, dans la session de novembre, aux examens de licence et de baccalauréat.

Digitized by Google

LICENCE.

COMPOSITION LATINE. — Quid existimandum de opinione eorum qui epicum carmen nonnisi inter gentium primordia florere posse arbitrantur ?

COMPOSITION FRANÇAISE. — On voit en tête des quatre premières éditions des *Maximes* une planche, gravée par Étienne Picart, où l'*Amour de la Vérité*, sous la figure d'un enfant au regard et au sourire malicieux, arrache à un buste de Sénèque son masque et sa couronne de laurier, en montrant du doigt les traits repoussants du philosophe démasqué. D'autre part, un janséniste, consulté par Mme de Sablé sur le livre de La Rochefoucauld, répondait : *C'est un anti-Sénèque.* — Vous rechercherez s'il est vrai que les *Maximes* réfutent la morale stoïcienne.

SUJET DE GRAMMAIRE ET QUESTION DE MÉTRIQUE. — De la proposition interrogative directe en grec et en latin. — Définition et théorie générale de la césure. Places qu'elle peut occuper dans l'hexamètre dactylique latin.

THÈME GREC. — Passage tiré d'Henri Étienne, *Traité de la conformité du langage français avec le grec*, livre IV.

VERS LATINS. — Athenienses nondum restaurata urbe quam Persæ incendio deleverant, Æschyli trilogiæ quæ Xerxis clade concluditur, plaudunt. Adsunt in theatro egregii viri, Themistocles, Aristides et ceteri quorum opera Græcia incolumis victrixque evaserat.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

COMPOSITION DE PHILOSOPHIE. — Que savons-nous du monde extérieur et comment acquérons-nous la connaissance que nous pouvons en avoir ?

COMPOSITION D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE. — Exposer rapidement les principales solutions qu'a reçues depuis Descartes le problème de l'origine des idées rationnelles. Rationalistes, Empiriques, Évolutionnistes.

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE ANCIENNE. — Exposer l'histoire des lois agraires depuis la *rogation* de Tibérius Gracchus jusqu'à celle de Rullus inclusivement.

HISTOIRE DU MOYEN AGE ET GÉOGRAPHIE. — Relations de la France avec l'Angleterre à partir du règne de Louis VI jusqu'à la mort de Louis IX. — Géographie physique du bassin du Rhône.

BACCALAURÉAT.

1re PARTIE. — *Composition française.*

1. Lettre de Corneille à Nicole. — Nicole, dans son *Traité de la Comédie* (1659), avait dénoncé l'immoralité du théâtre en général, et des tragédies de Corneille en particulier. Le théâtre, disait-il, nous apprend le langage des passions, et les poètes dramatiques ont pour but de farder les vices afin de les rendre aimables. Vous supposerez que Corneille écrit à Nicole pour réfuter cette théorie et démontrer que le *Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, n'inspirent que des pensées hautes et vertueuses.

2. Vauvenargues a dit : « Les héros de Corneille disent souvent de grandes choses sans les inspirer : ceux de Racine les inspirent sans les dire. » Qu'en pensez-vous ?

3. Discours de Necker au Conseil des ministres (1789). — M. de Montmorin avait proposé d'arrêter et d'envoyer aux Indes Mirabeau, candidat en Provence pour les élections aux États-Généraux. Vous supposerez qu'au Conseil, en présence de Louis XVI, Necker combat ce projet comme odieux et impolitique.

4. Lettre de Turgot à Louis XVI. — Les réformes de Turgot lui avaient aliéné tous les privilégiés. Clergé, noblesse, parlements, réclamaient à l'envi le renvoi de ce ministre, assez hardi pour ne s'inspirer que du bien public. Louis XVI finit par céder et, le 12 mai 1776, Turgot reçut sa révocation. Il ne demanda, avant de quitter le ministère, que le temps d'écrire une lettre au roi pour se justifier. — Vous ferez cette lettre.

5. Lettre de La Fontaine à Turenne. — Turenne aimait fort à lire Marot, et, un jour qu'il était en

Digitized by Google

route pour prendre le commandement de l'armée, il récita à son compagnon de voyage, La Fontaine, une épigramme et une ballade du vieux poète. La Fontaine, dans une lettre adressée au héros, lui rappelle cette circonstance et fait l'éloge de Marot, dont il se proclame le disciple et l'imitateur.

2e PARTIE. — *Dissertation philosophique.*

1. D'après Descartes, l'âme est une chose pensante, *res cogitans*, et la matière une chose étendue, *res extensa*; apprécier cette double définition.
2. De l'idée de cause ; son origine, son importance en philosophie.
3. La philosophie de Victor Cousin.

Composition scientifique.

1. Surface latérale et valeur du cône. Calculer la surface latérale d'un cône dont la hauteur est de 0m45 et le rayon de base de 0m25.

De la feuille dans les végétaux ; ses principales parties, ses diverses formes; fonction chlorophyllienne de la feuille.

2. Addition des fractions. Appliquer la règle aux fractions suivantes : $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{5}{12}$ $\frac{2}{5}$ $\frac{9}{14}$

Préparation et propriétés de l'acide carbonique et de l'oxyde de carbone.

(A suivre.)

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

Sujets de compositions qui ont été donnés le 20 novembre. — 1re série (du 20 novembre au 20 décembre).

LICENCE ÈS LETTRES.

Dissertation française. — Quelle fut, au XVIIe siècle, la raison d'être du siècle périodique ?

Dissertation latine. — Cur veteres historiarum scriptores operibus suis orationes multas et sæpius a vera personarum rerumque specie abhorrentes inseruerunt?

(Consulter le *Conciones* de J. Girard Introduct. *Les Études sur Thucydide* (du même) et le *Tite-Live* de Taine.)

Grammaire et métrique. — Des manières d'exprimer le conditionnel français en grec et en latin.

Reconnaître et remettre sur leurs pieds les vers suivants :

Honoribus parvi ruris beatus
Qua Alba prisca Teucros lares colit,
Severum fortem atque facundum
Fidibus saluto non solitis.

Remettre sur leurs pieds les vers suivants ; il doit y en avoir quatre ; les deux derniers sont confondus dans une seule ligne :

Quotiens antiquis procellis sævus
Vexatum orbem turbo tremefecit
Rabies tristior iras in istud templum intulit.

AGRÉGATION DES LETTRES.

Dissertation française. — Même sujet que pour la licence.

Dissertation latine. — Apud Græcos primum, deinde apud Romanos philosophorum plerisque prærsertim Stoicis mos erat, Homeri et Hesiodi de diis fabulas per allegoriam interpretari et magistri placitis disciplinæque accommodare. (Cf. *Horat.* Epist. I, 2.) Quid de ea poetarum interpretatione censendum ? (Consult. *Hild.*, Etude sur les Démons ; dernier chapitre.)

Digitized by Google

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

Version grecque. — *Thucydide*, lib. VII, ch. I.

Thème latin. — *Bossuet*, Sermon sur la Providence; Ed. Gandar, p. 119 : Je distingue deux sortes de biens et de maux... C'est ce qui fait dire au prophète...

Mêmes sujets de grammaire et de métrique que pour la licence.

LICENCE ET AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

I. Leibniz, son temps, sa doctrine, son influence.

II. Apprécier les arguments sur lesquels s'appuie le scepticisme.

AGRÉGATION D'HISTOIRE.

Étudier l'état économique, moral, intellectuel des campagnes sous le règne de Louis XIV.

LICENCE D'HISTOIRE.

Progrès du pouvoir royal sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.

OBSERVATIONS sur la composition d'histoire de la Philosophie : *Apprécier les arguments sur lesquels s'appuie le scepticisme.*

Les arguments des sceptiques n'ont guère varié depuis Pyrrhon. Ce sont toujours, sous des noms différents, les erreurs des hommes; les contradictions des philosophes; la relativité de nos connaissances; la nécessité de s'arrêter, dans toute démonstration, à un principe qui nous paraît vrai, mais dont la vérité n'est pas prouvée; enfin l'impossibilité où est l'intelligence de prouver sa propre véracité. Il fallait examiner ces objections des sceptiques, mais en glissant rapidement sur les deux premières, la *fausseté* et la *contradiction* des opinions humaines; ce sont là en effet, comme disait Jouffroy, des *raisons de deuxième ordre*, invoquées à l'appui d'un scepticisme *mesquin*, et qui ne valent pas la peine qu'on s'arrête à les réfuter. On pouvait ensuite examiner si les trois dernières objections ne viennent pas se réunir et se confondre dans l'impossibilité où est l'intelligence de démontrer ses premiers principes, de se démontrer elle-même. Cet argument, qui a été développé par Kant avec tant de force et d'autorité, Jouffroy le croyait invincible. Nous ne partageons pas l'avis de Jouffroy : la *critique* de Kant a été elle-même l'objet de critiques très-sérieuses et très-fondées (1), et les conséquences qui s'en déduisent logiquement justifient assez la défiance que nous inspire le principe d'où elles dérivent (2).

Le scepticisme a été, dans quelques devoirs, traité avec un dédain excessif; l'on s'imagine à tort qu'il suffit, pour mettre à néant ce grand système philosophique, de faire des raisonnements comme celui-ci : Le

(1) *V.* surtout un article de M. P. Janet, le Scepticisme moderne, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1865.

(2) C'est un sujet sur lequel il faudra revenir. — *V.* les devoirs de la 2e série.

Digitized by Google

scepticisme se détruit en s'affirmant : s'il affirme son doute, il croit donc qu'on peut affirmer quelque chose, et s'il n'ose affirmer son doute, comment le prendre au sérieux ? — Nous ne saurions trop insister pour qu'on débarrasse enfin l'enseignement de ces phrases toutes faites, de ces arguments puérils qui jouent sur les mots au lieu d'aller au fond des choses. Jamais les sceptiques n'ont douté de tout; ils ont toujours cru fermement au témoignage de la conscience, et tenu pour irrécusables nos sensations, nos sentiments, nos pensées, nos volitions. Seulement, ils admettent ces faits comme *purement subjectifs*. Quand il s'agit de les transporter au dehors, de prononcer sur leur valeur *objective*, d'affirmer que les choses sont *réellement* ce qu'elles nous paraissent être, le sceptique s'abstient, ne se jugeant pas suffisamment renseigné. Cette *suspension du jugement* est condamnable sans doute, quand elle devient exclusive et systématique; mais en soi elle n'a rien d'absurde et mérite d'être discutée sérieusement. V. A.

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 2e SÉRIE (du 20 décembre au 20 janvier 1883).

Épreuves communes et licence ès lettres

COMPOSITION LATINE. — Quæretur cur Cicero libro quem *de claris oratoribus* conscripsit, Bruti nomen præfixerit.

Consulter BOISSIER : *Cicéron et ses amis*. O. JAHN : *Ciceros Brutus* Introd., p. 5 et 6 (en allemand ; chez Weidmann, Berlin, édition recommandée par le professeur pour l'étude du texte).

COMPOSITION FRANÇAISE. — Rechercher pourquoi, dans les comédies de caractère, même dans les plus achevées, le dénouement est presque toujours peu naturel et maladroitement amené.

THÈME GREC. — *Des emprunts à faire aux langues étrangères et de l'emploi des dialectes de la langue française.*

Tant s'en faut que je trouve mauvais que notre langue s'empare de quelques enrichissements des langues étrangères, que, au contraire, je serais le premier qui voudrais lui en pouvoir donner les moyens. Mais j'entends des enrichissements qu'elle n'a point chez soi ; car il n'est pas dans l'ordre que, par négligence de chercher ce qui est chez nous, allions bien loin aux emprunts.

Avant donc que de sortir de notre pays, nous devrions faire notre profit de tous les mots et de toutes les façons de parler que nous y trouvons. Et quant à ce qu'on pourrait alléguer qu'il serait étrange d'user d'un langage bigarré de divers dialectes (que nous avons différents ne plus ne moins que les Grecs), je réponds que l'accoutumance et l'industrie empêcheront l'étrangeté.

H. ESTIENNE, *Traité de la conformité du langage français avec le grec*, IV.

On traduira le titre et l'indication de l'auteur de ce morceau.

GRAMMAIRE ET MÉTRIQUE. — Du verbe déponent en latin ; ses équivalents en grec et en français. — Principales différences de l'hexamètre dactylique dans Virgile et dans Ovide.

VERS LATINS. — C. Plinius Cornelio Tacito Ep. VII, 20 : Librum tuum legi.. jusqu'à la fin.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. Analyse et appréciation de la *Critique de la Raison pure*, de Kant.
2. Influence de l'hérédité sur les idées morales.

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE ANCIENNE. — Exposer l'histoire intérieure d'Athènes depuis la chute des trente tyrans jusqu'à la bataille de Chéronée.

Digitized by Google

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — De la puissance épiscopale sous les premiers Carlovingiens antérieurement à Charlemagne.

AGRÉGATION DES LETTRES.

COMPOSITION LATINE. — Quærendum quoad Cicero philosophorum Græcorum quos se imitari professus est, ingenium et stilum expresserit.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Rechercher dans quel cas La Fontaine emploie de préférence le vers alexandrin.

VERS LATINS ET THÈME GREC. — Mêmes sujets que pour la licence ès lettres.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

THÈME LATIN. — Fénelon, Lettre à l'Académie, Projet d'un traité sur l'histoire : « Il évite également les panégyriques... ressembler au poème épique.

VERSION GRECQUE. — Iliade XXIII, 59-110.

Même sujet de grammaire et de métrique, de vers latins et de thème grec, que pour la licence ès lettres.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

Mêmes sujets que pour la licence philosophique.

AGRÉGATION D'HISTOIRE.

Mêmes sujets que pour la licence historique.

Certificat d'aptitude (allemand)

VERSION.

Homer macht den Tersites haeszlich, um ihn laecherlich zu machen. Er wird aber nicht durch seine blosze Haeszlichkeit laecherlich ; denn Haeszlichkeit ist Unvollkommenheit, und zu dem Laecherlichen wird ein Contrast von Vollkommenheiten und Unvollkommenheiten erfordert. Ich moechte hinzusetzen, dasz dieser Contrast nicht zu krall und zu schneidend sein musz, dasz die Opposita von der Art sein muessen, dasz sie sich in einander zerschmelzen lassen. Der weise und rechtschaffene Aesop wird dadurch, dasz man ihm die Haeszlichkeit des Tersites gegeben, nicht laecherlich. Ein miszgebilde er Koerper und eine schoene Seele sind wie Oel und Essig, die, wenn man sie schon in einander schlaegt, fuer den Geschmack doch immer getrennt bleiben. Sie gewaehren kein Drittes.

THÈME.

Je ne conçois qu'une manière de voyager plus agréable que d'aller à cheval, c'est d'aller à pied. On part à son moment, on s'arrête à sa volonté ; on fait tant et si peu d'exercice qu'on veut. On observe tout le pays ; on se détourne à droite, à gauche ; on examine tout ce qui nous flatte ; on s'arrête à tous les points de vue. Aperçois-je une rivière ? je la côtoie ; un bois touffu ? je vais sous son ombre ; une grotte ? je la visite ; une carrière ? j'examine les minéraux. Partout où je me plais, j'y reste ; à l'instant que je m'ennuie, je m'en vais : je ne dépends ni des chevaux ni du postillon. Je n'ai pas besoin de choisir des chemins tout faits, des routes commodes, je passe partout où un homme peut passer, je vois tout ce qu'un homme peut voir, et, ne dépendant que de moi-même, je jouis de toute la liberté dont un homme peut jouir.

Digitized by Google

Certificat d'aptitude (anglais).

VERSION.

Of the two instruments wielded by these masters of their art-namely, an English and a French army-colonel Napier has spoken with the knowledge and with the enthusiasm of a soldier. The differences, and the peculiar excellences of each, are pointed out with a sagacity and precision that long experience and accurate knowledge could alone supply, and with that fairness and candour which always belongs to a generous and exalted spirit. Had the writers of both nations, when treating of this subject, so fraught with prejudice, and hate, and national antipathy, always adopted the same tone of generosity and respect, we should not now have to lament the ill-feeling and suppressed rancour that still seem to rankle in the minds of both people. No man can rise from the perusal of Colonel Napier's history without perceiving that his own mind has been influenced by the generous chivalry of the historian.

THÈME.

Le Maistre et son frère se retirèrent dans une petite maison près de Port-Royal de Paris. D'autres se joignirent à eux. Arnauld, un de leurs plus illustres associés, se laissa entraîner dans la controverse janséniste, et c'est alors qu'ils essuyèrent une persécution formidable. Contraints de s'éloigner de cet endroit, ils fixèrent leur résidence à quelques lieues de Paris, et l'appelèrent Port-Royal des Champs. A ces illustres reclus se joignirent un grand nombre de personnes distinguées, qui abandonnèrent leurs maisons et leurs parcs pour être appropriés à leurs écoles; et cette communauté s'appela la Société de Port-Royal. Là point de règles, point de vœux, point de constitution, point de cellules. La prière, l'étude et le travail manuel étaient leurs seules occupations. Ils s'appliquaient à l'éducation de la jeunesse, et ils fondèrent dans le voisinage de petites écoles où présidaient les membres de Port-Royal, les plus illustres noms de la France littéraire.

AVIS

Les conférences du jeudi commenceront :
1° Pour la *Licence*, le 11 Janvier ;
2° Pour l'Agrégation, le 18 Janvier ;
3° Pour le Certificat d'aptitude (Anglais), le 11 Janvier ;
4° Pour le Certificat d'aptitude (Allemand), le 25 Janvier ;
Toutes ces conférences auront lieu tous les quinze jours.

L'interprétation des règlements relatifs au programme du Baccalauréat, au choix des auteurs et à la situation actuelle des diverses catégories de candidats, paraît donner lieu encore à plusieurs difficultés. Nous examinerons toutes ces questions dans notre prochain numéro.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

COURS D'HISTOIRE

(Résumé)

LA FRANCE EN 1789; LA PÉRIODE ÉLECTORALE

ARCHIVES PARLEMENTAIRES : Cahiers des sénéchaussées et bâilliages (Mavidal et Laurent); Cahiers manuscrits du tiers état et des corporations de la ville de Saint-Maixent (1); Chassin : Génie de la Révolution ; A. Babeau, Histoire de Troyes pendant la Révolution ; Mémoires du comte Beugnot de Malouet, etc.

Après bien des hésitations, que surmontèrent, s'il faut en croire Mirabeau, les remontrances des gens d'affaires et des prêteurs d'argent, Necker fit décider, le 27 décembre 1788, par le Conseil du roi :

1° Que les députés aux états généraux seraient au moins au nombre de mille ;

2° Que le nombre des députés du tiers état serait égal à celui des deux autres ordres réunis.

Le directeur général des finances s'occupa aussitôt des mesures à prendre pour l'exécution de cet arrêté.

Le 24 janvier 1789, des lettres du roi étaient adressées, par l'intermédiaire des gouverneurs de provinces, à tous les baillis et sénéchaux du royaume, leur annonçant la réunion des états à Versailles et leur enjoignant de procéder aux convocations d'usage.

Ces baillis ou sénéchaux (2) étaient à la tête de ressorts judiciaires qui servaient de circonscriptions électorales pour la nomination des députés aux états généraux.

Leurs fonctions qui, à l'origine, avaient été à la fois militaires, administratives et judiciaires, se réduisaient à peu de chose depuis qu'ils avaient dû remettre à des officiers de robe longue, nommés lieutenants généraux et particuliers, le soin de rendre la justice, et que l'arrière-ban dont ils étaient les chefs naturels, n'était plus convoqué. Assez semblables aux shérifs anglais, ils ne sortaient de leur insignifiance honorifique, que lorsque les états généraux étaient sur le point de se réunir. Ils convoquaient les électeurs et présidaient les assemblées électorales des trois ordres qui se tenaient aux chefs-lieux de leurs bailliages.

Avec la lettre royale du 24 janvier, ces baillis reçurent un exemplaire du règlement pour les élections. Ce règlement portait la même date.

(1) Dus à l'obligeante communication de M. Richard, archiviste de la Vienne.

(2) Les expressions de baillis et de sénéchaux, de bailliages et de sénéchaussées étaient synonimes.

Digitized by Google

Il était assez mal ordonné et fort compliqué : il commençait par établir une distinction entre les bailliages ; les uns étaient dits bailliages principaux ou de 1re classe ; les autres bailliages secondaires ; les premiers avaient député directement en 1614; ils conservaient ce droit ; les seconds ne l'avaient pas eu ; ils devaient, comme en 1614, ne députer que conjointement avec les bailliages principaux qui les comprendraient dans leur arrondissement.

En général et en principe, les bailliages principaux avaient à leur tête un bailli d'épée, c'est-à-dire noble ; les bailliages secondaires formaient le ressort, d'un bailli de robe longue, simple officier roturier, qui ne pouvait pas présider la noblesse. Cependant cette règle n'était pas absolue. Le règlement s'appuyait plus volontiers sur des antécédents et des usages que sur des principes.

Transaction confuse entre les formes du passé et les idées nouvelles, ce règlement faisait encore une part bien large au privilége. — Les nobles et une partie des membres du clergé devaient exercer un droit de suffrage direct et personnel dans l'assemblée électorale des trois ordres réunie au chef-lieu du bailliage principal, tandis que les représentants du tiers état n'arrivaient à cette assemblée qu'après avoir traversé deux ou trois degrés d'élection et de réduction marqués : 1° par les assemblées des communautés rurales ou des corporations urbaines ; 2° par les assemblées générales du tiers état des villes ; 3° par les assemblées préliminaires des bailliages secondaires et principaux (1).

La pensée qui avait inspiré ces complications électorales est facile à saisir.

D'une part, le ministère ne voulait confier l'élection définitive des députés du tiers état qu'à des assemblées peu nombreuses ; de l'autre, comme le disait le préambule du règlement, S. M. avait désiré que, des extrémités de son royaume, chacun fût assuré de faire parvenir jusqu'à elle ses vœux et ses réclamations. De là, le sommet étroit et la base relativement large de ce système électoral. Aux assemblées des communautés rurales avaient droit d'assister tous les habitants composant le tiers état, nés français ou naturalisés, âgés de 25 ans, domiciliés et compris dans le rôle des impositions. Le règlement était beaucoup moins précis, il est vrai, sur les limites et conditions qui devaient être mises à l'exercice du droit de suffrage dans les villes ; mais il semble que, dans la pensée du législateur, les villes devaient suivre, à cet égard, la loi des campagnes (2).

La période électorale s'ouvrit vers le milieu de février et ne fut close que le 28 mai ; mais le fort du mouvement se produisit surtout en mars

(1) Ces assemblées préliminaires qui devaient se réunir 15 jours avant l'Assemblée des trois ordres ne se tenaient que dans les bailliages secondaires ou dans les bailliages principaux avec lesquels des bailliages secondaires votaient indirectement et conjointement.

(2) Ce fut ainsi que le règlement fut interprété, notamment à Troyes et à Saint-Maixent.

Digitized by Google

et dans la 1re quinzaine d'avril. Au moment où commencèrent les élections, des troubles agitaient le pays sur plus d'un point. Dans le Forez, aux environs de Saint-Étienne et de Montbrison, des hommes déguisés en femmes s'opposaient de vive force à la circulation des grains, arrêtaient charrettes et bateaux. Nulle part, comme l'observe M. Chassin, ces troubles ne s'aggravèrent au point de gêner les opérations électorales ; au contraire, les élections eurent plutôt pour effet de les apaiser.

Convoquées au son de la cloche et tenues sur la place de l'église, dans l'église ou dans le presbytère, les assemblées rurales expédièrent lestement leur besogne, en un jour ou deux tout au plus. Celles des corporations urbaines ne furent guère plus longues. Les assemblées du tiers état des villes et des bailliages secondaires eurent une durée fort inégale; les assemblées générales au chef-lieu des bailliages principaux siégèrent au moins une semaine, et ce furent celles qui s'ouvrirent avec le plus de solennité.

Les trois ordres se réunissaient d'abord sous la présidence du grand bailli. — Ce grand bailli, avec ses hallebardiers et son costume officiel, faisait l'effet d'une sorte d'archaïsme vivant.

On regardait beaucoup son chapeau garni de plumes, sa cravate tombante et ses manchettes de dentelles, son petit manteau à l'espagnole, ses souliers à rosettes. Le tout avait encore assez grand air lorsque le grand bailli était un beau et respectable vieillard, comme le comte de Mesgrigny-Villebertin (1), à Troyes; mais lorsque ce magistrat, quelque peu gothique, était, comme M. Mandat, à Chaumont, petit de taille, facétieux d'esprit, avec du comique dans le caractère et sur la figure (2), la curiosité qu'il excitait n'était pas exempte d'une certaine *moquerie*. L'assemblée une fois constituée, le grand bailli en ouvrait d'ordinaire les opérations par une allocution dans laquelle venait naturellement se placer l'éloge des vertus de Louis XVI et de Necker ; quelquefois des orateurs du clergé, de la noblesse et du tiers répondaient à cette allocution, puis, excepté dans les cas très-rares où ils jugeaient à propos de se livrer en commun à la rédaction de leurs cahiers et à l'élection de leurs députés, les trois ordres, sur l'invitation du bailli, se retiraient chacun dans un local séparé. Le grand bailli présidait la noblesse ; le lieutenant général ou le lieutenant particulier présidait le tiers ; le clergé confiait sa présidence à l'un de ses plus hauts dignitaires.

Vu de loin et dans son ensemble, ce mouvement électoral apparaît plein de majesté; si on l'examine de près, on est peut-être moins ravi. Sous l'électeur on retrouve l'homme. Un gentilhomme, le comte de Clermont-Gallerande, nous dénonce dans les assemblées de la noblesse, un tumulte scandaleux. Les nobles de province étaient

(1) Babeau, p. 107.
(2) Comte Beugnot, t. 1er, p. 107.

Digitized by Google

très-animés contre ceux de la Cour. Le clergé n'était pas moins divisé et bruyant dans ses démêlés. Les curés d'un côté, les chanoines, le haut clergé, les moines de l'autre, formaient deux partis mutuellement hostiles.

A Troyes, les chanoines accusaient les curés de pousser des cris *tumultueux* et *indécents ;* les curés ripostaient que les chanoines voulaient parler seuls et les empêcher de parler.

Il y eut, toujours de l'aveu du comte de Clermont, plus de tenue dans les assemblées du tiers état ; c'était le calme de la force uni à l'espérance de la victoire, mais il ne faut pas non plus exagérer cet éloge.

Le tiers eut aussi ses jalousies, ses querelles avec des scènes de violence. A Troyes, les campagnes, qui demandaient instamment de grandes réformes, étaient loin de s'entendre avec le tiers état de la ville, parlementaire, janséniste et en somme assez conservateur.

Les électeurs qui hantaient les salons et ceux qui fréquentaient les cabarets, embrassaient volontiers des partis différents. En outre, l'agitation qui s'était produite, l'année précédente, autour des parlements, avait laissé, dans le cœur des magistrats ou des avocats qui composaient une partie considérable des assemblées du tiers, des sentiments passionnés qu'il était imprudent de provoquer.

En lançant au milieu des électeurs, ses compatriotes et collègues, la proposition de supprimer les parlements, Dupont de Nemours faillit s'attirer un mauvais parti. L'assemblée ne songeait à rien moins qu'à le jeter par la fenêtre. Voyant le danger qui le menaçait, Dupont remarqua, au milieu des énergumènes qui se déchaînaient contre lui, un collègue aussi paisible que replet. S'élancer sur lui, le prendre à bras le corps et le serrer de toutes ses forces fut pour Dupont l'affaire d'un moment. « Mais que voulez-vous donc? » lui criait le bonhomme. — « Ma foi, mon- » sieur, répondit Dupont ; sauve qui peut ! On va me jeter par la fenêtre, » et j'entends que vous me serviez de matelas ! »

L'attitude de Necker pendant les élections a été l'objet de deux reproches opposés : les uns l'ont blâmé d'avoir gardé une réserve impolitique et dangereuse ; les autres, d'avoir pesé sur la liberté des électeurs. La vérité est qu'il cherchait à se renseigner exactement sur l'état des esprits et qu'il n'intervenait qu'à la demande de tel ou tel groupe d'électeurs, pour interpréter le règlement ou pour faire justice à quelque plainte.

Toute intervention qui aurait dépassé ces limites, lui aurait semblé répréhensible et peut-être lui eût-elle été impossible. — « Que voulez- » vous faire, disait-il à Malouet, quand il n'y a plus d'obéissance nulle » part ? Nous ne sommes pas même sûrs de nos troupes. » Si l'armée branlait dans les mains du ministère, la magistrature n'était pas plus soumise à son chef le garde des sceaux.

Un violent réquisitoire de procureur du roi auprès du bailliage de

Digitized by Google

Troyes avait obligé un député du tiers état, qui faisait partie de l'assemblée des trois ordres, réunie dans cette ville, à donner sa démission; le garde des sceaux blâma ce réquisitoire et remit à Vouillemont (c'était le nom du député malmené) une lettre pour le faire réintégrer dans l'exercice de son mandat; mais le lieutenant général qui présidait l'assemblée du tiers état ne voulut avoir aucun égard à cette recommandation. « Nous savons, dit-il, à Vouillemont, quelle confiance nous » devons à une lettre ministérielle. N'attendez pas qu'elle vous réta- » blisse. Allez vous cacher chez vous ; cela vaudra mieux. »

Certes, si le respect de la liberté des suffrages n'avait pas semblé un devoir au ministère, elle se serait imposée à lui comme une nécessité.

A défaut des ministres, les publicistes s'appliquèrent à diriger les élections. Kersaint, Rabaut Saint-Etienne, Target, Marat alors attendri et bénissant « dans Louis XVI le meilleur des rois », Volney, Servan et surtout l'abbé Sieyès s'efforçaient d'éclairer et d'exciter l'esprit public. Sur plusieurs points de la France, à Châlons-sur-Saône, à Dijon, dans l'Anjou se formaient des associations pour propager des brochures électorales et politiques dont la plupart renfermaient des modèles de cahiers.

Toute cette propagande se heurtait contre un grand obstacle. Quoi qu'on ait pu dire, l'instruction primaire était alors peu répandue ; mais, si le peuple, surtout celui des campagnes, ne lisait guère, d'autres lisaient pour lui : c'étaient les légistes, les notaires, les avocats, les juges des petites localités, les lieutenants particuliers ou généraux. Secrétaires ou présidents des assemblées électorales, ils y exerçaient une influence dont l'étendue provoqua quelquefois les protestations des électeurs, mais qui était le plus souvent docilement acceptée. Animés d'inaspirations libérales ou nourrissant d'âpres ressentiments contre le despotisme ministériel, ces hommes de loi étaient, dans les provinces, les collaborateurs et les interprètes des publicistes de Paris. Le prévôt de Maubeuge, Hennet, citait, avec admiration *le sage et éloquent* Target. Le grand juge d'Alloz, dans le Jura, devançait, en écrivant au garde des sceaux, les doléances des serfs de Saint-Claude. A Angers, le lieutenant particulier du présidial de cette ville, Milescent, adressait à l'assemblée électorale du tiers, un discours dont quelques accents n'auraient pas détonné au club des jacobins.

Dans l'emportement de ce langage révolutionnaire entraient pour une grande part les souvenirs irritants du coup d'État du 8 mai 1788. Lorsqu'il n'était plus sous leur empire, Milescent était un homme très-calme. Ses sentiments libéraux s'effarouchaient aisément. Il qualifiait de scandale l'élection de Volney, qui avait été nommé le second, après lui. Il souffrait cruellement d'avoir son nom à côté de celui de *ce particulier*.

Volney, qui effrayait si fort l'honnête magistrat, ne causait pas la

Digitized by Google

même impression aux électeurs. Tandis qu'il se tenait immobile sur sa chaise, les habitants de la campagne allaient lui demander mystérieusement qui ils devaient nommer.

Dès qu'un homme supérieur à des titres divers se trouvait dans un collége électoral, il y prenait vite de l'autorité. Dupont de Nemours inspira puissamment, s'il ne le rédigea pas, le cahier de ses compatriotes du tiers état qui semblèrent ne penser et ne vouloir que d'après lui. A Riom, Malouet joua le même rôle dans l'assemblée du tiers, dont il assagit l'effervescence.

Cet ascendant n'avait rien que de légitime ; car c'était l'ascendant du talent, du savoir, des principes nettement arrêtés ; les hommes qui le subissaient, étaient généralement dans la plénitude de leur majorité intellectuelle et morale ; mais aux derniers degrés de l'échelle électorale, de beaux esprits, des fonctionnaires de l'État ou des agents des seigneurs abusaient de l'ignorance ou de la faiblesse des esprits et des caractères auxquels ils avaient affaire et l'on avait le spectacle ridicule ou triste de pauvres paysans tantôt transformés en professeurs de droit public, tantôt enveloppant leurs doléances sous les formes littéraires les plus recherchées, tantôt réduits à garder le silence sur leurs véritables griefs.

Les artisans des villes ne connaissaient pas les craintes qui bâillonnaient les travailleurs ruraux ; mais ils étaient parfois surpris par les droits politiques dont ils étaient soudain appelés à faire usage ou n'avaient pas de confiance dans le style et l'orthographe de ceux d'entre eux qui pouvaient être quelque peu clercs ; alors, ils copiaient un cahier modèle ou faisaient rédiger leurs doléances par quelque légiste, notaire ou littérateur de l'endroit. Les vitriers de Saint-Maixent ne descendaient pas des plus hautes considérations politiques et judiciaires et finissaient par demander que le tiers état du Poitou fît élever dans Poitiers une statue pédestre de Louis XVI, avec l'abbé Raynal, un genou en terre, présentant au roi son histoire philosophique du commerce des deux Indes. Pourtant, en général, ces ouvriers-maîtres étaient plus eux-mêmes que les paysans dans leurs cahiers ; leurs vœux avaient plus de rapport avec leurs besoins, leurs travaux, leurs idées.

Ce n'est pas à dire que les paysans se soient résignés à ne pas profiter de la parole que le gouvernement rendait à la France. Ils se sont plaints, eux aussi, avec une énergique sincérité ; ils ont insisté pour que leurs plaintes fussent recueillies dans les cahiers définitifs ; lorsqu'elles ne l'étaient pas, ils en ont appelé au roi et à Necker.

Ces pauvres gens voyaient toujours dans le roi et dans les ministres l'autorité suprême. Obéissant à une habitude ou plutôt à une routine monarchique, ils ne paraissaient pas se douter de l'imminence de la révolution qui allait faire passer la souveraineté du roi à la nation. Cette révolution était virtuellement accomplie ; elle était écrite dans les

Digitized by Google

cahiers. Déjà, dans une petite ville du Poitou, le tiers état disait : « Le roi est peuple ; le peuple est roi. »

G. GUIBAL.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ROMAINE

Conférences de Licence.

LES ORIGINES. — I. LA RELIGION (1)

La science moderne n'a pu réussir encore à dissiper les ténèbres qui couvrent les commencements de l'histoire romaine. Après les travaux de Beaufort, de Niebuhr, de Mommsen, de Schwegler, de Duruy, la période royale reste pleine d'incertitude ; et un des auteurs que je viens de citer n'hésite pas à dire que les essais de reconstitution tentés en ces derniers temps et dont la prétention était de substituer la vérité définitive à la légende, sont de purs *jeux d'esprit*, et des hypothèses tout aussi incertaines que les traditions qu'elles combattent. Les rois de Rome ont-ils existé réellement, ou leur histoire n'est-elle qu'un tissu de légendes nationales, de fragments d'épopée et de fables absurdes ? Romulus et Numa doivent-ils être considérés comme des personnages historiques, ou n'est-il pas plus vraisemblable que leur nom représente simplement une époque de formation, et de constitution politique et religieuse ? On a dépensé sur cette question des trésors d'érudition et de sagacité ; et nous n'avons pas encore les éléments d'une réponse satisfaisante.

Mais si les noms propres et les dates de ces temps reculés sont laissés dans l'ombre, nous devons du moins à la critique et à l'érudition contemporaines d'avoir mis en pleine lumière, ce qui est beaucoup plus important, les institutions et les doctrines, qui sont comme l'âme de l'histoire. Quels qu'en soient les auteurs, ces premières manifestations du génie romain offrent le plus vif intérêt à ceux qui font leur principale étude de suivre l'origine et le développement de la pensée. A ce titre, la religion, plus encore que la politique, mérite d'arrêter l'attention, non-seulement à cause de la place importante qu'elle occupe, dès l'origine, dans la vie romaine, mais encore parce qu'elle repose sur une conception remarquable de la Divinité.

(1) Consulter sur cette question, outre les historiens anciens, Cicéron, *De natura Deorum*, *de Divinatione* ; S[t] Augustin, *De Civitate Dei* ; les *Commentaires* de Servius ; et parmi les modernes : G. Boissier, la *Religion Romaine*, Hachette, 1878 ; Étude sur T. Varron, Hachette 1861 ; Bouché-Leclercq, les *Pontifes de l'ancienne Rome*, Vieweg, 1871 ; la *Mythologie Romaine* de Preller (Berlin, 1858), traduite en Français par Le Dietz, sous ce titre : *les Dieux de l'ancienne Rome*, Didier, 1866 ; Michel Bréal, *Hercule et Cacus*, Durand 1863 ; Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, 7[e] édition, Hachette, 1879 ; et les ouvrages historiques de Mommsen, Schwegler, Duruy, etc.

Digitized by Google

I. Quelle est donc l'idée que l'ancienne Rome se faisait de la Divinité, de ses attributs, de son action sur le monde, du culte qu'il convient de lui rendre ? Ce qui frappe tout d'abord dans ces Dieux latins et sabins dont Numa Pompilius a organisé le culte, c'est leur parenté évidente avec les antiques Divinités Indiennes. Ils ont tous en effet ce caractère commun aux divinités primitives des religions aryennes, de représenter les forces de la nature considérées surtout dans leurs rapports avec les travaux et les besoins de l'homme. L admiration, la reconnaissance, la crainte ont courbé le front de nos premiers ancêtres devant le soleil, père de la lumière et de la chaleur, devant les éléments, comme l'air, la terre, l'eau et le feu, en un mot devant les causes de tout genre, funestes ou bienfaisantes, dont l'action se fait sentir à chaque instant de la vie.

Dans un ouvrage récent qui a pour titre : *Origine et développement de la Religion étudiés à la lumière des religions de l'Inde*, un auteur d'une vaste érudition, et particulièrement versé dans l'étude des antiquités de l'Inde, M. Max Muller, a étudié la genèse et le développement des croyances religieuses chez les ancêtres des races Indo-Européennes. L'auteur établit d'abord que tout homme vivant en société a, par cela même qu'il est homme, l'idée de l'infini, de l'*au-delà*, qui dépasse ce que nous voyons, ce que nous sentons, et qui suscite en nous une foule de questions, de pressentiments, d'aspirations, en face de la vie comme en face de la mort, en face de la nature comme en face de nous-même. La religion est pour ainsi dire un langage par lequel les hommes ont cherché à traduire ce sentiment de l'infini. Si leur intelligence ou leur bouche ont pu les trahir, si la diversité et l'inégalité des cultes est comparable à la diversité et à l'inégalité des langues, cela n'empêche pas au fond que le véritable objet de tous les cultes ne soit à peu près le même : les dieux ne sont que des formes diverses plus ou moins imparfaites dont les divers peuples ont revêtu l'idée religieuse, une chez tous.

M. Max Muller, après avoir établi ces principes généraux, cherche comment l'idée religieuse a dû se traduire dans ces contrée de l'Asie centrale et méridionale, d'où sont sortis nos premiers ancêtres.

Il se représente l'Indien en présence de ces grandes montagnes dont notre Europe ne peut même donner l'idée, de ces fleuves immenses et bienfaisants comme le Gange et l'Indus, de l'Océan où le regard s'étend à l'infini ; il le suit, levant les yeux au ciel et contemplant les étoiles, la lune, le soleil, ou bien prêtant l'oreille au bruit du tonnerre, du *hurleur*, comme ils l'appelaient, au sifflement du vent, si terrible parfois, et qui, pourtant, dans les jours brûlants de l'été, *verse du miel* sur les hommes. Quelles pensées, quels sentiments devaient naître dans l'âme, en présence de cette nature encore inexplorée, pleine de surprises, de terreurs et de bienfaits ? Évidemment, l'homme a dû attribuer aux êtres qu'il voyait se mouvoir comme lui, agir comme lui, des sen-

Digitized by Google

timents semblables aux siens, avec une volonté beaucoup plus puissante que la sienne, et par suite plus redoutable et plus digne de respect. Il en a fait des *Deva*, mot qui signifie proprement les *brillants*, d'où vient le mot grec θεός, le latin *Deus*, notre substantif *Dieu*, et l'adjectif *Divin*. En un mot, il a divinisé les forces de la nature.

Une autre remarque importante à faire, c'est que le nombre des dieux a dû être très-considérable, parce que le nombre des objets qui commandent l'admiration, la crainte, la reconaissance, est lui-même illimité. De plus, chaque force de la nature peut donner naissance à plusieurs dieux, suivant le point de vue sous lequel on l'envisage, suivant les bienfaits qu'on en reçoit ou les fléaux qu'ils peuvent déchaîner sur l'homme (1). Ainsi, le soleil prend différents noms, et forme une divinité multiple. Si on le considère comme le grand astre céleste, il se nomme Suria : sous le nom de Switar ; il prend un caractère plus personnel et se rapproche d'Apollon ; le brillant et radieux soleil du matin s'appelle Mitra. Vishnu représente le soleil parcourant sa carrière et *faisant les trois pas du jour*. D'autre part, Pushan est le soleil des bergers, un Dieu agreste. La lune peut être considérée comme une source de lumière, comme la reine des nuits, comme la mesure du temps. Cette dernière attribution lui avait fait donner le nom d'arpenteuse. La lune, dans sa marche de chaque jour, semblait mesurer le ciel, et par là aidait l'homme à mesurer le temps. Comme celui qui arpente un champ pourrait s'appeler *mas*, le mesureur, de *mâ* mesurer, la lune fut appelée de ce nom sanscrit *mas ;* en grec μείς (Eol. pour μήν, mois), latin *mensis*.

Ainsi chaque divinité, considérée sous divers aspects, avait reçu plusieurs noms, et toutes ces divinités, ces forces personnifiées de la nature n'étaient considérées elles-mêmes que comme des manifestations de l'invisible, de l'infini qui enveloppe l'homme de toute part (2). Nous ne suivrons pas l'illustre savant dans le développement de cette pensée : nous ne le quitterons pas cependant sans citer les lignes suivantes où il retrace avec éloquence la transmission de ces croyances et de ces dénominations de l'Inde ancienne :

« Il y a cinq mille ans et plus tôt peut-être, les Aryens parlant encore une langue qui n'était ni le sanscrit, ni le grec, ni le latin, l'appelaient — (cet infini dont tout homme a le sentiment) — *Dyu pater*, le ciel-père.

» Il y a quatre mille ans, plus tôt peut-être, ceux des Aryens qui s'étaient dirigés vers le Sud, vers les rivières du Penjâb, l'appelaient *Dyaush-pitâ*, le ciel-père.

(1) « L'Arya multiplie les Dieux proportionnellement à ses propres besoins, les rapprochant de lui le plus possible, les intéressant aux moindres actes de sa vie privée, cherchant à stimuler leur zèle, à engager leur responsabilité. » (Marius Fontane, Inde védique, p. 119). Ce que l'auteur dit des Dieux Aryens s'applique trait pour trait aux divinités romaines.

(2) Max Muller, *op. cit.*, p. 199.

Digitized by Google

» Il y a trois mille ans, plus tôt peut-être, les Aryens établis aux bords de l'Hellespont l'appelaient Ζεὺς πατήρ, le ciel-père.

» Il y a deux mille ans, les Aryens d'Italie, levant les yeux vers le ciel lumineux au-dessus de leur tête, vers le *sublime candens*, l'appelaient Ju-piter, le ciel-père. »

II. Toutefois cette antique conception de la Divinité ne tarda pas à s'altérer : elle prit mille formes diverses qui variaient avec la configuration géographique du pays, le sol, le climat, le genre de vie des différentes races.

Ainsi en Grèce, ces forces personnifiées du monde physique se transformèrent en une multitude de Dieux, d'une individualité très-prononcée, ayant leur existence distincte et leur physionomie propre. En réalité, ces Dieux de la mythologie hellénique sont des êtres semblables à nous. Ils vivent de notre vie, ressentent nos peines et nos plaisirs, éprouvent les mêmes désirs, sont transportés des mêmes passions, et entretiennent d'ailleurs avec l'homme des relations intimes et assidues. Chacune de ces divinités a son histoire et ses aventures ; on raconte leur naissance, leur éducation, les luttes qu'ils ont soutenues, les épreuves qu'ils ont traversées : enfin rien n'est plus vivant, plus personnel, plus humain que les créations de la mythologie grecque.

Chez les Romains, la religion se présente avec des caractères tout autres; et c'est ici que se manifeste d'une manière éclatante la différence des deux races, ou plutôt des deux rameaux de la même race qui sont venues se fixer sur les deux rives de l'Adriatique. Tandis que les Grecs partagent l'empire du monde entre ces Dieux qui ressembleraient complètement à l'homme s'ils n'étaient immortels, la religion romaine au contraire, fidèle à son origine, demeure empreinte du naturalisme de l'Inde, et conserve intact le dépôt des antiques croyances. Les dieux de l'ancienne Rome ne sont autre chose que la personnification des forces de la nature, ou plutôt ils viennent tous se confondre dans la force invisible et intelligente qui pénètre toutes choses de sa présence, qui gouverne le monde physique et dispose à son gré des destinées humaines (1).

De cette conception générale de la divinité dérivent les caractères particuliers qui distinguent les dieux romains.

1° Le premier de ces caractères distinctifs, c'est l'*impersonnalité* des dieux romains, la forme vague, indécise sous laquelle ils nous apparaissent. Combien ils sont différents de ces divinités aux traits si nettement marqués, à la biographie si détaillée et si expressive de la

(1) Juppiter omnipotens regum rerumque deûmque
Progenitor, genitrixque deûm, deus unus et omnes.
(Val. Soranus, apud August., *De Civitate Dei*, VII, 9.)
Juppiter progenitor genitrixque unum et omnia idem esse.
(Varron, apud August., ibid.)

Digitized by Google

mythologie grecque ! Ici nous nous trouvons en présence de dieux qui n'ont pas de forme bien arrêtée ; ce sont des abstractions plutôt que des personnes. Quelques uns d'entre eux se sont bien trouvés mêlés aux évènements de ce monde, mais leur rôle humain est très-indéterminé ; leur figure se fond, pour ainsi dire, dans les brumes du passé. Avec les quelques légendes confuses et incohérentes dont ils sont les héros, il est impossible de leur constituer une biographie complète et suivie. Ils n'ont pas d'histoire ; on ne connaît que leur nom, leurs attributions, le culte qui doit leur être rendu.

Des divinités de ce genre ne peuvent avoir de statue, de représentation sensible. En effet, nous savons par Varron que les Romains furent 170 ans avant d'élever des statues à leurs dieux (1) ; et « les choses n'en iraient que mieux, ajoute-t-il, si on avait continué à faire de même. » De plus, l'ancienne Rome n'avait pas de temple. Ce qu'on appelait ainsi n'était qu'une portion de l'espace limitée par le bâton (*lituus*) de l'augure. Comme le dit fort bien Mommsen, « la divinité n'étant que la notion spiritualisée d'un phénomène terrestre avait dans ce phénomène lui-même et sa propre image et son sanctuaire » (2).

Le caractère impersonnel des dieux de l'ancienne Rome se manifeste encore avec évidence dans les formules d'invocations, et dans les termes mêmes dont on se servait pour désigner la divinité. Preller fait remarquer que les Romains employaient le mot *numen* de préférence à *deus*. La différence est importante et vaut la peine d'être signalée ; en effet *numen* rend mieux l'idée d'une puissance abstraite que d'un dieu personnel. Quand une fête religieuse est célébrée en l'honneur d'un dieu particulier, on l'invoque d'abord ; mais, son nom prononcé, on ajoute aussitôt : Qui que tu sois d'ailleurs, et de quelque autre nom qu'il faille t'appeler. *Quisquis es, et sive quo alio nomine fas est appellare.* On disait encore : *Si Deus, si Dea ; sive mas, sive femina* (3). Du reste, après les invocations particulières, on s'adressait à tous les dieux en général : *generaliter omnia numina invocabantur* (4), de peur d'irriter ceux qu'on aurait pu oublier. La religion romaine est toute pénétrée de cette idée, que la force invisible et toute-puissante qui gouverne le monde physique et moral est *une*, malgré les appellations diverses que les hommes employaient pour la désigner. La multitude des noms, disait Varron, ne fait pas la multitude des dieux (5).

(1) Antiquos Romanos plus annos centum et septuaginta deos sine simulacro coluisse. (Verro apud August., *De Civit. Dei*, IV, 31). — Qui primi simulacra deorum populis posuerunt, eos civitatibus suis et metum dempsisse et errorem addidisse. (Ibid.).

(2) T. 1, p. 38 de la trad. française.

(3) Preller, p. 52. — Servius, *Comment. in Æneid.*, II, v. 351. Cf. *Æneid.*, IV, 576. Sequimur te, sancte deorum, *quisquis es.*

(4) Servius, *Comment. in Georg.*, I, 21.

(5) Non multitudo cognominum deorum etiam multitudinem faciens. (Varro ap. Aug., *De Civ. D.*, VII, 24.)

Digitized by Google

2° Les dieux n'étant autre chose que les forces de la nature considérées dans leurs rapports avec les sentiments, les besoins et les actions de l'homme, *leur nombre devait être illimité*. Les Romains avaient en effet, à l'exemple des anciens Aryens, un très-grand nombre de divinités. Varron divisait les dieux de Rome en trois classes : les dieux *certains*, (dii certi, dii proprii), qui étaient dieux par nature et de toute éternité (perpetui, ab initio certi et sempiterni); les dieux *incertains* (dii incerti), qui avaient été élevés par l'homme même au rang de dieux ou du moins de demi-dieux, grands bienfaiteurs de l'humanité, héros divinisés ; les dieux *choisis* (dii selecti), qui appartenaient à la catégorie des dieux certains, mais qui en formaient pour ainsi dire l'élite, et qui tenaient le premier rang dans les cérémonies officielles. C'étaient les grands dieux, tels que Janus, Jupiter, Mars, Junon, Minerve, Diane, Vesta, Cérès, etc. En général, ces dieux représentaient les forces et les phénomènes de la nature.

Nous dirons quelques mots seulement des Dieux *certains* (1). Leur multitude est innombrable; tout ce qui concerne la vie humaine, la nourriture, le développement du corps et des facultés de l'homme, toutes les actions, tous les instants sont placés sous la protection d'un dieu spécial (2).

L'enfant vient de naître; et le dieu *Vagitanus* (Vagitus) lui a fait pousser son premier vagissement. On étend le nouveau-né sur la terre, en invoquant la déesse *Opis*, qui sera désormais son appui et sa mère nourricière. Le père, chez les Romains, devait relever l'enfant et le prendre dans ses bras pour montrer qu'il le reconnaissait comme son fils légitime. La déesse *Levana* présidait à cet acte important. Le berceau est sous la protection de *Cunina*. On invoque *Nundina*, le neuvième jour : c'était le jour où, après avoir donné un nom à l'enfant, on remettait son sort entre les mains des déesses qui connaissent l'avenir, *Fortuna, Carmenta, Fata scribunda*. Une fois sevré, l'enfant passe sous la tutelle d'autres divinités. C'est la déesse *Educa* qui l'accoutume à manger; *Potina*, qui lui apprend à boire. Une autre divinité, *Ossipago*, affermit ses os, en attendant que le dieu *Statanus* lui donne la force de se tenir debout ; *Farinus* lui apprend à émettre des sons indistincts ; *Fabulinus* à articuler, et enfin *Locutius* à se servir de la parole pour exprimer ses pensées, ses sentiments, ses volontés. Quand l'enfant sort de la maison, on invoque la déesse *Abeona ;* quand il y rentre, c'est sous la protection de *Domiduca*. Peu à peu, il se développe avec

(1) Ces dieux nous sont connus par une sorte de rituel, de livre liturgique, désigné dans l'antiquité sous le nom de *Indigitamenta*, et qui contenait les noms des divinités à invoquer dans des circonstances déterminées, les victimes qui leur agréaient, les prières qui devaient leur être adressées. C'est Numa lui-même qui passait pour avoir dressé cette liste, rédigé les formules d'invocation et réglé tous les détails du culte.

(2) Cf. ce qui a été dit plus haut du grand nombre des Divinités Aryennes.

Digitized by Google

l'aide de *Præstans*, et des déesses *Valentia* et *Pollentia*. Ses facultés entrent en exercice ; son intelligence est dirigée par la déesse *Mens ;* il apprend à parler et à réfléchir avec l'aide de *Sentia ;* le dieu *Catius* le rend prudent et avisé. Ses études ne manquent pas non plus de patrons officiels : *Numeria* est la déesse du calcul ; *Camena*, de la musique ; *Minerva*, de la mémoire en général. Enfin, la déesse *Juventus* arrive, et de concert avec *Fortuna barbata,* elle fait passer l'enfant devenu jeune homme dans la période de l'adolescence, où d'autres dieux vont s'occuper de lui, mais où nous ne le suivrons pas (1).

Pour tous les travaux de la vie, pour tous les phénomènes naturels, les dieux étaient multipliés avec une égale profusion. Il est évident que ces dieux prêtent à rire, et nous comprenons que plusieurs auteurs s'en soient fort égayés : Varron, tout le premier, ne se fait pas faute de les tourner en ridicule. Mais je demande à quiconque aura lu cette liste, s'il juge possible que les Romains aient cru, même au temps de Numa, à l'existence réelle et distincte de tous ces dieux sans forme, sans figure, sans individualité, qui n'ont pas d'autre raison d'être que la besogne très-limitée à laquelle on les emploie. Peut-on admettre sérieusement, par exemple, que Neptune ait eu deux épouses : *Venilia* (l'eau qui vient au rivage), et *Salacia* (l'eau qui retourne à la mer, *in salum*) ? N'est-il pas évident que ce sont là des appellations diverses de la divinité qui, partout présente, anime et gouverne la nature (2) ? L'énumération que nous venons de faire et que nous aurions pu prolonger indéfiniment, loin de contredire le caractère d'impersonnalité que nous avons attribué aux dieux romains, ne fait, au contraire, que le confirmer.

3° Cette nature que le Romain a peuplée de dieux lui inspire une profonde vénération et une sorte de terreur. Il se voile la tête, quand il accomplit un acte religieux : il a soin qu'aucune parole de mauvais augure ne soit prononcée pendant le sacrifice ; il accomplit avec une ponctualité minutieuse toutes les cérémonies du culte. C'est en l'aide des Dieux qu'il met tout son espoir ; il n'est pas de circonstance importante où il n'ait recours à eux ; et le poète n'exagère pas, quand il dit :

> Dis te minorem quod geris, imperas :
> Hinc omne principium, huc refer exitum.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire les historiens. A chaque page de Tite-Live, on voit que le Sénat ordonne des cérémonies expiatoires, des lectisternes, des invocations solennelles, l'érection d'une statue ou d'un temple à quelque divinité.

(1) V. Bouché-Leclercq, *les Pontifes de l'ancienne Rome*, page 32.

(2) Cf. Cicéron, De natura deorum, II, 22. Quod erat a deo natum, nomine ipsius Dei nuncupabant... ipsa res deorum nomen obtinuit.

Digitized by Google

Ce n'était pas seulement au pied des autels que le Romain manifestait cette crainte et ce respect des Dieux. Comme tous les phénomènes naturels n'étaient pour lui que des expressions de la volonté divine, partout présente et partout agissante, il voyait des révélations, des signes de la colère ou de la protection divine dans les éclipses, les comètes, les tremblements de terre, les éclairs et jusque dans le vol des oiseaux et les entrailles des victimes. C'est ce qui explique l'importance extraordinaire que prennent de bonne heure les aruspices et les augures.

Telle était, à l'origine et dans ses traits essentiels, la religion romaine. Plus tard, quand la mythologie grecque a pénétré à Rome, elle s'est emparée de ces dieux impersonnels, et, s'appuyant sur des ressemblances parfois puériles, elle les a identifiés avec ses propres créations. Les pauvres dieux du Latium laissèrent les dieux grecs prendre leurs noms, et sous ces noms placer leur figure, leur histoire, leurs qualités et leurs défauts. La transformation fut si complète qu'il devint très-difficile de reconnaître le vieux dieu latin sous le costume d'emprunt dont il était affublé. Mais nous n'avons parlé que des croyances primitives ; et plus on étudie, à son origine, cette religion si remarquable dans sa simplicité, sa monotonie et sa nudité, plus on demeure convaincu que le polythéisme n'est qu'à la surface, et que sous tant d'appellations diverses, Rome adorait le Dieu inconnu, principe et fin de toute chose.

> Quidquid est hoc, omnia animat, format, alit, auget, creat,
> Sepelit recipitque in sese omnia, omniumque idem est pater ;
> Indidemque eadem quæ oriuntur de integro, atque eodem occidunt (1).

(1) M. Pacuvius, cité par Cicéron, *De divinatione*, I, 57.

V. ARREN.

La première édition des « MAXIMES » de La Rochefoucauld

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

Nous avons pu constater plus d'une fois que les étudiants ne se doutent guère de l'importance littéraire et historique des études bibliographiques, et nous voudrions attirer leur attention sur l'utilité de certaines notions techniques, que beaucoup de personnes, même lettrées, dédaignent ou ignorent, et sans lesquelles l'historien de la littérature française ne peut se préserver d'anachronismes, et, par conséquent, d'erreurs graves dans les jugements. Ce sera là l'objet d'une étude spéciale. Nous ferons voir aujourd'hui, à propos de la première édition des *Maximes*, quels renseignements variés et précis la bibliographie apporte à la critique.

Digitized by Google

I.

Dire que les *Maximes* parurent en 1665, comme on le lit presque partout, même dans le *La Rochefoucauld* de la collection des *Grands Écrivains de la France*, c'est donner une idée peu juste de l'époque exacte où ces *Maximes* furent composées, connues, et même, comme on va le voir, imprimées.

D'abord, presque toutes les *Maximes* comprises dans l'édition de 1665 avaient certainement reçu leur forme définitive à la fin de 1663, comme l'attestent les critiques provoquées cette année-là par madame de Sablé, conservées par le médecin Vallant, éditées d'abord par Victor Cousin, puis d'une manière plus exacte par MM. Gilbert et Gourdault dans leur édition de La Rochefoucauld : toutes ces critiques, jansénistes ou autres, se rapportent, non à quelques *Maximes* isolées, mais à l'ensemble, à l'esprit général d'un livre achevé. Veut-on une preuve plus décisive encore ? Dans l'*Extrait du Privilège* placé à la fin de la première édition et en tête de la seconde, on lit que le permis d'imprimer remonte au 14 janvier 1664.

Il suit de là que l'influence littéraire des *Maximes*, déjà connues en 1663 de la société polie, au moins de plusieurs salons, s'exerça deux ans avant l'édition dont l'achevé d'imprimer est du 27 octobre 1664 et qui parut en 1665 chez Claude Barbin.

D'autre part, ces retards apportés d'abord dans l'impression, puis dans la publication, témoignent des hésitations et des scrupules de La Rochefoucauld : il craignait, on craignait autour de lui le scandale que ferait la publication de ses médisances si goûtées dans l'intimité de Mme de Sablé. Et de qui venaient les objections ? Des femmes surtout, et aussi des jansénistes. L'auteur reculait donc, par des délais volontaires, le jour redoutable où son livre, doucement éclos dans un cercle d'amis et de délicats, affronterait le jugement des profanes.

Cependant la date du permis d'imprimer (14 janvier 1664) nous empêche de prendre au sérieux cette phrase, souvent citée, de l'*Avis au lecteur* de l'édition de 1665 : « Il y a apparence, dit l'auteur de l'*Avis* (probablement La Rochefoucauld lui-même), que l'intention du peintre n'a jamais été de faire paroître cet ouvrage et qu'il seroit encore renfermé dans son cabinet, si une méchante copie qui en a couru, et qui a passé même, depuis quelque temps, en Hollande, n'avoit obligé un de ses amis de m'en donner une autre, qu'il dit être tout à fait conforme à l'original. » Non, La Rochefoucauld n'a pas eu la main forcée en 1664, puisqu'il s'adressait à un éditeur dès la fin de 1663, comme le prouve, je le répète, la date du privilège. Ne soyons pas dupes de cette désin-

(1) *Œuvres de La Rochefoucauld*, édition Hachette, t. Ier, p. 26. Et M. Gourdault, auteur de la *Notice biographique* dans la même édition, commet implicitement la même erreur, p. LXXII.

Digitized by Google

volture de grand seigneur : né pour écrire et dégoûté d'agir, il désirait au fond du cœur la gloire littéraire autant qu'il avait peur des risques de la publicité.

Là-dessus, M. Gilbert ajoute qu'il ne croit pas à l'histoire de cette copie infidèle : « Il y a tout lieu de croire, dit-il, que c'était un simple prétexte dont un grand seigneur comme La Rochefoucauld avait besoin pour donner au public un livre même anonyme. Si une copie avait *couru* jusqu'*en Hollande*, on n'eût pas manqué de l'y imprimer immédiatement, comme on s'était hâté de le faire en 1662, pour les *Mémoires* de notre auteur ; or il ne reste pas trace d'une édition hollandaise antérieure à la première édition française (1). »

C'est une erreur grave. Il est certain, au contraire, que, dès 1664, une édition des *Maximes*, faite d'après une copie livrée à l'insu de l'auteur, sortait des presses elzéviriennes de Leyde, et paraissait à la Haye sous ce titre :

SENTENCES ET MAXIMES DE MORALE. (Au-dessous, la marque des Elsevier avec la devise : *Non solus.*) *La Haye, chez Jean et Daniel Steucker*, 1664. Petit in-8, de 79 pages.

Un exemplaire de ce petit volume rarissime a été vendu récemment avec la bibliothèque de feu M. Rochebilière, le bibliophile bien connu.

« Les *Maximes* y sont au nombre de 189, formant chacune un alinéa spécial, sans autre marque ni signe distinctifs. Dix de ces *Maximes* ont été dédoublées plus tard et ont fourni la matière de onze *Maximes* nouvelles. Par contre, il en est six autres qui n'en forment que trois dans l'édition définitive ; de sorte que le volume de 1664 renferme en réalité 197 *Maximes*, au lieu de 317 que contient l'édition de 1665 (1). »

Cette publication furtive décida donc La Rochefoucauld, non pas à éditer son livre, puisqu'il s'y était déjà résolu, mais à en hâter l'impression. Cependant nous avons vu que la première édition française, achevée le 27 octobre 1664, ne parut qu'en 1665, sans nom d'auteur, sous ce titre :

RÉFLEXIONS OU SENTENCES ET MAXIMES MORALES (2), Paris, Cl. Barbin, 1665, in-12.

(1) Willems, *Les Elzevier*, cité par M. A. Claudin dans son excellente *Bibliographie des éditions originales d'auteurs français composant la bibliothèque de feu M. A. Rochebilière*, Paris, 1882, in-12.

(2) « Ce titre est singulier, dit l'abbé Brotier ; et cependant le duc de La Rochefoucauld n'en devait pas mettre d'autre. Mme de La Fayette [nous croyons qu'il faut lire : Mme de Sablé], qui s'intéressait à l'ouvrage plus que l'auteur même, avait consulté quantité de personnes Le savant Huet prétendait que ce n'était point des maximes. D'autres y voyaient des réflexions, des sentences. Pour ne point trancher en maître et laisser à chacun ses idées, le duc de La Rochefoucauld a très-bien fait de faire connaître cette variété d'idées et de jugements. Le public a prononcé en faveur des *Maximes*. » Cf. *Œuvres de La R.*, éd. Hachette, t. Ier, p. 26. — C'est cette édition que M. F. de Marescot a reproduite sous ce titre : LE PREMIER TEXTE DE LA ROCHEFOUCAULD, Paris, 1869, in-12. M. de Marescot n'a pas connu l'édition hollandaise que nous-même d'ailleurs n'avons pas vue et que nous citons d'après le catalogue de M. Rochebilière.

Digitized by Google

Ce délai de plusieurs mois entre l'achevé d'imprimer et la mise en vente ne montre-t-il pas que les hésitations et les scrupules de La Rochefoucauld, un instant arrêtés par l'indiscrétion du libraire hollandais, s'étaient réveillés au moment décisif où, pour parler comme Molière, *d'honnête homme* il allait devenir auteur ? Ce nouvel accès de défiance n'est-il pas encore marqué par ce fait que La Rochefoucauld crut devoir demander à une plume amie une préface explicative ? Cette préface, qui fut supprimée dans les éditions subséquentes, en dit long sur l'inquiétude du moraliste au sujet de sa propre audace. Le mot de La Bruyère : « Un homme né chrétien et Français se trouve contraint dans la satire (1) » est déjà vrai, quoique Louis XIV laisse jouer les trois premiers actes de *Tartuffe* l'année même où on imprime les *Maximes*. Non, il n'est pas permis, en 1664, de philosopher librement *avec privilège du roi*, — et quelle plus libre philosophie que celle dont la psychologie pessimiste des *Maximes* semble être la préparation inconsciente ? La Rochefoucauld était justement inquiet des conséquences graves que l'orthodoxie religieuse pouvait tirer de cette multitude de remarques malignes sur la nullité de nos sentiments moraux. Trop peu croyant lui-même pour faire hommage à la religion de la confusion et de la ruine de notre honneur et de notre raison, il crut prudent de prêter à autrui ce qu'il répugnait à dire expressément de sa bouche et à formuler en maxime (2), à savoir : « Oui, l'homme est mauvais, mais je veux dire *mauvais sans la grâce.* » C'est ce que fait entendre l'auteur anonyme du *Discours préliminaire*, non sans un pédantisme calculé et sans une affectation très-voulue d'érudition religieuse. Il parle des Pères de l'Eglise, « qui ont assuré *que toutes nos vertus, sans le secours de la foi, n'étoient que des imperfections ; que notre volonté étoit née aveugle ; que ses désirs étoient aveugles, sa conduite encore plus aveugle, et qu'il ne falloit pas s'étonner si, parmi tant d'aveuglement, l'homme étoit dans un égarement continuel ?* Ils en ont parlé encore plus fortement, car ils ont dit qu'en cet état *la prudence de l'homme ne pénétroit dans l'avenir et n'ordonnoit rien que par rapport à l'orgueil ; que sa tempérance ne modéroit aucun excès que celui que l'orgueil avoit condamné ; que sa constance ne se soutenoit dans les malheurs qu'autant qu'elle étoit soutenue par l orgueil ; et enfin que toutes ses vertus, avec cet état extérieur de mérite qui les faisoit admirer, n'avoient pour but que cette admiration, l'amour d'une vaine gloire, et l'interest de l'orgueil.* »

N'y a-t-il pas là, de toute évidence, un triste subterfuge, conseillé par l'esprit du temps et imaginé pour mettre sous la protection de la foi une œuvre à laquelle l'inspiration chrétienne est, selon nous, étrangère ? La même tentative se retrouve dans l'article inséré au *Journal des Savants*

(1) *Des ouvrages de l'esprit.*

(2) Dans le corps de l'ouvrage du moins : car, dans l'*Avis au lecteur* de l'éd. de 1665, il parle, dans le même sens que dans le *Discours*, mais avec moins d'insistance.

Digitized by Google

du 9 mars 1665, sorte de réclame complaisamment rédigée par madame de Sablé et corrigée plus complaisamment encore par La Rochefoucauld lui-même (1). On y lit que ce livre fait voir aux hommes « que, sans le christianisme, ils sont incapables de faire aucun bien qui ne soit mêlé d'imperfection. » Mais voici un artifice plus notable encore. En tête de cette première édition française et des trois suivantes, on voit une planche gravée par Étienne Picart, où l'*Amour de la Vérité*, sous la figure d'un enfant au regard et au sourire malicieux, arrache à un buste de Sénèque son masque et sa couronne de laurier. Sur le piédestal qui supporte le buste sont gravés ces deux mots : *Quid vetat ?* L'enfant montre ironiquement du doigt les traits repoussants du philosophe démasqué, et semble commenter ainsi une phrase du *Discours préliminaire :* « Je considère les réflexions morales comme peinture ingénieuse de toutes les singeries du faux sage. Il me semble que, dans chaque trait, l'amour de la Vérité lui ôte le masque et le montre tel qu'il est. » Comme si, en effet, la pensée secrète de La Rochefoucauld était de porter secours à l'esprit chrétien dans sa lutte contre la philosophie !... Et quand l'étude attentive des *Maximes* ne démontrerait pas qu'elles n'ont rien de chrétien, cet étalage même d'orthodoxie ne devrait-il pas mettre en garde ? La vive attaque dirigée dans le *Discours* contre ce Sénèque qui, au XVII^e^ siècle, était le maître de sagesse de l'homme du monde non encore *converti* (et c'était le cas de La Rochefoucauld), est menée avec une maladresse volontaire. Il n'y a là que des injures délibérément superficielles, et pas un mot sur le fond des choses. Qu'est le *Discours* au demeurant, si ce n'est un passe-port aux *Maximes*, une sauvegarde, une concession aux nécessités du temps, où l'on ne cherche même pas le *trompe-l'œil ?* Oui, cette génuflexion devant l'autel n'est qu'un acte de prudence et de convenance mondaine, qui, aux yeux du temps, n'engage ni ne trahit les convictions intimes.

Mais si usuelle et si imposée que soit une telle hypocrisie, l'auteur du *Discours* en souffre, et changeant brusquement de propos, il rompt en visière, du ton d'Alceste grondant Philinte ou de Molière lui-même louant son *Tartuffe*, avec l'hypocrisie des gens du monde : c'est à ce vice que les *Maximes* s'attaquent ; c'est à tous les comédiens de la société qu'elles arrachent le masque : « Je les regarde, dit l'apologiste anonyme, comme des leçons d'un maître qui entend parfaitement l'art de connoître les hommes, qui démêle admirablement bien tous les rôles qu'ils jouent dans le monde, et qui, non-seulement nous fait prendre garde aux différents caractères des personnages du théâtre, mais encore qui nous fait voir, en levant un coin du rideau, que cet amant et ce roi de la comédie sont les mêmes acteurs qui font le docteur et le

(1) Voir dans l'édition de MM. Gilbert et Gourdault le projet d'article et l'article imprimé. La comparaison de ces deux textes est instructive à plus d'un titre, mais surtout en ce qu'elle dénote chez La Rochefoucauld un excès d'amour-propre littéraire.

Digitized by Google

bouffon dans la farce. Je vous avoue que je n'ai rien lu de notre temps qui m'ait donné plus de mépris pour l'homme et plus de honte de ma propre vanité. Je pense toujours trouver, à l'ouverture du livre, quelque ressemblance aux mouvements secrets de mon cœur ; je me tâte moi-même pour examiner s'il dit vrai, et je trouve qu'il le dit presque toujours, et de moi et des autres, plus qu'on ne voudroit. D'abord, j'en ai quelque dépit, je rougis quelquefois de voir qu'il ait deviné, mais je sens bien, à force de le lire, que si je n'apprends à devenir plus sage, j'apprends au moins à connoître que je ne le suis pas ; j'apprends enfin, par l'opinion qu'il me donne de moi-même, à ne me répandre pas sottement dans l'admiration de toutes ces vertus dont l'éclat nous saute aux yeux. Les hypocrites passent mal leur temps à la lecture d'un livre comme celui-là. »

II.

Ici, le *Discours*, on le voit, s'élève à l'éloquence, et on aimerait d'autant plus à savoir de quelle plume est sortie cette page d'une si grande allure et d'une si haute inspiration. Faut-il l'attribuer à Segrais? Mais en 1664, Segrais qui n'était pas encore dans l'intimité de La Rochefoucauld, passa une partie de l'année à Saint-Fargeau avec Mlle de Montpensier, exilée. M. Gilbert, qui signale cette objection (1), met en avant, d'après des témoignages contemporains, le nom d'Henri de Bessé ou de Besset, sieur de la Chapelle-Milon, inspecteur des beaux-arts et auteur d'une *Relation des campagnes de Rocroy et de Fribourg*, parue en 1673. Cette conjecture semble confirmée par une note manuscrite, d'une écriture contemporaine, placée au verso du titre d'un exemplaire de la première édition, et ainsi conçue : « Ces Réflections (*sic*) ont été faites par Mons. le duc de La Rochefoucauld, et la préface par Mons. de la Chapelle-Bessé. Ex dono (2). »

Mais la Chapelle-Bessé était-il capable d'écrire un discours si habile dans son pédantisme calculé (3), et si éloquent dans ses élans de révolte contre l'hypocrisie? Quelques éloges qu'ait donnés Charles Nodier (4) au style de la *Relation*, La Chapelle-Bessé était-il un écrivain de cette taille? Prêtez-lui tout l'esprit d'un fin courtisan, toute l'ingéniosité d'un chevalier de Méré; rendrez-vous croyable qu'il ait composé entièrement cet admirable morceau sur l'hypocrisie, inspiré par un cœur mélancolique, mais aussi par un génie fier et puissant, qui ne se serait certes pas reposé après un tel coup d'essai ?

(1) *Œuvres de La Rochefoucauld*, éd. Hachette, t. Ier, p. 354.

(2) A. Claudin, *Bibliothèque de feu M. A. Rochebilière*, p. 236.

(3) M. Gilbert dit à ce propos (*loc. cit.*, p. 352) : « Ce morceau, pour n'être pas sans mérite, est cependant bourré de citations trop pédantes... » Qu'il nous soit permis de dire que M. Gilbert n'a pas compris.

(4) *Ibid.*, p. 354.

Digitized by Google

Je n'hésite pas à croire qu'il faut chercher, dans les passages les plus remarquables du *Discours*, la main de l'auteur même des *Maximes*. Que la Chapelle-Bessé ait écrit l'ensemble de cette apologie, ce n'est pas invraisemblable ; mais, quant aux morceaux qui passent la mesure de cet inconnu, pourquoi les attribuer à un autre qu'à La Rochefoucauld? Oui, c'est bien là son style vigoureux, sa pensée hautaine, sa verve contenue et un peu triste. — Mais il s'y loue lui-même? — Pourquoi non? N'est-ce pas le même auteur, auteur, dis-je, jusqu'aux moelles, qui inspira, corrigea, embellit l'article-réclame dont nous avons parlé plus haut? Les éloges du *Discours* se distinguent, d'ailleurs, par un grand air, par un style noble et réservé, qui rappellent le portrait de La Rochefoucauld tracé par lui-même et le bien qu'il y dit fièrement de sa personne. Ecrivit-il tout le discours? Je ne le pense pas, et il est probable que la tradition n'a pas tort de nommer ici La Chapelle-Bessé. Je suppose que le *Discours* sortit, tout arrêté dans son plan, d'une conversation entre l'auteur des *Maximes* et son ami : celui-ci accepta la mission offerte, écrivit, puis fit corriger son manuscrit par La Rochefoucauld, qui y inséra lui-même les passages excellents que nous avons signalés.

Si cette conjecture est assurément très-voisine de la vérité, en voici une autre que nous ne hasarderons pas, faut-il l'avouer? sans hésitation et sans scrupule, mais que le désir d'être utile peut-être à quelque chercheur plus heureux nous engage à ne pas garder pour nous-même. Il s'agit de deux fragments poétiques insérés en ces termes dans le *Discours :*

« Je pense donc que le meilleur, pour vous et pour moi, sera de vous en faire voir l'abrégé dans six vers d'un excellent poète de notre temps :

Si le jour de la foi n'éclaire la raison,
Notre goût dépravé tourne tout en poison ;
Toujours de notre orgueil la subtile imposture
Au bien qu'il semble aimer fait changer la nature ;
Et dans le propre amour dont l'homme est revêtu,
Il se rend criminel même par sa vertu. »

Et plus loin :

« Je vous supplie de vous contenter à présent de ces vers, qui vous expliqueront une partie de ce qu'ils (les saints) en ont pensé :

Le désir des honneurs, des biens et des délices,
Produit seul ses vertus, comme il produit ses vices,
Et l'aveugle intérêt qui règne dans son cœur
Va d'objet en objet et d'erreur en erreur ;
Le nombre de ses maux s'accroît par leur remède ;
Au mal qui se guérit un autre mal succède ;
Au gré de ce tyran dont l'empire est caché,
Un péché se détruit par un autre péché. »

Digitized by Google

En regard de chacune de ces deux citations, on lit, dans l'édition de 1665, cette indication marginale : BRÉBEUF; *Entretiens solitaires ;* et rien n'empêcherait que ces vers un peu lourds et un peu chargés d'antithèses ne fussent, en effet, du traducteur de la *Pharsale*. Mais M. Gilbert écrit : « Nous avons inutilement cherché ces vers..... dans les *Entretiens solitaires* de Brébeuf. Nous ne les avons trouvés ni dans l'édition originale de 1660, ni dans celles de 1666, de 1669, de 1670 (1). » Jusqu'à nouvel ordre et plus ample informé, nous ne nons inquiéterons pas trop de ce que les moyens de vérifier nous manquent en ce moment, et nous croirons M. Gilbert sur parole. Mais si ces vers ne sont pas de Brébeuf, ne seraient-ils pas de La Rochefoucauld lui-même, qui se vantait, on le sait, de *bien faire en vers* (2), et dont les poésies n'ont pas été retrouvées ? Non, il ne serait pas impossible qu'il fût lui-même *l'excellent poète de nôtre temps*, auquel le discours attribue ces deux fragments). Mystification puérile, dira-t-on. Soit : mais tout le *Discours*, avec ses fausses citations des Pères, n'a-t-il pas un air de mystification ? L'amour de la gloire littéraire ne se porte-t-il pas volontiers, dans ses excès, à ces coquetteries, à ces détours subtils, à ces raffinements d'amour-propre (3) ?

III.

Tels sont les points de vue, telles sont les conjectures dont on est redevable à l'examen bibliographique de la première édition française des *Maximes*. Mais cette édition même fut presque aussitôt *cartonnée* en plusieurs endroits et se présente ainsi sous plusieurs états (4). En effet, le tirage fini, La Rochefoucauld conçut ou on lui suggéra des scrupules littéraires et même politiques, et il mit des *cartons* à quelques *Maximes*. Ainsi la CLIX[e] n'a que six lignes et se termine par ces mots : « *que nous n'oserons découvrir autrement.* » Dans les exemplaires avec cartons, cette *Maxime* a été augmentée du texte suivant : « Nous élevons la gloire des uns pour abaisser par là celle des autres et on loüerait moins Monsieur le Prince et Monsieur de Turenne, si on ne les vouloit point blasmer tous deux (5). » Dans le premier état, il était dit hardiment : « L'éducation que l'on donne *aux princes* est un second *amour-propre* qu'on leur inspire. » Dans le second, l'auteur ôte cette audace et met

(1) *Œuvres de La Rochefoucauld*, éd. Hachette, t. I[er], p. 364.

(2) « J'écris bien en prose, je fais bien en vers, et si j'étais sensible à la gloire qui vient de ce côté-là, je pense qu'avec peu de travail je pourrais m'acquérir assez de réputation. » *(Portrait de La Rochefoucauld fait par lui-même.)*

(3) Les écrivains trop épris de la forme sont justement ceux qui se laissent aller le plus à ces fantaisies : Stendhal se plaisait aux pseudonymes, Nodier aux pastiches.

(4) On entend par *carton* un feuillet supplémentaire d'impression destiné à remplacer une page d'un livre déjà imprimé. Rien de plus curieux que l'histoire des *cartons* célèbres au XVII[e] siècle, par ex. de ceux du *Don Juan* de Molière.

(5) A. Claudin, *loc. cit.*

Digitized by Google

seulement : « L'éducation que l'on donne *d'ordinaire aux jeunes gens* est un second *orgueil* qu'on leur inspire. » D'autres variantes se rencontrent en foule, mais moins notables et relatives surtout à des détails de style (1).

Ainsi, avant même la fin de l'année 1665, La Rochefoucauld avait commencé le remaniement du texte de son livre, remaniement qui dura sans interruption jusqu'à la mort de l'auteur et occupa toute sa vie. Sans cesse il supprime, ajoute ou corrige. Les *Maximes*, dans leur succession chronologique, sont comme un journal de l'âme du grand seigneur philosophe : ce journal est minutieusement tenu au courant et note jusqu'aux contradictions de la vie morale de son auteur, qui, on le sait, sous une douce influence, devint moins sévère pour la nature humaine et adoucit quelques traits de ses satires, sans jamais désarmer cependant. Ces variations se trouvent dans la seconde édition (1666), qui contient 302 maximes au lieu de 317 ; dans la troisième (1671), avec 344 maximes ; dans la quatrième (1675), avec 413 maximes, dont 72 nouvelles ; dans la cinquième (1678), avec 100 nouvelles maximes. En 1678 paraît un complément intitulé : « Nouvelles réflexions ou sentences et maximes morales. Seconde partie. *Paris, Cl. Barbin*, 1678, in-12. » Cette seconde partie se compose de 107 maximes. Enfin, en 1693, treize ans après la mort de l'auteur, on publie une sixième édition, qui contient un supplément de cinquante maximes, les unes remaniées, les autres nouvelles. Le *Discours préliminaire*, supprimé dès la seconde édition, est rétabli dans cette édition posthume avec des corrections et des suppressions qu'on attribue à Segrais.

Nous n'insistons pas davantage sur les variantes de ces diverses éditions : c'est un travail qui se trouve tout fait et assez bien fait dans les notes du *La Rochefoucauld* de la collection des *Grands Écrivains de la France*. Retenons cependant un fait, qui complète nos remarques sur l'étiquette chrétienne à laquelle La Rochefoucauld prétendait par prudence : c'est que, si l'auteur des *Maximes* supprima, dans les éditions subséquentes, le *Discours préliminaire*, il modifia son *Avis au lecteur* dans un sens encore plus orthodoxe. Voici cette curieuse profession de foi, d'après le texte de la seconde édition, édition assez rare, qui se trouve à la bibliothèque de la ville de Poitiers, où les étudiants feront bien d'aller la consulter, ne fût-ce que pour connaître la jolie estampe d'Étienne Picart :

« Mon cher lecteur,

» Voicy une seconde édition des Réflexions Morales que vous trouverez sans doute plus correcte et plus exacte en toutes façons que n'a

(1) Il existe encore un troisième état de cette première édition, mais dont les variantes, sauf une, sont purement typographiques. Deux contrefaçons parurent la même année et sont décrites dans le catalogue de la vente Rochebilière. De ces cinq états de l'édition de 1665, les deux premiers ont seuls une importance littéraire.

Digitized by Google

esté la première. Ainsi vous pouvez maintenant en faire tel jugement que vous voudrez sans que je me mette en peine de tascher à vous prévenir en leur faveur, puisque si elles sont telles que je le croy, on ne pourroit leur faire plus de tort que de se persuader qu'elles eussent besoin d'apologie. Je me contenteray de vous avertir de deux choses : l'une, que par le mot d'*Interest*, on n'entend pas toujours un interest de bien ; mais le plus souvent un interest d'honneur ou de gloire : et l'autre, qui est la principale et comme le fondement de toutes ces réflexions, est que celuy qui les a faites n'a considéré les hommes que dans cet estat déplorable de la nature corrompu par le péché, et qu'ainsi la manière dont il parle de ce nombre infiny de deffauts qui se rencontrent dans leurs vertus apparentes, ne regarde point ceux que Dieu en préserve par une grâce particulière.

» Pour ce qui est de l'ordre de ces réflexions, vous n'aurez pas peine à juger, mon cher lecteur, que comme elles sont toutes sur des matières différentes, il estoit difficile d'y en observer. Et bien qu'il y en ait plusieurs sur un mesme sujet, on n'a pas creu les devoir mettre de suite, de crainte d'annuyer le Lecteur : mais on les trouvera dans la table. »

Ainsi, c'est chose entendue : les *Maximes* ne s'adressent pas aux personnes qui ont la grâce ! Le chrétien dont les bonnes actions ont leur salaire assuré dans un autre monde ne doit pas se reconnaître parmi ceux que guident leur intérêt et leur amour-propre ! L'homme intéressé, c'est au contraire le philosophe qui croit que la vertu doit être pratiquée pour elle-même, sans espoir de récompense ultérieure ! A qui La Rochefoucauld veut-il le faire croire ? A personne assurément. Mais il se garde encore contre le zèle des dévots, s'humilie devant la religion moins bas que la première fois, mais s'incline encore, et, s'il la mystifie, c'est, on le voit, avec révérence.

F.-A. AULARD,

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

LES ROMAINS AU TEMPS DE PLINE LE JEUNE

LEUR VIE INTIME

Par M. MAURICE PELLISSON, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au Lycée d'Angoulême (Bibliothèque de vulgarisation de Degorce-Cadot. — Paris, 1882)

Il n'y a pas de professeur de rhétorique en France, qui, pour communiquer à ses élèves l'intelligence des civilisations antiques étudiées dans les grands écrivains, n'ait maintes fois réclamé une œuvre de vulgarisation, retraçant dans son ensemble et sous une forme attrayante, le tableau d'Athènes depuis Périclès jusqu'à Alexandre, de Rome depuis

Digitized by Google

César jusqu'aux Antonins Cette image réduite des institutions, des coutumes, des croyances et des mœurs permettrait de placer dans leur cadre les textes expliqués chaque jour, et qui, isolés, restent forcément obscurs malgré les commentaires, souvent même inintelligibles. Le dictionnaire de Rich, traduit par M. Chéruel, rébarbatif comme tous les dictionnaires, le livre de Dezobry, sur *Rome au siècle d'Auguste*, d'une prolixité naïve et rarement agréable, n'ont pas pu devenir populaires dans nos classes. Le professeur les manie avec fruit : il perd son temps à les recommander aux élèves. L'œuvre que nous appelions de nos vœux, suppose l'association d'un crayon versé dans les choses de l'antiquité et d'une plume agréablement érudite; nous aurions voulu qu'en ce temps de librairie artistique, une de nos grandes maisons tentât pour la Grèce et pour Rome, mais dans des proportions plus modestes, ce que le bibliophile Jacob, aidé des immenses ressources de Didot, a fait pour la France du moyen-âge, du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, tout au moins ce que M. Ménard a fait pour la mythologie dans l'art antique et moderne.

Ce n'est sans doute pas la faute de M. Pellisson, si, en ce qui concerne les Romains, nos vœux n'ont pas reçu une satisfaction entière. Il n'eût pas demandé mieux, je suppose, que de donner à son œuvre de plus vastes proportions, de collaborer surtout avec des artistes qui auraient animé par le dessin la démonstration toujours un peu pâle, faite à l'aide des textes et des commentaires. Force lui a été, force sera au lecteur de se contenter à moins. Il n'y a point d'illustrations dans le livre édité par Degorce-Cadot ; au lieu d'un tableau complet de la civilisation romaine embrassant les deux ou trois siècles les plus importants de leur histoire, nous n'avons qu'une vue restreinte, heureusement plus étendue que le titre ne le laisse supposer. Mais, si modeste qu'elle soit, l'œuvre de M. Pellisson sera accueillie avec faveur dans nos classes, en attendant que ce premier succès décide l'auteur à la compléter pour sa part, et l'éditeur à y ajouter l'attrait indispensable des illustrations artistiques.

Si nous pouvions nous borner dans ce bulletin à juger les qualités de l'écrivain chez M. Pellisson, il nous faudrait louer presque sans restrictions. La clarté de l'exposition, l'élégance agréable du style, un esprit fin et délicat qui sait à propos tempérer l'austère érudition, en rajeunissant les idées antiques par l'allusion aux choses modernes, transforment en plaisir une lecture qui pourrait n'être qu'un travail. Si l'auteur n'affichait à chaque page sa prédilection pour Pline le jeune, on la devinerait sans peine sous ce ton léger, souriant et aimable, qui expédie délicatement les détails les plus communs, évite les gros mots et les grands mouvements dans les choses les plus graves, et reste toujours de bonne compagnie. Mais quoique M. P., « pour ne pas manquer le but visé par l'éditeur de la bibliothèque de vulgarisation », se défende de

Digitized by Google

faire de l'érudition, il ne peut nous savoir mauvais gré de réclamer, dans les limites de sa tâche, une science judicieuse, exacte et complète. Nous nous serions même abstenu de formuler nos réserves, si nous n'avions du talent de M. Pellisson une assez haute opinion, pour ne le chicaner qu'en instance, avec espoir de l'approuver en appel tout à fait, avec une prochaine édition, *revue et considérablement augmentée.* Nous serons donc franc, jusqu'à la sévérité.

Le défaut capital de l'ouvrage, c'est qu'il est de troisième main ; on sent en le lisant que l'auteur a été plus préoccupé de donner l'unité et la cohésion à des travaux différents d'intention et de méthode, que de s'inspirer directement des textes. De tous les écrivains anciens que cite M. P., il n'en est qu'un qui lui soit entièrement et personnellement familier : Pline le jeune. Les autres n'arrivent que quand MM. Friedlaender et Boissier les amènent avec eux. De là, un manque de proportion qui frappe dès le titre de l'ouvrage. M. P. devant beaucoup à Pline, n'a pas voulu demeurer en reste avec lui ; il lui a fait porter avec son ouvrage le tableau de la civilisation romaine. C'est trop pour un seul homme, fût-il un esprit distingué, le plus aimable de son temps et un caractère honnête ; eût-il écrit un volume de lettres, qui ne sont, après tout, qu'un curieux monument de la meilleure langue latine au début du IIe siècle, un manuel de bon ton, une source abondante pour l'historien des mœurs et des coutumes, mais non la source principale. Je suppose qu'un étranger racontant le règne de Louis XIV comme M. P. a raconté le siècle des Antonins, intitule son livre : *Les Français au temps de Mme de Sévigné.* L'hommage, quoique s'adressant à une femme de beaucoup plus d'esprit que Pline, paraîtrait sans doute excessif. Et voyez l'effet d'obsession bizarre que ce titre exerce sur le lecteur dans le corps de l'ouvrage. M. P. s'étant mis à l'étroit avec Pline, sent à chaque instant le besoin de se donner les coudées plus franches. Il remonte donc jusqu'à Cicéron, voire jusqu'à Caton et à Plaute, ce qui, pour peindre les Romains du règne de Trajan, reviendrait à peu près chez un auteur du vingt-cinquième siècle, à citer Saint-Simon et Regnard, afin de caractériser la civilisation du XIXe. De même que M. P. descend le cours des âges avec une prestesse surprenante, lorsque l'intérêt de son développement l'y engage, ainsi il n'a pas de scrupules d'empiéter quelque peu sur l'époque suivante, avec Fronton, Épictète et Claudien. Je sais bien qu'à la distance où nous sommes, ces sortes de synthèses sont dans le droit de l'historien et presque dans la nature des choses. Mais alors, que l'on efface ce titre qui ne peut se défendre ; et après avoir tant pris à Friedlaender, qu'on lui emprunte encore (il ne pourra qu'en être flatté) le titre de son ouvrage : *Les Romains depuis Auguste jusqu'aux Antonins.*

Il est vrai que le nom de Pline revient à chaque page du livre de M. P. ; il a fourni des citations longues, généralement heureuses et bien traduites ; il semble évoqué à tout instant pour nous donner le

Digitized by Google

dernier mot sur les hommes et les choses, l'anecdote typique, la note exacte. On dirait que M. P. ayant fait de la correspondance de Pline une étude spéciale, s'est borné, pour le livre que lui demandait l'éditeur, d'allonger sa monographie avec Friedlaender, Boissier, Marquardt, et grâce à leur aide, de lui donner une signification générale. Je me trompe fort ou le défaut d'équilibre et de cohésion que je signale doit être attribué à cette combinaison hâtive, peu réfléchie. Il nous serait facile d'entrer dans les détails, de montrer du doigt, ici des soudures mal faites, là des omissions étranges dont le silence de Pline est la cause, plus loin des développements exagérés sur des points secondaires parce que Pline y fournissait abondante matière. Deux exemples seulement. A propos des captateurs de testament, M. P. traduit tout au long (p. 104), la triple anecdote relative à Regulus, expert dans ce genre de chasse; mais quoi qu'il cite la peinture de la ville de Crotone d'après le *Satyricon*, il ne fait aucune mention des stratagèmes bien autrement expressifs d'Eumolpe, ni de la clause de son testament où il oblige les prétendants à un héritage imaginaire à manger son corps.

De même la peinture du barreau romain (p. 106 et suiv.) devient une étude de Pline, avocat, ce qui est d'autant plus propre à nous donner le change, que l'estimable homme n'avait aucun des vices de sa profession. Au lieu d'une dissertation fort peu vulgarisatrice sur le tribunal des centumvirs où Pline avait l'habitude de plaider, mieux valait, ce me semble, traiter de la condition des avocats en général; mieux valait à l'aide de Juvénal, bien expressif sur ce point (Sat. VII, 124 et suiv.) et confirmé d'ailleurs par Pline (v. 13), nous dire la scandaleuse fortune des uns, la vénalité du grand nombre, la nécessité pour tous d'attirer par un luxe vrai ou d'emprunt le client payant les honoraires, non d'après le talent, mais suivant l'équipage, le train de maison et le luxe de son défenseur.

Etant donné que la librairie de vulgarisation a ses exigences, qu'on ne saurait être complet dans un volume restreint sinon au prix d'une extrême concision, et que la concision est un agrément négatif, les lacunes de détail sont excusables, les méprises mêmes, affaire d'appréciation personnelle. Mais la sollicitude persistante de M. Pellisson à ne pas quitter la toge de son guide, lui a joué de plus mauvais tours. Ainsi je cherche vainement dans son livre deux chapitres que tout le monde sera surpris de n'y pas rencontrer: l'un sur la vie littéraire et artistique des Romains, l'autre sur les pratiques religieuses et les superstitions. Des développements dispersés dans les différentes parties de l'ouvrage touchant l'éloquence judiciaire, l'élément littéraire des représentations scèniques et les lectures publiques, ne suffisent pas à exprimer le caractère d'une époque qui poussa le dilettantisme jusqu'au grotesque et les travers littéraires jusqu'à la démence pure. Ouvrons Pétrone et Juvéval; que de types curieux à faire défiler sous le regard du lecteur moderne: Poètes chevelus, philosophes barbus, artistes épilés, déclama-

Digitized by Google

teurs suffisants, satiriques à gages, récitateurs impitoyables, chanteurs langoureux, Mécènes grotesques, vraie cour des miracles, où trône un empereur, Néron ; où les personnalités les plus en vue de la littérature latine, Perse, Lucain, Sénèque, Pétrone, plus tard Martial et Juvénal coudoient, ne fût-ce qu'un jour, des poétastres sans nom, des moralistes sans mœurs, des aventuriers et des parasites, capables de tout, même d'une belle tirade en prose ou en vers, pour avoir bon gîte, souper et le reste. Pline avec son honnêteté bourgeoise et sa pruderie satisfaite, ne s'est jamais fourvoyé parmi ce monde ; n'y ayant pas conduit M. P., il est cause que nous n'y allons pas davantage : le spectacle cependant eût été intéressant, d'un effet plus sûr et d'une portée plus générale que l'étude littéraire et morale sur la correspondance du bon Pline.

L'absence de tout détail sur les choses religieuses est un défaut plus grave encore ; car là, M. P. ne nous offre aucune compensation. Il est vrai qu'elle s'explique par les mêmes causes. Le correspondant de Trajon est sincèrement et sérieusement religieux ; sa piété va même jusqu'à la superstition. Il dédie des temples, fait hommage au Jupiter de Come d'un chef-d'œuvre de sculpture, ajoute foi aux songes et en discute gravement la signification avec ses amis Suétone et Sura. A celui-ci, il raconte avec de naïves terreurs des histoires de revenant ; il fait réparer à grands frais un temple de Cérès situé sur ses propriétés et où la foule se rend en pèlerinage ; il veut que les dévôts soient à l'aise et la divinité bien logée. Ce n'est pas lui qui, même, *inter pocula*, se permettrait cette caricature de l'Olympe que je trouve dans la XIIIe satire de Juvénal, ni la censure railleuse des cultes asiatiques, ni la satire des astrologues et des devins qui infestent Rome et troublent les familles, ni la peinture des aberrations lascives où le culte d'Isis, de Rhea Cybèle, de la Dea Syria jetaient les esprits. Ne le chicanons pas, je le veux bien, sur cette réserve aristocratique ou mieux sur cette faiblesse, qui n'est en somme qu'un des aspects de sa molle nature. Mais M. P. n'ayant pas à épouser les scrupules de Pline, nous devait d'échapper pour une fois à son guide ; il nous devait, sur les pas de Sénèque, de Pétrone, de Pline l'Ancien, de Juvénal si bien mis en œuvre par MM. Boissier, Friedlaender et Marquardt, de nous ouvrir une perspective sur le cosmopolitisme religieux des Romains.

Voilà assurément de grosses lacunes et qui ne nous permettent pas de considérer le travail de M. P. comme définitif. Il les aurait évitées sans doute, si d'une part il ne s'était fait une idée exagérée de Pline et de sa correspondance, si d'autre part, avant de compulser des ouvrages de seconde main, il avait relu avec le même soin Perse, Pétrone, Sénèque, Martial et Juvénal. Pour avoir le sens exact de la réalité dans le passé, rien ne supplée l'étude minutieuse des textes et la ressource des anciens commentaires.

J'espère racheter auprès de M. P. ce que mes critiques peuvent

Digitized by Google

avoir de désagréable, en lui signalant, pour finir, une œuvre de vulgarisation publiée en Allemagne sur le même sujet, il y a deux ans et dont paraît en ce moment même une nouvelle édition : *Rom und das roemische Leben*, par Hermann Bender (Tubingen, 1880). Les avantages et les qualités qui font défaut au livre de M. P., soit par sa faute, soit par celle de l'éditeur, le volume de M. Bender les possède dans une large mesure : illustrations nombreuses, bien choisies et bien réussies; érudition solide et étendue, connaissance complète et approfondie du sujet. Mais il y manque ce que M. P. pourrait y mettre à profusion : l'esprit, la mesure, le style. Il sera facile pour l'auteur français d'égaler l'allemand par la science; ce n'est qu'une question de travail. Quoique M Bender se soit donné les ouvrages de M. Boissier pour modèles, juste hommage rendu à un maître aussi populaire dans les universités allemandes que parmi nous, il n'a pas réussi à lui dérober les agréments littéraires. C'est là affaire de tempérament. Quand M. Pellisson le voudra, il fera ce que M. Bender n'a pas su et ne saura jamais faire : une œuvre à la fois solide et agréable.

J.-A. H.

NOTES SUR L'ÉLOQUENCE DE DANTON

Par F.-A. AULARD, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. — Paris, Charavay, 1882, in-8°, 48 pages.

Dans un précédent opuscule, M. Aulard avait indiqué une méthode pour établir le texte si incertain des discours de Danton. Ici, il étudie la rhétorique de cet orateur si original, si calomnié, si peu connu. Il examine, au point de vue de l'invention oratoire, les idées religieuses et politiques du rival de Robespierre. En religion, Danton est philosophe à la façon de Diderot, mais il ne donne aucune place dans sa politique à la question religieuse. Il évite toute « métaphysique ». Il est l'homme du présent et de l'avenir. Il part *des faits*, rarement de la théorie. C'est sa force et sa faiblesse. L'âme de son éloquence est l'idée de Patrie, à laquelle s'unit l'idée de Justice. Passant ensuite à l'élocution, M. Aulard montre, par de nombreux exemples, que Danton, presque seul à la tribune de la Convention, crée son style : ses métaphores sont neuves, empruntées à la réalité présente, jamais classiques. Il n'est pas, en littérature, un barbare, comme on l'a cru, mais un novateur, tout en restant dans l'antique veine française et même gauloise, comme son compatriote La Fontaine. — Cette étude fera partie d'un travail d'ensemble sur les orateurs de la Convention.

Le Rédacteur en chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie de MARCIREAU & Cie

Digitized by Google

TABLEAU DES COURS ET CONFÉRENCES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

NOMS DES PROFESSEURS	NATURE DES COURS ET CONFÉRENCES	JOURS DES COURS ET CONFÉRENCES	HEURES
MM.			
Arren.	Histoire de la Philosophie depuis Leibniz jusqu'à nos jours. (Nos VIII, IX et X du programme de la Licence).	Mercredi.	3 1/4
	Conférence. — Étude des facultés de l'âme.	Lundi.	5 soir
	— Histoire de la philosophie Romaine.	Vendredi.	9 1/4
Guibal.	La France en 1789.	Vendredi.	3 1/4
	Conférence. — Étude des institutions grecques.	Samedi.	8 1/4
	— Explication des Chevaliers d'Aristophane.	Mercredi.	2 1/4
Hanriot.	Les prosateurs grecs.	Lundi	3 1 4
	Conférence de Licence.	Mercredi.	8 1/4
	— d'Agrégation de grammaire.	Samedi.	5 soir
Hild.	Les Satires de Juvénal au point de vue de l'histoire, des institutions et des mœurs.	Samedi.	2 1/4
	Conférence. — Explication de Tite-Live, livre Ier et de Virgile, *Enéide*, livre VIII.	Lundi.	8 1/4
	— Agrégation de grammaire.	Mardi.	5 soir
Aulard.	Histoire des théories littéraires en France de 1636 à 1830.	Vendredi.	8 1 4
	Conférence. — 1re année : Notions sur l'histoire de la langue et de la grammaire au XVIe siècle.	Lundi.	9 1/4
	— 2e année : Notions sur l'histoire de la langue et de la grammaire au XVIIe siècle.	Mardi.	8 1/4
	— Agrégation de grammaire.	Mercredi.	5 soir
Parmentier	Les représentations comiques en Allemagne depuis les origines jusqu'au XVIe siècle.	Mardi.	2 1/4
	Conférence. — Explication des textes anglais et allemands pour l'examen de Licence.	Vendredi.	2 1/4
Plessis.	Conférence. — Histoire de l'élégie à Rome.	Lundi.	2 1/4
	— Syntaxe latine.	Jeudi.	8 1/1
	— Métrique grecque et latine.	Samedi.	9 1 4
	— Agrégation de grammaire.	Vendredi.	5 soir
Bardinet.	Étude des institutions romaines.	Mardi.	3 1/4
		Mercredi.	9 1/4
		Samedi.	3 1/4

CONFÉRENCES DU JEUDI

Agrégation de Philosophie. — **M. Arren.**

Agrégation d'Histoire. — **MM. Guibal et Bardinet.**

Agrégation des Lettres. — **MM. Aulard, Hanriot, Hild.**

Agrégation de Grammaire. — **MM. Aulard, Hanriot, Hild, Plessis.**

Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes. — **M. Parmentier.**

Préparation à la licence. — Épreuves communes et licence ès lettres. — **MM. Aulard, Hanriot, Hild, Plessis.**

Licence philosophique. — **M. Arren.**

Licence historique. — **MM. Guibal et Bardinet.**

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu, dans une lettre adressée à M. le Recteur de l'Académie de Poitiers, nous féliciter d'avoir fondé notre *Bulletin mensuel*. Nous avons été très-sensibles à ce témoignage de haute bienveillance, accordé en termes si flatteurs, et nous en exprimons ici notre sincère gratitude.

Voici la lettre de M. le Ministre :

« Monsieur le Recteur, j'ai reçu et j'ai lu avec un vif intérêt le *Bulletin mensuel* de la Faculté des Lettres de Poitiers. Je vous prie de » féliciter en mon nom les professeurs qui ont eu l'initiative de cette » revue. Ce recueil rendra de grands services. Il aidera dans leurs » études les professeurs des collèges qui se préparent aux grades, qui ont » besoin de conseils, et pour lesquels notre sollicitude ne sera jamais » trop attentive. Il les tiendra au courant des publications qui peuvent » leur être utiles ; il leur apprendra la méthode par des exemples autant » que par des préceptes. Le *Bulletin* fait une place sérieuse à la bibliographie ; il sera amené à la faire plus grande encore. Beaucoup de » maîtres dans nos collèges sont trop étrangers aux ouvrages relatifs » aux études classiques qui se publient tous les jours ; ils apprendront » à les connaître et, ce qui ne vaut pas moins, à les juger.

» En s'adressant surtout au début aux candidats aux grades, le » *Bulletin* fera bientôt beaucoup plus que de rendre des services pratiques et professionnels. Il répandra le goût de l'étude pour l'étude » même et du travail personnel et original, où l'esprit n'a d'autre objet » que de bien faire et, dégagé de toute préoccupation utilitaire, se » consacre aux lettres, à la philosophie et à l'histoire, parce qu'elles » sont une des occupations les plus nobles de l'intelligence, et que cette » haute culture importe infiniment au bien public. Il montrera par un » nouvel exemple, qu'il n'existe pas de différence véritable entre » l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, que tous les » deux n'en font qu'un, vérité que l'ancienne Université ne mettait pas » en doute, et que les changements qui s'accomplissent chez nous rendront tous les jours plus sensible pour tous.

» Le temps n'est pas loin où chaque Faculté aura un recueil qui lui » sera propre. La Faculté de Poitiers aura le mérite d'avoir été des » premières à donner l'exemple. »

Digitized by Google

CHRONIQUE

Un arrêté ministériel du 13 janvier dernier fixe au 10 mars 1883 l'ouverture d'une session extraordinaire de baccalauréat dans les Facultés des Lettres. Cette session est exclusivement réservée aux candidats ajournés aux épreuves de la deuxième série, et qui en justifient, et à ceux qui ont subi avec succès, depuis un an au moins, les épreuves de la première série.

L'arrêté ministériel ajoute que « le droit d'option prévu par l'arrêté » du 6 mars 1882 est applicable à cette session. »

En conséquence, les candidats qui auront déjà subi, sans succès, les épreuves telles qu'elles avaient été fixées pour 1881 (composition française, version de langue vivante) pourront opter entre cet ancien programme et le nouveau (composition française, composition scientifique.)

Ces candidats devront désigner, en s'inscrivant, le mode d'examen pour lequel ils auront opté (1).

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

LA DISSERTATION LATINE A L'EXAMEN DE LA LICENCE.

Tout en approuvant au point de vue général la réforme qui, pour le baccalauréat, a substitué la composition française au discours latin, il faut constater que les débuts dans l'enseignement supérieur du petit nombre de bacheliers qui y peuvent prétendre, en sont devenus plus pénibles et pour eux et pour leurs professeurs. Nos étudiants nous arrivaient jadis, sinon munis d'un riche bagage de latinité, du moins avec une certaine provision de tours et d'expressions empruntés à Tite-Live, à Cicéron, avec l'habitude de les appliquer dans un discours et dans une dissertation philosophique. Depuis que la composition latine et les exercices de mémoire qui y préparent ont été à peu près éliminés des programmes de l'enseignement secondaire, les candidats à la licence, issus de ce régime, vont se trouver du jour au lendemain placés en face d'un travail entièrement nouveau. Ils nous sauront gré de résumer ici quelques conseils, sans prétention à l'originalité ni même à la science,

(1) L'abondance des matières et le grand nombre de demandes de renseignements qui nous sont parvenues nous forcent à renvoyer au prochain numéro les éclaircissements relatifs à l'application des programmes du Baccalauréat.

Digitized by Google

mais que le triste état des dissertations latines à l'examen des bourses ou de licence rend dès à présent actuels, nécessaires, et qui, nous le craignons, le deviendront plus encore dans l'avenir.

1° *De la correction grammaticale.* — Avant toutes choses : *solœcismi et barbarismi fœditas absit.* Il n'y a point de qualités d'imagination, point de pénétration critique ni de goût littéraire qui puisse dispenser un aspirant à la licence d'écrire à peu près correctement ; point de procédé non plus qui, pour conduire à ce résultat, se substitue utilement à l'étude aride et pénible de la grammaire. La plupart cependant, ou ne l'ont jamais sue, ou ont eu le temps de l'oublier. Au lendemain du baccalauréat, la grammaire latine, la syntaxe surtout est à apprendre ou à réapprendre. Exiger des étudiants qu'ils se mettent résolûment en face des règles toutes nues, avec des propositions isolées et forcément insignifiantes pour exemples, c'est leur demander ce qu'il y a au fond de plus simple, mais non ce qu'il a de plus efficace. *Vulgus abhorret ab hac.* Voici la méthode que nous conseillons : Que dans les auteurs de leur programme, dans ceux dont la latinité est la plus pure et qui traitent de préférence des questions littéraires, dans Cicéron, dans Quintilien, et aussi dans Tite-Live, ils cherchent la règle concrète, vivante ; qu'ils la transportent au cours de leurs lectures sur les marges d'une bonne grammaire, ou mieux sur des feuilles intercalaires. Une dizaine de textes nets, clairs, précis, que l'étudiant aura découverts lui-même comme confirmation de chaque règle importante, et qui seront devenus sa grammaire à lui, une fois entrés dans la mémoire par la porte du jugement et de l'imagination, n'en sortiront plus jamais ; ils viendront à toute réquisition tirer d'embarras la plume hésitante.

2° *De la construction.* — Il est infiniment plus difficile de s'approprier l'admirable variété des tours latins que d'obtenir la correction matérielle. La pensée dont ces tours représentent l'image est un Protée merveilleux qui sait prendre toutes les formes : *Omnia transformat sese in miracula rerum.* Dans les langues grecque et latine, il n'y a pas à proprement parler de règles fixes auxquelles on la puisse astreindre. Celles que les grammairiens anciens ou modernes ont essayé de dégager des textes, sont loin de répondre à toutes les exigences du style, qui n'est vraiment « que l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses pensées. » Lorsqu'on veut s'y tenir, on s'aperçoit aisément que le latin, échafaudé sur cette base étroite, est monotone et déplaisant, c'est-à-dire qu'il n'est pas latin. Que les étudiants commencent par lire en la méditant l'excellente thèse de M. Weil : « *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes.* » (Chez Vieweg, collection philologique, prix, 4 fr.) Puis qu'à l'aide de leurs auteurs, ils entreprennent, sur le premier chapitre de l'ouvrage, le travail de vérification et de confirmation qu'ils ont tenté d'autre part pour la syntaxe. Nous les prévenons qu'il ne suffira pas, s'ils veulent saisir la portée d'un tel livre et en

Digitized by Google

tirer quelque profit, de le parcourir d'un regard distrait ; peut-être même qu'une lecture attentive ne fera pas tout d'abord la clarté complète dans l'esprit. Mais l'auteur ayant lui-même éclairci sa théorie en l'appliquant à des exemples classiques (p. 20 et suiv.), il n'y aura qu'à poursuivre dans cette voie ; on trouvera aisément des exemples analogues, et on les interprètera suivant les mêmes principes.

3° *De la propriété de l'expression.* — En examinant de près le latin moderne des maîtres, on s'aperçoit bien vite qu'il faudrait, pour le plus grand nombre des étudiants, désespérer de cette qualité, si le vocabulaire de la dissertation latine n'était heureusement beaucoup plus restreint qne celui d'une thèse ou d'un traité. Il s'agit donc moins pour eux d'acquérir, durant les deux ou trois années de leur préparation à la licence, l'expression propre et juste dans tous les sens de la latinité que dans une latinité spéciale et limitée. Les monuments de cette latinité sont connus : ils figurent par parties dans les programmes de l'explication orale. Nous croyons fermement, car l'expérience nous a démontré le fait, qu'en lisant avec assiduité, en retournant dans tous les sens, le *Brutus* de Cicéron avec le 1er livre du *De Oratore,* le *Dialogue des Orateurs* de Tacite, le 1er et le 10e livre des *Institutions* de Quintilien, auxquels il convient de joindre, dans l'intérêt de l'esprit et de la grâce, les *Satires* et les *Epîtres* d'Horace, un étudiant intelligent s'assimilera tous les termes dont il aura besoin et apprendra à en distinguer les nuances.

Il devra s'attacher surtout à faire la différence par définitions précises des termes appelés synonymes, comme *honor, decus, dignitas ; vis, robur, fortitudo ; mens, ratio ; animus, anima ; studium, doctrina, disciplina ;* etc., etc., à prendre les mots, sans affectation d'archaïsme, le plus possible dans le sens étymologique qui est ordinairement le sens primitif. L'examen de la langue des comiques, du *Rudens* qui figure au programme, sera sur ce point d'une action décisive, en remédiant au vice si commun du gallicisme d'expression. On ne saurait trop se convaincre que l'étude d'une langue morte est affaire de détail et de minutieuse analyse : on n'y réussira jamais, si, comme cet orateur dont parle Sénèque, on ne peut se résoudre à : *Assidere pusillæ rei, verbis.*

4° *De l'histoire littéraire.* — Si la lecture d'un manuel d'histoire littéraire est suffisante pour le candidat au baccalauréat, qui y trouve des réponses toutes prêtes aux questions très-simples d'un programme oral, elle ne répond en aucune façon aux exigences de l'enseignement supérieur. Il faut que nos étudiants s'habituent à se composer eux-mêmes, à l'aide de textes originaux, comme un dossier de chaque grande question, sinon de littérature grecque, ce qui serait évidemment désirable, mais d'un grand travail, du moins de littérature latine. Les secours pour cette besogne ne manqueront pas : sans parler des traités spéciaux de MM. Berger, Patin, Boissier, Martha, etc., dont ils devront faire leur

Digitized by Google

lecture habituelle, s'ils veulent apprendre à disposer une question avec art et à la traiter avec goût, ils trouveront dans l'*Histoire de la Littérature Romaine* de Teuffel (traduction Bonnard et Pierson ; Paris, chez Vieweg) toutes les indications nécessaires. La partie imprimée en petit texte leur fournira, classés et souvent cités tout au long, les passages dans lesquels les auteurs anciens, ou se sont jugés entre eux, ou ont livré à la postérité de précieuses confidences sur leurs personnes et leurs écrits. A ces fragments, relevés par écrit et complétés, les étudiants feront bien d'ajouter des extraits de vingt à quarante lignes, choisis avec soin. Ils auront ainsi sous la main et bientôt dans la mémoire des documents certains, des modèles de style et plus tard pour les besoins de l'enseignement, des textes de versions qu'il ne sera pas difficile de rendre intéressants dans une classe.

5° *Le Programme de la Licence.* — La matière de cette quadruple étude de la grammaire, de l'ordre des mots, de leur valeur propre et de l'histoire littéraire doit être cherchée avant tout dans les auteurs du programme oral. Or, peu de candidats les préparent avec conscience. Il n'est pas rare d'en arracher l'aveu à ceux-là même qui, franchissant les difficiles épreuves de l'écrit, courent ensuite le risque d'un échec définitif, parce que les textes prescrits, dans leurs parties les plus saillantes et les plus importantes, n'ont jamais été l'objet d'un sérieux travail. Pour le latin surtout, on s'en remet au hasard, à la ressource des connaissances générales et vagues, à l'indulgence de l'examinateur. De là à l'écrit ces dissertations vides et banales, cette latinité pauvre et douteuse ; de là à l'oral des explications qui ne sont pas sensiblement supérieures à celles d'un bachelier médiocre. La licence n'étant autre chose, en somme, que le droit d'enseigner : *licentia docendi*, et le latin constituant à juste titre le fond de notre enseignement secondaire, les étudiants ne seront pas surpris que les Facultés ne favorisent sur ce point aucune capitulation de conscience. Pour que le niveau des études latines ne baisse pas davantage dans nos classes, il importe que nous le maintenions assez haut à l'examen de la licence, qui fournit des maîtres à la jeunesse des collèges et des lycées.

J.-A. H.

OBSERVATIONS sur le sujet de composition française, indiqué en novembre dernier aux candidats à la licence et à l'agrégation des lettres : *Quelle fut, au* XVII^e^ *siècle, la raison d'être du style périodique?*

PLAN PROPOSÉ.

1° Définition de la période : « La période, dit Aristote, est une phrase qui a un commencement et une fin par elle-même (αὐτὴν καθ'αὐτήν), et

Digitized by Google

une étendue facile à embrasser. » Cette définition est ainsi expliquée par M. Havet, dans son excellente *Étude sur la rhétorique d'Aristote* (Paris, Delalain, 1846, in-8) : « Si la période a un commencement et une fin par elle-même, indépendamment des phrases qui la bornent, c'est qu'elle exprime un mouvement de la pensée, qui a son point de départ, et son terme où il aboutit. De l'un à l'autre, il se fait dans l'esprit de l'auditeur une marche et un progrès, pendant lequel la période le soutient et le mène, jusqu'à ce qu'il soit arrivé où l'orateur a voulu qu'il fût conduit. Ainsi la phrase ne demeure suspendue que pour faire pénétrer insensiblement au fond de l'âme un sentiment ou une idée qui, sans ces préparations, n'aurait pas le temps de faire son effet et n'entrerait pas aussi avant ; de manière que la période est à elle seule un petit discours, qui a son exorde, son développement et sa péroraison, comme le discours tout entier. Elle est un des moyens les plus puissants dont dispose l'art oratoire : pendant que les petits traits et les incises saccadées effleurent l'esprit et ne font tout au plus que l'étonner, une phrase large prépare l'impression, la fortifie et la conserve ». La période est l'instrument de persuasion par excellence pour l'orateur qui, d'accord avec les auditeurs sur les principes, veut les décider à agir selon ces principes.

2° Toutes les fois que les écrivains du XVII^e^ siècle ont employé la période dans ce dessein, ils l'ont employée à bon droit et avec fruit. Comme presque tous croyaient posséder la vérité, il n'est pas étonnant qu'ils l'aient glorifiée, propagée dans la forme oratoire. Citer des exemples de périodes dans Bossuet, dans Pascal, dans les passages les plus fameux de l'éloquence parlée ou écrite du XVII^e^ siècle ; faire voir que sans cet arrangement harmonieux de propositions entrelacées en une seule phrase, comme en une couronne, ces écrivains n'auraient pas atteint leur but. Beautés du style périodique. Critiquer en passant la caricature de la période tracée par M. Taine, dans ses *Origines de la France contemporaine*, t. 1^er^, *pass.* : c'est de la raison que se moque au fond l'auteur de l'*Intelligence*, de la raison *raisonnante*, comme il dit, sans contester d'ailleurs que la période ne soit la formule la plus heureuse de cette raison se glorifiant elle-même dans Descartes, Pascal, Bossuet.

3° Mais quand, au XVII^e^ siècle, la période n'exprime pas la prédication de la vérité, elle porte à faux, ennuie le lecteur, trahit l'écrivain. Faire de la psychologie, de l'érudition, de l'histoire, etc., en style périodique, c'est déclamer. Quand Descartes lui-même use de la période pour des recherches scientifiques, il écrit mal. Quand Molière, au début de *l'Avare*, fait soupirer ses amoureux en longues phrases oratoires, il se trompe. Quand La Fontaine mêle d'interminables périodes à la prose de *Psyché*, il lasse. La période n'est faite que pour persuader, etc.

4° Si l'usage fréquent et heureux de la période est né au XVII^e^ siècle,

Digitized by Google

de la certitude de posséder la vérité et du besoin de l'illustrer, de la propager, il n'en est pas moins vrai que la période, déjà en germe dans Calvin, s'est développéé aussi par d'autres habitudes. Rappeler l'admiration de la Renaissance pour le style oratoire de Cicéron et pour la période latine. Cette admiration continue au XVII^e^ siècle et vit dans les collèges : on a une pente à écrire en français comme on écrivait, écolier, dans la langue du *Pro Milone*. Mais ces considérations ne sont qu'accessoires, et il ne fallait que les indiquer. La vraie raison d'être du style périodique est dans l'état général de l'esprit français sous Richelieu et surtout sous Louis XIV.

F.-A. A.

OBSERVATIONS sur le sujet de grammaire : *De la proposition interrogative directe en grec et en latin,* donné à l'examen de licence (session de novembre).

Ce qui manque dans la plupart des compositions, c'est la méthode; celles même qui témoignent de quelques connaissances, les présentent trop souvent sans aucun ordre. Il fallait définir la prop. int. dir. : c'est une interrogation qui subsiste par elle-même comme prop. principale, par laquelle on demande que tout le contenu de la question soit affirmé ou nié (*floretne arbore ? num negare audes ?*), ou qu'une notion individuelle, désignée par un pronom ou un adverbe interrogatif, soit déterminée (*Quid mihi Celsus agit? cur eum accepisti ?*) Cf. Madvig § 331 *rem.* — Distinguer ensuite les prop. interr. dir. en 2 classes : 1° simples ; 2° disjonctives ou par alternative. Etudier l'interr. dir. en grec d'abord, ou commencer par le latin, ou sur chacun des points dire et comparer l'usage des deux langues, mais avoir soin, quelle que fût celle des trois méthodes que l'on eût choisie, de la suivre d'un bout à l'autre régulièrement.

Commençons, par ex., par le GREC : 1° interr. simple *a*), sans particule, comme en français, marquée par l'intonation seule ; c'est l'exception τέθνηκε Φίλιππος ; (*Philippe est mort ?* et non *Philippe est-il mort ?*) *b*) avec particule ἦ, *est-ce que* (ne pas conf. avec ἤ *ou*) ἆρα, ἦ ἄρα *est-ce que ;* οὐ, ἀρ'οὐ *n'est-ce pas que ;* μή, μῶν, ἆρα μή *est-ce que par hasard.* Adject. ou pron. interr. τίς (ne pas confondre avec τίς indéfini *enclit.*) ποῖος, πόσος, πηλίκος). Adv. interr. quantité πόσον, ποσάκις, temps πότε, πηνίκα, lieu ποῦ, πόθι ; ποῖ. πόσε ; πόθεν ; πῆ ; moyen πῶς, πῇ. — 2° interr. disj. *a*.) sans partic. au 1^er^ membre ; c'est l'exception. *b*.) avec partic. πότερον...ἦ. — Signaler les constructions δράσεις δὲ τί ; τίς τίνος αἴτιός ἐστιν ; Cf. Chassang *Gram. gr.* § 187.

LATIN. 1° interr. simple. *a*.) sans partic.; c'est l'exception. Dans 3 cas. 1^er^ cas : interr. ordinaire dans le langage familier, conversation,

Digitized by Google

chez les comiques, exemples nombreux dans la littér. archaïque. — PLAUT. *Aulul.* 3, 2, 30. TER. *Hautontim.* 3, 2, 11. — 2e cas : la question suppose une vive émotion, étonnement, indignation, mépris. LIV. ANDR. *etiam minitas?* ENN. *Menelaus me obiurgat?* chez CIC. : expression d'un doute *dubitas quin...?* avec le verbe *posse : dubitare quisquam potest quin.. ?* avec un pron. personnel accentué *tu igitur nihil vides ?* — 3e cas : la question se présente comme une condition PLAUT : *amat? sapit.* — *b.*) avec partic. *Ne* enclit. est le signe ordinaire de l'interr. ; ne préjuge en rien la réponse ; *num* suppose une réponse négative ; *nonne*, une réponse affirmative. *Ne :* on le trouve parfois après 2 ou 3 mots CIC. *Phil.* 12, 8 ; 13, 1. — V. aussi *Tusc.* 5, 9 *sed hoc isne dicit...? Ne* présente les variations suivantes, surtout chez les comiques et dans la langue de la conversation : chute de l'*e, tun, quian, dixin ;* chute à la fois de l'*e* dans *ne* et de l's finale du mot précédent *satin, sanun es, audin ;* changement dans le mot précédent de l'*e* du suffixe *ce* en un *i : sicine, hocine.* — *Num ;* c'était primitivement un adv. de temps (cf. *nunc*) il en reste des traces PLAUT. *Most.* 794 *num moror* (Draeger traduit en allemand *soll ich noch bleiben?*) — *Numne* chez les comiques ; *numnam*, également ; mais CIC. place toujours *quis* entre les 2 particules *Rosc. Amer.* 37 *num quisnam prœterea...?* — Rappeler les pron. ou adj. interr. *quis* ou *qui, quæ, quid* (*quis* comme subst. ou adj. *quis hoc fecit? Quis senator hoc fecit? — qui* le plus souvent adj. Cf. Madv., § 88, *rem* 1) *quisnam,* rarement *quinam*) ; les adv. de cause, lieu, temps, moyen, *cur, ubi, unde, quando, quomodo, quantopere.* — L'interject. *en* peut aussi entrer dans la construction d'une phrase interr., de 2 manières : 1° devant *unquam* chez les comiques, quelques autres poètes, et parmi les prosateurs T. Live seul. PLAUT. *Trin.* 589 ; VERG. *Buc.* 1, 67 ; 8, 7 ; SIL. ITAL. 16, 91 ; 2° devant le pron. indéf. *quis* ou devant *quando* sous la forme *ec* par assimilation *ecquis, ecquando ;* cette adjonction de *en* est en général optative ou impérative : *ecquid audis?* Pas de preuve de l'emploi de *ecquando* dans la littér. arch.

2e interr. disjonct. 2 classes : 1re classe, interr. disj. complète dans sa forme ; a.) sans partic. au 1er membre, quand elle est très-courte, *an* au 2d. PLAUT. *Aul.* 4, 9, 20 *abeam an maneam?* CIC. *Tusc.* 3, 18, 41 ; PLIN. *Epist.* 9, 23. — b.) avec partic. encl. *ne... an* construct. rare PLAUT. *Amph.* 1, 1, 87 *servosne es an liber?* construct. ordin. : *utrum... an* (N. B. *an* veut dire *ou, ou bien ;* on n'entre jamais en matière par *an*, essentiellt disj., annonçant toujours la 2de partie d'une interr. à 2 membres ; *annon* pour *nonne* dans les mêmes circonstances que *an* pour *ne*, continuation d'une idée antécédente). *Utrum... ne* dans le lat. arch. ; aussi chez CIC., mais *utrum* séparé de *ne*, lequel est suivi à son tour de *an*, ou bien *utrum* laisse voir distinctement son caractère de pron. CIC. *Tusc.* 4, 4, 9. Cf. Draeger *Hist. Synt.* II, p. 347. Horace le premier et les prosateurs postérieurs à l'époque classique ont fait usage de

Digitized by Google

utrumne... an. Hor. *Epod.* I, 7 *sqq.* — 2de classe) la première partie de l'interr. disj. est sous entendue, par ex. la phrase commandée par *an* est précédée d'une autre qui provoque justement comme réplique la question avec *an* Plaut: *Asin.* 5, 1, 10 *credam istuc si te esse hilarum videro.* (Rép.) *An tu me tristem putas?* V. aussi *Amph.* 3, 3, 8.

Il est de règle que l'interr. dir. se fasse par l'indicatif; mais on emploie le subj. pour rendre le conditionnel franç.; on peut aussi l'employer pour notre futur, lorsque celui-ci suppose une idée conditionnelle : *utrum tandem pluris æstimemus...?* Qu'estimerons-nous le plus, etc ..? *Quid faciam?* Que faire? *quid facerem?* qu'aurais-je fait? que pouvais-je faire? Cf. Burnouf *Méth. lat.* § 471. *Chassang Gram. lat.* § 274.

F. PLESSIS.

Sujets de composition de la 3e série (du 1er février au 1er mars 1883).

Épreuves communes et licence es lettres.

Composition latine. — Thucydides. Peloponniesaci belli historiæ præfatus : « ἐς μὲν ἀκρόασιν τὸ μὴ μυθώδες αὐτοῦ ἀτερπέστερον » providet futurum; T. Livius contra non dubitat « quin legentium plerisque primæ origines proximaque originibus minus præbitura voluptatis sint » quam nova et recentia acta. Cur uterque bene de ætatis suæ studiis judicasse existimandus est?

(*Thucyd* I. 22; *T.-Liv.* Præfat. 4.)

Composition française. — Rechercher, à propos des *Femmes savantes*, sur quels principes Molière établit sa critique littéraire.

Thème grec. — Les Cariens furent réduits en servitude par Harpage, sans s'être signalés par aucune action d'éclat. Les Lyciens, dès que Harpage poussa son armée dans la plaine du Xanthe marchèrent à sa rencontre, et combattant en petit nombre contre beaucoup d'ennemis, déployèrent un grand courage. Mais ayant eu le dessous, et refoulés dans la ville, ils rassemblèrent dans la citadelle leurs femmes, leurs enfants, leurs richesses, leurs serviteurs, et mirent le feu à cette forteresse pour la consumer tout entière. S'étant après cette action réciproquement engagés par des serments terribles, ils firent une sortie et périrent tous en combattant, à l'exception de vingt famille, qui se trouvèrent alors absentes et qui ainsi survécurent. Ce fut de cette manière que Harpage eut la ville de Xanthe.

Grammaire. — Rôle et syntaxe abrégée de la conjonction en grec et en latin; ses rapports avec la conjugaison des verbes.

Question de métrique. — De l'hiatus chez les latins; particulièrement chez Virgile. Comparez brièvement avec l'usage des Grecs.

Vers latins. — Germanicus rendant les derniers hommages funèbres aux restes des légions de Varus.

(*Tacite*, Annales, I, 62; *Suétone*, Caligula, 3.)

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. De la question de l'instinct et de l'âme des bêtes aux différentes époques de la philosophie. Quelles sont, sur ce sujet, les données actuelles de la phychologie comparée?

2. Polémique de Leibniz contre Locke : les idées innées.

Digitized by Google

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE ANCIENNE. — Exposer l'histoire de la guerre sacrée, en insistant tout particulièrement sur le rôle de la Macédoine et de Philippe.

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — Origine et progrès du tiers état du commencement du XII^e^ siècle au commencement du XIV^e^.

GÉOGRAPHIE. — Géographie physique du bassin du Rhône.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

Mêmes sujets que pour la licence philosophique.

AGRÉGATION D'HISTOIRE.

HISTOIRE ANCIENNE. — Mêmes sujets que pour la licence historique.

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — Alliance des Carlovingiens avec l'Église ; donation de Charlemagne au Saint-Siège.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

THÈME LATIN.— *Balzac*, Socrate chrétien : depuis : Tibère a humilié toutes les âmes..., jusqu'à ce n'est point un cartel. (Dans les Extraits des classiques français de *G. Merlet*, p. 7; première partie.)

VERSION LATINE. — *Juvénal*, sat. I, v. 85 à 117. (Sujet commun à l'agrégation des lettres et à celle de grammaire.)

VERSION GRECQUE. — *Homère*, Iliade, XXIII, vers 566-600.

AGRÉGATION DES LETTRES.

Mêmes sujets que pour la licence et l'agrégation de grammaire.

Certificat d'aptitude (allemand).

VERSION.

Man ændre in deim bedauerten Unglueck die einzige Bestimmang der Zeit : so wird sich das mitleiden durch ganz andere Kennzeichen zu erkennen geben. Mit der Elektra, die ueber die Urne ihres Bruders weint, empfinden wir ein mitleidiges Trauern, denn sie haelt das Unglueck fuer geschehen und bejammert ihren gehabten Verlust. Was wir bei den Schmerzen des Philoktets fuehlen, ist gleichfalls Mitleiden, aber von einer etwas andern Natur; denn die Qual, die d eser Tugendhafte auszustehen hat, ist gegenwærtig und ueberfællt ihn vor unsern Augen. Wenn aber Oedip sich entsetzt, indem das grosze Geheimnisz sich plœtzlich entwickelt; wenn Monime erschrickt, als sie den eifersuechtigen Mithridates sich entfaerben sicht : was empfinden wir da? Immer noch Mitleiden ! Aber mitleidiges Entsetzen, mitleidige Furcht.

THÈME.

Voyager à pied, c'est voyager comme Thalès, Platon, Pythago e. J'ai peine à comprendre comment un philosophe peut se résoudre à

Digitized by Google

voyager autrement, et s'arracher à l'examen des richesses qu'il foule aux pieds, et que la terre prodigue à sa vue. Qui est-ce qui, aimant un peu l'agriculture, ne veut pas connaître les productions particulières au climat des lieux qu'il traverse, et la manière de les cultiver ? Qui est-ce qui, ayant un peu de goût pour l'histoire naturelle, peut se résoudre à passer un terrain sans l'examiner, un rocher sans l'écorner, des montagnes sans herboriser, des cailloux sans chercher des fossiles ? Vos philosophes de ruelles étudient l'histoire naturelle dans des cabinets ; ils ont des colifichets, ils savent des noms, et n'ont aucune idée de la nature. Mais le cabinet de mon élève est plus riche que ceux des rois ; ce cabinet est la terre entière.

Certificat d'aptitude (anglais).

VERSION.

Colonel Napier's history (continued).

The reader finds therein no tendency to contemn or to hate our great rivals in arms ; no desire to depreciate their valour or military capacity ; no bitter feelings of national animosity : for he is taught to know that, if we ourselves be worthy for courage, for daring enterprise, for patient suffering, we have ever found in the French a foe worthy as ourselves in all the virtues of a soldier ; that throughout the long war described, a rich harvest of honour was reaped by both people, while none was lost by either. Id had been well for the world if such were always the feelings created by those who have treated of the hostilities (too constant indeed) between England and France. Neither nation would now have believed that aught was wanting to the full establishment of its military renown, or that for its glory any further deeds of arms were necessary.

THÈME.

Progrès des libertés anglaises.

L'Angleterre moderne ne jouit guère que depuis un siècle de la plénitude des libertés que sa constitution lui préparait. Par quelles luttes sanglantes, par quelles longues éclipses, par quelles incertitudes cruelles n'a-t-elle pas passé avant d'arriver à cette pleine et paisible possession d'elle-même ! Combien de fois, depuis le roi Jean Sans-Terre jusqu'au roi Georges II, l'Anglais honnête et patriote n'a-t-il pas dû douter de l'avenir de son pays, de la victoire du droit, du maintien de ses plus chères libertés ! Ceux qui ont persévéré, qui ont cru, qui ont espéré contre toute espérance, ont fini par avoir raison. Mais ce n'a été qu'à force de courage, de patience, et de foi robuste au bon droit et au bon sens, qu'ils ont été justifiés, et qu'ils sont entrés en jouissance de cette

Digitized by Google

constitution qui leur a coûté si cher, mais qui vaut tout ce qu'elle a coûté.

BACCALAURÉAT

SUJETS DE COMPOSITION donnés au baccalauréat ès lettres dans la session de novembre 1882.

1re PARTIE. — *Composition française.*

1. Fair voire que La Fontaine a tracé dans ses fables un tableau animé des mœurs et des caractères de son temps. Types particuliers : le roi, les courtisans, les magistrats, le clergé, les bourgeois, les manants, etc. Peinture des vices, des travers et des ridicules de l'humanité en général.

2. Voltaire a dit du théâtre de Corneille qu'il était *une école de grandeur d'âme*. Le prouver en analysant les plus beaux types d'honneur, de générosité, de dévouement, de vaillance et de patriotisme que le grand tragique a mis sur la scène.

3. Un auteur a dit de la *chanson de Roland* qu'elle est « une sorte d'Iliade, dont la forme est moins parfaite que celle d'Homère, mais dont la pensée est plus haute ». Faire voir par une courte analyse des beautés et des défauts les plus saillants du poëme, ce qu'il y a d'exagéré, ce qu'il y a de fondé dans ce jugement.

4. Montrer d'une manière générale pourquoi l'oraison funèbre ne saurait parler de ses héros avec la sincérité de l'histoire ; chercher des preuves dans les oraisons funèbres de Bossuet et plus spécialement dans celle du prince de Condé.

5. Corneille, après la mort du cardinal de Richelieu, composa ce quatrain :

Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Chercher, en racontant les rapports de Corneille et du cardinal, si cette antithèse est de tout point justifiée par les faits.

6. Bossuet a reproché à l'Énéide de n'être que la glorification de la maison d'Auguste. Jusqu'à quel point cette appréciation est-elle exacte ? Prouver, par des exemples pris dans l'œuvre de Virgile, qu'elle est surtout la glorification de la nation romaine.

2e PARTIE. — *Dissertation philosophique.*

1. Faire la part de la vérité et de l'erreur dans la théorie des monades de Leibniz.
2. Peut-on expliquer l'idée de bien par l'expérience ou par l'hérédité ?
3. Quelles raisons a-t-on de dire que la matière est incapable de penser ?

Composition scientifique.

1. Démontrer que l'intersection d'une sphère par un plan est un cercle.

Application : on coupe une sphère dont le rayon est de 5^m3 par un plan distant du centre de 1^m2. Trouver le rayon du cercle d'intersection.

Production du son. Définir l'intensité, la hauteur et le timbre du son. Détermination de la vitesse de propagation du son dans l'air ; circonstances qui la font varier.

2. Expliquer les diverses méthodes qui servent à réduire une fraction à sa plus simple expression. — Appliquer les méthodes à la fraction $\frac{450}{1575}$.

Digitized by Google

Action des courants sur les courants. Lois élémentaires.

3. Calculer la surface d'un hexagone régulier dans un cercle dont le rayon est de 7 mètres.

Description de l'organe de la vue et de ses annexes; marche des rayons dans l'œil; accommandation, myopie, presbytie.

AVIS

Les conférences du jeudi auront lieu dans l'ordre suivant, pendant le mois de février :

Conférences de licence (lettres, philosophie, histoire), le 8 et le 22 (de 1 h. à 4 h.).

Conférences d'agrégation (grammaire, philosophie, histoire), le 1er et le 15 (de 1 h. à 3 h).

Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes. Anglais, le 8 février; allemand, le 22 (de 1 h. à 3 h.).

M. le Ministre a autorisé les professeurs dont les noms suivent à se rendre à Poitiers, avec remboursement des frais de voyage, pour suivre les conférences du jeudi :

MM. Bourdier, Contal, Leroy, Rebut (lycée de Tours), Boissière, Garcenot, Canivinq (lycée de Niort), Houlez (collège de Barbezieux); Debray, Vincent, Portier, Grenet, Wizewski, Duprat (Châtellerault); Arnoulin, Bourgoin (Cognac); Fournier, Patrigeon (Civray); Charlanne, Jolly (Chinon); Guyomard (Melle); L'Héréteyre, Pescher (Saint-Maixent); Martin (Eymoutiers); Guibaud, Léques (Saint-Jean-d'Angély).

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

COURS DE LITTÉRATURE ET INSTITUTIONS GRECQUES

POÉTIQUE D'ARISTOTE : LE RYTHME [1]

I. La poésie, suivant Aristote, est issue de deux causes naturelles, de deux instincts : l'un est celui d'imitation, l'autre est celui de l'harmonie

(1) Voy. sur ce sujet *La poésie de Pindare*, de M. Alfred Croiset, et *La Tragédie grecque*, de M. Chaignet, *Introduction*.

Digitized by Google

et du rythme (Poét. IV, § 1). Je dirai d'abord quelques mots de l'imitation, pour en venir ensuite à l'harmonie et au rythme.

Il y a, d'après la théorie de notre philosophe, différentes espèces d'imitation, qui constituent en même temps les différentes espèces d'arts; les uns se servant des lignes et du mouvement des lignes, σχήμασι, ce sont l'architecture et les arts plastiques, c'est-à-dire tous les genres de sculpture, auxquels on peut joindre l'orchestique, sorte de statuaire vivante; les autres se servant en outre des couleurs, c'est-à-dire tous les genres de peinture : et ces deux espèces se réunissant sous le nom d'arts de la vue ; puis les arts de l'ouïe, qui sont la musique et la poésie. Tous ces arts ne sont arts, c'est-à-dire ne sont de véritables imitations, que s'ils traduisent la nature morale et s'ils se mettent par là en communication avec l'âme elle-même. Les lignes et les attitudes, les couleurs, les sons, ne doivent donc être que les signes extérieurs par lesquels se manifeste la vie intérieure. Mais parmi ces signes, qui sont les divers moyens dont se servent les divers arts, les sons, soit des instruments, soit de la voix humaine, ont une puissance d'expression morale qui l'emporte sur les arts de la vue, et c'est pourquoi la musique et la poésie sont les arts supérieurs ; car le son, dit Aristote, pénètre jusqu'à l'âme, et c'est la voix qui émeut notre sympathie, τὸ ἀκουστὸν μόνον ἦθος ἔχει· ἀκροώμενοι γίγνονται πάντες συμπαθεῖς (Probl. XIX, 27). « Je lui racontais mes dangers, dit Othello : ce fut là toute ma magie. »

C'est donc à l'âme, c'est-à-dire à la partie élevée de notre être, que les arts s'adressent. Mais l'âme n'a pas seulement des sentiments et des passions, elle a aussi des idées, et c'est même là la partie la plus noble de sa nature. L'art doit donc aussi et surtout correspondre à l'idée, il doit s'élever sur les ailes de l'âme, qui sans cesse tend à la région supérieure de l'idée, c'est-à-dire à l'idéal. Car telle est l'essence même de notre nature morale, de notre intelligence, d'aspirer toujours au mieux, au plus parfait (1). De là, pour l'art, une condition suprême, qui est celle de tendre à l'idéal, de s'élever au-dessus de la nature réelle, qui n'engendre que l'imparfait, ὅλως ἡ τέχνη ἐπιτελεῖ ἃ ἡ φῦσις ἀδυνατεῖ ἀπεργάσασθαι (Phys. II, 8) ; il doit achever, parachever la nature et présenter les objets non tels qu'ils sont ou qu'ils étaient, οἷα ἦν ἢ ἐστιν, mais tels qu'ils doivent être, οἷα εἶναι δεῖ. Mais faut-il donc s'affranchir de la réalité, au point de la méconnaître? Alors que nous risquons d'entrer dans le royaume des chimères, nous sortons de la vérité pour nous perdre dans le rêve. Aristote ne l'entend pas ainsi, il attache l'idéal à la réalité. Par quel lien? Par celui du vraisemblable et du possible, τὸ εἰκός, τὸ δυνατόν, de sorte qu'il y a à la fois vérité et idéal, καλλίους γράφουσιν, ὁμοίους ποιοῦντες (Poét. XV).

Telle est la condition de l'imitation dans les arts, et par conséquent

(1) Voy. M. Chaignet, *La Tragédie grecque*, p. XII, suiv.

Digitized by Google

aussi dans le premier des arts, qui est la poésie. C'est en cela et par là que le poète est poète, c'est-à-dire créateur, puisque tel est le sens du mot ; et Dieu même n'est qu'un poète, ὁ ποιητὴς καὶ πατὴρ τοῦδε τοῦ παντός, suivant Platon, dont la doctrine ici rencontre à son sommet celle d'Aristote : ce dont nous n'avons pas lieu de nous étonner, puisque ce sommet commun des deux théories divergentes, c'est le dogme essentiellement spiritualiste de Socrate lui-même. On en peut voir une esquisse, peut-être un peu superficielle, mais agréable et intéressante, au livre III des *Mémorables* (ch. 9, 10 et 11), où Socrate cause successivement avec un peintre (Parrhasius), un statuaire, un armurier et enfin avec la belle Théodote.

II. Ceci dit sur l'imitation, nous arrivons à ce qui est, suivant les prémisses ci-dessus énoncées, l'imitation par excellence, c'est-à-dire à la poésie, art qui imite au moyen de la parole accompagnée d'harmonie et de rythme (Poét. I, § 2).

L'harmonie, dans son sens le plus général, est, comme le mot lui-même l'indique, un ajustement, c'est-à-dire l'agencement de plusieurs parties disposées de manière à former un accord ; et cet accord a naturellement et nécessairement pour règle et pour loi la proportion, c'est-à-dire la justesse des rapports. Il est clair, par exemple, que si je parle de l'harmonie d'un édifice, de même que si je parle de l'harmonie d'une phrase de Démosthène, je veux dire que les diverses parties de cet édifice, les divers membres de cette phrase, sont équilibrés, quant aux éléments qui les composent (dimensions et perspective dans l'édifice, étendue des membres de la période et valeur des sons dans la phrase), si tout cela, dis-je, est équilibré suivant de justes rapports. Et cette justesse de rapports, cet équilibre, cette harmonie, étaient chose si capitale chez les anciens, que la vertu même pour eux n'était pas autre chose (ἀρετή, ἄρω), et que c'est encore la même idée de justesse et de proportion qui se retrouve dans le mot *ars* des Latins.

Comment maintenant devons-nous envisager le rythme? Est-ce la même chose que l'harmonie, ou est-ce autre chose? Aristote les associe dans le passage ci-dessus indiqué, et ailleurs (Polit. VIII, 5), il dit qu'il semble y avoir une sorte de parenté entre l'harmonie et le rythme. Καί τις ἔοικε συγγένεια εἶναι ταῖς ἁρμονίαις καὶ τοῖς ῥυθμοῖς. Il y a parenté, en effet, mais il n'y a pas identité. L'harmonie, nous l'avons dit, résulte essentiellement de l'accord, et l'accord résulte de la proportion. Partout donc où il y aura proportions bien observées, il y aura harmonie. C'est ce qui fait qu'il y a harmonie en architecture, en peinture, en sculpture, et dans la danse même, comme en poésie et en musique, c'est-à dire dans les arts de la vue comme dans ceux de l'ouïe, c'est-à-dire encore dans les arts qui ont pour théâtre l'espace (puisque tel est le caractère des arts de la vue), comme dans ceux qui ont pour théâtre le temps, la durée, la succession (ce qui est le caractère de la musique et de la

Digitized by Google

poésie, ou arts de l'ouïe). L'imitation par la voix exige en effet une succession de sons se produisant dans une certaine durée de moments : il n'en est pas de même des arts de la vue, sculpture ou autres. L'impression esthétique naît de la vue du groupe de Laocoon en un seul instant, en un seul coup d'œil ; la même impression, dans la poésie de Virgile (II, 200-222), naît d'une succession de sons qui occupe une durée de 22 vers. Or, cette condition spéciale de temps et de durée, qui est propre aux arts de l'ouïe, correspond à une forme spéciale de l'harmonie, et cette forme spéciale, c'est le rythme.

Le temps, en effet, la durée, n'étant qu'une succession de moments, cette succession implique le mouvement, qui est le passage d'un moment à un autre. Cette succession et ce mouvement, dans les arts qui y sont soumis, comme la musique et la poésie, s'opèrent suivant des lois qui règlent l'allure du mouvement ; et ce sont ces lois qui constituent ce qu'on appelle le rythme, mot dont la racine même (ῥυ, ῥέω) indique l'idée de mouvement. Le rythme est donc l'harmonie du mouvement.

C'est ce qui explique pourquoi les arts dont l'harmonie a pour principe le rythme sont plus vivants que les autres arts, tels que la peinture ou l'architecture ; car le mouvement c'est la vie, c'est l'âme même, ὁ νοῦς ἐστι κίνησις, et on peut dire de ces arts du rythme, qu'ils ont une âme, οἷον ψυχή. Aristote insiste sur cette supériorité des arts de l'ouïe et du rythme : « Pourquoi, dit-il, ces arts seulement ont-ils par » excellence l'expression morale, διὰ τί τὸ ἀκουστὸν μόνον ἦθος ἔχει, plutôt, » par exemple, que la couleur, ἀλλ'οὐ τὸ χρῶμα ? C'est parce qu'ils ont le » mouvement, ὅτι κίνησιν ἔχει, c'est parce qu'ils sont mouvement, ὅτι κινήσεις » εἰσίν. Or, le mouvement est actif, αἱ δὲ κινήσεις αὗται πρακτικαί εἰσιν, et l'ac- » tion est le signe de ce qui se passe au-dedans de nous, αἱ δὲ πράξεις » σημάσιά ἐστιν ἠθους » (Probl., ch. 27 ap. E. Egger, *Poét.*, p. 63).

Mais puisque les deux arts essentiels du rythme sont la musique et la poésie, quel est précisément le rôle du rythme dans l'un et l'autre de ces arts ? Ce rôle est absolument le même. Car de part et d'autre vous avez une succession de sons, dans lesquels intervient un arrêt qui coupe cette succession et la divise en sections distinctes. Les sons enfermés en chacune de ces sections constituent en poésie ce qu'on appelle un pied, en musique ce qu'on appelle une mesure. Les sons par eux-mêmes n'offrent qu'une matière flottante, vague et indéterminée, ὕλη : c'est du rythme seul qu'ils reçoivent une empreinte, une forme fixe et déterminée. Le son est la matrice, le rythme est le générateur de la forme. Aussi les anciens disaient-ils que le son est femelle et que le rythme est mâle, τὸν μὲν ῥυθμὸν ἄῤῥεν ἀπεκάλουν, τὸ δὲ μέλος θῆλυ (Aristid. Quintil., p. 43).

Aux deux arts essentiels du rythme, musique et poésie, il faut joindre l'orchestique ou danse rythmée, qui participe à la fois des arts de la vue par ses attitudes, des arts de l'ouïe par sa cadence. Ces arts étaient

Digitized by Google

intimement unis chez les Grecs et se prêtaient un mutuel secours. Mais les notes musicales et les mouvements plastiques sont un moyen d'expression bien moins complet que la parole du poète. Car la danse ne comporte qu'un nombre très-restreint d'attitudes ; la musique un nombre un peu plus étendu, mais encore assez borné de notes et d'inflexions ; tandis que la parole est infinie dans ses combinaisons, les sons articulés étant infiniment plus nombreux que les attitudes et que les tons musicaux. C'est donc toujours la parole qui est le moyen d'expression par excellence ; mais les deux autres lui prêtaient dans l'antiquité un concours utile, sous les auspices communs du rythme.

On ne se ferait pas une idée exacte de la poésie grecque, si l'on ne tenait compte de cette association. Chez nous et chez les Latins même la poésie est une œuvre purement littéraire. Tout au plus peut-on supposer que certaines odes d'Horace étaient chantées, mais non dansées. Chez les modernes, le poète dit qu'il saisit sa lyre ou son luth, mais en réalité il ne prend que sa plume. En Grèce, l'ode se chantait et se dansait ; l'épopée même était accompagnée d'une mélopée, qui était un récitatif chantant. Pour la tragédie, le développement parallèle des trois arts du rythme était complet. Le chœur parlait et chantait, tout en déroulant sa marche cadencée. Le récitatif appelé μονῳδία était soutenu de la flûte ; et Aristote (Probl. ap. E. Egger, *Poët.* p. 61) fait remarquer que la flûte était préférée ici à la lyre, parce que la voix et la flûte usent du même moyen, le souffle, et produisent ainsi un mélange dont l'agrément résulte de ce que la sensation perçue est la même, tandis que le son de la lyre, ne venant pas du souffle, se fond moins aisément avec la voix et la soutient moins.

Le caractère du rythme variait suivant les idées et surtout les sentiments que le poète avait à exprimer. Chaque état de l'âme correspondait ainsi à un certain genre d'harmonie : ce sont ces diverses harmonies qu'on appelait les modes. Il y avait sept modes, dont les trois fondamentaux étaient le dorien, le phrygien, le lydien. Le livre V [VIII], ch. 5, 6, 7 de la Politique d'Aristote contient, au sujet de l'expression morale de chaque mode, des observations précises et fort curieuses. Le dorien était calme, grave, et respirait une mâle fermeté, qui le rendait particulièrement propre à l'éducation de la jeunesse. Le phrygien avait le pathétique ; il convenait aux transports de l'âme, à l'ivresse lyrique des chants en l'honneur de Bacchus. C'est par ce caractère orgiastique qu'il était devenu le mode propre du dithyrambe, et Aristote lui-même rapporte que le poète Philoxène ayant essayé de composer un dithyrambe dans le mode dorien, ne put l'achever de cette manière et se vit forcé, par la nature même de sa composition, de retomber dans l'harmonie phrygienne. Aussi appelle-t-il ce mode enthousiastique ; il avait pris naissance dans les mystagogies et les fêtes passionnées de Cybèle, en Phrygie.

Digitized by Google

La douceur et une certaine harmonie plaintive et tendre faisait le caractère du mode lydien, qui par cette raison était propre à l'élégie et convenait aussi, suivant Aristote (Probl., ch. 48, ap. E. E. *Poëtiq.*, p. 67), aux chants du chœur tragique, pour traduire l'émotion qu'il ressentait en présence des catastrophes des héros. Mais ce qui convenait, selon lui, aux héros représentés sur la scène, c'étaient les modes d'un caractère à la fois dramatique et majestueux, πρακτικόν, μεγαλοπρεπές, c'est-à-dire l'hypodorien et l'hypophrygien, qui, avec le mixolydien et l'hypolydien, étaient les quatre modes dérivés des trois principaux, sans que d'ailleurs nous puissions nous rendre un compte exact des nuances qui les distinguaient. Le seul vestige de ces modes antiques, qui soit parvenu jusqu'à nous, est contenu dans notre musique d'église ou plain-chant, appelé aussi chant grégorien, parce que ce fut le pape Grégoire le Grand qui, en 592, en fixa le canon, d'après les usages et traditions liturgiques déjà recueillis avant lui par saint Athanase d'Alexandrie (326) et saint Ambroise de Milan (374). Le plain-chant est imité des cantiques qui se chantaient aux mystères de Cérès Éleusine, fêtes les plus solennelles de la Grèce et où tous les modes d'harmonie et de rythme déployaient leurs richesses. Les quatre tons authentiques du chant d'église sont le dorien, le phrygien, l'éolien (qui n'est autre chose que l'hypodorien) et le mixolydien.

Le rythme poétique unissait ses modes à ceux du rythme musical, pour produire ces impressions vives qu'Aristote signale comme les effets de cette union puissante. Car le rythme de versification a, selon lui, une valeur d'expression morale indépendante des paroles : il a, tout comme les rythmes musicaux, un caractère soit de tranquillité et de calme, στασιμώτερον, soit de mouvement, κινητικόν ; et il ajoute cette remarque bien grecque que, des rythmes de mouvement, les uns marquent des mouvements grossiers et serviles, les autres des mouvements d'homme libre, ἐλευθεριώτερας. Aristide Quintilien, qui a développé les principes de l'école aristotélique, dit à son tour que « le rythme a ses modes, comme la mélodie, et qu'il y a le rythme qui resserre le cœur, le brise et l'énerve, le rythme qui le dilate, l'excite et l'exalte, enfin le rythme qui apaise l'âme, qui la maintient dans une ferme et virile modération ».

Pour concevoir ces effets du rythme, il faut remonter aux éléments dont il est formé. Le rythme, avons-nous dit, est essentiellement l'harmonie du mouvement. Or, tout mouvement se compose d'un temps de départ et d'un temps d'arrivée, c'est-à-dire de deux temps. Ces deux temps s'appelaient chez les Grecs, d'après une analogie qui paraît empruntée au mouvement de la danse, l'ἄρσις et la θέσις, le levé et le frappé, le pied s'élevant sur l'ἄρσις, et se posant sur la θέσις, qui était considérée comme le temps fort, en regard de l'ἄρσις, qui était le temps faible. Une suite régulière de temps forts, séparés les uns des autres à des intervalles égaux par l'alternance des temps faibles, constituait à proprement

Digitized by Google

parler l'harmonie rythmique. « Percussio numerum conficit », dit Cicéron (De Or. III, 48) ; « sublatione ac positione rythmi decurrunt », dit Quintilien (IX, 4). Parcourir cette alternance continue de temps forts et de temps faibles, monter successivement ces degrés du rythme, cela s'appelait scander (*scandere*), ou, selon l'expression grecque, βαίνειν ῥυθμον ; et chacun de ces degrés rythmiques était un pas ou pied, ποῦς. Le pied est donc la réunion de l'ἄρσις et de la θέσις, du temps faible et du temps fort, du levé et du frappé ; et une série déterminée de ces battements alternatifs d'ἄρσις et de θέσις formait le vers στίχος.

Mais ce qui donnait au rythme de la variété, et ce qui lui imprimait ce caractère expressif que nous avons signalé, c'était la diversité du rapport entre l'ἄρσις et la θέσις, ce rapport étant soit d'égal à égal ou rythme dactylique, soit de un à deux ou rythme iambo-trochaïque, soit de deux à trois ou rythme péonique. C'étaient là les trois rapports principaux. Il y en avait d'autres, tels que celui de 1 à 3 ou rapport triple, celui de 3 à 4 ou rapport d'épitrite (voir les prosodies).

Sans entrer ici dans le détail de la rythmique ancienne, il faut comprendre que ce sentiment du rythme, qui n'est autre chose que le sentiment du rapport et de la proportion, est un des côtés les plus saillants du génie grec. Aussi ce sentiment se retrouve-t-il en tout. Leur architecture n'est qu'une géométrie grandiose où tout est déterminé suivant des rapports à la fois savants et d'une délicatesse extrême, d'où résulte non-seulement la beauté harmonique, mais encore la solidité et l'assiette immuable : concordance bien remarquable et qui semble n'avoir été rencontrée qu'une fois, par intuition de génie plutôt que par calcul, dans notre Europe occidentale, s'il est vrai, comme on le dit, que la courbe du dôme de Saint-Pierre à Rome, en même temps qu'elle est la plus élégante et la plus hardie, est géométriquement la plus ferme d'assiette.

Ce rythme architectural, en Grèce, était en quelque sorte vulgaire, et c'est, à proprement parler, cette alliance de la beauté artistique et de la proportion mathématique qui formait le canon de leurs arts. Leur sculpture avait le sien, comme l'architecture. Leur astronomie était gouvernée de même par des lois numériques, ou plutôt elle n'était qu'un ensemble de lois numériques et, chose bien notable aussi, c'est de ces lois conçues abstraitement, que l'école pythagoricienne s'élève à l'intelligence du Cosmos : chemin inverse de la route ordinaire, où l'on arrive aux lois par l'observation des phénomènes cosmiques.

Le rythme étendait ainsi son empire sur toutes les conceptions des Hellènes, et les mêmes rapports numériques aboutissaient aux applications les plus diverses. Le rapport d'épitrite, par exemple, ou rapport de 3 à 4, fournissait un élément à la métrique, et il en fournissait un aussi à l'astronomie, où il est représenté par le nombre septenaire qui y joue un si grand rôle, et que Cicéron va jusqu'à appeler le nœud de

Digitized by Google

la nature entière « rerum omnium fere nodus » (*Somn. Sc.* 8). La gamme musicale était assujettie à ce même nombre sept, qui était considéré comme le père de l'harmonie. Personne n'ignore d'ailleurs à quel point, dans l'éducation, tout était réglé d'après les lois rythmiques : c'était le rythme qui façonnait l'âme (ῥυθμίζων τὰς γνώμας) et qui la faisait elle-même, harmonie et beauté, διὸ πολλοί φασι τῶν σοφῶν οἱ μὲν ἁρμονίαν εἶναι τὴν ψυχήν, οἱ δὲ ἔχειν ἁρμονίαν (Arist. *Pol.* V [VIII], 5, 10). La poésie n'est donc que l'expansion du rythme de l'âme, et l'œuvre du poète consiste à incarner ce rythme dans une forme matérielle qui y corresponde.

C'est cette œuvre du poète que nous étudierons dans un prochain article.

C. HANRIOT.

LA DRAMATURGIE DE HAMBOURG

dans la classe de Rhétorique et au Concours du Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand

Malgré l'importance donnée à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges, les résultats obtenus jusqu'ici sont si insignifiants que bien des personnes se demandent si le temps qu'on y consacre ne pourrait pas être mieux employé. On serait porté à partager leur sentiment toutes les fois qu'on sort d'une interrogation aux examens du baccalauréat. Le candidat doit traduire et expliquer à livre ouvert six ouvrages d'auteurs différents, répondre aux questions de grammaire qui peuvent se rapporter au texte à interpréter, et faire avec son juge une conversation dans la langue sur laquelle il demande à être interrogé. Dans la phrase à traduire, il connaît les mots *der*, *die*, *ist*, *hat*, *oder*, *und*, ou bien *the*, *is*, *has*, *or*, *and ;* il devine le sens de ceux qui ont quelque ressemblance avec le français, et dit que *die natur* ou *the nature* veut dire *la nature*, que *charakterisiren* ou *to characterize* signifie *caractériser*. Mais qu'un mot d'origine allemande ou anglaise se présente, s'il n'est de ceux qu'on trouve dans chaque ligne, voilà le candidat arrêté, et, à moins qu'on ne lui en dise le sens, il ne peut continuer sa traduction. Si, en grammaire, la question s'écarte des règles élémentaires de déclinaison et de conjugaison, la réponse devient impossible. L'exercice de conversation, dût-il avoir pour objet *der Bleistift*, *the pencil* (le crayon), *die Feder, the pen* (la plume), *die Kreide*, *the chalk* (la craie) que l'élève a en main chaque jour, vous êtes à peu près sûr de n'avoir pas de réponse (1). On serait indulgent

(1) J'ai assisté un jour à une inspection générale des langues vivantes dans un lycée, et j'ai entendu dire à l'Inspecteur que, dans sa tournée, il n'avait pas trouvé un seul élève capable de lui dire en anglais ou en allemand : *Je remonte ma montre.* J'ai fait depuis dans mes interrogations, à titre d'essai, la même question avec le même succès que l'Inspecteur général.

Digitized by Google

si on ne rendait les professeurs de langues vivantes quelque peu responsables de la nullité de cette partie de l'épreuve. Il leur serait aussi facile de dire en classe certaines choses en allemand ou en anglais que de les dire en français : *nehmen sie Ihre Feder und Bleistif*, ou *take your pen and pencil*, ne demanderait pas plus de temps que *prenez votre plume et votre crayon*. Il en est ainsi d'une foule de mots que les élèves entendraient souvent et retiendraient ; ils auraient du plaisir à répondre en anglais ou en allemand à une question qui leur serait faite de même. Peut-être au commencement s'exprimerait-on mal de part et d'autre, beaucoup de professeurs étant aussi timides que leurs élèves ; mais on saurait que pour apprendre à bien parler il faut commencer par mal parler. D'ailleurs rien ne donne du courage pour une langue comme la pratique. La grammaire s'apprendrait en même temps par des observations jetées comme en passant pour rappeler les règles expliquées d'abord théoriquement.

Si le professeur est responsable dans une large mesure de l'ignorance de ses élèves dans la langue usuelle, il est juste de le décharger quand il s'agit de l'explication des auteurs. La plupart des ouvrages sont mal choisis. « On croirait parfois que le but est simplement d'inscrire de » grands noms sur les programmes » (1). Le plus grand nombre des professeurs non agrégés n'y entendent rien ; ils ne les lisent pas même (2). Quant aux agrégés, s'ils les font expliquer, ils apprennent à leurs élèves la littérature plutôt que la langue, et ils manquent ainsi le but de leur enseignement. « Autant que j'ai pu en juger (de l'enseignement du fran- » çais en Allemagne), l'objet qu'on se propose est plutôt de faire con- » naître la langue que la littérature. Je voudrais que sur ce dernier » point nos maîtres d'allemand prissent modèle sur l'Allemagne, et » qu'au lieu de décourager nos élèves en les mettant à des textes intra- » duisibles de Ruckert ou d'Uhland, ils les rendissent capables de com- » prendre des morceaux de prose facile (3) ». Avant le plan d'études de 1880, les candidats au baccalauréat ès lettres devaient expliquer entre autres les *Lettres archéologiques*, les *Lettres sur la littérature moderne* et le *Laocoon* de Lessing, la *Correspondance entre Schiller et Goethe*. Ces ouvrages auront été trouvés trop difficiles, et on les a rayés du programme des lettres ; mais par une distraction que rien n'explique ni ne justifie, on les a maintenus pour l'examen du baccalauréat ès sciences, où les jeunes gens sont incomparablement plus faibles et moins aptes à les comprendre. Par quoi les a-t-on remplacés

(1) M. Michel Bréal, Excursions pédagogiques, p. 54.

(2) Il n'y a pas bien longtemps, un professeur de langues dans un important lycée m'avouait qu'il ignorait que tel ou tel auteur fût sur le programme, et il ajoutait, en me montrant un recueil de morceaux détachés, qu'il importait peu de faire lire et traduire autre chose.

(3) M. Michel Bréal, ibid. — Ruchert et Uhland, sans être mentionnés dans les programmes, y entrent par l'ouvrage désigné sous le titre de *Morceaux choisis*.

Digitized by Google

aux lettres ? Peut-être par des livres pratiques, donnant la langue usuelle de l'histoire, de la géographie, de l'industrie, du commerce, de la physique, de l'histoire naturelle, etc. Eh bien ! non, on les a remplacés par *Marie Stuart*, *Goetz de Berlichingen*, les *Poésies lyriques* de Schiller et de Goethe, la *Dramaturgie de Hambourg*. « Othello a été récemment » inscrit au programme de rhétorique : vérification faite, la pièce est » intraduisible (1) ». Il serait facile de prouver que si Othello est intraduisible devant des jeunes gens de seize ans, d'autres œuvres sont inintelligibles, et en première ligne la *Dramaturgie de Hambourg*. C'est à ce livre que je veux m'arrêter aujourd'hui. Il vient d'être mis au nombre de ceux qu'auront à expliquer au concours de 1883 les candidats au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand, et à ce titre il doit attirer en ce moment l'attention dans les lycées et collèges. Les candidats à ce concours ne peuvent pas plus le comprendre eux-mêmes que ne le feraient leurs élèves ; l'étude qu'ils doivent en faire est nécessairement rebutante pour eux : ne pouvant rien entendre aux choses, ils sont forcés de s'en tenir aux mots, où ils ne comprennent pas plus.

Qu'est-ce, en effet, que la Dramaturgie de Hambourg ? C'est une suite de cent quatre articles de critique théâtrale, dont chacun est écrit le lendemain d'une représentation à laquelle le lecteur est censé avoir assisté. Ce n'est pas une analyse de la pièce, ce sont des allusions à telle ou telle scène, au jeu de tel ou tel acteur. Il faudrait que le candidat ou certificat d'aptitude connût au moins le drame par la lecture, il faudrait que le professeur en se présentant en classe devant ses élèves pût leur en exposer le sujet, et alors seulement l'article de Lessing pourrait être compris ; exactement comme il serait nécessaire d'avoir assisté à la représentation de *le Roi s'amuse* ou de l'avoir lu, pour comprendre l'article qu'un critique se mettrait à écrire au sortir de la Comédie-Française. Or, parmi les pièces que Lessing cite, les unes sont introuvables aujourd'hui ailleurs que dans les grandes bibliothèques d'Allemagne, et les autres, qu'on peut trouver dans une bibliothèque française, le candidat ou le professeur ne peut se les procurer ou n'a pas le temps de les lire. Je vais donner la preuve de ce que j'avance, et, pour abréger, m'en tenir au premier volume seulement de la Dramaturgie, édition Goeschen, celui qui est désigné pour le certificat d'aptitude.

Il contient cinquante-deux articles, où sont mentionnés des drames allemands et des traductions ou imitations en langue allemande de drames français. Voici d'abord les pièces allemandes : dans l'article 1^er^, *Olint und Sophronia* (Olinte et Sophronie), par Cronegk ; dans l'article 8^e^, *Julie oder Wettstreit der Pflicht und Liebe* (Julie ou la Lutte du devoir et de l'amour), par Heufeld ; dans l'article 9^e^, *der Schatz* (le Trésor), par Lessing ; dans l'article 13^e^, *die Gouvernante* (la Gouvernante),

(1) M. Michel Bréal, ibid.

Digitized by Google

par Kurz dit Bernardon, *die stumme Schoenheit* (la Beauté muette), par Schlegel, et *Miss Sara Sampson*, par Lessing; dans l'article 14e, *der Freigeist* (l'Esprit fort), par Lessing, et *der Schatz* (le Trésor), par Herr Pleffel; dans l'article 20e, *Amalia*, par Weisze; dans l'article 22e, *die kranke Frau* (la Femme malade), par Gellert, et *der Mann nach der Uhr oder ordentleiche Mann* (l'Homme à l'heure ou l'Homme rangé), par Hippel; dans l'article 26e, *die Hausfranzoesin oder die Mamsell* (la Française dans la maison ou la Mademoiselle), par Mme Gottsched; dans l'article 29e, *das Raethsel oder Was den Damen am meisten gefaellt* (l'Enigme ou ce qui plaît le plus aux dames), par Loewen; dans l'article 52e, *der Triomph der guten Frauen* (le Triomphe des femmes qui sont bonnes), par Schlegel. Sauf les trois pièces de Lessing, *der Schatz*, *Miss Sara Sampson* et *der Freigeist*, dont la possession suppose celle des œuvres de Lessing, aucune autre des quatorze comprises dans la liste qui précède ne peut être à la disposition de nos professeurs de langues, à moins que ce ne soit par hasard.

Pour prouver que la Dramaturgie de Hambourg est lettre morte pour qui ne peut lire préalablement la pièce à laquelle elle fait allusion, je vais transcrire ce qu'elle dit d'une des comédies ci-dessus, *die stumme Schoenheit* (la Beauté muette) par exemple, p. 65 du 1er vol. de l'édition Goeschen.

« ..... Le rôle de beauté muette a ses difficultés. Une beauté qui est » muette, dit-on, n'est pas nécessairement une sotte, et l'actrice s'abuse, » si elle en fait une fille niaise et bornée. Mais la beauté muette de » Schlegel est en même temps sotte; car si elle ne parle pas, c'est » parce qu'elle ne pense pas. La finesse du rôle consisterait donc à la » faire paraître gauche partout où il faudrait qu'elle pensât pour être » gracieuse, et à lui laisser toutes les grâces qui sont purement méca- » niques et qu'elle peut posséder sans beaucoup penser. Par exemple, » il n'est pas nécessaire que sa démarche et ses révérences paraissent » rustiques; elles peuvent avoir toute l'élégance qu'il est permis d'ac- » quérir par les leçons d'un maître à danser. Pourquoi n'aurait-elle rien » appris de son maître de danse, puisqu'elle a bien appris à jouer au » quadrille? Et il faut qu'elle ne joue pas mal au quadrille, puisqu'elle » compte fermement gagner l'argent de papa. Sa toilette même ne doit » être ni passée de mode ni désordonnée; car dame Praatgern dit » expressément :

» Est-ce que tu n'es peut-être pas bien habillée ? Fais voir ! Allons, » tourne ! Très-bien ; cela n'a pas mauvais air ! Que dit donc cette tête » fêlée ! que tu manques d'intelligence ?

» Dans tout cet examen de Mme Praatgern, l'auteur indique assez clai- » rement ce qu'il voulait pour l'extérieur de sa beauté muette ; elle » devait paraître belle malgré tout, mais sans grâce.

Digitized by Google

» Voyons, comment te tiens-tu ? — La tête moins en arrière !

» La sottise sans éducation porte la tête plutôt en avant qu'en arrière ; » la tenir en arrière, c'est l'effet des leçons du maître à danser. On doit » donc reconnaître dans Charlotte l'élève du maître de danse. Plus elle » aura cet air, mieux cela vaudra : car elle n'en est pas moins muette, » ou plutôt les grâces empruntées qu'on apprend à cet école sont pré- » cisément ce qui répond le mieux à l'idée de la beauté muette : elles » mettent la beauté dans tout son jour, seulement elles lui ôtent la vie.

» A qui demande : a-t-elle de l'intelligence ? il suffit de regarder » ses yeux.

» Parfait ! pourvu qu'on ait pour ce rôle une actrice avec de beaux » grands yeux. Seulement il faut que ces beaux yeux soient peu mobiles » ou tout à fait immobiles : leurs regards doivent être lents et fixes ; il » faut que leurs prunelles inertes aient l'air de vouloir nous enflammer, » mais ne nous disent rien.

» Tourne donc une fois. Bien !... ici ! Fais la révérence !... Nous y » sommes, c'est cela qui manque !... Non, tiens : voilà comme on fait » la révérence.

» Ce serait bien mal comprendre ces lignes, que de faire faire à Char- » lotte une révérence de paysanne, une contorsion niaise. Sa manière de » saluer doit être bien apprise, et, comme je l'ai dit, ne pas faire honte » à son maître de danse. Dame Praatgern doit seulement trouver qu'elle » n'est pas assez cérémonieuse. Charlotte s'incline, et Mme Praatgern pré- » tend lui faire acquérir de la grâce par ce moyen. Voilà toute la diffé- » rence, et Mme Loewen l'a fort bien sentie, bien que je ne croie pas » que les Praatgern soient des rôles pour elle : elle ne sait pas assez » cacher la femme élégante. Il y a d'ailleurs des visages auxquels ne » vont pas des actions basses, telles qu'une substitution d'enfant. »

Qu'on lise et relise ces lignes ; peut-on y comprendre un mot ? Non, parce qu'on n'a pas été à la représentation, ou parce qu'on n'a pas lu la comédie. Qu'est-ce que Charlotte ? qu'est-ce que dame Praatgern ? quelle est cette tête fêlée qui prétend que la beauté muette manque d'intelligence ? quel intérêt a dame Praatgern à bien faire faire la révérence à Charlotte ? comment se fait-il que Charlotte propose à son père de jouer au quadrille avec lui ? qu'est-ce que ce quadrille ? Le traducteur de la Dramaturgie, M. Ed. de Suckau, aurait dû lire la *Beauté muette*, il n'aurait pas fait la bévue de traduire le mot allemand *Quadrille* par contredanse. Il ne s'agit pas dans la comédie d'une contredanse ; comment avec une contredanse Charlotte pourrait-elle gagner l'argent de son père ? Elle vient lui offrir les cartes à la main cette sorte de jeu d'hombre qu'on nomme quadrille. Le sujet de la comédie est

Digitized by Google

celui-ci : un veuf nommé Monsieur Richard a confié à une veuve, Madame Praatgern, sa petite fille à élever, et, par suite de certaines circonstances, vingt ans se sont passés depuis que Monsieur Richard n'a plus vu son enfant. L'âge de la marier est venu : Monsieur Richard lui amène un jeune homme de bonne famille du nom de Jungwitz. Madame Praatgern a aussi une fille du même âge, elle a élevé les deux ensemble. Comme Jungwitz a du mérite et de l'argent, elle cherche à l'avoir pour sa propre fille. Celle-ci est belle, mais sotte et incapable de dire un mot sensé, au lieu que la fille de Monsieur Richard est intelligente et dégourdie. Madame Praatgern lui présente la première, Charlotte, et la fait passer pour l'enfant qui avait été confiée à ses soins. Cette fille a de grands beaux yeux, mais ils sont sans expression ; elle sait faire la révérence, mais à la manière que lui a apprise le maître à danser ; si elle dit quelque chose, elle fait voir que ce sont des phrases d'emprunt qu'elle ne comprend pas. Quand Jungwitz trouve qu'elle n'a pas d'intelligence, il est un fantasque, une tête fêlée. Le jeune homme cependant a occasion de causer avec Léonore, qui est en réalité la fille de Monsieur Richard, mais que Madame Praatgern fait passer pour la sienne. Léonore a de l'esprit, elle plaît à Jungwitz. A la fin la fourbe se découvre : une marque au bras que Léonore avait eue dès sa naissance prouve qu'elle est la fille de Richard ; Jungwitz l'épouse. Cette courte analyse donne le mot de toutes les énigmes de Lessing, même du compliment fait à l'actrice, Madame Lœwen, pour couvrir la faiblesse de son rôle : il y a des visages auxquels ne vont pas des actions basses, telles qu'une substitution d'enfant.

J'ai pris un exemple où le lecteur de la Dramaturgie qui veut comprendre n'est agacé qu'une minute ; mais que sera-ce lorsqu'il devra se laisser torturer par vingt-deux pages où il ne pourra rien saisir, comme c'est le cas pour la première pièce, *Olint und Sophronia*, à laquelle Lessing s'arrête dans les cinq premiers articles, p. 10 à 33, dans l'édition Gœschen ?

Je passe aux drames français imités ou traduits en allemand, et supposés connus pour l'intelligence de la Dramaturgie : dans l'article 5e, le *Triomphe du temps passé*, par Le Grand ; dans l'article 8e, *Mélanide*, par Nivelle de la Chaussée ; dans l'article 10e, *l'Obstacle imprévu*, par Destouches, et la *Sémiramis* de Voltaire ; dans l'article 12e, le *Philosophe marié*, par Destouches, et *le Café ou l'Ecossaise*, par Voltaire ; dans l'article 14e, *le Joueur*, par Regnard, *l'Amant auteur et valet*, par Cérou, la *Mère coquette* de Quinault, *l'Avocat Pathelin ;* dans l'article 15e, *la Zaïre* de Voltaire ; dans l'article 17e, *Sidney*, par Gresset, *la Famille*, par L'Affichard, *le Tambour nocturne*, par Destouches, *le Démocrite* de Regnard ; dans l'article 18e, les *Fausses Confidences*, par Marivaux, et *Zelmire*, par du Belloy ; dans l'article 20e, *Cénie*, par Mme de Graffigny ; dans l'article 21e, *l'Ecole des Mères*, par Nivelle de

Digitized by Google

la Chaussée, et *Nanine*, par Voltaire ; dans l'article 22e, le *Comte d'Essex* de Thomas Corneille ; dans l'article 28e, *l'Héritier villageois*, par Marivaux, et le *Distrait* de Regnard ; dans l'article 29e, la *Rodogune* de Pierre Corneille ; dans l'article 33e, *Soliman*, par Favart ; dans l'article 36e, la *Mérope* de Voltaire.

Qui croira qu'un candidat au certificat d'aptitude ait le temps de lire ces vingt-sept pièces, en admettant qu'il puisse se les procurer ? Qui croira que le professeur, même agrégé, les ait jamais lues, ou trouve le temps d'en donner une idée à ses élèves en leur expliquant la Dramaturgie ? Et remarquez que la connaissance de toutes ces œuvres serait encore très insuffisante : Lessing suppose que pour la tragédie d'*Olint und Sophronia*, on connaisse le Tasse, à qui le sujet est emprunté ; qu'avant de lire *Julie oder Wettstreit der Pflicht und Liebe*, on ait jeté un coup d'œil sur la nouvelle Héloïse, qui en a fourni la matière ; que son *Schatz* ne peut être compris sans la connaissance du *Trinummus*, de Plaute, la *Dot* de l'Italien Cecchi, et le *Trésor caché* de Destouches ; que le spectre de la *Sémiramis* doit être rapproché de celui de *Hamlet* ; le *Café ou l'Ecossaise* de Voltaire, du *Marchand anglais* de Colman : *la Zaïre*, d'*Othello ;* la *Mérope* de Voltaire, de la *Mérope* de Maffei, et du *Cresphonte* d'Euripide (fragments) ; le *Philosophe marié*, de Destouches, du *Jaloux désabusé* de Campistron. Je m'arrête. Que d'autres études suppose le très-savant Lessing chez ses lecteurs ! Sans la connaissance de ces œuvres, la Dramaturgie n'est qu'une énigme, un grimoire. Il est à peine possible à un professeur de faculté, familiarisé avec la langue allemande, d'en aborder l'étude, et seulement s'il a le temps et peut s'imposer la tâche d'aller travailler à l'étranger. Condamner des hommes intelligents à qui il répugne de se contenter de mots dont ils ne peuvent avoir le sens, à lire, à expliquer et à préparer pour un concours, un livre comme la Dramaturgie, c'est faire preuve d'irréflexion.

Que sera-ce quand on imposera un pareil livre à des candidats au baccalauréat ? Le leur faire lire d'un bout à l'autre n'aurait pas de sens, quand même on leur viendrait en aide avec une traduction. Que font les professeurs ? Les uns — et c'est sans doute le plus grand nombre, le nombre de ceux qui réfléchissent — le laissent de côté ; les autres se contentent de mettre entre les mains de leurs élèves des *Extraits*, tels que ceux que M. Cottler a fait pour la maison Hachette, bribes d'autant plus inintelligibles qu'on ne sait ni d'où elles viennent ni où il faut les placer. Supposez qu'il y eût un élève assez patient pour les lire : son étude de la Dramaturgie ressemblerait au travail du laboureur qui piocherait de son champ des parcelles de dix en dix pas et laisserait les intervalles en friche. Un tel procédé serait contraire à l'esprit du nouveau plan d'études, qui veut la lecture suivie et complète des ouvrages du programme. Mais, sur ce point, il n'y a rien à craindre : la Drama-

Digitized by Google

turgie n'est lue, en tout ou en partie, ni par les professeurs ni par les élèves; les examens du baccalauréat le prouvent (1). Faut-il s'en plaindre? Loin de là! Il faut s'en féliciter, car la Dramaturgie est une œuvre anti-française, propre à jeter le ridicule et le mépris sur notre littérature, à égarer par conséquent des esprits peu instruits, ou à blesser le sentiment national à ceux qui la comprennent.

J. PARMENTIER.

(*Suite et fin au prochain numéro*).

La légende d'Énée avant Virgile (2)

M. Hild vient de réunir sous ce titre une série d'articles publiés dans la *Revue de l'Histoire des Religions ;* l'ouvrage suit pas à pas le héros troyen depuis son apparition dans la littérature grecque jusqu'à sa glorification définitive par l'Énéide de Virgile. Nous détachons du chapitre II le passage suivant, qui résume une conférence faite aux candidats à l'agrégation de grammaire et des lettres, durant l'été dernier.

LA LÉGENDE GÉOGRAPHIQUE.

Au moment où les Homérides transportent encore d'île en île jusqu'aux côtes de l'Attique et du Péloponèse les chants inspirés par les grandes aventures, il se produit au sein des populations greco-asiatiques, sur tous les rivages de la Propontide, de la mer Égée et de la mer Ionienne un mouvement d'expansion et de fusion dont on peut conjecturer l'importance par la grandeur des résultats (3). Des colonies de Doriens, d'Ioniens, d'Achéens prennent pied en Sicile et au sud de cette Italie qui, par elles, va devenir la grande Grèce, tandis que dans la mère-patrie les races diverses composant la grande famille hellénique s'assimilent peu à peu les ennemis de la veille, les habitants de la Troade, de la Phrygie, de la Carie, etc. C'est le prélude à l'unité nationale qui va se consommer dans les guerres médiques. Grâce à la pratique de la navigation et du commerce, un échange incessant d'idées, d'institutions, de croyances s'établit par les îles entre les deux continents ; il se prolonge à travers la mer Ionienne jusqu'aux rivages de la Sicile et de l'Italie méridionale. Les navires ne transportent pas seulement des marchandises ; ils propagent des idées sur le monde conquis par

(1) Il y a peu de jours, un professeur de langues dans un collège m'affirmait que la Dramaturgie ne figurait pas dans le programme de la classe de Rhétorique.

(2) 1 volume in 8°, 100 pages, chez M. Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris.

(3) Pour lire ce chapitre avec fruit, il est indispensable d'en suivre les idées sur un bon atlas de géographie ancienne, celui de Henri Kiepert par exemple. Berlin, 1876.

Digitized by Google

l'activité humaine, sur les dieux entrevus dans les phénomènes de la terre, de la mer et du ciel, sur les héros chantés par les anciens aèdes, par Homère et ses successeurs. Chaque colonie emporte au loin ses fables et ses croyances, elle les transforme, les agrandit, les complète en voyageant et dépose, aux stations que touchent successivement ses navires, un germe fécond de poésie religieuse, de récits légendaires.

Bien avant l'expédition de Sicile, et dès la plus haute antiquité, les Grecs de l'Europe, de l'Asie-Mineure et des îles, ont tourné des regards curieusement inquiets vers l'Occident ; leur imagination, mise en éveil par les récits des marins, associe ces régions mal entrevues aux fables antiques, en fait le théâtre de fables nouvelles (1). C'est ainsi que l'auteur de l'Odyssée a soupçonné l'existence de l'Italie : si l'on tient absolument à localiser la partie la plus mystérieuse du poème, la visite aux pays des Cimmériens et l'évocation des ombres, il n'est point de région qui réponde mieux à la vague esquisse d'Homère que le littoral de la Campanie, le voisinage de Cumes avec le lac Averne, le cap Misène et, tout au fond du golfe, les îles des Sirènes 2). La côte occidentale, au nord du Vésuve, était mémorable chez les Grecs dès la plus haute antiquité. Circeji, au sud d'Antium, était considérée par les marins comme l'île de Circé ; ils y plaçaient la tombe d'Elpènor, de ce compagnon d'Ulysse qui périt en tombant du toit la nuit du départ, et dont l'ombre apparaît la première à l'entrée de l'Erèbe (3). Hésiode, lui aussi, a entrevu les terres lointaines de l'Italie et se les figure comme un groupe d'îles analogue aux Cyclades. Dans une partie manifestement très-ancienne de la Théogonie, il dit que Circé a enfanté d'Ulysse trois fils : « Agrios le Vaillant, l'irréprochable Latinos et Télégonos qui, tous trois, *bien loin au fond des îles sacrées*, règnent sur les illustres Tyrrhéniens » (4).

De même nous voyons qu'Homère a entendu parler de la Sicile, puisqu'il nomme les Sicèles, se figurant d'ailleurs leur pays assez proche d'Ithaque, par une fausse appréciation des distances qui dominera longtemps encore la géographie des Grecs. Mais sur l'île fantastique de Trinacrie (5), qui n'est appelée Sicanie que dans une partie apocryphe de l'Odyssée (6), paissent encore les bœufs du Soleil, ces bœufs que, dans la poésie des âges suivants, Héraklès ira chercher à Erythéia, aux

(1) Je ne connais encore que par l'article de M. P. Girard, dans la Revue critique du 26 juin 1882, le livre de Hans Droysen, *Athen und der Westen vor der Sicilischen Expedition*, 1882 ; cet article ne me permet pas de supposer que j'y eusse trouvé des résultats bien nouveaux, ayant quelque rapport avec le sujet ici traité.

(2) Cf. l'Odyssée de Pierron, XI, note au vers 14.

(3) Théophr., *Hist. Plant.*, V. 9.

(4) *Théog.* 1011. Immédiatement avant ce passage, dans le catalogue des héros engendrés par des mortels unis à des divinités, figure aussi Énée dont Hésiode dit simplement que Cythéré le conçut avec Anchise sur les sommets boisés du mont Ida.

(5) *Od.* XI, 107 et XII, 127.

(6) *Od.* XXIV, 307.

Digitized by Google

extrémités fabuleuses du monde (1). Au temps même de l'expédition contre Syracuse, alors que les colonies grecques sont nombreuses et florissantes, tant en Sicile qu'au sud de l'Italie, les Athéniens sont fort peu renseignés sur la géographie de ces contrées (2). Hérodote, qui y avait cependant rédigé une partie de son histoire, les connaissait mal ; quoique la fondation de la plupart des villes de la grande Grèce remontât au VIIIe siècle, celle de Cumes par des émigrés Étoliens jusqu'à l'an 1000 avant notre ère, les Phocéens qui fondèrent Marseille vers l'an 600 explorèrent, les premiers d'entre les Grecs, s'il en faut croire cet historien, la mer Adriatique et la mer Tyrrhénienne (3). Une impression analogue se dégage du récit de Thucydide. Le témoignage le plus curieux de l'ignorance géographique des Grecs à l'endroit des contrées occidentales, dans des temps relativement rapprochés, est peut-être la manière dont Apollonius de Rhodes (seconde moitié du IIIe siècle) fait voyager les Argonautes : ils passent du Pont-Euxin tout droit par l'Ister dans la mer Adriatique et dans la mer tyrrhénienne. Les historiens ne sont guère mieux renseignés que les poètes (4) : Théopompe lui aussi croyait le Pont-Euxin tout proche des côtes de l'Épire.

N'est-il pas évident que si la légende d'Énée, voyageur fabuleux à la façon d'Ulysse, était issue du mouvement d'idées qui avaient cours chez les Grecs du VIIIe au IVe siècle avant notre ère, elle devrait porter, comme l'Odyssée, la marque de ce merveilleux naïf, qui ne tient aucun compte des distances, se figure des îles là où s'étendent de vastes continents, transforme les fleuves en canaux qui conduisent d'une mer à l'autre, tantôt franchit d'immenses espaces en quelques heures, tantôt, au contraire, met de longs jours à accomplir une courte étape? Or, Denys d'Halycarnasse, qui prétend recueillir à la fin du Ier siècle les fables errantes, fixées aux divers points de la route des navigateurs grecs sur le compte d'Enée, est tellement préoccupé de donner à son héros la vraisemblance historique qu'il lui ôte toute vraisemblance fabuleuse (5). Il met, dans ses courses à travers les mers, une précision géographique absolument étrangère aux anciens Grecs, et qui est le résultat des plus récentes découvertes. En démontrant que l'existence réelle d'Énée est possible parce que ses voyages sont vraisemblables, Denys a démontré du même coup que le récit de ces voyages est moderne, arrangé après coup et dépourvu de toute valeur objective. C'en est assez pour que les historiens refusent à Énée une place dans leurs annales; mais il appartient au mythologue de replacer le merveilleux

(1) Apollod. I, 6, 1; II, 5, 10; Cf. Preller, *Griech. Myth.*, II, 203.
(2) Thucyd., I, 12; VI, 3 et suiv.
(3) I, 163.
(4) Chez Strab, VII, p. 317.
(5) *Antiq. Rom.*, I, 55 et suiv., passim.

Digitized by Google

dans cette vraisemblance scientifique, et de reconstituer la légende qu'elle dénature.

. . . . . .

Aphrodité dans sa signification la plus élevée et sans doute la plus ancienne, est une personnification de la voûte étoilée et de la mer tranquille, c'est-à-dire, à un double titre, la divinité protectrice des navigateurs (1). Elle est surnommée ποντία, πελαγία, θαλασσία, εὔπλοια ; elle fait taire les vents et calme les flots (2). Son culte est souvent associé à celui de Poseidon, qui représente la mer soulevée par les tempêtes. A Egine, à la suite des fêtes célébrées en l'honneur de ce dieu, on vénérait sa riante compagne dans des réjouissances spéciales (3). Par les astres qu'elle allume dans le ciel qui est son domaine sacré, elle dirige la course des navires vers les lointains rivages. L'étoile brillante entre toutes que les latins nomment Lucifer, qui dans les mythologies grecques est appelée Ἑωσφόρος ou Φωσφόρος, lui est spécialement consacrée (4). Hésiode l'identifie avec Phaéton, c'est-à-dire le brillant, fils de l'aurore et de Cephalos, quelquefois d'Astræos (5) : « Il était dans la fleur de sa première jeunesse, dit le poète de la Théogonie, lorsque Aphrodité au doux sourire ravit l'enfant, tendre encore, pour en faire le gardien nocturne de son temple sacré et un démon illustre. » Le temple d'Aphrodité est le ciel ; de là elle veille sur l'empire des eaux qu'elle apaise et sur la course des marins qu'elle dirige au port. Un détail que Varron (6) et après lui Virgile ont emprunté aux antiques légendes, sans se douter de sa signification symbolique (il n'en est que plus précieux), c'est qu'à l'heure où la prise de Troie est complète, où le héros s'échappe de la ville pour gagner les régions du Mont Ida, Lucifer se lève à l'horizon (7) :

> Janque jugis summæ surgebat Lucifer Idæ
> Ducebatque diem.

Et l'étoile chère à Aphrodité va rester visible nuit et jour, jusqu'à ce que ses protégés abordent aux rives du Latium. Le navigateur pour qui elle brille sans nuage durant une longue traversée est bien la per-

(1) Preller, *Griech. Myth.*, 281 (3e édit.).

(2) Lucret., I, 6 : Te dea te fugiunt venti, te nubila cœli
adventumque tuum...
Tibi rident æquora ponti
Placatumque nitet diffuso lumine cœlum.

(3) Plut., *Quæst. Græ.* 44. Athen. XXIII, 55, 59. Ces fêtes s'appelaient λιμνήσια ou γαηλναία. Aphrodité était surnommée elle-même γαληναίη.

(4) Preller, Ibid. I, 279, 357, 365, et II, 145.

(5) *Theog.* 991 ; Cf. 381 ; Hygin. *Fab.* 154 ; Paus. *Attic.* III, 10 et suiv.

(6) Serv., *En.* II, 635 ; Schol-Véron, II, 717 ; Cod. Fuld. *En.* I, 381, et II, 801.

(7) *En.* II. 861 ; Cf. I, 382 : matre dea monstrante viam ; et VIII, 589, 590 ; Strauss, *Leben Jesu*, 4e édit. I, 275, fait un curieux rapprochement avec l'étoile qui guide les mages vers Bethléem.

Digitized by Google

sonnification de l'aventurier hardi et favorisé du sort (ἐπαφρόδιτος) (1), qui cherche au loin une patrie, la richesse et la gloire. Aux diverses stations de sa route, chaque fois qu'à travers les vents et les tempêtes il lui est donné de trouver un port, il consacre un autel à la divinité qui le protège comme une mère ; et, lorsqu'il se décide enfin à fixer sa course vagabonde sur un dernier rivage, lorsqu'il jette les fondements d'une ville qu'il rêve riche et puissante, c'est encore sous le patronage de la déesse des eaux et du ciel qu'il place ses destinées futures.

Voilà l'explication des nombreux autels élevés en l'honneur d'Aphrodité depuis la Troade jusqu'au Latium, partout où les marins grecs ont cherché un abri contre la tempête et rendu grâce à la divinité de leur avoir procuré un port.

Il y a en tout le long de la côte et dans les îles depuis Zante à Corcyre, avec mention d'Énée et de Troie. Ordinairement la déesse y est honorée sous le vocable de Αἰνειάς (2). Cette épithète, pour les Grecs dès les temps d'Homère et durant les âges suivants, rappelle sans aucun doute les liens qui rattachent Aphrodité à son fils Enée. Mais il n'est pas téméraire de conjecturer qu'elle a eu à l'origine un sens physique ou moral en rapport avec le radical qui a formé αἰνέω, αἴνη ou αἶνος. Divers auteurs tels que Uschold et Klausen en ont fait la remarque, apportant chacun une interprétation différente (3). Il en est même comme Sickler qui, se lançant à corps perdu dans l'explication physique de la légende, ont abouti, avec des étymologies hébraïques, à rendre compte de toute la légende d'Énée par des éruptions volcaniques (4). Nous nous garderons bien de nous aventurer à notre tour sur une mer semée d'écueils, où il n'y a pas à compter sur la protection d'Aphrodité. Il nous suffit d'entrevoir, sous les fables anthropomorphiques, pleines d'une grâce molle et souriante, dont Homère a déjà perdu le sens primitif, quelque poétique explication des phénomènes de la mer et du ciel. Le drame des éléments, vivifié par la brillante imagination des aèdes ioniens, a reçu pour acteurs des dieux à figure humaine, des héros semblables aux dieux. Puis, des rives de l'Asie-Mineure, le drame passe d'île en île, de promontoire en promontoire, jusqu'aux côtes

(1) Cf. Preller, *Gr. M.*, I, 293 et suiv., avec la note, 1, p. 294 ; Con. *Narrat.* 46 en parlant d'Énée : πᾶσι δ'ἦν ἐφίμερος οἷς ἐντυγχάνοι κατὰ χάριν τῆς Ἀφροδίτης.

(2) Denys, I, 49-53. Cf. Preller. *Rœm. Myth.*, 668; *Gr. Myth.* I, 281. Schwegler 292 et suiv. notam., 301 avec la note 15.

(3) Uschold, *Ueber die Bedeutung Æneas und seiner Wanderungen ;* comme appendice à : *Ceschichte des trojanischen Kriegs*, p. 301 et suiv. D'après cet auteur, Αἰνειάς équivaudrait à ἀινετός, la glorieuse (p. 306). Klausen, ouv. cité, I, 34, tire du même radical le sens de *placabilis*, accessible aux prières.

(4) *De Æneæ in Italiam adventu.* Meiningen, 1819; cité par O. Müller, dans la dissertation sur Enée, p. 310. On peut rire de l'hébreu mêlé à la question ; mais l'ouvrage de M. Bréal sur Hercule et Cacus, et des livres récents où l'interprétation physique de certains mythes a donné de curieux résultats, prouvent que le point de départ de Sickler n'a rien d'absurde en lui-même.

Digitized by Google

de la Thrace, de l'Épire, de la Sicile, de la Campanie, du Latium, portant le culte de la mère et le nom du fils chez tous les marins qui se réclament de leur secours. La fable en voyageant se fixe partout où elle aborde ; c'est aussi le cas de la force divine que personnifie Aphrodité. Elles gardent partout l'autorité subjective d'une croyance locale; mais du moment qu'on prétend y fixer aussi Énée, homme divinisé, en tant que personnalité réelle, il en résulte des existences multiples et contradictoires qui s'annulent réciproquement. La conception burlesque de « *partout et nulle part* », qui égaie je ne sais plus quelle épopée du vicomte d'Arlincourt, n'aurait pas fait fortune chez les Grecs; c'est dommage pour Denys, qu'elle tirerait d'embarras. Si pour lui et les chroniqueurs de son école, Énée n'a fait que passer là où la fable le mène, les peuples qui ont cru le posséder tout entier ne se sont pas concertés pour le fixer spécialement quelque part. Ils le font mourir çà et là et montrent son tombeau dans des régions fort différentes (1).

C'est ainsi qu'Énée en définitive nous apparaît comme un voyageur fabuleux, dont les courses sont idéalisées par les plus féconds des conteurs, par les marins grecs, auteurs aussi nombreux qu'anonymes qui colportent eux-mêmes leur ouvrage. Grâce à ces contes, Énée représente à lui seul une bonne partie des aventures dont la mémoire des Grecs ait gardé le souvenir ; il représente surtout les craintes et les préoccupations religieuses d'une classe d'hommes que la menace constante de la mort dispose à la piété plus que les autres. Moins brillant, moins attachant qu'Ulysse, parce que les légendes diverses qu'il a inspirées n'ont pas été recueillies par un Homère, il a un caractère plus grave et des allures plus pratiques. Il est plus près d'une réalité âpre, besogneuse, soumis aux dures lois de la vie du commerce errant, assombri par les tristesses inséparables des lointains voyages. Ulysse est le marin grec envisagé surtout par le côté pittoresque, fantastique de son existence, l'aventurier plein d'audace et de génie qui lutte avec succès contre toutes les forces de la nature, aborde dans les contrées les plus étranges, possède des ressources inépuisables contre tous les dangers, et sort intact des plus singulières épreuves. Énée institue des autels et des cultes à la déesse qui, chaque jour, lui fait rencontrer un port ; le tertre de gazon qu'il élève *ex voto*, après avoir doublé un cap dangereux ou rencontré durant la tempête une baie à l'abri des vents, lui sert plus tard à retrouver la route qui lui a été propice une première fois. Ce qui n'était d'abord qu'un refuge contre les mauvais temps devient un jour une station permanente où se fixent quelques marins qui ont dit adieu aux vents et aux flots; la station devient colonie, ville floris-

(1) On montrait son tombeau à Bérécynthe, en Phrygie. Festus, p. 269, Romam ; à Ænea, en Macédoine, Schol. Il. XX, 307; et enfin sur les bords du Numicius, près de Lavinium. Sans doute que le sanctuaire (ἡρῷον) du mont Eryx était aussi à l'origine un tombeau d'Énée.

Digitized by Google

sante, gardant le souvenir mystérieux du premier qui y dressa un autel.(1), et le culte de la déesse dont cet autel atteste les faveurs. « Chez les Grecs, la légende, dit excellemment M. Mommsen (2), suit pas à pas et partout les connaissances géographiques à mesure qu'elles s'étendent; et les romans sans nombre de leurs navigateurs errants transforment en une sorte de drame les descriptions de la terre qu'ils nous ont laissées. » Sans parler davantage de l'Odyssée qu'un poète de génie a marqué de son empreinte, la légende d'Énée n'est pas la seule de son espèce ; Diomède, Anténor, Télégonos, d'autres encore ont défrayé de même l'imagination populaire (3). Mais Énée est resté le plus célèbre après Ulysse, parce que lui aussi a été recueilli par un grand poète, après avoir été confisqué par un peuple puissant : deux raisons qui expliquent surabondamment sa destinée.

J.-A. HILD.

BIBLIOGRAPHIE

I. — DE SEXTI DECIMI SÆCULI IN FRANCIA ARTIBUS POETICIS, par G. Pellissier, docteur ès lettres. *Paris, Vieweg*, 1883, in-8°, 137 pages.
II. — LA VIE ET LES ŒUVRES DE DU BARTAS, par le même. *Paris, Hachette*, 1883, in-8°, 291 pages.

I.

Dans sa thèse latine, M. Pellissier passe en revue les théories littéraires de Fabri, de Gratien, du Poret, de Sibilet, de Fontaine, de Peletier, de Ronsard, de P. de Laudun et surtout de Vauquelin de la Fresnaye.

Le grand et vray art de pleine rhétorique de Pierre Fabri (1512), composé d'après le *Jardin de plaisance et fleur de rhétorique* de l'Infortuné, est une preuve de plus de l'extrême décadence où l'oubli de son propre passé avait amené la poésie française au commencement du XVI^e^ siècle. Avec Meschinot et Crestin, la versification n'est qu'un tour de force puéril dont tous les manuels donnent des exemples un peu partialement choisis. Ce sont ces exercices bizarres et niais que Fabri explique et conseille exclusivement, enfermant le génie des poètes dans le

(1) C'est ainsi que s'expliquerait la fondation des villes d'Ænos à l'embouchure de l'Hèbre, d'Ænea, dans la presqu'île Chalcidique, le nom de l'île d'Ænaria, en face de Cumes, et aussi du mont Anchisia, près de Mantinée (Paul. Diac. VIII, 12), du port Anchisos, près de Buthrote, en Épire, de la ville Aphrodisias, en Arcadie (Paus. III, 22, 11) et du λιμὴν Ἀφροδίτης près du promontoire d'Iapygie (Den. I. 50). C'est un même culte et non un même homme qui y a attaché son souvenir.
(2) *Hist. Rom.*, II, 304.
(3) Cf. ibid. 308, et Preller, *R. Myth.*, 687.

Digitized by Google

« lay, virelay, rendeau, chapellet, palinode, épilogue, refrain branlant, ballade, chant royal, servantoi. » L'art poétique de Gratien du Pont (1539) ne fait que reproduire ou accentue cet enfantillage à la mode.

L'art poétique de Sibilet (1548) a déjà une tout autre couleur. Sibilet est le disciple de Clément Marot, mais il se rapproche, plus que ne le fait son maître, de la réforme littéraire déjà commencée dans certains milieux, à Lyon par exemple. Il croit qu'il faut emprunter aux anciens, non-seulement des vocables, mais des genres, comme l'ode, l'épître, l'élégie, l'épopée. Au mot *rimeur* il substitue le terme plus noble de *poète*. Mais il garde beaucoup des erreurs de Fabri, et il n'est pas assez épris de l'antiquité pour donner le signal de la Renaissance. A. J. du Bellay est réservé l'honneur de pousser le cri de guerre et de se faire entendre de tous, malgré les réclamations de Charles Fontaine dans son *Quintil Horatian*.

L'*Art poétique français* de Peletier (1555) marque un grand progrès. L'autorité de Peletier n'est pas Marot, quoi qu'il l'ait aimé dans sa jeunesse, c'est Ronsard, c'est le chef de la Renaissance. Avec une vue plus nette des genres nouveaux, il révère Aristote et connaît Horace que Sibilet passait sous silence.

Ronsard lui-même a laissé un art poétique (1665), que M. Pellissier (à tort, selon nous) néglige comme vague et insignifiant (1). C'est dans les deux préfaces de la *Franciade* qu'il expose complètement ses théories. P. de Laudun suit Ronsard et n'innove guère.

L'art poétique de Vauquelin de la Fresnaye, paru en 1605, mais composé trente ans plus tôt environ, fait l'objet de la plus grande partie de la thèse de M. P... Vauquelin s'appuie constamment sur Vida, sur Horace, sur Aristote. C'est à peine s'il les habille à la française. Il est original quand il trace l'histoire de la poésie française avant le XVI^e^ siècle et remonte curieusement au moyen âge, avec de graves omissions et d'énormes erreurs, mais non sans un amour du passé national bien rare à cette époque.

Sans doute Vauquelin est de l'école de Ronsard et il cherche à confirmer et à asseoir définitivement les conquêtes de la Pleiade. Cependant, il a sa liberté et n'hésite pas à contredire le maître sur un point important : il veut que le poète cherche des sujets de tragédie ou d'épopée *même dans l'antiquité chrétienne*.

Quoiqu'il écrive sans correction, Vauquelin est poète : ses vers sont égayés par de fraîches et familières images.

(1) M. P. me semble ici admettre sans examen un préjugé consacré. Je veux bien que Ronsard n'ajoute rien à Pelletier : mais quelle hauteur de style et de pensée dans les trois premiers chapitres de cet art poétique trop peu lu ! Il n'y a pas, dans tout le XVI^e^ siècle, de plus belles pages de prose, de plus simplement éloquentes. — Les étudiants pourront les lire à la bibliothèque des Facultés, dans les œuvres de Ronsard, éd. Blanchemain, n° 15,544.

Digitized by Google

M. P. termine par une longue comparaison entre Vauquelin et Boileau, où il veut montrer que Boileau ignorait Vauquelin, mais sans réussir à le prouver. Boileau avait certainement, sinon *lu*, du moins *parcouru*, *entrevu* l'œuvre de son prédécesseur ; mais il la dédaigna, selon nous, et affecta de l'oublier, comme une vieillerie démodée.

Que l'auteur nous permette maintenant quelques remarques sur le sujet même de sa thèse. Il a voulu, croyons-nous, exposer l'histoire de la critique au XVI[e] siècle, et non pas seulement analyser les *Arts poétiques* proprement dits, puisqu'il examinera toute espèce de traités littéraires en prose comme en vers, le *Quintil Horatian* comme le poème didactique de Vauquelin. Pourquoi donc néglige-t-il la *Défense et illustration de la langue française*, œuvre capitale dans l'histoire de la critique, d'où procède, à plus de cent cinquante ans d'intervalle, la *Lettre à l'Académie?* La *Défense* est, dit-il, trop connue. Peut-être ; mais n'est-ce pas là un art poétique au même titre que le *Jardin* de l'Infortuné ? C'était une nécessité du sujet, d'analyser le manifeste de la Pléiade, et on ne devait pas s'y dérober. Rien n'est clair dans l'histoire des idées au XVI[e] siècle pour qui n'a pas sous les yeux, comme point éternel de comparaison, cet opuscule encore aimable et brillant. Oui, le manifeste aurait dû être placé au centre même d'une telle étude ; ou bien, si on craignait les redites, pourquoi ne pas se borner à Vauquelin tout seul, qui suffisait amplement et a déjà, dans cette thèse, ses cent pages environ?

En réalité, le sujet lui-même manque un peu de nouveau, si on a lu les trois articles de Sainte-Beuve sur Joachim du Bellay (*Nouveaux lundis*, t. XIII). On est bien forcé de répéter ce qu'a dit, sur l'ensemble du mouvement, l'auteur du *Tableau de la poésie au* XVI[e] *siècle*, sans pouvoir éviter toujours même les réminiscences littérales. L'essentiel, d'ailleurs, sur la critique littéraire à cette époque, se trouvait aussi dans le tome III de l'*Histoire de la littérature française* (1), par Fr. Godefroy, érudit consciencieux, qui ne laisse pas grand'chose à dire, même sur Vauquelin. Ce n'était donc vraiment pas la peine de délaisser Du Bellay comme trop connu, d'autant qu'on pouvait, en l'analysant, ouvrir des vues nouvelles ou l'expliquer définitivement en ses quelques points obscurs. N'était-ce pas l'objet naturel d'une recherche inédite que de proposer la clef du chapitre second du livre II de la *Défense* où Du Bellay désigne les poètes contemporains sans les nommer? Ne pouvait-on pas aussi surprendre en germe, au milieu même de la théorie de l'initiative à outrance, la future école du bon sens et deviner Boileau dans Du Bellay ?

C'eût été encore une louable attention envers le lecteur que de donner, à la fin de l'opuscule, des renseignements bibliographiques sur

(1) Bibl. des Facultés, n° 15,277.

Digitized by Google

les sources consultées, sur les impressions originales des auteurs étudiés. Un mot sur le texte de Vauquelin, si fautif, n'eût pas été de trop (1). Si chacun prenait cette peine, dans l'ordre de ses recherches, il s'amasserait peu à peu et de divers côtés une série de rectifications à nos manuels bibliographiques, si utiles et si incomplets.

A l'ensemble de nos critiques, à notre regret que des idées plus personnelles manquent à un si honorable travail, M. P. pourra répondre avec raison : Quel dommage ce serait d'ensevelir dans une langue morte des idées vivantes et jeunes! Ce n'est qu'en français qu'il faut parler des lettres françaises. « Car, dit Ronsard dans la seconde préface de la *Franciade*, c'est un crime de lèze-majesté d'abandonner le langage de son pays, vivant et florissant, pour vouloir déterrer je ne sçay quelle cendre des anciens... » Qui reconnaîtrait nos écrivains sous ces masques néo-latins, d'Aubigné sous *Albinius*, Du Bartas sous *Bartassius*, Belleau sous *Bellaqueus*, Vauquelin de la Fresnaye sous *Valkelinus a Fraxineto*? C'est ridicule, rebutant, et, pour ne pas fermer le livre, il faut estimer, comme nous le faisons, et l'auteur et le sujet.

II.

Idolâtré par ses contemporains, submergé par Malherbe et son école, négligé dédaigneusement par le XVII^e^ siècle et par le XVIII^e^, remis un instant en lumière par Sainte-Beuve et en honneur par Goethe, omis dans l'*Histoire de la littérature française* de M. Nisard, l'auteur de *Judith* et des deux *Semaines*, Guillaume de Saluste, seigneur Du Bartas, est ici pour la première fois étudié et jugé comme il le mérite. Sauf en quelques points, l'étude de M. Pellissier est définitive, et plusieurs de ses jugements me paraissent sans appel.

Voici d'abord une vie de Du Bartas (1544-1590), très-neuve et très-complète. On a souvent représenté ce poète comme un provincial confiné dans sa Gascogne. M. P. nous le montre en outre soldat et diplomate, honoré de la confiance du vainqueur d'Ivry, mais sans que ses occupations extérieures le détournent jamais de sa pensée intime, de sa muse Uranie, pas plus que la vie politique de Montaigne n'arracha son esprit à la méditation constante des *Essais*. Du Bartas est un huguenot, mais un huguenot pacifique et tolérant, ennemi des guerres civiles où se plaisait l'autre poète huguenot, Agrippa d'Aubigné. L'inspiration de ses poèmes est toute religieuse, mais sans couleur de secte : les catholiques admirèrent d'abord la première *Semaine*, et ne la déclarèrent enfin hérétique que parce que les protestants affectaient de la lire.

(1) Cf. les *Diverses poésies de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaye*, publiées et annotées par Julien Travers. Caen, 1857, 2 vol. in-8°, Bibl. des Facultés, n° 15,384.

Digitized by Google

Quelle est la place de Du Bartas parmi les poètes du XVIe siècle ? S'il reste à quelques égards, notamment pour la forme, le disciple de la Pléiade, il est novateur, et novateur hardi, par ses idées poétiques. Contrairement aux préceptes de J. Du Bellay et aux exemples de Ronsard, il s'inspire directement aux sources chrétiennes. L'âme de sa poésie, ce n'est point la religion morte des anciens, l'insipide *merveilleux,* c'est la religion très-vivante de ses contemporains, que les poètes s'étaient abstenus de chanter, soit par un pieux scrupule, soit plutôt par délicatesse d'artistes, qui sentaient confusément, j'imagine, l'incompatibilité de l'art et du christianisme. Du Bartas, avec une indépendance résolue qu'il dut sans doute à l'isolement relatif où il vivait loin de la mode et de la cour, chanta dans sa première *Semaine* (1579) la création en sept jours d'après la Bible, et fit un poème qui ne rentrait dans aucun des genres classiques permis par Du Bellay et consacrés par Ronsard. Or, il y avait un tel divorce entre l'inspiration poétique de la Pléiade et l'état des âmes catholiques et protestantes alors troublées jusqu'au fond par les passions religieuses, que ce poème, qui transfigurait par l'art les idées mystiques dont justement vivaient les cœurs et reléguait dans l'ombre Francus et la mythologie des lettres, fut salué à son apparition par un cri de joie presque unanime. Jusqu'ici, la renaissance littéraire n'avait profité qu'à un petit nombre de courtisans et de beaux esprits : Du Bartas écrit pour tout le peuple, et sa poésie, en traitant un sujet connu de tous, cher à l'ensemble des chrétiens, admis par les deux partis en guerre, parut véritablement populaire et nationale. Pareil succès ne s'était pas encore vu en France depuis les époques du moyen âge, et pareille émotion littéraire ne s'est peut-être jamais retrouvée dans notre pays.

M. P. n'a peut-être pas suffisamment expliqué ces raisons du succès presque foudroyant de la *Semaine.* Mais il est fort complet dans les analyses qu'il donne des différents poèmes de Du Bartas, et il marque, dans la juste nuance, ce que le poète a voulu faire et ce qu'il a fait, quel fut son rêve, et quelle fut son œuvre. Avoir lu ces chapitres solides, c'est connaître Du Bartas, autant qu'on peut le connaître sans le lire

Mais si M. P. donne une idée complète de Du Bartas, je le trouve bien sévère, presque étroit, quand il relève les fautes de goût de ce poète puissant, quand il donne un catalogue des comparaisons fausses, des antithèses prétentieuses, des expressions prétendues provinciales, etc. Qu'il soit permis à un universitaire de le dire en ce journal classique : c'est là de la critique *universitaire* au mauvais sens du mot. Du Bartas n'est pas un candidat à la licence ou à l'agrégation qu'il faille émonder, corriger : c'est un maître, un fin génie, un des pères de notre littérature. M. P. rougirait de dresser la liste des expressions alambiquées de Shakespeare, n'est-il pas vrai ? Il aurait dû passer d'une main

Digitized by Google

plus légère sur les fautes, plus ou moins démontrées, d'un poète qui, dans sa *Judith*, a devancé les plus beaux monologues où les personnages de Corneille confessent les angoisses de leur cœur et de leur raison; qui, dans les deux *Semaines*, comme dans *Judith* aussi, a devancé Victor Hugo lui-même. Je retrouve un des beaux mouvements des *Orientales* dans le discours, digne de l'auteur des *Burgraves*, où Holopherne se plaint de son amour pour Judith, en un passage que justement M. Pellissier proclame ridicule sans dire pourquoi, tout comme les classiques de 1830 croyaient qu'il suffisait de citer Hugo pour faire rire aux dépens de Hugo !

Ce Du Bartas, en somme, dépasse son siècle par le sentiment large de la nature (M. P. l'a bien démontré), par la couleur variée de son style, par la plénitude cornélienne de son vers et surtout par le pittoresque familier et grandiose de ses expressions. Autre supériorité que M. P. a omise : il mêle, en un poème d'inspiration grave, le comique au sérieux, comme Shakespeare, comme Hugo. De propos délibéré, dans une scène sublime, il glisse un détail trivial (1). Son poème est une image *complète* de la vie, ou du moins prétend l'être. Bien des traits, dont M. P. sourit, ont été, selon moi, placés là par l'auteur tout à fait à dessein. Il fallait pénétrer plus avant dans l'intention du poète, pour expliquer ces tentatives, dont plusieurs sont fort heureuses. De même, M. P. a conscience du tort que Malherbe a fait à la littérature, en ridiculisant toute l'œuvre de Du Bartas, en rétrécissant l'imagination française, un instant émancipée par cet essai audacieux; mais pourquoi ne pas dire ces choses plus nettement, plus hardiment?

M. P. me pardonnera ces querelles, d'autant plus aisément, qu'au fond, j'abonde dans sa pensée et dans le sens de son admiration. Je vois qu'il a eu peur de paraître, dans une thèse surtout, trop exalter Du Bartas. L'ombre de Nicolas l'a effrayé, comme eût dit Voltaire. Peut-être a-t-il eu raison de rester dans ces limites et de borner sa critique à ces horizons resserrés. Peut-être a-t-il plus fait pour la gloire de son auteur en le louant avec modération, qu'en disant ce que nous venons de dire. Nous sentons, d'ailleurs, ce qu'il y a de manqué dans la poésie de Du Bartas : mais nous aurions voulu que les beautés fortes et bien françaises en fussent louées avec plus de dédain de ceux qui jugent la *Semaine* sur quelques citations bizarres, extraites avec malveillance et niaisement acceptées.

Mais ce qu'il faut louer sans réserve, outre la biographie du poète, c'est une longue étude sur sa langue et sa vérification, qui nous a paru solide et décisive. Nous souhaitons que ce travail remarquable décide quelque érudit à publier de nouveau les *Semaines* et aussi cette admi-

(1) Cf., entre autres, un passage extrait du chant des *Artifices* et blâmé sans raison par M. Pellissier, p. 123.

Digitized by Google

rable *Judith* (1). Pourquoi cet érudit ne sera-t-il pas M. Pellissier lui-même?

F.-A. A.

Nous recevons de M. Pellisson, la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef,

En recevant le premier numéro du *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers*, j'ai été surpris d'y trouver un compte rendu de mon livre : *Les Romains au temps de Pline le Jeune.*

Lorsque j'ai écrit ce volume, pour répondre à une demande de librairie, je ne m'attendais pas de le voir cité et même discuté dans un recueil savant. Je pensais n'avoir d'autres lecteurs que nos écoliers, dont la curiosité et l'attention se lassent vite, que quelques gens du du monde, qui n'aiment guère qu'on empiète sur leurs loisirs. N'être pas trop fatigant pour les premiers, n'être pas trop indiscret avec les seconds, c'était là toute ma prétention, — et je me trouve encore ambitieux.

Il me faut bien avouer que j'ai fait effort pour me faire lire de ce public si fort éloigné des limites où commence le monde des hommes du métier. Si je réussissais à faire feuilleter jusqu'au bout ce petit volume, il me semblait que je pouvais être utile aux profanes et leur apprendre quelque chose. — La hâte imposée le plus souvent à ceux qui exécutent des travaux de librairie m'interdisait de songer à être original, et je ne pouvais guère que résumer et relier les travaux autorisés. C'est là chose que je n'ai point cachée ; ma préface, sur ce point, contient les aveux les plus nets. Mon volume n'est qu'un manuel et n'a voulu être qu'un manuel : qu'on ne lui demande rien de plus, rien autre.

On me reproche d'avoir donné à cette réduction de tableaux d'après les maîtres un cadre trop étroit. Pline le Jeune, me dit-on, n'a pas peint toute la société romaine de ce temps-là. Son horizon est peu étendu ; il a choisi ses modèles et son choix est restreint. J'en conviens ici, j'en conviens dans mon livre (V. dernier chapitre). Mais si Pline n'a pas regardé en tout sens, il a bien vu ce qu'il a regardé, et l'a rendu avec mesure et avec justesse. C'est là, je crois, un mérite. Ajoutez que je n'ai point omis d'indiquer en quelques traits les physionomies qu'il

(1) Les étudiants trouveront à la bibliothèque de notre Faculté, n° 15,250, une édition des poésies de Du Bartas (Rouen, 1608, in-12°), qui comprend *la première Semaine ou création du monde, la Judith, l'Uranie, le Triomphe de la Foy, l'Hymne de la Paix, les neuf muses Pyrénées, le Poème dressé par G. de Saluste, seigneur du Bartas, pour l'accueil de la reine de Navarre, faisant son entrée à Nérac, auquel trois Nymphes débatent qui aura l'honneur de saluer Sa Majesté.* La seconde *Semaine* ne se trouve pas dans ce recueil qui contient un abondant et fastidieux commentaire, signé S. G. S., le même que cite M. P., d'après l'édition de 4611.

Digitized by Google

avait négligées, les ombres qu'il avait effacées. — Aussi bien, quoique je me garde de me comparer à M. Deschanel, je suis tenté de répondre comme il le faisait l'autre jour à propos de son dernier livre : Libre à à vous de jeter le cadre ; je souhaite seulement que vous gardiez le tableau, si vous y trouvez quelques parties qui vous agréent.

Un reproche m'a été plus sensible, et c'est pour vous répondre que je vous écris cette lettre. En rédigeant cet humble manuel, je désirais, sinon être complet (ce qui n'est guère aisé quand on traite un sujet si vaste en trois cents pages), au moins éviter les lacunes graves : je voulais, sinon dire tout ce qui était utile, au moins ne négliger rien qui fût nécessaire. « Mais, me dit-on, je cherche vainement dans votre livre deux chapitres que tout le monde sera surpris de n'y pas rencontrer : l'un sur la vie littéraire et artistique des Romains, l'autre sur les pratiques religieuses et les superstitions. » — A coup sûr, ces omissions seraient impardonnables, si je ne préparais pas un second volume où je je m'occuperais des croyances, des idées et des institutions. Après la vie intime des Romains, leur vie publique. Quelle que soit l'influence de la religion et de la littérature sur les mœurs privées (j'ai tâché déjà de l'indiquer rapidement, lorsqu'il y avait lieu), il m'a paru que ces sujets pourraient être traités plus utilement dans la seconde partie de l'ouvrage.

Mais il est grand temps de cesser de me justifier, j'ai trop tardé à remercier le rédacteur du *Bulletin* qui a parlé de mon livre. Il peut-être assuré que je l'ai entendu à demi-mot, et que je n'ai point laissé échappé tout ce qu'il y a d'indulgence sympathique et de bienveillance courtoise dans la modération de ses critiques. La seule excuse de cette longue lettre, c'est qu'elle me donne l'occasion de lui exprimer ma reconnaissance.

M. PELLISSON,

Professeur de rhétorique au Lycée d'Angoulême.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie de MARCIREAU & Cie

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Par arrêtés ministériels en date du 20 janvier 1883 :

M. Brun, agrégé de philosophie, professeur au Lycée de Poitiers, est chargé de faire par semaine, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1882-1883, deux conférences de philosophie à la Faculté des lettres de cette ville.

M. Bénard, agrégé de grammaire, professeur au Lycée de Poitiers, est chargé de faire par semaine, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1882-1883, deux conférences de grammaire à la Faculté des lettres de cette ville.

* * *

Nous avons reçu plusieurs demandes de renseignements relatives à l'application des programmes du Baccalauréat. Nous reproduisons ici les questions qui nous ont été posées, en les faisant suivre des réponses de la Faculté.

1. Est-il obligatoire de choisir pour chaque classe deux auteurs, l'un en vers, l'autre en prose?

D'après l'article 8 du décret du 19 juin 1880, « le candidat peut désigner, pour chaque classe et pour chaque langue, le prosateur et le poète sur lesquels il désire être interrogé »; et il doit le faire quand la chose est possible. Mais elle ne l'est pas toujours, puisque le programme de la classe de troisième ne porte que des prosateurs pour le grec.

2. Peut-on choisir deux fois le même poète ou le même prosateur?

On le peut certainement, et on est même obligé de le faire pour l'allemand, puisque Schiller et Gœthe sont les seuls poètes désignés par le programme.

Digitized by Google

3. Peut-on prendre le même écrivain comme poète dans une classe, comme prosateur dans l'autre ?

La Faculté ne voit à cela aucun inconvénient.

4. Quand on choisit un auteur, est-on obligé de présenter tous les ouvrages de cet auteur qui sont portés au programme de la classe pour laquelle on l'a choisi? Ainsi, pour Homère, est-on obligé, en seconde, de présenter tous les chants de l'Odyssée qui figurent au programme de cette classe, ou peut-on n'en présenter qu'un seul ? En rhétorique, si on a choisi Sophocle comme auteur grec, doit-on présenter les trois tragédies inscrites au programme à la suite du nom de cet auteur ?

La Faculté a adopté une règle très-simple et très-facile à comprendre. Quand le programme distingue les ouvrages du même auteur, ou les parties de ces ouvrages, et les indique séparément, le candidat peut choisir parmi ces ouvrages ou parties d'ouvrages. Ainsi il suffira de présenter en seconde un livre de l'Odyssée, une vie de Plutarque, une tragédie d'Euripide ; en rhétorique, un livre de Tite-Live, de Tacite, de l'Iliade ; une tragédie de Sophocle, etc. Mais quand le programme ne distingue pas (comme pour les Philippiques de Démosthène, ou les Mémorables de Xénophon), la division n'est pas admise. Ainsi il ne serait pas permis de présenter *une seule* Philippique, *un* livre des Mémorables.

*
* *

Enfin, on nous a demandé quels lexiques ou vocabulaires nous mettrions à la disposition des candidats pour faire la version latine et le thème de langue vivante. On sait, en effet, qu'à partir de la session de juillet-août 1883, « la version latine sera faite sans dictionnaire, à l'aide de lexiques ou vocabulaires mis à la disposition des candidats par les Facultés » (art. 7 du décret du 9 juin 1880). Il en est de même pour le thème anglais ou allemand.

La Faculté doit prévenir qu'elle n'a pas encore pris, relativement à ces ouvrages, une résolution définitive. Une note insérée au *Journal officiel*, dans le courant de décembre dernier, invitait les éditeurs à déposer leurs lexiques pour qu'ils fussent soumis à un examen préalable. En attendant la publication du résultat, et sous la réserve des décisions à intervenir, la Faculté croit rendre service aux candidats en déclarant que le lexique latin-français publié chez Hachette par M. Chatelain lui semble réunir toutes les qualités requises et qu'elle en approuve l'usage.

Sous ces mêmes réserves, la Faculté recommanderait pour l'allemand le lexique de M. L. Koch (Hachette), et pour l'anglais le lexique de MM. Battier et Legrand (Hachette).

Digitized by Google

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

OBSERVATIONS sur le sujet de composition latine (2e série, janvier) : Quæretur cur Cicero libro quem *de claris oratoribus* conscripsit *Bruti* nomen præfixerit.

1° L'usage d'inscrire un nom célèbre au frontispice d'un ouvrage comme une sorte de dédicace, de résumé ou de symbole, semble avoir passé de la poésie dramatique dans la morale, la critique littéraire et la philosophie. Platon aime à donner comme titres à ses dialogues, ou les noms des sophistes dont il combat les doctrines, ou celui des principaux interlocuteurs de Socrate. (*Gorgias*, *Protagoras ; Phèdre*, *Phédon*. Cf. ARISTOTE, *la Morale à Nicomaque ; la Morale à Eudème*, etc.) Cicéron, inventant ou perpétuant une conversation avec ses amis Atticus et Brutus sur l'histoire de l'éloquence latine, n'a eu qu'à se souvenir de ces exemples. De même en composant le dialogue aujourd'hui perdu : *Hortensius*, *de Philosophia*, et les deux opuscules : *Lælius*, *de Amicitia: Cato*, *de Senectute*, ces derniers postérieurs à la composition du *Brutus* qui se trouve de cette manière, la première œuvre de Cicéron, publiée avec un double titre. Mais il y a cette différence que Hortensius, Lælius et Caton sont morts lorsque Cicéron inscrit leurs noms en tête de ses dialogues, tandis que Brutus est vivant. Ensuite celui-ci n'est pas comme les précédents personnages, l'interlocuteur principal : cette distinction appartient à Atticus. C'est lui qui amène les grandes discussions théoriques (cf. 43, 183 : Semperne in oratore probando aut improbando, etc.), qui soulève les objections sérieuses et au besoin formule des critiques (cf. 69, 244; 77, 269 et surtout, 85, 292). Brutus joue un rôle plus effacé, et la lecture du dialogue ne laisserait pas préjuger d'abord qu'il dût lui donner son nom.

2° Lorsque Cicéron écrivit le *Brutus* (46 avant J.-C. pendant la guerre d'Afrique, avant la mort de Caton et de P. Metellus Scipion, cités tous deux comme vivants, 31, 118 et 58, 212), Varron venait de publier successivement et continuait sans doute de publier encore une série d'entretiens sur des sujets d'histoire, de religion ou de philosophie qui portaient le titre général de *Logistorici*. Chacun de ces traités, au nombre de soixante-seize, avant l'indication de son objet, était désigné par un nom propre ou fabuleux, ou historique, quelquefois par le nom d'un personnage vivant. Ainsi : *Orestes*, de Insania ; *Marius*, de Fortuna; *Sisenna*, de Historia ; *Atticus*, de Muneribus (cf. *Fragments des ouvrages de M. Terentius Varron*, par Ch. Chappuis, introd.) On voit

Digitized by Google

qu'entre le nom propre et l'objet du traité il y a toujours une parenté d'idée ; pour ne commenter qu'un exemple, à Sisenna est dédié le traité sur l'histoire, parce qu'il fut lui-même un historien estimé (Cf. *Salluste*, Jug. 95, 2). Lorsque les *Logistorici* étaient sous forme dialoguée, ces personnages y figuraient sans doute comme interlocuteurs principaux D'autre part, Varron avait publié divers opuscules expressément dédiés à des amis, entre autres, un *de Lingua latina ad Ciceronem*, un *de Sermone latino ad Marcellum*. L'usage de ces doubles titres était donc justifié par d'illustres exemples, lorsque Cicéron s'y conforma à son tour.

3° Pourquoi Cicéron a-t-il de préférence associé le nom de Brutus à l'histoire des célèbres orateurs de Rome ? Pour trois raisons principales: A. Parce que de tous les jeunes représentants de l'éloquence latine, Brutus est celui qui est uni à Cicéron par les liens les plus étroits. Ce premier point ne demandait qu'à être indiqué en passant. Il est suffisamment prouvé, et par leur correspondance (Cf. *Teuffel*, 184, 4) et par l'énumération des ouvrages de Cicéron adressés à Brutus : *De Finibus*, *Paradoxes*, *de Natura Deorum*, *Tusculanes*, *Orator*, auxquels succède le *De claris oratoribus* avec sa dédicace spéciale. Cf. d'ailleurs *Boissier*, Cicéron et ses amis, page 405 et suivants, première édition, où la question est traitée d'une manière complète et définitive. B. Parce que Brutus, quoique l'ami personnel et politique de Cicéron, représente une école oratoire contre laquelle Cicéron, dans ce dialogue et ailleurs croit devoir combattre, avec espoir de la convaincre, celle des prétendus attiques. (Sur les systèmes en présence, v. le passage capital du XII[e] livre des Institutions de Quintilien, 10, 16 : Et antiqua quidem illa divisio, etc. Sur le faux atticisme, *Cicer.*, de optimo genere orat., 4, 11 : Quare quoniam nonnullorum, etc., et Tuscul. Quæst. II, 1, 3 : Reperiebantur nonnulli, etc. Sur les attaques dont Cicéron était l'objet, *Quintil.*, XII, 10, 12 ; *Tacite*, Dialog. des orat. 18. Sur toute la polémique en général, le Brutus, ch. 80 à 85. L'attitude de Brutus dans la querelle est caractérisée par *Cicéron*, Orat. 13, 40 et 71, 327). C. Enfin, parce que Brutus est aux yeux de Cicéron l'espoir du forum romain, l'orateur réservé à l'avenir, celui à qui le maître vieillissant voudrait léguer son héritage et qu'il désigne en quelque sorte comme son successeur. V. surtout ch. 96, 329 : Melius, quæso, ominare, etc. jusqu'à la fin. Par cette conclusion, le livre : *De claris oratoribus*, n'apparaît plus seulement comme une histoire critique de l'éloquence chez les Romains, comme un manifeste d'école et une déclaration de principes en matière oratoire, mais comme le testament politique de Cicéron, comme l'expression anxieuse de ses regrets sur l'état présent de la république, et de ses vœux pour la restauration prochaine de la liberté qui sera aussi celle de l'éloquence. La personne de Brutus étant le symbole de ces idées et de ces sentiments divers, Cicéron ne pouvait mieux faire

Digitized by Google

que d'inscrire son nom en tête de son ouvrage : ce nom lui donne sa véritable signification.

J.-A. H.

N.-B. Une faute d'impression nous a fait dire dans la matière de la composition latine de février : *nova et recentia acta*, pour *recenter acta*. L'emploi des participes neutres, *gesta, acta, dicta, facta*, etc. comme substantifs avec des adjectifs qualificatifs appartient à la basse latinité ; durant la bonne époque, les participes, quoique employés substantivement, se modifient par les adverbes, sous cette réserve que *dicta, facta, responsa, scripta*, ce dernier surtout, ont déjà chez Cicéron une tendance manifeste à devenir de vrais substantifs.

Cf. *Chassang*, Gram. lat., § 313, rem. III, et *Madvig*, trad. Theil, p. 461, qui cite *Cicéron*, Læl. 2 : Multa Catonis. . vel provisa prudenter vel acta constanter vel responsa acute ferebantur.

Observations sur la composition d'histoire : *Histoire intérieure d'Athènes depuis la chute des 30 tyrans jusqu'à la bataille de Chéronée.*

L'histoire intérieure d'Athènes, depuis la chute des trente tyrans et le rétablissement de la démocratie jusqu'à la bataille de Chéronée, peut se résumer dans les noms des orateurs qui ont été comme les ministres dirigeants de la cité : les deux Thrasybule, Callistrate d'Aphidna, Aristophon, Eubulos et Démosthène.

Les deux Thrasybule représentent une démocratie sage, modérée, conservatrice ; ils ont pour adversaire Agyrrhios, qui reprend les traditions de Cléon et fait porter d'une à trois oboles le salaire de l'assemblée (μισθὸς ἐκκλησιαστικός).

Agyrrhios est beaucoup moins connu que son neveu Callistrate d'Aphidna.

« Homme de plaisir, mais politique consciencieux, » dit Théopompe, Callistrate est mis par Démosthène au premier rang des orateurs qui l'ont précédé.

Sa domination est marquée au-dehors par le rétablissement de la puissance maritime et militaire d'Athènes (nouvelle confédération ; décret d'Aristote de Marathon). — Ce résultat glorieux est dû aux sacrifices que les Athéniens savent s'imposer. Un impôt sur la propriété de 300 talents permet d'équiper 10,000 hommes de troupes et une flotte de 100 vaisseaux qui sera portée à 300. Pour asseoir cette contribution et en faciliter la rentrée, la loi fixe de nouveau le rapport du capital imposable ou τίμημα à l'ensemble de la fortune (οὐσία) ; les symmories pour l'impôt sont instituées. Les 1,200 citoyens les plus riches sont répartis en vingt associations ou symmories de soixante membres. Chaque symmorie est subdivisée en cinq petites symmories ou syntélies. Chacune de ces syntélies est administrée ou gouvernée par trois chefs (1).

(1) Je n'hésite pas à établir un parallélisme à peu près complet entre l'organisation des symmories pour l'impôt et celle des symmories pour la *triérarquie*.

Digitized by Google

Réunis, ces chefs ou présidents de syntélies forment un conseil de 300 membres qui dirigent l'association des 1,200 citoyens.

On ne peut pas admettre que ces 1,200 Athéniens aient seuls supporté l'impôt sur la propriété ; ils ont été plutôt comme des intermédiaires entre l'État et les contribuables.

Du reste, l'effort financier et militaire que s'est imposé Athènes, dépasse ses forces ou sa bonne volonté. L'impôt de 378 n'est pas encore entièrement recouvré vingt ans plus tard. Les insuccès extérieurs succèdent aux victoires ; les pirates thessaliens d'Alexandre de *Phères* viennent piller le bazar du Pirée ; la Chersonèse de Thrace est perdue (361).

On rejette la responsabilité de ces pertes et de ces hontes sur la politique de Callistrate, qui a négligé les croisières au profit des troupes envoyées dans la Péloponèse contre Épaminondas.

Accusé par les chefs du parti thébain, qui est nombreux dans Athènes, Callistrate est condamné à mort ; il s'enfuit en Macédoine.

Son successeur, Aristophon d'Hazenia, a combattu avec Thrasybule ; il a conservé toute sa vieille haine contre Sparte.

Sévère, dur, avare, il se vante des soixante-dix accusations, dont il est sorti vainqueur ; avec les orateurs qui se groupent autour de lui et que l'on accuse de tout tenir entre leurs mains et de trafiquer de tout, il fait peser sur Athènes une oppression terroriste exercée au nom du peuple et qui s'explique, dans une certaine mesure, par la redoutable crise où Athènes est engagée (guerre sociale). A la fin de la 106e olympiade (354), Aristophon se retire vaincu de la vie politique ; bientôt après, il mourra centenaire.

Au nombre des orateurs qui ont fait une vive opposition à sa politique et à son parti, figure Démosthène. (Discours contre Androtion, — contre Timokrates.)

Démosthène a combattu contre Aristophon avec Eubule et l'ami d'Eubule Midias ; mais ce sont les hasards de la lutte qui l'ont seuls rapproché de ces hommes. Ses principes sont opposés aux leurs.

Mettant en pratique les idées exprimées par Isocrate dans son discours sur la paix, Eubule fait pendant seize ans (354-338) de la mauvaise politique et de bonnes finances. Il tourne l'activité des Athéniens vers le commerce et l'agriculture et flatte surtout chez eux l'instinct du bien-être et des jouissances égoïstes (loi sur les fonds théoriques), sans s'inquiéter des progrès de Philippe. Démosthène ne cesse de recommander à ses concitoyens une activité prévoyante, des interventions opportunes, des sacrifices civiques.

La rupture entre Démosthène et Eubule est consommée par la Ire Philippique (351). La lutte entre eux se poursuit jusqu'à la veille de la bataille de Chéronée ; mais d'année en année l'autorité de Démosthène grandit.

G. GUIBAL.

Digitized by Google

Sujets de compositions de la 4e série (du 1er mars au 1er avril).

Épreuves communes et licence ès lettres.

Composition latine. — Explicandum quomodo declamatoria studia et mos carmina publice recitandi, satirarum genus, quale ab Horatio tractatum fuerat, insequenti ætate in pejus mutaverint.

(Consulter Nisard, *Poètes latins de la décadence.*)

Composition française. — Exposer brièvement quelle a été l'influence des doctrines littéraires de la Pléiade sur les poètes du xviie siècle.

Grammaire. — Établir le caractère verbal de l'infinitif. Expliquer pourquoi, en grec et en latin, le sujet d'un verbe à l'infinitif est toujours mis à l'accusatif.

Thème grec. — Or, ces Phéniciens, qui vinrent avec Cadmus, durant qu'ils habitaient cette contrée, introduisirent chez les Hellènes plusieurs connaissances, et entre autres des lettres, qu'il n'y avait point auparavant chez les Grecs, à ce que je crois. D'abord, ils s'en servirent de la même manière qu'en usent tous les Phéniciens; mais, par la suite des temps, le son des lettres changea pour se mettre en accord avec la parole, et c'est en transformant ainsi quelques-unes de ces lettres, que les Ioniens, très-répandus alors dans l'Hellade, en firent usage. — Les Ioniens appellent aussi, par ancienne coutume, les livres des Diphtères, parce qu'autrefois, faute de biblos, on se servait de peaux apprêtées de chèvres et de brebis; et encore maintenant beaucoup de barbares écrivent sur ces sortes de peaux.

Vers latins. — Cum vulgo per invidiam jactaretur Terentium in componendis fabulis a Scipione Africano et C. Lælio, quibuscum familiariter vivebat, adjuvari, poeta sibi illustrium virorum amicitiam gratulatur, et quæ sit inter ipsos studiorum societas prædicat.

Cf. *Adelph.* Prolog. 15. Suet. *Vit. Terent.* 1 et 4.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. Le déterminisme.
2. La morale évolutionniste.

LICENCE HISTORIQUE.

Exposer la vie politique et militaire de Phocion.

(Consulter Plutarque, Diodore de Sicile, l. XVI-XVIII; Droysen, Gesch. der Diadochen, et Curtius, Grote, etc.)

Élection de Charlemagne à l'empire; son rôle dans le gouvernement de l'Église.

Géographie politique comparée du bassin du Rhône au ier siècle avant J.-C. et au ive siècle après J.-C.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

Mêmes sujets que pour la licence philosophique.

AGRÉGATION D'HISTOIRE.

Mêmes sujets que pour la licence historique.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

Thème latin. — Corneille. *Premier discours sur le poème dramatique.* « En second lieu les mœurs doivent être convenables.... à l'éclat des richesses ou à l'ambition du rang. »

Version latine. — Quintilien. *Instit. orat.* X, 5, 17 : Quemadmodum forensibus certaminibus... obstant huic, quod secundo loco posui.

Version grecque.— Pindare, Olympique VII, vers 1-20 (jusqu'à la 2e strophe).

AGRÉGATION DES LETTRES.

Mêmes sujets que pour la licence ès lettres et l'agrégation de grammaire.

Digitized by Google

Certificat d'aptitude (allemand).

VERSION.

Der Waffentanz.

Von den Germanen berichtet Tacitus : « Sie haben nur eine Art von Schauspiel und bei jeglicher Versammlung dieselbe. Nackte Jünglinge, denen das ein Spiel ist, werfen sich hüpfend zwischen Schwerter und drohende Speere. Die Uebung hat das zur Kunst, die Kunst zur Schoenheit gemacht ; jedoch nicht um Gewinn oder Lohn : des noch so kecken Muthwillens Preis ist die Freude der Zuschauenden. » Also ein Waffentanz aehnlich der Pyrriche der Griechen, und gleich dieser und überhaupt gleich allen Taenzen des Alterthumes wohl als Nachahmung gemeint, in Wendungen und Gebaerden und selbst in jener Leibesbloesse als Nachahmung eines ernsthaften Kampfes : denn die kühneren Germanen stürzten sich entkleidet auf den Feind. Noch das Mittelalter, ja noch das 16. Jh. kannte und liebte den altgermanischen Schwerttanz.

THÈME.

Le voyage à pied (suite et fin).

Dans le cabinet de mon élève chaque chose est à sa place : le naturaliste qui en prend soin a rangé le tout dans un fort bel ordre ; Daubenton ne ferait pas mieux. Combien de plaisirs différents on rassemble par cette agréable manière de voyager, sans compter la santé qui s'affermit, l'humeur qui s'égaye. J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans des voitures bien douces, rêveurs, tristes, grondants ou souffrants ; et les piétons toujours gais, légers et contents de tout. Combien le cœur rit quand on approche du gîte ! Combien un repas grossier paraît savoureux ! Avec quel plaisir on se repose à table ! Quel bon sommeil on fait dans un mauvais lit ! Quand on ne veut qu'arriver, on peut courir en chaise de poste ; mais quand on veut voyager, il faut aller à pied.

Certificat d'aptitude (anglais).

VERSION.

Colonel Napier's history (sequel).

A scientific history of war proves, beyond all doubt or cavil, that *fortune domineers over war ;* and a moral may thence be derived which might conduce to peace and good-will among nations. If fortune be supreme, victory is not the true test of merit. Defeat is no proof of want either of valour or of skill : the bravest may fail, the most far-

Digitized by Google

sighted and skilful may have the wisest counsels crossed and thwarted by the merest stroke of chance. The blind decrees of fate do not award the palm of merit as of victory ; nor is merit to be determined by the vulgar test of success. No one who follows the history of the armies of France, in the struggle for the Peninsula, can fail to honour the valour of their soldiers, the skill of most of the commanders who led them, or be blind to the all-pervading genius, and the almost superhuman sagacity, prudence and forethought of their chief.

THÈME.

Berryer.

Berryer est, après Mirabeau, le plus grand des orateurs français Oui, depuis Mirabeau, personne n'a égalé Berryer : ni le général Foy, qui récitait plutôt qu'il n'improvisait, et qui ne réunissait pas la dialectique serrée des affaires à la puissance d'organe et à la vaste éloquence de Berryer ; ni Lainé, qui n'avait qu'un son harmonieux et pathétique ; ni de Serre, qui, lourd et embarrassé dans ses exordes, ne laissait échapper que par intervalles le cri de sa passion oratoire ; ni Casimir Périer, dont la véhémence ne se déployait que dans l'apostrophe ; ni Benjamin Constant, dont le talent avait plus de souplesse et d'art que de mouvement et d'énergie ; ni Dupin, qui n'a point l'élocution et la sensibilité ; ni Guizot, à qui manque l'ampleur des formes, la passion du geste et de la voix et le don merveilleux de l'électricité ; ni Lamartine, qui a plus d'éclat que de chaleur et plus de coloris que de logique.

AVIS

Les conférences du jeudi auront lieu dans l'ordre suivant pendant le mois de Mars :

Conférences d'agrégation (grammaire, philosophie, histoire), le 1er et le 15 (de 1 h. à 3 h.)

Conférence de licence (lettres, philosophie, histoire) : le 8 (de 1 heure à 4 h.)

M. le Ministre a autorisé MM. Deschamps (lycée d'Angoulême) et Desdevises du Dézert (lycée de Tours) à se rendre à Poitiers, avec remboursement des frais de voyage, pour suivre les conférences du jeudi préparatoires à l'agrégation d'histoire.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LE VERBE GREC

La théorie du verbe grec, par M. G. Curtius, est un chef-d'œuvre d'analyse et de science; un résumé de cette doctrine, qui éclaire d'une si vive clarté l'admirable organisme (1) de cette partie essentielle du discours, a paru pouvoir être utile non-seulement aux candidats à la licence et à l'agrégation, mais encore aux professeurs de nos lycées et de nos colléges, qui auraient sans doute quelque peine à se procurer les ouvrages divers où elle est exposée (2) et qui d'ailleurs ne savent peut-être pas tous la langue allemande.

Comme je m'adresse à des lecteurs pourvus déjà de sérieuses connaissances grammaticales, et qu'en outre je dois ménager l'espace, je me bornerai à présenter les vues les plus originales et les plus fécondes du savant auteur.

Toute formation de mots se ramène à la liaison d'une racine significative avec un élément flexionnel. Cette liaison est ou attributive, — et, dans ce cas, donne naissance aux noms, — ou prédicative, — et, dans ce cas, donne naissance aux verbes. Dans ce dernier cas, la racine fonctionne comme prédicat, et l'élément flexionnel ou racine pronominale, comme sujet. Le verbe est donc éminemment la combinaison d'une racine significative avec une racine pronominale. L'origine pronominale des désinences verbales, bien qu'obscurcie par le développement des formes, se laisse encore clairement voir dans les désinences personnelles actives du verbe εἰμί, où il est facile de comparer μι avec με, σι (ἐσ-σί) avec σε, τι avec le thème de l'article το.

(1) Le verbe, comme toutes les autres parties du discours, est un organisme en ce sens que chaque chose y sert à une fin, ἕνεκά του : ce qui ne veut pas dire que chaque élément a été créé expressément pour la fin à laquelle l'a approprié le développement postérieur du langage. Il ne faut pas oublier non plus que le mécanisme a aussi son rôle dans la formation des mots. Les sons, qui en constituent la matière, sont régis par des lois propres, et dominés par des mouvements qui ne proviennent pas de besoins intellectuels, par exemple l'assimilation, la contraction, l'élision, et même, dans une certaine mesure, l'accent.

(2) Ces ouvrages sont :

1° La *Grammaire grecque*, à l'usage des classes, 1 vol. in-8°.
2° Les *Éclaircissements*, ou Commentaires explicatifs du précédent ouvrage, 1 vol. in-8°.
3° Les *Tempora und modi*, 1 vol. in-8°.
4° Le *Verbe grec*, 2 vol. in-8°.

A ces ouvrages spéciaux il faut joindre maints mémoires disséminés dans le Recueil publié sous le titre : *Études sur la langue grecque et la langue latine* (Studien zur, etc.), et dans le Journal de Kühn.

Digitized by Google

Les temps, les modes et les noms verbaux dans les trois voix, sont formés de thèmes divers, qu'on appelle thèmes temporels.

Les thèmes temporels sont :

1° Le thème du présent ;
2° Le thème fort de l'aoriste fort ;
3° Le thème du futur actif et moyen ;
4° Le thème faible de l'aoriste faible ;
5° Le thème du parfait ;
6° Le thème fort du passif ;
7° Le thème faible du passif.

La forme d'où se laissent dériver tous les thèmes temporels d'un verbe est ce qu'on appelle le thème verbal.

Mais il faut bien se garder de croire que tous les thèmes temporels peuvent être formés de chaque thème verbal particulier.

Au contraire, en règle générale, les formes faibles et les formes fortes (1), qui se correspondent, s'excluent (2). En ne comptant que les formes réelles, usitées, et non les formes logiquement ou analogiquement possibles, le verbe grec en a 507 (3).

108	tirées	du thème du présent ;
70	—	du futur ;
98	—	des aoristes fort et faible ;
109	—	du parfait ;
84	—	du passif ;
38	—	des noms verbaux.

Comme ce qu'on appelle conjuguer n'est autre chose que lier à une racine les pronoms personnels des trois personnes toujours identiques à elles-mêmes, il ne saurait y avoir en réalité qu'une seule conjugaison ; et, en effet, il n'y en a qu'une seule pour les formes des cinq derniers thèmes temporels. On en distingue cependant deux, dont la première,

(1) On appelle formes fortes ou simples celles que le thème a eu la force de tirer de lui-même ; formes faibles ou composées celles où il a été obligé pour se constituer d'emprunter un élément étranger. Ces dernières sont, dans le verbe, des procédés périphrastiques, tirés de certaines formes de l'auxiliaire, qui se sont si intimement fondues avec le thème, et lui ont été si étroitement unies par la puissance de l'accent, qu'on a été longtemps sans en reconnaître la vraie nature.

(2) La locution : *conjuguer un verbe*, est donc tout à fait inexacte. On ne peut conjuguer que les thèmes que la langue a formés. Le mot *conjuguer* lui-même est un terme impropre ; car en latin comme en grec il signifie une tout autre idée que celle que les grammairiens y attachent. Cic., *Top.*, 3, 12. « Conjugata dicuntur quæ sunt ex verbis *ejusdem generis* : ejusdem autem generis, verba sunt, quæ orta ab uno varie commutantur, ut sapiens, sapienter, sapientia. Hæc verborum conjugatio συζυγία dicitur. » C'est la définition même d'Aristote (*Top.*, l. II, p. 114, a. 26) qui l'appelle συστοιχία.

(3) Le verbe latin, qui n'a que deux thèmes, celui du présent et celui du parfait, ne produit que 143 formes ; le reste est exprimé par des périphrases. Le verbe sanscrit, si l'on y fait entrer les formations causatives, intensives et désidératives, irait au nombre de 891 formes.

Digitized by Google

de beaucoup la plus usitée, lie les désinences personnelles avec les deux premiers thèmes temporels par une voyelle de liaison : λύ-ο-μεν (1).

La seconde, plus rare, mais plus ancienne, lie les désinences personnelles avec les deux premiers thèmes temporels sans aucune voyelle de liaison : ἐ-τ-μέν.

Les formes des cinq autres thèmes temporels sont communes aux deux conjugaisons.

Ce n'est pas une question sans importance ni sans difficulté de déterminer l'ordre dans lequel il faut présenter le système complet des formes verbales, si l'on veut satisfaire à la fois aux conditions pratiques de l'enseignement et aux exigences de la science grammaticale, si l'on veut rendre parfaitement claire l'extraordinaire quantité de ces formes et en faire sentir à la fois les différences caractéristiques et l'unité qui les enveloppe. L'ancienne grammaire se faisait, à ce sujet, peu de scrupules ; son procédé purement mécanique ne s'adressait qu'à la mémoire. Sans méconnaître le rôle considérable que cette admirable faculté doit garder dans toutes les études, et par conséquent dans les études grammaticales, on ne peut pas nier que la raison est aussi une faculté précieuse, qui a besoin d'être exercée, et qui ne peut trouver un exercice mieux approprié à tous les âges des élèves de nos lycées et de nos collèges, que la grammaire. La mémoire, comme la raison, est naturellement amie de l'ordre, et c'est précisément lui venir en aide que de lui présenter le monde des formes verbales et en général des faits grammaticaux comme obéissant à des lois régulières, à un ordre systématique, en un mot à la raison.

Les formes verbales se distinguent des formes nominales principalement en ce que dans leur formation s'unissent un nombre beaucoup plus grand d'éléments divers. Dans une forme casuelle, nous n'avons affaire qu'à un seul élément permanent, et à un seul élément mobile : παιδ-ός. Tout au plus, entre les deux s'insère une voyelle d'origine douteuse : παίδ-ε-σσι. Mais les formes verbales de cette simplicité, telles que ἴ-μεν, ἄγ-ο-μεν, sont très-rares. Déjà dans ἴ-ω-μεν, ἄγ-οι-τε, nous avons un élément de plus, qui désigne le mode; dans ἀγ-άγ-οι-τε, un autre de signification temporelle ; dans ἦγ-αγ-ον, encore un autre, l'augment, également de signification temporelle, mais employé pour un but différent. Le problème

(1) Cette voyelle fait certainement partie intégrante du thème, comme l'a démontré Schleicher (*Compendium*, p. 293), et comme l'a reconnu plus tard G. Curtius lui-même, qui la désigne encore comme voyelle de liaison, et qui croit utile, pour la pratique, de conserver cette dénomination. Il y a, en effet, quelques inconvénients à la considérer comme thématique, du moins en grec ; car non-seulement elle s'allonge au subjonctif λύ-ω-μεν ; elle se combine avec ι à l'optatif λύ-οι-μεν, λύ-οιε-ν ; mais elle se modifie à certaines personnes et devient ε : λύ-ε-τε. Le thème dont elle serait un élément semblerait ainsi perdre le caractère de fixité et de permanence qui le constitue, et l'on ne saurait plus alors s'il faut poser comme forme fondamentale, comme thème du présent, ou λυ-ο ou λυ-ε. Schweizer-Sicler, dans le *Journal de Fleckeisen*, 1870, p. 212, propose l'expression de *voyelle formative*, déjà employée par Burnouf.

Digitized by Google

de la morphologie n'est donc pas du tout ici de déduire toutes les formes d'un seul élément permanent, c'est-à-dire d'un seul thème.

Ce procédé amènerait à établir pour chaque forme particulière une énorme quantité d'éléments mobiles très-différents, et en outre, tendrait à faire méconnaître la permanence relative de certaines parties, en opposition à d'autres plus mobiles, les unités et les groupes plus petits dans l'intérieur du plus grand qui les embrasse en un tout. En face de ἀγ-άγ-ω-μεν, ἀγ-άγ-οι-μεν, ἀγ-αγ-εῖν, ἀγ-αγ-έσθαι, ἀγ-αγ est un élément relativement permanent; il en est de même de ἀξ, comparé à ἄξ-ομεν, ἄξ-οι-μεν, ἄξ-ειν, ἄξ-εσθαι.

Il faut ainsi pour le verbe, si l'on ne veut pas qu'il tombe pour ainsi dire en miettes, poser plusieurs points fixes, c'est-à-dire plusieurs thèmes.

Les grammairiens praticiens ont eux-mêmes et depuis longtemps ressenti ce besoin. C'est pour cette raison que, dans le verbe latin, on a établi, avec un tact très-juste, quatre formes types qui constituent ce qu'on appelle le *conjugué, conjugatum,* ou l'*a verbo*. Si seulement ils avaient maintenu avec une logique réelle ces quatre formes, et, si l'on n'eût pas, dans la construction des paradigmes, recommencé à tout confondre, on aurait obtenu en fait un certain ordre pour le verbe latin. Dans la grammaire grecque, on a cherché à obtenir un résultat semblable en établissant à côté du présent le futur, et, — à l'exception de ce qu'on appelle *tempora secunda*, qui ne se prêtaient pas à cette formation, — en développant les autres temps du futur, procédé qui assurément était aussi absolument opposé à une méthode scientifique que toute l'ancienne grammaire. Car même le plus jeune élève, s'il réfléchit un peu, ne pourra comprendre comment un aoriste et un parfait peuvent logiquement naître du futur.

Cependant cette méthode révélait un sens plus pratique encore que celle qui est aujourd'hui fréquemment suivie, et qui consiste à commencer la théorie du verbe par de pures abstractions sur le thème, la caractéristique, les augments, etc.; suivies de la masse accablante de toutes les formes verbales en bloc, et enfin terminées, ce qui est le plus pauvre de tous les expédients (1), par un catalogue alphabétique.

On peut concevoir une disposition plus rationnelle, plus systématique, et aussi plus pratique, à laquelle la langue elle-même nous invite et nous conduit.

Des nombreux éléments qui s'unissent dans la structure du verbe, il en est évidemment quelques-uns qui ont un caractère plus lâche, et par suite aussi plus général; d'autres qui ont un caractère plus fixe et partant plus spécial. Ceux qui sont le plus lâches, qui se détachent le

(1) Si pauvre qu'il soit, cet expédient est tellement nécessaire que M. G. Curtius a bien été obligé lui-même d'y avoir recours, et son catalogue alphabétique, qui est des plus complets en même temps que des plus exacts, est extrêmement utile.

Digitized by Google

plus facilement du composé, qu'ils contribuent à former, ce sont d'abord les désinences personnelles, que l'on voit s'unir aux thèmes les plus différents, aux éléments significatifs des temps et des modes, à travers tout l'actif et le passif. Viennent ensuite les désinences des participes et de l'infinitif, nominales par leur origine, et qui sont employées dans les temps les plus différents par la langue grecque, qui en cela se distingue avantageusement des langues ses sœurs. Il faut en dire autant des signes des modes, qui se représentent également fréquemment, et enfin de l'augment, tout au moins autant qu'il est commun aux trois prétérits absolument (1) différents par leur signification. Ces éléments n'ont donc rien de ferme; ils s'affixent au verbe presque comme les désinences casuelles. C'est sur eux que repose ce qu'on peut, au sens étroit, nommer flexion verbale.

Mais il n'en va pas ainsi de la seconde partie intégrante du verbe. En combinaison avec les éléments mobiles et divers que nous venons de signaler, nous en trouvons d'autres également très-divers que nous pouvons nommer *thèmes* (2), parce qu'ils sont en opposition à la mobilité des premiers. Il est incontestable, en effet, que λυσα, par exemple, est tout aussi fixe et permanent dans ἔ-λυσα, λύσα-ιμεν, λύσα-ς, λυσά-σθω, que δικα dans δίκα-ι, δίκα-ς, δίκα-ις. Il en est de même de λελυ dans λέλυ-κα, λέλυ-μαι, ἐλέλυ-το.

Le problème grammatical à résoudre est donc d'abord de former du thème commun tous les thèmes spéciaux et ensuite de fléchir les thèmes préalablement formés.

On appelle thèmes temporels (3) ces thèmes spéciaux, pour les distinguer du thème commun à toutes les formes et qu'on peut nommer thème verbal. Par là, on se rattache à la méthode depuis longtemps pratiquée de rapporter à des temps déterminés les modes, les participes et les infinitifs.

En ce qui concerne l'ordre et la disposition des parties de ce tout multiple et un qu'on appelle le verbe, il faut d'abord déterminer quelle place respective doivent prendre la formation et la flexion.

Commencer par la formation des thèmes temporels, qui n'ont en soi aucune réalité, c'est violenter le mouvement vrai de la langue et la nature même des choses. Le verbe est essentiellement la synthèse d'un prédicat avec un sujet; briser cette synthèse, c'est détruire l'idée même du verbe.

(1) Le mot est de M. Curtius : je le crois excessif. Mais quoi qu'il soit vrai que le parfait grec n'a pas *toujours* une signification bien distincte de l'aoriste, et que fréquemment le plus-que-parfait n'exprime pas l'achèvement entier de l'action, il n'en est pas moins acquis en règle générale qu'il y a entre les trois prétérits des nuances de signification suffisantes pour fonder ici la remarque relative à la présence de l'augment dans trois temps de signification différente.

(2) Θέμα, assise, fondement, base. Conf. Θέσις, Θέμις, Θεσμός. R. Θε. — (τίθημι).

(3) Ahrens les nomme *Systèmes;* Müller et Lachman : *Groupes de formation.*

Digitized by Google

Commencer par la flexion et la poursuivre à travers tous les thèmes c'est empêcher l'élève de sentir et de saisir le lien qui rattache entre eux et à un thème unique les différents thèmes fléchis. Le plus sage a paru de traiter l'une après l'autre la flexion et la formation pour chacun des différents thèmes temporels, de diviser par là tout le verbe en ses groupes naturels et de les laisser se suivre les uns les autres d'une manière appropriée au besoin de la pratique.

C'est dans cette division que consiste l'originalité de l'arrangement que M. Curtius a adopté, en se soumettant, par des considérations d'ordre pratique, à la distinction traditionnelle des deux conjugaisons en ω et en μι. Cette différence ne se fait pas, il est vrai, sentir dans tout le verbe, mais seulement dans les thèmes du présent, de l'aoriste fort, et, en partie, du parfait : on aurait donc pu l'exposer pour chacun de ces thèmes. Mais quoique le nombre des verbes en μι soit peu considérable, il s'y présente des particularités très-nombreuses qui rendent absolument nécessaire une reproduction complète des formes usitées en chacun d'eux, et il aurait nui à la clarté de l'exposition de faire rentrer les verbes en μι dans les autres verbes (1).

Ainsi il aurait fallu retenir extrêmement longtemps l'élève sur la théorie d'ailleurs déjà difficile de la formation du thème du présent. Il a donc paru plus raisonnable, sinon plus rationnel, de réunir les verbes en μι comme une conjugaison particulière. Mais cette concession en a entraîné une autre. Dans un grand nombre de verbes qui, au présent, appartiennent à la première conjugaison, on trouve des aoristes et des parfaits formés d'après la seconde. Des formes comme ἔθην, ἔγνων, πῖθι, τεθνάναι, ne s'expliquent que si on combine la désinence personnelle avec le thème sans insérer entre les deux éléments aucune voyelle de liaison, absolument comme on le fait dans ἔσ-την.

Il a donc fallu diviser la masse des verbes en ω en deux parties,

(1) D'autant plus que ce ne sont pas les verbes en μι qu'il aurait fallu faire rentrer dans les verbes en ω, mais au contraire les verbes en ω dans les verbes en μι. En effet, la terminaison de la 1re personne dans tous les temps devait contenir et contenait le pronom personnel de la 1re personne με ou μι.

La forme primitive μι, conservée dans un très-petit nombre de verbes, mais très-usités, est plus répandue dans le dialecte éolien, où l'on trouve ποίειμι, φίλειμι, ὄρημι, αἴνημι, Foἴδημι (οἶδα. Ahrens, *Æol. Dial.*, p. 136), — dans les subjonctifs ἀγάγωμι, τύχωμι, ἐθέλωμι, qui tous, à l'exception de ce dernier, sont des aoristes, — à l'optatif de la conjugaison en ω (et encore les contractes ont-ils souvent ιη-ν). Mais la désinence μι, dans le plus grand nombre des verbes, tombe soit partiellement, soit tout entière.

Elle tombe tout entière dans tous les verbes venant du sanscrit *âmi*, et dont la forme primitive supposée serait ωμι ou ομι (comme on voit ν tomber dans *leo*, *leonis*, ἐγών pour ἐγώ, après la chute de l'ι); elle disparaît également dans les parfaits et les aoristes : γέγονα, ἔδειξα, pour γεγοναμι, ἐδεἰξαμι (comp. en latin *s-um et inqua-m*).

L'ι tombe seul dans les temps qui prennent les désinences secondaires, et le μ, par la loi euphonique propre au grec, ne pouvant être maintenu à la fin d'un mot, se change en ν : ἐδίδων, ἔλυο-ν, ἐλελύκει-ν, εἴη-ν, φιλοίη-ν et dans les formes rares τρέφοιν, ἁμάρτοι-ν,

Digitized by Google

dont la première, en tant que plus simple, a été présentée d'abord, et dont l'autre, à cause des faits plus complexes qu'elle offre, a dû venir après les verbes en μι. De là les quatre classes suivantes, formant la 1re division des verbes en ω :

I. — Verbes dont le thème au présent est identique au thème verbal : τιμά-ω, λύ-ω, παιδεύ-ω, ἄγ-ω.

II. — Verbes dont le thème au présent allonge la voyelle du thème verbal : φεύγ-ω, λείπ-ω, τύχ-ω.

III. — Verbes dont le thème au présent s'accroît par l'insertion d'un τ : τύπτ-ω, τίκτ-ω.

IV. — Verbes dont le thème au présent s'accroît par l'insertion d'un ι :

φυλακι-ω	d'où	φυλάσσω.
ἐδιομαι	d'où	ἔζομαι.
βαλιω	d'où	βάλλω.
τενιω	d'où	τείνω.
φθεριω	d'où	φθείρω.

La 2e division comprend également quatre classes :

Ire classe, ou classe des thèmes à nasale, verbes dont le thème au présent est renforcé :

a. Par l'addition d'un ν (comp. lat. *cer-no, sino*).

βαίν-ω. — R. βα, — Adj. verb. βᾰ-τος.

b. Verbes dont le thème au présent s'accroît de la syllable αν

αἴσθ-αν-ομαι. — Fut. αἰσθ-ήσομαι.

c. Verbes dont le thème au présent s'accroît de la syllabe νε.

ἱκ-νέ-ο-μαι, ἱκνοῦμαι. — Aor. ἱκ-όμην.

IIe classe, ou classe des verbes inchoatifs, ou verbes dont le thème au présent s'élargit par l'addition de σκ seuls, quand la finale du thème verbal est une voyelle, et précédés de la voyelle de liaison ν, quand le thème verbal est terminé par une consonne.

a. γηρά-σκ-ω. R. γηρα.
γιγνώ-σκ-ω. R. γνω.
πιπίσ-σκ-ω. R. πι (πί-νω).
b. ἀμπλακ-ί-σκ-ω.
εὑρ-ί-σκ-ω.

IIIe classe, ou verbes dont le thème au présent s'allonge par l'insertion d'un ε, tandis que les autres temps se forment d'un thème non allongé, ou au contraire.

γαμέ-ω. — Aor. ἔγημ-α.
αἴδ-ο-μαι. — Fut. αἰδ-έ-σομαι.

Digitized by Google

IV[e] classe, ou verbes qui confondent dans l'unité d'un seul verbe plusieurs thèmes essentiellement différents.

ἔρχ-ο-μαι — ἦλθ-ον — ἐλ-εύσομαι — ἐλήλυθ-α

On peut appeler cette seconde division verbes irréguliers, à la condition qu'on n'entende pas par là qu'ils soit en dehors de toute règle, mais que la règle suivie y est moins simple.

Il faut encore ajouter un mot pour éclaircir cette classification. La première conjugaison devait naturellement être soumise à une nouvelle division ; mais comment et d'après quel principe convenait-il de l'opérer ? Tout d'abord il pouvait paraître naturel de diviser les thèmes verbaux d'après le même principe que les thèmes nominaux, c'est-à-dire d'après la finale : et c'est là-dessus que repose la vieille distinction des *thèmes purs, verbes à liquides*, etc. Mais on reconnaît bien vite que si les thèmes nominaux de même finale sont en général fléchis de la même manière, les thèmes verbaux de même finale sont au contraire souvent fléchis d'une manière très-différente : λυ fait au futur λύσω, et πλυ fera πλευσοῦμαι ; ἀγ fait au présent ἄγω, mais πραγ fera πράσσω, et ἀγ fera ἄγνυμι ; λιπ fait λείπ-ω et τυπ fera τύπτω. Sans doute la distinction de la finale a son importance pour la formation des thèmes du futur, de l'aoriste faible et du parfait. Mais ce qui, dans la théorie verbale, domine tout le reste, c'est l'unité de chaque verbe, qui repose sur le rapport des thèmes temporels l'un à l'autre. L'intelligence de ces rapports est le centre autour duquel se meut l'intelligence de l'édifice verbal, qui est véritablement ignoré de tous ceux qui s'en tiennent à la division reçue des anciens. Les différences entre les formes ποιήσω, πράξω, ἀγγελῶ s'expliquent facilement par les lois générales de la phonétique ; mais les différences dans la formation du thème du présent sont quelque chose de tout à fait nouveau, et se signalent par là comme le principe de division que nous cherchons, et que nous plaçons dans le rapport du thème verbal au thème du présent. Tous les autres thèmes se laissent, au contraire, d'une manière très-simple, dériver du thème verbal qui leur sert de fondement : ἄξω vient de ἀγ comme πράξω de πραγ ; ἤγην vient de ἀγ comme ἐγράφην de γραφ. C'est pour cette raison que les temps correspondants en sanskrit s'appellent les temps généraux, c'est-à-dire les temps qui, dans chaque verbe, sont formés d'une manière essentiellement la même, et que les temps qui correspondent au thème du présent s'appellent en sanskrit les temps spéciaux (1), parce qu'ils se développent d'une manière très-différente les

(1) Les temps spéciaux en sanscrit sont : le présent, l'imparfait, l'optatif et l'impératif ; les temps généraux sont : le parfait à redoublement, le parfait périphrastique, le 1[er] et le 2[e] aoriste, le futur, le conditionnel, le futur périphrastique, et ce qu'on appelle le bénédictif, sorte d'optatif, qui ne diffère de l'optatif que parce qu'il ne modifie pas le thème verbal, et qu'il insère une *s* devant les désinences personnelles.

Max Müller nomme les premiers, temps modifiés, c'est-à-dire dont le thème est modifié ; et les seconds, temps non modifiés.

Digitized by Google

uns des autres. L'édifice du verbe grec comme celui du verbe sanskrit repose essentiellement sur la même distinction de deux grands groupes de formes.

L'unique disposition qui soit logique est donc celle qui reconnaît et applique ce principe général, sans méconnaître l'individualité de la langue grecque. C'est seulement ainsi que les faits analogues peuvent être réunis dans un ordre systématique, et qu'on peut réellement comprendre la vraie nature et la vraie structure du verbe grec.

A.-Ed. Chaignet.

LA DRAMATURGIE DE HAMBOURG

Dans la classe de Rhétorique et au Concours du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand.

J'ai montré, dans un premier article (1), que la dramaturgie était un livre inintelligible pour les professeurs et les élèves de nos lycées et collèges, et que c'était là une raison déjà suffisante pour la rayer de nos programmes d'enseignement secondaire; il me reste à prouver que c'est une œuvre anti-française, qu'elle jette le ridicule et le mépris sur notre littérature, qu'elle égare les esprits peu instruits, et qu'elle blesse le sentiment national de ceux qui la comprennent. Ouvrez n'importe quelle histoire de la littérature allemande écrite par un Allemand, lisez le chapitre consacré à Lessing : partout, au mot *Dramaturgie*, c'est un cri de joie arraché par je ne sais quelle prétendue humiliation infligée à la France. Je prends, dans la masse, non pas une de ces œuvres haineuses écrites après nos défaites de 1870, et où aucune épithète dure ne nous est ménagée, même quand il ne s'agit que de la littérature et du passé; mais un livre écrit bien antérieurement par un esprit qu'on pourrait croire large et impartial. Dans son *Histoire de la Poésie allemande*, t. IV, p. 363, 4e édition, 1853, Gervinus s'exprime ainsi :

« Ein Vermaechtnisz fuer Deutschland und ein Leitstern unserer » ganzen folgenden Poesie ward Lessing's Dramaturgie. Hier endlich » brach die ganze lang drohende Wetterwolke seines Zornes gegen » die franzoesische Poesie los, und ich kenne kein Buch, bei dem ein » deutsches Gemueth ueber den Wiederschein aecht deutscher Natur, » Tiefe der Erkenntnisz, Gesundheit des Kopfes, Energie des Charakters » und Reinheit des Geschmacks innigere Freude und gerechtfertigteren » Stolz empfinden duerfte. Dies ist das Werk, das uns auf einen Schlag » von dem Ioch der Literatur der groszen Nation befreite; » ce qui veut dire en français textuel :

» Un legs pour l'Allemagne et une étoile polaire pour toute notre » poésie ultérieure, voilà ce que devint la Dramaturgie de Lessing.

(1) Voir le nº 2 du *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, février 1883.

Digitized by Google

» C'est ici qu'après de longues menaces creva enfin le nuage orageux
» de sa colère contre la poésie française, et je ne sais point de livre
» capable d'exciter dans une âme allemande une joie plus intime et
» un orgueil plus légitime à la réapparition de la nature allemande
» pure, de la profondeur de jugement, de la santé intellectuelle, de
» l'énergie de caractère et de la pureté de goût. C'est là l'œuvre qui
» nous délivra par un seul coup de foudre du joug de la littérature de la
» grande nation. » Et comme si Gervinus craignait de n'avoir pu exprimer toute sa pensée, il ajoute une note pour dire qu'un Français nommé Mercier publia la Dramaturgie enrichie d'observations avec lesquelles il voulait assommer tous les faiseurs de tragédies de France (von Mercier mit Anmerkungen herausgegeben mit denen er die franzoesischen Trauerspielschreiber alle niederschlagen wollte).

Enfin, d'après Gervinus, la littérature allemande eut, grâce à la Dramaturgie, assez de pouvoir pour enfouir le vieux style de perruque en France même (endlich gelang es den Einfluessen der deutschen Literatur, den alten Perueckenstil in Frankreich selbst zu untergraben).

Il est curieux de suivre Lessing à la piste quand il fait la chasse à nos poètes dramatiques, et de voir de quelle nature sont les coups de dents qu'il leur donne. La tâche est longue et minutieuse ; elle est à sa place à une Faculté devant des étudiants familiarisés avec les tragiques et les comiques grecs, latins et français. Je me borne ici à en donner une idée.

S'agit-il de notre tragédie? Lessing veut se donner le mérite d'aller droit au but : il s'en prend à Corneille au XVII^e^ et à Voltaire au XVIII^e^ siècle.

A Corneille il prouve qu'il n'a rien compris aux règles d'Aristote et qu'il travaille à l'encontre des préceptes de l'auteur de la Poétique. Puis il abuse d'un mot tendre de notre grand poète pour sa Rodogune, et en conclut que cette tragédie est son chef-d'œuvre. Corneille avait écrit dans son examen de Rodogune que ses autres pièces avaient peu d'avantages qui ne se rencontrassent dans celle-ci ; qu'elle avait tout ensemble la beauté du sujet, la nouveauté des fictions, la force des vers, la facilité de l'expression, la solidité du raisonnement, la chaleur des passions, un intérêt croissant d'acte en acte, etc. ; la comparant à d'autres de ses pièces, il avait dit : « On m'a souvent fait une question à la cour,
» quel était celui de mes poèmes que j'estimais le plus ; et j'ai trouvé
» tous ceux qui me l'ont faite si prévenus en faveur du Cinna et du Cid,
» que je n'ai jamais osé déclarer toute la tendresse que j'ai toujours eue
» pour celui-ci, à qui j'aurais volontiers donné mon suffrage, si je
» n'avais craint de manquer en quelque sorte au respect que je devais
» à ceux que je voyais pencher d'un autre côté. Cette préférence est
» peut-être en moi un effet de ces inclinations aveugles qu'ont beaucoup
» de pères pour quelques-uns de leurs enfants, plus que pour les
» autres : peut-être y entre-t-il un peu d'amour-propre, en ce que cette

Digitized by Google

» tragédie me semble être un peu plus à moi que celles qui l'ont pré-
» cédée, à cause des incidents surprenants qui sont purement de mon
» invention et n'avaient jamais été vus au théâtre ; et peut-être enfin y
» a-t-il un peu de vrai mérite qui fait que cette inclination n'est pas
» tout à fait injuste. » Lessing veut saisir la balle au bond, et il déclare qu'il va *s'arrêter au chef-d'œuvre de ce grand homme* (art. 29e). Là-dessus il se met à disserter pour prouver que Rodogune étant le chef-d'œuvre de Corneille et ne valant rien, ses autres pièces valent moins encore. Il appelle notre grand poète un bousilleur (Stuemper), un homme d'esprit seulement (ein witziger Kopf), qu'on aurait dû nommer le *monstrueux*, le *gigantesque*, et non pas le *grand* (den Ungeheuern, den Gigantischen haette man ihn nennen sollen ; aber nicht den Groszen, art. 30e). Ailleurs il le compare à un pâtissier : « Il sait si peu en quoi
» consistent proprement cette terreur et cette pitié, que, pour exciter
» la première, il ne croit pas pouvoir accumuler assez de choses
» étranges, inattendues, incroyables, monstrueuses ; et que, pour
» éveiller la seconde, il croit devoir sans cesse avoir recours aux infor-
» tunes et aux forfaits les plus extraordinaires et les plus épouvantables.
» Aussi, à peine a-t-il déniché dans l'histoire une Cléopâtre meurtrière
» de son époux et de ses fils, qu'il ne voit, pour en faire une tragédie,
» rien de plus, que de combler les lacunes entre les deux crimes, et de
» les combler avec des choses pour le moins aussi étranges que ces crimes
» eux-mêmes. Tout cela, ses propres inventions et les matériaux histo-
» riques, il le *pétrit* (knaetet) en un roman bien long, bien difficile à
» saisir ; et quand il l'a *pétri* ensemble comme des œufs et de la farine,
» il dispose sa *pâte* sur son cadre d'actes et de scènes, il fait raconter
» sans fin, rager et rimer, et dans quatre semaines, ou six, selon qu'il
» éprouve plus de facilité ou plus de peine à la rime, la merveille
» s'achève et se nomme tragédie, etc. » (art. 32e).

Je ne sais si beaucoup de lecteurs ont la patience de suivre Lessing dans ses longs raisonnements sur la Poétique d'Aristote, et de s'assurer si Corneille n'a réellement rien compris aux doctrines du Stagyrite sur le drame. Mais les arguments se suivent et sont disposés de façon qu'à la fin on se laisse convaincre, qu'on prend notre poète en pitié pour ses méprises, qu'on lui en veut presque de nous avoir fait croire que nous avions la vraie tragédie au lieu de nous l'avoir donnée en réalité, et qu'on se range du côté de Lessing quand il dit que, comprenant mieux que Corneille les règles d'Aristote, il se chargerait de refaire toutes ses pièces mieux que lui. (« Qu'on me cite une pièce de Corneille, que je ne me charge de refaire mieux que lui ! » — dernier article).

Voltaire est plus maltraité que Corneille, c'est une véritable guerre que Lessing lui fait : « Dans cet ouvrage, dit-il, je le reconnais fran-
» chement, j'ai pris à partie une fois pour toutes les écrivains français,
» et parmi eux avant tout M. de Voltaire. » (Art. 70e). Est-ce par

Digitized by Google

passion littéraire seulement? La rancune personnelle n'y est-elle pas pour plus? Sommes-nous obligés en France de nourrir l'esprit de notre jeunesse des diatribes dictées à un Allemand contre un Français par des sentiments de haine privée?

Quant à Racine, il a contribué, d'après Lessing, comme Corneille, à tromper les Français, à leur faire croire qu'ils avaient la vraie tragédie et à les empêcher par conséquent de la chercher. Toutefois il a fait moins de mal que son prédécesseur, parce qu'il n'a égaré ses compatriotes que par ses exemples, au lieu que Corneille l'a fait par ses exemples et par ses préceptes (art. 81e). De fait, il n'est pas plus un poète tragique que Corneille et Voltaire : aucun des trois n'a fait une œuvre qui puisse être appelée tragédie (même article). Comme nos élèves de Rhétorique doivent être édifiés, et comme ils doivent s'empresser d'admirer nos écrivains, quand ils s'entendent dire que leurs œuvres sont si mesquines que, comparées à celles de Shakespeare, elles ne sont que des miniatures pour bague à côté de larges fresques! (art. 73e). Avec quel ravissement ils liront la Phèdre de Racine, pour ne parler que de cette pièce, quand ils auront appris que le langage y est emphatique, qu'elle frappe par mille dissonances, et qu'elle fait éclater de rire dès la première scène! (art. 85e). Et lorsqu'ils auront à étudier notre comédie, comme ils seront forcés d'être modestes! On leur aura dit que Molière s'entendait au comique délicat et noble; bah! sur ce point il ne vaut pas Destouches, trop honoré de lui être supérieur pour le bas comique (art. 10e). Ses meilleures pièces apparemment doivent être comprises dans la masse commune des pièces françaises qui n'ont pour toutes beautés que des complications d'intrigues, des coups de théâtre et des situations (art. 68e). Ils sauront, nos rhétoriciens, que la lecture de Corneille, de Racine, de Voltaire et de Molière les égare, et ils iront à des auteurs comme Saint-Foix, à des chefs-d'œuvre comme son *Financier*, car jamais écrivain n'a su composer, si l'on en croit Lessing, un ensemble plus charmant dans de plus petites proportions que cet agréable auteur (art. 20e). Leur amour-propre national sera flatté quand ils sauront que, si Athènes a un Aristophane, Rome un Plaute et un Térence, la France a un Saint-Foix.

Si des hommes que les Français regardent comme des génies, Lessing passe à la nation, c'est le même esprit de dénigrement. Elle manque d'équité vis-à-vis de ses poètes en ne leur tenant pas compte de ce qu'ils font d'excellent dès qu'ils s'écartent du ton qu'ils ont d'abord adopté (art. 10e). Les Français sont gens vaniteux, car tout, prétendent-ils, peut s'apprendre chez eux (art. 10e). Cette vanité est cause de leur dédain pour la tragédie bourgeoise : « Die Nation ist zu eitel, ist in » Titel und andere aeuszerliche Vorzuege zu verliebt; bis auf den » gemeinsten Mann, will alles mit Vornehmen umgehen; und Gesell- » schaft mit seines gleichen, ist so viel als schlechte Gesellschaft »,

Digitized by Google

c'est-à-dire : « La nation est trop vaniteuse, trop amoureuse de titres » et d'avantages extérieurs; tous, même les gens du commun, veulent » être en relation avec les grands, et la société d'égal à égal est » regardée comme une mauvaise société » (art 14e). Cette infatuation des Français est la vraie raison de la nullité de leur théâtre : « A peine » Corneille l'eut-il arraché *un peu* (ein wenig) à la barbarie, qu'ils le » crurent tout près de la perfection. Racine leur parut y avoir mis la » dernière main; et il ne fut plus question de savoir (ce que d'ailleurs » on ne s'est jamais demandé), si le poète tragique ne peut pas être » encore plus pathétique et plus touchant que Corneille et Racine; » cela fut tenu pour impossible, et tous les efforts de leurs successeurs » durent se borner à ressembler le plus possible à l'un ou à l'autre. Les » Français se sont ainsi trompés eux-mêmes et ont trompé en partie » leurs voisins. Mais que quelqu'un se présente pour leur dire cette » vérité, et il saura ce qu'ils lui répondront (art. 81e). » Les Français sont encore jaloux les uns des autres, ils se jouent entre eux le tour de révéler leurs défauts aux étrangers : (« Denn es ist doch gemeini- » glich ein Franzose, der den Auslaendern ueber die Fehler eines » Franzosen die Augen eroeffnet) » — art. 32e.

Voilà ce que Lessing pense et dit de nous, voilà ce qu'il pense et dit de nos grands écrivains. L'explication des auteurs, et surtout des auteurs français, dans un lycée, doit avoir quelque chose de respectueux ; elle doit mettre en relief et en lumière leurs qualités, et laisser un peu à l'ombre leurs défauts; avant de noter ce qui leur manque, elle doit faire apprécier ce qu'ils ont (1). Rien de cela avec Lessing : tout chez lui est persiflage, quand il s'agit de la France. Supposez que la Dramaturgie ait été écrite par un Français, et que Corneille, Voltaire, Molière, etc., aient illustré la littérature allemande au lieu de la nôtre; croyez-vous que les Allemands reçussent un pareil livre dans leurs classes? croyez-vous qu'ils y permissent à un étranger de ravaler des chefs-d'œuvre dont ils auraient droit d'être fiers ?

Mais, direz-vous, le livre de Lessing est instructif, plein de jugements justes sur toutes les littératures; c'est au professeur de démêler avec ses élèves le vrai du faux. Impossible! Les dix-neuf vingtièmes de nos professeurs de lycées et de collèges sont incapables d'un pareil travail : l'intelligence de la Dramaturgie suppose celle de cent autres œuvres (2). Et puis l'utilité de ce que la Dramaturgie contient de plus fondamental

(1) Voir à ce sujet dans la Revue politique et littéraire du 16 décembre 1882 la leçon d'ouverture de M. Deschanel au Collège de France.

(2) M. E. de Suckau, traducteur de la Dramaturgie, ne la comprend pas toujours lui-même, parce qu'il n'a pas lu les pièces mentionnées. Dans l'article 13e, à propos de la *Beauté muette*, il rend le mot *quadrille* signifiant un jeu de cartes par *contredanse* ; M. Crouslé, qui a revu et annoté la traduction de M. Ed. de Suckau, n'a pas remarqué la faute parce que lui aussi n'a pas lu la *Beauté muette* de Schlegel.

Digitized by Google

est contestable pour des jeunes gens de Rhétorique. Qu'a-t-elle de plus instructif que les discussions sur la Poétique d'Aristote? Croyez-vous que maîtres et élèves iront se fatiguer le cerveau à élucider les difficultés auxquelles donne lieu lieu le texte du philosophe grec à propos du sens qu'il faut donner à φόβος, à κάθαρσις, etc.? Rien ne serait plus intéressant pour l'érudit que la comparaison du *Comte d'Essex* de Thomas Corneille, avec les autres pièces, anglaises, espagnole, etc., qui ont le même objet; mais les longues pages que Lessing consacre à cette question ne peuvent piquer en rien la curiosité de jeunes gens qui doivent avant tout apprendre la langue allemande, et à qui d'ailleurs les textes font défaut. Je viens de laisser échapper le terme de pièces anglaises; il me rappelle la grande place que la Dramaturgie fait au théâtre anglais, en le supposant connu de ses lecteurs. Or, remarquez que les élèves de notre enseignement secondaire apprennent ou l'anglais ou l'allemand, et à peu près jamais les deux à la fois. La Dramaturgie doit être expliquée à ceux qui ont opté pour l'allemand, et qui restent forcément étrangers à la littérature anglaise. Pour les maîtres, la même distinction existe : ils se vouent à l'une des langues et passent rarement des examens pour les deux. Qu'en résulte-t-il? que le professeur doit expliquer ce qu'il n'a jamais appris à des élèves qui ne l'apprendront jamais. Les uns et les autres sont obligés de croire Lessing sur parole, ce qui n'est pas admissible quand il s'agit d'un auteur qui déprécie les Français et exalte les Anglais; ou bien ils sont obligés de passer sur ce qu'ils ne peuvent comprendre ou ne veulent croire, et alors à quoi bon leur mettre la Dramaturgie entre les mains?

Une dernière observation. Le manque de professeurs de langues vivantes d'origine française force encore trop souvent l'administration de confier cet enseignement à des étrangers. Chargez un maître de nationalité allemande d'expliquer la Dramaturgie à de jeunes Français, qui, par la légèreté naturelle à leur âge et à leur race, le tiennent en mauvaise humeur du matin au soir : quelle arme vous lui mettez entre les mains pour décharger ses colères, et comme vous lui facilitez des attaques qui lui sont d'autant plus agréables qu'il peut les faire à l'abri des programmes (1)! Les termes lui viendront de Lessing même, termes qui pénètrent l'esprit et s'y fixent. Cet écrivain avait, comme le remarque M^me^ de Staël, quelque chose d'âpre dans le caractère, qui lui faisait trouver les paroles les plus précises et les plus mordantes. Il était toujours animé dans ses écrits par un mouvement hostile contre les opinions qu'il attaquait, et l'humeur donne du relief aux idées.

« ....Tout ce qu'il dit, facile à retenir,
» De son ouvrage en nous laisse un long souvenir. »

(1) « L'Allemagne, qui avait autrefois un personnel d'origine étrangère, y a renoncé, aimant mieux » faire enseigner le français par les professeurs ordinaires. Les directeurs multiplient à cet effet les » missions. » (M. Michel Bréal, Excursions pédagogiques, p. 54.)

Digitized by Google

Il est bon de juger d'autrui d'après soi-même. Je puis dire en vérité qu'après la première lecture que j'avais faite de la Dramaturgie, j'ai senti pour notre théâtre un dédain injuste, j'ai eu une sorte de conviction qu'il était inférieur au théâtre espagnol, que nos poètes ignoraient les règles de leur art, que Shakespeare seul savait faire des chefs-d'œuvre. Lorsque ces idées étranges naissaient dans mon esprit, j'étais un homme et non plus un enfant, j'avais déjà beaucoup lu, étudié et réfléchi. Que me serait-il arrivé si je m'étais trouvé encore, comme les jeunes gens qui doivent préparer la Dramaturgie pour le baccalauréat, sur les bancs de la classe de Rhétorique?

Je conclus :

La Dramaturgie de Hambourg ne peut être comprise dans les lycées et collèges, ni par les élèves, ni par les professeurs;

Du commencement à la fin, c'est une œuvre hostile à la France, à ses grands poètes, à son grand public;

Un tel livre n'aurait pas dû être imposé aux candidats au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand;

Enfin, la *fameuse Dramaturgie de Hambourg* (c'est ainsi qu'on l'appelle chez nous) doit disparaître de nos programmes d'enseignement secondaire : c'est un vœu que je soumets respectueusement à Monsieur le Ministre et au Conseil Supérieur de l'Instruction publique.

J. PARMENTIER.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ROMAINE

Conférences de Licence.

LES ORIGINES. — II. LA PREMIÈRE ÉCOLE PHILOSOPHIQUE.

I. Une tradition populaire faisait remonter jusqu'aux premiers temps de la monarchie l'étude de la philosophie à Rome. On racontait que Numa avait suivi les leçons de Pythagore, et que la doctrine du philosophe avait exercé une grande influence sur l'œuvre du législateur. En rapprochant d'une part la connaissance qu'ils avaient de l'enseignement et des préceptes de Pythagore, et de l'autre la réputation de vertu et de sagesse qu'avait laissée Numa Pompilius, les Romains qui, d'ailleurs, se reconnaissaient mal au milieu de ces événements déjà éloignés, avaient été amenés tout naturellement à croire que le roi avait été à l'école du philosophe (1). C'était là, dit Cicéron, une légende qui se

(1) Quum Pythagoræ disciplinam et instituta cognoscerent, regisque ejus æquitatem et sapientiam a majoribus suis accepissent; ætates autem et tempora ignorarent propter vetustatem; eum, qui sapientia excelleret, Pythagoræ auditorem crediderunt fuisse. Cic. *Tusc.* IV, 1.

Digitized by Google

transmettait d'âge en âge. « Souvent nous avons entendu les vieillards parler de ces prétendus rapports de Pythagore et de Numa, et tout le monde y croyait (1). » Cicéron relève assez durement cette erreur invétérée (2). Quand on invente des fables, dit-il, il faut du moins prendre garde qu'elles soient vraisemblables, et ne pas donner à un maître quelconque des disciples qui aient vécu plus de cent ans avant lui. Or, Pythagore n'est venu en Italie que sous le règne de Tarquin le Superbe, dans la 62e olympiade, et 140 ans environ après la mort de Numa, qui n'a pu, par conséquent, être son élève (3). L'anachronisme est évident, et la légende tombe devant ce simple rapprochement de dates. Le roi Numa ne doit donc rien aux Pythagoriciens ; son œuvre est purement romaine, et son mérite, doit nous paraître d'autant plus grand, « puisqu'il a connu les sages principes qui doivent servir à fonder les empires, deux siècles même avant que les Grecs aient soupçonné l'existence de cette science (4). »

II. Mais cette question de date écartée, il n'en reste pas moins certain que Pythagore est venu établir le siège de son enseignement non loin de Rome, et que sa doctrine a donné un vif élan à la civilisation de l'Italie méridionale. Il se fixa d'abord à Crotone, florissante colonie achéenne, où il prit bientôt une autorité presque souveraine (5). L'élévation de sa doctrine, l'étendue de sa science, le charme de sa parole entraînante et persuasive, l'imposante beauté de sa personne, faisaient sur tous ceux qui l'approchaient une profonde impression. S'il ne prit pas en main la direction des affaires, en réalité il régnait à Crotone, et ceux qui gouvernaient la ville n'étaient que les instruments dociles et respectueux de sa volonté. Jamais maître ne fut plus aimé et ne trouva autour de lui une soumission plus entière. L'affection qu'il inspirait était un lien étroit qui unissait entre eux ses disciples ; ils mettaient leurs biens en commun, vivaient ensemble et passaient, pour jouir de son enseignement, par toutes les épreuves qu'il avait coutume de leur imposer, comme l'abstinence, le jeûne et un silence prolongé pendant trois et même cinq ans. Ce n'est pas seulement une école, c'est en réalité une sorte d'ordre religieux, un ordre philosophique, comme on l'a fort bien dit, que fonda Pythagore.

(1) Sæpe hoc de majoribus natu audivimus, et ita intelligimus vulgo existimari... Quantus iste est hominum et quam inveteratus error. Cic. *De Re Publica*, II, 15.

(2) Falsum est id totum, neque solum fictum, sed etiam imperite absurdeque fictum. (Id., ibid.)

(3) Quartum jam annum regnante L. Tarquinio superbo, Sybarim et Crotonem et in eas Italiæ partes Pythagoras venisse reperitur. Olympias enim secunda et sexagesima eadem Superbi regni initium et Pythagoræ declarat adventum. Ex quo intelligi, regiis annis dinumeratis, potest anno fere centesimo et quadragesimo post mortem Numæ primum Italiam Pythagoram attigisse. (Ib. ibid)

(4) Cicéron, *De Orat*. II, 37.

(5) *V.*, pour tout ce qui concerne Pythagore, l'ouvrage de M. Chaignet, *Pythagore et la philosophie pythagoricienne*, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. — Didier, 1873.

Digitized by Google

La communauté de Crotone devint bientôt le centre de plusieurs autres sociétés semblables qui s'établirent à Métaponte, à Thurium, à Héraclée et dans les villes environnantes. Un vaste réseau de corporations pythagoriciennes, composée surtout d'hommes riches et puissants, couvrit bientôt l'Italie méridionanle. L'influence exercée par le philosophe était merveilleuse ; il reconciliait des villes qui se faisaient la guerre, il en excitait d'autres à recouvrer leur indépendance ; d'autres encore lui demandaient des lois, et les plus célèbres législateurs l'avaient eu pour maître (1). Partout on le regardait comme un être surnaturel et divin.

III. La doctrine de Pythagore a-t-elle pénétré jusqu'à Rome ? a-t-elle fait une impression durable sur des esprits encore incultes et rebelles à toute culture scientifique, absorbés d'ailleurs par les guerres du dehors et les dissensions intérieures? Sur ces deux points qu'il nous importe surtout d'éclaircir, nous n'avons malheureusement que des données incertaines et des renseignements très-incomplets. Mais, à défaut d'affirmation précise, nous pouvons établir des probabilités.

D'abord, il paraît bien difficile d'admettre qu'une ville aussi importante que Rome, et qui avait déjà des relations politiques et commerciales assez étendues, n'ait pas ressenti le contre-coup de la révolution morale qui s'accomplissait dans la Grande-Grèce (2). Nous ne songeons pas à contester l'ignorance et l'inaptitude scientifique des Romains du VI^e^ siècle avant J.-C.; cependant ils s'étaient élevés à une conception relativement remarquable de la divinité. Un peuple qui se fait une telle idée de Dieu ne se désintéresse pas ordinairement de l'étude de l'homme, de ses devoirs et de sa destinée; ce sont là des notions corrélatives et qui ne vont guère l'une sans l'autre. Les Romains étaient donc en état de comprendre et devaient même apprécier la doctrine morale de Pythagore, qui était en parfaite harmonie avec leur caractère et leurs institutions.

Des témoignages positifs semblent d'ailleurs établir que le nom et la doctrine de Pythagore étaient parvenus de son vivant jusqu'à Rome. Diogène dit que les Lucaniens, les Peucétiens, les Messapiens et les *Romains* venaient assister aux leçons de Pythagore (3). Le même fait est affirmé par Aristoxène, cité par Porphyre (4). Plutarque raconte,

(1) Zeller, trad. Boutroux, p. 319. — *V.* la note 1 où est discutée la valeur de ces assertions.

(2) C'est l'opinion de Cicéron : Pythagoræ doctrina quum longe lateque floreret, permanavisse mihi videtur in hanc civitatem. Quis est enim qui putet, quum floreret in Italia Græcia potentissimis et maximis urbibus, ea quæ magna dicta est, in iisque primum ipsius Pythagoræ, deinde postea Pythagoreorum tantum nomen esset, nostrorum hominum ad eorum doctissimas voces aures clausas fuisse? *Tuscul.*, IV, 1.

(3) Τῶν λόγων ἕνεκα προσήεσαν καὶ Λευκανοὶ καὶ Πευκέτιοι Μεσσάπιοι τε καὶ Ρωμαῖοι, Diog. *Laert.* VIII, 14.

(4) Porphyre, 22.

Digitized by Google

d'après le poète Épicharme, que Pythagore reçut le titre de citoyen Romain (1). Pline l'Ancien nous apprend que les Romains ayant reçu de la Sybille l'ordre d'élever deux statues, l'une au plus sage, l'autre au plus brave des Grecs, élevèrent une statue à Pythagore et l'autre à Alcibiade (2). Enfin, Plutarque cite encore le nom d'un écrivain grec, Castor, qui avait composé un ouvrage où il comparait les institutions romaines avec celles de Pythagore (3).

Mais le témoignage le plus explicite est celui de Cicéron, qui vante à plusieurs reprises la célébrité et le crédit dont jouissait Pythagore dans la Grande-Grèce, les admirables institutions dont il dota cette contrée (4), l'ascendant qu'il exerçait sur les esprits (5), et l'impulsion qu'il donna à l'étude des arts et des sciences. La gloire attachée à son nom était telle que, même plusieurs siècles après, on ne passait point pour savant, à moins d'être pythagoricien. Il semble impossible à l'auteur des Tusculanes que les Romains soient restés étrangers à cette doctrine; et, d'ailleurs, il prétend retrouver dans les institutions romaines des traces nombreuses de l'influence exercée par le philosophe grec. Ne voulant pas par patriotisme, dit-il, énumérer tous les emprunts faits à un étranger, il se borne à en citer un seul que nous allons examiner, et qui nous paraît fort contestable. Cicéron prétend que le goût et l'usage du chant et de la musique, très-anciens à Rome, étaient d'origine pythagoricieune.

On sait que les Romains avaient coutume, dans leurs repas, de chanter, avec la voix seule ou en s'accompagnant de la flûte, les louanges des grands hommes (6). Cet usage devait remonter aux premiers temps de Rome, puisque Caton dans ses origines en parle comme d'une chose qui se faisait avant lui (7). Ces chants étaient aussi usités et même prescrits aux funérailles des citoyens illustres. Cicéron nous a conservé le texte d'une loi des XII Tables ordonnant qu'on fasse en public l'éloge des grands hommes, et que ces éloges soient accompagnés de chants et de flûtes (1). Les instruments de musique se faisaient aussi entendre pen-

(1) Πυθαγόραν τῇ πολιτείᾳ Ῥωμαῖοι προσέγραψαν, ὡς ἱστόρηκεν Ἐπίχαρμος ὁ κωμικὸς..., παλαιὸς ἀνὴρ καὶ τῆς Πυθαγορικῆς διατριβῆς μετεσχηκώς.]— Welcker, *Klein. Schr.* I, 350, prétend que le poète Epicharme a été dupe d'un écrit apocryphe. — *V.* Zeller, I, p. 309 de la trad. franç., note 4.

(2) Pline, *Hist. nat.* XXXIV, 26.

(3) Plutarque, *Questions romaines*, 10.

(4) Exornavit eam Græciam.... et privatim et publice, præstantissimis institutis et artibus, multaque sæcula postea ita viguit Pythagoreorum nomen, ut nulli alii docti viderentur. *Tuscul.*, V, 4.

(5) Tenuit illam magnam Græciam quum honore et disciplina, tum etiam auctoritate. Ibid., I, 16.

(6) In conviviis pueri modesti ut cantarent carmina antiqua in quibus laudes erant majorum, et assa voce et cum tibicine. (Varro, *de Vita populi Rom.*, II)

(7) Est in originibus solitos esse in epulis canere convivas ad tibicinem de clarorum hominum virtutibus. Cic., *Tuscul.*, I, 2.— Atque utinam extarent illa carmina quæ multis sæculis ante suam ætatem in epulis esse cantitata scriptum reliquit Cato. *Brutus*, 19. Cf. *Tuscul.*, IV, 2; *Quintil.*, I, 11.

(8) Honoratorum virorum laudes in concione memorentur, easque etiam cantus ad tibicinem prosequantur. Cicer., *De Legibus*, II, 24.

Digitized by Google

dant les sacrifices, les lectisternes et les repas publics des magistrats.

La musique était donc connue et fort goûtée dans l'ancienne Rome ; et Tite-Live nous apprend que la corporation des joueurs de flûte avait ses privilèges, qu'elle savait au besoin faire respecter (1).

Cette importance attachée à la musique, l'usage qu'on en faisait dans les cérémonies du culte, le caractère mâle et religieux qui la distinguait, sont, aux yeux de Cicéron, autant de signes qui indiquent une origine pythagoricienne. On sait, en effet, quel rôle jouait la musique dans le système de Pythagore. Il attribuait à l'harmonie une vertu merveilleuse et s'en servait pour apaiser les douleurs physiques et morales, et pour faire régner le calme dans les âmes (2). Un jour, dit Quintilien, que des jeunes gens égarés par la passion se disposaient à porter la violence et le déshonneur dans une maison respectable, Pythagore les calma et les fit revenir de leur égarement en ordonnant à la joueuse de flûte d'interrompre l'air qu'elle avait commencé et de prendre un mode grave et lent (3). Mais peut-on conclure de tout cela que l'ancienne musique romaine soit un emprunt fait à l'école pythagoricienne ? Cicéron l'affirme sans donner aucune preuve à l'appui de son opinion ; de plus, il se contredit lui-même en différents endroits. Ainsi, dans le *de Oratore*, parlant de l'influence qu'exercent sur nous les nombres et les sons, il dit que leur pouvoir éclate surtout dans les vers réunis aux chants, et il ajoute : C'est ce qu'ont bien compris le roi Numa et nos ancêtres, comme on le voit par l'habitude qu'ils avaient de faire entendre les flûtes et les instruments à cordes dans les repas solennels (4), et aussi par les vers des Saliens. Ce qui prouverait que l'usage de la musique à Rome est bien antérieur à Pythagore. Du reste, il faut convenir que l'influence pythagoricienne réduite à ce seul point n'aurait qu'un intérêt tout à fait secondaire.

IV. Nous pensons qu'il faut lui attribuer une action plus sérieuse et plus profonde. On peut distinguer deux parties dans la doctrine pythagoricienne, l'une purement spéculative, savante, subtile, exigeant pour être comprise des connaissances scientifiques. Assurément, celle-là n'était pas à la portée des Romains du temps de Pythagore ; elle n'existait pas pour eux. Mais l'enseignement du philosophe comprenait une autre partie, simple, populaire, accessible à toutes les intelligences, et qui d'ailleurs dérivait de la première. C'est en effet sur l'idée d'ordre et d'harmonie que repose tout le système de Pythagore. Sous la foule confuse et changeante des phénomènes qui se succèdent autour de nous, il cherche uniquement les rapports constants qui unissent les

(1) L. IX, 36.
(2) *Tuscul.*, IV, 2.
(3) *Quintil.*, I, 10.
(4) III, 51.

Digitized by Google

faits et les lois qui les gouvernent; et comme ces rapports et ces lois peuvent être exprimés par des nombres, il considère le nombre comme la représentation et la personnification de l'ordre, comme le principe du monde.

Mais l'ordre qu'il admire dans l'univers, il veut aussi le faire régner dans l'État, dans la famille, dans l'homme lui-même; c'est là tout le but de sa politique et de sa morale.

L'État sera bien ordonné, si la concorde règne entre les citoyens, si chacun d'eux se contente du rang qui lui appartient et se soumet à ceux qui sont placés au-dessous de lui; le commandement revient de droit aux *meilleurs*. — Pour qu'une famille soit bien ordonnée, il faut également que ses membres soient unis et ses chefs naturels respectés. — Enfin, l'ordre règnera dans l'homme même, si le corps est soumis à l'âme, les passions à la raison, et si, dans le développement harmonieux de nos facultés, aucune d'elles ne cherche à usurper une autorité qui ne lui est point due. A ces principes généraux, se joignaient certains dogmes bien faits pour frapper les esprits, tels que la purification et la transmigration des âmes, et d'excellentes règles de morale individuelle et sociale.

Cette partie populaire de la philosophie pythagoricienne dut trouver à Rome bien des adhérents; et la tradition si accréditée des rapports de Numa Pompilius et de Pythagore ne peut être entendue que dans ce sens. La morale pythagoricienne était très-pure et très-élevée; elle recommandait la sobriété, la tempérance, la snbordination de la partie sensible de notre être à la raison. La politique mettait la direction des affaires publiques entre les mains des plus sages, et exigeait de tous, grands et petits, l'entier sacrifice des intérêts privés aux intérêts publics. De telles doctrines s'adressant à un peuple encore jeune, dur pour lui-même et pour les autres, animé d'un ardent patriotisme et régi par une constitution aristocratique, tombaient sur un terrain admirablement préparé. « Si le caractère romain se distingue par la passion du commandement unie à l'instinct de la règle et de la discipline, on peut dire que ces éléments caractéristiques se retrouvent dans l'organisation de l'Institut pythagoricien, où l'on apprend à obéir pour pouvoir dominer (1) ».

V. Rome n'eut pas d'autre philosophie pendant plus de trois cents ans; et pendant tout ce temps, elle conserva les doctrines du sage qui l'avait initiée à l'étude de la politique et de la morale. Quelques indications, recueillies chez différents auteurs, nous permettent de croire à l'existence d'une école pythagoricienne, qui se serait recrutée parmi les hommes les plus éclairés et qui aurait gardé fidèlement l'enseignement

(1) Chaignet, *Pythagore et la philosophie pythagoricienne*, t. I, page 78.

Digitized by Google

du maître. C'est à cette école qu'il faudrait rattacher l'ancien devin Marcius, qui le premier, écrivit des sentences morales et des préceptes en vers, assez semblables aux *Vers d'or* (1). Cicéron parle d'un poème d'Appius Cœcus, qui lui paraît être une œuvre pythagoricienne (2). Ennius se range lui-même parmi les partisans du système de la métempsychose (3). C'est probablement dans les écrits moraux de Pythagore et de ses disciples que Caton a puisé les éléments de son livre sur les mœurs : *Carmen de Moribus* (4). Différents indices nous révèlent la vitalité de cette doctrine et l'autorité qu'elle avait acquise. Nous citerons un seul fait qui est raconté par Tite-Live et par Pline l'Ancien.

L'an 181 avant J.-C. (5), on trouva, en creusant la terre dans un champ situé sur la pente du Janicule et appartenant au scribe Pétilius, deux coffres de pierre, longs d'environ huit pieds sur quatre de large, dont les couvercles étaient scellés avec du plomb. Chacun de ces coffres portait une inscription grecque et latine, indiquant que l'un renfermait le corps de Numa Pompilius, et, l'autre, les livres de ce prince. Le premier était vide, sans aucune trace de corps humain ni même d'autre substance, tout ayant été consumé par l'action du temps. Dans l'autre, on trouva deux paquets ficelés et enduits de poix, renfermant chacun sept volumes si bien conservés qu'ils paraissaient tout neufs. Sept de ces volumes étaient écrits en latin, les sept autres en grec: les premiers traitaient du droit des pontifes; les volumes écrits en grec roulaient sur la philosophie de cette époque. Valerius d'Antium ajoute que la doctrine en était conforme à celle de Pythagore, flattant en cela, dit Tite-Live, l'opinion fausse, mais généralement répandue, que Numa avait été disciple de ce philosophe. Cassius Hémina, cité par Pline (6), dit que ces livres étaient consacrés à la philosophie pythagoricienne : *In his libris scripta erant philosophiæ Pythagoreæ.* L. Pison dit à peu près la même chose dans le premier livre de de ses Commentaires, *septem Pythagoreos fuisse.* Quoi qu'il en soit, sur l'avis du préteur qui jugea ces livres dangereux et contraires au culte établi, le Sénat les fit brûler sur la place des Comices, en présence du

(1) Præcepta primus apud Latinos Martius vates composuit, ex quibus est illud : Prostremus loquaris, primus taceas. Isid., VI, 8, 12. *V.* Bæhr, I, p. 487.

(2) Mihi quidem etiam Appii cœci carmen quod valde Panætius laudat... Pythagoreum esse videtur. *Tuscul.*, IV, 2. Quelques sentences d'Appius nous ont été conservées : « Qui animi (vult se) compotem esse, ne quid fraudis stuprique ferocia pariat». (*Festus*, s. v *Stuprum*) — « Fabrum esse quemque fortunæ. » *Pseudo Sallustius, De ord. rep.*, II, 1. Cf. Egger, *latini sermonis reliquiæ*, p. 101.

(3) Alter Homerus... Somnia Pythagorea. Horace, *Ép.* II, 1.

(4) C'est l'opinion de Mommsen, t. IV, p. 462 de la trad. franç. — Cf. *De Senectute*, 12, et 21, où Caton invoque l'autorité de Pythagore, et cite son opinion sur l'origine de l'âme.

(5) Tite-Live, XL, 29.

(6) Pline, *Hist. Nat.*, XIII, 27.

Digitized by Google

peuple, dans un feu préparé par les Victimaires. Pline l'Ancien dit encore, sur la foi d'un auteur ancien, que ces livres furent brûlés tout simplement parce que c'étaient des écrits philosophiques, *eosque combustos, quia philosophiæ scripta erant.*

Ce qui nous paraît le plus étonnant dans toute cette histoire, c'est que personne n'ait élevé le moindre doute sur l'authenticité des ouvrages qu'on venait d'exhumer (1). Il semble cependant que la supercherie était évidente. Ces sept livres écrits sur du papier (charta) à l'époque de Numa, et qui paraissent tout neufs ; ce greffier et ses amis qui lisent couramment le latin de ce temps, quand Horace lui-même avoue ne pas comprendre le chant des Saliens et que Polybe déclare avoir eu beaucoup de peine à déchiffrer le traité conclu par les Romains avec les Carthaginois en 509 ; c'étaient là des pièges bien grossiers tendus à la crédulité romaine. Mais enfin, cette invention même et la facilité avec laquelle elle fut acceptée montrent que la philosophie pythagoricienne était bien connue et regardée comme très-ancienne à Rome, puisqu'on trouvait tout naturel que Numa en eût fait l'objet d'un ouvrage considérable. Nous la verrons reparaître avec honneur aux différentes époques de l'histoire de la philosophie romaine.

V. Arren.

BIBLIOGRAPHIE

Essai sur la vie et les œuvres de Lucien, par Maurice CROISET
1 vol. in-8° de IV-408 p. (Hach. 1882.)

Le brillant satirique du IIe siècle avait déjà été l'objet, soit en Allemagne (2), soit en France, de nombreuses monographies qui, pour la plupart, se trouvent rappelées dans le nouvel ouvrage de M. Croiset ; mais aucun de ces écrits n'avait embrassé dans son ensemble le cercle complet des questions et des observations que comporte ce vaste sujet. L'*Essai* de M. Croiset, tout en étant plus général, laisse cependant de côté plusieurs questions de pure érudition. Peut-être cela est-il sage : en tout cas cela est inévitable, puisque on ne saurait tout dire. Ce que je regrette le plus, c'est qu'il n'ait pas été possible à l'auteur de nous dire, fût-ce dans un Appendice, pour quelles raisons il consent à éliminer de la liste des œuvres de Lucien plusieurs écrits, tels que *Les Sacrifices*, l'*Éloge de Démosthène*, *le Cynique*, *le Pseudosophiste*, et autres, qui avaient coutume d'y figurer. Et si on les retranche à Lucien, à qui faut-il les donner ? Quel est l'écrivain de ces temps qui a pu ma-

(1) V. Berger, *Hist. de l'éloquence latine*, t. I, p. 146 ; et Preller, *Roemische Myth.*, p. 722.
(2) Voy. la nouv. éd. de la *Bibliotheca scriptorum class.* d'Engelmann.

Digitized by Google

nier ainsi l'éloquence satirique? Assurément ce n'est pas un mince rhéteur que celui qui aura fait, par exemple, ce morceau si énergique et si franc d'allures, intitulé: *Éloge de Démosthène.* Après tout pourtant, nous devons rendre grâces à M. Croiset de ses ménagements; il n'a proscrit que treize morceaux, les Allemands en ont retranché trente-cinq.

Une fois cette question vidée, du moins par prétérition, le docte professeur aborde l'analyse et l'appréciation des écrits de Lucien. Un chapitre préliminaire est consacré à les classer dans l'ordre probable ou présumé de leur composition. S'il est des personnes à qui il importe peu que l'*Eunuque* ait été composé, suivant d'assez notables vraisemblances, entre les années 176 et 180, ou que le *Coq* soit plus ou moins immédiatement postérieur au *Tyran*, ces questions peuvent intéresser vivement les esprits qui aiment à se rendre compte de tout. M. Boissonade, dans son article biographique, s'était contenté de marquer en traits généraux le progrès et les phases successives de la manière de Lucien : ici nous avons un traité à peu près complet sur la matière.

Toutes les avenues du sujet étant ainsi parfaitement dégagées, M. Croiset, dans un chapitre qui sert comme de vestibule au reste de l'ouvrage, examine quelles sont en général les tendances intellectuelles de son auteur. Car, ainsi qu'il le dit fort sagement, « les idées exprimées dans les écrits de Lucien, quelque diverses qu'elles soient par leur objet, procèdent toutes d'une source commune, qui est l'esprit même de Lucien » (p. 47). Or, cet esprit, selon les judicieuses et lucides considérations que développe M. Croiset, n'est celui ni d'un penseur sérieux, ni d'un moraliste dogmatique, ni d'un critique attentif ou éclairé : c'est simplement celui d'un satirique. Nous nous en doutions un peu; mais les preuves et développements ne sont pas de trop.

Sur quoi porte cette satire? Un peu sur tout; et c'est ce qui se trouve exposé dans une suite de chapitres fort intéressants, où M. Croiset ne craint pas (et il a bien raison) de multiplier les citations textuelles, que d'ailleurs il traduit avec une élégance consciencieuse. On ne serait pas fâché toutefois de voir de temps en temps, et le plus souvent possible, la reproduction du texte même à côté de la traduction.

Au cours de ses élucidations, le savant professeur analyse avec beaucoup de finesse (voy. surtout p. 296 suiv.) le style et le faire de Lucien. C'est bien là, il nous le montre pleinement, l'écrivain dont Paul-Louis disait : Il n'abrège jamais, il amplifie tout au contraire, ayant peut-être retenu ce défaut de son premier métier de sophiste : esprit d'ailleurs plein d'invention et dont la gaîté satirique est le plus souvent de bon aloi. M. Croiset n'en juge pas autrement, ce me semble; mais dans son livre cette appréciation prend le caractère d'une démonstration, et cette étude de détail est faite avec le goût le plus exquis. Si j'avais à choisir dans le volume, c'est ce chapitre que je préférerais.

Digitized by Google

Cela ne m'empêche pas de reconnaître que l'ouvrage tout entier est fort utile, fort agréable, et doit prendre place, à côté du *Pindare* de M. Alfred Croiset, dans toute bibliothèque sérieuse.

C. H.

Études de religion et de littérature anciennes, par J.-A. Hild : *La Légende d'Énée avant Virgile*, Paris, Leroux.

On sait que l'Énéide et avec elle la légende d'Énée ont donné lieu, depuis quelque temps, à des travaux considérables. L'Étude sur Virgile de Sainte-Beuve est à lire et à méditer d'un bout à l'autre : *Copiosius de ingenio moribusque Virgilii nuper exposuit Sainte-Beuve*, écrivait Philippe Wagner en 1861 ; l'illustre critique fut, dit-on, plus sensible à cette toute petite phrase latine d'un vrai savant qu'à de longs éloges donnés en français par des littérateurs parfois peu compétents. M. Benoist de qui l'on peut dire, dès qu'il s'agit de Virgile ou de Plaute, *nil intentatum reliquit*, a, dans une de ses préfaces, fait ressortir à grands traits la figure d'Énée et dégagé le sens exact de la légende. De son côté, M. Boissier s'est appliqué à rechercher dans l'Énéide l'état des croyances et de l'esprit religieux chez Virgile et ses contemporains.

Le développement de la légende d'Énée avant Virgile n'avait pas encore fait l'objet d'un travail d'ensemble et d'une étude approfondie. En Allemagne, on a bien essayé d'éclairer, à l'aide de la linguistique et de la grammaire comparée, l'origine et les transformations successives du mythe : on y a envisagé aussi, mais partiellement et surtout d'une manière confuse, toute la période qui s'étend depuis l'apparition d'Énée dans la littérature hellénique jusqu'au jour où le poème de Virgile donne à la légende son aspect définitif (1). M. Hild s'est à son tour approprié ce domaine. Pour le parcourir tout entier en une centaine de pages, il a fallu s'interdire toute longueur inutile, toute digression, ne jamais perdre de vue son objet et mettre dans la composition une logique rigoureuse.

M. H. commence par montrer que la venue d'Énée en Italie est une fable inventée par les flatteurs du peuple-roi. Timée de Tauromenium (260 av. J.-C.) est le premier de ces historiens sans critique ou sans conscience qui cherchent à donner l'apparence d'un fait réel à des conceptions religieuses. Denys d'Halicarnasse accorde à ses auteurs du

(1) Klausen surtout dans son livre *Æneas und die Penaten*, qui passe chez ses compatriotes eux-mêmes pour un monument de science obscure et d'érudition indigeste : la question est traitée en deux énormes volumes dont la lecture, même par courts fragments, produit un effet de cauchemar sur les plus déterminés.

Digitized by Google

crédit selon qu'ils servent ou non ses désirs : il travaille à rendre vraisemblable le voyage d'Énée, y réussit dans la mesure des connaissances antiques, et transforme ainsi en un conte sans intérêt l'expression inconsciente de l'imagination populaire.

Les Cycliques n'avaient jamais parlé d'une royauté promise à Énée sur la terre d'Hespérie ; lorsque Virgile (En. III, 97), traduisant Homère, annonçait au héros troyen l'empire du monde aux mains de ses enfants, il choisissait, et pour cause, un texte différent de celui d'Aristarque ; il lisait πάντεσσι où il fallait lire Τρώεσσι. Ni Arctinos ni Sophocle ne font mention d'un voyage en dehors de la Troade. M. H. récuse avec raison le prétendu témolgnage de Stésichore ; ce témoignage serait transmis par la table Iliaque, décoration assez grossière, reproduite par Montfaucon (1), et destinée sans doute à figurer aux yeux des élèves dans une école les principaux événements du Cycle Troyen. Un des groupes qui y sont figurés montre « Énée avec les siens mettant à la voile pour l'Hespérie » ; c'est ce que dit formellement une inscription placée à gauche du groupe ; or, d'autres inscriptions de la même Table Iliaque nous apprennent que le Sac d'Ilion, de Stésichore, a fourni une partie des sujets.

M. H. prouve d'une manière irréfutable qu'un pareil témoignage ne mérite aucune foi : l'artiste qui a composé cette Table vivait probablement sous Claude, ou plus tôt sous Jules César, en tout cas à une époque où le pouvoir cherchait à fortifier la nouvelle légende d'Énée. M. H. note l'insistance avec laquelle le sculpteur représente par trois fois les objets sacrés sauvés par Énée, « point capital de la légende romaine » ; il signale la place occupée par ce groupe à l'extrémité de la table et, par une hypothèse ingénieuse et légitime, il pense qu'à cette représentation de la légende hellénique faisait suite, sur une seconde table, la représentation de la légende virgilienne. Le sujet d'Énée « partant pour l'Hespérie » serait mis là pour servir d'intermédiaire entre les faits de la légende grecque et ceux qui se sont passés sur le sol latin.

Une des parties les plus importantes du travail de M. H. est la théorie de la légende géographique, coordonnée avec plus de suite et d'exactitude qu'on ne l'avait encore fait (2). Le système de Denys est bien simple : partout où une ville, un promontoire, un sanctuaire porte un nom congénère de celui d'Énée ou le nom d'un de ses compagnons, c'est qu'Énée y a passé et lui a donné ce nom. La vérité est justement dans l'idée contraire : « Que dirait-on, demande spirituellement M. H., du fantaisiste qui inventerait un débarquement de Napoléon au confluent du fleuve des Amazones et du Rio-*Napo* dans la Nouvelle-Grenade ?... » Si Énée, dans la légende de fabrication récente à l'usage des Jules,

(1) A la fin du t. IV de l'*Antiq. expl.*

(2) Cf. Mommsen, *Hist. rom.*, t. II, p. 304 *sqq.* de la trad. Alexandre.

Digitized by Google

navigue de concert avec le culte d'Aphrodite, c'est que le culte d'Aphrodite, mère d'Énée, a contribué à propager le nom de son fils : c'est qu'il y avait une Ἀφροδίτη Αἰνειάς dont les temples étaient nombreux sur la route de la Troade au Latium, et dont le surnom avait sans doute à l'origine une signification tout autre que mère d'Énée, une signification physique ou morale sortie du même radical qui a formé αἰνέω, αἴνη ou αἶνος. M. H. examine ensuite comment la légende d'Énée est parvenue de l'Asie-Mineure dans le Latium ; il expose les systèmes différents de O. Müller, qui fait aborder Enée en Italie par Cumes, et de L. Preller, qui rattache son avènement au culte de Vénus Érycine et trouve par conséquent dans la Sicile au pied du mont Éryx le point de transition de la légende grecque à la légende latine. M. H. se prononce avec raison pour le système de Preller.

Dans le chapitre suivant (*Enée à Lavinium, les Pénates*) M. H. combat la doctrine qui assimile Énée à un Lare familier.

En vertu de cette idée juste que l'homme divinisé et la flamme sacrée du foyer, symbole de l'immortalité de l'âme, supposent l'anthropomorphisme et sont par conséquent postérieurs à la simple adoration des phénomènes naturels, il rejette la théorie de M. Fustel de Coulanges qui fait remonter le culte des héros fondateurs jusqu'au premier âge de la famille indo-germanique : de là quelques pages excellentes sur les religions anciennes et la conclusion légitime qu'il ne faut pas confondre le culte d'Énée avec celui que l'on rendait aux Pénates publics, à Vesta, à Juppiter Indiges. Je signale aux pages 44 et 45 une distinction, la plus nette et la plus exacte qu'on ait faite, entre les Pénates gardiens protecteurs du *penus* (garde-manger) et les Lares qui personnifient le génie permanent de la famille. Sur la question, assez obscure, de savoir si *Penates* a jamais eu un pluriel, M. H. aurait pu renvoyer à Neue *Form. der lat. Spr.* I, p. 444.

Dans ce travail où tout s'enchaîne, la conclusion naturelle ne manque pas : nous avions quitté Rome pour nous transporter au berceau de la légende hellénique ; cette légende, nous l'avons suivie d'étape en étape jusque sur le sol du Latium ; elle nous ramène ainsi au point de départ. M. H. passe alors en revue les travaux romains inspirés par Énée, ce qu'ont fait de la tradition hellénique Névius, Ennius, Caton, Varron et quelques autres moins célèbres. L'appréciation sur l'œuvre de Névius est peut-être un peu sévère. Il résulte de cette étude que Virgile a tiré le meilleur parti possible de matériaux très-difficiles à mettre en œuvre. Il fallait fondre ensemble des éléments appartenant à deux civilisations différentes, et le génie du poète devait se briser à certains écueils. Des sentiments impérissables et une forme parfaite nous consolent aisément si nous rencontrons dans l'Enéide des taches qui sont lá faute du sujet, non celle du poète.

L'autre jour, M. Weil, en présentant le travail de M. H. à l'Institut,

Digitized by Google

l'annonçait comme la première partie d'un livre d'ensemble sur la religion et la littérature anciennes : successivement paraîtront des études sur le Chant Séculaire, sur les Fastes d'Ovide, sur la satire religieuse des Romains, sur le mouvement Sémitique à Rome durant le premier siècle. Les travaux déjà publiés par M. H., son *Etude sur les Démons* (Hachette 1881) comme sa *Légende d'Enée*, garantissent l'intérêt qui s'attachera à la suite de cette œuvre. M. H. est dans la vraie tradition française : il unit la méthode philologique et la méthode littéraire ; il appuie sur des textes et sur des éléments positifs les considérations d'un caractère moral et synthétique ; il ne se croit dispensé ni de savoir beaucoup parce qu'il écrit bien, ni d'écrire bien parce qu'il sait beaucoup. Il n'abuse pas de la phrase courte et hachée, beaucoup trop en faveur aujourd'hui : le français est assez proche du latin pour avoir besoin, de temps à autre, de la période, que nos écrivains classiques savaient si bien développer. Il est permis de croire que l'œuvre récente de M. H., à laquelle nous venons de consacrer une trop sèche analyse, intéressera le public lettré en même temps que les savants.

F. PLESSIS.

ERRATUM au précédent numéro. — Notre article bibliographique sur les thèses de M. Pellissier, dont nous n'avons pas eu les épreuves, a été défiguré par des fautes d'impression dont voici les principales :

P. 73, l. 2, lire *Gratien du Pont*, et non *Gratien, du Poret;* p. 75, lire *examine*, *recherche érudite*, *imitation à outrance*, et non *examinera*, *recherche inédite*, *initiative à outrance;* p. 77, *mythologie des lettrés*, *épopées du moyen âge*, *fier génie*, et non *mythologie des lettres*, *époques du moyen âge*, *fin génie;* p. 78, *versification*, et non *vérification;* p. 79, en note, *l'édition de 1611*, et non *l'édition de 4611*. F.-A. A.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie de MARCIREAU & Cie.

Digitized by Google

AVRIL 1883. N° 4.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

La Faculté a tenu, dans le courant du mois de Mars, une session extraordinaire de Baccalauréat ès lettres (2e partie). — Sur 72 candidats qui se sont présentés à l'examen, 38 ont été déclarés admissibles et 33 définitivement admis. C'est une proportion de 46 0/0 environ pour les admis, et de 54 0/0 pour les ajournés.

Voici les sujets de composition qui ont été donnés dans cette session:

Dissertation philosophique.

1. Pourquoi Descartes a-t-il pris le doute universel comme point de départ de sa philosophie ? Avantages et inconvénients de cette méthode.

2. L'influence des motifs et des mobiles sur la volonté est-elle incompatible avec la liberté ?

3. Montrer les rapports qui existent entre le sensualisme et la morale utilitaire.

4. L'observation intérieure est-elle nécessaire pour la connaissance de l'âme humaine ? Est-elle suffisante ?

Composition scientifique.

1. Démontrer que les surfaces de deux triangles semblables sont proportionnelles aux carrés des côtés homologues.

Application : les surfaces de deux triangles semblables sont respectivement de 625mc et 169mc ; Quel sera le rapport de deux côtés homologues ?

Définir la densité d'un solide ou d'un liquide et exposer les principales méthodes qui servent à la déterminer.

2. Démontrer que tout polygone régulier est inscriptible dans la circonférence. Valeur du côté du carré inscrit et de l'hexagone inscrit en fonction du rayon du cercle. Exprimer en mètres carrés la surface d'un carré inscrit dans un cercle dont le rayon est de 5 mètres.

Description de l'œil et de ses annexes ; marche des rayons dans l'œil ; accommodation, presbytie, myopie.

Digitized by Google

3. Surface du tronc de cône.

Application : exprimer en mètres carrés la surface d'un tronc de cône dont la hauteur est de 2^m, et les rayons des deux bases de 3^m5 et 2^m5.

Action des courants sur les courants. Solénoïde. Comparaison du solénoïde et de l'aimant.

4. Caractères de divisibilité d'un nombre par 5, par 3, et par 9.

Décomposition d'un nombre en ses facteurs premiers ; appliquer au nombre 8316.

Décrire l'appareil de la circulation du sang chez l'homme.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

OBSERVATIONS sur le sujet de grammaire de la 1re série : *Des manières d'exprimer le conditionnel français en grec et en latin.*

Le conditionnel présente toujours logiquement quelque idée de dépendance ; mais, dans la pratique grammaticale, cette idée de subordination n'est pas constamment exprimée. On peut donc, sous le rapport de la grammaire, distinguer, pour le conditionnel, des propositions indépendantes et des propositions subordonnées.

PROPOSITIONS INDÉPENDANTES.—I. *Propositions conditionnelles.* Elles signifient l'affirmation, avec dépendance d'une condition exprimée ou sous-entendue : *J'irais, s'il était possible. Je voudrais être écouté* (s. ent. *si je pouvais*).

En grec, on se sert de l'optatif avec ἄν (et aussi, en poésie, κεν), que le sujet soit déterminé ou indéterminé. L'aoriste ainsi employé n'a pas le sens du passé. Ex. Hérod. I, 70; III, 23 ; V, 9. Odyss, XI, 489; XII, 137, sq. Soph. Trach. 196 ; Ajax, 550, etc. Cf. Chassang, Gr. g. § 214.

En latin, on emploie le subjonctif. Ex. *Tu si hic sis, aliter sentias.* Ter. *Ergo nisi peperissem, Roma non oppugnaretur.* T. L. *Magnitudo animi remota a communitate conjunctioneque humana feritas sit quædam et immanitas.* Cic. Quand le sujet est indéterminé, on ajoute quelquefois au verbe les adverbes forte, forsan, forsitan : *credat, dicat, dixerit aliquis ; forsitan aliquis credat.*

Le présent du subjonctif se rapporte à un moment présent ou futur ; le parfait, à un moment présent ou futur, quelquefois à un moment passé : *Denique hercle aufugerim potius quam redeam si...* Ter. *Quod si mea cura resistat, Jam flammæ tulerint et inimicus hauserit ensis.* V.

L'imparfait peut rendre le conditionnel présent : Vide supra *Oppugnaretur.* Le plus-que-parfait rend le conditionnel passé : *Si Metelli fidei diffisus essem, judicem eum non retinuissem.* Cic.

II. PROPOSITIONS CONDITIONNELLES D'ATTÉNUATION. — Le conditionnel s'emploie en français pour adoucir une affirmation, en exprimant comme simplement possible une chose que celui qui parle tient pour

Digitized by Google

réelle. Ex. *Je ne saurais vous dire. Quelques-uns seraient d'avis que... Je ne craindrais pas de... Je voudrais autre chose.* En français, on n'emploie guère ce conditionnel qu'avec les verbes qui se rapportent directement ou indirectement à l'affirmation, à la pensée, à la volonté.

En grec, cet adoucissement de l'affirmation est beaucoup plus étendu qu'en français. On se sert de l'optatif avec ἄν. Cf. Chassang. Gr. gr. § 214. Xénoph. Cyr. 1, 4, 13; ibid. 28; 3, 1, 43; 7, 5, 25. En grec, cette atténuation porte non seulement sur le présent, mais aussi sur le futur (Cf. Hérod. I, 97. Xénoph. H. gr. 2, 3, 29. Iliad., II, 158; Odyss. II, 218; V, 34, etc.), et l'impératif. Ex. Odyss. I, 287. Soph. Philoct. 674.

On trouve quelquefois par exception l'optatif sans ἄν. Mathiæ (n° 515) en a trouvé une vingtaine d'exemples, et il ajoute que, dans quelques-uns, ἄν a pu disparaître par la faute des copistes.

Le conditionnel d'adoucissement se rend encore par μή, ὅπως μή avec le subjonctif (s. ent. ὅρα).

En latin, on se sert des formes d'adoucissement à peu près pour les mêmes verbes qu'en français.

On emploie le subjonctif, ordinairement à la 1re personne; et, à l'actif, on met le plus souvent le verbe au parfait. Ex.: *Haud facile dixerim.* Cic. passim. *Hoc sine ulla dubitatione confirmaverim.* Cic. Brut. 6. *At non historia cesserim Græcis, nec opponere Thucydidi Sallustium verear.* Quint. X, 1.

III. Propositions interrogatives. — En français, on se sert du conditionnel pour signifier une nuance d'étonnement ou de blâme. Ex: *L'auriez-vous soupçonné d'un vice si déshonorant?*

En grec, on emploie l'optatif avec ἄν. Ex. : Iliade, III, 52; V, 456; X, 204. Cf. Chassang; Gr. gr. § 214. 2°, exemples.

En latin, on met le subjonctif, et on emploie les temps comme dans les propositions conditionnelles. Ex.: *Ex urbe rus habitatum migres?* Ter. Hec.

IV. Propositions délibératives. — En français, on se sert du conditionnel pour exprimer une idée d'incertitude. Ces propositions sont souvent sous forme interrogative. Ex. : *Nous pourrions y aller. Où pourrions nous aller?* Dans le cas où l'on met le conditionnel en français, on se sert en grec de l'optatif avec ἄν. Ex. : Eurip., Or., 598.

En latin, on met le présent du subjonctif pour un fait présent, et l'imparfait du subjonctif pour un fait passé. Cet imparfait rend notre conditionnel passé. Ex.: *quid hoc homine faciatis aut ad quam spem tam importunum animal reservetis?* Cicéron, Verr... *Quid facerem?* Virg. Eg. 1. *Hæc quum viderem, quid agerem, judices?* Cicéron.

V. Propositions exclamatives. — Dans ces propositions, le conditionnel signifie une nuance d'étonnement et d'indignation. Ex. : Moi, je m'arrêterais à de vaines menaces! Rac.

En grec, on met l'infinitif, précédé de l'article, avec le sujet à l'ac-

Digitized by Google

cusatif. Ex. : Xénoph. Cyr. 2, 2, 3; Soph. Philoct. 234. Les poètes omettent parfois l'article. Æsch. Eum. 835.

Pour rendre plus fortement le conditionnel, on peut ajouter la particule ἄν. Cf. Chassang, Gr. gr. § 227.

En latin, on emploie le subjonctif, et de préférence à l'imparfait, pour rendre le conditionnel présent, au plus-que-parfait, pour le conditionnel passé. Ex : *O magni animi virum ! Iste regis periculo commoveretur ! Vultum mutaret ! Indicem tantœ rei sollicitus adiret !* Quint. 6, 33.

On se sert aussi de l'infinitif : *Mene incepto desistere victam !* Virg. Æn. I.

VI. Propositions désidératives. — Elles signifient qu'une chose, désirable, encore possible, ou ne devant pas être faite, ne se rencontre pas dans la réalité. On se sert en français du conditionnel dans les expressions *je devrais, j'aurais dû, il faudrait, il eût fallu, il serait bon*, etc.

En grec, l'imparfait de l'indicatif indique que la chose n'a pas eu lieu et rend le conditionnel présent et le conditionnel passé : ἔχρην, *il faudrait* ou *il eût fallu.*

La particule ἄν, ajoutée aux temps secondaires de l'indicatif, indique que la chose est considérée désormais comme impossible, et rend le conditionnel passé. Cf. Chassang, Gr. gr. § 214, rem. IV, 2°.

En latin, quand la chose est possible, l'imparfait de l'indicatif rend notre conditionnel présent; le parfait et le plus-que-parfait, notre conditionnel passé. Ex. : *Ne ad rempublicam quidem accedunt nisi coacti ; æquius autem id erat voluntate fieri.* Cic. de Off. *Illud potius præcipiendum fuit ut diligentiam adhiberemus in amicitiis comparandis.* Cie. de Amic.

Quand on oppose à ce qui a été fait ce qui aurait dû être fait, on emploie l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif. Ex. : *Curio causam Transpadanorum æquam esse dicebat ; semper autem addebat : vincat utilitas reipublicæ ; potius diceret* (*il aurait dû dire*) *non esse æquam quia non esset utilis reipublicæ.* Cic.

Si la chose est impossible, on emploie l'imparfait du subjonctif pour rendre le conditionnel présent, et le plus-que-parfait de ce mode pour rendre le conditionnel passé. Ex. : *Vellem adesse posset Panœtius.* Cic. Tusc. *Nollem, mallem.*

On trouve cependant l'imparfait correspondant à notre conditionnel passé. L'auteur se reporte au moment où l'action s'est accomplie. *Venaticos diceres.* Cic. Verr. (*On eût dit*). *Cerneres* (*on eût vu.*)

Propositions dépendantes. I. *Propositions complétives.* Le conditionnel s'emploie dans ces propositions quand le 1er verbe est déclaratif. Ex. *Je crois que j'irais à Paris.*

Le conditionnel, dans cette phrase et les autres semblables, peut avoir

Digitized by Google

deux sens, selon la proposition qui le détermine. *Je crois que j'irais à Paris, s'il me disait d'aller le voir.* Ici le conditionnel renferme une idée de futur. Dans cette autre phrase : *Je crois que j'irais à Paris, si je pouvais marcher aisément*, le conditionnel marque la possibilité.

En grec, quand la proposition subordonnée est réunie à la proposition principale par une conjonction, le mode est le même que si elle était indépendante.

Si l'on tourne par l'infinitif, le conditionnel marquant le futur se traduira par l'infinitif futur avec ἄν.

On emploie l'infinitif au temps présent avec ἄν, si le conditionnel marque la possibilité ; la particule donne à l'infinitif le sens du conditionnel. Cf. Chassang, Gr. gr. § 227.

En latin, on met l'infinitif futur, si le conditionnel renferme l'idée de futur : *Credo me iturum esse Lutetiam si...* On met l'infinitif présent avec *posse*, si le conditionnel marque la possibilité. *Credo me ire posse Lutetiam, si....*

II. *Propositions concessives.* En français, on se sert du conditionnel avec *quand même* ; on l'employait autrefois avec *quoique*. On emploie le conditionnel sans conjonction : *L'eût-il désiré qu'il ne l'aurait pas eu.*

En grec, on se sert des conjonctions καί εἰ, εἰ καί, suivies de l'optatif ; ou κἄν, καὶ ἐάν, suivies du subjonctif. Cf. Alexandre, Méth. pour faire des Thèmes grecs.

En latin, les prosateurs mettent *quamvis*, toujours avec le subjonctif, à l'époque classique. *Licet*, à l'époque classique, ne s'emploie que dans les propositions indépendantes. Ex. *Fremant omnes licet, dicam quod sentio.* Cic.

Quum, *ut*, avec le subjonctif.

Etsi, *etiamsi*, avec le subjonctif, quand on veut donner à la phrase le sens du conditionnel.

III. *Propositions suppositives.* — Nous n'employons plus le conditionnel dans la proposition suppositive avec la conjonction *si*. Mais on le trouve encore au XVII[e] siècle. Cf. Chassang, Gramm. franç. Cours supérieur, n° 312, Hist. III. *Je meure si je saurais vous dire* (Malherbe). *J'ai à vous dire que, si vous auriez de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins à vous voir mon beau-fils.* Molière.

> ... Si d'un sang trop vil ta main serait trempée,
> A défaut de ton bras, prête-moi ton épée.
>
> RACINE.

En grec, la syntaxe des propositions suppositives est compliquée. Le conditionnel français rentre dans les deux cas suivants. 1° On marque que la supposition est possible, sans préjuger qu'elle doive se réaliser. On met l'optatif avec ἄν à la proposition principale, avec εἰ, à la proposition secondaire. Xenoph. Cyr. 3, 3, 49. II. I, 255. Cf. Burnouf. Gr. gr. N° 366, 2.

Digitized by Google

Dans ce cas, on met en latin le présent ou le parfait du subjonctif aux deux propositions. Ex. : *Si gladium quis apud te sana mente deposuerit, repetat insaniens, reddere peccatum sit, officium non reddere.* Cic.

2° Si la conséquence ne peut se rencontrer dans la réalité, on se sert de l'indicatif des temps historiques sans ἄν. Vid. Burnouf, Gr. gr. N° 366, 1.

En latin, on met à la proposition suppositive l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif. Le plus-que-parfait marque antériorité au moment de la parole ou de l'action de la proposition principale.

Si Roscius has inimicitias vitare potuisset, viveret. Cic.

Quelquefois ce plus-que-parfait est remplacé par l'imparfait. Ex. : *Non tu Opimium, si tum esses* (si tu avais existé), *temerarium aut crudelem civem putares.*

IV. Propositions temporelles. Le conditionnel s'emploie avec *tant que, quand, lorsque,* etc. Ex. : *Il resterait tant qu'il pourrait, il viendrait quand il pourrait.*

Le grec se sert de l'optatif sans ἄν. Xen. Mem. Soc. 2, 1, 18; Iliad. XVIII, 464, 465; XIX, 429. Odyss. II, 31. Théoc., 7, 108. Soph. Trach. 92, sq.

En latin, on emploie le subjonctif comme dans les propositions conditionnelles.

V. *On emploie encore en français le conditionnel* : A. dans les propositions causales : *Il ne veut pas me laisser partir, parce qu'il en mourrait* ; B. dans les propositions comparatives : *Il agirait comme il voudrait*; C. dans les propositions consécutives : Vous lui feriez du bien *de sorte qu'il deviendrait votre ami ;* D. dans les propositions relatives : *Le magistrat qui serait vénal serait méprisé de tous.* En grec et en latin, dans toutes ces propositions réunies aux propositions principales par des conjonctions ou par le pronom relatif, le mode des propositions subordonnées est le même que si elles étaient indépendantes.

Conditionnel surcomposé. Assez rare en français, ce temps marque l'achèvement d'une action relativement à une action passée et moyennant certaines conditions. *J'aurais eu dîné avant midi, si...*

En grec et en latin, on met simplement le plus-que-parfait du subjonctif ou l'on introduit dans la phrase un verbe qui signifie l'achèvement. En grec, on tournera : *J'aurais fini ayant dîné.* Cet emploi du participe est de règle avec les verbes commencer, finir, etc. ; et il est signalé dans toutes les grammaires.

En latin, on pourrait rendre : *Cœna mihi peracta fuisset.* ., ou *cœnatus essem si...*, style indirect. Le conditionnel s'emploie à la place du futur du style direct. Style direct : Il disait : je viendrai ; style indirect : il disait qu'il viendrait.

Le conditionnel se rend en grec : 1° soit par l'optatif avec ὡς, ὅτι. On met l'optatif en grec non-seulement quand l'action se rapporte au futur, cas dans lequel le français emploie le conditionnel, mais encore quand elle se rapporte au présent ou au passé. Cf. Hérod. IX, 41. Thuc. I, 72;

Digitized by Google

II, 13, 57, 72. Soph. Philoct. 363. Chassang, Gramm. gr. n° 220, 2°;

2° Soit par l'infinitif futur ;

3° Par une tournure toute grecque, on revient souvent au style direct. Ex. : *Il dit qu'il viendrait* Tournez : *Il dit* que *je viendrai*. La conjonction remplace pour ainsi dire nos deux points (:).

En latin, on emploie l'infinitif futur, et, si le verbe est privé de cet infinitif, on se sert de l'expression *fore ut*, *futurum esse* ou *fuisse ut* :

(*Ita cum Cæsare egit*) : *Si pacem populus romanus cum Helvetiis faceret, in eam partem ituros atque ibi futuros Helvetios ubi Cæsar constituisset*. Cæsar. B. G. 1. *Dicebam fore ut illum pœniteret* (Gramm.)

Ainsi le conditionnel, en grec et en latin, peut se rendre par l'infinitif futur, par l'imparfait de l'indicatif. Il a en lui-même une idée de futur et une idée d'indétermination. Ce sont d'ailleurs ces idées qui ont présidé à la formation de notre conditionnel français : *Je porterais* (pour *je porter avais*) comme je porterai (pour *je porter ai*), et le conditionnel est souvent un futur imparfait.

Le conditionnel, en grec, se rend par l'optatif, le plus souvent avec ἄν. En latin, il se rend par les divers temps du subjonctif. On sait que le subjonctif présent des Latins correspond, pour la formation, à l'optatif des Grecs.

De même, l'ancien français possédait un conditionnel qui n'était autre qu'un temps secondaire du subjonctif. *Si je trouvasse un bon sergent.* Farce de Patelin. Cf. Chassang, Gr. fr. Cours sup. n° 302. Notre seconde forme de conditionnel passé n'est encore aujourd'hui que notre plus-que-parfait du subjonctif.

L. BÉNARD.

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 5e SÉRIE (du 1er avril au 1er mai).

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE. — Utrum pro vera et sincera Cleonis et populi Atheniensium effigies, in Aristophanis *Equitibus* expressa, accipi possit quærendum.

Consulter GROTE, *Hist. de la Grèce* (trad. Sadous) t. IX, 235 et suiv. et l'Introduction à l'édition des *Chevaliers*, par TH. KOCK (en allemand). A défaut de ces ouvrages : DESCHANEL, *Études sur Aristophane*. V. en tout cas THUCYDIDE, IV, 39 et suiv.; III, 37 et suiv.

COMPOSITION FRANÇAISE. — « Il y a grande apparence, dit Voltaire, que sans Pierre Corneille, le génie des prosateurs ne se serait pas développé ». (*Siècle de Louis XIV*, chap. 32, p. 315, édit. Beuchot). L'histoire littéraire confirme-t-elle cette réflexion de Voltaire ?

GRAMMAIRE LATINE. — Syntaxe abrégée du gérondif.

MÉTRIQUE. — Comparaison du pentamètre de Catulle avec celui d'Ovide.

THÈME GREC DE LICENCE ET D'AGR. — De fait, l'or était rare jadis chez les Grecs, très-rare, et l'argent presque autant. Et c'est pour cela, dit-on, que le collier d'Eriphyle devint si célèbre. C'était même une chose extraordinaire que de voir un gobelet d'argent.

Quand les Lacédémoniens voulurent dorer le visage de l'Apollon d'Amyclées, comme ils ne trou-

Digitized by Google

vaient pas d'or en Grèce, ils envoyèrent à l'oracle pour demander de qui ils pourraient en acheter, et le dieu leur répondit qu'ils allassent chez Crésus le Lydien pour en acheter de lui.

Mais après le pillage du sanctuaire de Delphes par les tyrans Phocidiens, l'or brilla chez les Grecs, et l'argent fit fureur. Ce ne fut toutefois qu'un peu plus tard, quand Alexandre le Grand eut enlevé les trésors de l'Asie, que réellement se leva, suivant l'expression de Pindare, l'astre du tout-puissant Plutus.

VERS LATINS. — Tableau de la ruine d'Albe, TITE-LIVE, I, 29 : Inter haec jam praemissi Albam... Egressis urbe Albanis.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. Méthode et état actuel de la *psychophysique*.
2. Polémique de Leibniz contre Bayle.

LICENCE HISTORIQUE.

Gouvernement de Charlemagne : tentative de centralisation, fonctionnaires de la cour.
Géographie physique des bassins du versant de la mer de France.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

Mêmes sujets que pour la licence.

AGRÉGATION D'HISTOIRE.

Mêmes sujets que pour la licence.

AGRÉGATION DES LETTRES.

COMPOSITION FRANÇAISE. — On lit dans la préface de la première édition du Dictionnaire de l'Académie un éloge de la *construction directe* qui, « sans s'esloigner de l'ordre naturel des pensées, ne laisse pas de rencontrer toutes les délicatesses que l'art est capable d'y apporter. » On recherchera : 1° pourquoi le XVII^e^ siècle classique a banni l'inversion ; 2° jusqu'à quel point l'usage de la construction directe a perfectionné l'art d'écrire.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

THÈME LATIN. — *Montaigne*, Essais, liv. I, ch. 24.
« Nous ne travaillons qu'à remplir la mémoire..... qu'à compter et à jecter ».
VERSION LATINE. — *Tacite*, Histoires, lib. V, ch. 5 : Hi ritus, quoquo modo inducti..... absurdus sordidusque.
VERSION GRECQUE. — Sophocle, Ajax, v. 134-163 (édit. classique Tournier).

Certificat d'aptitude (allemand).

VERSION.

Im Drama werden vergangen gedachte Ereignisse und zugleich die Empfindungen, welche sie begleitet haben, vergegenwaertigt ; die Vergegenwaertigung aber geschieht durch sinnlich nachahmende Vorfuehrung des Thuns und Leidens der handelnden Personen und durch dialogische Wechselwirkung derselben: durch die sinnliche Nachahmung werden besonders die Ereignisse, durch den Dialog besonders die Empfindungen wieder ins Leben gerufen. Es vereinigen sich mithin

Digitized by Google

im Drama zwei Elemente, ein episches und ein lyrisches. Es stellt Vergangenes dar : insofern ist es episch ; aber es stellt diess Vergangene dar als gengenwaertig : insofern ist es lyrisch : denn die Lyrik ist die Poesie des gegenwaertigen Augenblickes. Aus dieser organischen Beschaffenheit des Dramas geht zweierlei hervor.

THÈME.

A l'avènement de Louis XVI au trône, des ministres nouveaux et humains firent un acte de justice et de clémence, en révisant les registres de la Bastille et en élargissant beaucoup de prisonniers. Dans leur nombre était un vieillard qui depuis quarante-sept années gémissait détenu entre quatre épaisses et froides murailles. Durci par l'adversité, qui fortifie l'homme quand elle ne le tue pas, il avait supporté l'ennui et les horreurs de la captivité avec une constance mâle et courageuse. Ses cheveux blancs et rares avaient acquis presque la rigidité du fer, et son corps, plongé si longtemps dans un cercueil de pierre, en avait contracté pour ainsi dire la fermeté compacte. La porte basse de son tombeau tourne sur ses gonds effrayants, s'ouvre, non à demi, comme de coutume, et une voix inconnue lui dit qu'il peut sortir.

Certificat d'aptitude (anglais).

VERSION.

Would you know whether the tendency of a book is good or evil ? Examine in what state of mind you lay it down. Has it induced you to suspect that what you have been accustomed to think unlawful, may after all be innocent, and that that may be harmless which you have hitherto been taught to think dangerous? Has it tended to make you dissatisfied and impatient under the control of others; and disposed you to relax in that self-government, without which both the laws of God and man tell us there can be no virtue, and consequently no happiness? Has it attempted to abate your admiration of what is great and good, and to diminish in you the love of your country and your fellow-creatures ? Has it addressed itself to your pride, your vanity, your selfishness, or any other of your evil propensities ? Throw it into the fire, though it should be the prominent feature in a rosewood bookcase.

THÈME.

Berryer (suite).

Oui, depuis Mirabeau, personne n'a égalé Berryer... ni Manuel enfin, qui était doué d'un jugement sûr et courageux, mais qui, plus dialecticien qu'orateur, n'arrachait pas comme Berryer des frémissements

Digitized by Google

involontaires à son auditoire ravi et transporté. La nature a traité Berryer en favori. Sa stature n'est pas élevée, mais sa belle et expressive figure peint et reflète toutes les émotions de son âme. Il vous fascine de son regard fondu et velouté, de son geste singulièrement beau comme sa parole. Il est éloquent dans toute sa personne. Berryer domine l'assemblée de sa tête haute. Il la porte en arrière comme Mirabeau, ce qui la dilate et l'épanouit. Il s'établit à la tribune et il s'en empare comme s'il en était le maître, j'allais dire le despote. Sa poitrine se gonfle son buste s'étale, sa taille s'allonge, et l'on dirait un géant.

AVIS

Les conférences du jeudi auront lieu dans l'ordre suivant pendant le mois d'Avril :

Conférences d'agrégation (grammaire, histoire, philosophie) : le 12 et le 26 (de midi à 3 h.).

Conférences de licence (lettres, philosophie, histoire) : le 19 (de 1 h à 4 h.).

Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes. Allemand, le 12 mars ; Anglais, le 26 (de 1 h. à 3 h.).

M. le Ministre a auiorisé MM. Dupuy (lycée de La Rochelle) et Tillac (lycée d'Angoulême), à se rendre à Poitiers, avec remboursement des frais de voyage, pour suivre les conférences du jeudi préparatoires à l'agrégation.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

Cours d'histoire

LES ÉLECTIONS DANS LE POITOU EN 1789

PREMIÈRE PARTIE. — Les Préliminaires.

Dans un précédent article, nous avons résumé l'histoire de la période électorale en 1789. — Nous nous proposons aujourd'hui de commencer l'étude particulière de cette période dans le Poitou.

Les documents publiés par M. Antonin Proust dans les archives de l'O. et par MM. Mavidal et Laurent dans la grande collection des archives

Digitized by Google

parlementaires, quelques textes épars dans le Bulletin ou dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, dans l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, dans les recueils Barbier et Jouyneau Des Loges, les registres municipaux de Poitiers, plusieurs pièces curieuses, manuscrites ou imprimées, recherchées et mises à ma disposition avec une extrême obligeance par M. Dartige, bibliothécaire de la ville, et par M. Richard, archiviste de la Vienne, m'ont fourni les éléments, malheureusement trop incomplets, de ce travail.

Le Poitou était pays d'élection, c'est-à-dire n'avait pas de représentation provinciale. M. de la Bourdonnaye, comte de Blossac, y avait rempli, pendant 34 ans (1751-1784), les fonctions d'intendant, mais il n'avait pas été pour le Poitou, ce que Turgot avait été pour le Limousin, un homme d'innovation et de progrès ; il avait avoué qu'il tenait un peu à l'ancien temps (1). Partisan résolu de la corvée, il y avait soumis Poitiers et les autres villes de sa généralité.

En 1787 et 1789, la situation économique de cette généralité n'était pas brillante.

« Le Poitou », écrivait Arthur Young, « est une vilaine et pauvre pro» vince, pour laquelle on n'a rien fait. Elle semble, ajoutait-il, manquer » de communications, de débouchés, de mouvements de toutes sortes ; » elle ne produit pas en moyenne la moitié de ce qu'elle devrait pro» duire (2). » Le bureau des vingtièmes, dans l'assemblée provinciale, s'exprimait, à peu près, dans les mêmes termes qu'Arthur Young. Il signalait la décroissance de la population rurale, énervée par la misère, molle au travail, disposée à déserter la charrue, pour fréquenter le cabaret. Les propriétaires avaient grand'peine à trouver des fermiers ou des métayers, pour faire valoir leurs terres. En 1787, douze fermes venaient tout récemment d'être abandonnées dans la seule élection de Poitiers; elles allaient augmenter l'étendue des landes et des déserts qui couvraient une partie de la province (3) et sur lesquels erraient de nombreux loups (4).

La généralité était si pauvre qu'il eût été difficile « d'y trouver de bons entrepreneurs », observait M. de Blossac, en faisant de cette pauvreté un argument pour le maintien de la corvée (5).

Sur 690,500 habitants, 90,500 étaient hors d'état de payer aucune imposition. Les autres contribuables n'en étaient que plus chargés. La taille pesait lourdement sur les communautés rurales. Dans quelques

(1) M. Ducrocq, M. de Blossac et les enquêtes administratives en Poitou, p. 19 et 20.

(2) Arthur Young, voyages en France, nouvelle traduction par M. Lesage, p. 286.

(3) Assemblée provinciale du Poitou, 91. — Extrait du cahier d'un patriote du Poitou.

(4) Archives de la Vienne : liasse C, 1,32. Etat des loups tués dans la généralité de Poitiers. On faisait une rude chasse à ces animaux. En 1785, on détruisait, dans la généralité de Poitiers, 90 loups et 170 louveteaux ; en 1786, 60 loups et 200 louveteaux ; en 1787, 70 loups et 200 louveteaux.

(5) Ducrocq, M. de Blossac, p. 6.

Digitized by Google

paroisses de l'élection de Poitiers, elle était levée à raison de 5 sous par livre de revenu (1). « Il semble que l'on ne songe à nous que pour nous faire payer des impôts multipliés et mal répartis », allaient bientôt écrire ou faire écrire les habitants de Saint-Christophe, dans le Bas-Poitou. » Ceux de la paroisse voisine de Saint-Philbert de Rouaire ne se plaignaient pas avec moins d'amertume du poids des impositions qui, jointes aux droits seigneuriaux et aux redevances féodales, les exposaient, eux et leurs enfants, à mourir de faim (2) ». Beaucoup de paysans du Poitou ne trouvaient pas dans leur maigre salaire des ressources suffisantes pour nourrir leur famille, et se livraient à la contrebande du sel. Ils risquaient les galères. Il faut cependant reconnaître que les habitants de la généralité condamnés à cette peine dans les dernières années de l'ancien régime, l'étaient, presque tous, non pour faux-saulnage, mais pour crime de vol (3). Ces attentats contre la propriété sont aussi jusqu'à un certain point, des indices de misère.

Dans ses voyages en France, Arthur Young a remarqué que l'aspect misérable d'une contrée n'était pas sans rapport avec le nombre et l'étendue des grandes propriétés aristocratiques qu'elle renfermait (4). Un magistrat de Poitiers, M. Lamarque, conseiller au présidial de cette ville, faisait, à la fin de 1788, la même observation en songeant plus particulièrement au Poitou (5), où, si l'on en croit une brochure de l'époque, les 2/3 du sol appartenaient soit à de grands seigneurs, soit à des évêques et à de gros bénéficiaires qui résidaient à Paris ou à Versailles et attiraient dans ces deux résidences la plus grande partie du numéraire de la province (6).

Le reste des terres se partageait entre les paysans, les bourgeois et les gentilshommes qui habitaient sur leurs fiefs, lorsqu'ils ne servaient pas dans l'armée ou dans la maison militaire du roi (7). Bon nombre de ces gentilshommes passaient leur temps à chasser ou à se réunir pour se distraire. Ils étaient, en général, fiers, indépendants. Quelques-uns étaient des hommes d'étude, presque des penseurs comme le marquis d'Orfeuil ou le chevalier de la Coudraye (8). D'autres étaient réduits à une existence plus rude et plus sévère. Vêtus de serge, mis comme de simples paysans, ils cultivaient leurs champs de leurs mains. L'un

(1) Cahier de doléances, plaintes, observations et remontrances, rédigé pour l'Hôtel-de-Ville de Poitiers, par un des officiers municipaux.

(2) Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 1873. Louis. Plaintes, doléances et remontrances du Tiers-Etat de quatre paroisses du Bas-Poitou, p. 15 et 22.

(3) Archives de la Vienne : la chiourme, liasse C., 1,32.

(4) Arthur Young, t. Ier, p. 83.

(5) Lamarque, Vœu d'un corps particulier de Poitiers, p. 27.

(6) Extrait du cahier d'un patriote, p. 45.

(7) Bulletin des Antiquaires de l'Ouest, 1843-6, Observation sur le tableau des émigrés du Poitou, par M. de La Liborlière, p. 349 et suiv.

(8) Observation d'un gentilhomme poitevin sur le cahier de la noblesse du Poitou.

Digitized by Google

d'eux avait trois filles : la première faisait le pain ; la seconde avait soin de la basse-cour; la troisième gardait les moutons (1).

Comme la noblesse, le Tiers-Etat poitevin avait sa physionomie propre. Il ne devait pas son influence au commerce ou à la grande industrie. Les manufactures ne s'étaient guère développées dans la province. Un moment, la fabrication des cuirs avait prospéré à Chauvigny, Lussac, Montmorillon, Charroux, Civray ; mais l'impôt dont le gouvernement l'avait grevée en 1759, lui avait porté un coup dont elle ne s'était pas relevée. Soixante tanneries avaient été jadis en activité, à Poitiers ; il n'en restait plus que 5 en 1789 (2). En 1782, il existait dans cette ville un établissement fondé par un sieur Régnier, pour la préparation, la filature, le cordage du coton et pour la fabrication de toutes les espèces d'étoffes auxquelles le coton peut être employé. Cette manufacture était dirigée avec intelligence et succès ; elle donnait du travail à une centaine d'ouvriers. Pour augmenter son matériel et porter le nombre de ses ouvriers à 300, Régnier demandait à l'Etat une subvention de 60,000 livres. Un mémoire, adressé à M. de Colonia, intendant du commerce, appuyait cette requête, en insistant sur l'intérêt de la ville de Poitiers », pour laquelle on n'avait jamais rien fait » et le nombre de bras oisifs qu'elle renfermait. J'ignore le succès de ces demandes. En 1786, l'établissement de Régnier subsistait encore (3) ; j'ai bien peur qu'il n'ait pas résisté à la crise commerciale amenée par le traité d'Eden.

Quoi qu'il en soit, des entreprises isolées dans le genre de celles de Régnier n'avaient pu changer le caractère de la capitale du Poitou. Poitiers, nous dit Thibaudeau, était essentiellement une ville de nobles et de prêtres. « L'église et le palais », ajoute-t-il, « étaient les deux seules carrières ouvertes aux bourgeois (4). »

Les représentants de la bourgeoisie, qui entraient dans le clergé, étaient, à vrai dire, perdus pour leur ordre ; mais les légistes et les magistrats donnaient au Tiers-Etat poitevin sa considération et son prestige. Avec eux, il s'ouvrait aux idées et aux aspirations nouvelles.

Très-ardentes parmi les étudiants de la Faculté de droit qui tenaient fièrement tête aux gentilshommes, militaires ou autres (5), ces aspirations étaient contenues, mais non étouffées par beaucoup de prudence et de ménagement chez les hommes de loi d'un âge mûr.

Leur sagesse, timide, mais nullement sceptique, avait accueilli, avec une vive satisfaction l'établissement, en 1787, d'assemblées de province

(1) Antonin Proust, Archives de l'Ouest, p. 78.
(2) Cahier de doléances, etc., rédigé par un des officiers municipaux.
(3) Archives de la Vienne, liasse C., I, 19.
(4) Thibaudeau, biographie et mémoires, 1765-92, p. 59.
(5) Thibaudeau, biographie, etc., p. 62.

Digitized by Google

et de départements dans le Poitou.— C'était comme un commencement de vie publique.

Cette vie prit naturellement un nouvel essor lorsque le gouvernement eût promis la prochaine convocation des Etats-Généraux et demandé au pays son avis sur la forme des élections.

D'un bout de France à l'autre, le Tiers-Etat s'émut. Les municipalités se mirent en correspondance les unes avec les autres. Le 30 novembre 1788, l'hôtel de ville de Rouen approuvait à l'unanimité et décidait d'expédier aux diverses villes de France un mémoire qui concluait à la double représentation du Tiers et à la délibération des trois ordres en commun et par tête (1). — Quimper leur avait déjà adressé une lettre-circulaire conçue dans le même sens.

Cette lettre et le mémoire de Rouen parvinrent aux municipalités du Poitou (2); mais la province ne reçut pas seulement ces impulsions du dehors. Ses corps constitués lui donnèrent aussi le branle.

La commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale formula des vœux qui sollicitaient le remaniement des impôts pour le royaume et pour le Poitou, l'établissement d'états provinciaux. Ces états auraient, entr'autres attributions, la nomination des magistrats du Parlement qui devrait être établi à Poitiers (3).

Malgré ses réclamations réitérées, Poitiers n'avait pas encore de cour souveraine; il n'avait qu'un présidial dont les attributions correspondaient, dans une certaine mesure, à celles de nos tribunaux de 1re instance.

Le 16 décembre 1788, les membres de ce présidial se réunissaient dans la chambre du conseil pour écouter la lecture d'un mémoire composé par un de leurs collègues M. Lamarque sur la convocation des États Généraux et sur les réformes dont il convenait d'exprimer le vœu.

Rompant avec le passé, l'auteur du mémoire demandait la double représentation du Tiers, le vote par tête, le suffrage universel au moins en principe, la rédaction d'un code civil, l'abolition des droits d'aînesse et de substitution ; il s'élevait contre le privilège qui réservait tous les grades militaires à la noblesse et contre la loi que les parlements semblaient s'être imposée de n'admettre parmi eux que des nobles ou des anoblis.

S'il avait, dans ses réclamations, la logique hardie et rigoureuse du Tiers-État, Lamarque y mettait aussi la légitime fierté de cet ordre, qui voulait plus que l'allègement de ses charges pécuniaires ! — Il protestait énergiquement contre l'abus qui faisait rentrer dans le Tiers-État la personne et la postérité du noble dégradé... « Qu'un gentilhomme criminel soit puni, s'écriait-il, cela est juste ! » Mais si on lui fait grâce

(1) Floquet : Histoire du parlement de Normandie, t. VII, p. 457.

(2) Extrait des délibérations du corps municipal de Saint-Maixent communiqué par M. Richard. Extrait des délibérations de l'hôtel de ville de Poitiers.

(3) Archives de la Vienne.

Digitized by Google

de la vie ou qu'il n'ait pas mérité de la perdre, qu'il reste toujours dans son ordre ; le Tiers-État ne doit pas en être l'égout (1).

Ce langage et les idées qu'il exprimait parurent trop hardis à Messieurs du présidial. Réflexion faite, ces messieurs jugèrent à propos de ne pas se mettre en avant; ils aimèrent mieux se rallier, moyennant, quelques restrictions aux vœux des officiers municipaux de Poitiers.

Le corps de ville, que formaient ces officiers n'était plus l'ancien collége du *mois et cent*, ainsi nommé, parce qu'il se réunissait une fois tous les mois et se composait de cent membres. Ce *mois et cent* existait encore en 1765 et avait résisté, avec succès, à l'édit royal de cette année qui avait essayé de donner à tout le royaume l'unité d'organisation municipale; mais, après la mort du dernier maire élu, Jacques de Stinville, en 1769, il avait perdu toute consistance. En 1789, le corps de ville ne comptait plus que 12 officiers, échevins et maire. Le maire était M. Chabiel de Morière, ancien gendarme de la garde ordinaire du roi, dont la famille noble, espagnole d'origine, s'était établie dans le Poitou en 1614. Il ne tenait son mandat ni du choix des échevins, ni du suffrage de ses concitoyens. — Le comte d'Artois, apanagiste du Poitou, l'avait nommé en 1784 (2).

Malgré les influences officielles, auxquelles il devait être soumis, ce corps de ville émit sur les élections et sur la constitution des prochains Etats-Généraux des vues d'un caractère nettement libéral.

Le 15 décembre, sur un rapport de l'échevin Pallu qui sut bien signaler l'antécédent fourni à la double représentation du Tiers par les Etats de 1356, il arrêta unanimement que le vœu de la ville était :

1° Que le nombre des députés de la province fût proportionné à la population et à la richesse de son territoire ;

2° Que le Tiers-Etat eût, pour tout le royaume, autant de députés que les deux ordres réunis ;

3° Que les représentants du Tiers ne pussent être pris que parmi les citoyens de cet ordre ;

4° Qu'il fût interdit de les choisir parmi les officiers ou fermiers des seigneurs laïques ou ecclésiastiques ;

5° Que l'on formât deux chambres composées, l'une du clergé et de la noblesse, l'autre des Tiers, sauf à en réunir tous les membres dans une seule et même assemblée, où tous les votes seraient comptés par tête. Ce dernier article n'était ni très-net, ni très-clair (3).

Recommandés par la double autorité du corps de ville et du présidial de Poitiers, par l'adhésion complète ou avec réserve des corporations et de plusieurs ecclésiastiques de cette ville, ces vœux furent

(1) Vœu d'un corps particulier de Poitiers, etc.

(2) Registres municipaux. — La mairie de Poitiers, manuscrit de la bibliothèque de la ville, 16° 300.

(3) Extrait des registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Poitiers.

Digitized by Google

accueillis, avec applaudissement, par la plupart des municipalités de la province. Celle de Saint-Maixent, promit d'y conformer les siens (2).

Dans la ville et le duché-pairie de Thouars, la noblesse et le clergé ne s'y rallièrent pas moins que le Tiers-État (3).

Ces imprimés officiels ne représenteraient qu'une faible partie de la pose politique qui circula alors dans la province. Des avocats, des magistrats, des hommes de lettres, tels que Thibaudeau père, Lamarque, Faulcon, etc., taillèrent leur plume et l'on vit surgir à l'envi des vœux et des projets de doléances. Bien qu'elles aient été rédigées par des écrivains du pays, ces brochures ont le tort d'être trop générales ; elles n'ont pas d'intérêt local.

Jamais la France n'avait tant imprimé. Les papeteries faisaient des affaires merveilleuses. Il n'est pas étonnant que la pensée perdit en originalité ce qu'elle gagnait en diffusion.

Dans ces moments de crise, la pensée n'est presque plus de la pensée ; elle devient de l'action ; elle est tout au moins comme une sorte de mot d'ordre que l'on se passe de province à province, de ville à ville, d'homme à homme.

Pourtant, malgré le caractère trop général des idées, qu'elles servaient à propager, les brochures, écloses à Poitiers, en 1789, jettent çà et là quelque jour sur la vie des Poitevins à cette époque. On s'y plaint des privilèges à rebours qui font peser exclusivement certaines charges sur les citoyens les plus pauvres du Tiers-État. Seuls, par exemple à Saint-Maixent, comme à Poitiers, ils sont tenus de contribuer au logement des troupes de passage et de fournir des lits aux casernes. Cette dure obligation contraint souvent l'artisan de sacrifier à cet usage, le seul grabat qu'il possède et de coucher lui-même sur la paille, heureux, lorsqu'il a de la paille (3). A Poitiers, c'est sur les artisans aussi que retombe le service des patrouilles bourgeoises. Le temps n'était plus où, dans l'ardeur des passions religieuses de la ligue, on voyait des prêtres, l'épée au côté, commander des compagnies de garde civique. On était encore bien plus loin de l'époque où c'étaient les seuls bourgeois aisés qui prétendaient au droit de porter les armes. Maintenant, au contraire, tous les privilégiés à un titre quelconque ne figuraient plus sur les listes de la milice bourgeoise, dont les six compagnies s'étaient réduites à 3: une de grenadiers, une seconde de cadets et la troisième de pompiers (4).

C'était toujours le même système: l'impôt ou les corvées des services

(1) Extrait des délibérations du corps municipal de Saint-Maixent, communiqué par M. Richard.

(2) Pallu-Bourgneuf, échevin, etc. Réflexions d'un citoyen adressées à l'Hôtel-de-Ville de Poitiers, p. 29 et 30.

(3) Pallu, Réflexions d'un citoyen, etc., p. 12. — Cahiers des chirurgiens et des serruriers de Saint-Maixent.

(4) Ouvré, Essai sur l'Histoire de la Ligue à Poitiers, p. 15. De la Liborlière, vieux souvenirs de Poitiers, 1789, p. 118.

Digitized by Google

publics atteignaient non ceux qui étaient les plus capables de s'en acquitter, mais les plus incapables de s'en défendre.

Les électeurs de la sénéchaussée secondaire de Civray devaient le remarquer avant M. de Tocqueville (1).

Ils avaient la parole comme les autres habitants du Poitou et allaient donner à leurs vœux et à leurs doléances la sanction de leurs votes.

(*La suite au prochain numéro.*)

G. GUIBAL.

MÉTRIQUE LATINE

ÉTUDE SUR LA PLACE DES MOTS DANS CERTAINS VERS.

—

M. Quicherat, dans son traité de versification latine, un des livres par lesquels il a rendu de grands services aux études classiques, s'exprime en ces termes, p. 406 de la 3e édition : « Dans la première édition de cet ouvrage, je conseillais avec Port-Royal (2), d'éviter les pentamètres léonins comme celui-ci : *Quaerebant flavos per nemus omne favos.* Cependant, il m'est venu une réflexion : Pourquoi, me suis-je dit, le poète n'a-t-il pas mis *Flavos quaerebant per nemus omne favos?* ne pourrait-il pas se faire qu'il y eût quelque charme dans cette consonnance même? J'ai reconnu par une infinité de passages qu'il en était ainsi. » Suivent 25 exemples où, par un simple déplacement de mots, on aurait évité que le vers fût léonin.

Cette note de M. Quicherat doit être divisée en deux parties : une observation de fait exacte, mais incomplète ; une conclusion, absolument fausse, tirée de cette observation.

L'observation demeure incomplète, restreinte au pentamètre : il faut

(1) Cahier manuscrit de la sénéchaussée secondaire de Civray : « Se plaindront (leurs députés) de ce que les impôts ont été répartis en considération du moins de pouvoir et de résistance des corps et états. »

(2) M. Quicherat rapporte inexactement l'opinion de Port-Royal. Voici ce qui est dit dans la *Méthode latine* (*Moyen de rendre les pentamètres beaux*, p. 751 de l'éd. de 1819) : « Il faut éviter les rimes parfaites, telles que celle-ci dans Ovide *Quærebant* etc. ; mais lorsque la rime n'est que depuis la dernière syllabe, non-seulement elle n'est pas vicieuse, mais elle donne beaucoup de grâce, comme *Huc ades et nitidas casside solve comas*, Ovid. » D'après les exemples que M. Quicherat réunit p. 407, on voit qu'il ne fait pas cette distinction, et par conséquent, il attribue à Port-Royal une opinion contraire à l'opinion véritable de celui-ci : Port-Royal désapprouve les pentamètres assez rares dont les hémistiches riment avec la consonne d'appui, mais *il approuve formellement les pentamètres nombreux dont les hémistiches ne riment que depuis la dernière syllabe.*

Digitized by Google

l'étendre à presque tous les vers formés d'hémistiches. Ainsi, chez Ovide, dans la 9e élégie du Livre III des *Amours*, sur 34 pentamètres, 15 sont léonins; sur 34 hexamètres, 7. Chez Virgile, dans la Xme églogue, sur 77 hexamètres, 8. Chez Horace, dans la 17e épode, sur 82 trimètres iambiques, 10; dans l'ode 4 du Ier livre, sur 10 trimètres iambiques catalectiques, 3; dans l'ode 1re du Ier livre, sur 36 asclépiades mineurs, 5; dans l'ode 1re du IIe livre, sur 20 hendécasyllabes alcaïques, 4; dans l'ode 20e du IIIe livre, sur 12 hendécasyllabes saphiques, 3.

La même particularité se présente dans le saturnien syncopé dont M. Louis Havet a démontré l'existence et établi les lois (1), et qui forme avec le saturnien complet un distique analogue au distique élégiaque : *Dvonoro optumo fuise viro* (épitaphe de Scipion Barbatus), *Populi primarium fuisse virum* (épit. d'Atilius Calatinus).

Il est évident qu'un fait métrique aussi fréquent n'est pas le résultat du hasard. A quelle cause faut-il l'attribuer? Au premier abord, il est naturel de croire avec Port Royal et M. Quicherat, que les Anciens goûtaient et recherchaient la rime des hémistiches. Cependant un phénomène grammatical qui, pour ainsi dire, saute aux yeux, éveille aussitôt le soupçon : il est très-rare que les deux mots par lesquels se terminent respectivement les séries métriques et qui produisent la rime, ne soient pas entre eux dans le rapport syntaxique d'épithète à substantif; à ce point que sur les 57 vers léonins relevés plus haut chez Virgile, Horace et Ovide, et dans les inscriptions funéraires de Scipion Barbatus et d'Atilius Calatinus, 2 seulement, les v. 41 de III, 9 dans les *Amours* et 23 de l'épode 17, échappent à cette condition. Dans les 55 autres, la rime est produite par un substantif et l'adjectif, participe ou pronom qui s'y rapporte. Presque toujours, c'est le substantif qui termine le vers, comme dans cet exemple : *Et tangunt* magnas *tristia fata* deas, mais ce peut être le mot qualificatif, comme dans celui-ci : *Aut flore* terrae *quem ferunt* solutae.

En présence de cette constatation, on doit se demander si la rime des hémistiches ne serait pas simplement la conséquence d'une disposition syntaxique des mots dans le vers, de sorte qu'elle n'était point recherchée pour elle-même. Il est facile d'en acquérir la certitude par une contre-épreuve : on trouve, en grand nombre, des vers dont les hémistiches sont terminés respectivement par un substantif et par son épithète sans pour cela rimer ensemble. Si ces vers sont moins nombreux que ceux dont les hémistiches riment, la raison en est bien simple : c'est que les flexions casuelles du substantif et du mot qualificatif sont plus souvent semblables que différentes. Je réduis ces observations en tableau, afin de les rendre plus frappantes :

(1) *De saturnio Latinorum versu scripsit Ludovicus Havet Parisiis*, 1880.

Digitized by Google

AUTEURS	MÈTRES	NOMBRE DES VERS	Vers léonins dans lesquels la rime est produite par un substantif et par son épithète	Vers léonins dans lesquels la rime est produite par toute autre combinaison	Vers dont les hémistiches sont terminés respectivement par un substantif et par son épithète, mais ne riment pas.
Ov. Amor. III 19.	Pentam.	34	15		4
» »	Hexam.	34	7	1	
Verg. Buc. X.	»	77	8		8
Hor. Epod. XVII.	Trim. iamb.	82	10	1	7
» Od. I. 4.	» » cat.	10	3		
» » 1.	Ascl. min.	36	5		8
» » II. 1.	Hendéc. alc.	20	4		2
» » III. 20.	» sapph.	12	3		4
	Saturn. sync.	2	2		
	TOTAL.	307	57	2	33

Ainsi sur 307 vers, nous en trouvons 90 dont les hémistiches, avec ou sans rime, se terminent respectivement par le substantif et par le mot qui le qualifie; 2 seulement dont les hémistiches riment par suite d'une autre combinaison que la présence en clausule d'un substantif et de son qualificatif.

Ces constatations démontrent suffisamment que les anciens recherchaient, non pas la rime des hémistiches, mais une disposition syntaxique, un arrangement des mots dans le vers, dont cette rime n'était qu'une conséquence indifférente (1).

L'esprit discipliné des Latins aimait particulièrement cette construction symétrique qui mettait en vue le substantif et son qualificatif en les plaçant respectivement avant deux repos importants: le repos de la fin du vers et celui de la césure principale. C'était au point qu'il n'est pas rare de trouver cinq ou six vers de suite présentant cette combinaison :

(1) Il règne sur cette question une regrettable incertitude dans un livre récent, d'ailleurs utile et bien rempli, et dans lequel, je me hate de le dire, la métrique ne tient qu'une place accessoire : je veux parler de la *Poésie Alexandrine* par M. Aug. Couat, Paris 1882. S'occupant des Alexandrins, Philétas, Hermésianax, etc., M. Couat tantôt indique la vraie doctrine, tantôt parle, à tort, de recherche d'assonance. Cf. *La Poésie Alex.*, p. 78, 79, 94, 95, 103 *in fine*.

Digitized by Google

ainsi chez Properce, élégie 11 du livre IV (1), commence par quatre vers construits de cette manière ; parmi un grand nombre d'autres plus ou moins rapprochés, on en trouve, à partir du vers 30, six de suite qui sont dans le même cas :

Afra *Numantinos* regna locuntur *avos*.
Altera *maternos* exaequat turba *Libones*
Et domus est *titulis* utraque fulta *suis*,
Mox ubi jam *facibus* cessit praetexta *maritis*,
Vinxit et *acceptas* altera vitta *comas*,
Jungor, Paulle, *tuo* sic discessura *cubili*.

Une combinaison analogue, très-usitée, bien que moins fréquente, montre que le repos de la césure jouait un rôle important dans cette disposition symétrique des mots : c'est l'arrangement qui consiste à placer respectivement, dans un hexamètre, le substantif et son épithète l'un à la fin du vers, l'autre avant la césure hephtémimère qui peut être ou la césure principale ou l'une des césures principales. Ovid. Met. II, 490, 531, 557, etc.

Ante domum *quondamque suis* | erravit in *agris*.
Di maris adnuerant. *Habili* | Saturnia *curru*.
Abdita fronde levi *densa* | speculabar ab *ulmo*, etc.

Il ne faudrait pas croire que l'intention des poètes fût seulement de séparer l'un de l'autre le substantif et le mot qui le qualifie ; s'il en était ainsi, il n'y aurait pas de raison pour que la combinaison suivante ne fût pas aussi fréquente : Ovid. Met. II. 583, 597 :

Pluma erat inque cutem *radices* egerat *imas*.
Sint precor ista malo : nos *vanum* spernimus *omen*.

Dans ces deux vers, le mot placé le premier, que ce soit le substantif ou l'adjectif, finit avec le pied, tandis que dans les exemples qui précèdent, il finit avec le temps fort du pied, avant le repos de la césure. Or, sur 120 vers pris au hasard dans le IIe livre des Métamorphoses (v. 530-650), j'en trouve 23 (2) conformes au premier type ***Ante domum quondamque suis erravit in agris***, et 3 seulement conformes au second, ***Pluma erat inque cutem radices egerat imas*** ; dans la 10e églogue de Virgile, 10 du premier type, 1 seulement du second ; chez Horace, dans la 1re épître du Ier livre, 7 du premier type et 4 du second.

J'ai voulu, dans ce premier article, d'un caractère général, faire entrevoir quelle importance les poètes latins attachaient à la place des mots

(1) Je rejette la division des élégies de Properce en 5 livres, et je suis l'ancienne numération à laquelle les deux derniers éditeurs, MM. Bæhrens et Palmer, ont compris qu'il était temps de revenir. Je tâche d'éclaircir et de résoudre la question dans des *Etudes sur Properce* qui seront bientôt publiées.

(2) Au moins 21, si l'on se refuse à compter les vers 603 et 606 : ... ***flexumque a cornibus arcum*** ; ... ***tractoque a vulnere ferro***.

Digitized by Google

dans le vers ; comment la fin d'une sériemétrique, la présence d'une césure appelait à son tour la présence de certains mots ; comment la symétrie rythmique confirmait et faisait valoir les rapports syntaxiques, et par quels procédés simples et ingénieux à la fois les Romains sont parvenus à cette régularité heureuse de la versification, à cet équilibre du vers et de la phrase poétique qui donnent à l'un et à l'autre tant de solidité

F. PLESSIS.

Un romantique en 1608 : Jean de Schelandre et ses théories dramatiques

—

Quand Polonius présente à Hamlet les comédiens qui viennent d'arriver à Elseneur : « Ce sont, dit-il, les meilleurs acteurs du monde pour la tragédie, la comédie, le drame historique, la pastorale, la comédie pastorale, la pastorale historique, la tragédie historique, la pastorale tragico-comico-historique ; la pièce sans division ou le poème sans limites. Pour eux, Sénèque ne peut être trop lourd, ni Plaute trop léger. Pour concilier les règles avec la liberté, ils n'ont pas leurs pareils. » En effet, au moment où fut imprimé le second *Hamlet* (1), en 1604, c'était bien là l'état du théâtre dans l'Europe civilisée. En France, tout comme en Angleterre, les genres dramatiques énumérés par Polonius se succédaient ou se mêlaient sur la scène. Il y avait d'abord les tragédies classiques raides et comme figées dans des attitudes presque hiératiques, où l'ennuyeuse succession des monologues et des chœurs visait à imiter les Grecs et ne reproduisait que les défauts de Sénèque, que les comédiens de Polonius savaient rendre *moins lourd* : c'est l'école de Jodelle et de Garnier. Il y avait ensuite les tragédies où l'on conciliait « les règles avec la liberté » : telle sera bientôt la *Marianne* de Hardy, tragédie semi-régulière ; telles seront plus tard les tragédies de Corneille, avec trop peu de *liberté* et trop de *règles*, hélas ! Venait enfin la foule bigarrée des tragi-comédies, soit pastorales soit gréco-romaines, soit historiques et même contemporaines, où toutes les règles dramatiques, omises par J. du Bellay et Ronsard dans leurs écrits didactiques, mais promulguées au nom de la Pléiade par Jean de la Taille, en 1562, étaient éludées, oubliées ou même violées à dessein et de parti pris. Bref, il s'était établi sur la scène, par cette confusion des genres et cette indépendance effrénée des poètes, une véritable anarchie, une heureuse anarchie qui offrait les conditions les plus libres

(1) La même liste des genres dramatiques est déjà dans le premier *Hamlet* (imprimé en 1603), mais moins complète.

Digitized by Google

et les plus propices à la venue d'un génie créateur, à la naissance d'un art pleinement français. Les mêmes théories littéraires commençaient à émerger par-dessus tout ce chaos, en France comme en Angleterre. On entrevoyait un théâtre grandiose, où tout l'homme, âme et corps, où toute la vie dans sa variété, tout le monde extérieur dans ses rapports avec l'homme seraient représentés, interprétés. D'autre part, l'état des âmes était le même dans les deux pays, au sortir d'un siècle qui les avait remuées si profondément. C'est à ce moment que les Anglais eurent leur Shakespeare, quand nous n'avions que des hommes de talent comme Alexandre Hardy. Si notre Corneille avait paru dans cette liberté du début du siècle, qui sait s'il n'eût pas atteint à la variété de Shakespeare et si *Polyeucte* n'eût pas égalé *Hamlet*? Mais à partir de 1636, il était trop tard : la théorie avait enchaîné l'art, et, pour parler comme Victor Hugo (1), les ciseaux des pédants avaient rogné les ailes de Corneille.

I.

Parmi toutes ces tentatives avortées en France, faute d'un homme, tandis qu'en Angleterre des aspirations analogues aboutissaient si glorieusement et produisaient des chefs-d'œuvre, il en est une au moins que l'historien de la littérature ne peut passer sous silence, parcequ'elle montre sans réplique ce qu'un peu plus de chance aurait pu faire de notre théâtre. En 1608, l'année même où Shakespeare imprimait le *Roi Lear*, Jean de Schelandre, huguenot et soldat, déjà connu par une *Stuartide* que nous n'avons plus, tâchait de réaliser, dans sa tragi-comédie de *Tyr et Sidon* (2), les théories dramatiques, qui étaient alors dans beaucoup d'esprit à l'état confus et inconscient, et son ami Fr. Ogier, le futur contradicteur de Garasse, formulait ces théories, déjà romantiques, dans une préface qui est le manifeste timide d'une école avortée, comme la préface de *Cromwell* sera le manifeste glorieux d'une école déjà triomphante.

Ogier est hostile aux fameuses unités qui ne datent, comme on le répète trop souvent, ni de la querelle du Cid ni même de la *Sylvanire* de Mairet, mais de la Pléiade (ainsi que tout le XVII^e^ siècle classique), et que, dès 1562, Jean de la Taille avait consacrées en ces termes : « Il faut

(1) Préface de *Cromwell*, édition Hachette, page 37.

(2) Cette pièce a été réimprimée dans le tome VIII de *l'Ancien théâtre françois ou Collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les mystères jusqu'à Corneille*. (P. Jannet, 1856, collection elzévirienne). La préface de M. Jannet renvoie à un article de Ch. Asselineau dans l'*Athenæum français* du 13 mai 1854 : nous n'avons pu nous procurer cet article. Les histoires littéraires sont muettes sur J. de Schelandre. Seul M. Godefroy (t. III, p. 331), lui consacre une notice, mais plus que sommaire.

Digitized by Google

toujours représenter l'histoire ou le jeu en un même jour, en un même temps et un même lieu (3). » Cette règle, si nette et si impérative, n'avait pas été acceptée par tous, tant s'en faut, même parmi les admirateurs de Ronsard. Ainsi l'un d'eux, Pierre de Laudun, la combat en forme dans son *Art poétique* (1599), et la viole en partie dans ses essais dramatiques. La règle de l'unité d'action n'est pas contestée par Ogier, pas plus qu'elle ne sera contestée par Victor Hugo, qui demande l'*unité d'impression*. Et cependant Jean de Schelandre, dans *Tyr et Sidon*, ne s'y conforme qu'à moitié puisqu'il établit dans les deux *journées* de sa tragi-comédie deux actions fort différentes d'intrigue et de dénoûment et qui n'ont entre elles que des rapports artificiels. Quant à la règle de l'unité de lieu, Ogier ne daigne même pas disculper son ami de s'y être soustrait, et tellement soustrait que dans sa pièce chaque scène est marquée par un changement de lieu, comme dans Shakespeare d'ailleurs et dans Alexandre Hardy. Ce silence d'Ogier ne montre-t-il pas combien peu cette règle de l'unite de lieu, si chère à Boileau, était acceptée du public de 1608? C'est contre la règle de l'unité de temps, qui était sans doute plus volontiers subie, que le théoricien de la tragi-comédie réserve toute sa dialectique. Il ne fait pas comme Victor Hugo qui, dans la préface de *Cromwell* (1827), se borne à rire des classiques vingt-quatre heures, ou comme Stendhal (1) qui, dans *Racine et Shakespeare* (1823), démontre finement que huit jours n'exigent pas du spectateur une plus forte dose d'illusion volontaire que l'espace aristotélique compris entre deux soleils. Ogier attaque, au lieu de se défendre. Il reproche aux anciens d'avoir joint « en peu d'heures des actions grandement éloignées de temps..... Prévoyant bien que la variété des évènements est nécessaire pour rendre la représentation agréable, ils font eschoir en un mesme jour quantité d'accidens et de rencontres qui, probablement, ne peuvent estre arrivez en si peu d'espace. » Sophocle même, « le plus réglé de tous, en son Œdipe Regnant, qui nous est proposé par les experts comme le modèle d'une parfaite tragédie, est tombé dans cet inconvénient. » A cause de cette règle, on rapproche des actions que la bienséance devrait séparer, « comme quand Æschylus fait entrer

(1) Cf. G. Bizos, *Etude sur la vie et les œuvres de J. de Mairet*, Paris, 1877. in-8.

(2) Stendhal est peut-être le premier en date des théoriciens du romantisme dramatique. Son amour pour Shakespeare éclate dès 1817 dans son admirable *Histoire de la peinture* et dans *Rome, Naples et Florence*. A la suite de *Racine et Shakespeare* (éd. Michel Lévy), je trouve de piquantes dissertations sur le *Romanticisme*, qui me semblent dater de 1818. Enfin la première partie de *Racine et Shakespeare* parut en 1823 et la seconde partie (réponse à l'académicien Auger) en 1825. Ne cherchez pas dans Stendhal la théorie du grotesque, ni celle du style pittoresque : il tient pour le style nu du *Code civil*, pour le style rationaliste. Mais il combat avec une dialectique ingénieuse et les unités et l'imitation classique. Il exalte Racine, comme fera Victor Hugo : mais il se moque des *racinians*. — En somme, l'essentiel du romantisme se trouve dans ses écrits, aujourd'hui estimés comme ils le méritent, mais dont Sainte-Beuve (par jalousie peut-être) ne voulut jamais reconnaître a merveilleuse sagacité.

Digitized by Google

Agamemnon avec pompe funèbre, accompagné d'une longue suite de pleureurs et de libations, sur le point mesme qu'il vient d'estre tué. »

C'est la même règle qui a produit dans le théâtre grec l'abus fastidieux des messagers et des récits. « Le second inconvénient qu'ont encouru les poètes anciens pour vouloir resserrer les accidens d'une tragédie entre deux soleils est d'estre contraints d'introduire à chaque bout de champ des messagers, pour raconter les choses qui se sont passées les jours précédens et les motifs des actions qui se font pour l'heure sur le théâtre. De sorte qu'à presque tous les actes ces Messieurs entretiennent la compagnie d'une longue déduction de fascheuses intrigues, qui font perdre patience à l'auditeur, quelque disposition qu'il apporte à escouter. De fait, c'est une chose importune qu'une mesme personne occupe tousjours le théâtre, et il est plus commode à une bonne hostellerie qu'il n'est convenable à une excellente tragédie d'y voir arriver incessamment des messagers. »

Sans doute, les Grecs ne se sont pas toujours conformés à cette loi du temps, mais ils ne l'abandonnèrent que peu à peu et « pied à pied. » C'est que leurs tragédies (et V. Hugo dans la préface de *Cromwell* ne dira pas mieux) « faisaient une partie de l'office des dieux et des cérémonies de la religion, en laquelle les nouveautés estant toujours odieuses et les changemens difficiles à gouster, s'ils ne se font d'eux-mesmes et comme insensiblement, il est arrivé que les poètes n'ont osé rien entreprendre qui ne fût conforme à la practique ordinaire. »

Notre erreur, c'est d'avoir voulu, à la Renaissance, calquer le théâtre antique. « En quoi, dira de même Victor Hugo, le théâtre et le drame grecs ressemblent-ils à notre drame et à notre théâtre? » Cette erreur du XVI[e] siècle, Ogier regrette que François Bacon, « le conseur public des deffauts de la science humaine », n'en ait pas touché quelque chose dans ses livres. Mais n'y aurait-il pas un beau suprême, comme il y a un vrai suprême, un bien suprême, et si les anciens ont exactement vu ce beau, que reste-t-il à faire, si ce n'est de le regarder par leurs yeux et d'imiter les types uniques et définitifs qu'ils ont laissés? Non, répond Ogier. Si la philosophie veut « que les esprits de tous les hommes, sous quelque ciel qu'ils naissent, doivent convenir en un même jugement touchant les choses nécessaires pour le souverain bien, et s'efforce tant qu'elle peut de les unir à la recherche de la vérité, parce qu'elle ne saurait être qu'une », il n'en est pas de même pour la conception du beau, qui varie sans cesse : « Il ne faut point douter que les esprits des peuples n'ayent des inclinations bien différentes les unes des autres, et des sentiments tout dissemblables pour la beauté des choses spirituelles, telle qu'est la poésie. » Si donc Ogier est cartésien avant Descartes, pour ce qui est de l'universalité de la raison et de l'unité du vrai et du bien, il conçoit autrement le beau, qui pour lui est moins appréciable à la raison, qu'à l'imagination et au sentiment. Son esthétique, si incomplète qu'elle

Digitized by Google

soit, repose sur d'autres principes, que ne reposeraient sa logique et sa morale, s'il était philosophe ; au lieu que pour les classiques postérieurs à Descartes, c'est trop souvent la même raison qui conçoit de même partout le vrai, le bien et le beau (1).

Pour Ogier, le « goût des nations est différent aussi bien aux objets de l'esprit qu'en ceux du corps ». Le beau intellectuel varie de nation à nation, tout comme le beau physique, « tout ainsi que les Mores; et, sans aller si loing, les Espagnols, se figurent et se plaisent à une espèce de beauté toute différente de celle que nous estimons en France, et qu'ils désirent en leurs maistresses une autre proportion de membres et d'autres traits de visage que ceux que nous y recherchons, jusque-là qu'il se trouvera des hommes qui formeront l'idée de leur beauté des mêmes linéamens dont nous voudrions composer la laideur. »

Cette vérité « ouvre une voye douce et aimable pour composer les disputes qui naissent journellement entre ceux qui attaquent et ceux qui défendent les ouvrages des poètes anciens. » Non, Homère et Pindare ne sont pas des « resveurs », pas plus qu'on ne doit nous les proposer « pour des modèles parfaits, desquels il ne nous soit pas permis de nous escarter tant soit peu. » Nous ne pouvons pas comprendre les œuvres des anciens comme les anciens les comprenaient, ni en jouir comme ils en jouissaient : « On les regardait en leur temps d'un autre biais que nous ne faisons à cette heure, et y observait-on certaines grâces qui nous sont cachées et pour la découverte desquelles il faudroit avoir respiré l'air de l'Attique en naissant, et avoir esté nourri avec ces excellents hommes de l'ancienne Grèce (2). »

Que faut-il donc faire ? Si nous voulons imiter les anciens, ne choisissons d'eux que « ce qui se peut accommoder à notre temps et à l'humeur de nostre nation. » Mais surtout soyons Français, comme ils ont été Grecs : ce sera la vraie, la féconde imitation. Apprenons d'eux à être de notre temps, comme ils ont été du leur. « Les Grecs ont travaillé pour la Grèce, et ont réussi, au jugement des honnestes gens de leur

(1) Cf. *Essai sur l'esthétique de Descartes, étudiée dans les rapports de la doctrine cartésienne avec la littérature classique française au* XVII^e *siècle*, par Emile Krantz, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy, Paris, 1882, in-8°. C'est une thèse ingénieuse et qui fait penser. L'erreur de M. Krantz, à notre avis, est d'avoir à peu près borné l'horizon classique à l'époque de Balzac. Tout Boileau est déjà dans les écrits didactiques de du Bellay, de Ronsard, de J. de la Taille. Quant au cartésianisme littéraire du XVII^e siècle, M. Krantz a raison de retrouver Descartes dans Boileau. Mais (heureusement!) Boileau, homme de combat qui exagère son amour de la raison, pour lutter contre le mauvais goût des poéteraux, Boileau ne réfléte pas tout son siècle. Le meilleur de Corneille, de La Fontaine, de Molière, de Pascal, échappe à ses théories. A force de côtoyer l'*insondable* de la foi, le style de Bossuet revêt un éclat mystérieux, ce que V. Hugo appellerait *une lueur étrange*. Il y a de l'*au-delà*, M. Krantz l'avouera, dans le style de ces écrivains si divers même dans Racine, à qui une imagination nullement cartésienne n'a pas toujours manqué.

(2) On voit que la querelle des anciens et des modernes avait commencé bien avant Boisrobert, quoi qu'en dise M. Hippolyte Rigault, dans sa très-superficielle *Histoire de la querelle*, p. 76.

Digitized by Google

temps, et nous les imiterons bien mieux si nous donnons quelque chose au génie de nostre pays et au goust de notre langue, que non pas en nous obligeant de suivre pas à pas et leur intention et leur élocution, comme ont fait quelques-uns des nostres. » Stendhal, en 1823, dira précisément la même chose dans sa théorie du *romanticisme* : « Le romanticisme est l'art de présenter aux peuples les œuvres littéraires qui, dans l'état actuel de leurs habitudes et de leurs croyances, sont susceptibles de leur donner le plus de plaisir possible. — Le classicisme, au contraire, leur présente la littérature qui donnait le plus de plaisir possible à leurs arrière-grands-pères. — Sophocle et Euripide furent éminemment romantiques ; ils donnèrent aux Grecs rassemblés au théâtre d'Athènes, les tragédies qui, d'après les habitudes morales de ce peuple, sa religion, ses préjugés sur ce qui fait la dignité de l'homme, devaient lui procurer le plus grand plaisir possible. — Imiter aujourd'hui Sophocle et Euripide, et prétendre que ces imitations ne feront pas bâiller le Français du XIX^e^ siècle, c'est du classicisme (1) ».

N'est-ce pas chose instructive, qu'une telle communauté de vue entre ces deux esprits si divers et séparés par deux siècles si remplis ? C'est donc une tradition commencée que renouaient, à leur insu, les théoriciens du romantisme. Leur réforme avait déjà été formulée, en 1608, dans un petit livre obscur, au moins quant à leurs idées toutes négatives en matière d'imitation. Mais on va voir que leurs théories positives sur la nécessité esthétique de mêler à la scène le tragique et le comique, le beau et le laid, les larmes et le rire se trouvent déjà indiquées dans la préface d'Ogier, avec une discrétion de style digne de Fénelon, mais avec une netteté de raisonnement qui ne laisse aucun doute sur la similitude des deux doctrines. Qu'est-ce en effet que la tragi-comédie, telle que la conçoivent Jean de Schelandre et son théoricien, si ce n'est le drame romantique, tel que l'imagine la préface de *Cromwell* ? Victor Hugo remarque que, de son temps, les classiques donnent plusieurs pièces des deux genres dans la même soirée, et qu'au théâtre français, après *Britannicus*, on joue volontiers *Monsieur de Pourceaugnac*. C'est un hommage involontaire rendu par les classiques à la théorie romantique qu'une représentation théâtrale doit satisfaire toute l'âme humaine qui est à la fois joie et tristesse. Ogier observe de même que les anciens ajoutèrent à leurs tragédies des satyres, pour éviter une trop grande mélancolie qui aurait fatigué l'attention des spectateurs. De ces remarques analogues, tous deux tirent la même conclusion : c'est qu'il est bien plus naturel de mêler la joie et la tristesse dans le même poème. « On divise, dit Victor Hugo, les jouissances du spectateur en deux parts bien tranchées. On lui donne d'abord deux heures de plaisir sérieux, puis une heure de plaisir folâtre ; avec l'heure d'entr'actes que nous ne

(2) *Racine et Shakespeare*, première partie, chap. III : *Ce que c'est que le romanticisme.*

Digitized by Google

comptons pas dans le plaisir, en tout quatre heures. Que ferait le drame romantique ? Il broierait et mêlerait artistement ces deux espèces de plaisir..... La scène romantique ferait un mets piquant, varié, savoureux, de ce qui, sur le théâtre classique, est une médecine divisée en deux pilules (1) ». Ogier n'avait-il pas dit la même chose avec moins de verve, mais non moins de finesse ? « Il est bien plus raisonnable de mesler les choses graves avec les moins sérieuses, en une même suite de discours, et les faire rencontrer en un mesme subject de fable ou d'histoire, que de joindre hors d'œuvre des satyres avec des tragédies, qui n'ont aucune connexité ensemble et qui confondent et troublent la veuë et la mémoire des auditeurs. »

On se rappelle avec quelle éloquence V. Hugo condamne la séparation classique du tragique et du comique. C'est mettre au théâtre chaque fois une moitié de l'homme, quand on devrait unir ces deux moitiés dans l'art, comme elles sont unies dans la vie. Si on les sépare systématiquement, on aura « d'une part, des abstractions de vices, de ridicules ; de l'autre, des abstractions de crime, d'héroïsme et de vertu. Les deux, types, ainsi isolés et livrés à eux-mêmes, s'en iront chacun de leur côté laissant entre eux le réel, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. » La pensée du critique de 1608 était au fond la même, et son style n'était pas moins élevé : « De dire qu'il est mal séant de faire paroistre en une mesme pièce les mesmes personnes, traitant tantost d'affaires sérieuses, importantes et tragiques, et incontinent après de choses communes, vaines et comiques, c'est ignorer la condition de la vie des hommes, de qui les jours et les heures sont bien souvent entrecoupés de ris et de larmes, de contentement et d'affliction, selon qu'ils sont agitez de la bonne ou de la mauvaise fortune. Quelqu'un des dieux voulut autrefois mesler la joie avec la tristesse pour en faire une même composition ; il n'en peut venir à bout; mais aussi il les attacha queuë à queuë. C'est pourquoi ils s'entrevirent ordinairement de si près, et la nature mesme nous a montré qu'ils ne différoient guère l'une de l'autre, puisque les peintres observent que les mesmes mouvemens de muscles et de nerfs qui forment les ris dans le visage sont les mesmes qui nous servent à faire pleurer et à nous mettre dans ceste triste posture dont nous tesmoignons une extrême douleur. »

Cependant Ogier reconnaît que ce mélange de comique et de tragique n'est pas une innovation sans précédent aucun. « La chose serait d'ailleurs impossible, dira Victor Hugo. Rien ne vient sans racine ; la seconde

(1) Louis Racine raconte dans ses mémoires sur son père (2e partie) qu'un vieux magistrat, ignorant du théâtre, alla voir jouer *Andromaque*. Il fut très-attentif au spectacle, qui finissait par les *Plaideurs*. En sortant, il dit à l'auteur : « Je suis, monsieur, très-content de votre *Andromaque*, c'est une jolie pièce : je suis seulement étonné qu'elle finisse si gaiement. J'avais d'abord eu quelque envie de pleurer, mais la vue des petits chiens m'a fait rire. » La méprise de ce bon homme n'est-elle pas une justification de la théorie romantique ?

Digitized by Google

époque est toujours en germe dans la première. Dès l'*Iliade*, Thersite et Valcain donnent la comédie, l'un aux hommes, l'autre aux dieux. » Et plus loin : « Polyphème est un grotesque terrible ; Silène est un grotesque bouffon. » De même, notre vieil auteur : « Et puis, au fond, ceux qui veulent qu'on n'altère et qu'on ne change rien des inventions des anciens, ne disputent icy que du mot, et non de la chose : car, qu'est-ce que le Cyclope d'Euripide, qu'une tragi-comédie, pleine de railleries et de vin, de Satyres et de Silènes d'un costé, de sang et de rage de Polyphème éborgné de l'autre? »

Sans discuter l'idée qu'Ogier se fait du drame satyrique, notons encore une fois que sur ce point, comme sur la plupart des autres, il devance les théories de la préface de *Cromwell*. Voici pourtant une différence assez notable : le drame romantique, tel que Victor Hugo le comprend, recherche les contrastes de la joie et de la douleur, du beau et du laid ; souvent même il les provoque, les fait naître, non sans artifice ; pour lui le grotesque n'est pas seulement mêlé parfois au sublime ; il en est la condition même, et, au théâtre, il le souligne, le fait valoir. Hugo exagère, dans l'art, les contrastes qui ne sont qu'indiqués dans la vie. Le théoricien de la tragi-comédie ne connaît pas cette prétendue loi du contraste. Il semble conseiller plutôt une fusion harmonieuse de ces deux états de l'âme humaine, qui lui paraissaient sans doute plus divers qu'opposés. Dans le drame qu'il rêve, on dirait que la vie se réflétera telle que le poète la voit, sans que le miroir accentue violemment l'opposition de l'ombre et de la lumière, sans que le laid devienne, comme chez Hugo, le repoussoir du beau. Mais craignons de trahir, en les commentant davantage, les théories nettes et sobres de cet homme presque anonyme et pourtant supérieur à son époque, et disons quelques mots du drame qui fut l'occasion de cette préface si élégante et si neuve.

II.

La tragi-comédie de *Tyr et Sidon*, écrite tout entière (sauf une chanson de page) en vers alexandrins et en rimes plates, se divise en deux journées de cinq actes chacune. L'action est menée par des personnages de condition princière, mais les autres conditions y sont représentées, et ce mélange de princes, de bourgeois et d'hommes du peuple, produit des effets tantôt tragiques, tantôt comiques. Le roi de Tyr et le roi de Sidon sont en guerre. Chacun d'eux a un fils, et ces deux jeunes gens, faits prisonniers chacun de leur côté, dans une bataille générale, sont emmenés, le tyrien Léonte à Sidon, et le sidonien Belcar à Tyr. A Sidon, Léonte devient amoureux de Philoline, femme d'un bourgeois vieux et jaloux, Zorote, qui fait tuer Léonte par des sicaires à gages. Voilà la première journée.

Digitized by Google

La seconde journée se passe à Tyr. Le captif sidonien Belcar est aussitôt aimé des deux filles du roi de Tyr, Méliane et Cassandre ; il aime Méliane. Jalousie furieuse de Cassandre. Sur ces entrefaites, le roi de Tyr apprend le meurtre de son fils Léonte : par vengeance, il met Belcar aux fers. Méliane le fait évader ; il s'embarque. Au large, il est rejoint par Cassandre, quand c'est Méliane qu'il attend. Rebutée, Cassandre se tue. Son corps, rejeté par les flots, fait accuser Méliane d'assassinat. Celle-ci est déjà sur l'échafaud, quand tout s'explique et s'arrange. Belcar épouse Méliane.

La première journée, au dénoûment funeste, est plus comique, plus naturelle ; la seconde, au dénoûment heureux, se complique tragiquement d'un romanesque souvent chimérique ; j'y vois une concession au goût du jour pour les fictions purement imaginaires. Toutes deux dénotent, de la part de l'auteur, l'intention d'exprimer et d'interpréter, sur la scène, non-seulement la vie réelle de ses contemporains, mais encore leur vie imaginaire ; non-seulement les mœurs qu'ils avaient, mais celles qu'ils auraient voulu avoir et que leur proposaient les autres formes de l'art. C'était un vaste dessein, que Jean de Schelandre n'a pas réussi dans l'ensemble, mais dont quelques parties sont heureusement exécutées, surtout dans la première journée.

Notons d'abord que toute l'action est mise sous les yeux des spectateurs, comme dans Shakespeare, qui (pour le rappeler en passant) n'était connu de personne en France à cette époque. Ainsi, c'est sur la scène que se passe l'épisode de la bataille où les deux princes sont faits prisonniers ; c'est sur la scène que les sicaires tuent Léonte ; c'est sur la scène qu'est dressé l'échafaud où monte pour un instant Méliane. On voit Belcar au lit (acte II, scène 4.) On voit « deux pescheurs en un esquif » (2me journée, acte IV, scène 3), qui harponnent le cadavre de Cassandre. Les petits maîtres n'encombraient pas encore le théâtre où le machiniste pouvait étaler les merveilles naïves de son art encore dans l'enfance. Et j'imagine qu'au besoin, si le machiniste était impuissant, la bonne volonté du spectateur faisait crédit au poète, en France comme en Angleterre. En tout cas le lieu de la scène change sans cesse et tous les évènements qui forment l'intrigue sont exposés, contrairement au précepte d'Horace, quelle qu'en soit la nature, tout comme dans l'art romantique.

Mais Jean de Schelandre n'est-il pas plus romantique encore dans la peinture des caractères ? L'art classique ne caractérise au théâtre que les personnages principaux ; les autres rôles sont dans l'ombre, à peine esquissés. Au contraire, il n'est pas une duègne, pas un soldat, pas un valet auquel notre poète ne donne une manière d'être particulière. Quiconque paraît dans son drame a sa vie propre et, sur sa figure, laisse voir tout ce qu'il est, ne fût-il entrevu qu'un instant, n'eût-il sur l'action qu'une influence insignifiante ; de même Lancelot Gobbo, dans le

Digitized by Google

Marchand de Venise, est dans son genre aussi complet que Shylock. Jean de Schelandre veut-il peindre les deux archers qu'achètera le vieux jaloux pour tuer Léonte? L'un sera maigre, affamé, envieux, mais non sans quelque fierté ; l'autre, plus gras et plus vil, entraînera son misérable camarade au meurtre payé ; tous deux comiques par leurs haillons et leur cynisme, tragiques par leurs misères éloquemment avouées, par leur esclavage, par leur faim :

Car, quant à l'appétit, rarement il nous quitte,
Étant d'autant plus grand que la solde est petite.

A côté de ces grotesques douloureux, dignes des gens de guerre de Callot, que de figures variées et vivantes, parmi les moindres personnages, depuis Almodice, gouvernante des princesses de Tyr, prête à toutes les complaisances pour ménager sa faveur et qui trouve dans son ingéniosité courtisanesque de quoi jouer un jour les Macette, jusqu'à Tharside, sœur du jaloux Zorote, un des caractères les plus variés qu'on ait mis au théâtre, femme de bon sens, au franc parler judicieux, en qui finit par percer aussi une Macette moins vile que l'autre, mais non moins dangereuse! La voici, cette Almodice, qui gourmande son frère Zorote de ses durs procédés envers sa femme Philoline. Ecoutez-la : n'est-ce pas une sage raisonneuse à la façon de Molière ?

Telles ont le cœur gay, ne cherchant que le ris,
Qui n'ont aucun dessein d'offenser leurs maris,
Et telle a le discours et le front de Minerve,
Qui pour l'ami secret ses caresses réserve...
Monstrez-vous le plus sage en lui cédant un peu;
Souffrez-luy quelquefois et la danse et le jeu,
Aux esbats innocens tenez-lui compagnie.
Il faut que par doucenr telle humeur se manie.
Pour peu que vous daigniez à son gré vous changer
Vous la verrez peut-être au vostre se ranger.
(1re journée, acte II, sc. 3.)

La même femme va fermer les yeux sur les amours de Philoline et de Léonte, comme dame Marthe, dans Goethe, s'éloigne au bras de Méphistophélès pendant que Faust courtise Marguerite. Et son Méphistophélès à elle sera Timadon, le joyaux compère du prince Léonte, qui trace son plan de campagne contre dame Tharside avec la verve d'un Falstaff ou d'un César de Bazan :

Je la vay de ce pas chatouiller, cajoller,
Et le passionné tellement simuler
(M'ayant de sa maison déjà promis l'entrée)
Que je l'attraperay, tant soit-elle madrée.

Digitized by Google

Elle est vieille, de vray; son haleine me put;
Mais je me contraindray pour venir à mon but.
Puis elle est joviale, aimant le mot pour rire,
Et moy je me fais fort de le savoir bien dire.
Cela s'accorde bien. Naguère en devisant,
Comme je l'amusoy sur un conte plaisant,
La folastre qu'elle est, riant de bon courage,
A pensé me cracher une dent au visage.

Mais nous sommes montés d'un degré et nous voici parmi les héros de la pièce, héros burlesques et tragiques, comme ce Zorote qui querelle sa femme du ton d'Arnolphe, jaloux qui sent le ridicule de sa jalousie, mais qui aime et cède avec bonté, jusqu'au jour où, insulté dans son honneur et outragé dans son amour, il voit rouge et tue. Et sa femme, cette Philoline, quelle bonne pièce avec ses ripostes gaiement cruelles !

Encor si, pour tuer l'ennuy de la journée,
Quelque petit enfant ornait notre hyménée !

Et quelle Agnès désabusée jusqu'à la rouerie ! Longtemps patiente avec le butor, humble et douce pour obtenir d'aller chanter parfois hors de sa cage,

Prenant mesmes en gré son crachat et sa toux
Pour des baisers d'amy qu'on dit être si doux,

puis se révoltant enfin contre l'incurable fâcheux, elle se lasse de sa fidélité bête: qu'un homme qui lui plaise s'adresse à elle :

Et qu'il maudisse amour s'il n'en revient content !

Cet homme, ce sera le prince Léonte, qui n'a rien du jeune premier banal et qui ne ressemble guère à son adversaire le prince Belcar. Le poète a donné à l'un l'orgueil farouche dans la défaite, à l'autre le désespoir mélancolique. Leur amour ne parle pas de même : il a le verbe haut chez le séducteur de Philoline ; l'accent grave et doux chez l'amant de Méliane. Pareille diversité se retrouve dans les deux jeunes princesses qui vont aimer Belcar. Cassandre, au début, se montre dure pour le captif, par étroitesse de patriotisme; elle est née pour haïr et son amour sera surtout de la jalousie. Méliane au contraire, qui rappelle tour à tour les jeunes filles de Shakespeare et celles de Molière, tire de son cœur et de son bon sens une philosophie aimante :

Quelque ennemi juré qu'il soit à ma patrie,
D'une compassion mon âme est attendrie,

Digitized by Google

Quand je vois sur son front, sur son œil languissant,
Un air majestueux à travers paraissant ;
Puis ces graves discours ne tesmoignent en somme
Que douceur, que vertu, qu'honneur de galant homme.

Point de fausse pudeur : à l'occasion elle soigne elle-même le pauvre Belcar blessé :

... Bons dieux, son œil d'un nuage se couvre.
Il se pâme ! accourez, a l'ayde venez tous !
Du vinaigre ! Il revient : je sens battre son poulx.
Qu'il me fait de pitié ! Monsieur, prenez courage !
Ne le laissez plus seul, l'entretien le soulage.

Tant de réalité mêlée à tant de poésie, n'est-ce pas déjà le romantisme ? ou mieux n'est-ce pas la nature même ?

Non moins vivants sont les deux rois ennemis, Pharnabaze et Abdolomin, si différents des monarques de la tragédie classique. Corneille, dans son libre génie, tâchera de varier les rois de son théâtre, et quoique don Fernand et Tulle se ressemblent, on pourrait soutenir que chacun d'eux a son caractère propre. Mais les rois de Voltaire ? Ne sont-ils pas tous taillés sur le patron dessiné en 1640, par un didactique nigaud, Jules de la Mesnardière ? « Un roy, dit-il dans sa *Poétique* (1), sera grave, jaloux de son autorité, meslera la vigueur de maistre avec la douceur du père, et punira sévèrement les manquemens de respect que l'on commettra devant lui. » Et désormais, dans le théâtre classique, tous les rois seront graves, jaloux de leur autorité, et, chez les innombrables imitateurs du grand Racine, ce sera toujours le même mannequin sur le même trône, avec la même légende déroulée entre ses lèvres mortes ! Au contraire, dans Jean de Schelandre, le roi Pharnabaze est un soldat fougueux, une âme agissante et implacable, non sans une intelligente bonté quand il n'a plus la fièvre d'agir. Il ne ressemble en rien au roi Abdolomin, son antagoniste, âme méditative et clémente, mais triste et dégoûtée de la vie. Le vague chagrin d'Hamlet est pour quelque chose dans ses désirs inquiets. Au moment de livrer bataille aux Tyriens, que désire-t-il ? la victoire ? Non, la guerre est bête. Il a soif de la mort. Il est de ceux

.....Qui, souls des biens, las des maux de ce monde,
N'ont d'autre ambition qu'une fosse profonde.
.....Sens-je quelque amertume
Que l'usage commun ne me tourne en coustume ?

Comme don Ruy dans *Hernani*, il envie le jeune pâtre, pauvre et actif. Ce roi qui mène tout ce grand fracas d'armes, c'est un philosophe,

(1) La Poétique *de Jules de la Mesnadière*, à Paris, chez Antoine de Sommaville, au Palais, dans la Galerie des Merciers, à l'escu de France, M. DC. XXXX. Avec privilège du Roy. In-4°.

Digitized by Google

un douteur, un mélancolique, qui a lu Montaigne et dont l'imagination, qui va plus loin que le bon sens oscillant de Montaigne, rêve les joies du néant :

O mort ! que tardes-tu ?...

III.

Telles sont les principales figures de ce drame touffu et complexe comme la vie dont il prétend rendre la variété ; toutes vivent ; toutes différent ; toutes réflètent les angoisses et les joies du XVI^e^ siècle finissant. Rois, amoureux, jeunes filles, soldats, valets, tous ces types sont pris dans la nature, jamais dans la convention, dans la tradition, dans Jodelle ou dans Sénèque. C'est un art franc et libre qui leur a donné la vie.

Le style n'est pas moins naturel. L'alexandrin, dans *Tyr et Sidon,* sait se briser pour le dialogue et le récit entrecoupé ou s'assouplir pour les nuances délicates du sentiment. Les vers pittoresques, les vers qui font image, tels que nous les aimons trop, tels que Corneille les trouve encore dans le *Cid*, tels que les proscrira le purisme rationaliste, mêlent à cette poésie un éclat tantôt épique, tantôt lyrique :

Des corps des deux partis, les guérets sont tout noirs...
Et le gay souvenir des victoires passées
Estourdissoit le ciel de nos voix eslancées.....

Nous avons cité quelques traits d'un heureux réalisme. Parfois aussi le dialogue étincelle d'esprit :

Prince, pardonnez-moi, je suis neuve à la court.
— Vive la nouveauté ! c'est la mode qui court.

On voit que si la langue du théâtre romantique est en germe dans Jean de Schelandre, celle de Molière y est déjà prête. Quant à Corneille, avait-il lu *Tyr et Sidon* ? N'y a-t-il pas chez lui des réminiscences de vers épars dans son prédécesseur, de ceux-ci, par exemple :

O rage ! ô désespoir ! M'estoy-je ainsi promis
De faire mon entrée en ces murs ennemis?
Elle a trop de beauté pour n'estre pas courtoise...

Le poème de Jean de Schelandre marque donc une date importante dans l'histoire des lettres françaises et une libre critique ne peut le

Digitized by Google

négliger. Est-ce un chef-d'œuvre? Non, certes. Dans *Tyr et Sidon*, chaque personnage vit, chaque scène prise à part intéresse : l'ensemble ne vit pas. C'est une galerie de portraits : chaque figure reste dans son cadre, ressemblante et animée, mais isolée. Il manque à ce drame, l'harmonie shakespearienne; il manque à Jean de Schelandre le don de mettre l'unité dans la variété, le génie de la composition. Le style pèche aussi par la bigarrure excessive. Dans Shakespeare, Macbeth ne parle pas comme Othello, ni Roméo comme Hamlet; et pourtant c'est toujours Shakespeare qui parle. Aucune de ces phrases diverses ne pouvait sortir d'une autre plume que de celle de Shakespeare. Au contraire, en maint endroit de *Tyr et Sidon*, est-ce du Schelandre ou du Hardy ou du Régnier que nous lisons? Ne pourrait-on pas s'y tromper ?.Ce n'est donc pas là un style de génie, pas plus qu'une composition de génie. Mais si Corneille avait, je le répète, paru dans ces conditions, dans cette indépendance publique de l'art, que n'eût-il pas fait? Que n'eût pas été notre théâtre? Regrets superflus, sans doute : mais ne montrent-ils pas que la préface de *Cromwell* est un retour à des idées françaises, à une tradition française, à cette brave et belle tragi-comédie, qui, sans les pédants et Richelieu, nous aurait donné un drame supérieur au drame sublime, mais tronqué, des Corneille et des Racine?

F.-A. Aulard.

BIBLIOGRAPHIE

—

Le tragedie d'Euripide, volgarizzate da Giuseppe de Spuches.

Palermo, 1883, 2 v. in-8.

M. Giuseppe de Spuches, prince de Galati, est un helléniste distingué et un poète de talent. Déjà connu par un volume de doctes poésies, dont la seconde édition a paru à Palerme, en 1880, et où je remarque un agréable poème en octaves, *Gualtiero, novella siciliana del secolo XIII*, M. de Spuches s'occupe à traduire en vers les poètes grecs. Il nous a déjà donné dans ses *Alcuni scritti* (1881), une version aussi poétique que fidèle de Bion, de Moschus, du poème de Musée, *Héro et Léandre*, et de l'*Œdipe roi* de Sophocle. Les mêmes qualités se retrouvent dans cette traduction complète du théâtre d'Euripide, spirituellement dédiée par ce Sicilien délicat *à la mémoire de ces magnanimes Syracusains qui, après avoir défait l'armée athénienne dans la XCIII^e^ olympiade accordèrent vie et liberté aux prisonniers qui, pour consoler leur misère, chantaient les drames d'Euripide*. Voici un specimen du talent de M. de

Digitized by Google

Spuches ; c'est sa version des deux premières strophes du premier chœur d'Hippolyte, que nous confrontons avec le texte grec (éd. Weil) :

ΧΟΡΟΣ.		CORO.
Ὠκεανοῦ τις ὕδωρ στά-	[Strophe 1.]	Un sasso, dell'Oceano
ζουσα πέτρα λέγεται		L'onde stillar si dice,
βαπτὰν κάλπισι ῥυτὰν		Ove a tuffarvi l'anfore
παγὰν προϊεῖσα κρημνῶν,		Atta una fonte elice.
ὀθι μοὶ τις ἦν φίλα,		Ivi a purgar nei latici
φάρεα πορφύρεα		Bei veli era un amica,
ποταμίᾳ δρόσῳ		Che sulla roccia aprica
τέγγουσα, θερμᾶς δ' ἐπὶ νῶτα πέτρας		Poi li stendeva al sol.
εὐαλίου κατέβαλλ'· ὅθεν μοι		Da lei primier l'annuncio
πρώτα φάτις ἦλθε δεσποίνας,		M'ebbi, che in casa ognora
		Chiusa e nell'egro talamo
		Langue la mia signora;
τειρομέναν νοσερᾷ κοί-	[Antistrophe 1.]	E che di bende tenui
τᾳ δέμας ἐντὸς ἔχειν		Il biondo crin velò.
οἴκων, λεπτὰ δὲ φάρη		Odo che il sua purissimo
ξανθὰν κεφαλὰν σκιάζειν·		Seno, e l'ambrosia bocca
τριτάταν δέ νιν κλύω		I doni almi di Cerere
τάνδε κατ' ἀμβροσίου		Ben da tre dì non tocca;
στόματος ἀμέραν		Ch'ella desia di giungere
Δάματρος ἀκτᾶς δέμας ἀγνὸν ἴσχειν,		Al rio confin di morte,
κρυπτῷ πάθει θανάτου θέλουσαν		Ove la spinge un forte
κέλσαι ποτὶ τέρμα δύστανον.		Ed incompreso duol.

Sans doute, il est regrettable que le traducteur n'ait pas cru pouvoir commencer l'antistrophe où elle commence en grec et qu'il ait rendu πορφύρεα par ***bei*** : mais ce sont taches légères dans un ensemble excellent, et nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir signalé cette tentative considérable qui n'a pas d'analogue en France. J'ajoute que M. de Spuches a publié un volume de poésies grecques et latines de son cru, en une langue pure et en un style élégant ; on dirait les délassements d'un érudit du XVIe siècle. — Il m'en coûte de quitter cette studieuse Sicile sans mentionner aussi un critique sagace et bien informé, M. le professeur Guardione, qui a écrit sur Ranieri et Leopardi, sur Carlo Gemelli, d'aimables et doctes opuscules. Je louerais aussi, s'il ne m'était dédié, son petit livre sur Giuseppina Turrisi-Colonna, qui forme un chapitre important de l'histoire de la littérature sicilienne. On le voit : l'Université italienne travaille beaucoup ; elle a des hommes de talent, des critiques et des historiens, jusque dans ses plus petits collèges, jusque dans le collège de Bivona, perdu dans la province de Girgenti, où M. Guardione professe et écrit à la fois (utile exemple pour nos Français), et où son mérite ne le laissera pas longtemps.

F.-A. A.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie de MARCIREAU & Cie

Digitized by Google

Digitized by Google

MAI 1883. N° 5.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

M. le Ministre de l'Instruction publique vient de prendre une décision relativement aux lexiques dont les candidats devront se servir, à l'examen de baccalauréat, pour faire la version latine et le thème anglais ou allemand.

Ces lexiques ne seront ni choisis, ni fournis par la Faculté ; chaque candidat devra apporter le sien, — celui qu'il préférera.

Toutefois, la liberté du choix laissée aux candidats n'est pas absolue. Ils ne pourront faire usage à l'examen que de lexiques conformes aux instructions officielles, et qui auront été reconnus tels par la Commission spéciale chargée d'examiner ce genre d'ouvrages.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des décisions de cette Commission.

Dans le dernier paragraphe de sa circulaire, M. le Ministre invite « MM. les doyens à donner des versions et des thèmes plus faciles que » par le passé pour la prochaine session de juillet-août 1883 ; il est » évident que l'élève obligé de se servir de simples lexiques y trouvera » moins de secours que dans des Dictionnaires plus complets. Il y a » lieu de tenir compte de cette nouveauté ; l'épreuve doit simplement » prouver des connaissances moyennes, et non une expérience et une » science que nous n'avons pas à demander à de bons élèves de rhétorique. »

*
* *

Nous avons reçu plusieurs demandes de renseignements relatives aux formalités à remplir et aux conditions requises pour l'obtention d'une bourse de licence, d'une bourse d'agrégation et du poste de maître auxiliaire dans un lycée. Il nous suffira, pour donner satisfaction à nos correspondants, de résumer les instructions ministérielles qui se rapportent à ces différents points.

Digitized by Google

Bourses de licence. — Un concours pour l'obtention des Bourses de licence entretenues par l'État, les villes et les départements, a lieu vers le 15 juillet de chaque année, au siège de la Faculté. Les candidats doivent s'inscrire au secrétariat de l'Académie du 1er au 30 juin, et désigner la Faculté à laquelle ils désirent être attachés. Ils doivent être Français et âgés de 18 au moins, de 30 ans au plus. Ils ont à produire en s'inscrivant les pièces suivantes : 1° leur acte de naissance ; 2° leurs diplômes ; 3° une note revêtue de leur signature et indiquant la profession de leur père, la demeure de leur famille, l'établissement ou les établissements dans lesquels ils ont fait leurs études, le lieu ou les lieux qu'ils ont habités depuis leur sortie desdits établissements; 4° un certificat du chef ou des chefs desdits établissements contenant, avec une appréciation du caractère et de l'aptitude du candidat, l'indication des succès qu'il a obtenus dans le cours de ses classes, et des renseignements sur la situation de fortune de sa famille.

Avant d'être admis à concourir, les candidats devront signer l'engagement décennal. Ils devront également avant l'examen déclarer quel ordre de licence (lettres, philosophie, histoire) ils ont l'intention de choisir.

Les épreuves écrites sont une composition française et une composition latine. Quatre heures sont accordées pour chacune de ces compositions. Les épreuves orales consistent en une explication approfondie d'un auteur français, d'un auteur latin et d'un auteur grec des classes de rhétorique et de philosophie des lycées. L'épreuve latine comprend en outre la traduction orale d'un morceau français en latin. Les épreuves orales, pour chaque candidat, durent une heure au moins.

Les jeunes gens qui ont passé la 1re partie de l'examen de Baccalauréat et qui doivent passer la 2e partie à la session de juillet août, peuvent être autorisés à concourir conditionnellement pour les bourses.

Auxiliariat. — Les candidats au poste de maître auxiliaire dans un lycée doivent produire les mêmes pièces, remplir les mêmes formalités, et passer le même examen que les candidats aux bourses de licence. Les deux examens ont lieu en même temps ; et les candidats doivent déclarer s'ils concourent seulement pour l'auxiliariat, ou s'ils sont simultanément candidats aux bourses de licence et aux fonctions d'auxiliaire.

Bourses d'agrégation. — Les candidats aux bourses d'agrégation doivent adresser leur demande, du 1er au 20 juillet, au doyen de la Faculté où ils ont pris le grade de licencié.

Ils joignent à leur demande les certificats des chefs des établissements où ils ont enseigné. S'ils ont été boursiers de licence, ils ajoutent un rapport spécial des professeurs dont ils ont suivi les cours. Toutes ces pièces, accompagnées des notes de licence et des conclusions motivées du doyen, sont adressées au Ministre.

Digitized by Google

Nous ferons remarquer ici que c'est le candidat *lui-même* qui doit demander les certificats dont il est question ci-dessus aux professeurs dont il a suivi les cours et aux chefs des établissements où il a enseigné. Le soin de recueillir ces pièces n'appartient en aucune façon au doyen de la Faculté. Le candidat doit s'adresser *directement* aux chefs d'établissement et aux professeurs.

*
* *

Par décision du 4 avril dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu nous accorder un crédit extraordinaire de 300 fr. pour achat de dictionnaires, grammai es, cartes géographiques et livres usuels destinés à être mis à la disposition des étudiants de la Faculté dans la salle de travail qui leur est affectée. Nous remercions vivement M. le Ministre de cette nouvelle marque de bienveillance.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

OBSERVATIONS sur un sujet de Dissertation philosophique (4e série).

LE DÉTERMINISME.

S'il était toujours vrai que la lumière jaillit de la discussion, le problème de la liberté ne devrait plus avoir pour nous de mystère; il a suscité, en effet les luttes les plus vives et les plus opiniâtres qui aient jamais mis aux prises philosophes et théologiens. En ce moment même, des débats fort intéressants sont engagés sur cette question (1); mais elle est loin d'être résolue.

Toutes ces controverses sur un pareil sujet surprennent au premier abord; il semble qu'elles ne puissent avoir d'autre effet que d'obscurcir une vérité évidente par elle-même et incontestable. « Tout ce qui est dans la nature, disait Épictète, dépend de nous ou ne dépend pas de nous. Ce qui dépend de nous, ce sont nos actions; ce qui ne dépend pas de nous, ce sont les biens de la fortune, la naissance, la beauté, etc...» Voilà, ce semble, le langage de la vérité et du bon sens. Tout homme qui délibère sait qu'il peut choisir entre plusieurs partis; et quand il

(1) V. *La liberté et le déterminisme,* de M. Fouillée; et les articles publiés par ce philosophe dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 mai 1881), et dans la *Revue philosophique* (avril 1883); les articles de M. Delbœuf sur le déterminisme et la liberté (*Revue philosophique*, mai, juin et août 1883) M. de Pressensé, les *Origines* 1883. M. Jeanmaire, *L'idée de la personnalité*, 1882. M. Vallier, *L'intention morale*, 1883. Ribot, les *Maladies de la volonté*, 1883.

Digitized by Google

se prononce pour l'un ou pour l'autre, il a le sentiment qu'il aurait pu prendre une décision différente. Ce sont là des faits de conscience qui paraissent absolument certains; on ne doute pas plus de sa liberté que de son existence.

Cependant les déterministes refusent d'admettre le témoignage de la conscience, et ne voient qu'une illusion naïve au fond de notre croyance au libre arbitre. L'arbitraire, disent-ils, ne gouverne pas plus le monde moral que le monde physique; dans l'un comme dans l'autre, il n'y a pas de phénomène sans cause. Toutes nos actions sont déterminées par un ou plusieurs motifs: si un seul motif agit sur la volonté, il l'entraîne nécessairement; s'il y a plusieurs motifs, le plus fort l'emporte sur les autres, et l'action résulte tout naturellement de cette comparaison, de ce pesage. En cédant aux mille influences connues ou inconnues qui lui imposent toutes ses décisions, l'homme ne s'aperçoit pas de sa dépendance, de même que nous ne sentons pas le poids de l'atmosphère qui enveloppe notre corps; aussi se dit-il libre. Telle une girouette qui, placée au sommet d'un édifice, croirait se diriger elle-même et exécuter à son gré tous les mouvements que lui imprime le vent. Mais qu'on examine avec attention les faits, et on verra s'évanouir ce fantôme de liberté, né de l'ignorance et de l'orgueil.

De ces deux théories sur la liberté, laquelle doit être adoptée de préférence? Hamilton était d'avis que chacune d'elles est incapable de repousser les attaques de l'autre. Les champions des deux doctrines, disait-il, sont à la fois irrésistibles dans l'attaque et impuissants dans la défense. Chacune succombe et semble périr sous les coups de l'adversaire; mais chacune reprend vie par la mort de son ennemie (1). Tout récemment, M. Dubois-Reymond déclarait insoluble le problème de la liberté, et le mettait au nombre des sept énigmes du monde (2). Faut-il donc regarder comme invincibles les objections des déterministes contre le libre arbitre? Nous allons examiner rapidement le principe sur lequel ils s'appuient et les conclusions qu'ils en tirent.

I. On ne peut songer à contester le principe fondamental du déterminisme (3). Il est bien certain que la volonté doit être considérée, non comme une puissance désordonnée et fantasque, livrée à tous les hasards de l'instabilité, mais comme une force réfléchie, liée à un certain nombre d'idées et de sentiments. Nier cela, et prétendre que la liberté consiste à agir sans motif, ce serait non pas affranchir, mais dégrader la volonté humaine.

(1) Stuart Mill, la *Philosophie de Hamilton*, page 544.

(2) Les six autres sont: la nature de la matière et de la force, l'origine de la vie et du mouvement, l'apparente finalité de la nature, l'origine de la sensation et du langage. V. *Revue philosophique*, 1882.

(3) Les déterministes prétendent que leurs adversaires contestent la nécessité et l'influence des motifs. C'est là une assertion toute gratuite.

Digitized by Google

« Prenez, dit un philosophe anglais (1), les transactions commerciales; vous verrez qu'elles témoignent hautement de la confiance qu'ont les hommes dans l'influence des motifs. Le simple fait d'un marchand qui tire sur son banquier un billet payable à tel jour en est un exemple frappant. Il met son billet en circulation, sans douter aucunement qu'après des circuits de toute sorte, il sera présenté à paiement et que le banquier le paiera. Ici nous avons une série de volitions dont le résultat est attendu sans hésitation, avec une confiance égale à celle qui fait croire que le papier sur lequel le billet est tracé gardera l'écriture » (2).

Chacun de nous pense et agit comme ce marchand. Pour expliquer une action, nous cherchons les raisons qui ont pu la déterminer, et nous ne sommes pas satisfaits, tant qu'il reste une lacune dans la chaîne des influences qui ont abouti à l'acte. Mais jamais nous ne nous avisons de dire, même quand un homme a pris une résolution étrange et inattendue, qu'il a agi sans motif, et que sa résolution doit être attribuée uniquement à son libre arbitre. On cite souvent ce vers de Juvénal : *Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.* Mais la pensée qu'il exprime est bien la plus fausse et la plus antiphilosophique qui se puisse concevoir. Une volonté qui se suffit à elle-même, qui se décide à vide, est une pure chimère.

II. Voilà donc qui est bien établi. L'homme n'agit pas sans motif. On ajoute qu'il cède nécessairement au motif le plus fort; et ici commencent les difficultés.

La question serait d'une simplicité extrême, si nous n'avions à considérer que des forces physiques, qui s'ajoutent ou s'opposent les unes aux autres suivant des lois qu'on peut établir avec précision. Mais dans la délibération qui précède un acte réfléchi, interviennent les éléments les plus disparates et les plus complexes. Si l'homme est sollicité par l'appât du plaisir et des richesses, il a aussi l'inappréciable privilège de concevoir les idées de perfection morale, de devoir, d'honneur, de dévouement; et à chacune de ces idées se rattachent des sentiments qui se diversifient à l'infini et atteignent parfois la plus sublime élévation. Parmi toutes ces influences qui se disputent la victoire, personne ne peut dire quelle est en réalité la plus forte. Un pareil jugement, dit fort bien Reid (3), impliquerait de toute nécessité quelque commune mesure, quelque balance au moyen de laquelle leur force relative puisse être appréciée. Mais la diversité de leur nature ne permet aucune comparaison.

Nous arrivons donc à cette conclusion que la valeur des motifs dé-

(1) M. Samuel Bailey.
(2) V. Littré, *Philosophie positive,* tome III.
(3) Œuvres complètes, Trad. Jouffroy, tome VI, page 216.

Digitized by Google

pend de l'homme même qui agit, et qu'avant l'action, *le motif le plus fort* n'existe pas : cette expression si souvent répétée n'a par elle-même aucun sens. L'un préfère à tout les richesses ; l'autre cède à l'attrait du plaisir ; un troisième n'est sensible qu'aux considérations d'honneur et de loyauté. On ne saurait rien établir d'absolu en pareille matière ; *c'est la personne même qu'il faut étudier.*

III. On peut accorder, dit Kant dans la *Critique de la Raison pratique*, que s'il nous était possible de pénétrer l'âme d'un homme assez profondément pour connaître tous les mobiles même les plus légers qui peuvent le déterminer, et de tenir compte en même temps de toutes les occasions qui peuvent agir sur elle, nous pourrions calculer la conduite future de cet homme avec autant de certitude qu'une éclipse de lune ou de soleil, tout en continuant de le déclarer libre (1). Mais pour acquérir cette connaissance dont parle Kant, il faut démêler tous les facteurs qui ont concouru, à former l'homme tel qu'il est aujourd'hui, et déterminer la part d'influence exercée par chacun d'eux. C'est à ce prix seulement que nous connaîtrons les autres, que nous deviendrons intelligibles pour nous-mêmes, et que nous saurons quels sont, pour eux et pour nous, les motifs les plus forts.

Ici se présente une double hypothèse. Ou bien cette formation de notre personne morale s'est faite sans notre participation active et selon les lois inflexibles de la fatalité. Nous avons été produits par l'action combinée de plusieurs causes intérieures et extérieures auxquelles nous sommes nécessairement soumis : la constitution physique, le sexe, le régime, le climat, l'éducation, la famille, la société, les lectures, les exemples, les évènements, telles sont les principales influences qui nous ont pétris et façonnés comme une cire molle ; nous les avons subies sans résister et sans réagir. L'initiative de nos actions nous échappe ; nous ne sommes pour rien dans la direction de notre vie. Jamais, en effet, nous n'avons pu prendre une résolution, arrêter notre esprit sur une pensée quelconque, sans y être déterminés par un motif prépondérant ; et les motifs ne dépendent pas de nous. Nous n'agissons pas, nous *sommes agis*, comme disait Malebranche. Telle est la thèse des déterministes.

Une deuxième opinion prétend, au contraire, qu'à toutes les causes fatales auxquelles l'homme est sonmis, se mêle incessament son action personnelle, indépendante, et que sa vie morale est son œuvre propre. On laisse de côté évidemment les actions reflexes, instinctives ou accomplies machinalement, et en général toutes celles qui s'imposent à nous. Mais si la fatalité envahit une partie de notre vie physique, intellectuelle et morale, la liberté garde aussi sa part, qu'on ne peut lui enlever. Toutes nos actions ne peuvent être mises sur la même

(1) Traduction Barni, page 289.

Digitized by Google

ligne : je cède sans résistance possible à l'évidence d'un axiome, mais je suis le maître de porter et d'arrêter mon attention sur tel objet ; je subis, sans songer à me l'imputer, l'entraînement d'une passion ou d'un penchant quelconque ; mais je sens en moi le pouvoir de combattre ce penchant ; d'une part est la servitude, d'autre part, l'indépendauce ; les deux états ne sauraient être confondus. — Vous comparez l'homme à à une girouette qui aurait conscience de ses mouvements ; mais cette girouette ne sentirait pas en elle une force indépendante. L'homme a la conscience intime et permanente d'être cette force libre, capable de donner la prépondérance à tel motif, à tel mobile, indépendamment de leur valeur intrinsèque. Il ne sert à rien de dire que tout est régi par un déterminisme inflexible, que la chaîne des causes ne peut être rompue, etc... car il s'agit ici d'une cause qui ne ressemble à aucune autre et qui est sans analogue dans le monde. Elle a le prévilège unique de connaître et de sentir ; de plus, elle est portée invinciblement par sa nature à se croire libre, lors même qu'on lui prouve par raison démonstrative qu'elle est esclave de ses pensées et de ses sentiments. L'homme sait ce qu'il fait et pourquoi il le fait ; mais suffit-il d'être intelligent pour n'être plus libre ? Quel sens resterait alors au mot liberté ?

Telles sont les deux opinions en présence ; nous préférons la seconde. Elle a contre elle la logique à outrance des déterministes ; mais elle s'appuie sur deux faits d'une haute importance et qui n'ont point été ébranlés par tous ces débats : le témoignage de la conscience et celui de l'humanité.

V. Arren.

Sujets de compositions de la 6e série (du 1er mai au 1er juin).

Epreuves communes et licence ès lettres.

Composition latine. — Quibus vel vitiorum vel virtutum, Romano ingenio propriorum, imaginibus, Plautina comœdia, licet ad Græcorum exemplar composita, suo tempore valde placuerit et recentiorum quoque animos detinere mereatur, quærendum.

Composition française. — Expliquer ce précepte d'André Chénier : « Il faut refaire des comédies à la manière antique. Plusieurs personnes s'imagineraient par là qu'il faut y peindre les mœurs antiques. Je veux dire précisément le contraire. » (*Œuvres en prose*, éd. Becq de Fouquière, p. 345.)

Grammaire. — Des degrés de comparaison dans les diverses parties du discours qui en sont susceptibles.

Vers latins. — Juvenali, quem Aquinates, municipes sui, quamvis Romæ degentem, duumvirum quinquennalem, id est censorem ad mores inspiciendos et publica ædificia procuranda, elegerant, Martialis amicus ironice gratulatur, ne eamdem severitatem magistratus civibus castigandis quam poeta Romanorum vitiis inculpandis adhibeat, monens.

Digitized by Google

Consulter *les notes pour servir à la biographie de Juvénal,* du présent bulletin, II, 2.

THÈME GREC. — Ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est de tout temps, que les malintentionnés cherchent à étourdir la multitude par des rumeurs perfides, afin de faire naître la désaffection parmi le peuple, au profit de leur propre ambition : et je m'étonne moins de leur audace que de leur inintelligence s'ils croient n'être pas mis à jour. A ceux donc qui pratiquent de telles menées, je dis: « Vous ne voulez pas de l'égalité; mais est-il juste que les citoyens d'une même patrie ne soient pas traités sur le même pied ? On prétend, je le sais, que la démocratie est un régime déraisonnable, et que ceux qui ont la fortune sont aussi les plus capables de bien gouverner. Et moi je dis que ce qu'on nomme peuple, c'est tout le monde, au lieu que l'oligarchie n'est qu'une fraction; et que tous, selon leur mérite, ont un égal droit à tout dans la démocratie, tandis que l'oligarchie admet bien le plus grand nombre au partage des dangers; mais, pour les avantages, non contente d'en avoir la plus grosse part, elle s'adjuge le tout.

(Thucydide).

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. Théories contemporaines sur le plaisir et la douleur.
2. La philosophie de Démocrite.

LICENCE HISTORIQUE.

1. Exposer le rôle et la politique de Sparte pendant les règnes de Philippe et d'Alexandre.
2. Les grandes assemblées sous Charlemagne, les *missi dominici.*
3. Géographie politique comparée de la Gaule au v[e] siècle et en 511.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE — *Rhétorique à Hérennins* (attribuée à Cicéron) III, 14 : sermo quum est in dignitate... In amplificatione.

THÈME LATIN. — *La Bruyère.* Du mérite personnel. Édit. Chassang, § 42 et 43. La fausse grandeur... et il s'en passe.

VERS LATINS. — *Les mêmes que pour la licence.*

Ponr les autres agrégations, mêmes sujets que pour la licence.

Certificat d'aptitude (allemand).

VERSION.

Empfindungen beim Anblicke des Rheinfalls bei Schaffhausen

Welch ein groszer Gedanke der Schoepfung ist dieser Rheinfall ! Ich kann jetzt davon weiter nichts sagen; ich musz diesen grossen Gedanken sehen und hœren. — Sey gegrueszt, Strom ! der dn zwischen Huegeln herunter staeubst und donnerst, und du, der den Strom hoch dahin fuehrt, sey dreimal, o Schœpfer ! in deiner Herrlichkeit angebetet! Hier im Angesichte des groszen Rheinfalls, in dem Getœse seines mæchtigen Brausens, auf einer holdseligen Hœhe im Grase gestreckt, hier gruesz' ich euch, nahe und ferne Freunde, und vor allen dich, du werthes Land, das mein Fusz jetzt betreten soll ! O'dasz ich Alle, die ich

Digitized by Google

liebe, hier versammeln kœnnte, mit ihnen eines solchen Werkes der Natur recht zu genieszen !

THÈME

Le prisonnier (suite).

Il croit que c'est un rêve : il hésite, il se lève, s'achemine d'un pas tremblant, et s'étonne de l'espace qu'il parcourt. L'escalier de la prison, la salle, la cour, tout lui paraît vaste, immense, presque sans bornes. Il s'arrête comme égaré et perdu; ses yeux ont peine à supporter la clarté du grand jour; il regarde le ciel comme un objet nouveau; son œil est fixe; il ne peut pas pleurer : stupéfait de pouvoir changer de place, ses jambes, malgré lui demeurent aussi immobiles que sa langue. Il franchit enfin le redoutable guichet.

Quand il se sentit rouler dans la voiture qui devait le ramener à son ancienne habitation, il poussa des cris inarticulés; il ne put en supporter le mouvement extraordinaire, il fallut le faire descendre.

Certificat d'aptitude (anglais).

VERSION.

If the old lady is a widow and lives alone, the manners of her condition and time of life are so much the more apparent. She generally dresses in plain silks, that make a gentle rustling as she moves about the silence of her room; and she wears a nice cap with a lace border, that comes under the chin. In a placket at her side is an old enamelled watch, unless it is locked up in a drawer of her toilet, for fear of accidents... She wears pockets, and uses them well too : in the one is her handkerchief, and any heavier matter that is not likely to come out with it, such as the change of a sixpence; in the other is a miscellaneous assortment consisting of a pocket-boock, a bunch of keys, a needle case, a spectade case, crumbs of biscuit, nutmeg and grater, a smelling bottle, and, according to the season, an orange or apple, which after many days she draws out to give to some little child that has well behaved itself.

THÈME.

La prosopopée des guerriers morts à Marathon, — les citoyens romains attachés sur l'infâme gibet de Verrès, — la nuit, la nuit effroyable où la mort d'Henriette retentit comme un coup de tonnerre, — la poussière vengeresse de Marius, l'apostrophe des baïonnettes et la roche tarpéienne, — la République qui, comme Saturne, dévore ses enfants, — la voix éclatante des lacs et des montagnes, — le char qui porte les funérailles de l'Irlande, — le turban qui marque sur la carte la place de l'empire turc, — l'Algérie, dont le fruit ne se présente pas même

Digitized by Google

en fleur sur l'arbre arrosé de notre sang, — les pères de la Révolution, ces nobles esprits qui se penchent du haut des cieux, — c'est là de l'éloquence d'images.

AVIS

Les conférences du jeudi auront lieu dans l'ordre suivant pendant le mois de mai :

Conférences de licence (lettres, philosophie, histoire) : le 10 et le 24 (de 1h. à 4 h.)

Conférences d'agrégation (grammaire, histoire, philosophie) : le 17 et le 31 (de midi à 3 h.)

Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes : Allemand, le 10 mai ; anglais, le 24 (de 1 h. à 3 h.

M. le Ministre a autorisé MM. Landon (collège de Loudun) et Gache (collège de La Rochsfoucault) à se rendre à Poitiers avec remboursement des frais de voyage, pour suivre les conférences du jeudi préparatoires à la licence et à l'agrégation.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

DE L'INFLUENCE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE EN ALLEMAGNE AU XVIIe SIÈCLE

A propos de l'*Histoire des doctrines littéraires et esthétiques en Allemagne*, par M. Émile Grucker, professeur de Littérature étrangère à la Faculté de Nancy ; Paris, Berger-Levrault et Cie, 1883.

M. Grucker a occupé pendant dix ans la chaire de Littérature étrangère à la Faculté de Poitiers. Notre grand public se souvient encore de sa distinction, de sa finesse, de sa supériorité de vues dans l'étude des questions les plus délicates de la littérature allemande. Il a mis à Nancy la dernière main à ses travaux de Poitiers, et il les publie en deux volumes. Le premier a paru : il traite particulièrement d'Opitz, de Leibniz, de Gottsched et des Suisses. Le second aura pour objet Lessing et son époque. L'œuvre, dans son ensemble, retracera les doctrines littéraires et esthétiques en Allemagne depuis la première moitié du XVIIe siècle ; ce sera une histoire de la littérature allemande vue par le côté des idées, des théories, des principes.

Les travaux français sur la littérature allemande se rapportent le plus

Digitized by Google

souvent à la période moderne, qui commence avec Lessing et se continue avec Gœthe et Schiller. Quelques livres de valeur ont paru sur le moyen âge et le XVI^e^ siècle, mais le XVII^e^ a été peu étudié chez nous. La thèse de M. Antoine sur le *Simplicissimus* de Grimmelshausen a donné récemment à M. Himly l'occasion d'exprimer son regret au sujet d'une abstention que rien ne justifie. Les mots *absence d'intérêt*, *stérilité nationale*, *décadence intellectuelle*, *désert littéraire*, appliqués au XVII^e^ siècle en Allemagne, sont vite écrits; mais ils n'expliquent rien. Si désert littéraire il y a, il faut chercher en quoi, dans quel sens, pourquoi. M. Grucker veut bien, avec tout le monde, que ce siècle soit pour l'Allemagne une époque d'affaissement en littérature comme en politique; toutefois, il ne se contente point d'affirmations qui n'apprennent rien à personne; il étudie les textes, et c'est sur les documents qu'il fonde ses jugements. Les sociétés de langue et de poésie, les traités didactiques, les écoles qui ont fait loi, les écrivains influents, les institutions avec leurs succès et leurs échecs, les œuvres et les hommes, tout est examiné de près. L'impression qui reste au sortir de la lecture du livre de M. Grucker est qu'il y a un travail littéraire actif, quoique peu fécond, en Allemagne au XVII^e^ siècle. Ce travail est en grande partie une imitation de la France : imitation bizarre et variée; tantôt consciente, tantôt inconsciente; quelquefois volontaire, d'autres fois involontaire; un jour servile, un autre jour mêlé de protestations. Si saillante que paraisse être cette pensée dans l'œuvre de M. Grucker, elle n'y est pas mise en relief de parti pris; elle ressort comme d'elle-même de l'analyse de tous les écrits passés en revue. L'amour propre national le plus susceptible ne pourrait soulever d'objection de l'autre côté du Rhin; le meilleur patriote allemand, s'il voulait être sincère, ne pourrait arriver à un autre résultat.

M. Crouslé a publié, il y a vingt ans, une brochure sur le goût français en Allemagne au temps de Lessing; le premier volume de M. Grucker pourrait presque être intitulé : Le *Goût français en Allemagne au XVII^e^ siècle*, tant la France y tient de place. L'auteur possède la littérature française aussi bien que la littérature allemande; la supériorité étant de notre côté, il en résulte pour l'œuvre un charme particulier. Le lecteur français s'y laisse prendre, et parcourt avec avidité ces belles pages où l'œil se repose en même temps que l'esprit se délecte (1).

J'ai pensé que, ne pouvant ici faire envisager le livre de M. Grucker à tous les points de vue, je ferais bien d'en présenter plutôt le côté français. Ce serait peut-être le meilleur moyen de faire naître chez

(1) La maison Berger-Levrault a un système d'impression qui rappelle les meilleurs temps de l'imprimerie française; ses caractères sont gros, nets, clairs; les lignes sont fortement marquées, et les pages s'enlèvent vite.

Digitized by Google

chacun le désir de le lire tout entier. Si mon petit essai avait quelque mérite, il faudrait l'attribuer à l'écrivain que j'étudie ; il m'en fournit les idées, les expressions même. Qu'en tout cas on veuille bien y voir avant tout un hommage rendu à la science et au goût d'un des plus remarquables professeurs de la Faculté des Lettres de Poitiers.

I.

Dès le XVI^e^ siècle, les Allemands importaient chez eux la langue et les mœurs françaises. C'était devenu une habitude pour les jeunes nobles de voyager, de séjourner en France pour se former aux belles manières, pour y étudier le droit et les lettres classiques, qu'on enseignait alors en Allemagne sans charme et sans éloquence dans la vieille routine. A leur retour, ils gardaient et répandaient autour d'eux, par leur exemple, l'éducation française qu'ils avaient reçue ; elle contrastait avec la lourdeur, la gaucherie et la grossièreté indigènes, et était d'autant plus facilement adoptée. L'introduction et les progrès du calvinisme favorisèrent également l'influence française : il avait sur le luthéranisme allemand l'avantage de ses allures plus distinguées. La doctrine religieuse fit adopter les cantiques et les livres de prières français ; le sermon français donnait satisfaction à la fois aux besoins religieux et aux lois de la mode et du bon ton. Cette coutume se fortifia à la suite de la guerre de Trente ans ; après la paix de Westphalie, on rougissait d'être Allemand, on s'en cachait comme d'un ridicule. Des protestations de l'amour national froissé se faisaient entendre, il est vrai. « Si l'on pouvait ouvrir le cœur d'un petit-maître allemand, on constaterait que cinq huitièmes en sont français, » disait Philandre de Sittenwald (1) dans son affliction de la honte infligée à la langue allemande. Le poète Logau se servait d'une expression plus pittoresque : « Les Français ont coupé le nez à la langue allemande et lui en ont collé un autre qui ne va pas avec les oreilles allemandes. »

Ces protestations et d'autres ne parurent contribuer qu'à fortifier l'esprit d'imitation. C'est ainsi que la Société frugifère, tout en prétendant s'insurger contre l'invasion étrangère, ne put que se constituer à la façon française : elle rappelait la société du Salon bleu de l'Hôtel de Rambouillet. Dans l'une et l'autre les femmes étaient admises et prenaient part aux discussions. La Frugifère aurait même voulu devenir une sorte d'Académie française.

Opitz publia deux ouvrages en faveur de la langue et de la poésie nationales, l'*Aristarchus* et le *Livre de la Poésie allemande*. Force lui

(1) Je ne donne point, dans ce petit article, de notices sur les auteurs nommés. Le lecteur les trouve dans le livre de M. Grucker. Elles attestent, par leur nombre et leur exactitude, la peine qu'elles on dû donner à l'auteur. Ces recherches sont appréciées des travailleurs consciencieux.

Digitized by Google

fut d'aller s'inspirer en France. Pour l'*Aristarchus*, la méthode lui est fournie par l'*Illustration de la Langue française* de J. Du Bellay, bien que les deux écrivains travaillent dans des sens différents : Opitz cherche à débarrasser la langue allemande des éléments étrangers, au lieu que J. Du Bellay veut piller les langues anciennes et enrichir de leurs dépouilles la langue française. Pour le même livre, Opitz prend ses idées et ses arguments dans la préface en tête de la Franciade. Ronsard appelait un crime de lèse-majesté l'abandon du langage de son pays, vivant et florissant, pour quelque misérable cendre des anciens ; il suppliait humblement les favoris des muses de n'être plus ni *latiniseurs* ni *grécaniseurs*, mais de prendre pitié de leur pauvre mère naturelle. Opitz de même gémit des efforts et des peines incroyables des Allemands de ne pas ressembler à eux-mêmes : ils se méprisent et se font mépriser en repoussant les expressions justes et belles de leur propre langue, pour en emprunter de moins justes et de moins belles aux langues étrangères. Quant au *Livre de la Poésie allemande*, Opitz le remplit de réminiscences et de passages de l'*Abrégé de l'art poétique* de Ronsard. Commentateur, grammairien, versificateur, il rappelle Malherbe. Ne connaissait-il pas cet auteur ? M. Grucker semblerait le croire. Cependant, c'est le même sentiment du style, la même épuration de la poésie, la même réduction de la muse aux règles du devoir.

Les Allemands eurent rarement assez d'originalité pour juger par eux-mêmes les œuvres françaises ; ils se laissaient décider par les succès qu'elles obtenaient en France ! La vogue extraordinaire des romans de Mlle de Scudéry les éblouit, et les poètes les convertirent en drames : en 1635, une des premières tragédies de Lohenstein, *Ibrahim Bassa*, fut composée avec l'*Ibrahim ou l'Illustre Bassa*.

L'atmosphère toute française des cours d'Allemagne faisait des écrivains les plus éminents de vrais Français. Leibniz (1) se servit de notre langue pour répandre ses idées, et le jour où il se mit à écrire en allemand, il proposa à l'imitation de ses compatriotes ce qui se faisait en France. Pour son *Avertissement aux Allemands de mieux exercer leur intelligence et leur langue*, il cherche ses inspirations dans cette société élégante, polie, éclairée, instruite sans raideur et sans morgue, qu'il avait fréquentée pendant son séjour en France. Il déclare qu'en un temps où la langue allemande n'est qu'un signe misérable d'une situation politique et littéraire plus misérable encore des pays où elle se reparle, la langue française, au contraire, est presque cicéronienne, et doit être regardée comme un des premiers titres de grandeur d'une nation admirable dans la paix et dans la guerre. « Ceux que n'aveugle

(1) Le chapitre consacré à Leibniz me paraît le meilleur ; il est écrit avec amour. M. Grucker est philosophe, et on s'aperçoit qu'il a retrouvé une ancienne et chère connaissance.

Digitized by Google

pas un zèle maladroit, dit-il, et qui savent ce qui se passe chez l'une et l'autre nation, avoueront que ce que l'on estime chez nous comme étant bien écrit, peut à peine se comparer à ce qui en France est relégué au dernier rang, et appartient à tous ceux qui se mêlent quelque peu d'écrire. Par contre, celui qui voudrait écrire en français comme souvent on écrit chez nous en allemand, serait critiqué par les femmes et deviendrait la risée des salons. » Les Allemands, d'après lui, devraient, comme les Français, lire dès leur jeunesse des livres agréables et instructifs, et, dans leurs réunions, au lieu de passer le temps à imaginer des farces absurdes, échanger entre eux des pensées justes, nées de la lecture et placées à propos dans la conversation.

Dans ses *Considérations concernant l'usage et l'amélioration de la langue allemande*, on trouve une singulière communauté d'idées avec Fénelon ; elle prouve l'influence exercée sur le philosophe allemand par le milieu où il avait vécu en France. Pour enrichir la langue allemande, il propose trois moyens : rechercher tous les mots existants, mais perdus, et rétablir d'anciens mots hors d'usage ; introduire par naturalisation des mots étrangers ; inventer et composer avec méthode des mots nouveaux. Est-ce que Fénelon ne demande pas la même chose pour la langue française ? Quand Leibniz veut apprendre aux Allemands à bannir de leur langue la trivialité et la grossièreté, c'est aux Français qu'il les adresse. « Ils évitent, dit-il, dans les écrits destinés au public, non seulement les expressions, mais même les pensées de ce genre ; et dans les comédies, et jusque dans les farces, ils ne souffrent guère de plaisanteries équivoques et contraires aux convenances. » Leibniz était bon patriote ; son but n'était point la glorification de la France ; il voulait exciter les Allemands à se créer une langue propre riche, pure et capable d'exprimer toutes les pensées, tous les sentiments. Il pouvait espérer de voir son vœu se réaliser quand Frédéric Ier fonda dans l'Académie de Berlin, organisée d'après ses idées et son plan, une section spéciale consacrée à la langue allemande. Mais l'influence de l'esprit français était trop puissante en Allemagne, et surtout à l'Académie, où le français était en quelque sorte la langue officielle. Il est juste de dire que si Leibniz ne put voir ses doctrines porter leur fruit en son temps, la postérité ne les perdit point de vue. Vers la fin du XVIIIe siècle, l'Académie de Berlin créa une commission pour exécuter les idées du philosophe exprimées dans ses *Considérations*.

A côté de Leibniz, le jurisconsulte Chrétien Thomasius, fils du philosophe Jacques Thomasius, fait les mêmes efforts pour relever la langue allemande par l'exemple de la France. Il expose ses idées dans une sorte de discours, *De l'Imitation des Français,* annexé au programme d'un cours qu'il eut le courage d'annoncer comme devant se faire en allemand. Il voudrait que le savant allemand cessât d'être un pédant barbouillé de grec et de latin, la tête farcie de mots, de formules, de vaines

Digitized by Google

abstractions, de chimères métaphysiques ; pourquoi ne serait-il pas, comme le bel esprit français, un homme aimable et gai? Ce bel esprit connaît toutes les sciences, il sait causer, intéresser, instruire les autres sans pédantisme ; dans la conversation il apporte la grâce et la clarté ; il ne s'amuse pas à discuter sur les choses les plus évidentes ; avec cela il est capable d'être employé à toutes sortes d'affaires. Les Allemands devraient témoigner à leur langue nationale le respect que les Français ont pour la leur, et la faire serviraux usages les plus élevés de l'intelligence et de la science. Pourquoi continuent-ils d'exposer en latin les principes et les doctrines de la philosophie, et ne croient-ils leur langue bonne qu'à raconter des anecdotes et à écrire des gazettes? Aussi bon patriote que Leibniz, Thomasius a des Allemands une assez haute opinion pour les croire capables de s'assimiler tous les avantages de leurs maîtres ; il s'indigne contre le père Bouhours affirmant que rien n'était plus rare que le bel esprit en Allemagne, que les Allemands n'en avaient pas plus que les Moscovites. Son discours nous intéresse parce qu'il atteste combien était irrésistible l'ascendant de l'esprit français en Allemagne ; mais aussi il montre, comme les écrits de Leibniz, quel besoin de liberté, de progrès, d'affranchissement intellectuel travaillait la société allemande à la fin de XVII^e^ et au commencement du XVIII^e^ siècle. La langue allemande devenait, grâce à ces deux écrivains et à leurs disciples, l'organe de la science, de l'enseignement et de la vie publique ; elle acquérait chaque jour plus de clarté, de substance, de force, de souplesse, et elle se débarrassait de plus en plus des formes pesantes et compliquées de la phraséologie latine.

II.

A cette lutte engagée surtout en faveur de la langue s'en joint une autre où les revers et les succès sè mêlent également ; la France y occupe toujours la grande place. Il s'agit plutôt du goût et des principes de la poésie corrompus par Hoffmannswaldau et Lohenstein. A la tête marche Chrétien Weise, recteur du gymnase académique de Zittau. Il pose pour principe que plus les choses sont exprimées naturellement, plus vivement elles nous frappent.

Le style de l'Hôtel de Rambouillet ne trouve plus grâce devant lui. Un amant devra dire à sa belle : « Aurai-je l'honneur de me promener avec vous ? » et non pas : « Unique triomphatrice de la citadelle de mon cœur, le disque enflammé du ciel immense sera-t-il assez heureux pour projeter nos deux ombres sur le tapis brodé de vert de la campagne fleurie ? » Les Allemands eurent le bon sens de comprendre, comme avaient fait les Français instruits par Molière ; quant au style, ils revinrent à l'élégance, à la correction, à la grâce simple et naturelle de nos poètes ; beaucoup restèrent malheureusement fidèles à l'école silé-

Digitized by Google

sienne par le fond de leurs œuvres, qui continuèrent d'être plates et souvent licencieuses.

Il semble que les écrivains qui ont à cœur de réagir contre Hoffmannswaldau et Lohenstein aient tous besoin de s'appuyer sur la France. Canitz se fait le disciple de Boileau : une de ses satires, la cinquième, sur la noblesse, est une traduction de Despréaux, et une autre, sur la vie de cour, en est une imitation. Neukirch n'est pas moins sous l'influence des classiques français; cependant il n'en veut pas avoir l'air, et, semblable à l'enfant dru de La Bruyère, il bat sa nourrice : tout ce qui s'écrit en France est, d'après lui, copié et volé des anciens. Ulrich de Kœnig joint à ses poésies, fort médiocres, un traité didactique (Dissertation sur le goût) qu'il remplit d'idées empruntées à Mme Dacier (Causes de la corruption du goût) et à l'abbé Dubos (Réflexions critiques sur la poésie et la peinture). Wernicke semble n'écrire ses *Épigrammes* qu'avec des pensées françaises. Daniel Morhof, dans la partie historique de son *Enseignement de la langue et de la poésie allemandes*, accorde la place d'honneur à la France, « la nation la plus ingénieuse, supérieure de droit à toutes les autres dans son amour pour la poésie. » Il lui arrive même de prendre la défense des Français contre les Français ; son goût, il est vrai, devient alors douteux. Rapin avait prétendu que la France n'avait aucune œuvre égale à celle de Virgile; Morhof lui rappelle très sérieusement qu'il a négligé de faire mention de la *Pucelle* de Chapelain et de l'*Alaric* de Scudéry. Il est plus près de la vérité dans son jugement général sur l'esprit des Français : il estime qu'à côté de la vivacité des idées et de la promptitude de la pensée, on trouve chez eux beaucoup de discours inutiles.

Les lecteurs qui ont bien voulu me suivre avec attention devinent le nom qui va se présenter, et plusieurs, à coup sûr, se disent qu'avec Gottsched, l'influence française en Allemagne va être absolue. Le nom de Gottsched est devenu, en effet, comme le symbole de l'imitation servile du goût français : toute histoire de la littérature allemande écrite en Allemagne depuis Lessing, fulmine avec l'âpre auteur de la *Dramaturgie de Hambourg* contre *Sa Magnificence, M. le professeur Gottsched.* J'ai pu faire sur cet écrivain une étude quelque peu approfondie, et j'ai cru acquérir la conviction qu'il ne méritait pas toute la réprobation dont le chargent les patriotes allemands. Cependant, devant une unanimité frappante de jugements, j'ai eu des doutes. M. Grucker vient me mettre à l'aise : je suis tout heureux de trouver chez un critique si bien informé la confirmation de ce qui me semblait la vérité. Admettez qu'avec Gottsched, l'imitation des écrivains du siècle de Louis XIV reste la règle de la littérature allemande ; elle devient, du moins, plus libre et plus intelligente qu'elle ne l'avait été jusque-là ; elle n'étouffe pas la vie littéraire naturelle. Gottsched repousse le jugement dédaigneux des étrangers qui refusent aux Allemands

Digitized by Google

toute originalité poétique; pour confondre les admirateurs obstinés de tout ce qui est exotique, il publie le *Nœthiger Vorrath* et la *Deutsche Schaubühne*. Dans l'un, il met en lumière les avantages de sa patrie au point de vue des travaux de l'esprit et surtout du théâtre; dans l'autre, il multiplie les appels au talent et applaudit aux productions originales. Par son intelligente activité, il débarrasse la scène allemande des tragédies informes et des farces grossières qui la souillaient, et il substitue aux débauches et aux orgies d'imagination de Hoffmannswaldau et de Lohenstein, le régime du bon sens et de la loi. Qui veut défendre Gottsched contre l'accusation d'esclave du théâtre français, trouve un argument sans réplique en tête de sa *Schaubühne* dans la traduction des pensées de Fénelon sur la tragédie et la comédie en France. Il partage le jugement sévère de cet écrivain sur notre théâtre.

Si Gottsched pense comme Fénelon sur le drame, il se range du côté de Boileau pour ce qui est de la poésie et de la littérature en général; cela se voit dans l'*Essai critique d'un art poétique*, son ouvrage capital, l'exposition substantielle de sa doctrine. Ses adversaires, les Suisses, deviennent alors disciples de Fénelon; Bodmer, en particulier, invoque l'autorité des idées plus libres sur la poésie de l'auteur des *Opuscules académiques*, contre l'esprit plus exclusif de Boileau, pris pour règle par Gottsched.

Le premier volume de M. Grucker se termine avec la lutte des deux célèbres écoles qui se disputèrent dans la première moitié du XVIII^e^ siècle le domaine de la littérature allemande, et demandèrent pour elle l'indépendance et l'originalité sans pouvoir encore la soustraire à l'influence française. On voit déjà poindre Lessing : dans ses premières productions, il se fait le fidèle imitateur des modèles français introduits par ses prédécesseurs; mais bientôt il se tournera contre eux et leur fera la guerre jusqu'à sa mort. Que le second volume de M. Grucker vienne bientôt nous exposer les épisodes si variés et si intéressants de cette guerre; ce doit être le vœu de tout lecteur sérieux de la première partie de son œuvre.

J. PARMENTIER.

Digitized by Google

Notes pour servir à une biographie de JUVÉNAL.

—

Juvénal est parmi les auteurs de l'antiquité latine un de ceux dont le monde lettré parle le plus et qu'il connaît le moins. La générosité facilement accessible de ses maximes morales où toute âme honnête aime à se reconnaître, la crudité réaliste de ses peintures qui s'emparent de l'imagination au point de l'obséder, une réputation quelque peu usurpée d'indépendance politique et de fierté républicaine, sa haine des femmes et les injures éloquentes, brutales tout au moins, à leur adresse dont il a gonflé sa plus importante satire, sont autant de titres à une popularité spéciale. Mais un homme populaire n'est pas toujours un homme bien connu : au contraire. Juvénal, malgré tout le bruit qui se fait autour de son nom, l'est peu, d'abord parce qu'il ne figure pas, et pour cause, sur les programmes de l'enseignement secondaire ; ensuite, et cela est fâcheux, parce qu'il est exclu le plus souvent de ceux de l'enseignement supérieur (1). Les latinisants le lisent rarement par devoir ; plus rarement encore par goût et pour le plaisir, du moins, dans le texte. Car l'interprétation en est pénible, hérissée de difficultés de toute sorte. On se borne donc à citer de confiance et à admirer sur parole des fragments, toujours les mêmes, qui traînent un peu partout, qui sont appliqués à tout hasard; certains vers passés en proverbe sur la noblesse, sur l'honneur, sur l'éducation, sur la vanité de la gloire, sur l'influence pernicieuse des richesses, sur l'abaissement des Romains ; certains tableaux aussi, d'un coloris énergique qui tire l'œil et se grave dans la mémoire, Domitien délibérant avec les sénateurs sur la façon d'accommoder le turbot, Messaline courant les mauvais lieux, Séjan disgrâcié et traîné aux gémonies, la grandeur et la décadence d'Annibal, etc. Cela suffit au grand nombre pour concevoir de l'œuvre entière la plus haute idée, pour la placer, avec le romantisme, qui a lui aussi ses classiques (2), au rang des plus belles, bien au-dessus des satires d'Horace, prédécesseur de Juvénal, mais non certes son modèle. L'on s'en va répétant avec V. Hugo qu'il est « la vieille âme libre des républiques mortes ». c'est-à-dire apparemment l'âme de Sparte, d'Athènes et de Rome antique avec ses aspirations généreuses vers la liberté et la

(1) Plusieurs satires sont portées cette année au programme de l'agrégation des lettres ; l'innovation est excellente ; il n'y a pas d'auteur qui exerce mieux et dans tous les sens l'esprit critique, et qui oblige, pour être compris, à plus de recherches.

(2) Voir V. Hugo, *William Shakespeare*, Édit. Lacroix, p. 45.

Digitized by Google

vertu (1). C'est à peine si tout le fracas des métaphores dont l'auteur de *William Shakespeare* a environné le nom d'un Juvénal de fantaisie, permet d'entendre les voix autorisées de MM. Nisard, Boissier et Martha (2), nous donnant du poète et de son œuvre une idée scientifiquement exacte. Les déclamateurs, même lorsqu'ils prennent la livrée de la science comme M. Widal (3), continuent, par un curieux mirage, à voir les *Satires* à travers les *Châtiments*, à croire les deux livres issus du même esprit.

Ce qui n'a pas peu contribué à cette opinion, nous ne dirons pas exagérée mais fausse, que le public lettré s'est faite de l'œuvre de Juvénal, c'est qu'on ne sait à peu près rien sur l'homme. Recueilli avec un soin religieux par le moyen âge, prôné, commenté, imité par les classiques du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, couronné d'épithètes empanachées et de métaphores flamboyantes par les romantiques du XIX^e^, Juvénal ne comptait pas, du moins comme poète, pour ses contemporains ; il n'a pas eu de biographes ou n'en a eu que d'insignifiants. Mieux encore : tandis qu'Horace, avec une candeur simple et une franchise modeste, nous renseigne sur tout ce qui le touche, fournissant aux commentateurs modernes les éléments de la plus véridique, de la plus agréable des biographies (4), Juvénal se dérobe, ne parle presque jamais de lui-même, et au besoin essaie de nous donner le change. Avec un auteur aussi discret ou aussi prudent, aussi délaissé, dans tous les cas, par l'histoire, les érudits les plus déterminés sont fort empêchés. Longtemps la matière d'une biographie leur a paru mince et les conjectures hasardeuses. On s'habitua à traiter le livre des satires comme une œuvre impersonnelle, jusqu'à dire avec un critique qui a consacré cependant à notre auteur un fort volume (5) : « Après tout, Juvénal est tout entier

(1) « Il a en lui une Rome dans l'airain de laquelle sont fondues Athènes et Sparte. » ib. Il est impossible d'être plus exclusif en style plus apocalyptique, que le grand poète passant en revue ses auteurs favoris de l'antiquité sacrée et profane dans cet ouvrage « où à l'occasion de Shakespeare, toutes les questions qui touchent à l'art se sont présentées à son esprit. » (Préf.) De l'antiquité latine, il n'accueille que Lucrèce, Juvénal et Tacite ; il n'y aurait point de mal si le chef du romantisme avait voulu marquer seulement ses préférences ; mais il a entendu dicter des arrêts.

(2) D. NISARD. *Études sur les poètes latins de la décadence.* II, 1-82. G. BOISSIER. *Juvénal et son temps.* Revue des D. M. Juin 1870, p. 141 et suiv. L'article est reproduit avec quelques modifications dans l'*Opposition sous les Césars*, p. 320 C. MARTHA. *Les Moralistes sous l'Empire Romain*, 255 et suiv.

(3) A. WIDAL. *Juvénal et ses satires.* Paris 1870.

(4) Voir surtout WALCKENAER, *Histoire de la vie et de la poésie d'Horace*, 2 vol. et PATIN. Études sur la poésie latine. I, p. 216 et suiv. ; en particulier : coup d'œil général sur Horace et ces œuvres. De même Horace, Sat. II, 1, 34 nous dit en parlant de Lucilius : quo fit ut omnis votiva pateat veluti descripta tabella vita senis.

(5) WIDAL, ouv. cit. p. XIII. M. Boissier, ouv. cit. p. 321 et suiv. fait justice de

Digitized by Google

dans son œuvre. » Si M. Widal a entendu par là constater un fait, nous espérons lui prouver que cette fois encore il exagère pour se faciliter la tâche. Mais sous la constatation d'un fait, chose plus grave, se dissimule tout un système, contre lequel on ne saurait trop protester : le système des genres impersonnels en littérature, des genres sans racine dans la vie d'un auteur, dans les événements et dans l'esprit d'un temps. D'une manière générale, il est faux que l'on puisse sainement juger une production littéraire ou artistique, si l'on ne connaît l'époque qui l'a vue naître, les circonstances qui l'ont développée, l'homme qui en a la responsabilité ou l'honneur. De tous les genres, par sa nature même, la satire est le plus personnel, celui où les idées, les préventions, les antipathies, les déceptions, les colères de l'auteur ne sont appréciées à leur véritable valeur que si on les rapporte au milieu où il vécut et aux événements de sa vie. Dire qu'on ne sait rien de la personne de Juvénal et en même temps qu'elle est tout entière dans l'œuvre satirique qu'il nous a léguée, est une singulière manière de faire à la fois l'éloge du livre et celui de l'homme. Encore faudra-t-il que l'ignorance où nous sommes de tout ce qui touche un tel écrivain soit expliquée de quelque manière. Si, enfin, le peu que nous avons pu apprendre de lui par des biographies anciennes ou par d'autres témoignages, se trouvait en contradiction avec les plus légitimes inductions tirées de l'ouvrage, une explication devient plus nécessaire encore. C'est ce qui nous a porté à recueillir sur la biographie de Juvénal quelques notes qui paraîtront peut-être nouvelles, à utiliser certains documents qui ont ou manqué ou échappé aux critiques français jusqu'à ce jour. Ils jetteront, nous l'espérons du moins, une lumière plus vive encore sur quelques points entrevus déjà par l'ingénieuse divination de MM. Nisard, Boissier et Martha, les trois écrivains qui nous semblent avoir le mieux compris Juvénal.

I.

Les éléments à l'aide desquels on peut composer la biographie d'un écrivain quelconque de l'antiquité sont de quatre sortes : 1° les indications tirées de ses propres ouvrages ; 2° les témoignages de ses contemporains ou de ses successeurs immédiats ; 3° les notices et les renseignements laissés par les grammairiens de l'antiquité, qui ont pu, plus largement que nous, puiser aux sources précédentes ; 4° les monuments épigraphiques. Il est rare que ces quatres sources d'information soient également accessibles et même qu'elles existent toutes les quatre ; la

cette singulière méthode et constate en ce qui concerne Juvénal, « que l'écrivain et le poète sont intéressants à étudier chez lui, mais qu'il importe bien plus de connaître ce que valent l'homme et le moraliste. »

Digitized by Google

dernière, notamment, ne s'ouvre presque jamais. Combien au total trouverons-nous d'écrivains grecs ou latins dont nous apprenions à connaître la personne et la vie à l'aide d'une inscription authentique, contemporaine des faits qu'elle révèle ? Or, Juvénal dont la mémoire est si délaissée par les biographes, Juvénal qui, dans son livre, semble avoir peur de se montrer au lecteur ou ne se montre que sous un déguisement, sort de l'ombre où il se dissimulait, grâce à une table de marbre sur laquelle il a fait graver lui-même, non pas des titres à l'admiration de la postérité, mais des prétentions bourgeoises au respect de ses concitoyens (1). Ce document, que nous sachions, n'a encore été en France interprété ou exploité par personne. On a de même tiré un parti médiocre, soit du témoignage formel, soit du silence des contemporains de Juvénal. On a omis surtout de chercher des inductions sur ses relations personnelles, dans les ressemblances que ses satires présentent avec d'autres ouvrages de la même époque. En revanche, on a pris au pied de la lettre les confidences prétendues que le satirique nous aurait léguées dans ses vers sur sa situation de fortune, sur ses relations, ses goûts, sa manière de vivre. On ne s'est même pas demandé s'il n'était pas dans la nature du genre déclamatoire, dont les satires de Juvénal sont le spécimen le plus remarquable, de donner le change sur les hommes et les choses, de grossir, d'atténuer, d'inventer même, sans souci des faits, avec la seule préoccupation de la phrase et du développement oratoire. Enfin, nul parmi nous n'a soumis, même à une critique sommaire, les diverses notices biographiques qui ont été recueillies dans les meilleurs manuscrits des satires, notices que l'on ne saurait attribuer à des auteurs déterminés, ni même à des auteurs dignes de foi et intelligents. C'est là une question, en quelque sorte préjudicielle, que nous voudrions régler avant d'aller plus loin.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire pour conclure à l'insignifiance ou à l'absurdité des biographes de Juvénal, d'entasser 130 pages d'érudition indigeste, sans ordre et sans plan, comme a fait Francke (2). Un court aperçu de leurs erreurs et de leurs contradictions suffira. Les vies de Juvénal, découvertes un peu partout, sont au nombre de sept ; toutes ensemble tiennent environ quatre pages de l'excellente édition où O. Jahn les a réunies au texte et aux scholies (3). En les comparant entre elles, il n'est pas malaisé de conjecturer comment elles ont successivement pris naissance. Il y en a une, et sans doute ne la possédons-nous plus aujourd'hui, qui a servi de type. Les copistes l'ont reproduite à tour de rôle, le plus souvent de mémoire, tantôt en l'abré-

(1) Mommsen, *Inscript. Reg Neapol.* 4312. — Orelli-Henzen, 5599.

(2) J.-V. Francke. *Examen criticum D. Junii-Juvenalis vitæ.* Altonæ, 1820.

(3) *D. Junii Juvenalis Saturarum libri, cum scholiis veteribus.* Berol. 1851. Les notices biographiques sont p. 386 et suiv.

Digitized by Google

geant, tantôt en y insérant, pour faire montre d'érudition, des détails qu'ils dégageaient eux-mêmes, par une interprétation défectueuse, du texte des satires, considéré par une supposition, d'ailleurs logique, comme la source d'information la plus exacte. Il en est résulté des contradictions formelles, des erreurs qui sautent aux yeux, des absurdités ridicules. La notice la plus ancienne est vraisemblablement la première (A. vita quæ Probi dicitur) (1) : elle nous est parvenue tronquée et défigurée. La plus développée est aussi celle qui par le style vraiment latin, élégant même, et par un certain sens historique, se recommande le mieux à notre attention. (B. Vossiana.) La dernière est ridicule d'ignorance en même temps que de prétention. (G. Vaticana.) Les sept ne sont d'accord que sur un seul point, sur une disgrâce encourue par le poète, à la suite de quelques vers de la VII^e^ satire (88 à 93), qui blessèrent un acteur favori de l'empereur. Mais les unes ne désignent que vaguement l'empereur sans lui donner aucun nom ; (A. C. E.) d'autres nomment Domitien (B. D.), une (F.) Trajan et la dernière (G.) Néron (2). Or, c'est sous le règne de Néron qu'il faut placer, nous l'établirons, la première enfance, sinon la naissance même de Juvénal. Quant à l'acteur, six biographies sur sept (celle qui fait exception est la 4^e^ qui mentionne d'ailleurs : Unius histrionis ira) désignent Paris. Mais le renseignement, malgré sa précision apparente, n'en laisse pas moins subsister des doutes, parce que l'histoire nous offre plus d'un acteur de ce nom, tous favoris de quelque empereur. Il n'y a guère moins de divergences sur le lieu de l'exil qui fut infligé au poète. Quatre des biographies nomment l'Égypte, sans doute, sur la foi du vers 45 de la XV^e^ satire (3), dans laquelle, sous prétexte de superstitions égyptiennes, est décrite une scène d'anthropophagie: (A. B. D. G.) La troisième (C.) ne désigne point de pays; la cinquième et la sixième sont loin de compte avec les autres. (E. F.) : Juvénal y est exilé en Calédonie où il meurt de chagrin. Suivant A et D, il succombe en Égypte ; s'il en faut croire B et C, il revient, au contraire, à Rome et y meurt de vieillesse; C. dit : du chagrin de ne pas retrouver son ami Martial, mort lui-même quelques vingt ans auparavant, comme nous le prouverons.

(1) Voici l'énumération des sept notices avec les noms qu'elles portent dans les éditions critiques. A. Vita quæ Probi dicitur. B. Vossiana. C. Donati quæ dicitur. D. Kulenkampiana. E. Bodleiana. F. Omniboniana. G. Vaticana.

(2) Le scholiaste au vers 92 de la Sat. VII commet la même méprise: propter hunc versum missus est in exsilium a Claudio Nerone ; chez O. JAHN, p. 282.

(3) Horrida sane Aegyptus, sed luxuria, *quantum ipse notavi*, Barbara famoso non cedit turba Canopo. Nous reviendrons sur ce passage et sur la prétendue connaissance que l'auteur de la XV^e^ satire aurait eu de l'Égypte par un séjour effectif dans le pays. Le lecteur voudra de même nous faire crédit pour les questions de dates, capitales dans la matière, et généralement négligées. Nous les discuterons plus tard.

Digitized by Google

Ces prétendus témoins de la vie de Juvénal étant ainsi en contradiction les uns avec les autres sur les faits les plus simples, on a essayé de discerner celui dont l'intelligence offrirait le plus de garantie. Malheureusement il ne faut pas que de l'intelligence chez un témoin pour être admis à déposer devant l'histoire ; il faut un nom qui signifie compétence et bonne foi. Les biographes de Juvénal sont tous anonymes; et les tentatives faites pour en déterminer un, d'une manière précise, ne reposent même pas sur des conjectures discutables. Suétone ayant écrit des notices sur les grammairiens, les rhéteurs et les poètes célèbres de Rome, on en a conclu qu'il devait avoir fait cet honneur à Juvénal, comme il l'a fait (du moins on le suppose, car l'existence même de ces *Vies* ne prouve pas que Suétone en soit l'auteur) à Perse et à Lucain. Nous voyons, au contraire, que les travaux de Suétone, aussi bien en histoire littéraire qu'en histoire politique, s'arrêtent au règne de Trajan. Par prudence ou par discrétion, il n'a illustré ou critiqué que des morts ; et l'on peut supposer que Juvénal lui a survécu; en tous cas Suétone est mort peu de temps après lui (1). Les derniers grammairiens qui aient trouvé place dans son livre : *De illustribus grammaticis*, sont Remmius Palemon et Valerius Probus, qui n'ont vu, ni l'un ni l'autre, l'avènement des Flaviens ; le dernier rhéteur de la série est Albutius Silus, et les derniers poètes, Perse et Lucain, à qui s'applique la même remarque. Suétone n'a même pas fait d'exception pour des auteurs célèbres, ses amis personnels, comme Tacite et Pline qui ont survécu au Ier siècle, mais sont morts avant lui. Pourquoi en aurait-il fait en faveur de Juvénal?

A défaut de Suétone, G. Valla, célèbre philologue italien du XVe siècle, mit la notice A, avec un certain nombre de scholies, sur le compte de Probus. S'il a voulu parler du célèbre Valerius à qui Suétone consacre une de ses plus intéressantes notices, il va de soi que celui-là n'a pu raconter la vie de Juvénal dont il est l'aîné de beaucoup. Un autre Probus, auteur de commentaires souvent cités sur Virgile et sur Perse, est également mort vers la fin du règne de Domitien (2). Or, la première satire de Juvénal portant avec elle une date certaine (3), celle

(1) Juvénal est mort sous le règne d'Antonin le Pieux; or, Fronton qui fut consul en 161, l'année de la mort de cet empereur, parle dans une de ses lettres, p. 118. N., de Suétone comme vivant encore. Dans une autre, p. 182 N. comme mort.

(2) Cf. A. Weidner, *D. Junii Juvenalis saturæ*, introd. § 2.

(3) V. 49 et 50. Je voudrais bien savoir comment Widal, à la suite de Weber (*die satiren des Juv-uebersetzt*, p. 234) et par *quels arguments décisifs* a pu découvrir que cette satire a été composée plus tôt et que ces vers, lui donnant une date, ont été ajoutés après coup. Widal, suivant son habitude, affirme, et je n'ai pu consulter Weber: aussi je m'en tiens à l'opinion de Ribbeck, praef. IX et suiv. — Je lis d'ailleurs chez Weidner (ouv. cit. p. 9, § 10, note 3) que Widal a recueilli là une opinion à laquelle tout le monde a renoncé en Allemagne.

Digitized by Google

du procès de Marius Priscus qui fut plaidé devant le sénat, en l'année 100, sous le règne de Trajan, et rien dans les autres ne permettant de supposer qu'elles aient été composées longtemps avant, on se demande comment les deux Probus auraient songé à écrire la biographie d'un poète qui devint poète après leur mort, à raconter cette mort qui survint trente ou quarante années plus tard. Si Valla a entendu parler d'un autre Probus (ce nom est en effet celui de plusieurs grammairiens ou polygraphes jusqu'au v^e^ siècle) (1), un Probus quelconque n'a pas, dans la question Juvénal, plus d'autorité qu'un anonyme.

De cet ensemble de considérations que nous aurions pu allonger, il est permis de conclure que les biographies de Juvénal sont des témoignages d'une valeur très-douteuse. Nous ne les accueillerons dans la suite de ce travail, que là où étant d'accord pour l'affirmation d'un fait vraisemblable en soi, elles ne sont démenties par rien et confirmées par d'autres documents plus sérieux.

II.

Un témoignage dont la découverte est assez récente et qui jette un jour nouveau sur la personnalité de Juvénal est l'inscription relevée par Mommsen au musée de Naples et reproduite, pour la première fois, sauf correction, par O. Ribbeck dans la préface de la curieuse édition qu'il nous a donnée du satirique (2). Quoique cette édition date de 1859 et que les contestations sur l'authenticité de certaines satires, dont elle est le point de départ, aient passionné le monde savant (3), il ne paraît pas que cette inscription, du moins en France, ait pris place jusqu'à ce jour dans l'histoire littéraire. Ni les traités généraux, tels que ceux de Pierron et de P. Albert, ni des études spéciales consacrées à Juvénal n'en ont tenu aucun compte. Des critiques éminents, comme M. Martha, d'ordinaire si bien renseigné, (nous ne parlons pas de M. Nisard dont le livre sur *les Poètes latins de la décadence* est antérieur à la découverte de l'inscription) (4) semblent l'ignorer. Ceux-là, du moins, ont une excuse ; c'est qu'un écrivain, si consciencieux qu'il soit, ne peut être tenu de tout lire et de tout savoir ; ils n'en affichent pas la prétention. Mais que dire de Widal qui, dans sa préface, fait un étalage formidable de travaux allemands où l'inscription se détache en grandes

(1) V. Teuffel, *Geschichte der Rœmischen Litterat;* dans l'index au mot *Probus.*

(2) Praef. p. xi.

(3) *Der echte und der unechte Juvenal.* Berlin, 1865.

(4) M. Boissier, ouv. cit. 331, connaît l'inscription, mais n'en tire pas tout le parti que nous aurions désiré.

Digitized by Google

capitales (1), sans qu'il ait su l'y voir? Il est évident par là et par d'autres défauts qu'il serait trop long de signaler, que de tous ces ouvrages, Widal n'a guère lu que les titres. Au besoin, la valeur générale de sa critique suffirait à le prouver; elle ne dépasse guère, comme méthode, celle de Tissot et de Laharpe, et elle lui est bien inférieure comme agrément; ce qui ne fait pas compensation.

Voici l'inscription telle que Mommsen l'a restituée et accueillie dans le *Corpus* des inscriptions latines :

(Cere) RI SACRVM
(D. Ju) NIVS. IVVENALIS
(trib.) COH. (i) DELMATARVM
II. VIR. QVINQ. FLAMEN
DIVI. VESPASIANI
VOVIT DEDICAV (itq) VE
SVA PEC

« A Cérès D. Junius Juvénal, tribun de la cohorte des Dalmates, duumvir quinquennal, flamine du Divin Vespasien a voué et dédié ce sanctuaire à ses frais (2) ».

Il n'est pas contestable que ce monument se rapporte à notre poète. Le prénom de Junius, encore aux deux tiers distinctement lisible, les fonctions militaires de Juvénal, sa dévotion à Cérès, divinité tutélaire d'Aquinum, le lieu de sa naissance, nous sont connus par d'autres témoignages. La qualité de flamine du divin Vespasien ne pouvait guère être invoquée publiquement que sous le règne de ses deux fils, de Domitien en particulier; or, nous savons par Martial (3) que Juvénal vivait alors à Rome et que, fréquentant assidûment les maisons des grands, il y devait jouir d'une certaine considération. Il s'agit donc bien de notre poète et non d'un autre Juvénal.

(1) V. notamment p. XIII où en note est citée, à propos de l'exil en Égypte, la page de Ribbeck, en tête de laquelle figure l'inscription. Ailleurs (p. XXII) le même auteur reproduit à propos de l'authenticité des dernières satires, la fameuse phrase qui les déclare autant au-dessous des premières « que les déclamations de Florus s'éloignent des œuvres de Tacite. » La phrase existe en effet chez Ribbeck, mais à la page IX, col. 1 et non X à laquelle renvoie Widal. C'est là que commence le commentaire d'une partie de l'Inscription. On ne peut guère supposer que Widal l'ait dédaignée : comment ne l'a-t-il pas vue ?

(2) On discute sur le mot *tribunus* qui n'a été rétabli par Mommsen qu'en vertu d'une conjecture. D'autres préfèrent *præfectus* qui est chez les biographes A, B, E et F et qui, de toute manière, s'associerait mieux à *cohortis*. Mais il y a dans l'inscription des vestiges d'une syllabe *ri*.

(3) *Epigr.* XII, 18; à placer entre 96 et 102 après J.-C. : Dum tu forsitan inquietus erras Clamosa Juvenalis in Subura aut collem dominæ teris Dianæ, dum per limina te potentiorum Sudatrix toga ventilat, etc.

Digitized by Google

Si nous examinons un à un tous les détails de l'inscription nous aurons à faire différentes constatations intéressantes.

1° Juvénal se trouve dans une belle situation de fortune, puisqu'il élève à ses frais un sanctuaire à une divinité (1). Ainsi, Pline le Jeune, qui est riche, possède sur le territoire d'une de ses propriétés un temple également dédié à Cérès, divinité agricole, vers laquelle une foule nombreuse se rend des environs annuellement en pèlerinage (2). Ce temple menace ruine ; il le fait réparer à grands frais, aménageant des portiques pour abriter les fidèles en cas de mauvais temps, et par vanité ou par piété, ne voulant même pas que les colonnes en marbre précieux y soient épargnés Si élastique que soit le mot *sacrum* employé dans l'inscription votive de Juvénal, il est clair qu'il s'applique tout au moins à une chapelle monumentale et couverte, sans quoi l'on eût employé le mot *sacellum* ou omis la mention : sua pecunia. Cette dédicace constitue un acte de piété dispendieuse, et d'ailleurs entièrement facultative, qui n'aurait pas été à la portée de toutes les bourses ; à Rome comme ailleurs ces hommages religieux sont le privilège des dévots à grande fortune, à visées ambitieuses. Juvénal, fils tout au moins adoptif, ce qui veut dire héritier, d'un opulent affranchi (ce sont les biographies qui nous l'apprennent) (3) fait preuve de munificence aristocratique en consacrant ce temple. Nous nous en souviendrons lorsque, dans ses satires, il prendra des allures de pauvre hère, lorsque, par artifice déclamatoire, il aura l'air de gémir en son nom personnel sur les rigueurs du sort (4).

Cérès, en l'honneur de qui il élève son édifice, est avec Diane la divinité protectrice du municipe d'Aquinum, au pays des Volsques, où Juvénal est né. C'est lui-même qui nous l'apprend dans les vers qui terminent la III^e^ satire, les plus explicites que nous ayons sur sa personne (5). Il y fait parler Umbricius, le misanthrope dégoûté des ennuis de Rome :

> Quotiens te
> Roma tuo refici properantem reddet *Aquino*
> Me quoque ad *Helvinam Cererem* vestramque Dianam
> Converte a Cumis.

La Cérès d'Aquinum était surnommée *Helvina ;* ce nom est d'une origine et d'une signification obscure ; il avait d'abord désigné, suivant

(1) Sur la fortune de Juvénal, voir les intéressantes inductions présentées par M. Boissier. ouv. cit. 328 et suiv. avec charme et bonne humeur. Cela repose du Juvénal des romantiques.

(2) Pline, *Ep. IV*, 1, 3.

(3) Cf. *Vit. D. J. Juvenalis.* A, B, D.

(4) Par exemple I, 135 et suiv. cf. ib. 100 : nam vexant limen et ipsi *Nobiscum.* III, 126 et suiv. VII, 1 et suiv., surtout 48 : tenuique in pulvere sulcos Ducimus et littus sterili versamus aratro, etc.

(5) III, 318 et suiv.

Digitized by Google

toute apparence, une divinité locale, patronne des laboureurs volsques, laquelle fut plus tard, par un procédé qui eut de nombreuses applications dans la religion romaine, identifiée avec Cérès, comme celle-ci l'avait été avec la Déméter des Grecs. Il paraît qu'il existe encore aujourd'hui à Aquino des vestiges d'un temple (où n'en trouvons-nous pas sur les emplacements occupés jadis par une population romaine ?) peut-être du *sacrum* même que dédia Juvénal ; et non loin de là, une source qui aurait gardé le nom de *Helvino* ou d'*Elvino* (1). Un vieux scholiaste, dans une note d'ailleurs fort bizarre, établit une relation entre la déesse Helvina et des divinités d'origine gauloise Je soupçonne qu'il y a sous cette assimilation comme un prolongement de l'erreur qui fit de Juvénal, au moyen âge, un Gaulois d'Aquitaine (*Aquitanus*) à cause de la ressemblance de ce nom avec celui d'*Aquinates* (2). Quoi qu'il en soit, l'inscription est en concordance parfaite avec les vers les plus personnels du poète ; elle répond également au témoignage des anciens biographes sur son lieu d'origine et sur sa situation de fortune.

2° En second lieu, Juvénal est dans son municipe duumvir quinquennal, c'est-à-dire censeur municipal élu par ses concitoyens, avec un collègue, afin de dresser l'état du cens, de faire l'estimation de la fortune des contribuables, et de fournir ainsi au pouvoir central les éléments de la répartition de l'impôt et de la division par classes ; il avait de plus, dans ses attributions, la surveillance des bâtiments communaux, des édifices publics (3). Il va de soi que des fonctions aussi délicates ne sont pas confiées au premier venu ; par leur gratuité autant que par leur nature même, elles exigent un homme riche, considéré, jouissant d'un certain loisir. Juvénal, devenu, par goût pour la grande ville, citoyen de Rome, où il habite durant une bonne partie de l'année, déclamant et faisant des vers pour son plaisir, conserve les meilleures relations avec sa ville natale Il y remplit des charges électives, et témoigne sa reconnaissance aux électeurs, en leur élevant un temple, où ils satisfont leur dévotion préférée, et vantent la pieuse générosité de leur concitoyen.

3° Aux honneurs municipaux le satirique joint une fonction sacerdotale, la plus éminente de toutes, pour le temps où elle lui est confiée. Il est flamine, c'est-à-dire prêtre, non de quelque ancienne divinité tombée en désuétude, ou tout au moins politiquement indifférente, mais de la divinité par excellence, nouvellement mise à la mode, du fondateur

(1) Cf. JUVÉNAL. Édit. Lemaire, note sur le vers 319 de la IIIe satire. T. I, p. 228.

(2) V. le Schol. Sat. I, v. 1, chez O. JAHN, p. 173 : « Juvenalem aliqui Gallum propter corporis magnitudinem, aliqui Aquinatem dicunt. » Est-ce pour éviter cette confusion que certains biographes insistent d'une manière assez enfantine sur le sens de Aquinates, C : id est ex Aquinio oppido ? Cf. G.

(3) Sur les *duumviri quinquennales*, cf. PAULY, *Realencyclop.* T. II, p. 1284.

Digitized by Google

de la dynastie flavienne, dont le fils règne sur le trône impérial (1). Depuis que César, par la flatterie des poètes qui faisaient ainsi leur cour, et par l'habileté des ambitieux qui avaient pris la succession politique du dictateur, avait été placé au nombre des dieux, tous les empereurs obtenaient successivement l'apothéose, quelques-uns même de leur vivant (2). Non que la divinité impériale fût toujours bien prise au sérieux. On sait comment Sénèque dans l'Apokolokyntose se moque de celle de Claude. Vespasien lui-même, bourgeois positif et sceptique, ressentant les premières atteintes du mal qui devait l'enlever, s'écriait avec autant de résignation que d'esprit : « Ah ! je sens que je deviens Dieu (3) ». Titus et Domitien, ses fils, se hâtèrent, en effet, de lui conférer l'honneur qu'il estimait ainsi à son juste prix (4). Il ne fallait pas que devant l'opinion la nouvelle dynastie fût placée moins haut que celle des Jules, dont les temples encombraient les villes de l'empire. Un culte spécial de Vespasien fut institué à Rome par Titus ; pour y veiller, il fonda un collège de prêtres flaviens (sodales Flaviales), calqué sur le collège des prêtres de Quirinus (sodales Titii). Domitien construisit en plus un temple magnifique, au pied de la salle des archives (Tabularium) du Capitole, le dédiant à son père, fondateur de la dynastie, et à son frère aîné Titus (5). Puis il transforma en sanctuaire à la fois domestique et national la modeste maison paternelle Les prêtres préposés à ces divers cultes reçurent, comme ceux de Jupiter, de Mars, etc., le titre de *flamines*. Ce qui eut lieu ainsi à Rome, sous les yeux et par l'ordre de Domitien, fut imité aussitôt dans les villes de l'Italie et de l'empire entier. Partout la flatterie, venant en aide à la politique, s'attacha à fonder le culte des empereurs morts, quelquefois même celui des empereurs vivants. Quand on ne leur construisait point de temples exprès, on plaçait tout au moins leurs statues dans les temples les plus

(1) Dans l'Inscription que la ville de Côme dédia à Pline le Jeune, nous lui voyons le titre de *flamen divi Titi Augusti*. V. MOMMSEN, *Étude sur Pline le Jeune* (trad. C. Morel) p. 74.

(2) Cf. SERV. *Virg. Éclog.* V, 56 : Cæsar qui primus divinos honores meruit et Divus appellatus est. V. sur le culte des empereurs l'excellent chapitre de PRELLER, *Roem. Myth.* 707 et suiv.

(3) SUET. *Vespas.* 23. Væ, inquit, puto, Deus fio.

(4) Id. *Dom.* 4; 15: templum. Flaviæ gentis, cf. ib 1. Domitien fut lui-même enterré secrètement dans ce temple. Ib. 17. Pour les collèges des prêtres flaviens cf. STACE, *Silv.* V, 239. Pour l'apothéose de Vespasien, PLINE, *Hist. nat.* II, 7. Suétone *Vesp.* I, cite un pays voisin de Nursia en Toscane : « ubi Vespasiorum complura monumenta exstant. » Il ne peut être question dans ce passage que de monuments sacrés. Si Vespasien est adoré en Toscane, il doit l'être aussi en Campanie.

(5) A ce dernier, par raison d'État, plutôt que par sympathie; voir SUÉT. *Dom.* 2: defunctum... nullo præterquam consecrationis honore dignatus... cf. DION CAS. 67, 2. EUTROP. VII, 14; et PLINE, *Paneg.* 11.

Digitized by Google

célèbres (1). Sans citer beaucoup d'exemples, nous pouvons rappeler l'existence sous le règne de Trajan, au fond de la Bithynie que gouvernait alors Pline le Jeune (2), d'un ancien temple du divin Claude ; le gouverneur, se souvenant sans doute du pamphlet de Sénèque, n'aurait pas été fâché, pour être agréable à ses administrés, de transformer l'édifice en balnéaire. Mais Trajan, au nom de la raison d'état et de la solidarité des divinités impériales, parmi lesquelles sa place est dès lors marquée, s'y oppose.

C'est un sanctuaire de ce genre que les habitants d'Aquinum élevèrent sans doute à Vespasien. Aussitôt que ses successeurs eurent décrété son culte à Rome, Juvénal, il nous l'apprend lui-même, fut désigné soit par ses concitoyens, soit par l'empereur, pour y offrir l'encens et immoler des victimes au père du Néron chauve. Preuve sans réplique que l'auteur de la IVe satire était alors à Rome, une *persona grata*, comme il était dans son municipe un bourgeois considéré Le titre de flamine de la divinité impériale ne s'expliquerait pas sans cela.

4° Enfin, pour que rien ne manque à l'illustration officielle du poète, avec le sacerdoce et les fonctions électives de censeur municipal, il cumule la qualité d'officier supérieur dans l'armée, de tribun ou de préfet de la cohorte des Dalmates. Sur ce point encore l'inscription confirme en partie les renseignements des biographes ; mais elle les dément aussi en partie. Ils lui attribuent en effet un grade militaire (3) ; mais ils donnent à entendre que ce grade lui fut conféré, sans qu'il l'eut demandé, comme un prétexte à l'exil qui lui fut infligé L'exil ayant eu pour cause une allusion satirique à l'influence qu'exerçait l'histrion Paris sur l'esprit de l'empereur, c'est par une sorte de plaisanterie que l'empereur aurait accordé à Juvénal le commandement d'une cohorte (4), qui l'obligeait d'aller en Égypte ou en Écosse.

Præfectos Pelopea facit, Philomela tribunos,

avait dit le poète ; ce qui lui valut, bien malgré lui, la faveur qu'il reprochait à d'autres, avec cette remarque sur son brevet de tribun, comme nous dirions aujourd'hui : « Et te Philomela promovit. Toi aussi, Philomela t'a fait monter en grade. » Or, nous voyons que Juvénal est

(1) V. chez Josèphe, l'historien des Juifs, *Ant. Jud.* XVIII, 10 et passim, les résistances opposées par sa nation à cette prétention des Romains, de placer la statue de Caligula, comme celle d'un Dieu, dans le temple de Jérusalem. Cf. id. *contra Apion.* II, 3.

(2) A Pruses. V. la lettre 70 (75, Édit vulg.) de la correspondance de Pline avec Trajan et la réponse de Trajan : « Si (ædes Claudio) facta est, licet collapsa sit, religio ejus occupavit solum. » Claude eut de son vivant un temple à Camulodunum, en Bretagne. Cf. Sen. *Apokol.* 8. et Tacite, *Ann.* XIV, 31.

(3) Unanimement, sous cette réserve que D. dit simplement : Exsulavit in Aegypto sub specie honoris.

(4) Cette plaisanterie n'est ainsi rapportée que par E. Mais tous les biographes s'accordent à faire des vers 89 à 93 de la Satire VII le grief invoqué contre Juvénal par Paris et la cause de son exil.

Digitized by Google

tribun déjà, lorsqu'il dédie un temple à Cérès d'Aquinum, lorsqu'il remplit dans cette ville les charges les plus honorables, celles qui s'accommodent le moins de l'idée d'une disgrâce en cour. Il est tribun aussi lorsqu'il compose sa IIIe satire; car il fait à sa qualité, en même temps qu'au culte de la déesse et à la résidence d'Aquinum, une allusion, aujourd'hui transparente grâce à l'inscription; Ribbeck l'explique d'une manière tout à fait satisfaisante dans la préface de son édition (1). Umbricius, après les vers que nous avons cités plus haut, conclut ainsi:

Saturarum ego, ni pudet illas,
Adjutor gelidos veniam *caligatus* in agros.

M. Despois dans la traduction, d'ailleurs, très-recommandable qu'il a donnée de notre poète, rend ainsi ce dernier passage (2): « Je mettrai mes grosses bottes (*caligatus*) pour t'aller rejoindre dans ton froid pays, et si tu n'est pas dégoûté de faire des satires, je te promets ma collaboration (*adjutor*). » Il y a là deux contre-sens au moins, qui portent sur les mots soulignés; *caliga*, d'où *caligatus*, n'autorise en aucune façon la vague traduction: mes grosses bottes; il s'applique d'une manière exclusive à la chaussure du simple soldat et des officiers inférieurs, surtout dans la cavalerie (3). Une plaisanterie affectueuse des légionnaires en tira le surnom de Caïus, fils de Drusus: quia manipulario habitu inter milites educabatur. Ainsi, par une métonymie plus hardie encore, le mot *godillot*, dans le langage du troupier français, passe de la chaussure à la personne du fantassin, après avoir passé de celle du fabricant à la chaussure. *Caligatus* veut dire: simple soldat. Mais il y a dans le passage un autre terme militaire dont le traducteur ne tient aucun compte: c'est celui de *adjutor* que l'on trouve dans certaines inscriptions, pour désigner un sous-officier attaché à la personne d'un tribun ou d'un préfet en qualité d'*adjudant* (4). Umbricius, par une piquante comparaison, transportant au métier de poète chez Juvénal, sa qualité de tribun, s'offre à lui servir d'adjudant pour la composition de ses satires, quoique lui-même en poésie, comme peut-être dans la cohorte commandée par le satirique, ne soit qu'un *caligatus*, un simple troupier. *Ni pudet illas*, et même *ni piget*, que paraît avoir lu M. Des-

(1) Chez Weidner, *Édit de Juvénal*, Sat. III. v. 322, cette interprétation est rapportée à Borghesi. Nous avons lu les deux opuscules que l'illustre archéologue italien a consacrés à notre poète, sans y trouver trace d'une allusion à ces vers. V. *Intorno all'età di Giovenale*; œuvres complètes, t. III, p. 49 et suiv. et *Annotaziani alle satire di Giovenale*, ib. p. 109 et suiv. L'explication est de Ribbeck, *Praef. ad Juv. Sat.*, p. x, col. 2.

(2) *Les Satiriques Latins*, p. 43.

(3) Suét. *Calig.* 9. Cf. Ibid. 52: inspeculatoria caliga. Tacit. *Annal.* I, 41: militari vocabulo Caligulam appellabant, quia plerumque ad concilianda vulgi studia eo tegmine pedum inducebatur. Juv. Sat. XVI, 24: offendere tot caligas. et Senec. *Benef.* V 16 parlant de Marius: ad consulatum a caliga perductus. Cf. *Brev. Vit.* 17: Marium caliga dimisit; consulatum exercet; et Pline, VII, 43; Iuventam inopem in caliga militari tolerasse.

(4) C. J. *Orelli Henzen*, 3462.

Digitized by Google

pois, ne signifie pas : *si tu n'es pas dégoûté de faire des satires ;* mais : si les satires (personnifiées) ne dédaignent pas les modestes services d'un troupier comme moi, puisqu'elles ont un colonel pour les mener à la bataille.

Revenons à la qualité de tribun ou de préfet de la cohorte des Dalmates que Juvénal prend dans l'inscription votive d'Aquinum. Ce titre, en temps ordinaire, attribué à un citoyen de Rome, était purement honorifique ; il suppose le cens et le titre de chevalier, mais il n'entraîne pas des obligations plus rigoureuses que celles de notre ancienne garde nationale (1). S'il en faut croire le passage fameux de la VII^e^ satire, rappelé par tous les biographes, il était conféré par les influences les moins respectables à des hommes qui n'avaient de l'état militaire ni les goûts ni les habitudes. Paris, l'acteur favori de Domitien, l'aurait obtenu pour plus d'un de ses protégés, notamment pour des poètes qui composaient les livrets de ses ballets-pantomimes (2). Heureusement pour la sécurité des frontières, ces tribuns surnommés *laticlavii*, ou ne faisaient aucun service, ou pour la forme, de temps à autres, se contentaient de parader au milieu des troupes pendant six mois, avec la bande de pourpre sur la toge et l'anneau d'or au doigt :

Semestri digitos vatum circumligat auro.

Les vrais commandants des cohortes et des légions étaient d'anciens soldats montés en grade ; c'est eux qui faisaient aux *laticlavii* à la façon de Juvénal les loisirs, grâce auxquels ils pouvaient composer des satires, même contre le métier militaire (3), déclamer dans l'école des rhéteurs, solliciter dans les maisons des grands, faire la cour à l'empereur vivant en offrant l'encens à l'empereur mort, et cultiver la faveur populaire par des munificences pieuses. Il est vrai que ce titre de tribun, qui, alors, posait un homme sans le gêner, pouvait, à la volonté du souverain, devenir pour lui une charge et l'obliger à un service effectif, même en lointain pays. C'est ce qui arriva à Juvénal : pourquoi et dans quelles circonstances, nous essaierons de le déterminer dans un prochain article.

J.-A. HILD.

(*A suivre*).

(1) Cf. MARQUARDT. MOMMSEN. *Handb. der Roem. Alt.* T. V, 445 et suiv. fort incomplet sur le point particulier. Mais si le tribunat supposait en droit le census equestris, c'est-à-dire d'après la loi Roscia, une fortune de 400,000 sesterces au minimum, il y avait beau temps qu'en fait on prenait rang parmi les chevaliers sans avoir cette fortune. Cf. MARQUARDT. *Hist. Equit.* p. 61 et s.

(2) JUV. *Sat.* VII, 89. Pline le Jeune (*Ep.* III, 11, 5 et passim.) et Martial ont été tribuns dans des conditions analogues. III, 95, 5 et suiv. Cf. IX, 97, 5 et suiv. Une solde etait attachee au grade, mais sans doute seulement pour le temps du service actif. V. JUV. III, 132 : quantum in legione tribuni accipiunt donat... Ce tribunat avait été institué par Claude. V. SUÉT. *Claud.* 25 : *stipendiaque instituit, et imaginariæ militiae genus*, quod vocatur *Supra numerum*, quo *absentes et titulo tenus* fungerentur.

(3) V. la Sat. XVI, malheureusement incomplète ; quoique dise le scholiaste, il y a moins de raisons de la croire apocryphe que plusieurs autres. C'est aussi l'avis de Ribbeck. V. *Der echte und der unechte Juvenal.* 71.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Essai sur les arguments du matérialisme dans Lucrèce, par J.-B. ROGER, professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres de Dijon, un vol. in-8° (Dijon, Imprimerie Darantière, rue Chabot-Charny, 1883).

Je me souviens, écrivait Prévost-Paradol, que c'était pour nous un jour de fête quand, à l'Ecole normale, M. Gibbon, qui avait fait du poème de Lucrèce une étude particulière, voulait bien nous en expliquer quelques vers. Nous sentions alors les charmes les plus sévères et les grâces les plus délicates de cette langue que personne après lui n'a parlée et qui, je l'avoue, en m'en accusant s'il le faut, a toujours eu pour moi plus d'attraits que celle de Virgile (1). Ce n'est pas seulement la langue de Lucrèce, ni même l'énergie et le coloris incomparable de ses vers, qui nous captivent : la conviction passionnée qui est la source vive de son inspiration, la sensibilité inquiète et mélancolique qui pénètre et dramatise la doctrine, font sur tous les esprits une profonde impression.

M. Roger s'est senti attiré, lui aussi, vers le chantre de la philosophie épicurienne ; et nul n'eût été plus capable que le savant professeur de l'apprécier au point de vue littéraire. Mais il laisse de côté le poète pour ne s'occuper que du philosophe. Le *De rerum Natura* n'est pour lui que l'arsenal où sont renfermés depuis longtemps les arguments des matérialistes ; il les en tire, les expose au grand jour, et fait toucher du doigt leur force et leur faiblesse, en juge compétent et avec une entière sincérité d'esprit.

Les questions successivement abordées dans cette revue rapide sont toutes de la plus haute importance et s'imposent à notre attention. Le débat s'engage d'abord sur le problème de l'origine du monde : on sait avec quelle énergie Lucrèce repousse l'idée d'une création, d'un coup de théâtre, qui aurait à un moment donné fait sortir du néant les plantes, les animaux, l'homme enfin, formés de toute pièce, et ayant atteint le degré de développement qui convient à leur espèce. D'après lui, la nature se suffit à elle-même ; la matière a existé de tout temps avec ses propriétés et les forces sans cesse actives qui en sont inséparables ; et c'est du jeu des forces physiques, des transformations et des combinaisons infinies de la matière, qu'est sorti l'univers.

Rien n'est plus simple assurément que cette théorie ; mais sous cette simplicité apparente se cachent des difficultés sans nombre. Il importe d'abord de bien s'entendre sur la valeur des termes qu'on emploie. Or, quand on nous dit que la nature se suffit, qu'elle agit par elle-même, que signifie le mot *nature* ? Evidemment on ne peut entendre par là que la collection des êtres que renferme l'univers ; ce mot *nature*

(1) **Prévost-Paradol**, *Essais de Politique et de Littérature*, t. II, p. 178.

Digitized by Google

exprime donc une idée générale, dont la vaste extension embrasse tout ce qui existe. Mais quand après cela j'entends parler des œuvres de la nature, de ses erreurs, de ses combinaisons, de son instinct artistique, de la sagesse avec laquelle elle atteint ses fins par les voies les plus simples, je me demande ce que ces phrases convenues peuvent bien signifier. La nature, c'est ce fleuve qui suit sa pente, cette plante qui sort de terre ; on ne peut dire sans doute que ces êtres pensent ; penseront-ils davantage, si on en réunit un grand nombre ? Non évidemment ; si un grain de sable n'a pas d'intelligence, un tas de sable n'en aura pas davantage.

Donc la nature est essentiellement inintelligente ; les forces qui agissent en ce monde sont aveugles et fatales. Mais alors il reste à dire comment le concours de la matière et de forces indisciplinées, abandonnées à tous les caprices du hasard, a pu produire le monde.

Lucrèce répond que, dans un temps illimité, le nombre des combinaisons auxquelles peut se prêter la matière, et des formes qu'elle peut revêtir, est infini. Dès lors, il suffit qu'une combinaison soit possible pour qu'elle se produise. La combinaison d'où est sorti le monde actuel étant possible, puisqu'elle existe, devait donc se produire infailliblement un jour ou l'autre.

Un exemple rendra plus claire cette argumentation. Prenez un nombre suffisant de caractères d'imprimerie ; versez-les, jetez-les au hasard : ils ne tomberont pas et ne se placeront pas deux fois de suite de la même manière ; à chaque épreuve nouvelle, la disposition changera.

Par conséquent, si l'expérience est répétée un nombre de fois infini dans un temps illimité, on obtiendra toutes les combinaisons de lettres possibles, et parmi elles, celles qui présentera les caractères rangés de telle sorte que vous ayez sous les yeux l'Iliade, l'Énéide, une tragédie de Racine, écrites par le hasard.

Mais cette argumentation, et l'exemple même qui est invoqué à l'appui, nous paraissent résoudre la question par la question. Il s'agit précisément de savoir si les yeux du hasard, quelque carrière qu'on puisse leur ouvrir, sont capables de produire l'harmonie, l'ordre, l'unité, la vie ; si la main qui jette à l'aventure des caractères, arrivera jamais à écrire l'Iliade. C'est très-mal raisonner que de dire : ce tableau est possible, car la rencontre fortuite des couleurs qu'on a employées n'a rien de contradictoire ; donc il n'y a pas de peintre : ou plutôt, ce n'est pas raisonner du tout, mais affirmer ce qui est en question. Car ce que nous contestons précisément, c'est la possibilité du tableau sans une cause intelligente, sans une fin déterminée, sans un peintre en un mot (1).

Les partisans modernes de Lucrèce ont senti d'ailleurs la faiblesse de sa thèse, et se séparent de lui sur ce point. « Ne croyez pas, dit

(1) P. Janet, *Les Causes finales*, page 431.

Digitized by Google

Moleschott, que je sois, je ne sais si je dois dire assez téméraire ou « assez aveugle, pour dénier à la nature un dessein, un but (1). » Mais Moleschott ne dit pas où réside ce dessein, ni quel est l'être intelligent qui l'a formé et en poursuit l'exécution.

Nous reconnaissons ce que la création *ex nihilo* a d'étrange et de choquant ; elle dépasse non-seulement la limite de notre expérience, mais aussi la portée de toutes les facultés humaines. Notre esprit ne peut s'habituer à l'idée de ce changement à vue qui ferait apparaître subitement sur la terre un homme, des animaux, des plantes... La répugnance instinctive qu'inspirent à notre intelligence ces apparitions brusques et soudaines, est atténuée sans doute par la théorie de l'évolution qui part de germes non encore développés pour s'élever graduellement, par une série d'états intermédiaires, jusqu'à l'entier épanouissement de l'être ; mais cette théorie ne fait que reculer la difficulté, et laisse sans solution la question d'origine.

Au dogme de la création *ex nihilo*, M. Royer incline à substituer une doctrine *monistique* qu'il présente en fort bons termes et dont l'examen entraînerait une longue discussion : nous nous contentons de la signaler à l'attention de ceux qui s'intéressent à ces problèmes.

Viennent ensuite les objections contre la Providence, fondées sur l'imperfection de ce monde.

Personne n'a oublié le sombre tableau que trace Lucrèce de la misère de l'homme. Le monde lui paraît indigne, non pas d'une sagesse parfaite, mais d'une intelligence médiocre. Quant à l'homme, il semble oublié ici-bas dans le plan de la création On a répondu mille fois à ces objections, jamais mieux peut-être que dans ces lignes de notre auteur que nous nous faisons un plaisir de transcrire :

« Nous comprenons que les Épicuriens, uniquement préoccupés de » bien-être et de plaisir, ne conçoivent la Providence que sous les traits » d'un père débonnaire, attentif à tous les besoins de ses enfants, em- » pressé à prévenir où à combler leurs désirs ; si, à chaque souhait de » l'homme, ils voyaient apparaître l'objet convoité, présenté par une » main invisible, ces philosophes seraient sans doute satisfaits ; la Pro- » vidence serait suffisamment démontrée. Mais c'est le contraire qui a » lieu. Tous les biens de ce monde ne s'obtiennent que par l'industrie. » Au lieu d'intervenir à chaque instant pour nous épargner une dou- » leur, un péril, une privation, la Providence nous laisse en présence » des lois générales qui nous secondent, quand nous les suivons, qui » nous écrasent, quand nous les contrarions, et qui nous obligent, sous » peine de mort ou de misère, à l'étude et à l'effort. C'est tout autre » chose que ces petits soins dont Épicure voudrait faire un devoir au » Créateur ; mais c'est quelque chose de plus noble et de meilleur.

(1) *Revue scientifique*, 1863-1864, page 78.

Digitized by Google

» Dieu fait preuve à l'égard de l'homme d'une paternité virile, que » l'homme lui-même se glorifie d'imiter quand il élève bien ses en- » fants... Si la nature se modifiait au gré de nos désirs, nous n'aurions » plus ni le mérite de l'effort, ni la joie du succès; que nous resterait-il » de tout ce qui fait actuellement notre honneur et notre bonheur (1)? »

Nous voudrions citer encore les paragraphes 14, 15 et 16 qui sont intitulés : *L'âme et le principe pensant;* le *mécanisme de la pensée; impuissance du matérialisme à rendre compte de la pensée.* Mais le défaut d'espace nous oblige à borner ici ces citations et notre analyse.

Avant de terminer, nous adresserons deux reproches à l'auteur. D'abord son livre est trop court; il touche, en courant, aux questions les plus importantes, les caractérise au passage et en trace la physionomie générale en quelques coups de crayon larges et énergiques; mais il glisse trop légèrement. Pourquoi se contenter de piquer la curiosité du lecteur, quand on a largement de quoi la satisfaire ?

Notre seconde critique portera sur le style. Le livre est écrit de verve et abonde en traits vifs et piquants. Nous trouvons même que ces traits sont trop nombreux, et paraissent quelquefois cherchés. L'auteur semble s'être défié de son sujet; il a pensé peut-être que la discussion de questions si arides risquait de devenir bientôt monotone et avait besoin d'être relevée par quelques saillies ingénieuses. Mais ce sont là des préoccupations qu'on ne devrait pas avoir, quand on est à ce point maître de son sujet, et qu'on sait mettre au service de sa pensée une langue aussi ferme et aussi élégante.

En somme, nous recommandons vivement cet ouvrage aux candidats à la licence et à l'agrégation. — Ils trouveront plaisir à le lire, et profit à le méditer.

V. ARREN.

Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'École normale supérieure.

NOTICE SUR M. MONNIER.

Le dernier numéro du *Bulletin de l'association des anciens élèves de l'École normale supérieure* contient une intéressante notice de M. Druon sur notre regretté collègue et doyen, Émile Monnier. M. Druon caractérise en excellents termes cet enseignement solide et délicat auquel Monnier consacrait toute son âme. Il nous le montre juge sévère pour lui-même, « timide à force de scrupules, quand il écrivait, » et, quand il parlait, évitant l'improvisation, où il aurait excellé, par crainte de dépasser sa pensée. « Il aimait mieux n'apporter en public qu'une parole soigneusement préparée d'avance, juste, précise, élégante. Ses leçons auraient pu être recueillies sans rien perdre de leur mérite, au

(1) Royer, *Essai sur les arguments du matérialisme*, pages 36 et 37.

Digitized by Google

contraire; car elles semblaient faites pour les lecteurs encore plus que pour des auditeurs. Un cours qui aurait gagné surtout à être publié, plein d'aperçus ingénieux, de recherches curieuses, de fermes jugements est celui que fit Monnier sur J.-J. Rousseau et les écrivains de son école. »

D'autres études occupaient Monnier. Sa thèse française sur la vie de Libanius (1866) et sa thèse latine sur les écoles d'Orient au IVe siècle n'étaient que le commencement d'un travail considérable qu'il avait entrepris sur Libanius. « Ce célèbre rhéteur, dit M. Druon, qui ne fut pas seulement, pendant de longues années, le professeur le plus renommé des écoles d'Orient, écouté, admiré par des auditeurs de toutes les provinces et de tous les cultes, mais qui, lié avec les personnages les plus distingués de son temps, ami et confident de l'empereur Julien, eut parfois une réelle influence sur les affaires publiques, méritait d'être l'objet d'une étude spéciale et approfondie. Raconter la vie de Libanius, telle que Monnier la comprenait, ce n'était pas simplement faire la biographie de l'homme, c'était exposer l'état de l'enseignement, la lutte de l'esprit païen et de l'esprit chrétien, le rôle politique des rhéteurs et des philosophes, c'est-à-dire écrire quelques chapitres, et non pas les moins intéressants, de l'histoire du IVe siècle. Monnier se proposait en outre de donner une nouvelle édition des œuvres de Libanius; il voulait établir l'ordre chronologique des discours et des lettres, en y joignant les commentaires historiques indispensables. Le texte grec est souvent altéré; avec une rare sagacité, qui ressemblait parfois à une sorte de divination (j'en ai vu plusieurs exemples), Monnier le restituait. Pour compléter tout ce travail, le texte devait être accompagné de la version française. » Ajoutons que la Faculté est en ce moment dépositaire de ces précieux manuscrits, dont il serait facile d'extraire un bon livre.

M. Druon rappelle ensuite comment Monnier remplit ses fonctions de doyen, qui « firent encore mieux ressortir cette bienveillance et cette aménité qui s'associaient si bien chez lui à une impartiale justice. Chaque année, la séance solennelle de rentrée des Facultés était pour lui l'occasion d'un vif succès; ses rapports, d'une simplicité élégante, d'une grâce sérieuse en même temps que piquante, charmaient le public, c'était comme une sorte de fête de l'esprit qu'il donnait à l'auditoire. »

Disons en terminant (ce que M. Druon ignore peut-être) qu'en quittant, au commencement de 1881, la chaire de littérature française pour celle de littérature ancienne, si Monnier obéit au désir de se donner tout entier à ses études grecques, un autre sentiment ne fut pas étranger à sa détermination : il fut heureux d'obliger le collègue qui lui succéda et qui n'oublie pas ce qu'il doit à l'homme de cœur que M. Druon a dignement fait revivre devant l'*Association des anciens élèves de l'École normale*.

F.-A. A.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie de MARCIREAU & Cie

Digitized by Google

JUIN 1883. N° 6.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

C'est du 1er au 29 juin que doivent se faire inscrire, au Secrétariat de l'Académie les candidats aux bourses de licence. L'ouverture du concours aura lieu au siège de la Faculté, le mardi 3 juillet, à huit heures du matin. La composition française se fera le mardi, et la composition latine, le mercredi 4.

Nous prions MM. les Proviseurs, Principaux et Professeurs de donner à l'annonce de cet examen toute la publicité dont ils peuvent disposer, et de faire comprendre aux candidats les avantages et les ressources de tout genre que leur assure une Bourse de licence pour la préparation au grade.

Nous rappelons que les jeunes gens qui ont passé la 1re partie de l'examen de Baccalauréat et qui doivent passer pour la 2e partie à la session de juillet-août, peuvent être autorisés à concourir conditionnellement pour les bourses.

* * *

La Faculté des Lettres de Poitiers a demandé à M. le Ministre l'autorisation d'appliquer dans la prochaine session de juillet-août, pour le Baccalauréat, le nouveau mode d'examen que la Faculté de Toulouse a inauguré l'année dernière Nous venons de recevoir cette autorisation.

Notre prochain numéro donnera, sur ce sujet, tous les renseignements qui peuvent intéresser les candidats (1).

(1) La session s'ouvrira le 10 juillet. Le registre d'inscriptions, ouvert le 15 juin, sera clos le 30 juin, à 6 heures du soir.

Les épreuves écrites se feront pour la 2e partie (philosophie) le 10 juillet ; pour la 1re partie (rhétorique) le 11 et le 12 juillet.

L'examen oral commencera le 30 juillet.

Digitized by Google

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

OBSERVATIONS sur le sujet de composition latine (5e série, avril) : Utrum pro vera et sincera Cleonis effigies, in Aristophanis *Equitibus* expressa, accipi possit quaerendum.

I. Cette question toute spéciale et d'ordre historique en suppose une autre plus générale et purement littéraire. Lorsque la comédie, comme à Athènes durant la période de la liberté illimitée et avant la loi : μὴ κωμωδεῖν ὀνόμαστι, fait entrer dans le cercle de ses censures les problèmes sociaux, les querelles politiques, lorsqu'elle s'attaque aux hommes qui en sont la vivante représentation, peut-elle rester fidèle à son propre idéal et parler comme l'impartiale histoire? Et si elle est comédie avant toutes choses, c'est-à-dire suivant la définition d'Aristote (*Poét.* 5.) une imitation par le ridicule de ce qui est mauvais dans la nature humaine, la postérité doit-elle se référer à ses peintures pour juger les évènements et les personnages? Il est évident que non : la comédie, la satire politique n'atteignent au but qui leur est propre, qu'en peignant une seule face des choses, celle qui est mauvaise d'une certaine manière et qui prête à rire. L'idéal de l'histoire est au contraire de fournir des tableaux entiers et complets. La comédie ancienne n'est un document précieux à consulter pour l'historien qu'en ce qu'elle découvre, mieux que tout autre témoignage, l'esprit d'un pays et d'un temps. C'est en ce sens que Platon put envoyer à Denys de Syracuse les comédies d'Aristophane (certains textes disent : la comédie des *Nuées*) comme le parfait miroir de la cité Athénienne (*Vit. Arist.* IV.) Mais quant aux faits eux-mêmes, elle les travestit; pour les hommes, elle les caricature. Avec un fond de vérité elle fait une charge où, sans des points de comparaison strictement historiques, il est impossible de retrouver la vraie figure. Platon n'a certes pas envoyé les *Nuées* à Denys pour le renseigner ni sur l'enseignement socratique ni sur la personne de Socrate. C'est dans ses propres Dialogues et dans les *Mémorables* des Xénophon qu'il faut les chercher. La différence alors apparaît telle, qu'on a peine à découvrir les ressemblances, autrement dit les éléments vrais avec lesquels le poète a composé sa charge. Ce qui se produit pour Socrate d'une manière aussi frappante, on peut le supposer possible, par analogie, pour toute autre personnalité historique.

II. Les *Chevaliers* d'Aristophane sont le chef-d'œuvre de la satire politique; jamais la verve dans la moquerie, l'exubérance dans l'invective, le génie dans l'outrage ne sont allés aussi loin. Il n'y a pas lieu

Digitized by Google

de contester la sincérité d'une telle œuvre; ce que nous savons du caractère d'Aristophane en général, de ses tendances morales et politiques, permet de douter de sa perspicacité et de son libéralisme : la loyauté comme l'énergie de ses convictions et de ses haines est hors de doute. Mais la sincérité morale d'un pamphlet n'en fait pas la vérité historique : le contraire pourrait être plus vrai quelquefois. Dans le cas particulier des *Chevaliers*, Cléon, dont la figure domine l'action et dont la censure en est l'objet principal, ressemble-t-il, même dans les limites où la caricature doit reproduire la physionomie vraie, au Cléon de la réalité ? Les présomptions sont pour une réponse négative. Aristophane est l'adversaire politique de Cléon et des idées qu'il représente. Le poète est partisan de la paix au dehors et de l'union de tous les Grecs; l'ancien corroyeur pousse à la guerre dans un but ou d'ambition personnelle ou d'illusion patriotique. Aristophane est pour le gouvernement des plus intelligents, des plus honnêtes, qui se confond à ses yeux avec celui des plus riches. Cléon pousse à la domination de la foule; il est partisan de l'ochlocratie, sans doute parce que ce régime favorise sa personnalité remuante. D'autre part, Aristophane est l'ennemi personnel de Cléon qui a intenté un procès, après la représentation des *Babyloniens*, à Callistrate, le prête-nom responsable du comique, en l'accusant de diffamer la politique d'Athènes au théâtre en présence des alliés. Il paraît même que Cléon contesta plusieurs fois à Aristophane sa qualité de citoyen. Que celui-ci ait cherché à tirer vengeance de ces tracasseries, nul ne lui en contestera le droit; nul ne s'avisera de blamer, même pour le fond des choses, le caractère qu'il a donné à sa vengeance : elle était de bonne guerre. Mais Aristophane, poète comique, homme de parti, ennemi personnel de Cléon est trois fois incapable d'impartialité à son égard. La perfection même de l'œuvre du poète découle de la vivacité des sentiments de l'homme; elle est à elle seule une présomption d'injustice, sincère mais formelle. Si nous n'avions sur Cléon d'autre témoignage que la comédie des *Chevaliers*, tout nous commanderait de faire au point de vue historique les plus expresses réserves, de ne pas transformer en document sérieux, la condamnation comique prononcée au théâtre à la faveur des licences dionysiaques.

III. Cependant nous avons un Cléon historique qui ne diffère pas sensiblement de celui de la comédie; c'est le Cléon que Thucydide met en scène trois fois, dans l'affaire des Mityléniens d'abord (III, 37 et suiv.), puis dans celle de Sphactérie (IV, 26 et s.), enfin au siége d'Amphipolis (V, 15 et suiv.). La première nous le fait connaître comme homme d'État et comme orateur politique, sous les traits les moins favorables : il est à la fois arrogant, cynique et cruel : καταφανέστερος μὲν εἶναι κακουργῶν καὶ ἀπιστότερος διαβάλλων... βιαιότατος τῶν πολιτῶν. A Sphactérie et à Amphipolis nous voyons à l'œuvre le général, là favorisé par les circonstances, qui triomphe avec plus de chance que de talent, ici outrecuidant, lâche et

Digitized by Google

ignorant, couronnant une carrière de succès où le hasard a eu un grand rôle, par une mort piteuse. Ainsi sur l'incapacité suffisante du démagogue en matière militaire, sur son impudence et sa malhonnêteté politiques, Thucydide est d'accord avec Aristophane. S'ensuit-il que cette fois, par exception et malgré les présomptions contraires que nous avons énumérées, la comédie ait fait œuvre de justice et de vérité en s'acharnant sur Cléon ? Il faut plutôt remarquer que l'histoire se rencontre avec elle, parce qu'elle aussi vis-à-vis de Cléon fait probablement œuvre de haine. Thucydide, au début de la guerre, par sa faute ou par celle des circonstances, a causé la perte d'Amphipolis qu'on lui avait donné à défendre. Il fut banni d'Athènes à l'instigation de Cléon. Il est donc, lui aussi, l'ennemi personnel du démagogue, sans compter qu'il n'est pas moins qu'Aristophane un partisan de l'oligarchie. Jusqu'à quel point ces ressentiments et ces divergences ont-elles altéré son impartialité habituelle, il est difficile de le savoir en l'absence de tout autre témoignage sérieux. En effet, les écrivains de l'âge suivant, tels que Cicéron, Diodore et Plutarque qui ont parlé de Cléon, se renseignent exclusivement chez Thucydide et chez Aristophane. Sans aller avec Grote, le savant auteur de l'*Histoire de la Grèce*, jusqu'à la réhabilitation complète de Cléon, jusqu'à la glorification de sa conduite militaire devant Sphactérie et de ses principes de politique intérieure, on peut supposer à juste titre qu'il est victime devant la postérité de l'esprit de parti, des rancunes personnelles, représentées à la fois par un historien et par un comique de génie.

J.-A. HILD.

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 7e SÉRIE (du 1er juin au 1er juillet).

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE. — Quid legum, morum, publicarum privatarumque rerum apud veteres cognitio ad interpretanda litterarum monumenta conferat, explanandum.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Peut-on extraire une théorie politique des préfaces et des prologues de La Fontaine ?

THÈME GREC. — La justice, la sagesse, et toutes les autres choses précieuses à l'âme, n'ont aucun éclat dans leurs images ici-bas; et c'est à peine si quelques mortels, percevant leurs copies à travers des organes grossiers, peuvent se représenter leur divin modèle. Il nous sera donné de voir la beauté toute rayonnante, lorsque, mêlés au chœur céleste, nous jouirons, marchant à la suite de Jupiter, du plus ravissant spectacle. Initiés alors aux mystères qu'il est permis d'appeler bienheureux, nous les célébrerons, exempts de l'imperfection et des maux auxquels nous étions anparavant sujets. Il n'y aura plus de voile entre nous et les essences parfaites, simples, immuables, fortunées : nous les contemplerons dans une pure lumière, par nous-mêmes, et affranchis de ce tombeau appelé le corps, que nous traînons avec nous, emprisonnés comme l'huître.

PLATON.

Digitized by Google

Sujet de grammaire. — Comparaison rapide de la syntaxe des cas en grec et en latin.

Question de métrique. — Reconstruire et scander les verts suivants :

1. — Felix qui, polo medio suppositus,
Terminum fortunae tangere potuit;
Nec cupidus sperat nec possidet male.
Plebis plausum non numerat et ambitum
Trepidi fori incertus sollicitat.

2. — I perge felix; non sibi alium
Olim Pindarus et Maro praeponet,
Mensque caelo magno vicina
Mœonidae Nasoque facilis;
Jocosi Propertii Musa cedet,
Tibulli cedet; non Bilbilis tibi
Certabit aut docti Verona
Catulli ingenium efferet.

Vers latins. — Susceptum a Nerone imperatore opus quo duo maria per Corinthiacum Isthmum jungantur, Neptunus, ejus loci tutelare numen, detestatur et diu imperfectum futurum praenuntiat.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

Philosophie des académiciens Arcésilas, Carnéade, Philon et Antiochus.

LICENCE HISTORIQUE.

1. Exposer les relations des Grecs avec la cour de Perse depuis l'avènement de Philippe de Macédoine jusqu'à la bataille d'Arbèles.
2. Administration des provinces sous Charlemagne.
3. Géographie politique comparée de l'empire Carlowingien en 814 et en 843.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

Version latine. — Suétone, *De Illustrib. Grammat.* 1 : Sunt qui litteratum a literatore distinguant ... fere hi fuerunt.

Thème latin. — Rabelais. Liv. II, ch. 8. *Lettre de Gargantua à son fils Pantagruel :* Nor doncques sans juste et équitable cause... en courage pareil pour l'avenir.

Vers latins. — Même sujet que pour la licence.

Version grecque. — Thucydide, I, ch. XXII.

Pour les autres agrégations, mêmes sujets que pour la licence.

Certificat d'aptitude (anglais).

VERSION.

She generally occupies two rooms, in the neatest condition possible. In the chamber is a bed with a white coverlet, and with curtains of a pastoral pattern, consisting alternately of large plants and shepherds and

Digitized by Google

shepherdesses. On the mantel-piece are more shepherds and shepherdesses, all in coloured ware; the man perhaps in a pink jacket and knots of ribbons at his knees and shoes, holding his crook lightly in one and, and with the other at his breast, turning his toes out, and looking tenderly at the shepherdess; the woman holding a crook also, and modestly returning his look, with a gipsy hat jerked up behind, a very slender waist, her petticoat pulled up through the pocket-holes in order to show the trimness of her ancles.... The toilet is ancient, carved at the edges, and tied about with a snow-white drapery of muslin.

THÈME.

Pierre l'Ermite traversa l'Italie, passa les Alpes, parcourut la France et la plus grande partie de l'Europe, embrasant tous les cœurs du zèle dont il était dévoré. Il voyageait monté sur une mule, un crucifix à la main, les pieds nus, la tête découverte, le corps ceint d'une grosse corde, couvert d'un long froc et d'un manteau de l'étoffe la plus grossière. La singularité de ses vêtements était un spectacle pour le peuple; l'austérité de ses mœurs, sa charité, la morale qu'il prêchait, le faisaient révérer comme un saint. Il allait de ville en ville, de province en province implorant le courage des uns, la pitié des autres; tantôt il se montrait dans la chaire des églises, tantôt il prêchait dans les chemins et sur les places publiques. Son éloquence était vive et emportée, remplie d'apostrophes véhémentes qui entraînaient la multitude.

Certificat d'aptitude (allemand).

VERSION.

Was ist zu thun, wenn die über diese fruchtbaren Gefilde zerstreuten Vœlker sie nicht anbauen ? Thut gerade das Gegentheil von dem, was man gewœhnlich thut : bewilligt den Familien, die sich vermehren und dadurch den Anbau ihres Feldes verhæltnissmæssig verbessern, Gnadengeschenke und Befreiungen. Bald werden sich die Familien vermehren und Jedermann wird zur Arbeit aufgemuntert werden ; ja diese wird dadurch sogar ehrenwerth. Der Stand des Landmannes wird nicht mehr verachtet sein, da er nicht durch so viele Uebel niedergedrückt wird. Man wird den Pflug ehrenvoll durch siegreiche Hænde geführt sehen, die das Vaterland vertheidigt haben. Es wird nicht weniger schœn sein, wenn man das Erbtheil seiner Vorfahren wæhrend eines glücklichen Friedens anbauet. als wenn man es in den Unruhen des Krieges heldenmüthig vertheidigt hat.

THÈME.

Conduit par un bras charitable, il demande la rue où il logeait ; il arrive; sa maison n'y est plus; un édifice public la remplace. Il ne re-

Digitized by Google

connaît ni le quartier, ni la ville, ni les objets qu'il y avait vus autrefois. Les demeures de ses voisins, empreintes dans sa mémoire, ont pris de nouvelles formes. En vain ses regards interrogèrent toutes les figures; il n'en vit pas une seule dont il eût le moindre souvenir. Effrayé, il s'arrête et pousse un profond soupir : cette ville a beau être peuplée d'êtres vivants; c'est pour lui un peuple mort; aucun ne le connaît, il n'en connaît aucun; il pleure et regrette son cachot. Au nom de la Bastille qu'il invoque et qu'il réclame comme un asile, à la vue de ses habillements qui attestent un autre siècle, on l'environne.

AVIS

Les conférences du jeudi auront lieu dans l'ordre suivant pendant le mois de juin :

Conférences de licence (lettres, philosophie, histoire) : le 7 et le 21 (de 1 h. à 4 h.)

Conférences d'agrégation (grammaire, histoire, philosophie) : le 14 et le 28 (de midi à 3 h.)

Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes : anglais, le 14 juin; allemand, le 28 (de 1 h. à 3 h.)

*
* *

La Commission des Lexiques a reconnu conformes à la note officielle du 29 janvier 1881 :

1° Le lexique latin-français de M. Chatelain ;

2° Le lexique français-allemand de M. Koch ;

3° Le lexique français-anglais de MM. Battier et Legrand.

Ces trois ouvrages sont édités par la maison Hachette.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LES ÉLECTIONS DANS LE POITOU EN 1789

(Suite et fin)

Le 14 février 1789, faisant droit sur le réquisitoire du procureur du roi, le grand sénéchal du Poitou, Marc-Antoine de Beuvier, marquis de Paligny, ordonnait que les lettres royales de convocation pour les

Digitized by Google

États-Généraux et le règlement du 24 janvier seraient *publiés* à son de trompe et à cri dans tous les carrefours et lieux accoutumés de Poitiers, *imprimés*, *publiés et affichés* dans toutes les villes, bourgs et communautés du ressort, ainsi que la présente ordonnance.

Cette ordonnance portait que l'assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée se tiendrait à Poitiers, le 16 mars prochain.

Les bailliages et sénéchaussées secondaires de Civray, Saint-Maixent, Fontenay-le-Comte, Lusignan, Montmorillon, Niort et Vouvant étaient appelés à voter conjointement avec la sénéchaussée de Poitiers. Des assemblées préliminaires ou particulières du Tiers-État pour la fusion des différents cahiers et la réduction des délégués au quart, devaient, aux termes du règlement du 24 janvier, avoir lieu à Poitiers et aux chefs-lieux des différentes sénéchaussées secondaires. L'ordonnance du grand sénéchal fixait ces assemblées au 9 mars; elle prescrivait, en même temps, aux magistrats municipaux des villes et aux syndics des communautés rurales, les publications à faire, les mesures à prendre pour la tenue des assemblées primaires du Tiers-État (1). Les lieutenants généraux ou sénéchaux qui présidaient aux sénéchaussées secondaires lancèrent à leur tour leurs ordonnances qui ne faisaient que répéter ou transmettre celle du grand sénéchal et le mouvement électoral commença dans toute l'étendue de la sénéchaussée du Poitou.

Les électeurs avaient de l'élan; — mais ils se préoccupaient du long voyage que nombre d'entre eux seraient appelés à faire par un temps très-rude, de l'encombrement qui se produirait sur les routes, de la difficulté que l'on aurait à loger dans Poitiers, les maîtres, les domestiques, les chevaux et les voitures que les élections amèneraient dans cette ville (2).

Le maire, M. Chabiel de Morière fit faire un relevé de toutes les maisons qui seraient dans le cas de fournir une chambre garnie et offrit la caserne pour tous les domestiques qui ne trouveraient pas à loger auprès de leurs maîtres (3).

Pendant que la municipalité de Poitiers s'acquittait de ce soin, les communautés rurales se rassemblaient; elles étaient nombreuses. Généralement, leurs cahiers rédigés avec assez d'élégance (4), furent moins leur œuvre que celles des notaires, des syndics, des juges royaux ou seigneuriaux, qui les présidaient ou leur servaient de secrétaires. Ce n'est pas à dire que les vœux exprimés dans ces cahiers ne répondissent, dans bien des cas, aux sentiments de ces électeurs ruraux. Lorsque le cahier de la paroisse de la Grolle, au fond du Bas-Poitou, récla-

(1) Nouveaux mélanges poitevins, t. III.
(2) Archives de la Vienne : Liasse C. 3, 2.
(3) Id. ibid.
(4) Bas-Poitou, documents relatifs aux Etats généraux de 1789 publiés par M. Ch. Dugast-Matifeux (Fontenay 1850).

Digitized by Google

mait l'extinction de tout droit d'aide, de gabelles, tailles, corvées, certainement il exprimait ce que les habitants de cette paroisse souhaitaient ; mais ces habitants n'avaient dû fournir au rédacteur de leurs doléances que la matière informe et embryonnaire de son vœu. A coup sûr, ils ne suivaient plus leur interprète, lorsque celui-ci demandait l'amélioration du droit criminel ou des mesures pour favoriser l'agriculture et les arts (1). Quelquefois même on a lieu de soupçonner que les cahiers font plus que dépasser l'intelligence des paysans ; ils contrarient les vœux intimes de ces bonnes gens. Je ne suis pas bien certain que les habitants de la paroisse de Rouillé eussent pour les droits de justice des seigneurs la sollicitude que leur cahier témoigne (2) ; mais les paysans étaient sous la main des officiers ou fermiers seigneuriaux et sous la dépendance de leurs curés (3). Une correspondance de l'époque, écrite de Paris, dit pourtant que quelques communautés du Poitou avaient demandé l'abolition de la confession auriculaire (4). Je n'ai pas pu vérifier le fait.

Dans les villes, le Tiers-État se réunissait d'abord par corporations. En accordant un député pour 100 individus et au-dessous, aux corporations d'arts libéraux, le règlement avait voulu donner à l'intelligence et à la culture intellectuelle la prédominance sur le nombre.

Les électeurs qui étaient l'objet de cette faveur légitime savaient, sans doute, ce qu'ils voulaient et devaient vouloir ; mais les artisans eux aussi parurent dire leur mot avec une conviction réfléchie, M. Alfred Babeau a fait cette remarque pour les corporations de Troyes (5). Les cahiers des différents corps de métier de Saint-Maixent la justifient également. Sauf quelques exceptions, ils sont rédigés avec des inexpériences de style et d'orthographe, qui nous les montrent faits de *main d'ouvrier*. Sans doute ces ouvriers adoptaient un certain fonds d'idées courantes ; mais elles étaient dans un rapport direct avec leurs souffrances et leurs besoins.

Presque tous leurs cahiers demandaient que les trois ordres fussent également soumis à la taxe en argent qui avait remplacé la corvée, que les droits d'entrée qui rendaient la vie trop chère dans la ville, fussent supprimés, que les pauvres gens ne fussent plus astreints au logement des troupes et que l'on imposât à MM. les privilégiés, abbés et nobles, l'obligation de payer, selon leur revenu, pour soulager l'État. Avec ces

(1) Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 1873 : Plaintes, doléances et remontrances de 4 paroisses du Bas Poitou, par M. Louis, 11, 13.

(2) Cahier mss de Rouillé.

(3) Lettre de M. Gasteau de Châtillon, à Tibaudeau : archives de la Vienne, Liasse C. 3, 2. Chassin, Génie de la révolution, t. I, p. 418-9 (communication de M. Dugast-Matifeux).

(4) Correspondance secrète inédite, publiée par M. de Lescure, t. II, p. 341.

(5) A. Babeau : histoire de Troyes, t. I, p. 122 et seq.

Digitized by Google

réformes, que les ouvriers de Saint-Maixent ne réclamaient pas, sans faire un retour sur l'injustice et la dureté de leur situation, ils en souhaitaient d'autres dont le vœu ne pouvait procéder que d'un sentiment désintéressé d'humanité. C'est ainsi que les serruriers se préoccupaient des souffrances des prisonniers de la ville Un des articles de leur cahier avait pour objet la réparation des prisons. Il fallait en rendre les portes et les murailles assez solides pour n'être plus obligé, à l'avenir, d'attacher ensemble, nuit et jour, avec des fers, par la jambe, deux et souvent trois détenus.

La note dominante de ces cahiers est la tristesse plutôt que la colère.

Ils ont été rédigés par des hommes qui souffrent ou voient souffrir.

Quelquefois les doléances ressemblent à un long cri de détresse; telles sont par exemple, celles de malheureux artisans, dont le salaire variait entre 3, 4, 5 et 10 sous par jour.

« Représentez-vous, disent-ils, si un homme, en gagnant 10 sous par » jour, peut élever sa pauvre famille, en payant le pain bien cher, les » maisons bien petites, 10 écus, le cent de petits fagots, 10 écus (1). »

C'est plus que la pauvreté, c'est la misère.

Saint-Maixent était encombré de mendiants. A Poitiers et dans les environs, la détresse du peuple n'était pas moins profonde. Les journaliers et manouvriers ne gagnaient que 12 à 15 sols par jour et, comme le blé se vendait 3 livres le boisseau, ils ne pouvaient plus pourvoir à leur subsistance et à celle de leur famille. Des désordres troublaient les marchés de Chauvigny et de Vivonne. Des particuliers enlevaient aux boulangers et meuniers les blés destinés à l'approvisionnement de Poitiers. M. Chabiel de Morière et ses échevins n'entendaient pas, sans inquiétude, les cris que poussaient des femmes attroupées devant l'Hôtel-de-Ville; ils mandaient au directeur général des finances leur crainte que le peuple ne se portât à quelque excès (2)

Au milieu de ces émotions et de ces souffrances populaires, les élections suivaient leur cours.

Les députations des diverses corporations de Poitiers se réunirent, le 5 mars, à l'Hôtel-de-Ville, apportant chacune son cahier. Il fallait fondre tous ces cahiers en un seul. Ce soin fut confié à 20 commissaires: le 8, leur travail était terminé; le cahier du Tiers-État de Poitiers était dressé, lu par M. Laurendeau, avocat, et approuvé par l'assemblée. On procédait immédiatement à l'élection des 16 commissaires qui devaient

(1) Cahiers mss des corporations de Saint-Maixent.
(2) Registres municipaux.

Digitized by Google

le porter à l'assemblée préliminaire du ressort particulier de la sénéchaussée de Poitiers fixée au 9 mars (1).

Un incident marqua cette réunion du Tiers-État à l'Hôtel-de-Ville. Les officiers municipaux prétendirent voter individuellement ; ce droit leur fut contesté ; dans l'intérêt de la paix, ils ne firent pas connaître le cahier que l'échevin Pallu avait rédigé pour eux. Il est permis de supposer que des conflits d'amour-propre, entés sur d'autres rivalités, s'élevèrent entre les chefs et meneurs de l'assemblée d'une part et les officiers municipaux de l'autre.

Ces derniers ne se tinrent pas pour battus. Ils en appelèrent à Necker et envoyèrent vers lui l'échevin Pallu. Celui-ci partit de Poitiers dans la nuit du 6 au 7. Les Turgotines ou voitures publiques du temps mettaient 3 ou 4 jours à faire le trajet ; les voyageurs couchaient chaque soir.

M. Pallu prit sans doute la poste ; le 8 mars, à 4 heures du soir, il était à Paris, remettait aussitôt à M Coster, secrétaire du directeur général des Finances la lettre de ses collègues et recevait, le 10, de M. Necker, une réponse qui donnait pleinement raison aux officiers municipaux ; le 12, il était de retour (2).

Il y avait 3 jours que l'assemblée préliminaire du Tiers-État pour la sénéchaussée et comté de Poitou était commencée. Elle était fort nombreuse. 1,200 délégués de villes, bourgs et paroisses s'y étaient rendus. Le 11 mars, le lieutenant particulier de la sénéchaussée de Poitiers, Vincent de la Rivardière qui présidait l'assemblée, ordonna qu'il serait procédé à la réduction en un seul de tous les cahiers particuliers (3).

Le cahier qui sortit de ce travail et qui a été publié par MM. Mavidal et Laurent, reproduit, nous en sommes persuadé, à bien peu de chose près, celui du Tiers-État de la ville de Poitiers que nous ne possédons plus. Il émanait des mêmes hommes, MM. Laurendeau et Choquin, qui avaient eu la haute main dans l'assemblée du Tiers-État de Poitiers. Ce n'est pas une suite d'articles qui ont pu être compilés dans différents cahiers ; c'est un tout qui s'est formé d'un seul jet ; c'est un morceau de politique oratoire, auquel les délégués des communautés rurales n'ont sans doute guère collaboré ; il est probable qu'ils l'ont reçu tout fait de leur capitale provinciale (4).

L'auteur ou les auteurs qui ont lu Quesnay, Turgot, les physiocrates, font une description des misères du laboureur, s'élèvent contre les abus attachés à la perception des droits d'enregistrement, contre la gabelle, contre l'inquisition exercée au sein des familles par les commis des aides

(1) Registres municipaux.
(2) Registres municipaux.
(3) Archives de l'Ouest, par M. A. Proust (Poitou), p. 147 et seq.
(4) Archives parlementaires, t. V, p. 415-420.

Digitized by Google

ou impôts indirects, contre le droit de franc-fief qui obligeait, tous les 20 ans, les acquéreurs roturiers d'héritages nobles à payer au roi une année de leurs revenus. Un passage assez curieux se rapporte à l'instruction publique dans le Poitou. « L'Université, — bien entendu celle de Poitiers, » — lisons-nous dans ce passage, « n'offre plus que la re- » présentation d'un corps jadis si florissant; l'éducation de la jeunesse » est absolument négligée; les fonds des collèges sont engloutis dans les » économats, c'est-à-dire dans les bureaux institués pour administrer » les biens sequestrés; les professeurs n'en obtiennent que difficile- » ment de quoi subvenir à leurs premiers besoins. » (1). — La vérité était que, dans la Faculté de droit, étudiants et professeurs se piquaient de peu d'assiduité (2), que la prospérité de l'ancien collège royal de Puygarreau et Sainte-Marthe avait fort décliné. Après avoir compté 800 élèves en 1720, il n'en avait plus en 1789, que 400, dont 40 internes seulement (3).

Une fois son cahier lu et approuvé, l'assemblée préliminaire se réduisit au quart de ses membres pour représenter le Tiers-Etat de la sénéchaussée de Poitiers à l'assemblée générale des trois ordres du Poitou.

Elle ne termina sa tâche que le 16.

Les séances, au dire de l'intendant, M. de Nanteuil, avaient été agitées par un *peu* « de fermentation et de brigue (4). » Cette agitation était causée par les disputes des corporations de la ville et par les réclamations des officiers municipaux qui vinrent apporter à cette assemblée la réponse et la décision de Necker. Ils paraissent avoir obtenu peu de succès (5). L'assemblée était dominée par leurs adversaires.

Son attitude avait fait concevoir des inquiétudes à l'intendant. Il craignait que l'ouverture de l'assemblée générale des trois ordres ne fût accompagnée de quelques troubles.

Elle eut lieu au contraire avec tout le calme et toute la tranquillité que l'on pouvait désirer.

Le 17 mars 1789, à 8 heures du matin, le grand sénéchal, revêtu d'une robe noire, l'épée au côté, avec une grande cravate et un chapeau rond orné d'un gros panache noir, entrait solennellement avec son lieutenant-général, Irland de Bazoges et le procureur du roi, Henri Filleau, tous deux en robe rouge, dans la chapelle du collège de

(1) Archives parlementaires, t. V, p. 418.

(2) Id. Ibid, p. 411.

(3) Bulletin des Antiquaires de l'Ouest, t. III. Notice sur les collèges de Poitiers, par M. Ménard, p. 213.

(4) A. Proust : archives de l'O., p. 197.

(5) Journal de Goupilleau de Villeneuve dans les documents relatifs aux Etats-Généraux publiés. Dugast-Matifeux : Bourbeau, greffier-secrétaire de la maison commune et Rampillon, échevins mis dehors.

Digitized by Google

Sainte-Marthe (aujourd'hui chapelle du lycée), où les trois ordres étaient rassemblés. Un fauteuil avait été préparé pour lui sur une estrade au milieu de la salle. Il y prit place ; à sa droite, il avait le clergé, à sa gauche, la noblesse, assis sur des bancs en amphithéâtre, qui s'élevaient jusqu'aux tribunes et remplissaient les tribunes mêmes; en face, le Tiers-État dans toute la longueur de la salle. Il y avait plus de 2,000 personnes, des gens de tous états, entre autres des paysans députés de leurs paroisses. L'un de ces paysans, assez mal vêtu, un gros bâton à la main, un bonnet de laine sur la tête, était assis vis-à-vis d'un gentilhomme et à côté de deux messieurs très-bien ajustés.

A l'arrivée du grand sénéchal, on cria : « A bas les chapeaux ! » — Tout le monde se découvrit à l'exception d'une dizaine de gentilhommes. On commençait à murmurer. Le sénéchal mit son chapeau et dit : « Tout le monde peut se couvrir. » Aussitôt tout le monde battit des mains, on cria *bravo* et l'on se couvrit (1).

Le grand sénéchal annonça l'objet de cette assemblée. Le lieutenant-général et le procureur du roi prononcèrent un petit discours, puis les 3 ordres se séparèrent pour procéder à la rédaction de leurs cahiers et à l'élection de leurs députés. Le clergé devait siéger dans la salle des exercices du collège, sous la présidence de l'évêque de Poitiers, M. Beaupoil de Saint-Aulaire ; la noblesse, dans une salle de ce même collège, avec le grand sénéchal pour président. La chapelle restait affectée au Tiers-État et le lieutenant particulier, Vincent de la Rivardière, le présidait.

Dès le début, on vit se dessiner un conflit dans le sein du clergé. 1,200 curés avaient été convoqués ; — 200 seulement avaient pu se rendre ; — les autres avaient dû donner leur procuration. Les curés présents étaient pleins d'une défiance hostile à l'égard de l'évêque de Poitiers et de celui de Luçon, M de Mercy. — Plusieurs les accusaient d avoir abusé de leur autorité et de s'être fait remettre des procurations par des communautés de filles, par des chapitres, par des titulaires de bénéfices, même par des curés. On ajoutait qu'ils avaient distribué ces procurations aux religieux dont ils disposaient et même à leurs séminaristes. Pour exciter, en le récompensant d'avance, le zèle de ces jeunes lévites, ils leur avaient, disait-on, fait présent d'une soutane neuve. Plusieurs curés s'effrayaient fort de ces manœuvres électorales ; déjà ils voyaient tous les députés de leur ordre pour la sénéchaussée pris dans le haut clergé. « Ainsi, écrivaient-ils à Necker, le Tiers-Etat sera privé des curés, ses défenseurs naturels (2). »

De leur côté, les évêques n'étaient pas rassurés. Ils voyaient, en face d'eux et contre eux, 200 curés, dont chacun, au moins, avait 3 voix

(1) Lettre de Jallet : archives de l'O., p. 68.
(2) Archives de l'O., p. 59.

Digitized by Google

par lui-même ou par procuration. — Ce qui faisait 600 voix (1). — Les sentiments de ces curés à l'égard des prélats n'étaient pas douteux, et ils comptaient parmi eux des hommes de caractère et d'initiative : Lecesve, curé de Saint-Triaise de Poitiers, Ballard, curé du Poiré de Velluire et surtout Jallet, curé de Chérigné. — On reconnaît les noms des trois prêtres qui, aux Etats-Généraux, donnèrent les premiers l'exemple de s'unir aux Tiers-Etat.

Jallet avait alors 57 ans. Il était né à La Mothe-Saint-Héraye, le 14 décembre 1732. — Il était le fils d'un jardinier. — Le marquis d'Artaguette d'Iron, qui connaissait et appréciait son père, l'avait aidé à supporter les premiers frais de l'éducation de l'enfant. — Destiné à l'église, Jallet avait fait ses études au collège des Oratoriens de Niort, puis, renonçant à la carrière ecclésiastique, il avait suivi les cours de la Faculté de droit de Poitiers.

Pendant qu'il étudiait dans cette ville, il s'éprit d'une jeune fille riche et de grande naissance. — Il la demanda en mariage. La jeune fille l'aimait. Ses parents furieux la firent enfermer dans un couvent où elle mourut de chagrin

Désespéré, Jallet entra au grand séminaire, prit les ordres à l'âge de 29 ans et occupa successivement le poste de vicaire à Gençay et la cure de Chérigné. Dans cette petite localité, située sur les bords de la Boutonne, il se fit construire un presbytère commode et d'une simplicité confortable. La vie qu'il y mena ne fut pas sans analogie avec celle de Grégoire à Embermesnil. Il y recevait des amis instruits et bons comme le docteur Amillot de Chef-Boutonne qui devait professer la médecine à l'école secondaire de Poitiers.

D'une charité vraiment apostolique, il sut, dans la désastreuse année de 1785, nourrir 19 familles indigentes avec l'assistance de 4 familles de paysans aisés et le maigre secours du seigneur et du gouvernement qui fournirent du riz, l'un pour 67 l. 10 s., l'autre pour 60 l. L'insuffisance de cette aumône aristocratique et officielle fit ressortir la générosité de Jallet qui acheta, longtemps, chaque semaine, pour 24 l., de blé et resta endetté de 900 l. ; — lourde charge pour le faible budget du pauvre curé de campagne. — Théologien et prêtre, il n'avait pas oublié ses études de droit ; il pouvait donner d'utiles consultations et il est encore de tradition que les avocats de Saint-Jean-d'Angély lui envoyèrent bien des fois leurs clients (2).

Les devoirs de son ministère et ceux que lui imposait sa bienfaisance, lui laissèrent du temps pour penser et pour lire. — Il lut les

(1) Lettre de Jallet, cité par M. J. Richard. Société de statistique du département des Deux-Sèvres, t. VI, p. 138-139.

(2) Notice sur Jallet, par M. J. Richard, t. VI de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres. — Notice en tête du journal inédit de Jallet, par M.

Digitized by Google

philosophes du XVIIIe siècle et se nourrit tout particulièrement de Rousseau.

Pénétré des idées du moment, aspirant aux progrès et aux réformes, mûri par l'étude, par la vie et par la souffrance, Jallet semblait désigné pour jouer un rôle important dans les élections et pour exercer une influence considérable sur le clergé.

Avant même l'ouverture solennelle de l'assemblée des trois ordres, les curés du Poitou jetèrent les yeux sur lui. Dès le lundi 16 mars, ils se rassemblèrent à part, au nombre de 200, pour dresser la liste de ceux d'entre eux qu'ils voudraient envoyer aux Etats-Généraux. — Malgré ses protestations, Jallet fut mis sur cette liste; « mais, ajoutait-il, avec l'espèce de répugnance que lui causait la députation, cela n'engage à rien (1). » Il ne croyait pas encore bien fort au succès des curés, mais il n'en désespérait pas non plus.

Leur attitude en face des prélats était fière, pour ne rien dire de plus. — L'évêque de Poitiers leur prodiguait les avances. Jallet, qui lui avait déjà adressé quelques mots assez crus, alla lui faire, le lundi 16, une visite de politesse. Le prélat le reçut de son mieux et l'invita à dîner pour le lendemain. Jallet ne jugea pas à propos de répondre à cette invitation. Les curés n'allant pas vers lui ou n'y allant qu'avec répugnance, M. de Beaupoil crut devoir se rendre au milieu d'eux. Le 18, il vint les trouver, mais il n'y eut ni fauteuil ni chaise pour lui; il fut obligé de s'asseoir sur un bout de banc, à côté d'un curé. Cela l'humilia si fort que, sur le champ, il tira un livre et se mit à lire, sans s'occuper de l'assemblée. Il se retira bientôt après. — « Je ne sais pas s'il viendra demain, ajoute Jallet auquel j'emprunte cette anecdote; il s'élève de tous côtés des bruits contre lui. Il y a des personnes qui parient qu'il ne sera pas de la députation de Versailles (2). »

Trois jours plus tard, le samedi 21, l'assemblée du clergé était constituée. Son président, l'évêque de Poitiers, prononça un discours à moitié libéral, qui fut écouté avec intérêt et vivement applaudi (3); mais ces applaudissements n'indiquaient pas, de la part des curés, l'abandon de leurs desseins. — L'évêque imagina de les renvoyer à leurs cures le plus tôt possible et, à cet effet, d'intervertir l'ordre prescrit par le règlement. — On procéderait aux élections avant de rédiger les cahiers. La présence des commissaires que les prélats auraient dans leurs mains suffirait pour cette rédaction.

Les curés acquiescèrent d'abord à cette innovation; mais ils se ravisèrent bientôt; ils comprirent que leur renvoi et des élections brusquées feraient surtout le jeu des prélats et du parti épiscopal (4).

(1) Notice par M. Richard, p. 138.
(2) Journal inédit de Jallet, notice, p. 8-9.
(3) Archives de l'O., p. 25-26.
(4) Archives de l'O., p. 76-77.

Digitized by Google

Il fallait d'abord s'occuper des cahiers. On nomma la commission chargée de les préparer. Lecesve, Jallet et Ballard étaient au nombre des commissaires.

Le 24, la commission annonça qu'elle avait terminé son travail et la discussion des cahiers put aussitôt commencer.

Jallet en était assez mécontent. — « Les cahiers sont rédigés, disait-il, et comme j'ai eu l'honneur d'y prendre part, je puis dire que c'est un assez mauvais ouvrage (1). » L'évêque de Luçon, que les curés de son diocèse avaient fait placer dans le bureau de rédaction, avait arrêté les vœux de réforme ecclésiastique que Jallet aurait voulu faire insérer dans les cahiers et qui avaient surtout pour objet de protéger l'indépendance des églises de France contre Rome, et la liberté des curés contre le pouvoir arbitraire des évêques, d'astreindre les prélats à la résidence et à la visite régulière de leurs diocèses, d'abolir le casuel forcé (2). En revanche, l'évêque de Luçon n'avait pu faire passer aucun des articles qu'il avait à cœur. La discussion ne paraît pas avoir modifié sensiblement le projet de la commission. Le vote par ordre figure au nombre des vœux politiques de ce cahier. Y fut-il introduit subrepticement après coup? — Un discours de Jallet dans la chambre du clergé aux Etats-Généraux le laisserait supposer.

Si Jallet et les curés réformateurs n'avaient obtenu, dans la rédaction des cahiers, qu'un succès négatif, ils triomphèrent, avec éclat, dans l'élection des trois scrutateurs. Leurs candidats passèrent avec 2,000 voix sur 3,324.

Mais au moment même où ils remportaient cette victoire, Jallet les vit hésiter et fléchir. Ceux qui avaient paru les plus fermes, se rapprochaient des évêques. « Nous mériterions d'être sifflés », écrivait Jallet. J'en connais, ajoutait-il « qui étaient furieux contre les évêques et qui » proposent maintenant d'élire celui de Poitiers. Ils ont changé d'avis » après un dîner que l'évêque donnait hier à la députation pour les cahiers; je ne voulus point y aller quoique invité. » (3).

Cette hésitation et presque cette défaillance de la part des curés furent de courte durée. Jallet les rallia de nouveau; Lecesve fut nommé le premier et au premier tour de scrutin David-Pierre Ballard passa le troisième (4). L'évêque de Poitiers et celui de Luçon ne furent élus l'un que le quatrième et l'autre que le sixième. Jallet arriva le septième; mais pour s'expliquer le rang auquel il fut relégué, il faut songer à tous les efforts qu'il avait réitérés pour décliner la députation.

Quoi qu'il en soit sur les 7 députés que le clergé de la sénéchaussée

(1) Archives de l'O., p. 70.
(2) Journal inédit de Jallet, notice, p. 10-11.
(3) Archives de l'O., p. 70.
(4) J. Richard, Société de statistique, etc. t. VI, par

Digitized by Google

de Poitiers devait élire, 5 appartenaient au parti des curés et 2 seulement au parti épiscopal (1). C'était, en définitive, le Tiers-État de l'église qui l'emportait et, dans le Poitou, ce Tiers-État était animé d'un véritable esprit de liberté et de progrès.

Le résultat de ces élections causa à l'évêque de Poitiers un mélange de dépit et de chagrin et son discours qui rappela d'assez loin le mandement de M. de Marbeuf à Lyon, fut rempli de sombres pressentiments.

« Vous ne pouvez vous le dissimuler, Messieurs, dit-il, un œil jaloux » est ouvert sur les possessions et les immunités ecclésiastiques. Un » bruit sourd qui depuis longtemps se faisait entendre dans le lointain, » s'approche et croît en s'approchant. Nos biens, notre existence civile » et politique, tout est menacé. Fasse le ciel que l'orage qui gronde sur » la tête des ministres des autels, respecte les autels eux-mêmes (2).

Les séances de l'assemblée électorale de la noblesse furent généralement plus calmes; elles furent quelquefois troublées par des altercations personnelles, mais non par des luttes de partis. Un des épisodes les plus curieux fut l'apparition de sept gentilshommes pauvres qui entrèrent dans la salle avec des habits de paysans. On leur acheta des épées qu'ils placèrent sur leurs vêtements de serge; on décida de payer leurs dépenses à l'auberge; ils acceptèrent cette assistance, mais en déclarant que ce secours n'engagerait en rien leur opinion dans les votes (3).

Du 23-29 mars, l'assemblée s'occupa de la discussion du cahier.

Ce cahier était conservateur dans un sens, mais révolutionnaire dans l'autre.

La noblesse poitevine qui renonçait d'ailleurs à ses immunités pécuniaires, demandait à être maintenue dans tous ses autres droits, prééminences, prorogatives, distinctions et propriétés, liés nécessairement, prétendait-elle, à la constitution du royaume, puisque sans noblesse, il ne peut y avoir de monarchie et que, sans prééminence et sans distinction, il ne peut y avoir de noblesse. Elle s'attachait étroitement au vote par ordre. Ses députés devaient insister auprès des États-Généraux pour que l'admission du tiers en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis fût déclarée insolite et ne préjugeât rien pour l'avenir; mais s'ils résistaient ainsi au principe d'égalité, les gentilshommes poitevins, préoccupés de je ne sais quel idéal de fédéralisme aristocratique souhaitaient vivement pour la province une large autonomie avec des états particuliers sur le modèle de ceux de Bretagne et réclamaient pour le royaume la liberté politique, individuelle, commerciale, industrielle et communale (4). Ils voulaient celle de la presse illimitée.« Elle

(1) Archives de l'O., p. 32.
(2) Archives de l'O., p. 33.
(3) Id. Ibid, p. 78.
(4) Archives parlementaires, t. V. 394-7.

Digitized by Google

« a, sans doute, ses inconvénients », observait un de ces gentilshommes, le marquis d'Orfeuil; mais « ils sont bien frivoles, si on les compare « aux avantages que l'on en peut retirer ». Avec ses aspirations libérales, la noblesse poitevine avait des sentiments hostiles à la noblesse de cour. Un mémoire, qu'un de ses membres lui remit et qui portait pour épigraphe ces mots « rien à la faveur, tout au mérite », demandait la suppression à la cour « de ces gentilshommes servants et de ces » dames d'honneur dont la plupart faisaient des dépenses au-dessus » de leur fortune, faisaient des faillites ou se mettaient de part dans les » profits des financiers, ce qui était odieux (1) ».

Le comte de Provence, Louis XVIII, a jugé avec un ressentiment amer ces vœux des nobles du Poitou. — « Insensés gentillâtres », leur a-t-il dit, en leur reprochant d'avoir manqué de respect au roi et emprunté le langage révolutionnaire, comment n'avez-vous pas « vu qu'en » vous élevant contre les distinctions de la cour, vous encouragiez ceux » qui étaient au-dessous de vous à s'élever contre les vôtres » (2). La critique du prince, plus violente que fine, s'attaquait surtout au chevalier De Loynes de la Coudraye.

M. de la Coudraye était un officier de marine fort instruit et auquel des travaux scientifiques avaient valu deux prix à l'Académie de Dijon et une mention à la Société royale de Copenhague. On lui attribue la plus grande part dans la rédaction du cahier de la noblesse du Poitou. Il appartenait à la noblesse de la sénéchaussée secondaire de Fontenay-le-Comte (3).

Pendant toute cette période électorale, Fontenay avait été le centre d'un mouvement politique assez actif. La noblesse du Bas-Poitou s'y était réunie volontairement, le 20 février, en assemblée préparatoire pour y concerter son programme (4).

Le Tiers-État de cette sénéchaussée n'arriva pas à l'assemblée des trois ordres avec des vues moins arrêtées.

Son cahier, dû à M. Biaille de Germont, procureur du roi des eaux et forêts, fut très-applaudi, à Poitiers, par le Tiers-État de toute la sénéchaussée du Poitou (5). Le cadre et les principaux articles furent empruntés pour le cahier définitif du Tiers-État de toute la province par les soixante-neuf commissaires qui avaient été chargés de le dresser et qui étaient presque tous des jurisconsultes (6).

(1) Archives de l'O,, p. 103.
(2) Id., ibid, p. 103.
(3) Archives parlementaires, t. v. p. 405.
(4) Archives de la Vienne, liasse c. 3, 2.
(5) Cahier de la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, publié par M. Fillon. Résumé de ce qui s'est passé à l'assemblée des trois ordres du Poitou, par P. Forestier, député de la sénéchaussée de Saint-Maixent, p. 8. — Recueil Jouyneau-Desloges, t. 19.
(6) Journal de Goupilleau de Villeneuve sans documents relatifs aux États-

Digitized by Google

Avec leurs retouches et leurs additions, l'œuvre de M. Biaille de Germond devint un cahier remarquable par la logique serrée de ses déductions et la fermeté de son style. — Ses vœux rappelaient ceux du Tiers-État dans beaucoup de provinces, mais avec quelque chose de plus large, de plus formel, de plus complet. — Ils comprenaient la liberté industrielle et l'abolition des maîtrises et jurandes qu'un grand nombre de cahiers omettaient ou repoussaient. — Un mandat impératif liait les députés. — Sous peine d'être désavoués, ils ne pouvaient consentir à l'établissement d'aucun impôt nouveau ou à la continuation d'anciens subsides, avant que les droits de la nation n'eussent été reconnus et constatés par une loi portée dans les États-Généraux. Le cahier déclarait ce qu'il entendait par ces droits. Il s'occupait ensuite de l'organisation de ces états provinciaux auxquels, de son côté, la noblesse tenait tant de son côté et qui se chargeraient de répartir les impôts de la province et d'en faire passer le montant au trésor. — Le trésor avait besoin de nouvelles ressources. Le Tiers indiquait celles que pourraient fournir les biens de l'Eglise. En appliquer une partie au soulagement de l'État, ne serait ce pas les employer à leur véritable destination ? En face de la féodalité, le Tiers ne montrait pas moins de décision. Pénétré de la nécessité de rendre à la terre sa liberté, il demandait le rachat forcé des droits féodaux et des rentes seigneuriales (1). Cette prétention parut quelque peu excessive à M. de Nanteuil. Jointe au mandat impératif et au projet de vente des biens ecclésiastiques, elle provoqua, dans le sein même de l'assemblée, une protestation signée de trente-deux électeurs. C'était une assez faible minorité. Le Tiers-État poitevin était, sans passion, sans violence, mais avec une conviction solide, rallié à la cause du progrès, de la réforme et de la révolution. Ses opérations furent lestement menées. L'assemblée élisait ses députés, tandis que ses commissaires s'occupaient des cahiers. Le 28 mars, tout était terminé. Depuis la veille, la députation était au complet. Elle comptait quatorze noms : c'étaient MM. Bourron, de Bornier, Birotheau de Burondieres, Lofficial, Dabbaye, Agier, Filleau, Thibaudeau, Biaille de Germond, Briault, Gallot, Goupilleau, Laurence, Pervinquière.

Sur ces quatorze députés, il n'y avait qu'un seul médecin et un seul négociant. Tous les autres étaient procureurs, avocats et magistrats.

Ils représentaient bien ce qui était comme la vie du Tiers-État du Poitou : l'étude et l'application du droit.

G. GUIBAL.

Généraux, publiés par M. Dugast-Matifeux : « Le jeudi 19 ... continuation de lecture des cahiers ». On prend celui de Fontenay pour base, au grand déplaisir de Laurendeau et de ceux de Poitiers.

(1) Archives parlementaires, t. V, p. 406 et 415.

Digitized by Google

Considérations sur les élégiaques romains à propos d'un livre récent (1).

On parle beaucoup aujourd'hui d'interpolations chez les auteurs anciens. Il ne faut pas croire que ce soit là une mode récente et d'importation étrangère. Peerlkamp était encore à naître quand le P. Sanadon remaniait le texte d'Horace, et François Guyet avait précédé d'un siècle le P. Sanadon. L'école française a donc eu ses hypercritiques comme l'école hollandaise. Des esprits plus modérés ont réagi contre ces tendances : en Allemagne (2) comme en France, la critique conservatrice a trouvé des défenseurs. Je crois, pour ma part, qu'il vaut mieux pécher par excès de prudence que par audace, et que l'on s'exagère beaucoup trop l'infidélité des manuscrits. Je ne conteste pas qu'il ne soit difficile de connaître exactement ce qu'a pu écrire tel auteur grec ou latin dans tel passage déterminé, et qu'il ne puisse être souvent téméraire d'affirmer, sur la foi des manuscrits, même des meilleurs, la véracité d'une leçon ; mais les conjectures demeurent des conjectures, et si l'autorité paléographique n'est pas toujours certaine, elle offre du moins plus de chances d'exactitude que les plus brillantes hypothèses. Toutefois, il ne faut d'excès en rien : ce serait se refuser à l'évidence que de contester certaines interpolations. Lorsqu'on rencontre chez un auteur ancien la mention d'évènements postérieurs à l'époque où il a vécu, des usages de grammaire et, si c'est un poète, de prosodie ou de métrique étrangers à ses habitudes ou même inconnus de son temps, on ne peut raisonnablement soutenir qu'on se trouve en présence d'un passage ou d'une œuvre authentique.

Il y a des interpolations dans les œuvres d'Horace, moins des intercalations de strophes (3) que des intercalations de pièces entières (4). Ainsi, l'ode 8 du IVe livre ne doit pas être d'Horace, et les bons éditeurs sont d'accord pour retrancher les huit premiers vers de la 10e satire du Ier livre ; l'ode 20 du Ier livre, *Vile potabis*, soulève les plus légitimes soupçons. Pour ne rien dire des petits poèmes faussement inscrits sous le nom de Virgile, le *Culex*, la *Ciris*, le *Moretum*, la *Copa*, etc., on sait que l'authenticité de certaines pièces d'Ovide a donné lieu à d'intéressants débats. Lachmann (5), par des raisons de prosodie et de métrique, rejetait les Héroïdes 6, 9, 14, 15, 16 et 18 ; M. Arthur Palmer,

(1) *De quarto Tibulli libro thesim fac. litt. Par. proponebat G. Larroumet.*

(2) Par exemple, pour Horace, MM. Keller et Holder qui, dans l'ensemble de leurs conclusions, ont fini par avoir gain de cause.

(3) Comme l'a cru, à la suite des philologues français du XVIIe siècle, l'école de Berlin.

(4) C'est l'opinion de M. E. Benoist.

(5) *Ind. lect. æst. Berol.* 1848. — Contra, L. Müller *De re metrica*, p. 46 et sq. — Voy. aussi Merkel, t. I, *præf.* p. 10 et 11.

Digitized by Google

de Dublin, dans l'édition sérieuse qu'il a donnée des Héroïdes en 1874, n'en reproduit que quatorze. M. A. Riese, auquel nous devons le meilleur texte d'Ovide et dont on ne peut contester la prudence, reconnaît que l'épitre de Sappho est d'une époque postérieure à Lucain (1), et conçoit des doutes très-vifs au sujet de la quatorzième Héroïde. Sans approuver les fantaisies ingénieuses de M. Chr. Heimreich (2) ou les bizarres caprices de M. Carutti (3), on doit aux savants qui croient voir dans les élégies de Properce, de nombreuses interpolations, les honneurs d'une discussion approfondie.

En ce qui regarde Tibulle, tout le monde aujourd'hui, sauf de très-rares exceptions (4), est d'accord pour penser que le III^e^ livre de ses élégies ne saurait lui être attribué : il appartient à un certain Lygdamus dont l'identité n'a pu être établie. *Lygdamus* doit être un pseudonyme ; c'était un nom d'esclave et il n'est pas vraisemblable qu'un esclave ait composé ce livre d'amour. On a voulu dans Lygdamus reconnaître Ovide : Teuffel a démontré l'inanité de cette hypothèse. Fr. Haase, à son tour, a soutenu que le poète déguisé sous ce nom n'était autre que Valerius Messallinus, fils de Messalla ; cela n'a rien d'impossible, mais rien non plus ne prouve qu'il en soit ainsi.

En général, on se montre sévère à l'égard de Lygdamus : il est certain que son talent ne s'élève pas au-dessus du médiocre et qu'il reste bien inférieur à celui de Tibulle. Mais on n'a point assez remarqué qu'il y a chez lui des accents d'amour et une profondeur de tendresse qu'il ne faut point demander à l'amant de Délie et de Némésis. On loue sans cesse la sincérité et la simplicité de Tibulle ; je ne lui conteste ni l'un ni l'autre de ces mérites ; mais, en vérité, on lui immole un peu trop tous ses rivaux. Dans l'opinion générale, Ovide n'est qu'un versificateur spirituel, Properce qu'un déclamateur obscur et pompeux, et quant à Lygdamus on ne sait trop qu'en dire. On ne prend pas garde à la grande douceur, à la tristesse simple, surtout aux élans d'affection désintéressée que l'on trouve dans ses vers et dont je crois qu'il serait difficile de citer un

(1) A. Riese *Ovid. carm., t. I, præf. p.* 10, *col.* 1 *et* 2. — M. A. Palmer, de son côté (*Ovid Heroïd XIV, pref., p.* 7 *et* 8), observe que l'auteur de cette épitre est déjà familier avec les œuvres de Juvénal Et, puisque j'ai nommé Juvénal, bien que dans cet article je doive me restreindre à l'époque d'Auguste, je ne puis m'empêcher de rappeler l'édition de M. O. Rilbeck (*D. Jun. Juven. Satur., Liptiæ*, 1859), et ses retranchements étendus et nombreux. Bien que cette tentative ait échoué, elle mérite l'attention ; et quelqu'un qui, ici même il y a un mois, prouvait sa grande connaissance des choses relatives à Juvénal, M. Hild pense que l'œuvre du satirique doit être dédoublée et qu'elle nous met peut-être en présence de deux poètes différents.

(2) *Quæstiones Propertianæ scripsit Ch. Heimreichius Bonnæ*, 1863, et *Nov. quæst.* (*Symb. Bonn.*), 1867.

(3) *Prop. Cynthia cum libro 4^o^ eleg. qui Prop. nomine fertur, recensente D. Carutti, Hagæ comitum*, 1869.

(4) M. W. Fuss *De elegiar. Libro quem Lygdami esse putant*, Münster, 1867.

Digitized by Google

exemple chez Tibulle; on ne prend pas garde non plus au caractère profondément égoïste des sentiments de Tibulle, et que, si le signe du véritable amour est l'oubli de soi-même en faveur de la personne aimée et le désintéressement dans l'affection, il est difficile d'en trouver la moindre trace dans l'œuvre de Tibulle, uniquement occupé de ses plaisirs et de son propre cœur. Ceci n'enlève en rien à ses élégies la fleur de sentiment, la fraîcheur d'impression, la grâce heureuse et souriante qui leur assure une préférence presque universelle. On pardonne à cette œuvre jeune son égoïsme naïf; peut-être même est-ce à cause de cela qu'elle plaît tant à la plupart des hommes : elle ressemble d'autant mieux à leur propre jeunesse, aux jours faciles et sans devoirs qui éveillent des regrets, sans que l'âme soit assez haute pour en avoir conçu des remords.

La poésie de Properce revêt un tout autre caractère; elle est plus forte, plus généreuse, et aussi plus compliquée. L'abondance des comparaisons mythologiques et l'abus de l'érudition alexandrine ont trompé la critique, trop souvent superficielle : on a déclaré Properce grec et Tibulle romain. C'est une complète erreur : l'emploi des fables et des noms helléniques ne change rien au fond de la pensée et des sentiments : il n'y a là qu'un artifice et qu'un goût littéraires. Ce qui est essentiel chez Properce, et beaucoup plus sensible chez lui que chez Tibulle, c'est une contradiction marquée entre le cœur et l'esprit : le cœur ardent, faible, déréglé, l'esprit calme, énergique, discipliné, à l'aide duquel le poète assiste à sa propre vie et juge froidement les violences de sa propre passion; contradiction féconde au point de vue moral et poétique, et qui est justement un des traits du caractère romain. Tibulle, au contraire, se laisse vivre au sein des plaisirs avec l'abandon et le naturel d'un jeune grec. Cela ne veut pas dire qu'il ne soit romain par plus d'un côté : il n'a pas, comme un grec, le souci philosophique de la destinée humaine; son indifférence à l'égard des grands problèmes de la vie est bien latine. On retrouve aussi chez lui un sentiment assez vif de la patrie romaine, quand il consacre quelques-uns de ses plus beaux vers aux origines de la Ville (1). Mais l'absence d'ornements empruntés à la mythologie grecque ne prouve pas d'une manière suffisante qu'il soit plus latin que Properce. Si nous avons perdu presque entièrement l'œuvre de Philétas, du moins les fragments sauvés de l'oubli nous permettent de constater que sa poésie avait un caractère simple et familier, « l'amour pour objet et la nature pour cadre (2), » quelque chose qui ressemble à la manière de Tibulle. Il est permis de croire que si, au lieu de fragments mutilés et très-courts, nous avions en mains quelques élégies du poète de Cos, la

(1) Tib. El. II, 5, 19 et sqq.
(2) Voy. A. Couat: *la Poésie Alexandrine, Paris,* 1882, p. 77.

Digitized by Google

réputation d'originalité de Tibulle pourrait bien en souffrir. Properce, en toute occasion, s'est plu à rendre hommage à ses maîtres, à célébrer ses poètes préférés; il invoque Philétas, duquel il tient sans doute fort peu, Callimaque, auquel il ressemble beaucoup moins qu'on ne dit. La reconnaissance ne porte pas toujours bonheur : Properce, pour avoir nommé ceux qu'il admirait, est devenu dans l'opinion des siècles leur imitateur, tandis que Tibulle, plus prudent, recueillait le prix d'un silence qui n'était peut-être pas exempt de quelque ingratitude. Quoi qu'il en soit, Properce et Tibulle, tous deux sont romains : si le premier, en apparence et dans la forme, emprunte davantage à la Grèce, c'est le second qui, par tempérament et en réalité, y incline le plus.

Ce n'est pas du reste dans l'excès des comparaisons mythologiques et dans l'abus des ressources alexandrines qu'il faut chercher la cause principale du peu de goût qu'inspirent à tant de lecteurs les élégies de Properce : Ovide, qui est aimé du plus grand nombre, ne demeure pas sensiblement au-dessous de lui quant à l'usage des noms et des fables grecques. Ce qui rebute chez Properce, c'est le sérieux qu'il apporte dans la passion; comme il applique sa force de réflexion à des sujets qui passent d'ordinaire pour légers, il arrive qu'il déplaît aux esprits mûrs à cause des sujets qu'il traite, aux esprits jeunes à cause de la manière dont il les traite. Sa poésie manque trop souvent de jeunesse et de fraîcheur; on y retrouve le sang un peu lourd de l'Ombrien, on y reconnaît l'origine provinciale et même campagnarde, des habitudes plus graves et plus de ténacité dans les sentiments qu'il n'est de mise d'en avoir dans une capitale, que ce soit Rome ou Paris. Une âme réfléchie n'est jamais tout à fait jeune : elle est peu susceptible de varier profondément avec les saisons de la vie; elle a, pour ainsi dire, toujours le même âge. De bonne heure habituée à prévoir, elle ne goûte pas, sans un mélange d'amertume, la douceur des fêtes, qu'elle sait passagères et sans lendemain. En retour aussi, une telle âme conservera, jusque sous les cendres de l'âge, le feu ménagé des premiers jours, les attendrissements généreux, l'amour en ce qu'il a de durable et de sacré; l'amour qui, pour avoir été dès l'origine tempéré par un sens exact de la réalité, n'est point exposé à se refroidir brusquement, à s'éteindre dans la vulgaire désillusion d'une fausse sagesse.

C'est ainsi que nous apparaît Properce. Ovide est bien différent. Tout aussi mythologique, il garde l'avantage d'une admirable limpidité dans la pensée et dans le style; mais surtout il est galant et spirituel, et c'est par là qu'en France il a trouvé tant de lecteurs.

Avec d'aussi brillants rivaux, que reste-t-il à Lygdamus? Il leur est inférieur en talent et ne les suit qu'à distance; son nom pourtant mérite d'être associé aux leurs; s'il n'est pas doué comme eux, il n'en

Digitized by Google

à pas moins quelques qualités rares qui passent trop inaperçues. C'est en réalité le plus simple d'eux tous ; il est plus simple que Tibulle lui-même, chez lequel on sent parfois l'attitude voulue et la naïveté affectée. Il a plus de grâce que Properce ; il sent plus profondément qu'Ovide. Il est toujours sincèrement ému. Sa tristesse est touchante parce qu'elle repose sur la réalité ; son amour intéresse parce qu'il est empreint d'une véritable affection : il aimera Néère, qu'elle se donne ou qu'elle se refuse ; il la veut heureuse avec lui, s'il se peut, mais s'il le faut, sans lui :

1, 5.

Seu mea, seu fallor, cara Neæra tamen.

. . . . . .

23.

Hæc tibi vir quondam, nunc frater, casta Neæra,
Mittit et accipias munera parva rogat.
Teque suis jurat caram magis esse medullis,
Sive sibi conjunx, sive futura soror.

. . . . . .

VI, 29

Quamvis nulla mei superest tibi cura, Neæra,
Sis felix et sint candida fata tua.

Ce désintéressement d'une nature si élevée, rare dans l'antiquité et qui ne sera jamais bien commun, forme, avec la simplicité, un des traits les plus frappants du caractère de Lygdamus. Ajoutons que sa versification est harmonieuse et plus souple que celle de Tibulle ; il ne me paraît pas douteux que la réputation de ce dernier n'ait profité, dans une certaine mesure, de la confusion qu'on a longtemps faite entre Lygdamus et lui :

Lygd. III, 31.

Hæc alii cupiant, liceat mihi paupere cultu
Securo cara conjuge posse frui.

V, 31.

Vivite felices, memores et vivite nostri,
Sive erimus seu nos fata fuisse velint (1).

Ces vers et d'autres, attribués à Tibulle, ont dû contribuer à faire louer son génie gracieux et simple. Je ne prétends point, d'autre part, fermer les yeux sur les défauts de Lygdamus : il manque de force ; il tourne continuellement dans le même cercle d'idées, et ce cercle est étroit ; il partage avec les autres élégiaques le tort d'abuser des lieux communs, sans savoir, comme Ovide, Properce ou Tibulle, les relever par quelque détail personnel ou par la nouveauté de la forme. Mais,

(1) On connaît l'imitation faite par André Chénier :

Vivez heureux ! gardez ma mémoire aussi chère,
Soit que je vive encor, soit qu'en vain je l'espère.
(Elégies, Livre I, xi, 49. Ed. Becq de Fouquières, 2e, 1872.)

Digitized by Google

s'il est par moment faible et banal, il ne l'est pas toujours ; si l'âme chez lui vaut mieux que le talent, le talent cependant n'est pas toujours absent, et on ne lui rend pas la justice qui lui est due.

S'il est certain que le IIIe livre inscrit sous le nom de Tibulle n'appartient pas à celui-ci, la question devient bien plus difficile et plus compliquée dès qu'on aborde le IVe livre. Il semble que l'on se trouve alors en présence de pièces qui sont, les unes de Sulpicie, d'autres de Tibulle, et une autre enfin, le Panégyrique de Messalla, peut-être de Tibulle, peut-être d'un troisième personnage. C'est ce qu'a tâché d'éclaircir M. Larroumet dans un travail remarquable, *De quarto Tibulli libro*, thèse latine soutenue récemment devant la Faculté des lettres de Paris.

M. Larroumet pense qu'à part les élégies 7 à 12 inclusivement, qui sont d'une manière évidente l'œuvre de Sulpicie, nous nous trouvons, dans ce IVe livre, en présence de pièces authentiques de Tibulle (1) ; cette opinion est en faveur aujourd'hui et gagne du terrain. Les discussions auxquelles elle a donné lieu paraissent devoir la confirmer, et M. Larroumet nous avertit qu'il s'appuie sur l'autorité de M. Benoist (2).

Il me paraît, en effet, bien démontré que les élégies 2 à 6 inclusivement, sont de Tibulle. Le poète y chante les amours de Sulpicie. Cette Sulpicie (3) devait être la fille du jurisconsulte Servius Sulpicius et de Valérie, sœur de Messalla. C'était une personne passionnée, d'une nature faible et violente, une enfant riche et gâtée qui s'était éprise un beau jour d'un jeune homme d'une condition inférieure à la sienne, désigné dans ses vers et dans les élégies 3, 4 et 5 (livre IV) de Tibulle, sous le pseudonyme de Cérinthe, tandis que son vrai nom, donné par les bons manuscrits dans les élégies 2 et 3 du livre II, semble avoir été Cornutus (4). M. Benoist, par un rapprochement spirituel, disait, il y a quelques années, que l'histoire de Cérinthe et de Sulpicie n'est autre chose que le *Roman d'un jeune homme pauvre* (5). Il ne faudrait pas croire cependant que la fortune n'eût souri au jeune Cornutus de plus d'une façon. Si l'on en croit l'inquiétude jalouse de Sulpicie, il n'était point de ceux que les belles d'alors laissaient se morfondre à leur porte pendant les nuits d'hiver ; sa bourse était pleine d'autre chose que de

(1) Voy. G. Larroumet *De 4e Tib. libr.* p. 75.

(2) Ouvr. cité, p. 4.

(3) Ne pas confondre, bien entendu, avec la Sulpicie auteur d'une satire que l'on publie généralement à la suite des œuvres de Perse et de Juvénal.

(4) Voy. pour la manière dont on établit ce nom, G. Larroumet ouvr. cité, p. 54. — Pour II, 2, 8, M. L. renvoie à l'aldine de 1502, qui donne *Cornute* ; celle de 1515, corrigeant à tort, écrit *Cherinthe*. Déjà l'édition de Venise de 1491, que j'ai également sous les yeux, porte *Cherinte*.

(5) Cl. Larr. ouvr. cité, p. 51.

Digitized by Google

toiles d'araignée (1) ; et bien que dans une situation médiocre par rapport à la nièce de Messalla, il devait cependant, comme l'a très bien montré M. Larroumet (2), appartenir à une famille honorable et aisée : peut-être était-il le fils du prêteur urbain Marcus Cornutus dont Cicéron fait mention dans ses lettres (3). Quoi qu'il en soit, l'histoire de cet amour est facile à suivre : après une liaison clandestine, que l'imprudente passion de Sulpicie s'impatientait de ne point afficher plus vite, les parents de la jeune fille, révoltés d'abord par l'idée d'une mésalliance, consentirent enfin à de justes noces.

Malgré quelques vers mal venus et des vices de langage que M. Larroumet a très-bien notés (4), les élégies de Sulpicie sont remarquables, non-seulement par la passion qui les enflamme, mais aussi par un art réel, quoique imparfait. On pense, en les lisant, à des vers d'hier, aux poésies d'une femme qui ne fut point sans génie, Mme Desbordes-Valmore; et tout en laissant la distance qui convient d'une œuvre étendue et mûrie à ces quelques pièces non développées, sans méconnaître surtout la supériorité que donnent à Madame Valmore une éducation morale tout autre et plus de délicatesse native, on ne peut s'empêcher de reconnaître chez la Muse latine et chez la Muse française les mêmes cris d'amour, la même puissance d'expression puisée dans l'ardeur du sentiment, la même grâce de style et le même charme imprévu par l'excès du naturel.

Les élégies que Tibulle a consacrées à Sulpicie et à Cornutus doivent être comptées parmi ses meilleures; M. Larroumet se demande (5) comment l'élégie 2 du IIe livre qui, par le sujet qu'elle traite (6), devrait être jointe au groupe 2 à 6 du IVe livre, a pris place dans le second ? Est-ce simplement que les amis de Tibulle l'y ont insérée à cause de l'élégie 3 du même livre parce que cette élégie est adressée aussi à Cornutus, et bien qu'il n'y soit question que des amours de Tibulle et de Némésis? Ne serait-ce pas plutôt qu'un scrupule de convenance s'opposait à la publication des élégies 2 à 6 du IVe livre, tandis que l'élégie 2 du livre II, célébrant l'anniversaire de Cornutus, alors marié à Sulpicie (7), pouvait voir le jour sans aucun inconvénient pour l'honneur des Messalla? M. Larroumet, sans se prononcer, incline vers la seconde hypothèse et je crois qu'il a raison.

M. Larroumet me paraît également dans le vrai, lorsqu'il maintient

(1) On sait les jolis vers de Catulle à Fabullus; XIII, 7 sq. : *nam tui Catulli Plenus sacculus est aranearum.*
(2) Larr. ouvr. cité, p. 53-56.
(3) Cic. *Ad. fam.* X, 12-16.
(4) G. Larr. ouvr. cité, p. 46-47.
(5) G Larr. ouvr. cité, p. 55.
(6) Tibulle y célèbre l'anniversaire de Cornutus.
(7) G. Larr. ouvr. cité, p. 43 et p. 67.

Digitized by Google

à Tibulle les deux dernières pièces du IVe livre (13 et 14) qui sont d'une grande beauté; je ne suis pas aussi sûr, tout en reconnaissant la vraisemblance de l'hypothèse, qu'il s'agisse bien, dans ces vers, de la Glycère à laquelle Horace fait allusion dans l'ode 33 du Ier livre. Quant au Panégyrique de Messalla, la question demeure bien douteuse; en tout cas, les admirateurs de Tibulle, en revendiquant pour lui ce poème, lui font un triste présent; et quoi qu'en dise M. Larroumet (1), je trouve l'élégie 7 du livre II beaucoup moins fastidieuse et semée de quelques vers d'une belle allure dont il n'y a aucun exemple dans le Panégyrique.

Je regrette de ne pouvoir entrer plus à fond dans l'examen du travail si intéressant de M. Larroumet. Ce livre, écrit dans un latin simple, correct et clair, mérite d'être signalé à l'attention des érudits et des lettrés et ne peut qu'ajouter à la réputation, déjà importante, de son auteur. Les questions que M. Larroumet y étudie, entraient de droit, mais pour une part seulement, dans un article consacré à un coup d'œil rapide sur les œuvres des élégiaques et sur l'authenticité de certains de leurs poèmes.

F. PLESSIS.

BIBLIOGRAPHIE

CROQUIS des Opérations militaires de la France de 1789 à nos jours, etc., par E. CHEVALIER, etc., contenant 30 textes, plus 30 cartes dessinées par M. A. NICOULAUX, etc. — (Paris, Paul Dupont; Poitiers, E. Druinaud.)

Non certes, l'histoire des batailles n'est ni la plus intéressante, ni la plus féconde; pourtant, il n'est pas permis de l'ignorer, il faut l'apprendre vite et bien.

C'est désormais ce que pourront faire nos candidats au baccalauréat et aux écoles militaires spéciales.

MM. Chevalier et Nicoulaux viennent de mettre à leur disposition un précieux secours avec le bel atlas qu'ils ont publié.

Cet atlas est intitulé : Croquis des opérations militaires de 1789 à nos jours.

Le titre est trop modeste; mais, à ce défaut près, il est heureux et juste; car ce recueil semble fixer les explications orales que le professeur donne à ses élèves, en s'aidant de la craie et du tableau noir. On dirait que ces cartes ou ces croquis ont conservé la vie de la leçon. Elles n'aident pas seulement à comprendre les batailles; jusqu'à un certain point, elles les décrivent. Elles placent un commentaire lumineux en face du texte. Le texte, à son tour, est vraiment remarquable;

(1) G. Larr. ouvr. cité, p. 29.

Digitized by Google

il a des qualités de style qui rappellent la clarté et la précision substantielle de l'enseignement de M. Chevalier.

Les mérites de cette publication vous saisissent tout d'abord ; il faut l'examiner de près pour y découvrir quelques taches légères, que fera disparaître une 2e édition.

Un critique, qui a une haute compétence, a observé que les cartes n'étaient pas orientées et que l'échelle n'en était pas indiquée. Il est le plus souvent assez facile au lecteur de combler lui-même la première de ces lacunes. On regrette également que la direction du cours des fleuves ne soit pas marquée. De plus, les noms des localités ne se détachent pas assez. Les caractères ont une teinte pâle, qui est encore effacée par le contraste avec les couleurs éclatantes réservées pour les indications stratégiques. Il en résulte quelquefois un peu de confusion, notamment dans la planche 8 (campagne d'Italie, du 27 mars au 4 juin 1796, et non pas 1794 comme porte le texte par suite d'une erreur typographique).

Cette dernière critique concerne plutôt le lithographe et le dessinateur.

J'aurai aussi quelques réserves à faire au point de vue historique.

L'exposition de la série d'opérations militaires qui ont reçu le nom de bataille de Hondschoote, me paraît un peu décousue. L'importance stratégique de Furnes qui était la clef de la position, n'est pas indiquée. Le résumé de M. Chevalier ne fait pas suffisamment comprendre la faute que Houchard commit en ne l'occupant pas. Maître de cette place, il aurait commandé et coupé l'unique ligne de retraite des Anglais qui assiégeaient Dunkerque.

Sans doute, on ne doit pas demander à un auteur plus qu'il ne s'est proposé de donner ; mais sans forcer son cadre, M. Chevalier aurait pu insister sur la circonstance dont nous regrettons l'omission. Du même coup, il aurait resserré et concentré plus encore son résumé qui a le défaut d'être un peu éparpillé.

C'est plutôt un défaut de forme que de fond ; et ce défaut ne porte que sur un point particulier. Le travail de M. Chevalier ne donne lieu qu'à des observations et à des regrets de détail.

Me permettra-t-il de lui exprimer la surprise que j'ai ressentie en retrouvant dans son tableau, du reste très-net, de la bataille ou plutôt du combat de Valmy, un reste de cette légende révolutionnaire, dont ni la République ni la Révolution n'ont besoin et que, dans tous les cas, une sévère critique historique ne peut admettre? Pourquoi nous dire que Kellermann étonne l'ennemi par le *cri nouveau* et retentissant de : *Vive la nation !..* — Les feux de notre artillerie, la fermeté relative de nos troupes, dont les cadres, au moins, étaient, en grande partie,

Digitized by Google

ceux de la vieille armée française (1), la mollesse et la prudence presque pusillanime de Brunswick (2) qui lança ses colonnes avec peu d'élan, suffisent pour expliquer l'issue de cette journée (3).

Qui dit légende dit poésie, mais dit aussi inexactitude.

Cette inexactitude ou cette légende perce également dans la manière dont M. Chevalier interprète la déclaration de Pilnitz. — « Le 27 août » 1791, dit-il, l'empereur Léopold II et le roi de Prusse, Frédéric-» Guillaume II, publièrent la déclaration de Pilnitz, par laquelle ils » annonçaient leur prochaine intervention en France pour rétablir » Louis XVI dans tous ses droits. »

On peut lire cette déclaration dans l'histoire de M. de Sybel et dans celle de M. Louis Blanc. Elle est loin d'être aussi explicite que la phrase de M. Chevalier, et ne la justifie pas.

Elle avait, comme l'observe M. Louis Blanc, un *caractère purement comminatoire.* — S. M. l'empereur et S. M. le roi de Prusse se bornaient à déclarer qu'elles regardaient la situation où se trouvait actuellement S. M. le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espéraient que cet intérêt ne pouvait manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours était réclamé. En d'autres termes, les deux souverains subordonnaient l'éventualité de leur intervention armée en France à un congrès et à un concert de tous les états européens. Ce congrès et surtout ce concert étaient alors fort invraisemblables. L'Angleterre signifiait hautement qu'elle entendait observer la plus stricte neutralité. Pour Léopold comme pour son ministre Kaunitz, cette neutralité de l'Angleterre rendait toute action impossible. La seule crainte que l'empereur avait à Pilnitz, c'était de laisser échapper une parole qui pût ressembler à un engagement. Le soir même de l'entrevue, il écrivait à Kaunitz d'être bien tranquille; il s'était tenu dans les affirmations générales. Le cabinet de Berlin n'était ni moins prudent ni moins réservé.

« Nous ne souhaitons pas la guerre (4), disait-il, nous nous en tenons » au système de l'attente passive. »

On voit combien le langage et surtout la politique des deux grandes puissances allemandes étaient encore loin d'une déclaration de guerre ouverte, immédiate. Les termes de M. Chevalier laisseraient trop croire à

(1) Mémoire de Dumouriez, t. III, p. 27. « Le prince de Hohenlohe ne cache « pas sa surprise à Duval de voir tant d'ordre dans les postes et autant d'*officiers polis* et décorés.

(2) Sybel : Geschichte Europas in der Revolutionszeit., t. I, p. 521-3.

(3) Mémoires de Dumouriez, t. III, p. 44. Tel est ce combat de Valmy, où chacune des deux armées a tiré plus de 20,000 coups de canon et perdu 3 ou 400 hommes tués bien inutilement. Il a produit un bon effet sur les Français, en leur prouvant que leur bonne contenance et leur feu pouvaient arrêter un ennemi formidable.

(4) Sybel, t. I, p. 230.

Digitized by Google

une déclaration de cette nature. Nous avons cru devoir les relever ou plutôt les discuter. Si notre discussion a semblé un peu minutieuse à notre collègue, cette minutie même lui prouvera le soin que nous avons mis à lire son œuvre, et l'estime dans laquelle nous la tenons.

Complétée par les cartes qu'a dessinées M. Nicoulaux, cette œuvre forme un excellent résumé, qui ne s'adresse pas seulement à la mémoire, mais parle à la fois à l'intelligence et à l'imagination.

G. GUIBAL.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par Alfred Rambaud, *Paris, Hachette*, 1883, in-16

Ce nouveau livre de l'auteur des *Français sur le Rhin* est l'œuvre d'un patriote et d'un savant. M. Rambaud a pour la Révolution cet amour sans lequel on ne peut voir clair dans notre grande crise nationale. Il faut les ressentir à quelque degré, pour les comprendre, les passions généreuses qui furent communes aux Constituants, aux Girondins et aux Montagnards, cet amour de l'humanité, cette soif de justice, ce mépris de la mort qui firent la grandeur de Vergniaud, de Danton et même du malheureux Robespierre. Si M. Renan n'avait pas été jadis chrétien, aurait-il pu atteindre à une intelligence si profonde de la réforme religieuse et sociale tentée par Jésus? C'est l'antipathie qui aveugle la plupart des historiens récents : ils ne veulent voir dans la Révolution que les faits qui blessent leurs opinions philosophiques, religieuses ou politiques. L'un ne pardonne pas aux Jacobins d'avoir obéi à la raison et péché ainsi contre sa philosophie de l'intelligence ; un autre est obsédé par les malheurs du clergé réfractaire ; un troisième ne voit dans toute la révolution que la tête coupée de Louis XVI. De cet enthousiasme pur qui fonda la liberté et l'égalité et réalisa, pour quelques minutes précieuses, la fraternité, ces écrivains prévenus ne disent rien, non plus que des grandes créations des Assemblées révolutionnaires. Les Vendéens, qui du moins avaient quelque chose d'héroïque dans l'âme et respiraient le même air que leurs ennemis, se montraient moins injustes pour eux que ces hommes de cabinet : les haines livresques sont terribles et le pédantisme est inexorable. Sans doute, il y a un pédantisme jacobin, qui consiste à rayer d'un trait de plume toute l'histoire de France avant 1789, à méconnaître les services rendus peut-être, à de certains moments de notre histoire, par la royauté. Mais M. R. est exempt de ce pédantisme : dans sa préface, il rend à la vieille France la justice qui lui est due et il ne proscrit pas le passé. C'est un patriote à la façon de Michelet.

La science n'est pas moins sûre. On sent que depuis de longues années il vit dans la révolution et qu'il n'ignore aucun des travaux les

Digitized by Google

plus récents, même ceux des positivistes, que l'Université néglige volontiers. Ce petit volume, dans sa forme un peu élémentaire et dégagée de tout appareil érudit, n'en suppose pas moins une lecture et des recherches infinies, un travail préparatoire d'au moins dix années. Ce n'est pas un résumé de Michelet et de Louis Blanc, comme il en existe plusieurs : cette histoire est puisée directement aux sources mêmes, à celles qui étaient connues du temps de Michelet et à celle que l'on découvre encore tous les jours. Être pleinement au courant de la science n'est pas un mince mérite quand on songe au nombre et à la diversité des documents révolutionnaires qu'on ne cesse d'exhumer.

Destiné à l'enseignement, ce livre se divise en deux parties : 1° l'ancien régime et l'œuvre de la Révolution; 2° l'histoire de la Révolution jusqu'au 18 brumaire.

La première partie résume dans une forme saisissante le tableau des abus de l'ancien régime et celui des bienfaits de la Révolution. C'est complet et c'est neuf, même après le premier volume de Louis Blanc et le *Vandalisme révolutionnaire* de Despois. L'auteur excelle dans la citation lumineuse, courte, concluante, parfois terrible par la modération même avec laquelle il la présente. Il sait trouver l'éloge de la Révolution dans les écrits royalistes. Il réfute les lourds pamphlets de M. Taine, sans y faire jamais d'allusion directe, mais avec une telle logique que cette lecture sera redoutable pour l'auteur des *Origines de la France contemporaine.*

Dans la seconde partie, l'histoire extérieure de la Révolution et son histoire intérieure ne sont jamais séparées l'une de l'autre, comme il arrive trop souvent chez Thiers. M. R. montre justement qu'elles sont inséparables. Il n'est pas de ces historiens qui se laissent absorber par le détail des opérations militaires ou par les vicissitudes des luttes parlementaires. Il s'élève assez haut pour nous montrer à la fois Danton appelant de la tribune les citoyens aux armes, les volontaires à Jemmapes et dans toute la France, villes et campagnes, cette fermentation d'un peuple, cette lutte universelle pour détruire et pour créer. C'est là l'intérêt sérieux du livre, l'effort nouveau, déjà heureux, et qui le sera davantage, quand nous connaîtrons toutes les histoires locales de la Révolution et que nous pourrons en faire la synthèse.

M. Rambaud n'a d'idolâtrie pour aucun des héros de l'époque révolutionnaire : il rend justice à tous les partis avec un peu plus d'éloge pour les Dantonistes et les Montagnards indépendants et quelque aversion pour Robespierre que rien ne lavera d'avoir assassiné Danton. Pour M. R., la réaction commence à la mort de Danton, qui emporte dans sa tombe la véritable république. La réaction robespierriste précède et rend possible la réaction thermidorienne.

A ce propos, quoique M. Rambaud loue Danton (p. 156) peut-être ne rend-il pas encore assez justice à son génie et à son influence en

Digitized by Google

1792. D'autre part, il antidate un peu l'*action puissante de Danton sur le peuple*, quand il dit (p. 93) qu'elle s'exerçait déjà avant le mois d'octobre 1789.

Voici d'autres remarques. P. 81, l'auteur semble dire que Siéyès proposa aux États généraux de se constituer en *Assemblée nationale*. Cette formule n'est pas de Siéyès. — P. 149, M. R. dit que le parti Girondin comptait *un peu plus de eent membres* : c'est *un peu plus de cent cinquante membres* qu'il faudrait dire. — P. 180, Danton aurait demandé pardon à Dieu et aux hommes d'avoir été un des créateurs du tribunal révolutionnaire. Peut-être ne fallait-il pas admettre sans restriction le propos prêté par Riouffe à Danton. — P. 182. « La Gironde en était exclue [du comité de Salut public]. » Je crois cependant qu'il faut considérer Jean Debry comme un Girondin (Cf. *Mémoires* de Brissot, IV, 290, 387.) — P. 211, le récit des derniers instants des Girondins est présenté de telle manière qu'il semblerait que Valazé se tua pendant ou après le banquet suprême : son suicide eut lieu dans la salle même du tribunal.—P 217 : « On croit qu'à cette époque Fabre d'Églantine écrivait une comédie politique, dont les variations de Robespierre faisaient les frais. » C'est l'opinion de Michelet ; mais sur quoi se fonde-t-elle ? On sait seulement (Riouffe, p 66) que Fabre craignait de perdre le manuscrit d'une pièce en cinq actes, l'*Orange de Malte*, qui en effet ne se trouva pas. — P. 239, il est question du « grand poète André Chénier qui avait été supplicié le 25 juillet 1794. » Cette formule pourrait donner le change sur les véritables motifs de la condamnation d'André Chénier : il était alors inconnu comme poète; c'est comme journaliste opposant (et très-militant) qu'il fut guillotiné — P. 256, il n'est pas tout à fait exact de présenter Larévellière-Lépeaux comme un proscrit *du 31 mai*. Il ne fut inquiété qu'après sa retraite volontaire qui eut lieu au commencement d'octobre.

Le peu de gravité de ces critiques montre, encore mieux que nos éloges, tout le cas que nous faisons de ce livre plein de science et d'enthousiasme, écrit avec autant de verve que d'élégance, et inspiré par une philosophie vraiment humaine. Voilà une petite bible patriotique dont chacun de nos instituteurs devrait posséder un exemplaire.

F.-A. A.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie de MARCIREAU & Cie

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Les épreuves écrites du baccalauréat ès lettres commenceront le mardi 10 juillet, et finiront le jeudi 12. Elles auront lieu dans l'ordre suivant :

2e partie.

Mardi, 10 juillet, de 7 h. à 11 h. Dissertation philosophique.
— de 2 h. à 4 h. Composition scientifique.

1re partie.

Mercredi, 11 juillet : de 7 h. à 10 h. Composition française.
— de 2 h. à 4 h. Version latine.
Jeudi, 12 juillet : de 7 h. à 8 h. 1/2. Thème de langue vivante.

486 candidats se sont fait inscrire pour la 1re partie du baccalauréat ès lettres, et 279 pour la 2e partie.

*
* *

L'examen oral commencera le 30 juillet au siège de la Faculté des lettres. Les candidats déclarés admissibles recevront une convocation, qui leur indiquera le jour où ils devront se trouver à Poitiers.

Les appels auront lieu par départements dans l'ordre suivant :

Charente-Inférieure, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Charente, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres.

*
* *

Concours littéraire ouvert entre les étudiants. — La Faculté a mis au concours pour l'année classique 1882-1883 le sujet suivant : ***Est-il vrai que le génie lyrique ait fait entièrement défaut aux poètes du*** XVIIe ***siècle.*** (Voir pour tous les détails concernant ce concours notre numéro de janvier.)

Nous avions annoncé que les Mémoires devaient être adressés à M. le doyen de la Faculté avant le 1er août 1883. La Faculté proroge de

Digitized by Google

15 jours le délai accordé aux étudiants pour traiter le sujet proposé; les mémoires seront reçus jusqu'au 15 août prochain.

AVIS

Conférences de licence (lettres, philosophie, histoire) : le jeudi, 5 juillet.

L'ouverture de la session d'examen du *baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial* aura lieu le 23 juillet 1883, au siège de la Faculté des lettres de Poitiers.

Les épreuves écrites commenceront par la composition de mathématiques, *le lundi 23, à 8 h. du matin.* La composition de sciences physiques et naturelles aura lieu le même jour à 2 h. Trois heures sont accordées pour chacune de ces compositions.

Le mardi 24 juillet, de 8 h. à 11 h. Composition française, et le soir, à 2 h., thème de langue vivante.

Par arrêté ministériel en date du 28 juin 1883, sont nommés, pour trois ans, membres du jury chargé d'examiner au chef-lieu de l'Académie de Poitiers, les candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial :

MM. Arren, doyen de la Faculté des lettres, Président.
Chevalier, professeur d'histoire au lycée de Poitiers.
Berger, professeur de rhétorique au lycée de Limoges.
Prolongeau, professeur de mathématiques au lycée d'Angoulême.
Raingeard, professeur de physique au lycée de Niort.
Parmentier, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Poitiers (adjoint pour les langues vivantes.)

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

COURS DE LITTÉRATURE ET INSTITUTIONS GRECQUES

POÉTIQUE D'ARISTOTE : LE RYTHME [1]

(SUITE)

III. Cette forme matérielle dans laquelle s'incarnait le rythme, c'était, nous l'avons vu, la combinaison diversement pondérée de l'*arsis* et de

(1) Voir le n° 2 du Bulletin.

Digitized by Google

la *thesis*. Suivant que l'un ou l'autre de ces éléments prévalait et suivant la proportion dans laquelle il prévalait, le mouvement rythmique avait tel ou tel caractère, par lequel il correspondait à tel ou tel mouvement de l'âme : car chaque idée, chaque passion a son mouvement, c'est-à-dire son rythme ; et la nature elle-même, dans ses divers aspects, dans la vie perpétuelle qui l'anime, offre une variété dont l'allure du rythme peut jusqu'à un certain point devenir l'image (1).

Les rythmes du genre égal, appelé aussi dactylique parce que c'en était le pied le plus usité, avaient un caractère d'équilibre, de régularité et de plénitude qui le faisait regarder comme particulièrement propre à célébrer les actions des héros et des dieux, à communiquer à l'âme des impressions et des sentiments élevés, calmes et graves, en un mot épiques. Aussi l'hexamètre dactylique qu'Aristote (*Poét.* 25) appelle « le plus stable et le plus majestueux des mètres », était-il spécialement consacré à l'épopée, et appelé par excellence le mètre héroïque. — Ce caractère sérieux et noble du rythme dactylique se retrouve dans le mètre anapestique. Il servait aux mouvements solennels du chœur : ainsi l'entrée du chœur des vieillards, au commencement des *Perses* d'Eschyle, est en anapestes. Il servait aussi à la solennité des marches funèbres, et même à celle des marches militaires. Le chant guerrier de Tyrtée débutait en anapestes, Ἄγετ', ὦ Σπάρτας εὐάνδρου κοῦροι..., et ce mouvement anapestique de plusieurs brèves soutenues par des longues se remarque également dans la MARSEILLAISE, « *Allons, enfants | de la | patrie,* » qui est exactement l'antipéon ⏑ ⏑ ⏑ – suivi de deux spondées. La flûte avec ses sons pénétrants était l'instrument d'accompagnement des anapestes, comme la lyre ou phorminx avec sa sonorité large et pure était l'associée des dactyles héroïques. C'est au son de la flûte et des ἐμβατήρια anapestiques que le Spartiate marchait au combat : « *Spartiatarum procedit mora ad tibiam, nec adhibetur ulla sine anapestis pedibus hortatio.* » (Cic. Tusc. II, 16). La flûte grecque, au reste, n'avait pas l'embouchure latérale, mais droite, comme la clarinette, et le son en était plus fort que celui de nos flûtes.

Le rythme du genre double, c'est-à-dire où la thésis était à l'arsis dans le rapport de 2 à 1, formait l'iambe, si le mouvement débutait par l'arsis, et le trochée dans le cas contraire. Aristote remarque que tous deux ont un caractère de rapidité, κινητικά (*Poét.* 24), mais chacun avec une aptitude différente. A l'origine, l'iambe fut employé pour la satire, les iambes d'Archiloque sont célèbres (Hor. A. P., 79) ; et Aristote donne de cet emploi une raison singulière, « c'est que, dit-

(1) « Car la vie, même la vie animale, a son rythme. » (Chaignet, Philosophie de la science du langage, p. 280). Sur toute cette question du rythme et du mètre, voyez, au reste, outre le chap. XV en entier de M. Chaignet, le remarquable livre de M. Alfr. Croiset.

Digitized by Google

il, c'est dans ce mètre que naturellement on s'injurie » (*Poét.* 4). Quand Archiloque, dans son trimètre iambique, accumulait six iambes qui étaient comme six coups frappés successivement, *quum senos redderet ictus* (Hor. A. P., 253), on conçoit que ce rythme pouvait avoir quelque chose d'agressif, « *pugnacis iambi,* » dit Ovide (*Ibid.*, 523). Et son nom même l'indique, puisqu'il est de la même famille que ἰάπτω, lancer, frapper : ce qui fait qu'Ovide (*ibid*, 54) appelle, avec une énergie qui ne lui est pas habituelle, les iambes d'Archiloque « des traits teints du sang de Lycambe, *tincta Lycambeo sanguine tela* ».

Mais ce caractère emporté du rythme iambique, qui tenait surtout à Archiloque, ne persista pas, et il ne garda que son caractère de rapidité et d'activité, τὸ πρακτικόν, comme dit Aristote (*Poét.*, 24). Et comme en même temps il avait quelque chose de familier et de spontané, « car l'iambe, dit encore Aristote, (*Rhét.* III, 8), est ce qu'il y a de plus ordinaire dans la conversation », il résulta de ce double caractère (τὸ πρακτικόν, *Poét.* 24; τὸ λεκτικόν, *Poét.* 4) que l'iambe se trouva tout approprié au dialogue dramatique, et c'est en effet en iambique que sont écrites toutes les pièces du théâtre grec. Horace a très bien rendu cette transition qui fit passer l'iambe du domaine de la satire dans celui du drame (A. P., 80). Aristote fait remarquer toutefois que, dans les commencements, le drame se servit du rythme trochaïque, que l'on trouve en effet dans les *Perses* d'Eschyle et qui domine même dans le vieux comique Epicharme. Il en donne la raison : « c'est que, dit-il, le drame n'était d'abord que satirique et dansant (*Poét.* IV, § 3). Car, ajoute-t-il, la poésie dramatique est une transformation des farces satiriques et ne s'est ennoblie que tard (*Ibid.*). Or, le rythme trochaïque est propre à la danse, τὸ δὲ τροχαϊκὸν ὀρχηστικόν (*Poét.* 24). En effet, le nom même de trochée (τροχαῖος, τρέχω) indique cette aptitude; et c'est pourquoi on l'appelait aussi chorée, χορεῖος (χόρος, chœur dansant), et Aristote va jusqu'à lui trouver un caractère de danse licencieuse, ὁ δὲ τροχαῖος κορδακικώτερος (*Rhét.* III, 8) : tant les anciens, je parle des Grecs, avaient l'oreille sensible à toutes les nuances d'expression du rythme.

Quant au rythme du 3e degré, que nous avons nommé péonien, et que les Latins appelaient sesquialtère, c'est-à-dire celui où le rapport était de 3 à 2, τρία πρὸς δύο, c'était aussi un rythme de chœur; mais tandis que le trochée redoublé avait la titubance de l'ivresse et servait, par exemple, aux mouvements précipités du chœur comique, le péon, παιών, servait aux hymnes et aux chœurs en l'honneur d'Apollon, et à exprimer, comme à imprimer, des sentiments d'allégresse religieuse.

Enfin le rythme ionique (majeur – – ∪ ∪, mineur ∪ ∪ – –), qui rentre dans le genre iambo-trochaïque (la thésis ou temps fort, double en durée de l'arsis ou temps faible), ce rythme respirait la mollesse ionienne et servait aux chants efféminés.

Tels étaient les divers rythmes principaux et leurs caractères prin-

Digitized by Google

cipaux, que nous avions à rappeler, afin de mieux comprendre ensuite leur adaptation aux diverses formes métriques et leur emploi dans les différents genres de poésie. C'est donc à l'étude du mètre que nous sommes ainsi conduits.

IV. Le mètre, dit Aristote, est une partie du rythme, τὰ γὰρ μέτρα ὅτι μόρια τῶν ῥυθμῶν ἐστι φανερόν (*Poét.* IV, § 1). Les mètres, en effet, dans leur diversité, se répartissent entre les différents rapports rythmiques, et le même rythme comprend plusieurs mètres. Il est indifférent au rythme que les durées de l'arsis et de la thésis soient représentées par telles ou telles syllabes longues ou brèves, et que ces syllabes soient dans tel ou tel ordre, pourvu que le rapport de durée soit toujours celui qui forme sa base, c'est-à-dire de 1 à 1, ou de 1 à 2, ou de 3 à 2. Car il n'y a, avons-nous dit, que ces trois principaux rapports, et par conséquent ces trois bases rythmiques. C'est ce qu'énonce expressément Platon (*Républ.* III, 11, p. 400), « Τρία ἐστὶν εἴδη ἐξ ὧν αἱ βάσεις ῥυθμῶν πλέκονται, les bases des rythmes sont de trois sortes. »

Si donc nous obtenons le même rapport, soit par exemple le rapport d'égal à égal ou de 1 à 1, au moyen de combinaisons diverses, telles que le spondée, le dactyle, l'anapeste, le pyrrhique ∪ ∪, le dipyrrhique, l'antispaste ∪ – – ∪, le choriambe – ∪ ∪ –, ces diverses formes syllabiques nous donneront toujours le même pied rythmique, puisqu'elles ont la même base ; mais elles constitueront autant de différents pieds métriques. « Bien que les rythmes et les mètres, dit Quintilien (IX, 4, 45), soient composés de pieds et qu'ils aient cela de commun, ils diffèrent néanmoins en ce que les rythmes ou nombres consistent dans un certain espace de temps ; et les mètres, outre cet espace de temps, consistent encore dans un certain ordre auquel ils sont astreints, *metra etiam ordine* ».

Ainsi, la diversité des mètres repose, en définitive, sur la manière dont est répartie la durée prescrite par la nature du rythme auquel chaque mètre appartient. Et sur quoi sera répartie cette durée ? Sur les syllabes, puisque les syllabes sont la matière même du langage. Mais la durée, en fait de syllabes, a un nom spécial : c'est la quantité. C'est donc sur la manière dont les brèves et les longues sont réparties dans l'intérieur d'un même pied rythmique, que repose la diversité des mètres.

Mais si le rythme est autre chose que le mètre, il doit y avoir aussi une différence entre l'accent rythmique et l'accent métrique. C'est ce que nous avons à présent à examiner.

V. Remarquons en premier lieu que l'accent métrique, c'est-à-dire le battement de voix qui se produit sur la thésis, le frappé, l'*ictus*, comme disaient les Latins, la κροῦσις, que cet accent était entièrement

Digitized by Google

indépendant de l'accent tonique, de même qu'il était autre chose que la quantité (1). En sorte que si nous prenons le 1er vers du 23e chant de l'Iliade, par exemple, Ὣς οἱ μὲν στενάχοντο κατὰ πτόλιν· αὐτὰρ Ἀχαιοὶ, nous avons six accents métriques, sept accents toniques, dont trois seulement coïncident avec l'*ictus*, 8 longues et 8 brèves ; et si nous joignons à cela que les vers d'Homère se récitaient en mélopée, avec accompagnement de la phorminx, que par conséquent il y avait aussi un rythme musical, nous aurons une idée de la délicatesse d'oreille qu'il fallait pour saisir ces cinq éléments divers et en former une sensation unique. Nous aurons une idée en même temps du plaisir que devait causer une pareille sensation.

Cette délicatesse était déjà bien moindre chez les Romains, où, dès les temps de la République, l'accent métrique et la quantité n'étaient que l'affaire des lettrés, et non du peuple, dont le parler, très-différent de la langue littéraire, finit par ne plus connaître que l'accent tonique ; et c'est de la prédominance de cet accent tonique que sont venues les langues néo-latines, particulièrement la française, où nous voyons la syllabe, jadis accentuée, étouffer toutes les autres et s'établir sur leurs ruines (*frăgilis*, frêle ; *nidăcem*, niais ; *navigāre*, nager ; *sarcophagus*, cercueil ; *oculus*, œil). Les Grecs modernes ont perdu aussi le sens de l'accent métrique et de la quantité ; leurs vers sont entièrement fondés sur l'accent tonique et le nombre des syllabes. Ils n'ont pas même la rime ; mais il faut dire que l'accent tonique y est très-vivant. Il remplace même jusqu'à un certain point les effets de la prosodie antique par l'influence qu'il exerce sur toutes les syllabes du mot, dont il est le point culminant. Car il n'absorbe pas la force du mot, il n'engloutit pas les autres syllabes, il se repercute au contraire sur les syllabes environnantes et il leur communique une vitalité tonique dont il est le centre. Ainsi dans φιλοστοργία il s'établit sur γί, mais il soutient la cadence du mot en projetant un rameau sur λὸς, et cette cadence complète la valeur métrique du groupe.

Dans la langue ancienne, où l'accent métrique avait toute son énergie, cet accent était représenté par le battement de chaque temps fort, de chaque *ictus ;* mais dans cette suite de temps forts, dont chacun servait de point de ralliement aux temps faibles de l'*arsis*, il y en avait de plus ou moins forts, il y en avait de dominants, sur lesquels le rythme, dans son entraînement continu, s'appuyait plus que sur d'autres. Par exemple, quand Atossa, dans les *Perses*, entre en scène, agitée de soucis par les rumeurs lugubres, tristes avant-coureurs de la défaite de Xerxès, elle débute en trochaïques, car c'était le mètre de l'agitation. « Oui, je viens, « dit-elle, quittant le palais aux lambris d'or où Darius me fit asseoir

(1) « L'accent diffère donc et de la quantité et de la tonalité ». (Chaignet, ibid. p. 272).

Digitized by Google

« sur son trône : le trait de l'inquiétude a percé mon cœur, ταῦτα δὴ λιποῦσ' ἱκάνω χρυσεοστόλμους δόμους » (v. 163). Dans ce vers, nous avons huit pieds trochaïques, formant par conséquent une série de huit mouvements par thésis et arsis ; mais dans ces huit mouvements il y en a quatre qui dominent. Ce sont le 1er, le 3e, le 5e et le 7e ; et chacun d'eux mène à sa suite un pied complémentaire, dont le frappé n'est pas supprimé, mais n'est qu'un associé d'un degré inférieur. Cela revient à dire qu'il y a dans ce vers huit accents métriques, mais qu'il n'y a que quatre accents rythmiques. Il y a huit pieds, mais il n'y a que quatre groupes. Ces groupes étaient les vrais membres du rythme, κῶλα, les vrais mètres, μέτρα, et ils avaient même reçu par excellence le nom de mètres. C'est pourquoi un vers tel que celui-ci était appelé un tétramètre.

Il est à remarquer ici que, dans la versification ancienne, la dernière syllabe d'un vers, celle sur laquelle s'enfuyait la voix, était considérée comme indifférente ou, selon le terme adopté, comme douteuse, ἀδιάφορος, *anceps*. Ainsi, dans l'hexamètre, la dernière est indifféremment brève ou longue. Cette indifférence, dans beaucoup d'espèces de vers, allait jusqu'à l'effacement total de la dernière syllabe, ou plutôt jusqu'à son remplacement, par ce que les musiciens, et même les métriciens, appellent un *silence*, c'est-à-dire une sorte de prolongement du dernier son. C'est ce qui explique comment il y a tant d'espèces de vers que les grammairiens, dans leur terminologie parfois bizarre, appellent καταληκτικοὶ, mot qui d'ailleurs rend bien la chose. Ainsi, dans le vers ci-dessus, le dernier membre aboutit à μους, qui est le temps fort du dernier trochée, et la brève est remplacée par le prolongement de μους : le vers est donc un tétramètre catalectique.

Mais ce n'est pas seulement pour le mètre final que cette indifférence se produisait, c'était aussi pour les mètres de l'intérieur du vers ; car la même loi vocale y exerçait son influence, et il en résultait que chacun des membres ou mètres de beaucoup de vers avait sa dernière syllabe à volonté brève ou longue. C'est ce qui explique pourquoi, dans le vers trochaïque par exemple, tous les pieds pairs peuvent être, non des trochées, mais des spondées, comme cela a lieu deux fois dans le vers ci-dessus, au 4e et au 6e pieds. Car ces syllabes νω et στολ sont, quelle que soit leur quantité, glissantes et fuyantes, attendu que c'est là précisément que l'accent rythmique cesse et s'évanouit, pour renaître avec plus de vigueur au mètre suivant, puisque, nous l'avons vu, c'est cette alternance équilibrée de temps forts et de temps faibles, ce sont ces relèvements successifs qui constituent proprement le rythme, image du mouvement.

Dans le vers iambique, le contraire se produisait ; car l'iambe est le contraire métrique du trochée, et on peut dire de lui qu'il croît en marchant, *crescit eundo*, au lieu que le trochée décroît. Aussi, tandis que

Digitized by Google

dans le groupe trochaïque l'accent rythmique est placé au début, et que les trois autres syllabes vont s'affaissant, la 4e n'étant plus qu'une sorte de fantôme décoloré ; le groupe iambique se comporte tout autrement. Ainsi dans le 1er vers de l'Œdipe à Colone, τέκνον τυφλοῦ γέροντος, Ἀντιγόνη, τίνας, l'accent rythmique porte sur la dernière syllabe de chaque groupe, les trois précédentes se dégradant à mesure qu'elles se trouvent plus éloignées de l'accent, en sorte que la 1re du groupe est la plus effacée, la plus inerte ; et c'est celle-là par conséquent qui est traitée avec le plus de liberté et qui est dite indifférente ou à volonté. Or, cette 1re syllabe de chaque groupe ou mètre est nécessairement celle ou du 1er pied, ou du 3e ou du 5e. De là, la règle que, dans le vers iambique, les pieds impairs sont indifféremment des spondées ou des iambes. Nous voyons même que, au 5e pied, la longue s'est résolue en deux brèves, d'où est né un anapeste. Ces équivalences ne sont pas rare dans la métrique ancienne, et ne sont pas un de ses moindres embarras, surtout quand on veut pénétrer dans le tissu des vers choriques ou même simplement lyriques.

VI. Nous venons de voir le groupe rythmique dans sa plus simple expression, et dans son rapport le plus élémentaire avec le pied métrique. Ce rapport est bien marqué par Quintilien, quand, parlant du trimètre iambique, il dit : *sex enim pedes, tres percussiones habet* (IX, 4, 75), il a six pieds, par conséquent six mouvements par levé et frappé, mais il n'a que trois percussions, c'est-à-dire trois *ictus* rythmiques.

Ces groupes rythmiques jouent un rôle important dans la poésie grecque parce qu'ils deviennent à leur tour de véritables pieds, sur lesquels se construisent des groupes supérieurs, des unités plus vastes (1), correspondant aux évolutions musicales et orchestiques presque toujours associées à la poésie chez les Grecs.

La forme la plus simple est celle qui se limite dans la juxtaposition de deux membres seulement, et c'est là proprement ce qu'on appelle un vers. L'hexamètre (il faut remarquer que pour ce vers, comme pour le pentamètre, le mot mètre n'a que le sens de pied, ce qui est une imperfection de la langue métricienne), l'hexamètre ou vers épique est la juxtaposition de deux tripodies dactyliques. La tripodie paraît avoir été la mesure rythmique la plus en harmonie avec le genre de mélopée dont usaient les antiques aèdes : c'est d'elle que dérivent les deux formes de vers les plus anciennes, l'hexamètre et le pentamètre. Le caractère dactylique résulte d'ailleurs de l'abondance des brèves dans la langue primitive.

Le pentamètre n'est autre chose que l'hexamètre avec deux silences

(1) « Unité qui se déploie, pluralité qui se ramène à son centre, » dit M. Chaignet, p. 268.

Digitized by Google

à la fin de chaque tripodie. Il ne marche pas sans l'hexamètre, et forme ainsi un double vers ou distique, qui, à l'origine était chanté avec accompagnement de la flûte, comme le vers héroïque l'était de la cithare (ou luth, ou phorminx, ou lyre; car ces mots se prennent l'un pour l'autre, quoique les instruments, bien qu'analogues, ne fussent pas tout à fait les mêmes). Il est à présumer que le caractère différent de la flûte et de la cithare correspondait à la différence des deux mètres non moins qu'à celle des poèmes auxquelles servaient ces mètres. Si je ne craignais de pousser trop loin cette observation j'ajouterais que ce rythme, suspendu à deux reprises par un double soupir, peut avoir aussi quelque analogie avec le caractère plaintif qui fut primitivement celui du mètre élégiaque.

Le vers élégiaque est ordinairement appelé pentamètre, parce que, ayant perdu de vue sa valeur primitive, on le scandait par un spondée au milieu avec deux anapestes à la suite. On est toutefois revenu à quelque chose qui se rapproche mieux de l'ancienne métrique de ce vers, en le scandant par deux césures; et Quintilien lui-même, quoiqu'il se conforme à l'usage romain de scander par un spondée médial, reconnaît que, entre les deux portions de mots qui forment ce spondée, il y a un temps caché : « Est enim quædam in ipsa divisione verborum latens tempus, ut in pentametri medio spondeo (IX, 4, 98).

Ce mètre, dont l'inventeur est inconnu (Hor. A. P., 77), mais dont l'emploi est fort ancien, puisqu'on le trouve déjà dans Callinus, à la fin du VIIIe siècle, et dans Tyrtée, ce mètre, dis-je, est le point de départ d'une ère nouvelle pour la rythmique ancienne. Dans le vers épique en effet, le cours du rythme n'excède pas la longueur des deux groupes dactyliques qui forment chaque vers; et la mélopée qui l'accompagnait ne formait aussi qu'une phrase mélodique très simple, en deux parties se répétant à chaque vers. Le distique prolonge le rythme en le variant; et ce retour alternatif, cette espèce de balancement métrique, indique déjà une tendance à la période rythmique, qui ne va pas tarder à devenir la strophe. On peut dire que le petit vers du mètre élégiaque est déjà une sorte d'épode.

VII. C'est à partir du VIIe siècle que s'épanouissent avec une merveilleuse richesse les combinaisons métriques suscitées par l'élan lyrique de la nation grecque; et il y a un rapport frappant entre le nouvel état politique de cette nation et les nouveaux mètres qu'elle crée. Car, à voir la marche de la littérature grecque, il semble que ce soit une théorie qui se développe, tant sa marche est logiquement progressive : en sorte qu'il est très facile d'unir par un rapport sensible la suite chronologique des genres à la suite chronologique des époques politiques et à la marche des institutions. Après le grand effort national des guerres troïques, d'où naissent les Iliades et les Odyssées (les ἔπη ἡρωϊκά et les νοστοί), là

Digitized by Google

Grèce se rasseoit, les rois illustrés par ces guerres et leurs enfants occupent les trônes, l'ordre s'établit, les cités se constituent sous des lois, le peuple travaille, laboure, navigue et cultive les industries et les arts. Hésiode est le chantre de cette époque, et l'ancien rythme épique, l'hexamètre (mais déjà plus étroitement réglé et d'une allure moins libre, moins aédique, que dans Homère) lui sert encore à ces graves enseignements. Cette époque de législation est aussi celle de Lycurgue (884). Mais, dès lors, le souffle démocratique commence à se faire sentir. Dans Hésiode même, les rois sont appelés *dévorateurs de présents*, βασιλῆας δωροφάγους » (E. K. 'H. 38), et Lycurgue avait scindé en deux à Sparte et fort restreint l'autorité royale jadis exercée souverainement par l'Atride Ménélas.A Athènes, depuis Codrus, il n'y avait plus que des archontes. Partout, des républiques plus ou moins oligarchiques, aristocratiques, démocratiques, ont remplacé les rois dès le VIII^e^ siècle. En même temps le génie expansif de la race s'est développé, et les côtes d'Asie-Mineure, d'Italie, de Sicile, d'Afrique même, sont devenues le théâtre de l'activité grecque. Un âge brillant de civilisation, de luxe, de prospérité s'ouvre, et des jeux solennels à Olympie, à Némée, à l'Isthme, à Delphes. donnent un nouvel essor à toutes les aspirations artistiques de la nation. Cet âge est celui de la poésie lyrique, expression naturelle des sentiments, des passions, des ardeurs de ce peuple mobile et vif au suprême degré.

Après avoir débuté par le pentamètre, qui ajoute déjà au noble vers héroïque un élément passionné, ce nouvel état poétique et politique tout ensemble de la nation s'était manifesté par un rythme qui n'a plus rien d'épique et dont le caractère est, non plus la noblesse, mais la rapidité. L'iambe et le trochée, double face de la même combinaison métrique, sont les deux éléments de ce rythme, dont nous avons parlé. Dans les fragments que nous avons d'Archiloque, nous voyons qu'il avait employé le vers trochaïque pour exprimer son amour, et qu'il se servit de l'iambique pour les injures et les railleries dont ensuite il accabla Lycambe et Néobule, qui avaient dédaigné ses vœux.

Le mètre iambo-trochaïque fut une innovation des plus importantes dans la rythmique grecque ; car c'est en combinant son mouvement avec celui du mètre dactylique, que la poésie crée les groupes si variés d'où se forment les vers strophiques. Il faut comprendre que ce ne sont pas là des combinaisons arbitraires et artificielles, mais que c'est le résultat du développement musical qui se produit alors en Grèce, et auquel correspondait nécessairement un développement parallèle du rythme poétique. Car c'est le caractère de la poésie lyrique d'être essentiellement liée à la musique. Ce n'est plus seulement la récitation aédique avec sa mélopée bornée à quelques notes peu variées ; c'est la fougue musicale avec toute la richesse de ses accords. Aussi quand un peu plus tard, dans les fêtes de Dionysos, dieu nouveau importé de

Digitized by Google

l'Asie Phrygienne d'une part et de la Crète d'autre part, quand dans ces fêtes d'exaltation, dans ces chœurs de Corybantes, l'orchestique à son tour aura joint ses transports à ceux du pathétique musical, la poésie elle-même assouplira ses rythmes, les mêlera, les précipitera, pour suivre en ses multiples évolutions la cadence musicale et orchestique : et de là naîtra le Dithyrambe, dernier terme du lyrisme.

Mais ne croyons pas que le musicien et le poète fussent dans tout cela deux personnages différents. L'air et les paroles sortaient ensemble du même jet poétique ; le mouvement métrique, le mouvement musical et orchestique entraient ensemble dans le même rythme. Et ce rythme s'élançait de l'âme émue du poète, comme le trait part de l'arc tendu. Cette image est de Pindare même, « *Allons, mon âme*, dit-il, *prends ton arc et vise au but : que la muse m'inspire un nouveau rythme et que, sur le mode dorien, elle associe dans un heureux accord* (συμμῖξαι πρεπόντως) *les sons variés de la phorminx et la voix forte des flûtes* (βοὰν αὐλῶν) à la cadence des paroles (ἐπέων τε θέσιν, ». Ol. II, 89, et III, 6 et 12). Nous ne pouvons guère nous faire une idée de cette triple puissance d'expression du rythme, qu en songeant à ce qu'on raconte de la manière dont la Marseillaise jaillit un soir toute rimée, toute chantée, du cerveau enflammé de Rouget de Lisle, qui en même temps qu'il la chantait, l'accompagnait d'une sorte de mimique passionnée. Mais cette adaptation exacte, cette union intime, cette cohésion des paroles avec l'air est très-rare. La plupart du temps, le poète et le musicien sont deux ; l'un fait le canevas, le libretto, et l'autre fait la musique. Aussi voit-on souvent le même air servir à des poèmes tout différents. La musique est vague, sans précision, et n'a pas la fermeté de rythme, la netteté qui paraît avoir caractérisé la musique ancienne, laquelle était sous la dépendance des paroles et n'en était pour ainsi dire qu'une autre forme, au lieu que, chez les modernes, les paroles lui sont en réalité subordonnées et ne se comprennent ni ne se distinguent souvent pas (1). On comprend d'après cela que l'effet produit par l'art ancien était beaucoup plus complet.

Un fait à noter aussi, c'est que les changements de rythme, le passage soudain d'un rythme à un autre, les μετα βολαὶ ῥυθμικαὶ avaient lieu plus fréquemment chez les anciens que chez nous, et que les poètes, notamment les tragiques et même les comiques, trouvaient là une source, non-seulement de variété, mais d'expression morale. Ainsi la prière touchante d'Antigone aux vieillards Coloniates dans l'Œdipe à Colone, 228 suiv., est en vers non pas iambiques, comme le dialogue ordinaire, mais d'un caractère tout lyrique et où le mélange, l'entrelacement des mètres glyconiques, crétiques et même antispastiques exprime avec une force rythmique remarquable la douleur suppliante

(1) Alfred Croiset, *Poésie de Pindare*, p. 89.

Digitized by Google

de la jeune fille. Notre vieux tragique Corneille, si habile à manier le rythme, et en cela vrai disciple de Malherbe, a de même exprimé en stances lyriques le combat qui se livre dans l'âme du Cid, lorsqu'il vient d'apprendre que l'offenseur contre lequel son père réclame vengeance est le père de Chimène : « *Percé jusques au fond du cœur ;* » on se rappelle ces beaux vers (I, 6), où quatre mètres différents qui se succèdent avec une savante irrégularité semblent correspondre au désordre d'une âme troublée. A la scène 2 de l'acte V, nous trouvons un changement analogue dans le monologue de l'Infante, « *T'écouterai-je encor, respect de ma naissance* ». Mais ici l'octosyllabe seul vient interrompre le cours des hexamètres, et cela suffit à la passion assez calme de l'Infante, peu comparable aux orages qui agitent le cœur de Rodrigue. Dans le fameux monologue de Polyeucte (IV, 2), « *Source délicieuse, en misères féconde...*, dans ces sublimes stances il n'y a également que deux mètres, l'alexandrin et l'octosyllabique, comme dans celles de l'Infante; mais ce qui chez l'Infante est une langueur de passion, une sorte de tiédeur, est chez Polyeucte l'amortissement de la passion dans un cœur déjà épuré par l'approche du martyre. Polyeucte est aussi ardemment épris peut-être que Rodrigue, et le combat qu'il livre est rude, « *O présence, ô combat que surtout j'appréhende* ! » dit-il (IV, 1), quand il apprend la venue de Pauline ; mais dans ce combat il a pour arme, contre l'amour humain, l'amour céleste, « *Saintes douceurs du ciel, adorables idées* » (st. 4 du monol.). C'est ainsi, nous le voyons, qu'un même changement de rythme peut rendre deux différents mouvement ou états de l'âme.

Aussi, est-il à remarquer que nos airs les plus populaires sont précisément ceux où la tonalité harmonique est en quelque sorte déterminée et régie par la tonalité grammaticale. Ainsi, chantez le *Vieux Sergent*, de Béranger, vous verrez les tons musicaux s'élever, s'abaisser, se précipiter, se ralentir, juste en même temps que les tons grammaticaux, et former avec ceux-ci une adhérence complète, une superposition permanente :

Près du rouet | de sa fille | chérie, (péon 4e, péon 3e, iambe.)
Le vieux sergent se distrait de ses maux, (ionique mineur, péon 3e, spondée.)
Et d'une main que la balle a meurtrie (péon 4e, ditrochée, spondée.)
Berce en riant deux petits-fils jumeaux. (choriambe, péon 4e, iambe.)

Prononcez sans musique et seulement avec la cadence grammaticale ces mêmes vers, vous aurez absolument les mêmes divisions et tonalités prosodiques. On peut faire le même essai sur la ballade de la *Dame-Blanche* ou sur toute autre de nos chansons ou romances populaires. J'irai jusqu'à dire que la musique n'est bonne, que si elle s'adapte ainsi avec une parfaite exactitude au rythme et à la métri-

Digitized by Google

que du vers. Supposez un air qui coupe autrement les vers ci-dessus, vous aurez un désordre des plus choquants.

VIII. Le rythme en lui-même d'ailleurs changeait d'expression, suivant l'ordre que présentaient ses éléments métriques. Dans chaque genre, si c'est l'arsis qui débutait, le rythme avait plus de vigueur. Quand le chœur, dans *Antigone*, 110 suiv., peint Adraste fondant sur Thèbes, comme l'aigle avec un bruit aigu, et s'élançant couvert de sa pesante armure, le front ceint d'un casque à la crinière ondoyante, il procède en systèmes anapestiques.

Les métriciens modernes, parmi lesquels Vestphal et Christ sont surtout à signaler, font remarquer aussi que les temps métriques pouvaient être plus ou moins prolongés ou précipités, selon l'intensité de durée que la voix donnait à l'élément générateur appelé une brève. C'est une observation qu'avait déjà faite Quintilien. « *Et longis longiores, et brevibus sunt breviores syllabæ* » (IX, 4). Une même valeur métrique ou, pour prendre un terme plus restreint mais peut-être plus clair, un même pied pouvait ainsi se distendre ou se resserrer, suivant l'allure, ἀγωγή (comme disaient les anciens) de l'exécution, et le rythme acquérait par là soit plus de véhémence, soit plus de sérénité. (Alfred Croiset, p. 40). De même donc qu'il y avait, nous l'avons vu, des temps plus ou moins forts, il y avait aussi des longues plus ou moins longues, et si nous ajoutons à cela les équivalences métriques et les silences, nous aurons une idée de la variété rythmique que comportait un même mètre, c'est-à-dire un même rapport de durée et un même mouvement par arsis et thesis. Rappelons, par exemple, que le mètre iambique pouvait se représenter par brève et longue, par trois brèves, par un spondée ou ses équivalents aux pieds impairs, un amphibraque en fin de vers (c'est l'iambique trimètre hypercatalectique), et en fin de vers aussi, au moyen des silences, par une brève et un silence, ou même par deux silences (c'est l'iambique trimètre brachycatalectique).

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse de ces formes métriques ; car je les examine moins au point de vue technique (ce qui serait un détail infini) qu'au point de vue poétique, c'est-à-dire comme élément et agent de l'impression que la poésie fait sur la sensibilité ; et en énonçant ces observations sur l'efficacité morale du rythme, je ne fais qu'exprimer le sentiment des anciens eux-mêmes. Platon (*Ion* et *Rép.* III), et Aristote (*Rhét.*, *Poét.*, et *Polit.* V) abondent en considérations sur la valeur expressive des mètres et la vertu éducatrice des rythmes. Cicéron, à son tour, n'est pas moins formel à cet égard. « Rien, dit-il, ne « répond tant à la nature de notre âme, n'est plus parent de notre âme « (suivant ses propres termes), que les nombres du langage, *nihil est « tam cognatum mentibus nostris quam numeri et voces :* ils nous ani- « ment, nous échauffent, nous calment; ils nous inspirent de la lan-

Digitized by Google

« gueur, de la joie ou de la tristesse. Et c'est, ajoute-t-il, dans les « vers et le chant que leur puissance est surtout sensible. Mais c'est la « Grèce ancienne, comme il le fait justement observer, qui en a le « mieux connu l'influence, *Maxime autem a Græcia vetere celebrata « est* » (De Or. III, 51). Ce n'est pas seulement d'ailleurs dans les poètes, c'est aussi dans les orateurs grecs qu'il remarque cette analogie des nombres avec les mouvements de l'âme, puisqu'il va jusqu'à dire que l'éloquence de Démosthène leur doit une partie de son énergie, « lui dont les foudres s'élanceraient avec moins de force, si le nombre, si le rythme (car le *numerus* latin et la traduction de ῥυθμὸς), si le rythme ne leur prêtait ses ailes, *nisi numeris contorta ferantur.* » (Or. c. 70) (1).

VIII. En avouant sur ce point l'infériorité latine, Cicéron, si artiste pourtant lui-même en fait de diction, montre bien qu'il ne se méprend pas sur les vraies conditions de cette délicate partie de l'art. Car il y a deux choses qu'il faut distinguer, l'action du rythme, qui s'adresse surtout à l'âme; l'action du mètre, qui s'adresse surtout à l'oreille. Pourquoi? C'est que l'un émane de l'âme elle-même, dont il est comme une vibration, et que l'autre est né seulement du plaisir que nous éprouvons à prononcer ou à entendre des sons heureusement cadencés et en rapport avec les images qu'ils rappellent à l'esprit. M. Thiers raconte (t. 3, p. 115 de son *Hist. de la Révol.*) qu'à la bataille de Jemmapes, le 6 novembre 1892, au moment le plus critique de la bataille, lorsque notre aile droite commençait à plier sous le feu terrible des retranchements ennemis, Dumouriez accourut : « Alors, dit il, se « mettant à la tête de ses bataillons, et entonnant avec eux l'hymne des « Marseillais, il les entraîne à sa suite, les porte sur les retranche- « ments, renverse tout devant lui et enlève la position. » Il est clair que nos soldats patriotes n'étaient pas très sensibles aux beautés du mètre dans lequel est écrit l'hymne de Mars, mais bien plutôt à l'ardeur de ce rythme entraînant. C'est ainsi encore que Walter-Scott loue quelque part (Ch. le Tém., ch. 30) le rythme énergique et brut des ballades normandes, qui fait palpiter le cœur, comme le son de la trompette, quoique, dit-il, ces ballades dépourvues d'invention, et péchant par le style, soient bien inférieures aux poésies régulières des troubadours.

En général, on peut dire, je crois, que les Latins ont mieux senti la métrique que la rythmique, parce que leur poésie, n'étant pas liée à la musique, n'avait besoin que du mètre et non du rythme; et leur mot *numerus* même, quoiqu'ils l'aient assimilé au ῥυθμὸς grec, dénote cette

(1) Toutefois « le rythme et le nombre trouvent dans le vers leur expression complète et leur forme parfaite. » (Chaignet, Philosoph. de la sc. du lang., p. 267).

Digitized by Google

différence. Aussi leur littérature poétique s'est-elle bornée à calquer la métrique grecque sans en observer toujours les lois rythmiques. Ainsi, dans le vers iambique, elle admettait à tous les pieds, sauf au dernier, la transformation de la brève en longue; et nous avons vu que d'après la loi de l'accent rythmique, cet allongement ne pouvait avoir lieu qu'aux pieds impairs. Ce qui était une conséquence naturelle et normale du rythme devenait ainsi une licence arbitraire. Cette même fidélité au mètre, en même temps qu'une certaine méconnaissance du rythme se remarque aussi dans Horace. Imitateur assidu de la muse éolienne, il a reproduit assez exactement le cadre de la strophe alcaïque, dont il se sert souvent; mais il n'a pas respecté la clôture du rythme, qui, se fermant toujours après chaque strophe, ne permet pas à un membre de phrase de se continuer d'une strophe à l'autre, comme cela se voit dans le poète latin. Cela seul suffirait à prouver que les odes d'Horace n'étaient pas accompagnées de la lyre, quoiqu'il invoque lui aussi son luth, « *Age, dic latinum, barbite carmen* » (I, 32). Sa strophe saphique, quoique parfois aussi dépourvue de clôture, semble plus généralement conforme au type de cette strophe, telle que Sapho l'avait créée, et dans laquelle le petit vers final ne faisait qu'un avec le vers précédent, dont il était, au point de vue rythmique, le 4e membre, en même temps qu'il formait la clôture de la strophe. C'est pourquoi l'on explique avec raison cet enjambement que Voltaire trouvait si étrange.

Labitur ripa, Jove non probante, uxorius amnis. (I, 2).

enjambement qui prouve d'ailleurs que le dernier pied du vers saphique est fermé, et non suspendu en césure catalectique. Car on ne peut admettre qu'il y ait un vide métrique rempli, comme nous l'avons dit, par un prolongement, une sorte de vibration de son, entre *u* et *xorius*. Le vers saphique est donc trochœo-dactylique et non, comme l'indiquent plusieurs métriciens, iambo-trochaïque. C'est purement un dactyle entre deux doubles trochées, ποικιλόθρον', | ἀθάνατ' | Ἀφροδίτα, et non ποικιλόθρον' ἀθά | νατ' Ἀφροδί | τα, la syllabe finale du dernier trochée étant remplacée par un soupir. Cette chute en catalectique, je ne la crois pas non plus applicable à l'alcaïque, qui, dans ce système, serait un ditrochée avec anacrouse, suivi d'un dactyle et d'un ditrochée catalectique ∪ | – ∪ – ∪ | – ∪ ∪ | ∪ –. Ce vers, ainsi brisé, n'a rien de rythmique, et je préfère de beaucoup l'ancien système du bidactyle final, en admettant toutefois, pour la première partie du vers, le ditrochée avec anacrouse initiale, de manière à faire porter l'accent rythmique sur la 2e et sur la 6e syllabe, c'est-à-dire sur la première de chaque groupe, suivant le principe que nous avons indiqué. On a ainsi

Τὸ | μὲν γὰρ ἔνθεν | κῦμα κυλίνδεται.

Digitized by Google

Rappelons d'ailleurs ici que l'*anacrouse* est cette sorte de prélude, de coup d'archet, qui s'empare de la 1re syllabe du vers et laisse ainsi les suivantes se constituer régulièrement dans la succession non interrompue, non suspendue ni inachevée, de leurs pieds et dans la continuité de leur rythme normal. On abuse peut-être un peu aujourd'hui de cette ressource d'explication : néanmoins je la crois en plusieurs cas applicable.

Si la poésie latine, dépourvue d'accompagnement musical, sentait moins que la grecque l'action du rythme, il est juste d'ajouter qu'elle avait bien saisi la valeur expressive du mètre. Il suffit de citer Virgile (et on devrait également citer Catulle et Lucrèce, Ennius même) pour montrer à quel point les Romains lettrés avaient le sentiment de la vertu prosodique des syllabes. Il y a des vers de Virgile qui sont des peintures, comme par exemple (En. II, 280) quand il décrit le mouvement de celui à qui il arrive de marcher, sans l'apercevoir, sur un serpent caché dans les ronces et qui, à l'aspect du reptile se dressant, recule épouvanté, *trepidusque repente refugit*, ce mouvement anapestique redoublé produit un recul métrique d'un effet saisissant. Comparez toutefois les vers d'Homère (Il. III, 33) que Virgile a imités ici et où l'effet physique de la peur est peut-être moins accusé par la structure métrique, mais où le grand poète en peint avec une vérité réellement psychologique les effets moraux et les phases successives.

IX. Notre langue ne saurait non plus, en ce qui regarde l'euphonie rythmique, s'assimiler à la langue grecque, si supérieure au français, et même au latin, par la pureté des sons, par la tonalité délicate et diversifiée des voyelles, par la flexibilité des mots et la souplesse des constructions. C'est ce qui établit une grande différence entre le mètre grec et le mètre français. Dans Μῆνιν ἄειδε, θεά, Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος, outre la plénitude et la variété élégante des sons, outre l'aisance d'une construction qui permet aux deux mots principaux Μῆνιν, Ἀχιλῆος d'occuper les deux places les plus apparentes du vers et d'enfermer entre eux deux tous les autres termes, outre cela il y a la cadence résultant de la succession des six mouvements métriques, par arsis et thésis, équilibrés sur deux accents rythmiques au 1er et au 4e pied, avec un heureux et harmonieux mélange de brèves et de longues, réparties entre les accents toniques, et un enchaînement de césures qui fait du vers un tout compact. Notre vers ne peut avoir cette invincible structure métrique et cet ensemble de lois rythmiques. Il suffit de mettre en regard de ce 1er vers de l'Iliade le 1er vers d'Athalie, par exemple, pour sentir la différence ; et ce n'est pas faire tort à Racine, je crois, de dire que son vers ne vaut pas celui d'Homère.

Pourtant il ne faudrait pas pousser trop loin le décri de notre vers, qui, à le bien prendre, n'est dénué ni d'accent, ni même de quantité :

Digitized by Google

Oui je viens (anapeste) *dans son temple* (molosse) *adorer* (tribraque) *l'Eternel* (2e molosse); les deux accents rythmiques sont sur Témple et sur l'Eternel. L'abbé Delille, versificateur de génie, a rendu avec succès le mouvement de la strophe saphique :

Φαίνεταί μοι κῆνος ἴσος θεοῖσιν (dactyle entre 2 ditrochées — 16 temps.)
σαι σ'ὑπακούει (dactyle et spondée — 8 temps.)

Heureux | celui | qui près de toi | soupire (spondée, iambe, péon 4e, spondée — 16 temps.)
Qui sur | lui seul | attire ces | beaux yeux (spondée, iambe, péon 4e, spondée — 16 temps.)
Ce doux | accent | et ce | tendre | sourire (3 iambes, trochée et spondée — 16 temps.)
Il est égal | aux Dieux (dipyrrhique et spondée — 8 temps.)
De vei | ne en vei | ne une subti | le flamme (iambe, spondée, 3 iambes — 16 temps.)
Court dans mon sein, sitôt que je te vois (2 spondées, 2 anapestes.)
Et dans le trouble où s'égare mon âme (iambe, spondée, péon 3e, spondée.)
Je demeure | sans voix (8 temps.)
Je n'en | tends plus, | un voile est | sur ma vue (iambe, spondée, anapeste, crétique — 16 temps.)
Je rêve et tombe en de douces langueurs (2 iambes, ditrochée, spondée.)
Et sans haleine, interdite, éperdue
Je tremble, je | me meurs (8 temps.)

Le mouvement libre de la poésie chorique se retrouve en partie dans le mélange et l'entrelacement de nos vers de 12, 10, 8, 6 syllabes. La prophétie de Joad dans Athalie (III, 7) peut être étudiée à ce point de vue. Voici, dans Lamartinie,un exemple court, composé uniquement de vers octosyllabiques (qui correspondent au dimètre iambique), et d'alexandrins (trimestre iambique ou asclépiade).

Soit que le | laurier | nous couronne (dactyle, spondée, dactyle.)
Et qu'aux fastes sanglants de l'altière Bellone (iambe, choriambe, péon 2e, spondée).
Sur le marbre ou l'airain on inscrive nos noms,
Soit que des simples fleurs que la beauté moissonne
L'amour pare nos humbles fronts,
Nous allons échouer tous au même rivage :
Qu'importe, au moment du naufrage (iambe, péon 3e, spondée.)
Sur un vaisseau fameux d'avoir fendu les airs (trochée, péon 4e, iambe, choriambe. Les 2 accents rythmiques portent sur la 1re syll. et sur la 8e, *sur*, *voir*.
Ou sur une barque légère
D'avoir passager solitaire,
Rasé timidement le rivage des mers? (iambe, péon 4e, péon 3e et sponéde.

Ce dernier vers n'a que 15 temps, tous ses correspondants en ont 16 :

Digitized by Google

c'est un déficit qui peut s'expliquer par la nature de l'idée exprimée. *Nouv. Méditat.*

Malgré le charme métrique de ces vers entrelacés, ils sont loin de reproduire l'entraînement de la poésie chorique grecque. Celle-ci ne se bornait plus, comme la poésie métrique, à exprimer des sentiments et des émotions personnelles dans une phrase musicale et rythmique de deux ou trois vers semblables ou analogues, suivis souvent d'un petit vers d'un mètre différent qui marquait le contour du rythme et formait la strophe, chaque strophe correspondant ainsi à un mouvement, une palpitation de l'âme et en égalant la durée. Tout autre était le système de la poésie chorique, dont le rythme et par conséquent le mètre, qui est la base du rythme, se déroulaient avec l'ampleur et les sinuosités que commandaient les mouvements complexes et les évolutions solennelles de l'orchestique sacrée (1). Dans ce système, étroitement lié au rit et en dépendant, la strophe s'épandait sur de vastes espaces, les vers se succédaient sans se ressembler qu'à de longs intervalles, le mètre admettait les pieds composés de toute sorte. Rien de plus symétrique toutefois et de plus savamment distribué que cette diversité. Nous pourrons, quelque jour, essayer de mettre ce point en lumière.

C. HANRIOT.

LES FOUILLES DE SANXAY

A PROPOS DU

Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay par le R. P. CAMILLE DE LA CROIX, S. J., Niort, 1883

Tel est le titre de l'ouvrage par lequel le P. de la Croix s'est décidé enfin à initier le monde savant aux résultats des fouilles dont la réputation depuis un an est devenue européenne. Quand on a tant fait parler de soi les autres, il y a toujours quelque péril à prendre la parole pour son propre compte. La découverte de Sanxay a été saluée par des éloges si enthousiastes, l'auteur en a conquis une telle célébrité, que son livre, fût-il écrit avec la science d'un Renier ou d'un Desjardins, n'y pouvait ajouter que peu de chose. Il y avait surtout à craindre qu'il en ôtât. Le P. de la Croix, en l'écrivant, a donc fait preuve de courage et presque d'abnégation. Désigné par l'opinion comme le Schliemann français, exhumant des cités gallo-romaines avec la même conviction et le même succès que l'archéologue allemand déterre les villes homériques, il n'a pas hésité à exposer cette gloire, qu'un homme méfiant ou simplement habile eut ménagée avec soin. Les explications qu'il donnait jusqu'à ce jour sur l'emplacement des fouilles, dans un magnifique cadre de ver-

(1) Voy. Alfr. Croisèt, p. 57.

Digitized by Google

dure et de ruines, à un petit nombre de visiteurs, le P. de la Croix les adresse *urbi et orbi*, éclairant le texte de sa conférence par des plans et des cartes qui ne sont pas la moins bonne partie de l'ouvrage. Son tort a été de croire qu'en parlant par le livre, il n'y avait rien à changer aux procédés de la démonstration vivante ; des plans d'architecte sont impuissants à donner l'impression poétique qui saisit l'esprit à la vue des fouilles de Sanxay ; et ces pages écrites avec le laisser-aller d'une conversation d'amateurs, manquent trop souvent de ce qui est indispensable à une œuvre archéologique, de science solide et précise.

M. de la Croix devait à lui-même, devait à l'importance de ses travaux de ne rien écrire qui ne fût tout au moins exact et sérieux. Si le succès lui créait l'obligation de raconter sa découverte dans une publication imprimée, comment admettre qu'il la raconte au pied levé, entre deux voyages, sans vérifier ses textes, sans étudier au préalable, chez les auteurs d'une compétence reconnue, les problèmes d'étymologie, d'histoire, de numismatique, d'institutions et de mœurs qui pouvaient éclairer la question de Sanxay, beaucoup plus que la découverte de Sanxay ne les éclaire? Il est vrai qu'on a toujours les défauts de ses qualités ; M. de la Croix est un chercheur de premier ordre ; il a le flair spécial, la conviction passionnée, une grande notoriété qui lui attire les informations, les renseignements de toute sorte ; il n'épargne aucune démarche ; il peut dépenser sans compter. Ces qualités et ces avantages d'ordre pratique excluent généralement les longues et minutieuses recherches dans le domaine spéculatif des textes. Quand on a passé ses jours au milieu des ruines à raisonner sur les dimensions d'un mur, la nature d'une pierre et la composition d'un ciment, on croit volontiers en avoir arraché tous les secrets ; on se figure qu'on découvrira la science archéologique, comme on a découvert d'antiques substructions, par la force d'intuition aidée de quelque hasard. Il faut que le P. de la Croix en prenne son parti : on naît chercheur et l'on devient archéologue. Son livre prouve qu'il ne l'est pas devenu encore. Je souhaite même qu'il ne le devienne jamais ; les études auxquelles il serait obligé de se vouer, lui enlèveraient un temps long et précieux ; elles nous priveraient d'exhumations nouvelles où nul ne pourrait se flatter de le remplacer avec avantage. Seulement, qu'il les fasse expliquer par d'autres. Dans la restitution des antiquités gallo romaines de notre province, il aura pris, en somme, la meilleure part : les émotions attachées à la poursuite, à la conquête de l'inconnu, la popularité réservée aux explorateurs heureux. Les savants en *us* qui voudront déterminer par les vraies méthodes la signification de ses découvertes, prendront pour eux l'ingrat labeur de fouiller les grimoires ; ils pâliront sur les in-folio et dans la forêt inextricable des textes anciens, iront chercher, avec risque de ne le pas trouver peut-être, le rameau d'or qui leur fera révéler le secret de Sanxay ou d'ailleurs.

Digitized by Google

Nous n'avons pas la prétention d'entreprendre une tâche semblable, du moins dès à présent. Pour qu'elle puisse aboutir, il nous faut des documents plus précis, plus intelligibles surtout, que ceux qui ont été produits dans le Mémoire de M. de la Croix : le catalogue complet et raisonné des monnaies et des médailles trouvées dans les ruines, des inscriptions menant à des dates et à des faits certains (1), tout au moins la reproduction par le dessin des rares fragments de construction qui ont un caractère architectural, des ustensiles et des objets d'art ; le relevé probable des voies romaines qui mettaient Sanxay en communication avec des localités voisines et avec la grande route de Limonum à Segora (Poitiers à Secondigny ?) (1). Alors seulement on pourra tenter sans témérité d'écrire l'histoire d'une localité qui semble avoir disparu des souvenirs humains. En attendant, et pour qu'on ne nous accuse pas de formuler des critiques vagues ou peu justifiées, nous relèverons parmi les points contestables du Mémoire de M. de la Croix, celui auquel il semble tenir le plus, auquel il a eu le tort de sacrifier, avec le nom déjà populaire de Sanxay, tout un ensemble de faits certains et historiquement démontrés. Nous voulons parler de sa fameuse hypothèse de l'assemblée annuelle des Pictons dans la vallée de la Boissière, assemblée en vue de laquelle les Romains du second siècle auraient construit le théâtre, le temple, le balnéaire, les hôtelleries et le reste, non plus de Sanxay, mais d'Herbord, dans un but d'assimilation politique et pour transformer le vieil esprit national.

S'il en faut croire M. de la Croix, dont l'ardeur communicative a imposé cette hypothèse à tous les écrivains, ou peu s'en faut, qui se sont occupés de la question Sanxay (1 , les diverses tribus de la nation

(1) En achevant de déblayer les ruines du théâtre, M. de la Croix a trouvé enfin une inscription en fort beaux caractères. Malheureusement ce qu'on en a recueilli est en cent et quelques morceaux dont la restitution sera laborieuse, si même elle peut aboutir. Pendant les courts instants où nous avons eu ces fragments sous les yeux, nous avons pu rassembler les éléments de la syllabe DIV, ce qui indique, suivant toute vraissemblance, qu'il y a une mention de quelque empereur, de celui-là sans doute qui a doté la ville du théâtre. Il est à désirer que des épigraphistes de profession examinent au plus tôt cette trouvaille, d'un intérêt capital pour l'interprétation historique des fouilles.

(2) La Table de Peutinger Segm. I, B, 1, place une ville de Segora sur la grande voie de Poitiers à Nantes et la met à 73 kilomètres environ de Poitiers, ce qui correspond assez exactement à Secondigny dans les Deux-Sèvres. D'autres ont préféré, comme ayant continué cette ville, la Segourie, près Baupréau, dans Maine-et-Loire. V. REDET, *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, Impr. nat. 1881. Introd. p. IX. Il y a d'autres opinions encore qu'on peut voir résumées par M. E. Desjardins dans sa célèbre édition de la Table. V. le dépouillement géographique des auteurs anciens, p. 37, col. 3 et 38, col. 1, Cf. *Géographie histor. et administrat. de la Gaule Romaine*, T. II, p. 425, par le même.

(3) DE LA CROIX, *Mémoire*, etc , p. 69 et suiv. DE LA MARSONNIÈRE, *Rapport fait*

Digitized by Google

gauloise se seraient réunies chaque année avant la conquête et à plus forte raison après, dans quelque retraite mystérieuse, y délibérant à la façon des conspirateurs du Grûtli, et maudissant la domination romaine. Leurs maîtres inquiets de ces conciliabules, au lieu de les interdire simplement comme ils en avaient le moyen, les auraient confisqués à leur profit. Sur le lieu traditionnel des assemblées, ils auraient bâti toute sorte d'asiles pour le plaisir et aussi pour la dévotion, à la manière romaine : des thermes où ces redoutables révoltés ne pouvaient manquer de détremper leur fierté, des hôtelleries où ils s'initiaient aux raffinements d'une cuisine imitée de Lucullus, un théâtre où des spectacles, fortement pénétrés d'idées romaines, altéraient la pureté simple des sentiments gaulois, un temple immense où les dieux brillants du Latium faisaient une forte concurrence aux modestes divinités jadis prêchées par les Druides ; d'autres retraites plus payennes encore, que par une périphrase dont Delille serait jaloux, on appelle *des témoins non contestables de la fragilité des mœurs romaines* (1). Tout le monde sait, en effet, que les choses ont bien changé depuis. La civilisation moderne a mis à nos mœurs le triple blindage de chêne et d'acier dont parle le poète, et dans les ruines futures de nos cités, on cherchera vainement de ces témoins compromettants. Les Pictons, comme Renaud chez Armide ou Samson chez les Philistins, laissaient là leur vertu avec leurs rancunes patriotiques. Tous les ans, Herbord les attirait par ces séductions ; après un mois d'orgies il les renvoyait dans leur bourgade, corrompus un peu plus, mais romanisés. Ils étaient allés à l'assemblée pour se compter et s'organiser contre l'oppresseur ; ils en revenaient, grâce à cette politique dont l'infernale habileté n'échappera à personne, conquis immoralement par le plaisir qui achevait l'œuvre des armes.

Je n'insisterai pas autrement sur la naïveté de cette conception dont il est difficile de parler sans sourire. Il faut cependant examiner sur quoi

à la Société des Antiquaires de l'Ouest (séance du 17 novembre 1881) *sur les fouilles du R. P. de la Croix*, p. 13. BERTHELÉ, *Quelques notes sur les fouilles du P. de la Croix à Sanxay*, 2e édit. Niort, 1883, p. 5 et suiv., 1re édit. p. 6. M. Delaunay, dans les remarquables articles qu'il a publiés sur les fouilles (V. le journal le *Temps*, nos du 25 et du 26 octobre 1882), tout en faisant de sages restrictions, subit encore trop l'ascendant de la théorie des assemblées périodiques, employée à expliquer Sanxay. La *Revue Archéologique*, avril 1882, a publié sur le même sujet un travail sage, sobre et exempt de vaines hypothèses ; c'est dire que l'auteur, M. Mazard, a écarté la supposition que nous discutons, la déclarant ingénieuse (nous allons montrer jusqu'à quel point elle mérite cette épithète), mais dépourvue de preuves. V. p. 202. M. Mazard est le premier qui invite les archéologues à identifier avec quelque localité dont l'histoire ait gardé le nom, cette ville nouvellement exhumée.

(1) DE LA MARSONNIÈRE, ouv. cité, p. 11. L'expression a paru si jolie que M. Berthelé, ouv. cité, p. 17, la répète.

Digitized by Google

elle repose. Car si respectable que soit l'autorité de M. de la Croix, renforcé par un nombreux état-major d'archéologues à l'imagination prompte, nous confessons notre manie de n'en croire sur les questions d'institutions anciennes, que les textes anciens aussi et dignes de foi. Or, par ceux que l'illustre Jésuite cite dans son mémoire et qui sont sans doute les plus décisifs, il apparaît bien qu'il n'en existe point qui autorise son hypothèse. Le passage de César, *de Bello Gallico*, VI, 13, ne parle pas de réunions politiques des Gaulois par tribus, mais d'assemblées de Druides, tenues au pays des Carnutes dans un but purement religieux. M. de la Croix n'avait qu'à traduire le texte existant : il a mieux aimé en fabriquer un de toute pièce, qui correspondît au système de ses préférences obstinément arrêtées. Il y a des gens pressés qui ne vérifient pas, d'autres qui croiraient faire injure à un homme célèbre en recourant aux sources. Mais lorsque nous faisons imprimer, méfions-nous des méfiants ; considérons en tous cas une citation infidèle comme une indélicatesse scientifique (1).

Du moins le passage de César existe, quoique avec un sens différent. Que dire de la citation de Lucain qui vient à la suite ? Allez au vers 84 du III[e] chant de la Pharsale, invoqué lui aussi pour justifier l'hypothèse de l'assemblée des Pictons ; vous y rencontrez Anxur, ville des Volsques, aujourd'hui Terracine, les Marais Pontins et Albe, la métropole de Rome. Nous sommes loin des Pictons. Si nous recherchons, par pure complaisance, les divers passages où Lucain a fait mention des Gaulois et de la Gaule, nous pouvons supposer que l'auteur du Mémoire, si tant y a qu'il ait eu une idée nette de la chose (2), a voulu renvoyer, ou à la description bien connue du bois sacré de Marseille ou mieux encore à un passage du I[er] chant qui a exercé parfois la sagacité des archéologues gallo-romains. Là le poète, avec plus d'imagination que de sens

(1) Pour qu'on ne nous accuse pas d'exagérer, nous transcrivons ici le texte de César avec la traduction fort libre du P. de la Croix : « Hi (les Druides) certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliae media habetur, considunt in loco consecrato. Huc omnes undique, qui controversias habent, conveniunt, eorumque judiciis decretisque parent ». « Les *Gaulois* se réunissaient chaque année en assemblée générale dans le pays des Carnutes, pour y traiter, sous la direction de leurs Druides, *des intérêts de leur religion, des élections de leurs chefs, en un mot de tout ce qui importait à l'ensemble des tribus et aux tribus prises individuellement.* » *Mémoire*, etc., p. 70.

(2) Cette description est au livre III, v. 399 et suiv. Il y a au livre I[er], vers 392 et suiv., une énumération de peuples gaulois qui se sentent affranchis par le départ de César pour Rome ou lui prêtent leur assistance dans sa guerre criminelle contre la patrie. C'est là que je lis le nom des Santons, v. 422 : gaudetque amoto Santonus hoste. Le passage où sont nommés les Pictons (Pictones immunes subigunt sua rura, etc., v. 436 et suiv.) est regardé comme interpolé. Voici les autres passages où Lucain fait allusion à la Gaule et aux Gaulois : I, 122, 215, 248, 283, 309, 567 ; III, 74, 77, 399 et suiv., IV, 820 : V, 27 ; VII, 231, 286, 541. Si nous en omettons, ils sont sans importance.

Digitized by Google

historique, ce qui est de son art et de son tempérament, raconte des évènements et décrit des usages qui remontent à l'année 49 av. J.-C., c'est-à dire à deux siècles environ avant la construction des monuments de Sanxay. Bien entendu qu'il n'est question encore que de Druides qui accomplissent des cérémonies sanglantes au fond des forêts (1), nullement d'assemblées annuelles ni chez les Pictons ni ailleurs. Il existe un commentaire historique de ce passage par M. d'Arbois de Jubainville, dans la *Revue Archéologique*, décembre 1879, p. 374 et suiv. Si M. de la Croix veut bien s'y reporter, je doute qu'il en tire quoi que ce soit qui explique la légèreté de ses citations ou justifie sa théorie de l'assemblée des Pictons.

Enfin l'appel qu'il fait à Strabon n'est pas moins malheureux que les deux premiers; le livre I, ch. IV, p. 197, n'existe dans aucune édition de cet auteur; il y a bien au livre IV, ch. IV, et à peu près à la page indiquée, un excellent développement sur la géographie et les mœurs des Gaulois. Mais l'impression qui s'en dégage est absolument contraire aux idées de M. de la Croix sur la politique romaine en Gaule et sur les prétendues résistances des indigènes à la domination du vainqueur. Il y est dit que, bien avant la construction des monuments de Sanxay, la soumission des Gaulois excluait toute velléité de résistance (2). Ne savons-nous pas que dès le milieu du Ier siècle, il suffisait

(1) Nemora alta remotis Incolitis lucis.

(2) νυνὶ μὲν οὖν ἐν εἰρήνῃ πάντες εἰσὶ δεδουλωμένοι καὶ ζῶντες κατὰ τὰ προστάγματα τῶν ἐλόντων αὐτοὺς Ρωμαίων. STRAB. IV, 4, 195. Ce sont même les Gaulois qui, suivant Strabon (il écrit à la fin du règne d'Auguste et durant les cinq premières années de celui de Tibère, v. VI, 288, et XIII, 627), fournissaient aux Romains leur meilleure cavalerie Quant aux Aquitains, Strabon fait mention de la faveur spéciale avec laquelle les Romains les traitaient, IV, 3, p. 191.

En réalité l'erreur de M. de la Croix provient d'un défaut très commun aux esprits qui n'ont de l'antiquité qu'une notion vague et superficielle: il confond des époques éloignées et des situations très diverses. Au moment où César arrive en Gaule, il existe en effet certaines assemblées de Gaulois, les unes ordinaires où se traitaient les affaires de chaque cité (Cés., *Bell. Gall.*, V, 20: de republica nisi per concilium loqui non conceditur), les autres extraordinaires et générales, soit d'une région entière comme le Belgium (ib. II, 4.) soit de toute la Gaule. Telle fut l'assemblée secrète tenue dans les forêts en 52 av. J.-C. et préparant la grande guerre (sylvestribus ac remotis locis, ib. VII, 1), l'assemblée aussi que Vercingétorix réunit à Bibracte (VII, 63) et celle qui délibéra sur le secours à lui envoyer vers Alésia (VII, 57). Après la conquête, César convoqua en personne des assemblées de ce genre (V, 24; VI, 3) et loin d'y voir un danger pour la domination romaine, traitait de factieux et de rebelles (initium belli ac defectionis) ceux qui négligeaient de s'y rendre. Ces assemblées étaient exclusivement aristocratiques et composées des chefs seuls ; les membres de la *plebes* en étaient exclus. Ce fut même une des raisons qui rendit le régime démocratique établi par César et confirmé par Auguste, si populaire dans la Gaule. Après la conquête, il n'y a plus d'assemblée gauloise ailleurs qu'au chef-lieu des provinces et des tribus, et aucun auteur

Digitized by Google

de deux cohortes, c'est-à-dire de 1,200 hommes, pour tenir en respect, non pas seulement telle tribu isolée, mais la Gaule tout entière (1)? Et parmi ses diverses peuplades, celles des quatorze nations, ajoutées par Auguste aux Ibéro-Aquitains et dont les Pictons faisaient partie, se distinguaient par la douceur de leur caractère, par leur adhésion presque enthousiaste au régime de la domination romaine. Au temps où les capitales des tribus des Pictons et des Santons furent dotées des magnifiques monuments, dont nous admirons les vestiges à Poitiers et à Saintes, où des villes moins importantes et de simples bourgades eurent aussi leur part des faveurs officielles, c'est-à-dire sous le règne des Antonins, l'assimilation est complète; il n'y a plus guère d'assemblées chez nos ancêtres que pour le plaisir, tout comme à Rome, et les Romains, gens pratiques, ne bâtissaient pas des villes pour un mois l'an, mais pour l'habitation permanente et régulière. C'est ce que M. de la Croix aurait pu apprendre sans trop de peine, si, au lieu d'interpréter ses fouilles par une hypothèse préconçue, il avait pris le temps de feuilleter, ou la *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*, de M. Desjardins, qui explique ce qu'il faut entendre au juste par les *concilia* des Gaulois à l'époque de la conquête (2), ou les *Institutions politiques de l'ancienne France* de M. Fustel de Coulanges. Dans ce dernier ouvrage il aurait trouvé sous forme de note (p. 527 et suiv.) une discussion approfondie qui conclut en ces termes : « *Aucun écrivain ne parle de cette assemblée; aucun évènement ne nous la fait apercevoir* » (3).

n'en mentionne. Sanciacum a-t-il été un lieu d'assemblée à l'arrivée de César? M. de la Croix ni personne n'en peut rien savoir ni n'a par conséquent le droit de l'affirmer. Ce ne sont pas en tous cas les monuments élevés par les Antonins un siècle et demi ou deux après qui le prouvent. Il est certain que ces monuments ne furent pas bâtis pour briser des résistances qui depuis longtemps n'existaient plus ni pour transformer un esprit que des causes et des moyens bien autrement puissants avaient transformé dès le début du Ier siècle.

(1) V. sur ce point E. DESJARDINS, *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*. Introd. p. 10 et suiv. Il est étrange comme les bons livres à idées saines, à science solide, et celui-là est au premier rang des meilleurs, sont lents à faire leur trouée dans les préjugés déclamatoires; plus étrange encore que des hommes se piquant d'archéologie gallo-romaine, n'aient pas la moindre idée de ces sortes de travaux. Il n'y a pas d'exhumation, si vantée qu'elle soit, qui dispense de les consulter sans cesse. Ἄνδρες ἡ πόλις καὶ οὐ τεῖχη, dit un personnage chez Thucydide; ce que l'on nous permettra, pour une fois, de traduire librement aussi : Ce ne sont point les pierres muettes, mais la voix de tels écrivains qui règle la science.

(2) T. II, p. 540-à 543.

(3) Outre les auteurs que nous avons cités et qui traitent plus spécialement de la Gaule, on lira avec fruit V. DURUY, *Du Régime Municipal dans l'empire. Romain aux deux premiers siècles de notre ère.* (Revue histor. 1876, t. I, p. 39 et suiv., 321 et suiv.). Ces articles sont devenus un des chapitres du Ve vol. de la grande *Histoire Romaine*, le chef-d'œuvre de l'éminent écrivain. On sent en les lisant combien est naïve et tout au plus digne d'un mélodrame, la conception

Digitized by Google

Ainsi M. de la Croix n'a « pas mis la main sur le lieu d'assemblée de la tribu des Pictons à l'époque Gauloise » (1), selon l'élégante expression de M. Berthelé, pour cette raison topique et qui dispense de toute autre : c'est que des assemblées de ce genre n'existaient pas ou tout au moins n'existaient plus depuis longtemps. Ce n'est certes pas l'étymologie singulière d'Herbord ni la substitution de ce nom à celui de Sanxay qui feront qu'elles aient existé tout de même (2). « Herbord, dit à peu près M. de la Croix, est le même mot que *Herberg*, qui en breton (?!) veut dire auberge, hôtellerie ; si l'emplacement des ruines est ainsi appelé, c'est qu'il y a un rapport entre ce nom et la destination primitive de ces ruines. Herbord, herberg, hôtellerie, lieu d'assemblée, ces mots s'appliquent à des faits antiques, gallo-romains ; ils prouvent que les fondations des maisons dont je n'ai pas trouvé l'enseigne, étaient assurément des auberges, que dans ces auberges les Pictons venaient festoyer tous les ans, etc. » Si on poussait un peu l'auteur de cette trouvaille étymologique il nous dirait que certain mot populaire bien connu vient de ces orgies gallo-romaines, ce qui ne serait pas plus extraordinaire que le reste. On regrette vraiment qu'une exhumation d'importance considérable soit compromise ainsi par des fantaisies dignes de l'Académie d'Etampes. Faut-il démontrer que *Herberg* est d'origine germanique et non bretonne et qu'il n'a avec Herbord qu'un rapport très-éloigné, plus probablement encore que les deux mots n'ont aucun rapport ? Il suffit d'ouvrir le dictionnaire de Littré aux

d'une assemblée mystérieuse de tribus gauloises au fond des bois, durant le IIe siècle Cf. *Les assemblées provinciales au siècle d'Auguste*, par le même. Séances et Travaux de l'Académie des Sciences morales et polit. 1881, 1er sem., p. 238 et suiv. Dom Fonteneau (*Travail sur les voies Romaines du Poitou*, en manuscrit à la bibliothèque de la ville de Poitiers) a entrevu déjà l'importance de Sanxay comme station gallo-romaine. En pariant des routes qui s'embranchaient sur celle de Poitiers à Saintes (Limonum à Mediolanum Santonum), il en cite une qui prenait sa direction par Jazeneuil, et que suivirent ceux qui, sur la fin du VIIe siècle, transportèrent de Poitiers à Saint-Maixent le corps de Saint-Léger ; puis il ajoute : « De cette route partait, vers *Sanxay* ou Jazeneuil, une autre voie indirecte qui traversait la Gâtine et allait joindre vers Mauléon, la directe du *Limonum Pictonum* au *Portus Namnetum*. Cette seconde voie de traverse tirait son origine de la voie militaire de Jazeneuil ou de *Sanxay*... ».

(1) Ouv. cité, p. 5

(2) De la Croix (*Mémoire*), etc., p. 58. Ceci était écrit lorsque nous avons lu dans le compte rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 15 juin dernier (*Journ. offic.* du 18 j.) une note de M. Alex. Bertrand sur le Mémoire du P. de la Croix, dont il faisait la présentation à la docte assemblée. L'identification de Herbord avec Herberg, et la substitution d'un nom nouveau à celui de Sanxay sous les plus futiles prétextes, a choqué l'illustre savant non moins que nous. Il demande au P. de la Croix des *faits précis ;* c'est aussi la conclusion de notre article. Espérons que l'on nous entendra.

Digitized by Google

mots *bord*, *borderie*, etc., *auberge*, *héberger*, etc., pour en avoir la preuve. Et *Herbord* fût-il identique à *Herberg*, cela prouverait-il, je vous le demande, que la ville gallo-romaine a été habitée par des aubergistes seuls, d'une manière anormale et intermittente ? On aura beau mêler le celtique au breton, fausser l'histoire sous prétexte de la réformer, fabriquer des textes ou les altérer, on ne fera pas perdre au bon sens ses droits. Herbord, lieu d'assemblée des Pictons, est une invention malheureuse qui repose sur l'*ombre d'un songe*, comme disaient les Grecs. Pour expliquer les ruines de Sanxay, il faudra décidément chercher autre chose (1).

Sans vouloir traiter la question à fond, il nous sera permis de dire que les partisans de cette hypothèse, démentie par tous les faits, contraire à tous les témoignages, et ceux-là aussi qui, faisant de Sanxay une station balnéaire (2), ont vu dans le temple un château d'eau, sont allés chercher bien loin l'explication qui s'offrait à eux toute simple et toute naturelle. Il n'y avait pour la trouver qu'à remonter aussi loin que possible dans les documents relatifs à l'histoire de notre province, à s'enquérir de la plus antique destination de Sanxay. La première mention que l'on en connaisse se rencontre dans les chartes du chapitre de Saint-Hilaire, I, p. 20. Elle est de l'année 939. Sanxay était alors une viguerie (vicaria) relevant de la châtellenie du Bois-Pouvreau, au ressort de Saint-Maixent et portait le nom de *Sanciacum*. Voilà un nom de lieu bien autrement celtique que celui d'Herbord; c'est M. d'Arbois de Jubainville qui nous le dira et il s'y connaît. Que M. Berthelé, excellent archiviste, qui a eu le tort d'inventer du celtique comme le Rév. Père fabrique des textes (3), consulte la *Revue archéologique*, avril 1878, à la page 269 et suiv., il n'y trouvera ni *erber*, ni *herberg*, ni *herbord*, mais ce principe formulé par l'homme compétent entre tous, dans ces difficiles questions : « Nous devons considérer comme certai-

(1) Nous n'avons pu nous procurer la *Cité Gauloise*, de M. Bulliot, le savant président de la Société Eduenne, ouvrage auquel M. de la Croix se réfère. (*Mémoire*, etc., p. 70.) Il est probable qu'il y est question d'assemblées contemporaines de la conquête ; ce que nous connaissons des travaux d'archéologie et d'histoire gallo-romaine dont M. Bulliot est l'auteur, nous donne une trop haute opinion de sa science, pour que nous le croyions disposé à reprendre à son compte l'hypothèse de M. de la Croix sur Sanxay. Quoi qu'il en soit, les modernes, qu'ils s'appellent Quicherat ou Bulliot, sont justiciables en ces sortes de questions des témoignages antiques, et n'ont le droit d'affirmer que sur la foi des textes originaux.

(2) C'est l'opinion de M. Lisch, inspecteur des monuments historiques. Nous croyons qu'elle n'a pas fait fortune. M. Delaunay l'a combattue par des arguments irréfutables. V. BERTHELÉ, ouv. cité, p. 23 et suiv.

(3) « Herbord vient peut-être du celtique *erber* (?) qui signifie assemblée », ouv. cit. p. 6. En est-on bien sûr ? J'ai eu beau faire des recherches sur ce point, je n'ai rien trouvé qui confirmât la parole de M. Berthelé, écho du P. de la Croix. Il est vrai que je n'ai été qu'à l'école de M. d'Arbois de Jubainville.

Digitized by Google

nement celtiques... : 1° les noms qui se terminent par le suffixe *acus*, *iacus*, etc. » Suit une liste de ces noms où *Sanciacum* ne figure pas, sans quoi M. de la Croix ne l'aurait pas découvert, mais à laquelle il faudra maintenant l'ajouter (1). Quant à la signification exacte du nom, elle importe peu et ne pourra, pas plus que celle du plus grand nombre des localités gallo-romaines, qui ne sont du reste pas seules dans ce cas, être déterminée avec certitude. Peut-être est-il en rapport avec celui des *Santones*, à la tribu desquelles le territoire de *Sanciacum* confinait, s'il n'en faisait pas partie (2).

Ainsi Sanciacum n'est ni une ville d'eaux, des bains publics se rencontrant fréquemment au IIe siècle dans de simples villages (3), ni un lieu

(1) L'organisation des vigueries existait dans le Poitou à partir du règne de Charlemagne et déclina au XIe siècle; ce qui reporte l'existence de la ville de Sanciacum au-dela de l'an 800. Les plus anciennes mentions de vigueries dans le Poitou se trouvent dans une charte de 838 (DOM FONTENEAU, XXI, 119) et dans une charte de 862 (chap. de Saint-Hilaire, I p. 9). Cf. RÉDET, ouv. cit. introd. p. XIX. Il y a d'autres vigueries encore dans la Vienne dont le nom terminé par *acus*, rappelle une origine gauloise : *Gentiacum*, Gençay (986, cart. de Saint-Cyprien, p. 266) ; *Saviniacum*, Savigné (ib., p. 265) *Sivriacum*, Civray (ib , p. 233.) Si le P. de la Croix veut continuer les fouilles, voilà des localités dont le nom seul promet des résultats presque certains.

(2) Mediolanum (Saintes), capitale des Santons, est appelée *Sancorum* dans la table de Peutinger; M. Desjardins croit que c'est par erreur, mais la ressemblance avec *Sanciacum* est curieuse. V. ouv. cit p. 38, col. 2 et 3.

Les villes de la tribu des Pictons citées par les historiens et les géographes de l'antiquité, parmi lesquels il faut ranger l'auteur de la Table de Peutinger, sont au nombre de trois : Limonum qui répond à Poitiers ; Segora qui vraisemblablement se confond avec Secondigny (des Deux-Sèvres) et enfin Ratiatum, cette dernière mentionnée par Ptolémée seul. (II, VII, al. VI, § 6). On a cru la retrouver à Rézé, dans la Loire-Inférieure, bourg à 5 kilom. de Nantes, sur la rive gauche de la Loire (V. RÉDET, ouv. cité, Introd. p. XI.) ou près de Machecoul, dans le pays de Retz également. V. DESJARDINS, Table, p. 38, col. 2. C'est peu probable, la tribu des Pictons ne devant pas s'étendre aussi loin. Est-ce que Ρατίατον et Sanciacum ne seraient pas par hasard la même ville ? Je me borne à poser la question, n'ayant pas les moyens suffisants de la résoudre, et la soumets modestement à la science de M. d'Arbois de Jubainville. La paléographie peut venir en aide à l'étymologie celtique sur ce point.

(3) Ce point exige à peine une démonstration pour qui connaît les mœurs romaines et les habitudes de l'administration impériale sur tous les points de l'empire. Pour des bains au village, v. PLINE, *Ep.* II, 17, 26 : *In hoc balinea meritoria tria : magna commoditas*, etc. Il s'agit d'un petit bourg voisin de la campagne de Laurens. Il y a jusqu'à trois bains payants Sous Constantin, Rome en comptait de tout ordre jusqu'à 856. Cf. PRELLER, *Region Der Stadt Rom.*, p. 105 et 234. On peut juger par là de ce qu'on devait rencontrer dans toutes les localités provinciales. Sans parler des bains médicinaux (thermes et stations minérales), on a constaté des balnéaires sans eau minérale à Badenweiler, à Allenz, à Wasserliesch, village des environs de Trèves et jusqu'au fond de la Dacie. V. outre l'article BALNÉAIRE dans le dictionnaire de Daremberg et Saglio, celui de la Realencyclopédie de Pauly. Pour des bains au village, cf. ORELLI. *C. I. L.* 202. MARINI, *Atti.* p. 523, 190.

Digitized by Google

d'assemblée périodique et d'habitation intermittente, ce qui est absurde en soi et démenti par les faits, mais une ville comme une autre, moins grande que Saintes, Poitiers, Nantes ou Angers, mais assez considérable encore pour avoir mérité des constructions monumentales. Parmi ces constructions le temple surtout a un caractère imposant (1); le théâtre, malgré son étendue, est une bâtisse relativement légère pour laquelle on a utilisé les déclivités naturelles d'une colline. Juvénal décrit une représentation donnée à la campagne dans un édifice de ce genre (2):

> Ipsa dierum
> Festorum *herboso* colitur si quando *theatro*
> Majestas, tandemque redit ad *pulpita* notum
> Exodium, quum personæ pallentis hiatum
> In gremio matris formidat rusticus infans...

Les ruines du théâtre de Sanxay sont à nos yeux un excellent commentaire de ce pittoresque tableau. Quant aux habitations qui entourent les monuments proprement dits, elles formaient la ville bourgeoise et officielle, le quartier des gens aisés, le centre des affaires et de la dévotion. Çà et là, à des distances assez grandes, M. de la Croix a découvert d'autres vestiges de constructions ayant résisté à l'assaut du temps. Les quartiers populaires qui remplissaient les intervalles, de construction légère comme ceux de toutes les villes romaines, ont disparu sans laisser de traces. Nous sommes du reste convaincu, et M. de la Croix l'est autant que nous, que les fouilles n'ont pas dit le dernier mot. Il y a quelque part, probablement le long d'une des voies principales qui conduisaient au quartier du forum et du temple (3), un cimetière dont la

(1) Nous croyons, quoique M. Berthelé trouve l'hypothèse d'une assemblée des Pictons plus simple et plus naturelle, qu'il faut expliquer l'importance relative de Sanxay et le caractère de son temple, par un culte local, célèbre dans toute la contrée. Il y a une sorte de disproportion entre le temple et toutes les autres constructions. M. Delaunay (v. le *Temps* du 26 octobre 82) a le premier conjecturé le fait. Il n'a eu qu'un tort, celui de vouloir le concilier avec les idées du P. de la Croix.

(2) Juv. *Sat.* III, 172 et suiv. On remarquera que les sièges des spectateurs sur les gradins sont gazonnés : herboso theatro (Cf. Ov. *Ars Am.* I, 107 : gradibus de cespite factis) tandis qu'il y a une scène de construction plus sérieuse : redit ad pulpita. Tels étaient à Rome les théâtres primitifs. Cf. TACIT. *Annal.* XIV, 20.

(3) Tandis que cet article s'imprimait, nous sommes retournés à Sanxay, afin d'éclaircir quelques doutes, et au besoin pour modifier nos conclusions, si une inspection plus attentive des ruines nous avait révélé des faits nouveaux Notre persuasion, partagée d'ailleurs par nos savants collègues MM Contejean et Aulard, qui nous accompagnaient, est aujourd'hui entière : Sanciacum est une ville importante de la tribu des Pictons L'espace compris entre la colonnade du temple, au pied des marches usées par les pas des dévots et le balnéaire n'est pas le *Préau du Péribolos du Temple*, comme dit M. de la Croix, mais le forum entouré de portiques. Les fondations d'une petite

Digitized by Google

découverte nous en apprendrait beaucoup plus long sur la ville de Sanciacum que les substructions exhumées jusqu'à ce jour. Des sépultures nous diront peut-être la date à laquelle, dans quelque tourmente militaire, ou par une exécution de fanatisme religieux, la ville payenne a été brûlée et renversée, sauf à renaître un peu plus loin sous une forme nouvelle. En attendant, retenons cette date extrême de la période chrétienne : le règne de Charlemagne sous lequel Sanciacum est une viguerie ; par les médailles et les monnaies, dès à présent en la possession de M. de la Croix, qui en a gardé pour lui le secret, par des inscriptions tombales ou autres qui restent à déterrer encore, nous pourrons conjecturer la date extrême de la période payenne. Si difficile que soit la tâche de combler l'intervalle, vu la pénurie des témoignages historiques sur l'époque qui va du Ve au IXe siècle, cette tâche n'est pas désespérée. Mais aussi longtemps que l'auteur même des fouilles, seul en mesure de communiquer au public des faits précis, persistera à nous entretenir d'hypothèses vagues et de détails insignifiants, la découverte de Sanciacum n'aura appris que peu de chose à l'histoire. Nous savons seulement qu'à distance à peu près égale de Limonum (Poitiers) à Segora (Secondigny) et non loin au sud de la grande voie qui bifurquait dans cette dernière localité sur Portus Namnetum (Nantes) et sur Juliomagus (Angers), se trouvait une ville du nom de Sanciacum, dont le nom aurait disparu de l'histoire, si les fouilles du P. de la Croix ne nous avaient permis de l'y rétablir (1). Les Gallo-Romains s'y logeaient généralement à couvert, adoraient leurs anciens dieux avec ceux de leurs vainqueurs, s'assimilaient leurs habitudes de luxe et de

construction située au centre, que le plan désigne comme un petit temple, sont celles du Tribunal. Nous nous trouvons en face du groupement habituel de monuments qui constituent le centre d'une ville romaine.

En soutenant l'idée que Sancacum est une ville comme une autre, habitée d'une manière permanente, normale et régulière, je n'ai pas cru devoir m'occuper des objections faites par M. de la Croix à une opinion aussi simple. Elles ont été réfutées par M. Marzade dans l'article de la *Revue Archéologique* que nous avons citée : comment se fait-il que M. de la Croix n'ait tenu aucun compte dans son Mémoire d'une discussion aussi courtoise que sérieuse ? C'est trop d'indifférence.

(1) Il n'est pas impossible que la grande route de Poitiers à Nantes par Segora (Secondigny) ait passé par Sanxay même, comme l'a presque conjecturé M. de la Fontenelle de Vaudoré dans son savant travail : *Recherches sur les deux voies romaines*, inséré au Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trim. 1841, p. 81 et suiv. S'il avait connu les fouilles actuelles de Sanxay, il n'est pas douteux qu'il n'eût accentué encore son système très net, très logique et fondé sur des faits indéniables. M. Ménard (*Essai topographique sur le pays des Pictons*, même Bulletin, 1er trim. 1858, p. 274 et suiv.), nous paraît avoir été moins heureux, en mettant Segora à la Segourie et Ratiatum à Rézé, presque aux portes de Nantes. Il y a cependant beaucoup à prendre dans ce dernier travail pour la solution du problème de Sanxay, ville de la tribu des Pictons.

Digitized by Google

bien-être, allaient au bain, au théâtre, non pas une fois l'an seulement et dans les grandes capitales, mais partout où la débonnaire administration des empereurs leur en fournissait les moyens. Nous nous en doutions bien un peu avant que Sanxay ne fût découvert; mais nous savons gré au P. de la Croix de nous l'avoir rappelé, plus encore d'avoir excité notre curiosité pour apprendre des faits plus intéressants encore.

Nous aurions voulu borner là un article, où avec la meilleure volonté du monde de ne faire de peine à personne, il nous a fallu, dans l'intérêt de la science et pour mettre en garde nos étudiants contre des méthodes d'investigation déplorables, prononcer plus d'un jugement sévère. Nous devons cependant avouer que l'ingratitude, d'ailleurs toute platonique, du Schliémann de Sanxay pour le nom d'un pays qui lui a valu sa célébrité et la légèreté avec laquelle il accueille des textes apocryphes, nous ont mis en défiance sur les origines vraies de sa découverte. M. de la Croix, sous la forme d'une prétermission, qui n'est certainement pas calculée (le caractère de l'illustre Jésuite exclut toute supposition de ce genre), dit dans sa préface qu'il ne parlera pas de ces origines et renvoie aux publications antérieures. Il est vrai que celles-ci ne sont pas plus explicites, ou plutôt elles s'accordent à faire un hommage exclusif de la découverte à l'homme dont les mille voix de la publicité ont répété le nom. M. de la Marsonnière, dans le rapport qu'il a adressé sur les fouilles de Sanxay à la Société des Antiquaires de l'Ouest, le 17 novembre 1881, écrit en toute lettre que (1), « la grande entreprise des fouilles de Sanxay *appartient uniquement... au génie d'invention du P. de la Croix.* » Je veux bien croire qu'il n'y a là qu'une erreur; je consens à ne pas abuser des vanteries maladroites qui ont présenté l'exhumation de Sanxay comme la revanche des Jésuites contre l'Université. Mais je suis obligé de consigner ici le résultat où m'ont conduit mes recherches, laissant au lecteur impartial, aussi détaché des sottes querelles qu'ennemi des réclames tapageuses, le soin de tirer les conclusions. Voici ce que nous lisons dans les mémoires de la Société des Antiquaires (procès-verbal de la séance du 16 mars 1865)... « M. de Longuemar, président, a communiqué à la Société les lettres suivantes... 2° du 6 mars, une lettre de M. Pignoux, ancien maire de la ville de Sanxay, qui signale à l'attention de la Société la découverte faite dans un champ de cette commune, non loin de la Vonne, de substructions paraissant appartenir à un monument fort ancien. Le président a demandé à M. Pignoux de plus amples renseignements sur cette découverte M. Raimbault a donné de vive voix *des détails circonstanciés sur ces restes d'antiquité répandus dans une étendue de vingt hectares près de Sanxay.* Une commission composée de MM. de Longuemar, Barbier de Montault, Le-

(1) Ouv. cit. p. 1 : *Initiative* et *sacrifices* qui précèdent *génie d'invention* sont justes et suffisaient.

Digitized by Google

cointre, Dupont et Ledain, ira les étudier sous la conduite de M. Raimbault. »

L'exploration fut faite aussitôt, comme en témoigne le procès-verbal de la séance du 30 mars suivant : « Le président M. de Longuemar a donné de vive voix quelques détails, *qu'il se propose de compléter dans une note écrite, sur les nombreux débris d'habitations romaines reconnues près de Sanxay* par la commission nommée pour cette exploration dans la dernière séance de la Société. Il a mis sous ses yeux deux morceaux d'un énorme chapiteau Corinthien en pierre, des fragments de briques, de tuiles et d'enduits rapportés de cette localité. »

Ainsi, en 1865, la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui a compté dans ses rangs plus d'un archéologue éminent, mais qui n'en a jamais eu de plus distingué que M. de Longuemar, explore les ruines de Sanxay sur une étendue de vingt hectares. C'est une question d'argent qui empêche de pousser les fouilles; en réalité la ville de Sanciacum est découverte. M. de la Croix seize ans après, sur les indications de ses collègues qui avaient fait partie de la commission, présidée par M. de Longuemar et dirigée par M. Raimbault, reprend l'œuvre interrompue; il dépense généreusement des sommes dont ne disposaient pas ses prédécesseurs. La notoriété très grande que ces travaux lui ont acquise, les éloges flatteurs qu'ils lui ont attirés, en sont la juste récompense; ce n'est pas nous qui aurons le mauvais goût de nous en plaindre. Peut-être cependant eût-il été convenable, équitable et digne de ne pas refuser à la mémoire de M. de Longuemar un hommage qu'il avait largement mérité. Si la découverte de Sanxay devient l'objet d'un travail complet et définitif, nous ne nous opposerons pas, certes, à ce qu'on y fasse figurer le portrait de M. de la Croix qui trônait cette année, en marbre et sur toile, au Salon Mais qu'on y accorde aussi une modeste place à M de Longuemar, un souvenir reconnaissant à la Société des Antiquaires de l'Ouest.

J.-A. HILD.

Nous lisons dans le dernier compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

M Henri Weil fait hommage, au nom de M. Hild, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers , d'une brochure intitulée : *la légende d'Énée avant Virgile.* (Paris, 1883, in-8°). « On sait, dit-il, que l'érudition moderne a démêlé avec beaucoup de sagacité les vieilles croyances de l'Italie qui se cachent sous des noms helléniques et se marient, non sans disparate, ni en faisant toujours bon ménage, à des récits de l'épopée grecque. M. Hild débrouille, dans une exposition claire et intéressante, cet écheveau de mythes et de fictions dont l'assemblage incon-

Digitized by Google

scient ou voulu, aboutit à une curieuse lègende consacrée par la haute fortune de Rome et des Césars et par les vers immortels de Virgile. Ce mémoire forme le premier fascicule d'une série d'*Études de religion et de littérature anciennes*, et il fait bien augurer de l'avenir du haut enseignement dans les Facultés de province. »

Erratum au précédent numéro. — Lire le sujet de composition française de la 7e série ainsi qu'il suit : « Peut-on extraire une théorie poétique (au lieu de *une* théorie *politique*) des préfaces et des prologues de la Fontaine ?

AVIS. — Les épreuves orales de la licence ès lettres commenceront à Poitiers, le lundi 16 juillet, à 7 h. du matin.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie de MARCIREAU & Cie

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Les épreuves écrites du Baccalauréat ès lettres ont donné les résultats suivants :

Deuxième Partie.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

37 candidats ; 24 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Barrat. — Barillon. — Bouhier. — Bonnet de Paillerets. — Brianceau. — Chotard (Henri). — Combes. — Condamy. — Curutchet. — Daurensan. — Devaux. — Drouineau. — Forget. — Good. — Gorron. — Monbaillarcq. — Nicollet. — Pineau. — Renou. — Robin. — Roy (Maurice). — Sagot-Duvauroux. — Sauve. — Texier (Louis).

VENDÉE.

14 candidats : 9 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Brasille. — Berthereau. — Borion. — Goguet. — Rouillon. — Valade. — Verdeau. — Viaud. — Vincent.

VIENNE.

77 candidats : 51 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Allouveau de Montréal. — Antigny. — Arbellot. — Aubrun. — Augier de Montgremier. — Barraud. — Barrau. — Bluté. — Bonnet (René). — Bodin. — Chessé. — Caillet. — Cartier. — Constantin. — Craveneau. — Degenne. — Delaunay. — Dreyer. — Dumont. — Faulcon. — Fillaire. — Fournier. — Gaillard de la Dionnerie. — Gallet. — Geay

Digitized by Google

de Montenon. — Giraud. — Godet. — Gourmaud. — Grelault. — Halluitte. — Laferrère. — Lavallée. — Lobstein. — Magniant. — Marsault. — Martin (Henri). — Mesrine. — Mingaud. — Nicolas. — Palustre de Virsay. — Patrier. — Philippeau. — Pineau (Daniel). — Ridouard. — Rocher. — De Roquefeuille. — Roze. — Salliard. — Sous. — Vayssié. — Vince.

HAUTE-VIENNE.

47 candidats : 22 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Ardant. — Beaujean. — Bourdery. — Collinet. — Constant. — Fadat. — Fontaine (René). — Grivet. — Joly. — Jourdan. — Legay. — Lagente. — Lagorce. — Lepetit. — Marchadier. — Martial. — Martin (André). — Pallier. — Prince. — Rouffet. — Savoyant. — Voisin.

CHARENTE.

22 candidats : 8 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Boucherie. — Cognet. — Frémont. — Guibert. — Pingaud. — Vantenat. — Vaslet de Fontaubert. — Vigouroux.

INDRE.

12 candidats : 5 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Boyer (Justin). — Carat. — Coutant. — Deguéret. — Guillemain.

INDRE-ET-LOIRE.

53 candidats : 25 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Angot. — Aucante. — Audebert. — Baëlen. — Belliard. — Charon. — De Chavaignac. — David. — Depiquigny. — Franck. — Favre. — Ferrand. — Gauthier. — Graffin (Xavier). — Hahussean. — Janier. — Lac. — Lebreton de Vonne. — Leroy. — Liot. — Moizard (Hippolyte). — Pardé. — Roger. — Rouger. — Vaillant.

DEUX-SÈVRES.

13 candidats : 11 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Aubry. — Chassain. — Chataigner. — Clouzot. — François. —

Digitized by Google

Gaborit. — Morandeau. — Neveu. — Pelletier. — Rollet. — Texier (Louis-Jules).

Total pour la 2e partie : 275 candidats, 155 admis.

Proportion pour les admissibles 56 0/0.

Première Partie.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

89 candidats : 52 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Allard. — Angibeau. — Archambaud. — Ausset. — Bénard. — Bénureau. — Bergeron. — Besson. — Bonhomme. — Bonnaud. — Bontemps. — Bougis. — Du Boulet de la Boissière. — Bouron. — Bousseau. — Boutet. — Boutin (Jérôme). — Brisson. — Brocas. — Busquet. — Carré. — Charier.— Chassériaux.— Chavanon. — Couturier.— Craggs. Debon. — Doussot. — Dumontet. — Durand. — Emérit. — Emmery. — Etourneau. — Fanton. — Ferret. — Fragnaud. — D'Humières. — Joffrion. — Joyeux. — Kokanscky. — Léger. — Lépinay. — Luzet.— Marquet. — Ménard (François). — Morier. — Nicolle. — Ponty-Merlaud. — Regelsperger. — Sartre. — Suc. — Vinet.

VENDÉE.

21 candidats, 12 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Dorie. — Durand. — Gauvin. — Groisard. — Guibert.— Guilbaud. — de Hillerin. — Pavageau. — Pillaud. — Rouzeau. — Thomas. — Villadieu.

VIENNE.

118 candidats, 59 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Arbellot. — d'Armaillac. — Augouard. — Babinet. — de Becdelièvre. — Blanchy. — Boucheron. — Bouillon. — Bondon. — Borel. — Brault. — Broussaud. — Brottier. — Cador. — Castaing. — Chabrun. — Chaussebourg. — de Chérade de Montbront. — Chotard. — Collin de Lhortet. — Compaing de la Tour Girard. — Couillault. — Couinaud. — Courbe. — Desnoues. — Druet. — Ducoux. — Faulcon. — Gabard. — Gillot. — Granier. — Guérin du Grand Launay. — Guespin (Raoul). — Guilgaut. — Guitteau. — Hérault. — Jouslin. — Kirchoffer. — Laffarge. — Lancereau. — de Lestrade de Conty. — Longuet de la Girau-

Digitized by Google

dière. — de la Porte. — Lussault. — Marchais. — Maria. — Martin (Marie). — Martin (Paul). — Merlaud. — Moutet. — Perret. — Petit (René). — Pouchard. — Proust. — Quillet. — Tabuteau. — de la Taille. — Vigerie. — de Vivès.

HAUTE-VIENNE.

51 candidats, 24 admissibles :

Ont été déclaré admissibles :

MM. Balitrand. — Berry. — Bonnet. — Brenac. — Chadeyron. — Chapoulaud. — Chastenet (Gabriel). — Copperie. — Courcelle. — Dalpayrat. — Desbrières. — Diousidon. — du Fayet de la Tour. — Filhoulaud. — Fort. — Four. — Gérald. — Halary. — Laffaret. — Lafond. — Lagrange. — Langle. — Montazaud. — Roz.

CHARENTE.

56 candidats : 18 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Aunis. — Brebinaud. — Caminade. — Coffre. — Comte. — Durandeau. — Fougerat. — Fournier. — Hazard Flamand. — Juilliard. — Lescure. — Marquet. — Martin (François). — Mathé-Dumaine. — Moreau (Albert). — Peindre. — Poulain. — Sauzet.

INDRE.

30 candidats : 15 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Bertrand. — Borgé. — Mlle Cayez. — Dauthy. — Devambez. — Girard de Vasson. — Jonet. — Jouslin. — Lachapelle. — Lurthon. — Moreau (Louis). — Moreau (Pierre). — Pineau. — Prudhomme. — Stichter.

INDRE ET-LOIRE.

97 candidats : 42 admissibles.

Ont été admissibles :

MM. Bailloud de Maclary. — Baillou. — Barbot. — Besnard. — Blanchard. — Bourdon. — Caignard. — Chaillou. — Chereau. — Costel. — Cotty. — Danseux. — Daudier. — Delasalle. — Desbordes. — Desportes. — Dividis. — Franchet. — Girardeau. — Grosset. — Guyon de Montlivault. — Jouteux. — Landois. — Mieulet de Ricaumont. — Moisant. — Mourlon. — Mousseron de la Chaussée. — Mouze. — Müller. — Olivier. — Ouvrard de Linière. — Passerat. — Pasquier. — Porcher. — Poncelin de Raucourt. — Pottier. — Sionneau. — Sozeau. — Turpineau. — de Vauzelle. — Vincent. — Vollet.

Digitized by Google

DEUX-SÈVRES.

32 candidats : 16 admissibles.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Bareaud. — Boutin (Jean). — Crouzat. — Garetier. — Grimault. — Himbourg. — Jubien. — Le Bailly de la Falaise. — Marché. — Maury. — Pelletier. — Rabault. — Réjou. — Sauzé. — Mlle Tolmer. — Vien.

Total pour la 1re partie : 484 candidats, 238 admissibles.

Proportion des admissibles : 49 0/0.

Total général : 759 candidats ; 393 admissibles.

Proportion des admissibles : 50 0/0 environ.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

OBSERVATIONS sur le sujet de Dissertation philosophique : *Polémique de Leibniz contre Locke : les idées innées.*

Ces observations porteront uniquement sur Locke qui, dans quelques devoirs, a été étudié d'une manière superficielle ; Leibniz a été mieux compris.

La question des idées innées, bien que discutée déjà par Descartes et Gassendi, Herbert de Cherbury et Hobbes (1), était restée dans un certain vague. C'est avec Locke et Leibniz (2) que le débat prit toute son ampleur. Locke consacre tout le premier livre de son *Essai sur l'entendement humain* à la réfutation de la doctrine de l'innéité ; il s'efforce d'établir qu'il n'y a aucune idée innée, aucun principe naturel « ni pour la spéculation, ni pour la pratique. » Les raisons qu'il invoque sont très nombreuses, ingénieuses souvent, mais on y souhaiterait plus d'ordre et moins de redites. — Il fallait essayer de mettre dans l'expo-

(1) « Entre mes idées, les unes me semblent être nées avec moi, les autres être étrangères et venir du dehors, et les autres être faites et inventées par moi-même. » (Edit. Cousin, t. I, p. 268, 3e *Médit.*). C'est en ces termes que Descartes posa, en 1641, le problème des idées innées. Dès 1624, en Angleterre, Herbert de Cherbury avait parlé des *vérités d'intelligence*, des *notions communes* qui ont leur origine, non dans les sens ou l'entendement, mais dans un certain instinct de la raison, qui « apparaissent dans tout homme sain et bien organisé et qui semblent venues du ciel. » (V. Tennemann : *Manuel de l'hist. de la Phil.* § 329).

(2) Sur l'historique de la question, v. les notes de M. P. Janet dans son édition de Leibniz, I, pages 1, 8.

Digitized by Google

sition de ses arguments l'ordre et l'enchaînement qu'il a dédaignés lui-même.

1. « C'est, dit-il, une opinion établie parmi quelques personnes, qu'il y a dans l'entendement certains principes innés, des notions premières, des caractères pour ainsi dire gravés dans notre âme, qui les reçoit dès le premier moment de son existence et les apporte au monde avec elle... (1). Si quelqu'un a de telles notions, je serais bien aise qu'il prît la peine » de m'en révéler le nombre et les caractères. Mais les partisans des idées innées n'ont point encore donné un « catalogue » exact de ces connaissances, ni même indiqué aucune « marque » qui permît de les distinguer sûrement de toutes les autres (2). « Cela ne suffit-il pas pour faire soupçonner que la supposition de ces sortes de principes n'est qu'une opinion inventée à plaisir ? » (I, 2 §§ 14, 27 ; 3 §§ 19, 21.)

Lord Herbert, il est vrai, a essayé de réduire à cinq les *notions communes* (3), et il leur attribue six *marques* distinctives : la priorité, l'indépendance, l'universalité, la certitude, la nécessité pour la vie humaine, l'assentiment immédiat. Mais ces caractères sont insuffisants pour établir l'innéité de certaines connaissances. (I, 2 § 15.)

2. On dit que les principes innés se reconnaissent à un signe, l'évidence immédiate. S'il y a, en effet, des vérités gravées naturellement dans l'âme, « ne faut-il pas nécessairement qu'elles se rendent visibles par elles-mêmes ? » (I, 2 § 1 ; cf. 2 § 17). — Il suit précisément de là que les *principes pratiques* ne sont pas nés avec nous ; car ils ne sont pas évidents. Toutes les règles de morale, même la maxime : *Ne faites à autrui que ce que vous voudriez qui vous fût fait à vous-même*, ont besoin d'être prouvées. (I, 2 §§ 1, 4.)

Quant aux principes spéculatifs, comme : *Tout ce qui est, est*, et : *Il est impossible que la même chose soit et ne soit pas*, ils portent sans doute avec eux leur évidence. Mais cet assentiment immédiat que l'on donne à une proposition est-il la marque certaine d'un principe inné ? Il faudra,

(1) *Essai*, I, 1 § 1. Nous avons sous les yeux la traduction de Coste (Amsterdam, 1758) et le texte anglais publié à Londres en 1828.

(2) La remarque de Locke est exacte. Herbert de Cherbury, comme on va le voir, n'avait pas réussi à fixer le nombre et les caractères des notions communes. Quant à Descartes, il s'était contenté de citer çà et là, comme exemples d'idées innées, les notions de l'être, de l'âme, de la pensée, de l'étendue, de l'infini, du nombre, de la durée, des figures géométriques. C'est Leibniz le premier qui a su déterminer le véritable critérium des connaissances *a priori*, la nécessité et l'universalité.

(3) « 1° Il y a un Dieu suprême ; 2° il doit être servi ; 3° la vertu jointe à la piété est le meilleur culte ; 4° il faut se repentir de ses fautes ; 5° il y a des peines et des récompenses après cette vie. » — Locke n'a pas de peine à montrer que ces notions communes n'ont rien de primitif (I, 2 § 16 — § 20).

Digitized by Google

dans ce cas, regarder comme vérités naturelles une foule de propositions d'arithmétique et de physique, que personne ne s'est encore avisé de faire passer pour telles. (I, 1 §§ 17, 18.)

Si l'on érige les propositions considérées comme évidentes en autant de principes indiscutables et supérieurs à tout examen, on autorise « chaque secte » à donner pour innées ses propres maximes, on légitime tous les préjugés et toutes les superstitions, on supprime « l'usage de la raison », on introduit dans la science « l'aveugle crédulité » et la paresse qui se dispense des recherches. (I, 2 §§ 14, 26, 27; 3 § 24.)

3. Pour échapper à ces conséquences, on veut accorder aux vérités naturelles une prérogative qui les distingue des autres propositions évidentes, on assure que ce sont des *principes premiers*, indépendants, dont toutes les connaissances dépendent. (I, 1 § 19). — Mais combien de vérités ne peut-on pas acquérir sans le secours de ces principes ? Bien des gens savent qu'*un et deux sont égaux à trois*, sans avoir jamais pensé à l'axiome, *le tout est égal à toutes ses parties prises ensemble.* (I, 1 §§ 19, 25.)

Ces maximes générales dont on prétend faire le fondement de la connaissance, ne sont que de stériles formules. « Elles sont d'un grand usage dans les disputes pour fermer la bouche aux chicaneurs, mais elles ne contribuent pas beaucoup à la découverte des vérités inconnues (1). » Qui en a jamais déduit un système de connaissances utiles ? (I, 3 § 21; IV, 7 § 11.)

4. Au lieu de considérer les principes « en gros », qu'on examine « séparément » les parties qui les constituent, on verra que, loin d'être indépendants, ils ne sont rien sans les idées, et on ne sera pas si prompt à les croire naturels. Car, « si les idées dont ces propositions sont composées ne sont pas innées, il est impossible que les propositions le soient elles-mêmes (2). » Or qui osera soutenir, par exemple, l'innéité des notions d'*identité* et d'*impossibilité* contenues dans le principe de contradiction ? On se persuadera difficilement que ces notions nous soient naturelles, non plus que les idées de *tout* et de *partie*, de *Dieu*, de *substance*. Rien n'autorise donc à supposer innées des propositions dont les éléments ne sont pas innés eux-mêmes; « on serait tout aussi fondé à

(1) Ailleurs Locke va encore plus loin; on croirait lire un passage de Kant : Quant à ces principes universels et évidents d'eux-mêmes, comme ils ne sont autre chose que la connaissance constante, claire, distincte de *nos propres idées* les plus générales, ils ne peuvent nous assurer de rien qui se passe *hors de notre esprit.* (IV, 7 § 14).

(2) Cette objection n'est pas sans valeur. Toute proposition n'exprime rien de plus qu'un rapport entre deux idées; comment comprendre qu'une proposition comme celle-ci, *tout phénomène a une cause*, puisse être *a priori*, si les deux termes du rapport sont eux-mêmes *a posteriori* ? Il y a là une difficulté qui n'a point échappé à Locke.

Digitized by Google

soutenir qu'un homme aurait cent francs dans sa poche, quoiqu'il n'eût ni denier ni sou, ni écu, ni aucune pièce de monnaie qui pût faire cette somme. » (I, 3 § 1-§ 19; cf. 1 § 15.)

5. A vrai dire, l'innéité n'appartient ni aux idées, ni aux propositions. S'il y a des connaissances imprimées naturellement en nous, elles doivent précéder toutes les autres et se trouver les premières dans notre esprit; « il faut de nécessité que ce soient les premiers objets de la pensée. » (I, 1 §§ 25, 26; 3 § 3). — L'observation de la nature humaine fait voir, au contraire, que les prétendues connaissances naturelles sont les dernières à apparaître dans l'intelligence. « Si nous considérons attentivement les enfants nouvellement nés (1), nous n'aurons pas grand sujet de croire qu'ils apportent beaucoup d'idées avec eux en venant au monde..., excepté peut-être quelques faibles idées de faim, de soif, de chaleur et de douleur qu'ils peuvent avoir senties dans le sein de leur mère... On peut remarquer comment différentes idées leur viennent ensuite par degrés dans l'esprit, et qu'ils acquièrent seulement celles que l'expérience et l'observation des choses qui se présentent à eux excitent dans leur esprit, ce qui peut suffire pour nous convaincre que ces idées ne sont pas des caractères gravés originairement dans l'âme. » Est-il besoin d'ajouter que les axiomes d'identité et de contradiction ne sont point les premières vérités qu'on découvre dans l'intelligence des enfants ? (I, 1 § 25; 3 § 2; cf. II, 9 §§ 5, 6)

Loin de posséder les principes dès le berceau, les enfants sont obligés de les apprendre; ils les ignorent jusqu'à ce qu'ils aient connu les idées dont ces propositions dépendent et les mots qui les expriment (I, 1 § 23).

Il est impossible que les principes soient les premières vérités aperçues. Les connaissances particulières précèdent nécessairement les connaissances générales; car les idées générales et abstraites exigent une grande attention, elles sont plus étrangères à une intelligence naissante, et elles entrent par conséquent plus tard dans une âme qui commence à se former. La généralité des principes « ne les rend donc pas plus innés », au contraire « c'est par cela même qu'ils sont plus éloignés de l'être ». (I, 1 § 20; 3 § 3.)

Veut-on savoir comment certaines opinions finissent par être regardées comme des principes naturels ? Les parents enseignent à leurs enfants des maximes qui leur semblent bonnes; ceux-ci, dont « l'esprit est semblable à du papier blanc », reçoivent ces maximes avec la plus grande docilité, et, à force de les entendre répéter avec respect par des personnes que la science, la piété et la sagesse rendent

(1) Locke, qui fut le véritable fondateur de la psychologie, fut aussi le premier qui songea à une psychologie de l'enfant. (V. aussi II, 1 §§ 21, 22).

Digitized by Google

recommandables, ils en viennent à les accepter comme autant de vérités incontestables et sacrées. Plus tard, quand ils réfléchissent sur eux-mêmes, ils ne se souviennent plus comment ils les ont acquises, et ils « s'imaginent que ces pensées, dont ils ne peuvent découvrir en eux la première source, sont des impressions de Dieu et de la nature. C'est ainsi que les hommes se forment des principes qui leur paraissent innés et pour lesquels ils sont prêts à verser leur sang; il y a là un simple effet de la crédulité de l'enfance, de l'habitude et de l'autorité. (I, 2 § 22-§ 27.)

6. Il est encore une raison alléguée constamment en faveur de l'innéité, on dit qu'il y a certains principes qui sont l'objet d'un assentiment universel : voilà « le grand argument » de ceux qui défendent les idées innées. (I, 1 § 2.) — Il est certain que le consentement général doit être « l'accompagnement nécessaire » de toutes les vérités naturelles. Mais, quand même il y aurait des connaissances communes à tout le genre humain, il n'en résulterait pas qu'elles fussent innées; car alors il faudrait appeler innées les idées de feu, de chaleur, de soleil. (I, 1 § 3; 3 §§ 9, 10.)

Bien plus, il est possible de montrer, par « une autre voie » que l'innéité, comment les hommes peuvent sur plusieurs choses arriver à une certaine uniformité de sentiment. Les sages, appliquant leur esprit à la considération du monde, découvrent des vérités, et ils les communiquent à ceux qui les entourent. Comme ces vérités sont d'accord avec « les plus simples lumières de la raison » et avec « l'intérêt de tous », elles se répandent nécessairement fort loin et passent à toutes les générations (1). (I, 1 § 3; 3, §§ 9, 10, 11.)

Au reste l'expérience fait voir que le consentement universel dont on parle n'existe pas. Les principes spéculatifs même les plus simples, tels que ceux d'identité et de contradiction, sont ignorés d'une grande partie du genre humain. On ne découvre aucune trace de ces vérités générales chez les enfants, les idiots, les gens sans lettres, les paysans, les sauvages (2), ou pourtant elles devraient paraître avec plus d'éclat, parce qu'ils sont plus près de la nature et qu'ils ont l'esprit moins corrompu par la coutume, le savoir et l'éducation (I, 1 §§ 4, 5, 12, 24, 25, 27; 3 § 8).

L'universalité fait également défaut aux principes de la pratique. Sans doute « la nature a mis dans tous les hommes le désir d'être heureux et

(1) Il faut avouer que l'explication est grossière. Les philosophes anglais contemporains ont renouvelé l'empirisme, en considérant les connaissances universelles comme des associations inséparables ou des habitudes héréditaires résultant de l'évolution.

(2) Encore une idée féconde, celle de la psychologie comparée.

Digitized by Google

une forte aversion pour la misère (1)...; mais ce sont là des inclinations de notre âme vers le bien et non pas des impressions de quelque vérité gravée dans notre entendement », et ces penchants naturels sont si peu des principes moraux qu'ils peuvent nous faire violer tout ce qu'il y a de sacré dans le monde. (I, 2 §§ 3, 13.) En réalité aucune maxime de conduite n'est reçue universellement. Si l'on prend la peine de « lire l'histoire et d'examiner d'un œil indifférent les peuples de la terre », on n'apercevra partout que la diversité des mœurs et la violation de toutes les règles de la morale. Le brigandage, la violence, le meurtre ne sont que des jeux pour les soldats qui mettent une ville au pillage; les actes les plus monstrueux, cannibalisme, meurtre des enfants, des femmes, des parents, sont en honneur chez des nations entières : quand se fait donc entendre la voix de la conscience ? Les idées morales « ne paraissent pas même fort claires et fort distinctes dans l'esprit de plusieurs hommes d'études, qui font profession d'examiner les choses avec exactitude. » Les principes auxquels on ramène les règles de morale sont aussi divers que les opinions : un chrétien invoque la volonté divine, un hobbiste la force, un philosophe païen l'excellence de l'homme. Plaisants principes qui peuvent être obscurcis, altérés ou entièrement effacés de notre esprit par la coutume et l'éducation ! Au milieu d'une telle confusion où trouve-t-on ces maximes de justice que l'on suppose gravées naturellement dans toutes les âmes ? Il n'y a pas une seule vérité pratique ou spéculative à laquelle l'humanité accorde un universel assentiment. (I, 2 *passim*.)

7. Mais, dit-on, si les principes ne se découvrent pas immédiatement à toutes les intelligences, c'est que l'entendement ne les connaît pas d'abord explicitement; ils sont cependant en lui avant que d'être connus : dès la naissance, l'âme en a une connaissance *implicite*, et ils n'ont plus qu'à se développer; ils sont imprimés en elle sans qu'elle les aperçoive. — « C'est en effet ce que sont obligés de dire » ceux qui admettent les idées innées (2). (I, 1 §§ 5, 22.) — Qu'est-ce qu'un principe gravé dans l'entendement d'une façon *implicite* ? Il n'est pas facile de concevoir ce qu'on entend par là. Si des notions « ne sont pas naturellement imprimées dans l'âme, comment peuvent-elles être innées ? Et si elles y sont imprimées, comment peuvent-elles être inconnues ? » Ces mots : être dans l'entendement, n'ont aucun sens, ou ils signifient être connu par l'entendement; une notion qui est dans l'esprit, sans

(1) Ce sont là, dit-il, des principes de pratique véritablement innés. » *Ibid.* Stuart Mill et M. Bain admettent aussi dans leur morale « des impulsions primitives de l'esprit. »

(2) Dans les objections précédentes, Locke semble avoir surtout en vue Herbert de Cherbury; dans les suivantes, il s'adresse plus spécialement aux cartésiens.

Digitized by Google

que l'esprit en ait « conscience », est un « pur néant ». Des vérités innées supposent nécessairement des « pensées innées ». (I, 1 §§ 5, 22, 26).

« S'il y a des idées qui soient dans l'âme, sans que l'âme y pense actuellement, il faut du moins qu'elles soient dans la mémoire. » Les idées innées seraient-elles des réminiscences ? Se ressouvenir, « c'est percevoir une chose par la mémoire, c'est-à-dire avec la conscience qu'elle n'est pas étrangère et qu'on l'a connue autrefois; » ce caractère distingue la réminiscence de toutes les autres manières de penser. Mais que chacun fasse appel à ce qu'il observe en lui même, et qu'il dise si les notions soi-disant innées ne lui ont jamais paru nouvelles depuis sa naissance. « Il n'y a point d'idées innées dans la mémoire. » Toute notion qui est dans l'entendement est une perception actuelle ou en réserve dans la mémoire, sinon elle n'est pas dans l'entendement et elle n'est dans la mémoire qu'autant qu'elle a été une *perception actuelle.* « Toute idée que l'esprit n'a jamais perçue n'a jamais été dans l'esprit. » (I, 3 § 20; cf. II, 10 § 7.)

Les défenseurs des idées innées n'ont qu'un moyen de se tirer d'embarras, c'est d'assurer qu'une notion peut être dans l'entendement, quoique l'entendement ne l'ait pas encore connue, en ce sens qu'il est capable de la connaître. « C'est la *capacité* (capacity), disent-ils, qui est innée; la connaissance est acquise. » — Si c'est là tout ce qu'ils prétendent, à quoi bon un tel débat en faveur de certaines maximes innées? Cette « grande question » se réduit à une simple « impropriété de langage », et dans le fond ils disent la même chose que leurs adversaires. Car qui a jamais nié que « l'âme ne fût *capable* de connaître plusieurs vérités ? » (I, 1 § 5).

Veulent-ils considérer cette *capacité* comme un pouvoir à part et soutenir qu'elle est l'*impression naturelle* (natural impression) dont ils disputent »; à ce compte toutes les vérités qu'un homme viendra à connaître seront autant de vérités gravées naturellement dans son âme. Les idées des couleurs, des sons, des saveurs, des figures, les théorèmes des mathématiques, toutes les connaissances seront innées. « S'il y a en effet des vérités qui peuvent être imprimées dans l'entendement, sans qu'il les aperçoive, comment peuvent-elles différer, par rapport à leur origine, de toute autre vérité que l'esprit est capable de connaître ? Il faut que toutes soient innées (1) ou toutes adventices (adventitious);

(1) Descartes était, en effet, arrivé à cette conséquence Édit. Cousin, t. X, p. 95. *Remarques sur le placard de Régius* : « Il n'y a rien dans nos idées qui ne soit *naturel* à l'esprit *ou à la faculté* qu'il a de penser; si seulement on excepte certaines circonstances qui n'appartiennent qu'à l'expérience... Rien ne peut venir des objets extérieurs jusqu'à notre âme, par l'entremise des sens, que quelques mouvements corporels; mais ni ces mouvements mêmes, ni les figures qui en proviennent ne sont point connus par nous, tels qu'ils sont dans les organes des sens ..; d'où il suit que même les idées du mouvement

Digitized by Google

c'est en vain qu'on entreprend de les distinguer. » (I, 1 §§ 5, 22; cf. §§ 8, 18).

8. Après tout, l'hypothèse des idées innées est inutile; les facultés que l'homme possèdent sont suffisantes pour lui permettre d'acquérir toutes les connaissances. « Il serait ridicule de supposer, par exemple, que les idées des couleurs sont innées dans une créature à qui Dieu a donné la vue...; » serait-il « moins absurde d'attribuer à des impressions naturelles, à des caractères innés la connaissance de plusieurs vérités, si nous pouvons remarquer en nous des facultés (faculties) propres à nous faire connaître ces vérités avec autant de facilité et de certitude que si elles étaient originairement gravées dans notre âme ?... Dieu ayant doué l'homme des facultés de connaître qu'il possède, n'était pas plus obligé par sa bonté à graver les notions innées dans son esprit qu'à lui bâtir des ponts et des maisons, après lui avoir donné la raison, les mains et les matériaux... Les idées quelles qu'elles soient ne sont pas plus nées avec nous que les arts et les sciences... Les hommes peuvent les acquérir toutes par le simple *usage de leurs facultés naturelles*, sans le secours de principes innés. » (I, 1 § 1 ; 3 §§ 12, 22, 24.)

« Supposons donc que l'esprit soit comme un papier blanc (white paper), vide de tous caractères, sans aucune idée... Par quel moyen acquiert-il cette prodigieuse quantité d'idées que l'imagination toujours agissante a peintes en lui avec une variété presque infinie ? D'où puise-t-il tous les matériaux de ses raisonnements et de ses connaissances ? A cela je réponds, en un mot, de l'*expérience*... » La *sensation* et la *réflexion*, « voilà les deux sources d'où découlent toutes les idées que nous avons ou que nous pouvons avoir naturellement. » (II, 1 § 2.)

Tels sont les arguments de Locke; ils sont d'inégale valeur, mais nullement superficiels, ainsi qu'on le répète souvent. On accuse le philosophe anglais de n'avoir entendu l'innéité des connaissances qu'au sens le plus grossier et de n'avoir pas envisagé la théorie cartésienne dans tout son développement; l'accusation est injuste. La pensée de Descartes a varié à l'endroit des idées innées; il semble d'abord attribuer l'innéité aux notions elles-mêmes (1); puis, pressé par les objections de ses adversaires, il ne l'accorde plus qu'à la faculté (2); enfin,

et des *figures* sont *naturellement en nous*. Et à plus forte raison, les idées de la douleur, des *couleurs*, des *sons* et de toutes les choses semblables nous doivent-elles être *naturelles*, »

(1) Edit. Cousin, t. I, p. 268, 3e *Médit.* : « Entre mes idées, les unes me semblent être *nées avec moi*...» *Ibid.*, p. 290 : « Et certes, on ne doit pas trouver étrange que Dieu, en me créant, ait mis en moi cette idée, pour être comme la *marque* de l'ouvrier *empreinte* sur son ouvrage. »

(2) Ibid. t. X, p. 94, *Remarques sur le placard de Regius* : « Je n'ai jamais écrit ni jugé que l'esprit ait besoin d'idées naturelles qui soient quelque chose de

Digitized by Google

il regarde les idées innées comme des virtualités, des dispositions (1). Locke, on a pu s'en convaincre, ne discute-t-il pas précisément ces trois conceptions de l'innéité ? S'il y a un reproche à lui faire, c'est de les considérer seulement au point de vue cartésien, au lieu de les examiner en elles-mêmes, dans leur généralité. Il est en effet à remarquer qu'il réfute Descartes par les principes mêmes de Descartes. L'âme, disait l'auteur des *Méditations*, est une chose pensante, la pensée est son essence : ne suivait-il pas de là que l'âme est une pensée toujours en acte, toujours consciente et que la pensée sans conscience est une pure chimère ? Si donc il y a dans l'âme des idées innées, elles doivent être les premières à apparaître dans l'enfant, il faut qu'elles soient toujours présentes à tous les esprits. Or, l'expérience prouve justement le contraire, elle fait voir que l'homme ne s'élève que graduellement à la connaissance des principes. Donc, conclut Locke, il n'y a rien d'inné dans l'âme, elle reçoit tout du dehors. — A cette argumentation, les cartésiens n'avaient rien à répondre ; d'après leurs principes fondamentaux, l'innéité ne peut appartenir qu'aux notions, et, quand Descartes parle d'idées en puissance, il est infidèle à son système. Pour réfuter l'empirisme de Locke, il fallait une doctrine qui, en restituant à l'âme son activité essentielle, eût le droit d'admettre dans l'esprit des perceptions inconscientes, des virtualités (2). Cette doctrine fut celle de Leibniz.

A. BRUN.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LÉON BARDINET : De la condition civile des Juifs dans le Comtat-Venaissin pendant le séjour des papes à Avignon (1309-1376) ; *Revue historique*, janvier et septembre 1880.—Condition civile des Juifs du Comtat-Venaissin pendant le XIV^e^ siècle (1409-1513) : *Revue des études juives*, janvier-mars 1883.

Les trois articles de Revue, dont nous transcrivons les titres en tête de ces lignes, sont les éléments d'un véritable livre. Le livre existera,

différent de la *faculté* qu'il a de penser .. J'ai nommé certaines pensées naturelles, au même sens que nous disons que la générosité... ou quelque maladie est naturelle à certaines familles, non pas que les enfants qui prennent naissance dans ces familles soient travaillés de ces maladies aux ventres de leurs mères, mais parce qu'ils naissent avec la *disposition* ou la *faculté* de les contracter.

(1) *Œuvres inédites de Descartes*, par Foucher de Careil (1859), p. 65 : Les notions innées ne sont pas « des idées représentées dans quelque partie de notre esprit comme un grand nombre de vers dans un manuscrit de Virgile, mais elles y sont *en puissance* comme les figures dans la cire. »

(2) Cette idée est très-bien mise en relief par M. Kuno Fischer dans son beau livre sur Leibniz. V. *Geschichte der neuern Philosophie* (2^e^ édit.), t. II, p. 539.

Digitized by Google

le jour où ils seront réunis en un seul volume. Ce sera, disons mieux, c'est d'ores et déjà un beau livre, fort substantiel, original. M. Bardinet a eu la bonne fortune d'avoir à sa disposition un grand nombre de documents inédits; il les a étudiés avec beaucoup de patience et de critique et les a mis en œuvre avec un vrai talent. Il n'a pas, et nous l'en félicitons, ce dédain de la forme qui n'est que l'impertinence de l'impuissance. Si l'histoire est devenue une science, elle doit aussi rester un art. Augustin Thierry pensait ainsi et nous aurions tort de déserter une tradition si française pour imiter servilement l'exemple des Allemands.

L'étude que M. Bardinet a consacrée aux Juifs du Comtat-Venaissin, fait pendant à la monographie que M. Saige a publiée, dans la bibliothèque de l'École des Chartes (t. XXXIX), sur les Juifs du Languedoc. Le sort des Israélites dans ces deux pays limitrophes et dont l'histoire est si étroitement mêlée, ne fut pas tout à fait le même.

Au XII^e^ siècle et dans les premières années du XIII^e^ siècle, les Juifs du Languedoc paraissent avoir été dans une situation plus brillante que ceux du Comtat. Très souvent investis des fonctions de bayles dans les États des comtes de Toulouse et des vicomtes de Béziers, les Juifs y possèdent des alleux et ont des vassaux. Leurs communautés de Narbonne, de Béziers, de Montpellier, de Lunel sont prospères; des consuls élus par leurs coreligionnaires, les administrent. La juiverie de Narbonne obéit à un *roi juif* et la tradition fait remonter à Charlemagne l'institution de cette royauté.

La Croisade contre les Albigeois, la domination d'Alphonse de Poitiers et celle de saint Louis, qui furent des plus dures et des plus oppressives pour les Juifs, changèrent, mais d'une manière moins brusque et moins complète qu'on ne pourrait le penser, les conditions de paix, de sécurité et de considération dans lesquelles vivaient ceux du Languedoc. Les Israélites du Comtat virent au contraire s'accroître, pendant cette période, leur nombre et les garanties qui les protégeaient. D'abord, serfs de l'évêque, ceux d'Avignon furent appelés à participer aux franchises et aux immunités de la cité. La cité était commerçante; elle commandait cette longue voie fluviale qui, par le Rhône et la Saône, amenait aux foires de Champagne les soieries, les épices, les denrées du Midi, les cordouans de Marseille et ceux de Montpellier (1); elle-même se livrait à l'industrie: ses draps étaient renommés jusque dans le Nord.

Cette activité, ce mouvement d'affaires ne pouvaient que donner de l'importance à la juiverie d'Avignon. Les rabbins de cette juiverie, qui avaient une réputation de science, prirent une part active à la querelle

(1) Félix Bourquelot : les foires de Champagne, dans les mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2^e^ série, t. V, p. 151-3. Germain : Histoire du commerce de Montpellier, t. II, p. 36.

Digitized by Google

qui s'éleva, sur la fin du XIIIe siècle, dans les communautés israélites du Midi, entre les orthodoxes et les partisans de l'exégèse philosophique (1). Les autres Juifs du Comtat attiraient moins l'attention, leur situation était plus précaire. Ceux de Carpentras furent longtemps en butte à la tyrannie féodale de leur évêque et seigneur. Avec leurs autres coreligionnaires du Comtat, ils purent espérer une protection plus efficace, lorsque, devenus maîtres du pays par la donation de Philippe III, les papes les soumirent à une juridiction unique et spéciale (1276); mais cet avantage devint pour eux bientôt illusoire. Les premiers recteurs du Comtat (c'étaient les représentants de l'autorité pontificale dans cette province) étaient pris généralement dans le clergé supérieur, nous dit M. Bardinet, et animés à l'égard des Juifs des sentiments les plus malveillants.

Ce fut l'établissement de la cour pontificale dans les murs d'Avignon qui seul inaugura pour les Juifs du Comtat une ère de prospérité relative. Cette ère dura autant que l'exil de la papauté, cette *captivité de Babylone,* comme les Italiens l'ont appelé et se prolongea même au-delà.

Il faut lire, dans le travail de M. Bardinet, les marques de protection et de sollicitude que les papes donnèrent aux Juifs. C'est le pape Jean XXII qui leur ouvre un asile dans ses États des bords du Rhône, lorsqu'ils sont proscrits en France par le gouvernement de Philippe le Long, sur les dénonciations de la superstition et de l'effarement populaires (1322); c'est Clément VI qui les couvre de son autorité contre le déchaînement du fanatisme catholique, surexcité par les calamités de la peste noire. Nous ne voulons pas gâter, en les résumant, les pages dans lesquelles M. Bardinet retrace cette action bienfaisante de la papauté d'Avignon à l'égard des Juifs. Nous aimons mieux rechercher, avec lui, les causes, ou tout au moins l'explication de cette tolérance qui parfois devenait de la charité et parfois aussi ne laissait que trop reparaître les rigueurs d'une orthodoxie jalouse. M. Bardinet n'a pas, il s'en faut bien, négligé cette recherche; peut-être cependant aurait-il pu y insister plus fortement ?

Il nous dit fort bien que cette tolérance était dans les traditions de la cour pontificale; mais il n'invoque pas à l'appui de son assertion un témoignage fort curieux, celui du juif navarrais, Benjamin de Tudèle. Visitant Rome dans la 2e moitié du XIIe siècle, ce rabbin voyageur y trouva plus de 200 coreligionnaires entourés de considération et ne payant de tribut à personne. — Quelques-uns faisaient, avec des positions élevées, partie de la maison du pape Alexandre III.

A quelle inspiration faut-il attribuer ces dispositions et cette politique

(1) Histoire littéraire de la France, t. XXVII. E. Renan: Les rabbins français du commencement du XIVe siècle, p. 675.

Digitized by Google

de la papauté envers les Juifs qui contrastaient si fort avec les sentiments du bas et du haut clergé ? Était ce à un esprit chrétien plus pur et plus élevé ? Peut-être: mais, tout en faisant la part de cette influence, nous croyons qu'elle fut puissamment aidée par les conseils et les suggestions des légistes qui se groupaient autour de la cour des papes. — M. Bardinet nous fait connaître les opinions de plusieurs jurisconsultes d'Avignon au XIVe siècle : Oldrade, Balde de Ubaldis, Gilles de Bellemère. — Ces opinions commentaient d'une façon très large et très libéles dispositions du code théodosien relativement aux Juifs... « Les « Juifs », dit Oldrade, « dépendent à la fois de l'autorité temporelle et » de l'autorité spirituelle; ils appartiennent au roi, comme ses serfs ou » ses sujets tributaires; ils sont sous la puissance du pape, comme faisant partie du troupeau que le Christ lui a confié. En retour de leur » soumission, le roi leur doit sa protection; il est tenu de les aimer et » de ne pas leur faire ce qu'il ne voudrait pas qu'il lui fût fait. Le pape » est obligé d'user de douceur envers les Juifs, de leur épargner les » mauvais traitements et de prêcher la charité de parole et d'exemple. » Le roi ne peut, sans motifs légitimes, chasser les Juifs qui vivent en » paix dans son royaume. Le droit de propriété des Juifs est aussi inviolable que leur droit de domicile. Tout ce qu'ils possèdent, établissements, biens et juridiction, tout cela leur est acquis en vertu du » droit des gens. Le pape peut encore moins les bannir et les dépouiller. »

Ce langage de juriste dans lequel l'équité semble se colorer de charité, devait être d'autant mieux compris des papes d'Avignon que ceux-ci ou du moins leurs conseillers étaient plutôt des légistes que des théologiens. « Les maîtres de Paris », disait le roi Philippe VI de Valois, « en » savent plus sur ce qu'il faut croire que tous ces légistes d'Avignon qui » ne sont pas théologiens (1). »

Ceux de ces papes qui n'étaient ni théologiens, ni légistes, eurent l'honneur d'éprouver pour les Juifs des sentiments humains : tel fut le cas de l'aimable et peu austère Clément VI, Pierre Rogier, d'une famille noble du diocèse de Limoges,qui porta sur le trône pontifical les mœurs faciles et la tolérance de l'ancienne aristocratie féodale du Midi.

S'ils étaient protégés par les papes, les Juifs du Comtat payaient de de leur côté cette protection. — Les papes avaient toujours besoin d'argent; les Juifs avaient, dans leur bourse, les moyens de subvenir à cette constante détresse. Il fallait au Saint-Siège des traitants pour prendre la ferme des péages et des impôts publics. Les Juifs étaient là pour faire aux banquiers italiens une concurrence dont le trésor pontifical bénéficiait.

(1) Histoire littéraire de la France, t. XXIV. V. Le Clerc : Discours sur l'état des lettres au XIVe siècle, p. 18.

Digitized by Google

Il ne faudrait pas exagérer la tolérance des papes d'Avignon et le bonheur des Juifs sous leur domination. Les expressions de M. Bardinet ont bien çà et là quelque exagération, mais les faits qu'il rappelle avec une scrupuleuse conscience d'historien, rétablissent aussitôt la mesure et la vérité. — Il nous parle de la bienveillance de Jean XXII pour les Israélites et n'oublie pas de retracer des actes qui sont de véritables concessions au fanatisme de l'époque, comme l'expulsion de la communauté juive de Bédarrides et l'érection d'une statue dédiée à la Vierge sur les ruines de la synagogue. — La justice, rendue sous les auspices des papes, punissait d'atroces supplices sur des Juifs des actes qui n'auraient point attiré de châtiment à des chrétiens; — mais ces faits particuliers n'affaiblissent que très médiocrement la portée du grand fait que M. Bardinet a si bien mis en lumière.

Si la vérité, qui ressort de cette démonstration, était quelque peu soupçonnée, elle a sa bonne part de nouveauté; il y a pourtant quelque chose de plus inattendu dans les aperçus que l'auteur nous ouvre sur la vie de ces Juifs d'Avignon. On est habitué à regarder l'usure comme le péché originel des Israélites du moyen-âge. M. Bardinet en justifie ceux du Comtat : et sa justification est aussi lumineuse que forte.

Sauf des cas fort rares, les Juifs n'exigeaient de leur argent que l'intérêt permis par le code théodosien, soit 10 0/0; mais ces intérêts, en s'accumulant, ne causaient pas moins la ruine des cultivateurs qui avaient été obligés d'emprunter; — l'obligation de les payer, au prix des plus durs sacrifices, entretenait la haine que les populations du Comtat nourrissaient pour les Juifs. — Le Juif avait un triple titre à l'animosité de ces populations; elles voyaient en lui un déicide, un usurier, un traitant.

Contenue au XIV^e^ siècle par l'influence de la papauté et des légistes de l'Université d'Avignon, cette animosité fut plutôt encouragée, dans le siècle suivant, par les versatilités de la politique pontificale, par les bulles rigoureuses de Benoît XIII, de Nicolas V et d'Eugène IV, par les sévérités de l'inquisition, par la malveillance ou la faiblesse partiale des légats du pape, tels que le cardinal de Foix.

Des scènes de violence, de pillage et de meurtre éclatèrent dans le Comtat, qui en avait été jusqu'alors préservé. Le 20 juin 1451, 60 Juifs tombèrent à Carpentras, sous les coups d'une bande furieuse que dirigeaient le notaire Martini et ses trois fils. Ces excès méritaient un châtiment sévère. La justice pontificale ne fit pas tomber un cheveu de la tête des assassins. Huit mois après, tout fut enseveli sous une de ces amnisties qui sont de véritables attentats à la conscience publique. — Seuls, Martini et ses 15 principaux complices furent maintenus en exil; « mais », ajoute M. Bardinet, « le légat eut bien soin de leur laisser » charitablement l'espérance de voir un jour s'étendre sur eux la misé- » ricorde du pape et la sienne ».

Digitized by Google

Cette miséricorde, qu'on serait tenté d'appeler de la complicité, était faite pour encourager de nouveaux excès. Ceux dont Carpentras avait été le théâtre furent sur le point de se renouveler à Mazan; — heureusement, les émeutiers trouvèrent devant eux un héros, le seigneur de la ville, Honoré Astoaud. — Sa constance déconcerta et lassa leur fureur.

M. Bardinet a très bien rendu la fière attitude de ce gentilhomme.

Le récit de l'émeute de Mazan et celui du massacre de Carpentras forment une page inédite. Nous avons eu, entre les mains, les documents dont M. Bardinet les a tirés. La comparaison entre les indications informes de ces textes et les deux tableaux que l'auteur a fait passer sous nos yeux, nous montre bien comment il entend l'histoire. Pour lui, l'historien n'a rempli qu'une assez faible partie de sa tâche, lorsqu'il a restitué et copié un texte; il doit encore en faire sortir la vie avec la vérité.

Pour accomplir cette œuvre de penseur et d'artiste, il faut du temps, du travail, et j'allais dire du dévouement. On ne rend la vie au passé qu'à la condition d'y mettre la sienne. M. Bardinet a consacré treize années de recherches et d'études à cet ouvrage que l'Académie d'Aix a honoré d'une flatteuse récompense et dont nous ne connaissons qu'une partie. L'auteur a bien voulu en détacher un fragment que le bulletin publie à la suite de cet article bibliographique.

G. GUIBAL.

—

On s'imagine généralement que l'idée de tolérance est une idée toute moderne, qu'elle est née d'hier, qu'elle n'a fait son apparition dans le monde qu'au XVIII^e^ siècle. Cette opinion, pour être partagée par un grand nombre d'hommes instruits, n'en n'est pas moins une erreur. L'idée de tolérance, destinée à grandir et à se répandre de plus en plus jusqu'à nos jours, perce déjà au moyen-âge. Sans doute, elle n'a point encore, à cette époque, cette largeur et cette généralité que nous lui voyons aujourd'hui, mais, bien qu'elle ne soit pas prête de sitôt à passer dans la loi et dans les mœurs, elle existe déjà à l'état d'isolement, et se rencontre souvent chez quelques esprits éminents, qui ont dû à la haute portée de leur intelligence de pouvoir étendre leurs regards au-delà de l'horizon borné de leur temps, et apercevoir dans un lointain éloigné les progrès de l'avenir. Nous avons montré ailleurs (1) comment les principes de tolérance avaient été mis en pratique à l'égard

(1) Voir la *Revue historique* du 1^er^ janvier et du 1^er^ septembre 1880.

Digitized by Google

des Israélites par les papes d'Avignon au XIV^e^ siècle, et comment, grâce à eux, ces principes s'étaient répandus, dans leur entourage, parmi toutes les classes de la société, et surtout parmi les plus élevées et les plus éclairées, parmi les officiers pontificaux, comme parmi les jurisconsultes et les membres des diverses municipalités du Comtat-Venaissin. Nous avons avancé que ces traditions de bienveillance et de tolérance s'étaient maintenues et fortifiées, après le départ des papes, pendant le XV^e^ siècle presque tout entier, et qu'elles n'avaient commencé à s'affaiblir que vers la fin du même siècle; nous allons le démontrer aujourd'hui en racontant l'histoire des Juifs pendant cette période.

I

RAPPORTS DES JUIFS AVEC LE GOUVERNEMENT PONTIFICAL.

Après le départ des papes, le Comtat-Venaissin fut gouverné d'abord par des Légats (1409-1691), puis par des Vice-Légats (1692-1790). Représentants de l'autorité pontificale, les Légats et les Vice-Légats ne purent exercer sur les Israélites, comme sur les autres habitants du Comtat, que les droits dont le Saint-Siège se trouvait lui-même en possession, et cela aux mêmes conditions, c'est-à-dire en respectant, dans la ville d'Avignon, les privilèges, immunités et libertés de 1251 (1), et par conséquent la juridiction temporelle du Viguier sur les Juifs (2). Il n'y eut

(1) Quand en 1251 la ville d'Avignon cessa d'être une république, elle ne consentit à reconnaître la souveraineté du comte de Toulouse et du comte d'Anjou qu'à la condition que ces comtes confirmeraient ses libertés, ses immunités, ses privilèges : « *Salvis civitati et civibus Avenionis, tam præsentibus quam futuris, libertatibus, immunitatibus privilegiis et concessionibus supra scriptis, a solemnibus nunciis supra scriptis pro se et universitate nominatim et expresse retentis; et ab eisdem dominis concessis et in perpetuum approbatis.* » Voir la convention de 1251 à la fin des statuts d'Avignon, p. 237 de l'édition de 1680. Innocent VI ne reçut l'hommage des Avignonais qu'après avoir confirmé cette convention en 1357.

(2) Le Viguier était le représentant de l'autorité des comtes. Sa création remontait à 1251. Nous lisons dans la convention qui porte cette date : « *In primis si quidem, debent prædicti Domini Comites et eorum hæredes, unicum et communem, extraneum et non civem, annis singulis, in civitate Avenionis, Vicarium instituere, qui secum duos habebit judices, extraneos et non cives : qui, scilicet Vicarius et judices, per annum tantum continuum in officio morabuntur.*

Institutus autem Vicarius jurabit in publico Parlamento de civitate Avenionis, et ejus territorio, extipare hæreticam privitatem, Episcopum et Ecclesiam Avenionis, et alias ecclesias civitatis et territorii, et eorum temporalia jura defendere, et pro posse libertates, immunitates et privilegia in hoc instrumento contenta, civibus integra et illibata servare, sine personarum acceptione; secundum leges et bonas consuetudines civitatis, jus reddere tam civibus quam extraneis, et ab omni munere manus excutere, esculentis et poculentis exceptis, quæ tantum legibus sunt permissa (articles XIII et XIV de la convention de 1251).

Digitized by Google

donc, dans la situation des Israélites, d'autres changements que ceux qu'y apportèrent les dispositions particulières et plus ou moins bienveillantes des gouverneurs pontificaux, dispositions qui durent naturellement prendre un caractère de sévérité ou de douceur, suivant que la papauté changeait elle-même de sentiments à l'égard des Juifs.

Au XV^e^ siècle la politique du Saint-Siège ne fut pas essentiellement modifiée. Les mêmes principes de tolérance furent appliqués au culte et à la personne des Israélites; le développement du judaïsme continua d'être arrêté, et la séparation des Juifs et des chrétiens fut poursuivie comme par le passé. Seulement les papes du XV^e^ siècle ne montrèrent pas toujours, dans leurs actes, la même intelligence, la même modération et la même bienveillance que les papes du XIV^e^ siècle. On remarque d'ailleurs dans leurs sentiments quels qu'ils soient, bons ou mauvais, doux ou sévères, une grande inconstance (1).

Suivant Basnage et les auteurs juifs, Jean XXIII, dont la violence naturelle n'avait pas besoin d'être excitée par le zèle religieux, aurait persécuté les Israélites dans l'espoir de les convertir (2); il aurait laissé exercer dans ses États toutes les rigueurs contenues dans la bulle publiée par Benoît XIII, à Valence, en 1415 (3).

Cette bulle, non contente de résumer toutes les vieilles sévérités édictées contre les Juifs, y en ajoutait encore de nouvelles : c'était un véritable arsenal où leurs ennemis devaient, plus tard, puiser des armes. Elle leur défendait, comme aux chrétiens, la lecture du Talmud, dans lequel les doctrines et les récits de l'Ancien et du Nouveau Testament étaient « malignement falsifiés, ainsi que tout commentaire ou abrégé des mêmes erreurs ». Elle en ordonnait la recherche, la saisie et le dépôt, dans le délai d'un mois, entre les mains des diocésains et des inquisiteurs, sous peine de poursuites ecclésiastiques et même de la prison. Elle proscrivait surtout le livre intitulé *Mar mar Jesu, « tissu de mensonges et d'outrages contre le Rédempteur, et tous les ouvrages calomnieux et injurieux envers le Christ, la sainte Vierge, les Saints, la foi catholique, les objets consacrés au culte et les chrétiens eux-mêmes »*. Elle punissait comme blasphémateur quiconque les garderait en sa possession, quiconque en ferait ou en entendrait la lecture (4). Elle interdisait aux Israélites toute fabrication, toute réparation, toute accep-

(1) Cette versatilité n'est pas difficile à expliquer : c'étaient tantôt les accusateurs, tantôt les défenseurs des Juifs qu'on écoutait. De là les faveurs ou les disgrâces.

(2) Basnage : *Hist. des Juifs*, t. V, p. 2017, Rotterdam 1707. Il cite Salomon Ben Virga.

(3) Bédarrides : *les Juifs en France, en Italie et en Espagne*, p. 308. Il cite le *Talmud maamar Jesu* de Joseph Albo et le *Tho'edoth Jesu*, art. 1, 2, 3, 4.

(4) La bulle de Benoît XIII portait la même peine contre les Juifs qui insulteraient, même en hébreu, Jésus-Christ, la sainte Vierge, les saints, etc.

Digitized by Google

tation en gages, toute détention quelconque de croix, de calices, de vases sacrés, d'ornements d'église, et toute reliure de livres où seraient écrits les noms de Jésus et de la Vierge Marie. Elle déclarait hautement qu'ils ne pourraient jamais s'autoriser des privilèges concédés par les rois et les seigneurs séculiers pour usurper les fonctions de juges, même dans les procès qui s'élèveraient entre eux (1), et, comme « *il était absurde*, disait-elle, *que ceux que la mort de Jésus-Christ avait livrés à la servitude pussent se prévaloir ainsi des faveurs des adorateurs du Christ*, » elle considérait ces privilèges comme nuls, exhortait les princes à les leur retirer, et cassait toute sentence d'arbitrage prononcée par eux. Elle ne tolérait qu'une synagogue dans chaque localité, encore ne devait-elle être ni vaste, ni somptueuse, ni avoir primitivement servi d'église aux chrétiens. Elle contenait une foule de prohibitions, concertées dans le but d'opérer entre ces derniers et les Juifs une séparation plus complète. Ainsi, défense à ceux-ci d'exercer la médecine et la chirurgie; de se faire apothicaires, épiciers, courtiers, changeurs, négociateurs de mariages; de s'associer avec les fidèles, soit pour un trafic, soit pour un métier quelconque; de percevoir les revenus de leurs biens, d'affermer aucun office de majordome, aucune charge d'intendant; défense aux Juives d'assister les chrétiennes en qualité de sages-femmes, aux chrétiennes de les employer comme nourrices; défense de prendre à leur service des chrétiens, de les obliger à allumer leur feu et à apprêter leur nourriture les jours de Sabbat et de fêtes; défense de se baigner avec eux dans les mêmes étuves, de s'asseoir à leurs banquets, de leur vendre ou de leur donner des pains azymes et autres aliments en usage pendant leurs solennités religieuses. Elle les confinait dans leur *Ghetto*, leur imposait une marque mi-partie rouge et jaune, et, comme ils prétendaient tenir des rois et des princes les privilèges qui leur donnaient le droit de prêter ouvertement à un intérêt modéré, elle s'empressait de soustraire les chrétiens à ce qu'elle appelait leurs *fraudes* et leurs *usures*, en empêchant les Juifs de faire avec eux des contrats de vente ou d'achat, des transports de créances et autres transactions censées usuraires. Enfin elle les contraignait à écouter, trois fois par an, un sermon où leurs erreurs seraient combattues (2), et les privait de la faculté de déshériter leurs enfants con-

(1) Benoît XIII donne ici une entorse à la loi qui, suivant Boniface de Vitalinis, laissait aux Juifs leurs juges particuliers. Voir la *Revue des études juives*, janvier-mars 1883, p. 10.

(2) Le premier de ces sermons devait être prêché le second dimanche de l'Avent, et avoir pour objet de démontrer « que le Messie était venu dans la personne de N. S. Jésus-Christ; » le second, le lundi de Pâques et avoir pour but « d'éclairer les Juifs sur les erreurs contenues dans le Talmud »; le troisième, le dimanche où on récite l'Évangile *cum appropinquasset Jesus Jerosolymam, videns civitatem flevit super eam*, et prendre pour sujet « la concordance des prédictions de Jésus-Christ et des prophètes sur la destruction du temple

Digitized by Google

vertis au christianisme. Le soin qu'elle voulait bien prendre de recommander aux souverains temporels de les traiter humainement, de leur faire bonne justice et de les protéger contre les pillards et les meurtriers, n'atténuait en rien la violence et la gravité du coup qu'elle portait aux malheureux Israélites (1). Elle les attaquait, en effet, tout à la fois, dans leur religion et dans leur commerce, dans leur banque et dans leur industrie, dans leurs privilèges et dans leur puissance paternelle ; elle tarissait toutes les sources de leur richesse ; elle leur enlevait toute l'importance et toute l'influence que les services rendus pouvaient leur donner parmi les chrétiens ; elle rompait les relations qui tendaient à diminuer l'aversion dont ils étaient l'objet ; elle ne laissait subsister entre les deux peuples d'autres rapports que ceux qui existaient entre l'*aigle et sa proie* (2). Rien ne prouve que cette bulle ait été mise alors à exécution dans le Comtat-Venaissin. Mais les Juifs de cette contrée ne devaient pas toujours échapper à ses rigueurs.

En attendant, Martin V, dont le pontificat (1417-1431) nous fournit un exemple de la facilité avec laquelle les papes changeaient de sentiments envers les Israélites, ne les maltraitait pas trop, et, bien qu'il n'y eût dans sa conduite aucune fixité, il ne se départait que rarement, à leur endroit, de sa prudence et de sa réserve ordinaires. Ce pontife qui professait à l'égard d'une race malheureuse et proscrite des principes vraiment apostoliques, n'hésitait pas à reconnaître que la charité chrétienne lui faisait un devoir de la protéger contre ses oppresseurs ; mais la crainte de paraître favoriser les Juifs aux dépens des chrétiens, et le désir d'être équitable pour tous, firent qu'il prêta une oreille également complaisante aux plaintes des uns, comme aux réclamations des autres, et qu'il passa tour à tour de la sévérité à la douceur.

Dès la première année de son règne, des accusations, parties d'Avignon, lui signalèrent les coupables manœuvres des Juifs, qui, disait-on, évoquaient les démons par des chants magiques, trompaient la simplicité des chrétiens infectés par eux de superstitions judaïques, exerçaient impunément l'usure, et osaient soutenir qu'il n'y avait point de mal à prêter à 10 pour 100 (3). Dans ces plaintes il n'y avait, à vrai dire, rien

et l'éternelle captivité des Juifs ». Tous les Israélites au-dessus de 12 ans étaient obligés d'assister à ces sermons, sous peine de se voir interdire tout commerce avec les chrétiens. (Bulle de Benoît XIII, de 1415, dans le tome III de la *Bibl. rabbin.* de Bartolocci, p. 731 et suiv.).

(1) Même bulle.

(2) D. J. Amador de los Rios, p. 100 et suiv. *Estudios historicos, politicos y litterarios sobre los Judios de Espana*, Madrid, 1848.

(3) Oder. Rayn. an. 1419, t. XVIII. Nous ne comprenons pas comment l'abbé J.-F. André (Hist. du gouv. des Rect. p. 89) a pu faire dire à Rinaldi que les Juifs « assuraient que ce n'était pas un mal d'exiger le *cinquante pour cent* ». Il n'y a rien de pareil dans le texte de Rinaldi, où il n'est question que d'un intérêt de 10 pour 100.

Digitized by Google

de bien grave : l'accusation de magie était banale au moyen âge ; le prosélytisme des Juifs faisait sans doute moins de ravages dans les rangs des chrétiens, que celui des chrétiens dans les rangs des Juifs ; enfin l'intérêt de l'argent à 10 pour 100 était très modéré pour l'époque. Mais le chef de l'Église ne pouvait abandonner les chrétiens aux séductions et à l'avidité prétendue des Juifs : il s'empressa de réprimer ce qu'Oderic Rinaldi appelle la *perversité des Juifs* (1), et l'inquisiteur d'Avignon reçut l'ordre de les poursuivre vigoureusement. Dans le Comtat, le décret du pape fut exécuté par le Recteur Jacques de Camplo (2).

L'année suivante, un triste concert de plaintes s'éleva de tous les points de la chrétienté. Ces plaintes étaient arrachées aux Juifs par l'excès de leurs maux. Animés par la plus vile des passions, la cupidité, qui se cachait sous le zèle religieux, les chrétiens les persécutaient : leur cruelle et injuste malvei lance ne leur épargnait ni les vexations ni les outrages, ni même les coups. Martin V eut pitié des Israélites : il les prit sous sa protection. Il défendit aux chrétiens de les troubler dans le libre exercice de leur culte, de les maltraiter dans leurs synagogues, et de les baptiser par force. Il se contenta d'ordonner aux Juifs de s'abstenir de tout travail le dimanche et les jours de fête, par respect pour les solennités de la religion chrétienne. Il ne voulut pas souffrir qu'on leur imposât une marque différente, par la forme et la couleur, de celle que la coutume ou l'usage de diverses localités avait consacrée. Avec une intelligence et une prévoyance, dont la portée et la sagesse ne sauraient être trop louées, il leur ouvrit largement le champ du commerce, et leur donna toutes les facilités possibles pour s'y livrer, appelant libéralement tous les Israélites à la jouissance de ces privilèges, et ne faisant d'exception que pour les imprudents qui s'oublieraient au point de conspirer au renversement de la foi (3).

Martin V persévéra dans la même bienveillance pendant trois ans, et les Juifs purent encore, en 1422, s'abriter sous sa protection (4). Mais, en 1423, il se laissa emporter par le zèle religieux, et, s'il faut s'en rapporter à une indication qui laisse beaucoup à désirer (5), il adjugea, de

(1) Judæorum Avenionensium nequitiam, *ibid.*

(2) J.-F. André, *Hist. des rect. pontif.*, p. 89. Le Recteur gouvernait le Comtat-Venaissin pour le pape. Il concentrait dans ses mains les trois pouvoirs, judiciaire, administratif et exécutif. Le premier Recteur du Comtat fut Guillaume de Villaret, nommé par Grégoire X en 1274. Voir aussi la liste des Recteurs donnée par M. P. Achard dans l'annuaire de Vaucluse de 1834.

(3) Oder. Rayn., *ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.* Cette indication est à la table, mais nous l'avons vainement cherchée dans le texte. Est-ce une omission de l'imprimeur ? Est-ce une suppression de la censure ? Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir en tenir compte parce que le fait qu'elle mentionne n'a rien d'impossible. On a dû certainement faire pour les Juifs ce qu'on faisait pour les hérétiques.

Digitized by Google

sa propre autorité à leurs aïeux chrétiens, les enfants nés dans le judaïsme. C'était porter à la puissance paternelle une grave atteinte. Les meilleures intentions ne peuvent justifier de semblables excès.

Mais la violence n'était guère propre à gagner les Israélites au christianisme. Martin V, qui n'avait pas renoncé à tout espoir d'une conversion lointaine, se garda bien de se priver des moyens qui pouvaient faciliter la réalisation de cette espérance, c'est-à-dire de rompre les relations des Juifs avec les chrétiens. Séparer, retrancher ces infidèles endurcis de la société chrétienne, les réduire à l'isolement, c'était les soustraire à l'action salutaire de cette société, et les condamner pour toujours au judaïsme. C'était là le résultat que ne pouvaient manquer d'atteindre les rigueurs de Benoît XIII. Martin V en suspendit les funestes effets. En 1429, suivant M. Bédarrides, il rendit aux Israélites la faculté de nouer des relations avec les chrétiens, de faire avec eux toute sorte de contrats, de fréquenter les foires et les marchés, de suivre les cours des écoles publiques; il leur conserva le droit, que leur laissait la loi romaine, de posséder des maisons et des terres, d'entretenir, de restaurer leurs synagogues, et d'élire parmi eux des juges pour régler leurs différends; il défendit de leur imposer aucune taxe arbitraire, en un mot, il les remit en jouissance de tous les privilèges qu'ils tenaient de la libéralité des papes et des princes (1).

La conduite d'Eugène IV ne fut pas moins versatile. Pendant les premières années de son règne, ce pape ne parut pas mal disposé pour les Juifs, puisqu'il leur accorda certains privilèges (2). Mais plus tard, ses bons sentiments firent place à des sentiments hostiles. Par sa bulle du 8 août 1442 il abolit toutes les concessions de ses prédécesseurs, comme les siennes propres, et renouvela la plupart des rigueurs contenues dans la bulle de Benoît XIII. Les Juifs se virent alors menacés dans leurs biens, leur commerce et leurs relations sociales. Exclus de la médecine, de la chirurgie, des dignités et des charges publiques, ils ne purent s'associer, dans aucune entreprise, avec les chrétiens, ni être leurs légataires, ni porter témoignage contre eux. On leur interdisait le négoce, on leur défendait de faire l'usure (3) et on les condamnait à restitution.

(1) *Les Juifs en France,* p. 308 et 551.

(2) Oder Rayn., *ibid.,* Bulla. 8 august. an. 1442.

(3) Le clergé entendait par usure tout intérêt d'un prêt, quelque minime que fût cet intérêt : *quidquid ultra sortem percipitur usura est.* Voir pour les opérations financières des Juifs la *Revue historique* du 1er septembre 1880, où nous montrons :

1° Que, de la fin du XIIIe siècle au milieu du XVe, les excès usuraires des Juifs n'attirent ni la sévérité, ni même l'attention des conciles et des évêques d'Avignon;

2° Que les Juifs avaient, en se livrant à ces excès, beaucoup plus à perdre qu'à gagner, puisqu'ils risquaient de soulever contre eux les chrétiens incomparablement plus nombreux, et qu'ils étaient sûrs d'être condamnés par les

Digitized by Google

Après leur avoir enlevé tout moyen d'existence, le pape ne prenait même pas la peine de leur indiquer une manière quelconque de gagner leur vie. Mais il les menaçait de la confiscation de leurs biens, s'ils n'observaient pas les ordonnances prescrites, et les forçait à payer la dîme (1). Les pères du concile de Bâle ne furent ni plus bienveillants, ni plus modérés qu'Eugène IV : ils approuvèrent la bulle sévère de Benoît XIII (2).

Nicolas V parut d'abord s'inspirer des généreuses doctrines des jurisconsultes du XIVe siècle (3). Il protégea les Juifs. Les inquisiteurs excitaient contre eux la haine populaire, il les en blâma et leur recommanda de mettre les Israélites à l'abri des outrages et des mauvais traitements des chrétiens (4). Il défendit de leur administrer le baptême par force, et les tira de l'infériorité où le préjugé les maintenait encore même après leur conversion. Il accorda aux Juifs d'Avignon, alors obérés et poursuivis par leurs créanciers un délai de 20 ans pour payer leurs dettes (5). Il voulait les gagner au christianisme à force de douceur, mais il ne trouvait point mauvais qu'on cherchât à atteindre le même but par l'emploi modéré d'une salutaire violence, puisqu'il adressait des félicitations au roi René qui contraignait les Juifs à assister, quatre fois par an, à un sermon où les vérités de la religion catholique leur étaient démontrées (6). L'opiniâtreté des Juifs et le retour de quelques néophytes au judaïsme engagèrent, sans doute, Nicolas V à changer de conduite. En 1451, il renouvela la rigoureuse bulle d'Eugène IV (7).

tribunaux ecclésiastiques, toujours inflexibles et partiaux à leur égard;

3° Que les Juifs ne se rendaient que peu ou point coupables des fraudes alors usitées pour cacher l'usure, puisque les actes des notaires du XIVe et du XVe siècle ne portent point de trace de ces fraudes;

4° Que, dans la plupart des cas, les Juifs ne prêtaient pas à plus de 10 ou 12 pour 100 à une époque où l'argent valait 20 pour 100 et même davantage;

5° Enfin, qu'il y avait de fort bonnes raisons pour que tous les Juifs ne fissent pas l'usure, puisqu'ils avaient des moyens plus honnêtes de s'enrichir et moins dangereux, pouvant entrer dans les fonctions administratives, exercer des métiers, posséder de terres et les cultiver.

(1) Oder Rayn, *ibid.*

(2) D. J. Amad. de los Rios, *ibid.*, p. 105.

(3) Voir la *Revue historique* du 1er janv. 1880.

(4) Oder. Rayn., *ibid.*, an. 1447. — Recueil de Tissot, choix de différentes pièces à la biblioth. de Carp.

(5) Oder. Rayn., *ibid.* — Bulle ms. de Sixte IV, de 1479, dans laquelle est analysée celle de Nicolas V. (Arch. d'Avign, pièce, 4 cot. D, boite 91.) Nous l'avons imprimée à la fin de notre thèse française qu'on trouvera à la bibliothèque des Facultés de Poitiers.

(6) Oder. Rayn., *ibid.* — Les Juifs qui ne venaient pas entendre ce sermon s'exposaient à être mis en prison et à voir leurs biens confisqués.

(7) *Ibid.*, an. 1451. — Cette bulle est surtout applicable aux Juifs et Sarrasins d'Espagne.

Digitized by Google

Cette bulle fut de nouveau confirmée par Calixte III, qui ne traita pas mieux les Juifs qu'Eugène IV (1).

La conduite de Pie II ne fut guère plus bienveillante. Il mit autant d'empressement à accueillir les plaintes intéressées des comtadins que de dureté à repousser les réclamations des Israélites, auxquels il imposa a marque jaune. Cette marque était un cercle de couleur jaune, cousu sur un endroit apparent de leurs habits, et assez large pour couvrir deux plis intérieurs et extérieurs de leurs vêtements (2). Il leur défendit encore de vendre des grains et autres substances alimentaires, de faire des contrats avec les chrétiens, de prendre hypothèque sur leurs biens et d'exercer aucune action contre leurs personnes (3). Mais les supplications des Juifs, et, surtout l'intérêt de son trésor, le déterminèrent à apporter quelque adoucissement à ces dures prohibitions. Si Pie II mit des entraves au négoce et aux opérations financières des Juifs, il se garda bien de se priver de leurs services : il leur accorda la faculté d'affermer les différentes branches du fisc apostolique (4), et se relâcha un peu des rigueurs contenues dans les bulles de Benoît XIII et d'Eugène IV (5). Ce ne fut pas, toutefois, pour longtemps : le 25 août 1459, il abolit les privilèges des Juifs du Comtat et disgrâcia le Recteur qui leur était trop favorable (6). Paul II, qui réitéra les défenses de Pie II, voulut leur rendre l'humiliation de la marque plus sensible. Ne trouvant pas la couleur jaune assez voyante, il la remplaça par la rouge (7). Sixte IV, bien qu'il n'entendît pas que les Juifs du Comtat fussent troublés, vexés, tourmentés, ni enlevés à leurs juges naturels, ne les traita

(1) *Ibid.*, an. 1456. — M. Beugnot dit que Calixte III détruisit le peu de privilèges que les Juifs étaient parvenus à conserver, sous prétexte qu'ils n'arrivaient à la puissance que pour en abuser, reproche banal et injuste alors. (Beugnot, *les Juifs d'Occident*, 1re part., p. 164.)

(2) Bref de Pie II, du 4 janv. 1458 : quodque judæi ipsi signum crocei coloris adeo latum quod duas plicas vestis, intus et extra, amplectatur, in hoc patulo consutum defere teneantur. » — J.-F. André, *Hist. du gouv. des Rect. Pont.*, p. 167. — A Avignon les Sarrasins portaient aussi la marque : *Sarraceni in Aveni, civitate aliqui deferunt unum O* (Bonif. de Vitalis, *in Clem.*, f° 183. Venise 1574).

(3) Arch. de Carp., 66, 57. — Rép. du pape aux ambass. du Comtat. — Bref du 4 janv. 1458.

(4) Convent. du 2 juin 1461. — J.-F. André, *ibid.* — Bref du 4 janv. 1458. On ne peut se tromper sur les intentions du pape, il les déclare lui-même : « volumus et nostræ intentionis fuisse et esse declaramus, ut, omnia et singula in dictis litteris contenta, alias juxta earum continentiam, hoc adhibito moderamine, videlicet quod redditus et introitus cameræ apostolicæ etiam dictis Judæis, si hoc in utilitatem ipsius cameræ cedat, valeant arrendari, per omnia exequaris et facias observari ».

(5) Ces bulles défendaient aux Juifs d'être fermiers et collecteurs d'impôts.

(6) Ch. Cottier, *Notes historiq. concernant les recteurs du Comtat-Venaissin*, p. 133. — J.-F. André, *ibid.*, p. 96.

(7) Arch. de Carp., Cart. 66, 57, pièce 174. — Ms. de Cambis-Velleron, *Annales d'Avignon.*

Digitized by Google

pas toujours avec la clémente indulgence qu'une telle sollicitude semblait promettre. Il annula toutes les diminutions de taxes qu'ils avaient obtenues (1), laissa subsister les prohibitions de Pie II (2), et ne renouvela les privilèges de Clément VII et de Nicolas V que pour les abolir aussitôt (3). Néanmoins ces mesures étaient loin d'atteindre les Juifs aussi profondément que l'avaient fait les bulles d'Eugène IV et de Calixte III. A la fin du XV^e^ siècle, ces bulles étaient tombées en désuétude et la papauté s'était adoucie envers les Juifs. Innocent VIII ne paraît guère s'être inquiété de cette nation. Alexandre VI la protégea, et, lorsqu'elle eut été chassée d'Espagne, il l'accueillit dans ses États (4). Il en fut de même au commencement du XVI^e^ siècle : Jules II, absorbé par la politique et la guerre, oublia les Juifs. Mais ses successeurs ne devaient pas tarder à s'en souvenir; ils allaient bientôt changer de conduite à l'égard des Israélites et renoncer à cette bienveillance tempérée que la plupart des papes du XV^e^ siècle n'avaient cessé de leur témoigner. Nous verrons, dans la suite de notre travail, que les papes du XVI^e^ siècle se laisseront entraîner contre eux à des rigueurs non moins préjudiciables à leurs personnes qu'à leurs fortunes, et que ces rigueurs leur seront arrachées, soit par un parti nouveau qui va se montrer hostile aux Juifs, soit par l'inquisition qui va les soumettre à sa juridiction.

LÉON BARDINET.

Étude sur Perse, par M. L. THÉZARD, doyen de la Faculté de droit de Poitiers. (Pour paraître prochainement.)

—

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs la primeur de cette intéressante Étude, écrite par notre éminent collègue dans les rares instants de loisir que lui laissent le Palais, la Faculté de droit et la Mairie de Poitiers. On y retrouvera l'élégance de style, la fermeté de pensée et la distinction d'esprit qui caractérisent toutes les œuvres sorties de la plume de M. Thézard. Nous reviendrons sur cette Étude, qui envisage Perse au triple point de vue philosophique, littéraire et juridique. Aujourd'hui, nous nous bornons à détacher les pages suivantes de la première partie que l'auteur a bien voulu nous communiquer.

(1) Bulle ms de 1479.
(2) Rép. du pape aux ambassad., cette pièce est aux archives d'Avignon.
(3) Bulle de 1479.
(4) Basnage, *ibid.*, p. 2020.

Digitized by Google

Après avoir traduit la biographie de Perse par Suétone, M. Thézard continue en ces termes : V. A.

I.

Dans la sèche et substantielle biographie qu'on vient de lire, Perse est dépeint tout entier. Le rôle du traducteur, chargé de présenter son auteur au public, est de commenter ce tableau, en faisant revivre autant que possible le milieu où vécut le poète, en montrant les influences diverses que subit l'intelligence de l'enfant et le caractère de l'homme.

Par nature, Perse était d'un tempérament doux et de mœurs pures. Son père mort de bonne heure, sa mère remariée et dont il se sépara dès sa dixième année, bien qu'il lui ait toujours conservé une affection pieuse, la société austère où il fut introduit à seize ans, la docilité même de son caractère, le tournèrent de bonne heure vers les méditations sérieuses et le mépris des plaisirs vulgaires.

Une santé débile, et de ces maladies d'estomac qui rendent souvent morose celui qui en souffre, ajoutèrent aisément à son caractère une nuance d'amertume, et le portèrent du côté de la satire.

Enfin, il vécut dans un triste temps, triste surtout pour les esprits délicats et les âmes élevées : à une autre époque, il eût peut-être suivi les traces de Virgile, dont il rappelait la belle physionomie et les mœurs virginales. Mais il naquit sous Tibère et mourut sous Néron, après avoir vu passer Caligula et Claude (1); les excès du despotisme, l'avilissement du peuple, la persécution contre les hommes les plus vertueux, la corruption des mœurs et du goût furent les spectacles donnés à sa jeunesse.

Il connut d'abord ces choses par ses maîtres, et ce sont leurs indignations, renfermées dans le cénacle, dont il nous transmet l'écho : dans ses peintures de la corruption de l'époque, on reconnaît, malgré la force de l'expression, quelque chose de superficiel et d'incomplet qui trahit le reflet d'une pensée étrangère. Le jeune et maladif poète n'avait point traversé, comme Horace et plus tard Juvénal, cette corruption et cette bohème de la société romaine ; aussi n'a-t-il ni la raillerie indulgente de l'un, ni l'indignation cynique et puissante de l'autre, ni la verve abondante de tous les deux : il montre plutôt l'âpreté dogmatique du pur philosophe et le dédain de l'aristocrate.

Ce caractère aristocratique, très visible dans les œuvres de Perse, venait de son éducation et de ses fréquentations. Né lui-même d'une famille équestre, il fut en relations à la fois avec les représentants de

(1) A la mort de Perse, Néron était déjà très avant dans la voie des folies et des crimes ; il venait de faire assassiner sa mère, et ses goûts d'histrion étaient dans toute leur fureur. Perse est mort à la fin de l'année qui termine le livre XIV des *Annales de Tacite*.

Digitized by Google

l'antique noblesse romaine et avec les philosophes qui formaient une autre élite, celle de la science : les deux noblesses, unies par un commun mépris de la plèbe ignorante et dégradée, avaient fait une étroite alliance sous le drapeau du stoïcisme.

II.

Perse fut stoïcien, et il le fut en néophyte. Il n'avait point étudié le fond même du système, il en connaissait surtout la discipline extérieure et le principe préliminaire, l'étouffement des passions. Ses vers exagèrent donc la doctrine plus qu'ils ne l'approfondissent, et s'en tiennent à ce qui la sépare du vulgaire ; ils servent ainsi, mieux que les écrits des maîtres, à nous faire comprendre les défauts extérieurs par où devait échouer le stoïcisme.

Philosophie élevée, austère, peu accessible et nullement expansive, la sagesse stoïcienne n'avait point d'encouragement pour les profanes. La secte n'était point fermée sans doute, et ne faisait pas acception des personnes ; elle reconnut parmi les sages l'esclave Épictète comme l'empereur Marc-Aurèle. Elle proposait son idéal et promettait le bonheur à qui l'atteindrait. Mais la visée exigeait dès l'abord tant d'études et d'efforts, que bien peu s'y laissaient séduire. Le résultat même, pour le vulgaire, valait-il tant de peines? La pleine satisfaction de soi-même, tel était le suprême point du bonheur promis : n'était-il pas beaucoup d'autres voies, et moins ardues, pour y parvenir? L'affranchissement des passions, moyen et but de la félicité stoïque, n'est point dans les aspirations naturelles de l'homme : c'est le retranchement du perpétuel aliment de l'âme, l'effort sans fin pour contenir un ressort toujours tendu. Le *summum* de la liberté pour le stoïcien est donc la destruction de l'instrument même de cette liberté, la volonté : l'homme est parfait quand il est sous la règle, ou sous le maître qui la personnifie, un mécanisme rigide et inerte, *perinde ac cadaver*. Le sage est tout : il est riche, il est puissant, il est roi, mais il n'est plus lui-même.

Une seule force est surtout développée par le stoïcisme, la résistance : résistance contre soi-même, puis résistance contre les volontés des hommes, mais laquelle? La plus belle et la plus noble assurément, celle de l'intelligence et de la conscience, qui refusent de plier devant l'iniquité ou le mensonge, mais aussi c'est une résistance purement passive, qui livre le corps en refusant l'âme, et dont tout l'effort sera dans une abstention suprême.

L'abstention, ce fut l'attitude de Sénèque devant les projets parricides de Néron, la seule protestation de Thraseas après l'attentat consommé ; enfin, quand le crime les atteignait eux-mêmes, ces sages regardaient venir la mort avec un dédaigneux silence.

Par là, le stoïcisme convenait à une opposition telle que l'opposition

Digitized by Google

pouvait être sous les Césars, consistant à protester au fond de l'âme et à se tenir à l'écart.

Un autre point où pécha le stoïcisme, ce fut dans les rapports du sage avec les autres hommes; il recommande, il est vrai, l'amour de ses semblables; il reconnaît, plus explicitement que le christianisme, l'égalité des hommes. Mais le stoïcien ne prend pas la responsabilité d'autrui; il n'est sage que pour lui-même, et dédaigne les profanes. Rien de populaire dans cette vertu hautaine : le dédain, sentiment stérile, est la seule défense et la seule consolation du sage.

Le stoïcisme convenait donc à merveille à un autre signe de l'opposition sous les Césars, qui fut surtout aristocratique; car s'il n'épousait pas les préjugés de caste, il s'alliait bien avec eux. La vertu ostensible est plus facile au riche qu'au malheureux; puis l'éducation, les exemples des ancêtres, la nécessité de s'observer dans un rang élevé, aidaient à cet art de bien mourir qui fut le triomphe des stoïciens. Mais aussi le stoïcisme n'avait-il que mépris pour l'ignorant, c'est-à-dire le plus souvent pour l'esclave, pour l'affranchi, pour le manœuvre, pour le soldat et le centurion. Et pourtant c'est dans cette foule, avec ses vices et son ignorance, qu'il se retrouvait quelque chose de l'énergie agissante des vieux Romains; c'est elle qu'il eût fallu diriger vers le bien : le véritable successeur du sauvage héroïsme de Brutus et de Cassius, ce ne fut pas un de leurs descendants, ce furent les centurions qui voulurent tuer Néron, l'année même qui suivit la mort de Perse : il faut voir dans Tacite leur indomptable force d'âme (*Ann.* XV, 67, 68).

Mais la vertu stoïcienne, nous l'avons dit, avait plus d'affinités avec l'exclusivisme patricien et l'inflexible discipline des anciens.

L'école des jurisconsultes Sabiniens, attachée au maintien de la tradition en matière de politique et de législation, fut surtout formée par des patriciens et des stoïciens. Ils furent conservateurs jusqu'à l'absurde, jusqu'à la cruauté. L'un des plus illustres, ce Cassius Longinus, que Néron fit tuer pour avoir gardé, parmi les images de ses ancêtres, celle du complice de Brutus (Suét., *Néron*, ch. 37), c'était le même qui dans le sénat avait lutté avec une âpreté féroce contre la pitié populaire pour faire exécuter l'ancienne loi ordonnant le supplice de tous les esclaves d'une maison quand leur maître avait été assassiné : plusieurs étaient sûrement innocents; Néron hésitait; ce fut ce sage qui lui força la main.

Quelle différence entre ces doctrines et cette religion chrétienne du premier siècle, attirante, facile et compatissante! Le stoïcien ne promettait la victoire que sous la condition de l'effort assidû et de la science profonde; il raillait et repoussait quiconque s'attardait en chemin, l'ignorant comme le méchant. Le christianisme était plus joyeux de la brebis égarée que du troupeau fidèle; il accueillait l'ouvrier de la onzième heure comme celui de la première; son juste péchait sept fois

Digitized by Google

par jour, et bien davantage. Il fallait toute une vie pour faire un sage stoïcien, il suffisait d'un bon mouvement pour faire un chrétien, et on ne lui demandait d'autre science que la charité.

Le christianisme n'avait point de dédain pour l'imperfection humaine, mais en tirait ce qu'elle pouvait donner, et c'était souvent plus que la perfection stoïque. Son Dieu, le Dieu des pauvres gens, attirait par sa compassion universelle ; il appelait à lui le pauvre d'esprit parce qu'il était pauvre d'esprit, le malheureux parce qu'il était malheureux : chez le centurion bafoué par les sages, chez le charbonnier, le christianisme allait chercher la seule chose qui lui fût nécessaire, la foi, et cette foi transportait des montagnes.

Ainsi le stoïcisme allait s'isolant chaque jour, tandis que le christianisme faisait sourdement son chemin dans les masses ; au fond, la lutte fut entre les deux tendances d'esprit qu'ils représentaient ; le christianisme fut surtout odieux aux défenseurs de l'aristocratie et des vieilles institutions (Tacite, *Ann.* XV, 44) ; les empereurs qui le persécutèrent le plus âprement furent aussi ceux qui essayèrent de restituer l'ancienne vertu romaine, les Marc-Aurèle, les Décius ; et le pouvoir impérial étant l'ennemi du patriciat, il se formait peu à peu parmi les chrétiens des légendes, comme celle que rapporte Tertullien, Tibère proposant de mettre Jésus au nombre des dieux, et arrêté par l'opposition du sénat.

Les écrits de Perse et de Lucain nous montrent par quels côtés surtout devait être antipathique la doctrine qu'ils représentaient ; dans ces jeunes gens qui s'admiraient mutuellement, faisant fi du gros public, qui embrassaient dans la même haine le despotisme du jour et les anciens chefs populaires, Marius, Catilina et les Gracques, la population mêlée de Rome reconnaissait le patriciat oppresseur d'autrefois. Perse, que sa jeunesse et sa santé restreignaient à ce cénacle de sages précoces, en épousa les aversions. Sénèque, bien que stoïcien, lui fut peu sympathique ; si les faiblesses du précepteur de Néron, dont l'une fut de se prêter à faire négliger la philosophie à son élève, si les faux brillants du style du philosophe furent pour beaucoup, à n'en pas douter, dans cet éloignement, peut-être aussi le caractère égalitaire et démocratique de ses déclamations n'y fut pas étranger.

III.

Les écrits de Perse ont été très diversement appréciés depuis l'antiquité jusqu'à notre époque. Ils furent admirés quand ils parurent. Quintilien dit de lui : « Perse, par un seul ouvrage, a mérité beaucoup de gloire et de la plus vraie ». Martial le loue pareillement :

Sæpius in libro memoratur Persius uno.

Mais à mesure qu'on s'éloigne de son temps, les défauts de Perse, et

Digitized by Google

surtout son obscurité, augmentée par la difficulté plus grande de comprendre les allusions, détournent peu à peu de lui; et depuis saint Jérôme qui jetait les satires au feu, seul moyen de les rendre claires, jusqu'à Bayle et à Mommsen qui le traite de *poëtastre*, l'admiration va décroissant. Boileau a porté ce jugement intermédiaire :

> Perse en ses vers obscurs, mais serrés et pressants,
> Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.

Essayons de faire équitablement la part des défauts et des qualités de notre autenr.

Perse a un défaut capital pour un satirique : il manque d'observation. Il a vécu isolé de la vie ordinaire, et n'en a parlé que par ouï-dire, ou sur quelques exemples à peine entrevus; ses peintures du luxe et de la débauche sont parfois d'une grossièreté qui détonne dans la gravité de son œuvre, elles ne sont pas vivantes. On sent qu'il paraphrase quelque lieu commun de l'école, quelque passage d'Horace. Ce qu'il voit le mieux, c'est le mauvais goût littéraire; quant au vice, il s'en fait une idée quelque peu abstraite, et le déteste par principe.

Ce défaut est aggravé par une certaine affectation de peindre les choses d'un trait, sans les embrasser dans leur ensemble. La plupart des littératures ont deux phases pour la description : dans la première, les idées et les images, comme toutes neuves, s'affirment dans leur ampleur et leur unité puissante; c'est ce qu'on voit dans Homère et dans Virgile; dans la seconde phase, les grandes images étant épuisées, la poésie, qui n'a plus qu'à glaner, cherche ses effets dans des détails qu'elle sait approfondir et curieusement mettre en œuvre; si elle produit des effets d'ensemble, c'est par une accumulation de ces détails vivants et pittoresques : c'est la manière de Juvénal, et de plusieurs romanciers modernes. Les peintures de Perse consistent le plus souvent dans un seul détail, ingénieusement observé et présenté d'une façon piquante, mais qui ne donne pas l'impression d'un tout. C'était là encore un défaut des stoïciens : et la recherche de la finesse, de la sobriété de la distinction en un mot, donnait à leur genre quelque chose de maigre et de pincé que Cicéron reproche à leurs orateurs (1) : disputeurs, précis et subtils, ils n'avaient point cette large éloquence qui saisit les masses.

Perse fut de ceux qui visent à se faire comprendre à demi-mot par un auditoire délicat: de là la pénible attention qu'il faut pour le suivre.

(1) Cicéron, *Brutus*, 30-31. — Quorum peracutum et artis plenum orationis genus scis tamen exile, nec satis populari assensioni accomodutum... Ut omnes fere stoïci prudentissimi in disserendo sint, et id arte faciant, sintque architecti pæne verborum, eidem traducti a disputendo ad dicendum, inopes reperiuntur... Stoïcorum adstrictior est oratio aliquantoque contractior quam aures populi requirunt,

Digitized by Google

Si on ajoute qu'il manque d'unité dans ses compositions, que les sujets ordinaires de ses satires sont de purs lieux communs, que les railleries en sont souvent froides ou sans portée, on aura le secret de l'impatience qu'il a inspirée à beaucoup de lecteurs sévères.

Quelles qualités, à côté de ces imperfections, ont séduit ses contemporains et bon nombre de critiques ?

Il plaît sans doute tout d'abord par l'honnêteté de son inspiration. Mais ce qui frappe le plus en lui, c'est la vigueur et l'originalité de l'expression : les idées les plus banales se transforment en vives images, d'un tour exact et précis; comme l'indique Perse lui-même, l'expression, laborieusement travaillée et resserrée, jaillit exactement moulée sur son objet (*aptius exit*). La pureté et la recherche de la forme, tantôt font ressortir un trait rapide ou la vivacité d'un dialogue, tantôt soutiennent toute l'ampleur d'une période. Perse a mérité que plusieurs de ses vers fussent souvent cités, plusieurs de ses passages imités par d'autres poètes.

Mais faut-il le justifier du reproche d'obscurité, qui lui a été tant adressé ?

L. THÉZARD.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Cours d'éloquence latine de M. Louis HAVET *au Collège de France. — Lettres de Joachim du Bellay*, publiées d'après les originaux, par P. de Nolhac. — *Histoire de la littérature romaine*, par E. Talbot. — *Une excursion au Macalu'ba de Girgenti*, par M. Contejean. — *La constitution de dot dans l'ancienne Grèce*, par G. Barilleau.

On sait que M. Louis Havet a été désigné comme remplaçant de son père dans la chaire d'éloquence latine du Collège de France. Le sujet de son cours est l'Histoire de la prose avant Varron, sujet traité à peu près dans les deux volumes d'A. Berger : *Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron*. C'est justement un travail à refaire : l'ouvrage de Berger, inférieur à sa réputation, n'a jamais été bien au courant de la science, et malgré les améliorations apportées par M. V. Cucheval dans la seconde édition, il demeure encore insuffisant. D'autre part, nul n'est mieux doué et mieux préparé que M. Louis Havet pour entreprendre une pareille tâche ; dans ses livres, qui ont eu, à l'étranger comme en France, un véritable retentissement, dans ses cours à la Faculté des lettres et à l'Ecole des Hautes études, M. L. Havet, grammairien et métricien de première force, a fait preuve d'une rare et solide familiarité avec l'époque si obscure du latin archaï-

Digitized by Google

que ; l'étendue de son savoir et la clairvoyance ingénieuse de son esprit le désignaient pour renouveler un pareil sujet. Sa leçon d'ouverture du 7 décembre 1882, la seule malheureusement qui jusqu'ici ait été imprimée, montre avec quel charme M. L. Havet sait exposer la science et nous fait désirer vivement que le cours tout entier soit publié aussitôt que possible. On me saura gré de détacher de cette leçon le passage suivant qui intéresse la littérature dans son ensemble et qui a été justement remarqué :

Ce qui frappe au premier abord quand on compare les deux peuples classiques, c'est que les Grecs, — si paradoxale qu'une telle proposition puisse paraître aux personnes qui ne connaîtraient pas l'antiquité, — ont produit beaucoup de littérature avant d'écrire, tandis que tout au rebours, et conformément à ce que fait attendre le bon sens vulgaire, les Romains ont écrit d'abord pendant des siècles, puis, seulement au bout de quatre ou cinq cents ans remplis par des travaux de scribes, ont commencé soudain d'avoir des écrivains.

Quand je dis qu'en Grèce la littérature a précédé l'écriture, je ne prétends pas trancher la question de savoir si, au temps de la composition de l'*Iliade*, l'alphabet grec existait ou n'existait pas. Il ne nous serait indispensable d'avoir un avis là-dessus, que si nous étudiions ici certains détails de l'*Iliade*. Quand par exemple Bellérophon, dans ce poème, reçoit la commission perfide de porter la fameuse *tablette pliée*, à l'intérieur de laquelle son ennemi a enfermé des *signes funestes* et des *tracés pernicieux, nombreux* (*Il.* VI, 168-9), il est à croire sans doute qu'il ne s'agit point d'une épître contenant de l'écriture proprement dite, c'est-à-dire la représentation graphique d'un discours. Ces signes, ces tracés ne sont *nombreux* que parce qu'ils sont obscurs. Il leur manque la précision du langage parlé et de ce qu'on entend aujourd'hui par le *langage écrit*. Le traître a dû recourir à une multitude d'images funèbres, comme nous autres modernes, ne pouvant nous faire comprendre par la parole dans un pays étranger, nous varions et multiplions les gestes, et nous nous ingénions en pantomimes ; ses dessins ne sont pas plus des mots écrits qu'un mouvement de la main ou de la tête n'est un mot parlé. Voilà, pour ce petit problème, la solution qui me paraît de beaucoup la plus probable, sans que je me hasarde pour cela à appeler insoutenable la thèse contraire. On peut plaider que les signes sont des caractères d'écriture, et que, s'ils deviennent funestes, c'est par le sens que forme leur assemblage. Le verbe *tracer* peut s'entendre de l'écriture ; et en effet, c'est ce même verbe, γράφειν, qui dans le grec de la période classique signifie *écrire*. Il y a donc là une question délicate, qui pique d'autant plus la curiosité que, peut-être, elle est impossible à résoudre avec une pleine certitude ; seulement cette question, qu'on ne s'y trompe pas, est secondaire et spéciale Que dans notre passage les signes soient des lettres, ou bien que ce soient des dessins, de l'hypothèse adoptée résultent deux aspects bien divers de ce passage ; mais les conséquences ne vont pas plus loin. Admettons pour un moment que le poète ait eu l'idée parfaitement nette d'une lettre au sens moderne, et qu'il l'ait exprimée très clairement pour ses contemporains, il ne s'ensuivra en aucune façon que les hommes d'alors aient eu le moindre soupçon de ce que nous entendons par des livres, des écrivains, des lecteurs. Il ne s'ensuivra pas que l'écriture soit aux yeux du poète un outil de son métier, comme notre écriture est l'outil indispensable d'un journaliste, d'un romancier, d'un poète même. Les auteurs d'alors composaient de tête et faisaient connaître leurs

Digitized by Google

compositions par la récitation chantée. D'autres chanteurs les répétaient, pour les avoir entendues et retenues dans leur mémoire. C'est ainsi que les choses se passent encore de nos jours dans des pays où l'écriture est en usage depuis mille ou deux mille ans. En Basse-Bretagne, par exemple, il y a des chanteurs qui débitent les *gwerziou* le soir, dans les chaumières, comme Demodocus, dans l'*Odyssée*, chante à la veillée du roi des Phéaciens. Les meilleurs sont des aveugles, comme le vieil Homère selon la légende, et ceux qui voient clair ne savent pas lire. On peut affirmer, et ici je n'éprouve aucun scrupule de critique à parler en termes absolus, qu'au temps où l'épopée grecque a pris naissance, c'était une littérature sans contact avec l'écriture. A l'écriture cette littérature ne doit rien. Elle est née, suivant l'expression antique, sur les lèvres des hommes; elle s'est développée, propagée, enrichie, épanouie, variée, disciplinée, harmonisée toute seule ; elle avait produit le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, l'*Iliade*, avant qu'on s'avisât de la saisir toute vivante, de la fixer soudain, de l'immobiliser à jamais dans la raideur et le silence des longues colonnes d'écriture morte.

Je n'ai pas à rechercher ici à quelle date précise et de quelle façon il s'est établi un rapport entre la littérature grecque et l'écriture. Avant que ce rapport existât, la Grèce avait l'*Iliade*, elle avait donc une littérature. C'est tout ce que j'avais besoin de constater aujourd'hui.

Vis-à-vis de la Grèce, Rome nous présente le plus frappant des contrastes. Là, la littérature a été l'une des applications de l'écriture, et encore une application tardive, précédée de toutes celles que réclamait d'abord l'esprit positif d'un peuple également âpre à labourer, à combattre et à plaider. Aussi haut qu'on remonte dans l'histoire de Rome, il semble qu'elle ait connu et pratiqué l'écriture.

(L. Havet, Collège de France,
7 décembre 1882.)

M. Pierre de Nolhac, ancien élève de l'École des hautes études, membre de l'Ecole française de Rome, vient de publier, d'après les originaux, huit lettres de Joachim du Bellay. Grâce au silence des catalogues, elles gisaient ignorées à la Bibliothèque nationale. C'est une heureuse nouvelle pour ceux qui, de près ou de loin, suivent l'histoire de la langue et de la littérature française; j'ajoute qu'elle intéresse Poitiers et le Poitou. Tout ce qui touche à la Pléïade doit trouver ici un écho : notre ville fut un des centres littéraires de la France au seizième siècle; plus d'un, parmi les futurs amis de Ronsard, fit ses études juridiques à l'Université pictave, et c'est en revenant d'étudier le droit à Poitiers que Du Bellay, dans une auberge, sur la route de Paris, vit pour la première fois le grand poète.

L'intérêt qui s'attache à la publication actuelle est d'autant plus vif que l'on ne connaissait jusqu'à ce jour, aucun autographe de J. du Bellay. Il convient d'ajouter que ses lettres nous le découvrent à un point de vue tout à fait nouveau ; elles révèlent un Du Bellay administrateur, gérant le diocèse de Paris au nom de son oncle le Cardinal Toutes cependant ne sont pas étrangères à la littérature ; celles qui sont adressées à Jean de Morel sont pleines d'allusions aux travaux littéraires de l'auteur. Les lettres au Cardinal, en plus du jour imprévu qu'elles

Digitized by Google

jettent sur les occupations administratives de Du Bellay nous font pénétrer profondément dans sa vie et nous le montrent aux prises avec de mesquines et pénibles réalités. Il eut des heures douloureuses, et l'on peut croire que les amertumes et les soucis contribuèrent beaucoup à amener sa fin prématurée.

Dans la préface, M. de Nolhac, en annonçant qu'il a retrouvé les originaux de ces huit lettres, parle modestement de sa « bonne fortune » ; mais ce n'est point par hasard et sans mérite, qu'on met la main, à la Bibliothèque nationale, sur des manuscrits importants, non encore appréciés ; c'est affaire de recherches et de science. Beaucoup de personnes, faisant preuve en cela d'esprit superficiel, s'imaginent que la découverte et la publication d'un manuscrit ne supposent d'autre talent que celui de fureteur ; elles ne soupçonnent pas ce que, en dehors de l'apprentissage paléographique, il faut d'études générales et de connaissances accessoires pour distinguer la valeur d'un manuscrit et pour en tirer tout ce qu'il contient. Ajoutons que M. de Nolhac n'en est pas à son coup d'essai ; ce n'est pas la première fois qu'il met au jour des manuscrits inconnus ou négligés ; les bonheurs de ce genre lui deviennent familiers. C'est ainsi qu'il a su, dès l'année dernière, trouver, à la Bibliothèque nationale, des lettres inédites de Murey, dont le texte va paraître dans les *Mélanges Graux*. Plus récemment, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École Française de Rome*, il publiait, sous le titre : *La Bibliothèque d'un humaniste au* XVI^e^ *siècle*, le catalogue des livres annotés de la main de Muret, en le faisant précéder d'une excellente introduction (1).

La méthode de M. de Nolhac était donc déjà connue. Je n'en relèverai ici que certains points, des plus importants, il est vrai ; c'est d'abord l'exactitude scrupuleuse, l'usage de remonter aux sources, et à toutes les sources, de contrôler, les assertions de seconde main, de reproduire minutieusement l'orthographe et les particularités du texte. Si tous les documents qui intéressent l'histoire de notre langue étaient publiés avec autant de soin, les études d'orthographe et de prononciation auraient enfin une base solide. L'exactitude est, de toutes les qualités intellectuelles, la première, parce qu'elle se confond avec une qualité morale : la conscience.

Mais la valeur philologique du texte, le caractère substantiel et fécond des notes, ne sont pas les seuls mérites qu'il convienne de signaler dans les travaux de M. de Nolhac ; il faut louer le mérite littéraire, le style ferme et pur, encore plus rare de nos jours (bien que ceci ait l'air d'un paradoxe) dans les œuvres littéraires que dans les œuvres scientifiques. Depuis que le mauvais goût, l'amalgame bizarre du précieux et

(1) Je signale en passant la publication, dans ce catalogue, p. 25-27, d'une ode latine inédite de Muret au poète Alberto Lollio de Ferrare.

Digitized by Google

du grossier, la prétention sous toutes ses formes et l'art faux ont fait dans la littérature française une irruption presque générale, il semble que le style simple, sensé et vraiment élégant tende à se réfugier de plus en plus dans les livres des savants. C'est là que se retrouve le bienfait de l'éducation classique, surtout de l'éducation latine, la modération, le sens commun, toutes choses qui ne font point l'affaire de gens plus préoccupés d'étonner et de briller que de laisser une œuvre utile et sincère.

Par son séjour à l'Ecole des hautes Etudes et à l'Ecole de Rome, par son activité laborieuse, par des articles remarqués qui ont paru dans diverses Revues (1), M. de Nolhac se prépare, avec sûreté et pourtant sans lenteur, à nous donner peu à peu une histoire de la philologie à l'époque de la Renaissance, œuvre nécessaire et qui nous fait défaut. A ce titre, le volume des *Lettres de Joachim du Bellay*, édité avec luxe par MM. Charavay frères, et qui peut, au premier abord, paraître surtout un livre de bibliophile, constitue une promesse de plus pour l'œuvre importante que M. de Nolhac est à même d'entreprendre.

M. Eugène Talbot vient de faire paraître chez Alphonse Lemerre une *Histoire de la littérature romaine* qui n'est digne ni de l'auteur, homme de mérite et d'esprit, ni de l'éditeur, connu par tant de bonnes publications. C'est un devoir de mettre nos étudiants en garde contre de pareils livres; celui-ci est très inférieur à la *Littérature romaine* de Pierron, ouvrage médiocre cependant et qui aurait besoin à bien des points de vue d'être renouvelé. Il ne vaut même pas la *Littérature latine* de M. de Caussade, dans laquelle, à travers de graves défauts, on devine du moins l'intention louable de se tenir au courant de la science.

M. Talbot n'a même pas songé à consulter l'*Histoire de la littérature latine* de Teuffel; le livre de Teuffel est loin d'être parfait; mais il est indispensable de le connaître si l'on s'occupe de littérature romaine. On n'a même pas pour excuse qu'il soit écrit en une langue étrangère, puis que la traduction française a paru pour les deux tiers chez Vieweg. Les ouvrages de Bœhr, de Bernhardy, de Nicolaï, que M. Talbot paraît ignorer, n'ont pas été traduits, il est vrai; mais devrait on, de nos jours, s'occuper de littérature latine sans être à même de mettre à profit les travaux allemands, ne fut-ce que pour les critiquer ? D'ailleurs, parmi les sources auxquelles se réfère M. Talbot (préf. p. 7), parmi les noms qu'il cite, on est plus que surpris de ne pas trouver le nom de M. Eugène Benoist, que la gratitude et le bon sens doivent nous faire reconnaître pour le rénovateur des études latines en France. M. Talbot ne tient pas compte davantage des travaux considérables de M. Louis Havet sur le latin archaïque, et s il nomme parmi ses maîtres MM. Egger

(1) Voy. par exemple dans la *Nouvelle Revue* du 15 septembre 1882, *le Dernier amour de Ronsard, Hélène de Surgères.*

Digitized by Google

et Boissier, ses méthodes ressemblent si peu aux leurs qu'on se demande ce qu'il a bien pu leur prendre.

Dans ce livre, sans notes et sans citations, j'ai relevé ça et là quelques erreurs qui m'ont sauté aux yeux. P. 64, M. T. fait naître Lucilius en 148 : il est né en 180. P. 68, il nomme Plaute M. Accius : son vrai nom est *T. Maccius*. P. 75, il dit que le sujet des Ménechmes est emprunté à Ménandre : c'est une erreur, le sujet vient de Posidippe. P. 90 (cf. p. 92), M. T. fait naître Térence en 193 : Térence est né en 185. P. 160, il écrit *Publius Syrus*, alors qu'il est démontré depuis longtemps qu'il faut écrire *Publilius*. P. 199, il attribue l'*Epicedion de Drusus* à Pedo Albinovanus : ce poème, dont on ignore l'auteur, doit être de la seconde moitié du IIe siècle. A la même page, M. T. parle des quatre livres de Tibulle : il ne paraît pas se douter que le IIIe est de Lygdamus et une partie du IVe, de Sulpicie. P. 201, il nomme Properce *S. Aurelius*; Properce ne s'est jamais appelé Aurelius. M. T. nous raconte que Properce est mort à Hispellum (Spello) et qu'on y a retrouvé la pierre de son tombeau : personne ne sait où est mort Properce, mais nul de ceux qui sont un peu au courant des choses n'ignore que la pierre gravée, dont M. T. veut parler et qui se trouve reproduite en tête de l'édition de Burmann, est l'œuvre d'un faussaire. M. T. sait aussi que le IVe livre de Properce avait pour titre *Carmina;* je voudrais bien, de mon côté, savoir dans quel manuscrit ou chez quel auteur ancien M. T. a trouvé ce renseignement. P. 206, M. T. fait de Valérius Caton l'auteur des *Diræ* et de la *Lydia* : ces poèmes ne doivent pas lui être attribués. P. 208, il parle, à propos de Térence, de *vis comica*, expression qu'on ne trouve dans la fameuse épigramme de César qu'en la ponctuant mal et contrairement à l'usage des bons éditeurs; la virgule doit se trouver après *vis*, non après *virtus*. P. 308, M. T. affirme, sans raisons à l'appui, que l'*Etna* est de Lucilius Junior, opinion difficile à soutenir. P. 394, il dit que Rutilius Namatianus, qu'il nomme *Numatianus*, était de Toulouse ou de Poitiers : on ne sait au juste s'il était ou non de Toulouse; mais bien certainement il n'était pas de Poitiers. M. T. écrit Caius, alors qu'il faut écrire *C.* ou *Gaius*. Il est vrai qu'il écrit *Sulla* et *Hadrien* et qu'il dit, p. 143 : Q. Horatius Flaccus, *auquel nous donnons le nom d Horace...* phrase au moins singulière; mais cela ne suffit pas pour que nous trouvions l'auteur au courant des travaux modernes.

De petits livres, écrits aussi légèrement, sont faits pour nous rendre ridicules aux yeux des étrangers lorsqu'ils tombent entre leurs mains. Ils maintiennent les erreurs accréditées par les ouvrages plus anciens qu'ils prétendent remplacer, ils en ajoutent de nouvelles, ils trompent nos étudiants et le public. Tout ce qu'on peut souhaiter, c'est qu'à l'avenir M. T. y fasse des remaniements tels, que la deuxième édition ne ressemble pour ainsi dire en rien à la première.

M. Contejean, professeur de Géologie à la Faculté, vient de publier,

Digitized by Google

dans la Revue scientifique, un article remarquable et très curieux sur une *Excursion au Macaluba de Girgenti* Le savant laisse voir, en plus d'un endroit, le littérateur, et parmi les observations géologiques, on découvre un coin de paysage qui n'est pas sans grâce.

M. G. Barilleau, agrégé à la Faculté de droit de Poitiers, vient de faire paraître une étude sur la *Constitution de dot dans l'ancienne Grèce.* M. Barilleau ne s'est pas contenté de faire œuvre de juriste et de lettré rateur : il s'est appuyé sur des documents épigraphiques, et son travail si intéressant prouve une fois de plus que le meilleur moyen de bien traiter une question spéciale est d'avoir un fonds de connaissances scientifiques d'un caractère général, une vue sur tout ce qui entoure le sujet dont on veut parler.

F. PLESSIS.

PUBLICATIONS RÉCENTES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

En attendant de pouvoir étudier à fond quelques-uns des nombreux écrits relatifs à l'histoire littéraire de la France, qui ont paru dans ces derniers mois, nous croyons qu'une bibliographie sommaire de ces ouvrages ne sera pas inutile aux étudiants.

I OUVRAGES BIBLIOGRAPHIQUES. 1° *Répertoire des travaux historiques contenant l analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l histoire, les monuments et la langue de la France, 1re année, 1881*; Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCLXXXII, in-8° de 1,286 pages. Beaucoup d'ouvrages concernant la littérature française s'y trouvent analysés. Un ample index termine ce premier volume. Les premiers fascicules de 1882 n'ont pas encore paru. Dans quelques années, ce sera un répertoire utile au littérateur comme à l'historien : il est seulement regrettable que les auteurs de cette publication officielle aient mêlé des appréciations à leurs analyses ; ils s'exposent ainsi à être injustes et ils l'ont été dans plus d'un cas, par précipitation. — 2° *Bibliographie des bibliographies* par Léon Vallée; Paris, Terquem, 1883, in-8° de 773 pages. Le plan est trop vaste; on a voulu introduire dans ce dictionnaire, bien fait d'ailleurs, une partie bio-bibliographique, qui présente de nombreuses lacunes. Tel qu'il est, cet ouvrage est indispensable à tous les travailleurs.

II. XVIe SIÈCLE. 1° Nous avons analysé (n° de février) les thèses de M. Pellissier sur les Arts poétiques au XVIe siècle et sur Du Bartas. — 2° *La tragédie française au XVIe siècle* (1550-1600), par Emile Faguet;

Digitized by Google

Paris, Hachette, 1883, in-8° de 397 pages. Nous ne connaissons cet ouvrage que par l'annonce du *Journal de la Librairie* (n° du 9 juin 1883) : mais le nom de l'auteur nous en garantit l'importance. — 3° *Étude historique et littéraire sur Agrippa d'Aubigné*, parE. Réaume, Paris, Belin, 1883, in-8°.

III. XVII^e SIÈCLE. 1° *Quomodo Cornelius noster Aristotelis poeticam sit interpretatus*, thèse latine par M. Jules Lemaître ; Paris, Hachette, 1882, in-8° de 74 pages. Étude un peu superficielle, mais agréablement écrite. — 2° *La comédie après Molière et le théâtre de Dancourt*, par le même ; Paris, Hachette, 1882, in-12 de 247 pages. La première partie contient des pages sur Molière tout à fait originales pour le fond et pour la forme. La seconde est une série d'analyses fines et vives des comédies de Dancourt. Ce livre est une protestation contre les abus de l'école érudite ; autrement, on ne pourrait s'expliquer le manque absolu de renseignements biographiques et bibliographiques. — 3° *Valentin Conrart et son temps*, par Auguste Bourgoin ; Paris, Hachette, 1882, in-8°. — 4° *Le romantisme des classiques*, par Emile Deschanel ; Paris, Calmann Lévy, 1883, in-12. Tous les journaux ont analysé ce livre. — 5° *Nouvelles études critiques sur l'histoire de la littérature française*, par Ferdinand Brunetière (Les Précieuses, Bossuet et Fénelon, Massillon, etc.) ; Paris, Hachette, 1882, in-16. M. Brunetière applique avec zèle les théories de M. Nisard. — 6° *Les grands écrivains de la France, J. de la Fontaine*, nouvelle édition par M. Henri Régnier, tome 1^er ; Paris, Hachette, 1883, in-8° de CCXXII-471 pages. Ce volume comprend, outre les cinq premiers livres des fables, une notice sur La Fontaine, qui rectifie quelques erreurs de Walckenaer, mais sans apporter beaucoup de faits nouveaux. Le style de cette notice manque de la précision et de l'élégance qui distinguent à un si haut degré les pages écrites par feu Despois pour le *Molière* de la même collection. Le commentaire des Fables reproduit trop souvent le ton un peu suranné de la vieille critique universitaire et laudative. — 7° *Rotrou, Théâtre choisi*, éd. F. Hémon ; Paris, Laplace et Sanchez, 1883, in 12 ; avec une instructive notice sur Rotrou.

IV. XVIII^e SIÈCLE. 1° *Dernières années de Madame d'Epinay*, par Lucien Perey et Gaston Maugras ; Paris, Calmann Lévy, 1883, in-8°. — 2° *Rivarol et la société française pendant la Révolution et l'émigration*, 1753-1801, études et portraits historiques et littéraires, par M. de Lescure ; Paris, Plon, 1883, in-8°. Compilation diffuse et superficielle. — 3° *Marivaux, sa vie et ses œuvres*, par Gustave Larroumet, ouvrage couronné par l'Académie française ; Paris, Hachette, 1882, in-8° de 640 pages. C'est une véritable histoire littéraire de la première moitié du XVIII^e siècle. Nous y reviendrons. — 4° *L'éloquence politique et parlementaire en France avant 1789*, par Charles Aubertin ; Paris, Belin, 1882, in-8°. Ce livre sobre et bien informé apprendra beaucoup aux can-

Digitized by Google

didats aux licences et aux agrégations. Rappelons en même temps aux étudiants l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, du même auteur ; Paris, Belin, 1876-1880, 2 vol. in-8°. La *Romania* (VI, 454; IX, 316) a relevé avec âpreté un certain nombre d'erreurs matérielles dans ces deux gros volumes si pleins de faits : les étudiants les rectifieront sur leur exemplaire en attendant que l'auteur les rectifie lui-même dans une seconde édition, que nous appelons de tous nos vœux. Quoi qu'en dise la *Romania*, c'est là un manuel excellent pour les professeurs et les élèves. M. Aubertin n'a pas eu d'autre ambition que de vulgariser avec clarté les récentes découvertes sur le moyen âge : sauf en quelques passages, il y a pleinement réussi. D'ailleurs, son histoire est la seule complète.

Signalons en terminant un manuel de littérature pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, *Premières leçons d'histoire littéraire*, par Alfred Croiset, R. Lallier, Petit de Julleville ; Paris, Masson, 1883, in-12 de 318 pages. Cet excellent résumé sera utile aux professeurs de nos lycées, en attendant l'histoire complète des littératures grecque, latine, française que nous promettent les mêmes auteurs.

F. A. A.

Additions et corrections à l'article sur les *Fouilles de Sanxay*, du numéro de juillet.

1° Une erreur de composition a confondu avec la note 3, p. 244 et suiv. une citation empruntée aux manuscrits de dom Fonteneau. Elle doit être placée à la suite de la note 1, p. 249.

2° L'hypothèse de l'identification possible de *Ratiatum* avec *Sanciacum*, émise p. 247, note 2, doit être écartée. Il faut prendre au pied de la lettre l'affirmation de Strabon (lib. IV, 2, p. 190) qui donne la Loire pour limite aux tribus des Namnètes et des Pictons. L'existence d'un *pagus Ratiatentis* presque aux portes de Nantes est dûment constatée (V. VALOIS, *Notitia Galliarum*, p. 450 et MÉNARD, *Essai topograph.*, p. 274 et suiv.) par des documents d'antiquité respectable. La ville de Ratiatum citée par Ptolémée en était la capitale.

J.-A. H.

Digitized by Google

Quelques mots sur une brochure : **La question de Sanxay.**

On me remet à l'instant une brochure qui a la prétention de répondre aux observations que nous a suggérées la lecture du *Mémoire archéologique* du R. P. de la Croix. Elle commence par une bordée d'injures auxquelles on n'a même pas su donner la vraisemblance. Elle continue par un enchevêtrement de sophismes qui, sans en entamer une seule, confirment toutes nos opinions sur le savoir du jésuite archéologue et sur l'origine vraie de sa découverte; elle se termine par un trait d'esprit qui vise à être insolent et qui est simplement ridicule.

Nous ne ferons pas à l'archiviste de Niort, substitut du Révérend Père pour ce travail peu honorable, l'honneur d'une réclame en dissertant avec lui.

De son opinion sur notre compte, nous n'en avons cure. En attendant que nos faibles succès égalent les siens, en attendant surtout qu'il ait désappris certains gros mots, certains procédés de discussion qui sentent l'homme mal élevé, certains airs de bravache qu'il s'est donnés pour la circonstance, nous allons une fois pour toutes préciser, pour ceux de nos lecteurs qui tomberaient sur sa prose niortaise, les points essentiels de la question qu'il a pris à tâche de dissimuler sous la faconde sophistique; puis nous laisserons ces messieurs clabauder à leur aise sur le terrain des personnalités grossières, où ils se sentent plus solides que sur celui des témoignages historiques et des textes.

1° Le défenseur du P. de la Croix a-t-il réussi à prouver contre nous que le savoir qui s'étale dans le *Mémoire archéologique* n'est pas hors de proportion avec l'importance de l'exhumation de Sanxay et celle des prétentions de son auteur? Il nous dit seulement que le Révérend a gardé par-devers lui, pour plus tard, le meilleur de son bagage. Franchement, il nous était difficile de le juger sur ce que nous ne connaissions pas, sur ce que l'on ne connaîtra peut-être jamais.

2° A-t-il rétabli dans César, Strabon et Lucain les affirmations que le P. de la Croix leur prêtait gratuitement, ou si la chose était par trop malaisée, a-t-il atténué du moins ses contre-sens, quand il traduit *Druides* par *Gaulois*, *religion* par *politique*, etc. ?

3° A-t-il apporté un seul texte ancien qui justifie l'absurde hypothèse de villes entières construites uniquement pour des réunions périodiques dans la Gaule romaine ou ailleurs ?

4° A-t-il trouvé dans les ruines de Sanciacum les enseignes des fameuses hôtelleries et de ce non moins fameux lupanar, imaginés sur la seule donnée de fondations qui dépassaient à peine le niveau du sol ?

5° A-t-il démontré que Herbord est un nom de lieu celtique ou gallo-romain; a-t-il déterré quelque antique document où le nom de ce hameau soit prononcé ?

Digitized by Google

6° A-t-il infirmé en quoi que ce soit les conclusions que nous avons tirées de la charte du chapitre de Saint-Hilaire de l'année 939 où Sanciacum viguerie apparaît avec son nom manifestement gallo-romain? Nous le prévenons que nous venons de mettre la main sur un Sanciacum en Gaule au VIe siècle, patrie d'un homme célèbre qui fut précisément un gallo-romain. Nous en gardons la surprise pour la rentrée prochaine.

7° A-t-il établi enfin que les procès-verbaux de la Société des Antiquaires du mois de Mars 1865 sont aussi fantaisistes que les trois textes (les seuls!) invoqués par le P. de la Croix en faveur de sa théorie des lieux d'assemblée; et par conséquent que le Révérend a, non pas *découvert* comme on voulait nous le faire croire par un système combiné de réticences calculées et de réclames à outrance, mais *déblayé* Sanciacum : ce qui n'est pas la même chose?

Si la brochure de l'archiviste ne fait rien de tout cela, à quoi servira-t-elle? A affirmer que M. de la Croix est le seul archéologue et l'archiviste niortais son prophète? On nous l'avait dit assez pour qu'il n'y ait même plus aucun intérêt à le contester. A stéréotyper les éclats de rage furieuse dont le Révérend remplit les rues et les places de Poitiers, depuis la publication de notre article? Nous ne voyons pas ce que la question des fouilles de Sanxay y peut gagner; mais nous voyons fort bien, par exemple, ce que la dignité du Révérend y perd dans l'estime des gens intelligents et bien élevés de tous les partis.

Puisque M. de la Croix et son défenseur invoquent à tout propos les attestations modernes décernées à leurs idées par la complaisance des uns et l'ignorance des autres ce qui est plus facile que de trouver des témoignages contemporains des faits, nous les engageons à méditer la lettre suivante, que nous avons reçue au lendemain de notre article :

« Mon cher Confrère,

» J'ai reçu et lu avec un vif intérêt *votre protestation contre l'empirisme en archéologie*. Vous m'affranchissez ainsi d'un véritable cauchemar. Sans avoir eu le temps de me faire une opinion personnelle sur les ruines de Sanxay, je regimbais *contre l'hypothèse absolument imaginaire d'une sorte de localité parlementaire pour la tenue des prétendus comices du peuple picton;* je n'admettais pas davantage la conjecture de l'existence d'un établissement balnéaire en un point où les sources thermales font complètement défaut.

» *Avec l'indication, que vous soulignez si bien, d'une bourgade du nom de Sanciacum dont l'identification avec Sanxay ne saurait être douteuse, le temple, le théâtre et les bains récemment dégagés s'expliquent naturellement.* »

Digitized by Google

Cette lettre, qui dans sa concision nous donne raison sur tous les points touchés dans notre article, est de M. Castan, membre correspondant de l'Institut, l'éminent archéologue franc-comtois qui a découvert et expliqué le Capitole avec le théâtre de Vesontio et écrit dans les Mémoires de la Société archéologique de France et dans ceux de la Société d'Emulation du Doubs, vingt chefs-d'œuvre de science solide et d'ingénieuse érudition. Que M. B. continue d'imprimer sur ses brochures cette ineffable mention, transportée du domaine de la théologie dans celui de la science : *seul ouvrage autorisé par le P. de la Croix* ; qu'il continue de faire fonctionner avec le Révérend, le système d'admiration réciproque qui leur réussit si bien : nous nous contentons du suffrage de M. Castan.

J.-A. HILD.

P.-S. — Un journal de la localité, renchérissant encore sur les injures que l'archiviste nous adresse sous la dictée du révérend Père, y ajoute des épithètes particulièrement malsonnantes du même style, et fait à un passé qui remonte à quinze ans, que nous n'avons jamais caché parce que nous n'avons pas à en rougir, des allusions venimeuses. Et voilà comment M. de la Croix prouve qu'il est archéologue ! Décidément nous pouvons laisser là les fouilles de Sanxay et leur auteur. Il est désormais un homme coté : sa valeur scientifique est établie, il vient de nous donner sa mesure morale.

Avis. — Le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers* ne doit paraître ni en Septembre, ni en Octobre. Le prochain Numéro paraîtra le 15 Novembre.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie de MARCIREAU & Cie

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Les conférences de la Faculté des lettres ont commencé le samedi 3 novembre. L'ouverture des cours aura lieu le mardi 4 décembre.

Les examens de baccalauréat se font, dans la session de novembre, suivant l'ancien système, par séries successives. 391 candidats se sont fait inscrire : 123 pour la 2e partie et 268 pour la 1re partie. La session ouverte le 7 novembre sera close le 28 du même mois.

Les examens de licence commenceront le mercredi 28 novembre, à 7 heures du matin, par la composition latine.

Nous croyons être utiles à nos lecteurs en reproduisant les sujets de compositions donnés, dans les sessions de juillet et de novembre, aux examens de baccalauréat et de licence.

BACCALAURÉAT.

Session de juillet.

(Compositions faites le même jour dans les huit chefs-lieux du ressort académique).

DEUXIÈME PARTIE.

Dissertation philosophique. — Faire la part de la vérité et de l'erreur dans la philosophie de Descartes.

Composition scientifique. — 1° Démontrer que tout polygone régulier est inscriptible dans un cercle. — Calculer la surface d'un hexagone régulier inscrit

Digitized by Google

dans un cercle dont le rayon est de 2 mètres, et le volume d'une pyramide qui aurait pour base cet hexagone et pour hauteur 9 mètres.

2° Vaporisation dans le vide. Vapeurs saturantes et non saturantes. Tension maximum des vapeurs. Sa mesure.

PREMIÈRE PARTIE.

Composition française. — Lettre de Huet à La Fontaine. — En 1687, La Fontaine avait envoyé au savant Huet, alors évêque de Soissons, un Quintilien de la traduction d'Orazio Toscanella, en accompagnant ce don d'une épitre en vers où il se proclamait le disciple des anciens, et où il exprimait le regret d'avoir autrefois « pris pour son maître » Malherbe qui « pensa le gâter. » A la fin, dit-il, grâce aux Dieux

Horace, par bonheur, me dessilla les yeux.

Quoique son imitation ne fût pas un esclavage, les anciens, d'après lui, étaient les seuls maîtres :

Art et guides, tout est dans les Champs-Élysées.

Vous ferez la réponse de l'évêque de Soissons à La Fontaine.

1° Il le remercie du don de la traduction de Quintilien, et le félicite de son admiration pour les anciens.

2° Mais est-il vrai que tout l'art et tous les guides soient dans les Champs-Élysées? La France ne produit-elle pas de beaux génies dans tous les genres littéraires ?

3° La Fontaine lui-même, avant de se vouer au culte des Grecs et des Romains, n'a-t-il pas aimé et suivi d'illustres modernes ? Sa poésie n'est-elle pas souvent imitée des grands écrivains du XVI^e^ siècle, de ce Marot et de ce Rabelais qu'il appelait jadis, avec une familière amitié, maître Clément, maître François? Quoique Huet soit un partisan des anciens, il souhaite que La Fontaine retrempe encore son génie à ces sources si françaises.

Version latine. — Nostri exercitus unde nomen habeant vides ; deinde qui labor et quantus in agmine : ferre plus dimidiati mensis cibaria, ferre si quid ad usum velint, ferre vallum ; nam scutum, gladium, galeam in onere nostri milites non plus numerant quam humeros, lacertos, manus. Arma enim membra militis esse dicunt ; quæ quidem ita geruntur apte, ut, si usus fuerit, abjectis oneribus, expeditis armis ut membris pugnare possint. Quid ? exercitatio legionum, quid? ille cursus, concursus, clamor, quanti laboris est ! Ex hoc ille animus in præliis paratus ad vulnera. Adduc pari animo inexercitatum militem; mulier videbitur. Cur tantum interest inter novum et veterem exercitum, quantum experti sumus? Ætas tironum plerumque melior, sed ferre laborem, contemnere vulnus consuetudo docet. Quin etiam videmus ex acie efferri sæpe saucios et quidem rudem illum et inexercitatum, quamvis levi ictu, ploratus turpissimos edere; at vero ille exercitatus et vetus ob eamque rem fortior, medicum modo requirit a quo obligetur. Gladiatores, aut perditi homines, aut barbari, quas plagas perferunt ! Tantum exercitatio, consuetudo valet !

Digitized by Google

THÈME ANGLAIS.

Les Grecs vendent tout ce qu'ils peuvent, d'abord pour avoir de l'argent, ensuite pour le plaisir de vendre. En France, si vous proposiez à un ouvrier de lui acheter son habit, il vous répondrait, en enfonçant ses mains dans ses poches : « Mon habit n'est pas à vendre. » En Grèce, arrêtez un bourgeois à la promenade et demandez-lui s'il veut vendre ses souliers. Pour peu que vous en offriez un prix raisonnable, il y a dix à parier contre un qu'il s'en retournera nu-pieds à la maison. Dans nos voyages, nos hôtes nous vendaient le vin de leur cave, le pain de leur four et les poules de leur poulailler.

THÈME ALLEMAND.

Nous sommes à Paris depuis un mois, et nous avons toujours été dans un mouvement continuel. Il faut bien des affaires avant qu'on soit logé, qu'on ait trouvé les gens à qui on est adressé, et qu'on se soit pourvu des choses nécessaires. A Paris, les maisons sont si hautes qu'on jurerait qu'elles ne sont habitées que par des astrologues. Tu juges bien qu'une ville bâtie en l'air, qui a six ou sept maisons les unes sur les autres, est extrêmement peuplée ; et que, quand tout le monde est descendu dans la rue, il s'y fait un bel embarras.

Session de novembre.

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE.

1. Nos sens nous font-ils connaître le monde extérieur tel qu'il est réellement ?

2. L'Ecole positiviste en France : ses principaux représentants, ses doctrines, son influence.

COMPOSITION SCIENTIFIQUE.

Divisibilité des nombres par 2, par 5, par 3, par 9.

Description de la fleur.

Un tronc de cône a pour bases des cercles dont les rayons sont respectivement 7^m et 3^m et pour hauteur 4^m ; calculer la surface totale de ce tronc de cône.

Réflexion de la lumière sur les miroirs sphériques concaves. — Formation des images.

COMPOSITION FRANÇAISE.

1. Quelle différence y a-t-il entre l'héroïsme du Cid, celui d'Horace et celui de Polyeucte ?

Digitized by Google

2. On sait que Louis XIV, non sans arrière-pensée de vanité personnelle, désigna Boileau et Racine, deux poètes que ni la tournure de leur esprit, ni la nature de leurs travaux antérieurs n'avaient préparés à cette tâche, pour être ses historiographes et l'accompagner à ce titre dans ses campagnes. On supposera que Chapelle, esprit aimable et sceptique, ami commun des deux poètes, les félicite de cette distinction, les plaisante agréablement sur leurs fonctions nouvelles, et tout en rappelant le mot de Quintilien : que « l'histoire est une sorte de poème en prose », les engage, dans l'intérêt de la vérité, à ne pas trop confondre les deux genres, et, dans celui de la poésie, à n'écrire l'histoire qu'à leurs moments perdus.

LICENCE.

Session de Juillet.

Epreuves communes et licence ès lettres.

Composition latine.

Quæ præcipuæ fuerunt causæ cur tragædia comædiaque, Augusti ætate, non sicut cetera litterarum genera floruerint? Horatium inde epistolarum ad Augustum et Pisones materiam traxisse demonstrabitis.

Composition française.

Boileau dit, dans sa neuvième réflexion critique sur Longin : « Le mot de *genisse* en français est fort beau, surtout dans une églogue; *vache* ne s'y peut souffrir. *Pasteur* et *berger* y sont du plus bel usage; *gardeur de pourceaux* ou *gardeur de bœufs* y seraient horribles » Vous rechercherez pourquoi cette distinction entre les termes nobles et les termes bas fut si marquée au XVII^e^ siècle; vous montrerez qu'elle se trouve en germe dans les théories et les récits de la Pléiade et qu'elle a été accentuée par l'influence des doctrines cartésiennes et spiritualistes sur l'esprit de nos grands écrivains classiques. Enfin vous ferez voir brièvement quel tort l'abus de cette distinction a causé à notre langue.

Thème grec.— Morceau de Platon.

Grammaire.— Analyser, au point de vue de la syntaxe, les phrases suivantes. — Comparer, s'il y a lieu, l'usage de Tite-Live avec celui des autres écrivains latins. T.-Liv., I, 39, 1.

Eo tempore in regia prodigium visum eventuque mirabile fuit : puero dormienti, cui Servio Tullio fuit nomen, caput arsisse ferunt multornm in conspectu. Id., 40, 7 :

Unus rem ex compositò orditur : dum intentus in eum se rex totus averteret, alter elatam securim in caput dejecit relictoque in vulnere telo ambo se foras eiciunt.

Métrique. — Scander les vers suivants; expliquer les particularités de prosodie ou de métrique qui peuvent s'y rencontrer.

Per oppressionem ut hanc mi eripere postulet.
Quod si intelligeret; quam stetit olim nova...
Quid primas partes qui aget, is erit Phormio.
Salve. — Salutem nil moror. Opta ocius.

Digitized by Google

LICENCE HISTORIQUE. — *Composition d'histoire moderne.* — Introduction de la civilisation en Germanie.

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE. — Description des côtes de la Méditerranée de Marseille à Nice.

COMPOSITION D'HISTOIRE ANCIENNE. — Exposer les relations de Cicéron et de César.

LICENCE PHILOSOPHIQUE. — 1° Les objections contre la liberté.

2° Rapports de la philosophie de Kant avec celle de Hume.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 1re SÉRIE (du 15 novembre au 15 décembre).

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE. — Cicero oratoris gravi dignum nomine eum pronuntiavit « *qui, quæcumque res inciderit, quæ sit dictione explicanda, prudenter et composite et ornate et memoriter dicat, cum quadam actionis etiam dignitate* ». (de orat. I, 15.) Monstrandum et illustribus antiquorum oratorum exemplis confirmandum, neque totam neque præcipuam eloquentiæ vim definitione hac contineri.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Expliquer cette pensée de Pascal (Ed. Havet, VII, 1): « A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux. Les gens du commun ne trouvent pas de différence entre les hommes ».

SUJET DE GRAMMAIRE : (Licence et agrégation). — Comparer l'usage du génitif en grec et en latin.

QUESTION DE MÉTRIQUE. — La strophe saphique à Rome.

VERS LATINS. — Allégorie de Psyché et de l'âme humaine, d'après *La mort de Socrate*, de Lamartine.

Thème grec (Licence et agrégation).

MORT DE CODRUS.

Sous le règne de Codrus, une disette s'étant fait sentir dans le Péloponèse, les Péloponésiens résolurent de marcher contre Athènes, d'en chasser les habitants, et de partager entre eux le pays. Ils envoyèrent d'abord à Delphes pour demander au Dieu s'ils prendraient la ville. Le Dieu leur ayant répondu qu'ils la prendraient s'ils ne tuaient point Codrus qui en était roi, ils se mirent en marche. Cet oracle vint à la connaissance de Cléomantis de Delphes, qui en donna secrètement avis aux Athéniens.

Les rois étaient alors si généreux qu'ils aimaient mieux mourir pour le salut de leurs sujets que de survivre à leur patrie, et de passer dans une terre étrangère. On raconte que Codrus ordonna aux Athéniens d'observer le moment de sa mort. Il prend un habit de mendiant afin de tromper les ennemis,

Digitized by Google

sort de la ville, se mêle à la troupe de ceux qui ramassaient des branches d'arbres, et se met à en ramasser aussi devant la ville. Deux hommes sortis du camp ennemi s'étant approchés de lui, et lui ayant demandé ce qui se passait dans la ville, il se jeta sur l'un d'eux avec sa faucille et le tua ; mais l'autre, irrité de cette action, et prenant Codrus pour un mendiant, tua ce prince d'un coup d'épée.

LICENCE ET AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

1. De l'idée de matière dans la philosophie antésocratique.
2. Quel est l'objet de la philosophie ?

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — CICÉRON, *Epist. ad Famil.* V, 12; Multam casus nostri varietatem... Nec minus est Spartiates Agesilaus. (Lettre à l'historien Lucceius).

THÈME LATIN. — MOLIÈRE, *Préface des Fâcheux :* Jamais entreprise au théâtre... un qu'il condamne.

LICENCE HISTORIQUE. — Histoire du moyen âge. — Rôle politique des Etats-généraux de 1413, 1439, 1468 et 1484.

AGRÉGATION D'HISTOIRE. — Les tribunaux à Athènes au temps de Solon.

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

Das Krokodil, der Tiger und der Wandersmann.

Auf einem schmalen Wege, wo zur rechten Hand ein hohes Gebirge emporstieg, und zur Linken der Ganges floss, ging ein Wanderer. Ploetzlich sah er vom Berge herab einen grimmigen Tiger auf sich zueilen : um ihm zu entgehen, wollte er geradezu in den Strom sich stürzen und durch Schwimmen sich retten, so gut er konnte, als aus diesem ein Krokodil emporfuhr. « O ich Elender ! rief der arme Wanderer : wohin ich blicke, ist der gewisse Tod. » Voll unaussprechlicher Angst sank er bei diesen Worten zu Boden. Der Tiger, schon hart an ihm, that einem jaehen Sprung, und fiel dem Krokodil in den Rachen.

Auch in der hoechsten Gefahr verzweifle nicht ! Oft dient zu deiner Erhaltung, was im ersten Augenblicke deines Untergangs Vollendung schien.

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Thème allemand.

Le lever du soleil.

On le voit s'annoncer de loin par les traits de feu qu'il lance au-devant de lui. L'incendie augmente, l'orient paraît tout en flamme : à leur éclat on attend l'astre longtemps avant qu'il se montre; à chaque instant on croit le voir paraître : on le voit enfin. Un point brillant part comme un éclair, et remplit aussitôt tout l'espace ; le voile des ténèbres s'efface et tombe ; l'homme reconnaît son séjour, et le retrouve embelli. La verdure a pris, durant la nuit, une vigueur nouvelle ; le jour naissant qui l'éclaire, les premiers rayons qui la dorent, la montrent couverte d'un brillant réseau de rosée, qui réfléchit à l'œil la lumière et les couleurs.

Digitized by Google

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Thème anglais.

Les Francs étaient une puissante peuplade germanique, ou plutôt une association de peuplades qui à la dissolution de l'empire romain s'emparèrent de la Gaule, à laquelle ils donnèrent leur nom. Ils étaient les conquérants et les maîtres, honorablement distingués des Gaulois et des Romains dégénérés, au milieu desquels ils s'établirent, par leur indépendance, leur amour de la liberté et leur mépris du mensonge; ils avaient, en un mot, les vertus qui appartiennent à une race victorieuse et dominante au milieu d'un peuple inférieur et conquis. Leur nom, dans l'origine, n'indiquait qu'une distinction nationale, mais il en vint à indiquer une distinction morale, et l'épithète de *franc* s'appliqua à tout homme doué de certaines qualités supérieures.

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version anglaise.

Language is full of instruction, because it is the embodiment, the incarnation, if I may so speak, of the feelings and thoughts and experiences of a nation, yea, often of many nations, and of all which through long centuries they have attained to and won. It stands like the pillars of Hercules, to mark how far the moral and intellectual conquests of mankind have advanced, only not like those pillars, fixed and immovable, but ever itself advancing with the progress of these. The mighty moral instincts which have been working in the popular mind have found therein their unconscious voice; and the single kinglier spirits that have looked deeper into the heart of things, have oftentimes gathered up all they have seen into some one word which they have launched upon the world, and with which they have enriched it for ever.

Programmes des Cours et Conférences de la Faculté des Lettres [1]

I.

Philosophie.

Professeur, M. ARREN, doyen.

Chargé de conférences, M. BRUN, agrégé de philosophie, professeur au lycée de Poitiers.

(1) En publiant ce tableau de nos Cours et Conférences, qui était arrêté dès le mois d'août dernier, nous avons conservé le nom et le programme de M. Guibal, bien que ce professeur ait été tout récemment transféré, sur sa demande, à la Faculté d'Aix. Tous les Membres de la Faculté ont vivement regretté le départ de leur excellent et éminent collègue, qui était en même temps l'un des plus actifs et des plus distingués rédacteurs du *Bulletin de la Faculté*.

Digitized by Google

Cours public.

Le professeur se propose d'étudier les *Dialogues de Platon.* Comme introduction et comme conclusion à cette étude, il exposera les principaux systèmes philosophiques antérieurs à Platon, et suivra les destinées de l'Académie jusqu'à ce qu'elle cesse d'être une école distincte. Le cours sera donc divisé ainsi qu'il suit :

Philosophie avant Socrate (5 leçons). — Méthode et doctrine de Socrate (2 leçons). — Vie de Platon ; authenticité de ses écrits (2 leçons). — Analyse critique des Dialogues ; rapprochements avec les doctrines modernes (18 leçons). — Les diverses Académies jusqu'à Antiochus (3 leçons). (*Nos I, II et IV du programme d'Histoire de la philosophie*).

Conférences.

Conférences de M. ARREN : le *lundi*, explication des auteurs philosophiques ; le *mardi*, les nos VIII et IX du programme de la licence : « La matière et l'esprit ; scepticisme et idéalisme. »

Conférences de M. Brun : le *mardi*, histoire de la philosophie. 1er *semestre :* Scolastique et Renaissance. 2e *semestre* : Bacon et Descartes. — Le *vendredi*, les nos VII et X du programme de la licence : « Le bien. — Le devoir. — La vertu. — Dieu. »

Les candidats à la licence philosophique, résidant à Poitiers, auront, par semaine 1 cours et 4 conférences de philosophie. Les conférences comprennent, outre l'enseignement du professeur, des expositions et leçons faites par les élèves et la correction des devoirs.

Le jeudi de chaque semaine, MM. Arren et Brun feront de plus, alternativement, une conférence de licence et d'agrégation, destinée spécialement aux candidats de l'extérieur. Cette conférence aura pour objet la préparation des thèses d'agrégation, l'étude des principales questions du programme de la licence, et la correction des dissertations.

Deux élèves de la conférence, MM. Pasquet (session de novembre) et Delarue (session de juillet) ont été reçus en 1883-1884, licenciés de philosophie.

Histoire.

Professeur, M. GUIBAL.

Maître de conférences, M. BARDINET.

Cours (fermé).

Le professeur se propose de traiter, dans un cours particulièrement consacré aux candidats à la licence, l'histoire de l'empire romain de-

Digitized by Google

puis le commencement du Principat jusqu'à la mort de Théodose (29 ans av. J.-C. à 395 ap. J.-C.). — (*Nos VIII, IX et X du programme d'Histoire ancienne*)

Sans négliger l'histoire extérieure, il insistera tout particulièrement sur les institutions politiques, les mœurs, les idées, les croyances religieuses.

L'organisation du pouvoir central, le manque de sincérité de la révolution politique accomplie par Auguste, et l'absence d une loi fixe de succession, les transformations que subit l'autorité impériale depuis les Césars jusqu'aux seconds Flaviens, la constitution, l'effectif et la distribution de l'armée, l'administration des provinces, les institutions municipales seront étudiées avec soin.

Plusieurs leçons seront consacrées à l'opposition et aux vieux partis.

Influence des doctrines stoïciennes.

Les mœurs, les arts, le théâtre, les jeux du cirque, l'opposition morale de Rome et des provinces, l'action salutaire exercée par les provinces sur Rome, le réveil de la foi polythéiste sous les Antonins seront également l'objet d'une série d'entretiens que le professeur terminera par l'histoire de l'origine des progrès et des transformations de l'Église chrétienne depuis son origine jusqu'au concile de Nicée.

Conférences.

Conférences de M. Guibal. Le nombre et l'objet des conférences seront déterminés par les besoins du service. Le professeur s'engage à en faire au moins deux par semaine.

Conférences de M. Bardinet (1er semestre) : le *mardi*, les nos VI et VII du programme d'histoire ancienne. — Principales sources de l'histoire romaine. — Les rois. — La République jusqu'à la fin des guerres puniques. — De la fin des guerres puniques à la bataille d'Actium. — Le *mercredi*, les nos I, II, III, IV et V de l'histoire du moyen âge. L'Europe de la fin du IVe siècle à la fin du VIe siècle. — Les Mérovingiens. — Les Carlovingiens. — Les Capétiens jusqu'à la mort de Saint-Louis. — Histoire de l'Église depuis le Ve siècle jusqu'à la fin du XIIIe siècle. — Les Croisades. — Histoire de l Allemagne depuis le traité de Verdun jusqu'en 1250. — Le *samedi*, géographie physique de l Europe.

Les candidats à la licence historique, résidant à Poitiers, auront, par semaine, un cours et cinq conférences d'histoire.

Le jeudi de chaque semaine, MM. Guibal et Bardinet feront de plus, alternativement, une conférence d'agrégation et de licence, destinée spécialement aux candidats de l'extérieur.

L'année dernière, cinq professeurs ont suivi la conférence d'agrégation du jeudi. L'un d'eux, M. Didier, chargé de cours au lycée de Poitiers, a été reçu agrégé d'histoire et de géographie, au concours de 1883.

Digitized by Google

Littérature et Institutions grecques.

Professeur, M. HANRIOT.

Cours public (1er et 2e semestre).

Le cours de littérature grecque est partagé en deux années, dont l'une est consacrée à la Poésie grecque, l'autre à la Prose. Tous les numéros du programme de licence sont ainsi vus successivement dans le cycle biennal. En 1883-1884, le professeur s'occupera de la poésie et étudiera en même temps quelques points importants des Institutions grecques. Les questions qu'il se propose de traiter seront réparties ainsi qu'il suit entre les 30 leçons de l'année :

1er *semestre* — De la poésie grecque en général (1 leçon). — Les origines. Homère (Iliade) : 3 leçons. — Homère (Odyssée). Les Cycliques (2 l.) — Hésiode, Gnomiques (2 l.) — Notions sur la religion des Grecs (2 l.) — Les lyriques (3 l.) — Eschyle (2 l.).

2e *semestre.* — La chorégie et le théâtre (1 leçon). — Sophocle (4 leç.) — Euripide et tragiques inférieurs (2 leç.) — Ancienne Comédie (2 l.) — Notions sur l'histoire de l'art en Grèce (2 l.) — Comédie moyenne et Comédie nouvelle (2 l.) — Poésie alexandrine et greco-romaine (2 l.)

Ces questions correspondent aux nos I, II, III, IV, V, et X du programme de littérature grecque, et aux nos III, IV et V des Institutions).

Conférences.

Le *mercredi*, licence et agrégation de grammaire, explication d'auteurs grecs. — 1er *semestre* : *Iliade. chant XXII* (commun aux programmes de licence et d'agrégation) ; *4e Pythique. 2e semestre. Œdipe à Colone* (commun aux deux programmes). — *Les Grenouilles.* — La conférence comprendra aussi les exercices de thème grec et la révision des principales questions de grammaire grecque.

Le *jeudi*, tous les quinze jours, conférence de licence et d'agrégation, alternativement, pour les candidats de l'extérieur

Littérature latine et Institutions romaines.

Professeur, M. HILD.

Cours public (1er et 2e semestres).

Le professeur poursuivra cette année l'étude de la satire latine après Horace, dont il a déjà fait l'objet de son cours durant les deux années

Digitized by Google

précédentes. Il traitera des satires de Juvénal en les interprètant au triple point de vue de la langue, de la critique littéraire et de la critique philologique.

Les leçons de l'année 1882-1883 ont formé l'introduction à cette étude. On y considérait Juvénal comme une source d'informations pour l'histoire des institutions, des croyances et des mœurs durant la fin du Ier et au commencement du IIe siècle. Éclairant le texte des satires par les renseignements empruntés aux historiens proprement dits, aux moralistes et aux épistolaires, sans négliger les monuments épigraphiques, le professeur s'est attaché à réduire à leur valeur exacte les déclamations du poète satirique; il a ainsi fait de son œuvre comme l'élément principal d'une synthèse vivante et vraie des caractères et des coutumes de ce temps. Cette année, il fera pénétrer ses auditeurs dans le détail de chaque satire examinée isolément; il en déterminera les dates, racontera les évènements publics et les aventures privées qui en ont fourni l'occasion ou la matière; il marquera la part personnelle du poète, recueillera avec soin les éléments biographiques et, sous les développements déclamatoires, tâchera de saisir l'homme avec les préjugés, les passions et les idées de son milieu. Il donnera une large place à la question des interprétations de détail et à celle de l'authenticité de certaines satires : question soulevée par O. Ribbeck dans son livre : *der Echte und unechte Juvenal*, trop légèrement écartée par la critique française jusqu'à ce jour.

Le professeur ne peut espérer mener à bien cette étude toute de détail et de minutieuse analyse que pour quelques satires. Il choisira de préférence celles qui continueront sans doute à figurer au programme de l'agrégation où elles ont fait leur apparition durant l'année 1883. C'est dire qu'il entreprend une œuvre de longue haleine qui doit aboutir d'une part à une histoire complète de la satire chez les Latins, d'autre part à une édition de Juvénal conçue suivant l'esprit et la méthode du *Virgile* de M. Benoist.

Conférences.

Le *lundi*, conférence de langue et littérature latine. Le professeur compte réunir dans cette conférence les candidats à l'agrégation de grammaire et à la licence, pour s'occuper principalement de la dissertation et du thème latin au point de vue de la langue et de la grammaire. Il commentera fréquemment l'opuscule de M. Henri Weil sur « l'*Ordre des mots dans les langues anciennes* », opuscule dont l'utilité lui a été démontrée par plusieurs années d'expérience : ce qui restera de temps sera consacré à l'explication des auteurs latins portés à la fois sur le programme de l'agrégation et sur celui de la licence; de préférence à celle des auteurs tels que Cicéron, Quintilien, Horace qui traitent de questions littéraires.

Digitized by Google

Le *vendredi*, *conférence d'Institutions romaines*. Le professeur, durant le 1er semestre, traitera des institutions militaires de Rome depuis l'origine jusques et y compris les innovations de Marius, en prenant pour base de ses leçons le Manuel de Marcquardt-Mommsen et l'histoire romaine de ce dernier. Durant le 2e semestre il s'occupera des institutions religieuses de l'Ancienne Rome, d'après Ambrosch, Hartung, Klausen, Preller, etc.

Le *jeudi*, tous les quinze jours, conférence d'agrégation de grammaire. Correction du thème latin et de la version latine. Explication des auteurs du programme.

M. Hild fera de plus, le mercredi de chaque semaine, une conférence sur les antiquités Grecques et Romaines.

Conférence de langue et littérature anciennes.

Maître de Conférences : M. PLESSIS.

Le *mardi*, explication des *Adelphes ;* Métrique latine ; le *vendredi*, histoire de la littérature latine depuis les commencements jusqu'au siècle d'Auguste ; le *samedi*, conférence d'agrégation de grammaire : Syntaxe latine.

Correction des compositions de grammaire et de métrique. Le *jeudi*, tous les quinze jours, conférence de licence et d'agrégation de grammaire, alternativement, pour les candidats de l'extérieur. Questions de grammaire et de métrique ; correction des devoirs.

Littérature française.

Professeur, M. AULARD.

Cours (fermé).

(Ce cours sera réservé aux étudiants et aux personnes munies de cartes.)

Sous le titre d'Histoire des théories littéraires au XVIe siècle et au XVIIe, le professeur de littérature française a traité, pendant l'année scolaire 1882-1883, la 1re partie d'un *cours biennal* sur l'histoire des théories littéraires en France. Il a déja esquissé le tableau de ces théories depuis la *Deffense et illustration de la langue françoise* jusqu'à la *Lettre à l'Académie*. On ne pouvait, en une seule année, épuiser une matière si vaste et passer en revue tous les genres littéraires ; mais on a retracé les principaux épisodes de la querelle des Anciens et des Modernes, qui commence réellement à la Renaissance pour se continuer jusqu'à nos jours, et on a insisté de préférence sur l'histoire des *théories dramatiques*.

Digitized by Google

En 1883-1884, M. Aulard se propose de continuer cette étude jusqu'à l'époque de la réforme romantique. Il suivra le même plan que pour le XVI^e^ siècle et le XVII^e^ ; à un tableau général des théories françaises sur tous les genres littéraires, depuis la *Lettre à l'Académie* (1714) jusqu'à la *Préface de Cromwel* (1827), succéderont des études approfondies sur l'histoire des théories dramatiques dans cette période.

Si le professeur peut, comme il l'espère, consacrer trente leçons à ce cours, voici à peu près comment se distribueront ces leçons :

I. Résumé de l'histoire des théories littéraires au XVI^e^ siècle et au XVII^e^. — II et III. La *lettre à l'Académie*. — IV à XI. Les théories littéraires de 1714 à 1827, en général. — XII. Les théories dramatiques avant Diderot : 1° Tragédie. — XIII et XIV. Même sujet. 2° Comédie. — XV et XVI. Théories dramatiques de Voltaire. — XVII. Origines de la Comédie larmoyante et du drame : Marivaux, La Chaussée, etc. — XVIII et XIX. Théories dramatiques de Diderot. — XX. Ses drames. — XXI. Théories de ses disciples : Sedaine, Saurin, Fenouillot, etc. — XXII et XXIII. Les préfaces et le théâtre de Beaumarchais. — XXIV. Sébastien Mercier : ses dissertations ; son théâtre. — XXV et XXVI. Développement des théories de Voltaire (tragédie classique), de Diderot (drame), de Beaumarchais (comédie sérieuse ou bourgeoise) dans les préfaces et les œuvres des auteurs dramatiques de l'époque révolutionnaire. — XXVII. Essai d'un théâtre aristophanesque pendant la Révolution. — XXVIII. Triomphe des théories pseudo-classiques, dans le théâtre de l'époque impériale. — XXIX et XXX. La théorie du drame romantique ; préface de *Cromwell*.

Conférences.

Licence ès lettres. Le professeur de littérature française donne une heure par semaine aux étudiants de *1^re^ année*, et une heure aux étudiants de *2^e^ année*. Ces conférences sont organisées de manière à préparer au grade en deux ans. Mais cette préparation ne pourra être complète que si un maître de conférences est attaché à la chaire de littérature française. Sans cet auxiliaire, il est impossible au professeur, non seulement d'expliquer tous les auteurs du programme, mais encore de guider les candidats dans l'étude des dix numéros de l'histoire de la littérature française, qui sont tirés au sort à l'examen de la licence purement littéraire. Enfin, il serait à souhaiter qu'une heure par semaine au moins fût réservée aux aspirants à ce grade spécial. Ce sera peut-être possible, si on crée la conférence que nous demandons. Ces réserves faites et ces souhaits formulés, voici quel enseignement le professeur compte donner dans ces deux conférences :

1^re^ année, 1^er^ semestre : Notions élémentaires sur l'histoire de la langue au moyen âge et au XVI^e^ siècle. — Explication des fables de La

Digitized by Google

Fontaine (livres XI et XII). — 2e *semestre :* Montaigne, *Essais*, I, 25 ; Rousseau, *Emile*, I. — Correction de compositions françaises. — On multipliera, autant que possible, dans cette conférence, les exercices pratiques, explications de textes, courtes expositions orales faites par les étudiants.

2e *année*, 1er *et* 2e *semestre :* Notions sur l'histoire de la langue et de la grammaire au XVIIe siècle. Explication de la *Chanson de Roland* (les 365 premiers vers) ; de Racine, *Andromaque* et de Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains.* (Ces auteurs sont communs au programme de la licence et à celui de l'agrégation de grammaire.) — Correction de compositions françaises. Exercices pratiques, explications de textes, leçons orales faites par les étudiants.

Agrégation de grammaire. — Le professeur s'efforcera de prendre à part, de temps en temps, à une heure qui ne sera pas inscrite sur l'affiche, les boursiers d'agrégation de grammaire qui pourraient être donnés à la Faculté, à condition toutefois que l'adjonction d'un maître de conférences allège ses occupations. En tout cas, les candidats à cette agrégation suivront la conférence de 2e année, dans laquelle on expliquera des auteurs communs aux deux programmes (Chanson de Roland, Andromaque, Grandeur et décadence des Romains). — Ils feront, à leur tour, des leçons orales sur l'histoire de la langue au XVIIe siècle, et prendront part aux explications de textes.

Le jeudi, tous les 15 jours, conférence de licence et d'agrégation de grammaire, alternativement. Dans la conférence de licence, le professeur résumera, pour les étudiants du dehors, les parties les plus importantes de son cours. Il corrigera des compositions françaises, s'il y a lieu, et indiquera une méthode pour préparer le programme. Dans la conférence d'agrégation, explication des auteurs français du programme. Notions sur l'histoire de la langue au XVIIe siècle.

Conférences de grammaire.

Chargé de conférence, M. BÉNARD, *agrégé de grammaire, professeur au Lycée.*

(1er *semestre*).

Le *jeudi* matin, conférence de licence et d'agrégation de grammaire. Grammaire comparée. Le *verbe.*

Le *vendredi*, conférence de licence. Explication d'auteurs grecs; *Hérodote*, liv. XIII ; *Thucydide*, liv. II.

Le *jeudi* soir, tous les quinze jours, conférence de licence pour les candidats de l'extérieur. Questions de grammaire ; explication d'auteurs ; corrections de devoirs.

Dans l'année 1882-1883, quatre élèves de la Faculté, MM. *Juteau*,

Digitized by Google

Nicolle, *Vessereau*, boursiers, et M. *Gonnet*, professeur au collège de Parthenay, ont été reçus licenciés ès lettres.

La préparation à l'agrégation de grammaire a pris, l'année dernière, une assez grande importance. La Faculté n'avait qu'un boursier d'agrégation (1); mais 9 professeurs des lycées et collèges de l'Académie ont suivi les conférences du jeudi; et 5 autres professeurs, qui ne pouvaient assister à ces conférences, ont été préparés par correspondance. Plus de *deux cents* devoirs d'agrégation de grammaire, dont MM. *Hanriot*, *Hild*, *Plessis* et *Bénard* se sont partagé la correction, ont été envoyés, cette année, à la Faculté.

Au dernier concours d'agrégation de grammaire, deux élèves de la Faculté, MM. Bru, chargé de cours au lycée de la Roche-sur-Yon, et Rebut, chargé de cours au lycée de Tours, ont été déclarés admissibles. L'un d'eux, M. Rebut, a été reçu définitivement.

Littérature étrangère

Professeur, M. PARMENTIER.

Cours (fermé).

1er *Semestre.* — Le drame en Allemagne depuis la Renaissance jusqu'à Lessing.

2e *Semestre.* — Charles Lamb : études sur Shakespeare et ses contemporains.

Le cours du premier semestre est destiné à l'achèvement d'un sujet commencé, il y a deux ans : *Étude sur le drame en Allemagne depuis les origines jusqu'à Lessing*. Celui du second semestre a pour but d'éveiller la curiosité pour Shakespeare et les poètes dramatiques qui vivaient à peu près en son temps

Conférences.

Le *mercredi, conférence de licence* (1er et 2e semestre). Traduction et explication de textes anglais et allemands. Dans cette conférence, on ajoutera à la lecture des articles de revues, celle d'une histoire sommaire des littératures anglaise et allemande, afin de donner aux étudiants des idées d'ensemble.

Le *jeudi, conférence préparatoire au certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes*. Traduction et explication des auteurs du programme, leçon de grammaire, correction de devoirs.

La conférence du jeudi pour le certificat d'aptitude, a déjà donné de

(1) La Faculté a obtenu quatre boursiers d'agrégation de grammaire pour l'année 1882-1883.

Digitized by Google

bons résultats; quatre professeurs ont été reçus: MM. Chaurand et Lambert, à l'anglais; Pineau et Chéry, à l'allemand (1). M. Pineau a eu le premier rang en 1882. Il faut regretter que 5 candidats seulement aient pu la suivre en 1882-1883. La correction des devoirs, si minutieuse qu'elle soit, ne peut pas remplacer la conférence. Il faut que les langues vivantes soient parlées. Si les professeurs à qui la Faculté corrige les devoirs font de bonnes compositions écrites, ils s'exposent à échouer à l'examen oral, ou ils n'osent pas même affronter cet examen.

II.

OBSERVATIONS.

L'enseignement de la Faculté comprend la préparation aux trois ordres de licence ès lettres,

au certificat d'aptitude pour les langues vivantes,

à l'agrégation de grammaire et à l'agrégation d'histoire.

De plus, une conférence sera faite, le jeudi, aux professeurs des lycées et collèges de l'Académie qui veulent se préparer à l'agrégation de Philosophie.

La préparation à l'agrégation de grammaire et à l'agrégation d'histoire, organisée depuis deux ans, a déjà porté ses fruits.

Quatre professeurs ont été reçus agrégés, deux pour la grammaire et deux pour l'histoire.

Six candidats, préparés par la Faculté, ont obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes, *quatre* pour l'allemand et *deux* pour l'anglais.

Une salle de travail est mise par la Faculté à la disposition de ses étudiants; ils ont également une bibliothèque spéciale, exclusivement réservée à leur usage.

La Faculté a fondé un concours littéraire, auquel peuvent prendre part tous les étudiants qu'elle prépare à la licence. M. le Ministre a bien voulu promettre de donner lui-même les volumes destinés à récompenser les meilleurs mémoires.

Le sujet mis au concours pour l'année 1883 était le suivant : ***Est-il vrai que le génie lyrique ait fait entièrement défaut aux poètes du XVII^e^ siècle ?***

(1) Il faut joindre à ces noms ceux de MM. *Debray*, professeur au collège de Châtellerault, et *H. Martin*, professeur au collège d'Eymoutiers, qui ont obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue *allemande* au concours de 1883.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

BRÉBEUF ET LA ROCHEFOUCAULD.

Dans notre étude sur la première édition des *Maximes* (1), nous avons émis, au sujet des vers cités par La Rochefoucauld dans sa préface et attribués par lui à Brébeuf, une hypothèse qu'autorisait en partie cette affirmation si nette de M. Gilbert : « Nous avons, disait-il, inutilement cherché ces vers... dans les *Entretiens solitaires* de Brébeuf. Nous ne les avons trouvés ni dans l'édition originale de 1660, ni dans celles de 1666, de 1669, de 1670 (2). » Là-dessus, nous disions : « Jusqu'à nouvel ordre et plus ample informé, nous ne nous inquiéterons pas trop de ce que les moyens de vérifier nous manquent en ce moment et nous croirons M. Gilbert sur parole. Mais si ces vers ne sont pas de Brébeuf, ne seraient-ils pas de La Rochefoucauld lui-même, qui se vantait, on le sait, de *bien faire en vers* et dont les poésies n'ont pas été retrouvées ? » Depuis nous avons pu vérifier et nous convaincre que M. Gilbert avait mal cherché : les vers sont dans Brébeuf; mais La Rochefoucauld les a si fortement retouchés qu'ils deviennent en partie son œuvre, et que notre hypothèse ne se trouve qu'à moitié fausse.

I.

Les poésies légères de Brébeuf, quoique peu étendues, offrent plus de variété que ne le ferait supposer l'emphase monotone de sa traduction de Lucain. Ses *Poésies diverses* (3) et ses *Entretiens solitaires* (4) procèdent d'inspirations fort différentes. On est surpris de découvrir, dans le premier de ces recueils, un bel esprit mondain, badin, précieux jusqu'à la puérilité. Ce sont des poésies de salon sur toutes sortes de thèmes suggérés par des circonstances futiles ou imposés par un caprice fémi-

(1) *Bulletin* de janvier, p. 33.
(2) *Œuvres de La Rochefoucauld*, éd. Hachette, 1, 364.
(3) Poésies diverses de M. de Brébeuf, Paris, 1658, in-12.
(4) Entretiens solitaires, ou prières et méditations pieuses, en vers françois, par M. de Brébeuf. — Imprimez à Rouen, et se vendent à Paris, chez Antoine de Sommaville, au Palais, sur le deuxième perron allant à la Saincte Chapelle à l'Escu de France, MDCLX. Avec approbation des docteurs et privilèges du Roy. In-12 de XL — 228 pages.

Digitized by Google

nin, modèles achevés de ce *mauvais goût du siècle* qui faisait peur à Molière et à Boileau, élégies glacées, épîtres fades, sonnets hérissés de pointes, bouts-rimés impossibles et gageures galantes. Le morceau capital du recueil n'est-il pas *La gageure, ou cent cinquante épîtres et madrigaux contre les femmes fardées ?* Voici encore (p. 43) un compliment *A mademoiselle de X... sur un papillon qui luy estoit entré dans l'œil :*

Ce petit papillon, ce petit rien qui vole,
En se jetant dedans votre œil,
Ne fait pas une chose frivole,
Et ne s'entend pas mal à choisir un cercueil...

Ainsi, dans le traducteur de la *Pharsale,* il y avait un Trissotin, ou mieux un Mascarille. Lisez tout ce recueil : vous n'y trouverez pas, au milieu de tant de niaiseries bien dites, sinon une idée, du moins un renseignement, un détail vrai sur les mœurs du temps. Je me trompe : voici, entre deux platitudes, un curieux madrigal contre un républicain (p. 133), ou pour parler comme Brébeuf, « contre un esprit qui ne peut souffrir l'état présent des choses » :

Au milieu de la France un fameux écrivain
A l'esprit si républicain,
Que vivre sous un roi n'est pas ce qu'il demande :
Mais, bien que contre un sceptre il semble révolté,
S'il était né dans la Hollande,
Il aimerait la royauté.

Quel était ce fameux écrivain qui méritait, en 1658, ce rare reproche d'être républicain ? La question vaudrait la peine d'être éclaircie : car on ne trouverait peut-être pas, dans toute la littérature de cette époque un autre écho d'une conversation si nettement politique. Il y avait donc des républicains sous Louis XIV ? Comment la censure permit-elle à Brébeuf de le constater ? J'imagine que ce madrigal scandaleux passa inaperçu au milieu de tant de fadaises inoffensives.

II.

Les *Entretiens solitaires* (1660) sont aussi graves que les *Poésies diverses* étaient frivoles. Dans l'intervalle, Brébeuf semble avoir quitté le monde et s'être, comme on disait, converti. Il chante la religion, non sans une teinte de jansénisme, avec une ardeur dont la sincérité est évidente, et une inspiration fort inégale. Parfois cependant, dans les *Entretiens* comme dans la *Pharsale,* pour emprunter le mot de Boileau,

Digitized by Google

malgré son fatras obscur, Brébeuf étincelle. Les vers bien frappés, sonores et pleins, à demi cornéliens, se mêlent encore assez souvent aux obscurités, aux platitudes, au fatras. Cette poésie religieuse eut du succès, et l'accent un peu amer et dédaigneux de ce scepticisme théologique ne déplut pas à La Rochefoucauld et ne fut pas, je crois, sans influence sur son génie. C'est surtout dans le chapitre XVIII[e] et dernier que l'auteur des *Maximes* trouva des aliments pour sa propre pensée. Le titre de ce chapitre : *Des sujets que nous avons de nous mépriser*, ne pourrait-il pas servir d'épigraphe aux *Maximes* même ? Brébeuf y démontre, à satiété et pesamment, mais avec force, que l'amour-propre corrompt tous nos actes. Et d'abord, ce n'est pas Dieu que l'homme contemple, c'est lui-même :

Quoy que de son pouvoir ta raison t'entretienne,
Tu veux estre ta joye ainsi qu'il est la sienne,
Ne devoir qu'à toy seul ta gloire et ton appuy,
Et rencontrer en toi tout ce qu'il trouve en luy :
Ame toute abysmée au fonds de la matière,
Cendre présomptueuse, insolente poussière,
Ambitieux néant, phantôme audacieux,
Sur ta bassesse enfin tâche d'ouvrir les yeux.

Brébeuf ne reprochera pas à l'homme ses vices et ses défauts : ils sont le triste apanage de sa condition, « ou du premier péché le juste châtiment ». Il faut

Pardonner l'homme à l'homme et le rien au néant.

Ce qui est impardonnable, c'est l'orgueil de ce « rien ». Et il rabaisse l'homme du ton de Pascal (pp. 215-216). L'homme n'est rien que par la grâce. Audace et faiblesse des esprits forts (216-219) Discours contre les impies, assez semblable au raisonnement naïf de Sganarelle à don Juan (219-222).

Nous arrivons ainsi aux passages que La Rochefoucauld a cités dans sa préface, et qui ont échappé à M. Gilbert. Brébeuf raille donc les esprits forts. Les vertus des esprits forts ? elles ne sont qu'amour-propre et intérêt :

Si [de] l'homme en toi-même un Dieu n'est le vainqueur,
Si le Ciel ne fait point ta gloire et tes délices,
Sçaches que tes vertus ressemblent à des vices...
Ainsi du propre amour la puissance infinie
Jusques dans tes vertus peut mettre l'infamie.
. . . . . .
De ce poison secret la noire impression
Met partout le désordre et la corruption.

Digitized by Google

La Rochefoucauld a refait ainsi ces deux vers :

Si le jour de la foi n'éclaire la raison,
Notre goût dépravé tourne tout en poison.

Ton esprit, dit ensuite Brébeuf :

Quitte le Créateur, cherche la créature,
Au bien qu'il semble aimer fait changer de nature,
Et sous ce faux amour dont il s'est revestu,
Il devient criminel même par sa vertu.

La Rochefoucauld n'a modifié que légèrement ces trois derniers vers :

Toujours de notre orgueil la subtile imposture
Au bien qu'il semble aimer fait changer *la* nature ;
Et *dans le* propre amour dont *l'homme* est revêtu,
Il *se rend* criminel même par sa vertu.

En somme, dans cette première citation, La Rochefoucauld n'a guère touché à la pensée de Brébeuf; dans la seconde, on va voir qu'il en use plus librement avec son auteur.

Brébeuf avait dit, douze vers plus loin (p. 224) :

L'intérest des honneurs, des biens ou des délices,
Produit seul ta vertu comme il produit tes vices,
Et tant que ses conseils guident tes actions,
Le Ciel n'a point de part à tes affections ;
Peut-estre autant de fois qu'on admire ses forces,
A combattre le vice et vaincre ses amorces,
Au gré de cet amour et subtil et caché
Un péché se détruit par un nouveau péché.

La Rochefoucauld dit :

Le désir des honneurs des biens *et* des délices,
Produit seul *ses* vertus comme il produit *ses* vices,
Et l'aveugle intérêt qui règne dans son cœur,
Va d'objet en objet et d'erreur en erreur ;
Le nombre de ses maux s'accroît par leur remède ;
Au mal qui se guérit un autre mal succède ;
Au gré *de ce tyran dont l'empire est caché,*
Un péché se détruit par un *autre* péché.

Ces remaniements ont de l'importance : La Rochefoucauld a su donner à Brébeuf plus d'harmonie, et aussi plus de vigueur dans la pensée et de fermeté dans la forme. Tel changement atteste, sinon un grand

Digitized by Google

talent, du moins une oreille juste et une main habile. On peut dire que cette dernière citation nous donne du La Rochefoucauld pour du Brébeuf. Nous avions donc le droit de parler tout d'abord de mystification, d'innocente supercherie, d'autant plus innocente que La Rochefoucauld, en raturant Brébeuf, ne se donnait nullement le ridicule de faire la leçon à un galant homme : l'auteur des *Entretiens* était mort en 1661.

F.-A. AULARD.

NOTES SUR L'UNIVERSITÉ DE POITIERS [1]

Lorsque l'Université de Poitiers fut fondée, en 1431, par le pape Eugène IV, sur la demande du roi Charles VII, le vieux renom des Écoles poitevines n'était point entièrement effacé, et les circonstances politiques semblaient indiquer de préférence, pour un établissement de cette importance, la ville où le prince avait réuni son Parlement et qui, depuis près de dix années, pouvait être regardée comme la capitale du royaume.

Dès les premiers temps, le corps académique fut composé de quatre nations, qui renfermèrent toutes les Facultés; mais celles de théologie, de médecine et des arts en sortirent; les seules Facultés de droit civil et canonique y restèrent.

Le pape Eugène IV et le roi Charles VII avaient entouré leur œuvre naissante de privilèges considérables qui s'étendaient non seulement aux docteurs, maîtres et écoliers, mais encore à tous les officiers et suppôts, comme il avait été fait pour la Faculté de Toulouse sur le modèle de laquelle la Faculté de Poitiers était créée.

Cette dernière eut pour chancelier perpétuel le trésorier de l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand ; pour conservateur de ses privilèges apostoliques, l'abbé de Montierneuf et, pour conservateur des privilèges royaux, Maurice Claveurier, lieutenant général de la sénéchaussée.

Les quatre nations étaient celles de France, d'Aquitaine, de Touraine et de Berry, ayant pour procureurs les quatre professeurs de la Faculté des droits.

(1) Cette étude sur l'Université de Poitiers est du savant et obligeant Bibliothécaire de la Ville, qui a bien voulu nous la donner pour le *Bulletin de la Faculté des Lettres*. Nous remercions M. Dartige de cette intéressante communication.

Digitized by Google

Le gouvernement académique, suivant les plus anciens statuts (ceux de 1488), avait été confié au recteur, aux trois Facultés de théologie, de médecine et des arts, ainsi qu'aux nations dans lesquelles les Facultés de droit canonique et civil étaient confondues. Un tribunal composé du recteur, de deux députés de chaque Faculté et de chaque nation, était chargé de traiter toutes les affaires qui pouvaient intéresser l'Université; on y appelait, quand on le jugeait à propos, le procureur général.

Tant qu'on se conforma à ce régime primitif, l'Université jouit d'une paix profonde et ne perdit rien de son éclat et de sa prospérité ; l'abandon et le mépris des règles anciennes amenèrent, dans la suite, le désordre et la confusion. En effet, les années comprises entre 1488 et le milieu du XVII[e] siècle furent les plus brillantes de son histoire. Pendant le cours du XVI[e] siècle, le nombre des écoliers s'éleva à plus de deux mille pour la Faculté de droit, et cette Faculté prit rang parmi les plus fréquentées et les plus illustres du royaume. Les noms de ses docteurs : les Irland, les Gautier, les Umeau, les Longueil, les Filleau furent entourés d'autant de considération que de célébrité.

L'arrivée des Jésuites à Poitiers, comme corporation enseignante, marque une époque moins heureuse pour l'Université.

Autorisés à s'établir dans cette ville, grâce à l'influence du père Coton sur Henri IV, ils obtinrent de ce prince une protection et des faveurs dont ils firent usage avec une activité et une habileté merveilleuses. En moins de vingt ans ils parvinrent à réunir des ressources considérables (plus de 175,000 fr.); élevèrent d'immenses constructions; eurent une église et un collège auquel furent réunis par d'habiles acquisitions les petits centres d'enseignement qui dépendaient de la Faculté des arts, et jouèrent un rôle prépondérant en matière d'enseignement secondaire. Dès 1607, malgré l'opposition des Facultés de théologie et des arts, leur collège de Sainte-Marthe fut incorporé à l'Université ; mais la Faculté des arts déjà dominée et bientôt absorbée, revint sur son opposition en 1610; la Faculté de théologie persista jusque dans les derniers temps. Alors commença entre l'Université et les Jésuites une vie d'hostilités sourdes dans laquelle l'Université eut à défendre, non sans préjudice, et sa juridiction et ses droits méconnus, tandis que les Jésuites, souvent condamnés, revenaient à la charge à chaque occasion favorable et voyaient leur fortune faire des progrès de jour en jour.

En 1720, ils avaient treize membres ou professeurs publics qui enseignaient depuis les premiers éléments de la grammaire jusqu'à la théologie et comptaient 800 écoliers.

Ils venaient d'atteindre les dernières limites de leur prospérité. En 1761, un arrêt du Parlement frappa l'ordre entier des Jésuites dans son existence. En 1762, un autre arrêt les dépossédа de leurs établissements de Poitiers.

Digitized by Google

Cet évènement devait exercer une grande influence sur l'état des quatre Facultés de l'Université de Poitiers. Le gouvernement résolut de profiter de la circonstance pour faire cesser les difficultés qui les divisaient depuis longtemps et qui étaient la source de réclamations dont la fréquence entretenait un trouble fâcheux. Une vaste enquête fut ordonnée ; les divers membres du corps universitaire furent invités à fournir et à faire déposer au greffe du Parlement des mémoires détaillés sur leurs prétentions respectives. Cette mesure eut pour conséquence un compte rendu très important, fait en 1764 au Parlement, toutes chambres assemblées, par M. le président Rolland, l'un des commissaires délégués; ce fut l'origine d'un ordre de choses nouveau et définitif.

Un édit du roi, donné à Compiègne au mois d'août 1765, réorganisa l'École de droit; la chaire des Institutes était supprimée ; l'existence de la chaire de droit français était assurée ; des docteurs agrégés étaient établis et devaient faire corps avec la Faculté. Ces mesures ayant donné lieu à quelques observations, une déclaration du roi, du 14 mars 1766, donna satisfaction à tous les intéressés et toute opposition disparut.

L'édit de 1765 fut suivi en 1768 d'un arrêt de la Cour du Parlement portant réglement pour l'Université et Collège de Poitiers. Ce réglement, composé de 35 articles, rétablissait le Tribunal de l'Université, en réglait la composition, en déterminait les attributions, et fixait le nombre, l'époque et le lieu de ses réunions.

La présidence appartenait au recteur avec voix prépondérante dans les délibérations, soit qu'on votât par tête, soit qu'on votât par Faculté (articles I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX). L'article X fixait la durée du rectorat à un an et statuait qu'à partir du trimestre de janvier 1769, il serait affecté à la Faculté de théologie ; en 1770, à celle de droit; en 1771, à celle de médecine ; enfin à celle des arts en 1772. Le recteur devait être nommé par la Faculté dont c'était le tour et à la pluralité des voix. Les articles IX à XXX concernaient la Faculté des arts et le gouvernement du Collège de Sainte-Marthe.

A partir de 1768 jusqu'à 1789, il ne s'opéra aucun changement notable dans la constitution de l'Université de Poitiers et dans le régime de ses Écoles. Les nouveaux règlements procurèrent au corps académique une existence de vingt années calme et régulière, à laquelle mit seule un terme la Révolution.

Voici quel était l'état des choses en 1789, d'après l'Almanach provincial et historique du Poitou, à l'exception de quelques changements de noms, on pourrait choisir sans inconvénient l'une des années précédentes.

—

Digitized by Google

Université

MM. Bernardeau, docteur ès arts, recteur.
Dutréhan, trésorier de Saint-Hilaire, chancelier-né.
L'Abbé de Montierneuf, conservateur des privilèges apostoliques.
Les officiers du présidial, conservateurs des privilèges royaux.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

MM. Quintard, doyen, près Sainte-Radégonde.
Vaugelade, rue des Feuillans.
Bouin de Beaupré, près Saint-Pierre.
Le père Rochex, religieux cordelier.
Guiot du Rifou, près Saint-Jean.
Brault, cloître Notre-Dame.
Guillemot, rue de l'Etude.

FACULTÉ DES DROITS

DOCTEURS HONORAIRES.

MM. Rolland, président au Parlement, rue Montmartre, près la rue des Victoires, Paris.
Ferrand, conseiller au Parlement, hôtel de M. le président Rolland.

PROFESSEURS OU ANTÉCESSEURS.

MM. Labady, doyen, rue des Feuillans.
Fouchier, professeur royal du Droit français, rue des Feuillans
Chevallier, rue des Hautes-Treilles.
Allard, près Saint-Pierre-le-Puellier.

DOCTEURS AGRÉGÉS.

MM. Regnault de Beauvallon, rue de l'Union-Chrétienne.
Mignot, rue des Basses-Treilles.
Chevallier, jeune, rue Saint-Cybard.
Guillemot, rue de l'Etude.

Digitized by Google

FACULTÉ DE MÉDECINE

MM. PALLU, doyen, méd. brév. du roi dans l'hôpital de la Charité, attaché au service milit., corresp. de la Société royale de Médecine, chef des Epid. de Poitou; au dessous du Coll.
DECRESSAC, rue des Hautes-Treilles.
DE LA MAZIÈRE, rue du Chaudron-d'Or.
DUPESSEAU, rue Saint-Maixent.
MÉREAU, rue des Minimes.
ROUSSEAU, près les Jacobins.
LAMARQUE, rue du Gervis-Vert.

FACULTÉ DES ARTS

MM. CHOLLET, prêtre, doyen, pl. Saint-Pierre.
BERNARD, prêtre, principal du Collège de Sainte-Marthe.
DE SENAILHAC, vic. gén. de Saint-Claude, hon.
LAINNÉ, doyen d'Oyron, honor. à Oyron.
BERNARDEAU, prêtre, prof. de philos. au Collège.
DELLARD, professeur de philos., pl. Royale.
COUANNE, prêtre, prof. de réthorique.

OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ.

MM. GIRAUDEAU, avocat général, près les Jacobins.
MALLET, avocat général h., rue du Gervis-Vert.
PETIT, avocat, procureur général, rue de la Prévôté.
LAURENDEAU, avocat, substitut du procureur général, près la Celle.
BABAULT DE CHAUMONT, avocat, secrétaire-général, près la Celle.
BABAULT DE CHAUMONT, chanoine de Luçon, secrétaire-général honoraire.
CAILLER, not. recev.-gén., rue St-Porchaire.
AUDIOS, secr. de la théol., rue des Hautes-Treilles.
CHEVALLIER, secr. du droit, rue des Basses-Treilles.
MARQUET, secr. de médecine, Grand'rue.
MASSE, secr. des arts, rue. . .
BRAULT, avocat de l'Université, rue de la Prévôté.
GUILLAUME DECRESSAC, premier notaire, rue des Basses-Treilles.
BOURBEAU l'aîné, not., rue du Petit-More.
MONTOIS, procureur de l'Univ., rue de l'Étude.

Digitized by Google

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

MM. BRAUD. — CHEVRIER. — BARBIER.

BEDEAUX.

Chaque nation a le sien, ainsi que chaque Faculté; M. le recteur en a un particulier.

COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ.

On enseigne, dans le collège royal de Sainte-Marthe, la théologie, la philosophie, la rhétorique et les humanités et la grammaire.

PROFESSEURS DE THÉOLOGIE.

MM. BRAULT et GUILLEMOT, docteurs régens de la Faculté de théologie.

Les maîtres chargés de l'enseignement qui regarde la Faculté des arts sont :

Le principal, M. BERNARD, prêtre.

Les prof. de philos., MM. BERNARDEAU et DELLARD, prêtres.
— de rhétor., M. COUANNE,
— de seconde, M. BRIQUET,
— de troisième, M. GARRAND,
— de quatrième, M MASSE,
— de cinquième, M. RICQUE,
Le sous-principal, M. MARCHAND,
} Prêtres.

Il y a aussi un professeur de sixième et, comme cette chaire n'est point fondée, chaque enfant qui la fréquentera payera *vingt quatre livres* pour l'année scolastique. Le professeur nommé pour cette classe est M. LEVAYER, prêtre.

Les pères Jacobins donnent aussi chez eux des leçons de théologie.

M. BERNARD, prêtre, principal du Collège royal de Sainte-Marthe, y tient le pensionnat. Le prix de la pension, pour la table, est de 100 L, par quartier jusqu'à la quatrième inclusivement et de 105 L. pour toutes les classes au-dessus de la quatrième. Chaque pensionnaire se fournit de draps, de serviettes et d'un couvert d'argent.

Digitized by Google

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

1° Les premières leçons de théologie furent faites dans le cloître des Pères Jacobins de Poitiers où l'Université tint ses assemblées générales jusqu'en 1769. Les PP. Jacobins obtinrent dès les commencements de faire des cours publics dans leur couvent et leur école subsista jusqu'en 1791. Mais outre cette École la Faculté de théologie eut, dès 1460, dans une autre partie de la ville, un établissement connu sous le nom d'École de Sainte-Opportune ; depuis cette époque la Faculté fut en possession de faire soutenir toutes les thèses dans l'église placée sous le vocable de cette sainte, ce qui explique la formule *in scholis Opportunis* que l'on trouve au bas de quelques actes de soutenances conservés jusqu'à ce jour. Les documents font défaut sur le nombre des écoliers et le revenu des professeurs de la Faculté en 1789. Cependant il existe à Poitiers un exemplaire manuscrit des *Statuts de la Sacrée Faculté de Théologie*, où l'on trouve quelques renseignements importants.

2° La Faculté de médecine n'enseignait plus de temps immémorial, elle occupait dans le principe une partie des bâtiments de l'Échevinage qu'elle fut obligée d'abandonner par suite de leur écroulement. Elle trouva momentanément un refuge dans une des salles du couvent des Jacobins. Quoique elle n'eût ni registres des matricules, ni statuts homologués, elle n'en persistait pas moins à prétendre au titre de Faculté enseignante, et, pour conserver l'apparence de ses droits, elle faisait, chaque année, l'ouverture de ses Écoles par un discours latin qui n'avait pas d'autre suite.

3° La Faculté de droit était placée dans une salle de l'Hôtel-de-Ville ; elle y resta jusqu'à la fin (1791) ; elle comptait quatre professeurs et quatre agrégés ; on y recevait en moyenne, par an, 70 bacheliers ou licenciés. Le nombre des étudiants était de 200 en 1785. Quant à la situation financière des professeurs, elle s'était améliorée depuis 1768 ; mais l'absence du registre de comptabilité ne permet pas de donner des chiffres exacts.

4° La Faculté des arts se composait de trois docteurs auxquels étaient adjoints le professeur de philosophie et le professeur de rhétorique du collège Sainte-Marthe. C'était dans une des salles de cet établissement que depuis 1708, siégeait le tribunal de l'Université. La chapelle servait de réunion pour les solennités académiques.

Le collège de Sainte-Marthe, replacé sous la direction de la Faculté des arts, avait conservé une bonne partie de la prospérité dont il avait joui du temps des Jésuites. Il avait un pensionnat peu fréquenté, il est vrai, mais il recevait encore 400 externes en 1789 ; il subsista jusqu'en 1792. A cette époque il était encore regardé comme une précieuse ressource pour la ville de Poitiers. Il laissa après lui une fâcheuse lacune qui ne fut comblée qu'en l'an III par l'établisement d'une École centrale.

Digitized by Google

Cette École instituée par la loi du 7 ventôse, an III, devait avoir :

ARTICLE PREMIER.

1° Un professeur de mathématique ;
2° Un professeur de physique et chimie expérimentale ;
3° Un professeur d'histoire naturelle ;
4° Un professeur d'agriculture et de commerce ;
5° Un professeur de méthode des sciences ou logique et d'analyse des sensations et des idées ;
6° Un professeur d'économie politique et de législation ;
7° Un professeur de l'histoire philosophique des peuples ;
8° Un professeur d'hygiène :
9° Un professeur des arts et métiers ;
10° Un professeur de grammaire générale ;
11° Un professeur de belles-lettres ;
12° Un professeur de langues anciennes ;
13° Un professeur des langues vivantes, les plus appropriées aux localités ;
14° Un professeur des arts du dessin.

ART. 2.

1° Une bibliothèque publique ;
2° Un jardin et un cabinet d'histoire naturelle ;
3° Un cabinet de physique expérimentale ;
4° Une collection de machines pour les arts et métiers.

La loi établissait en outre un jury central d'instruction, composé de trois membres chargés d'examiner, d'élire et de surveiller les professeurs, elle fixait le traitement selon le chiffre de la population ; ceux de l'École centrale de Poitiers devaient toucher 4,000 livres.

L'École ouverte le 13 thermidor an III (31 juillet 1795), fut supprimée dans le cours de l'an XIII. Voici ce que nous apprend le procès-verbal de la séance du 1er floréal de cette année. Il peut servir d'oraison funèbre.

Séance du 1er floréal.

Les professeurs avertis de l'arrivée des inspecteurs ont résolu d'aller les saluer. Ceux-ci leur ont déclaré qu'étant venus pour l'organisation du futur Lycée, l'École centrale était supprimée à compter de ce jour, et que leurs fonctions devaient cesser. Cependant, sur les remontrances de plusieurs parents, disant que les jeunes gens perdraient la moitié de

Digitized by Google

leur année, sur l'invitation du Préfet et du Conseiller d'État Fourcroy, les professeurs ont arrêté de continuer bénévolement leurs fonctions jusqu'à l'époque ordinaire des vacances ; se contentant de l'espérance d'un dédommagement qui viendra quand il pourra. *Signé : Frémont.*

DARTIGE,

Bibliothécaire de la ville de Poitiers.

BIBLIOGRAPHIE

Thèses de M. Adrien Baret

PROFESSEUR AGRÉGÉ D'ANGLAIS AU COLLÈGE ROLLIN

Quid anglica lingua latinæ debeat. — Étude sur la langue anglaise au XIV^e^ siècle. (Paris, Léopold Cerf, 13, rue de Médicis.)

Le 18 juin, M. Baret a soutenu devant la Faculté des lettres de Bordeaux les deux thèses ci-dessus : il a été déclaré digne du grade de docteur.

La thèse latine se recommanderait par son objet si la matière répondait au titre. Faire la part de l'élément latin dans la langue anglaise ne serait pas, il est vrai, un sujet neuf de l'autre côté de la Manche. En France on a touché à la question, mais on ne l'a point encore exposée dans son ensemble. Le choix de M. Baret était bon : il y avait de quoi écrire une brochure intéressante si on voulait être complet et correct. Malheureusement celle que nous avons sous les yeux est faible pour le fond et pour la forme. Soixante pages peu serrées, dont six peuvent à peine compter, sont insuffisantes pour une étude de cette importance. Si vous retranchez les longues listes de mots des pages 23, 27, 30, 34, 35, 36, 41, 42, 43, 44, etc , il reste peu de chose pour le texte latin, œuvre du candidat. Ce peu est monotone : de la page 17 à la page 53, c'est une interminable série d'exemples tirés d'écrivains français ou anglais du moyen âge, pour expliquer l'emploi de tel ou tel mot dont le sens n'a rien d'embarrassant, et dont l'origine latine saute aux yeux. La fin de la petite brochure est censée être un aperçu de ce que la littérature anglaise doit au génie latin (*quid anglicæ litteræ latino ingenio debuerint*). Ces dix pages méritent à peine d'être lues ; elles sont un mélange de toute sorte de choses. On est réduit à y apprendre qu'un peuple dont la langue n'a point de commerce avec les muses tombe dans la barbarie (*gens enim, cujus sermo nullum cum musis commercium habet, ad barbariem brevi devenit*, p. 60) ; qu'en Grèce et à Rome les plus grands

Digitized by Google

hommes savaient bien parler, témoins Démosthène et Cicéron (*hoc quidem notandum est maximos vel Græcorum vel Romanorum viros fuisse oratores... testes sunt Demosthenes et Cicero*... p. 58).

Dans la conclusion, le génie colonisateur des Anglais est comparé à celui des Romains. M. B... dit que c'est grâce à sa langue que l'Angleterre rend sa domination forte et durable ; que si cette langue n'avait une double origine, elle ne pourrait être imposée aux colonies. Est-ce grâce à sa langue aussi que Rome portait au loin son empire ? Est-ce également parce que la langue des Romains avait une double origine ? On ne voit pas trop la raison de ce parallèle. Etait-ce le cas de l'allonger encore par le rapprochement de l'incapacité pour les arts plastiques des Romains et des Anglais ? Qu'est-ce que ces digressions ont de commun avec une étude d'étymologie de mots ?

Si de ce que la thèse de M. B... contient, on passe à ce que le titre annonce et qu'elle ne contient pas, on éprouve une nouvelle déception. Les développements étaient d'autant plus aisés, que le fonds tiré directement du latin ne s'offrait pas seul, mais qu'il se grossissait de toute la masse des mots empruntés au latin par l'intermédiaire du français. M. B... a entrevu la question, il ne l'a pas traitée. Le rôle des préfixes et des suffixes latins dans la formation des mots anglais n'est pas même indiqué. Pas une allusion non plus aux nuances si délicates dans la synonymie, selon que deux mots qui ont à peu près le même sens, sortent d'une racine latine ou anglo-saxonne. Un examen rapide de l'élément latin dans la langue scientifique n'eut point juré avec le titre de la thèse.

Les quelques pages qui offrent un texte suivi, sont mal écrites. Certains termes que M. B... croit latins, ne le sont pas (*grampus*, p. 43, *vocabularium*, p. 64). D'autres sont pris dans un sens qu'ils n'ont pas (*percunctatio*, *investigation*, p. 9, *idioma*, *langue*, p. 11).

Ce qui finit par compromettre cette thèse latine, est sa ressemblance avec la thèse française. On voit de part et d'autre une étude de langue et de mots avec le retour des mêmes idées sur les Saxons, sur l'influence de la littérature chrétienne, sur le dialecte normand, sur l'ordonnance d'Édouard III établissant en 1362 la suprématie de la langue anglaise, sur Wiclef, sur Chaucer, etc. En prenant la thèse française pour base du travail de M. B..., on n'a plus dans la thèse latine qu'un appendice. Cette parenté des deux ouvrages empêche de juger de l'étendue des connaissances de leur auteur et d'apprécier la portée de son esprit.

L'*Étude sur la langue anglaise au* XIV^e^ *siècle* peut avoir quelque valeur dans plusieurs de ses parties. L'enseignement qu'elle vise s'en détache avec clarté et se retient. Les 93 premières pages sont consacrées à un résumé historique de la langue anglaise avant Chaucer : l'englisc et l'anglo-saxon, le vieil anglais avec ses dialectes, les œuvres

Digitized by Google

populaires en anglais dialectique, les œuvres aristocratiques en langue vulgaire, tout est passé en revue d'une manière suffisante pour qui n'a ni le temps ni la volonté de faire une étude approfondie de la langue anglaise avant Chaucer. On pourrait relever dans cette première section des fautes d'une certaine gravité : la *Surtees Society* ne fut pas instituée en 1843 seulement, comme le dit M. B... (p. 4); le 3e volume de ses publications, *The Townely Mysteries* date déjà de 1836. M. B... semble croire que cette société ne devait s'occuper que de l'élucidation des questions relatives au dialecte englisc; elle a fait imprimer des volumes qui sont latins d'un bout à l'autre. Le passage que M. B... a tiré du t. XVI, un *Anglo-Saxon and early English Psalter*, contient une dizaine de fautes d'impression non relevées dans l'*errata*. M. B... n'a pas assez compris qu'une thèse de docteur est avant tout une œuvre scientifique, que tout y doit être précis, qu'elle peut être consultée comme source par les travailleurs amis des recherches exactes. Il a laissé se glisser dans la liste des chroniqueurs de la p. 17 des erreurs impardonnables; c'est au point qu'un nom de lieu y devient un nom d'auteur.

La seconde partie du livre traite de Chaucer. M. B... connaît cet écrivain. Mais c'est presque perdre le temps que de lire sa thèse après les études de Tyrwhitt et de Morris. A la page 122 on commence à regretter d'avoir lu préalablement la thèse latine; le sujet est défloré. Jusqu'à la page 161, on a sous les yeux une suite d'exemples destinés à montrer la nature et l'importance du rôle que joue le vieux français dans la constitution définitive du *King's English*. Les pages 17-53 de la thèse latine sont pareilles. La conclusion aussi a trop d'analogie avec la conclusion latine. Ce sont encore des considérations générales, vagues, qu'on peut mettre partout sans qu'elles soient à leur place nulle part. Dans une étude sur la langue anglaise au XIVe siècle, on voudrait pour résumé final autre chose que des phrases comme celle-ci : « La civilisation humaine, venue de l'Orient, enrichit successivement les grands esprits de la Grèce et de Rome de l'héritage amassé par leurs devanciers. La conquête romaine en répandait, à son tour, les trésors, lorsque l'invasion des barbares interrompit brusquement la tradition et sembla vouloir briser les liens intellectuels qui unissaient l'avenir au passé, etc. » Ces banalités sont parsemées d'erreurs. « En jetant un coup d'œil d'ensemble sur les langues de l'Europe au XIVe siècle, dit M. Baret, on est frappé d'un singulier phénomène. Tandis que le français languit épuisé, comme après une croissance trop hâtive, et que l'allemand poursuit sans gloire son enfance littéraire, etc. » Où M. Baret a-t-il pris la conviction que le français languissait au XIVe siècle ? Sait-il assez l'histoire de la langue allemande pour affirmer que, dans ce même siècle, elle poursuivait sans gloire son enfance ?

Digitized by Google

L'index bibliographique à la fin de la thèse française paraît un peu chargé. Il n'est pas à présumer que M. B. . ait voulu faire étalage de lectures imaginaires. Cependant on ne voit pas dans le cours de l'ouvrage l'usage qu'il aurait pu faire de certains livres donnés comme sources. Quel profit, par exemple, a-t-il pu tirer d'une *Historische Grammatik der englischen Sprache*, quand il ne sait pas l'allemand? Si M. B... songeait à refaire sa thèse latine en français peut-être ; si, d'un autre côté, il convertissait la thèse française en une œuvre plus restreinte et plus précise, sentant moins la compilation, il devrait se mettre préalablement à l'étude de la langue allemande, indispensable pour un travail approfondi sur l'histoire de la langue anglaise. Ses brochures, dans leur première édition, ont peu d'intérêt pour des érudits français, et elles ne sont pas dignes de l'attention des linguistes anglais.

J. PARMENTIER.

Le Rédacteur en Chef-Gérant: V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie de MARCIREAU & Cie

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

AVIS

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er janvier prochain, et qui n'ont pas l'intention de le renouveler, sont priées de vouloir bien nous en informer le plus tôt possible.

On continuera à servir les anciens abonnements jusqu'à avis contraire. Les quittances seront présentées à domicile dans le courant de février 1884.

La table des matières de la 1re année sera jointe à un des prochains numéros du Bulletin.

CHRONIQUE

Nous extrayons du rapport lu en séance du Conseil académique le 26 novembre dernier par M. Arren, doyen, les passages suivants relatifs au personnel, à l'enseignement et aux examens de la Faculté des lettres pendant l'année scolaire 1882-1883.

« La Faculté des lettres de Poitiers vient de perdre un de ses professeurs les plus anciens et les plus distingués; M. Guibal, qui occupait depuis 1870 la chaire d'histoire, a été par décret du 5 octobre dernier

Digitized by Google

transféré, sur sa demande, à la Faculté d'Aix. Le départ de M. Guibal sera vivement regretté par ses collègues qui connaissaient la droiture et l'élévation de son caractère, par nos étudiants au service desquels il mettait avec une inaltérable bienveillance les trésors de sa vaste érudition, par l'auditoire d'élite qu'il avait su, dès son arrivée, réunir autour de sa chaire et qui lui est resté fidèle, même pendant ces dernières années. Je ne doute pas qu'à tous ces regrets je ne puisse joindre ceux du Conseil académique, dont M. Guibal avait été élu membre en 1880, par ses collègues de la Faculté des lettres.

En attendant que la chaire de M. Guibal soit déclarée vacante, c'est à un membre de la Faculté que reste confié l'enseignement de l'histoire. Nous sommes assurés que M. Bardinet, qui remplit depuis trois ans parmi nous les fonctions de maître de conférences, se montrera digne de la tâche qui lui est imposée : il sera secondé d'ailleurs, dans l'accomplissement de cette tâche, par M. Chevalier, professeur au lycée, qui est chargé, par un arrêté ministériel du 17 novembre, de faire deux conférences d'histoire par semaine à la Faculté.

C'est le troisième emprunt que nous faisons au personnel du lycée de Poitiers, et nous avons tout lieu de croire qu'il ne sera pas moins heureux que les précédents. M. Chevalier jouit d'une légitime réputation comme professeur d'histoire ; et la publication toute récente d'un Atlas important témoigne de l'étendue et de la sûreté de ses connaissances en géographie. Nous l'avons donc vu avec plaisir se joindre à MM. Brun et Bénard, qui ont largement justifié toutes les espérances que leur mérite nous avait fait concevoir. J'ai toujours trouvé en M. Brun un auxiliaire instruit, dévoué et capable de suffire au double service qui lui était confié. Je n'ai à parler ici que des fonctions qu'il remplit à la Faculté, et je suis heureux de constater l'ascendant qu'il a su prendre sur nos étudiants et la confiance qu'il leur a inspirée par la clarté et la solidité de son enseignement. M. Bénard, qui, après avoir été pendant deux ans notre élève, est devenu notre collaborateur, a su intéresser les candidats à cette science importante et difficile de la grammaire qu'il aime avec passion et dont il a fait une étude approfondie. Ses conférences ne représentent qu'une partie de son travail à la Faculté; il a pris de plus une part importante à la correction des devoirs de licence et d'agrégation. En un mot, le concours de ces deux maîtres excellents nous a été très précieux, et nous avons été unanimes à demander qu'ils fussent maintenus dans les mêmes fonctions pendant l'année 1883-1884. Une décision ministérielle du 24 septembre a donné satisfaction à ce vœu.

La Faculté n'a pas été oubliée dans la liste des récompenses qui ont été accordées dans le courant de l'année par le Ministère. M. Hild, professeur de littérature latine, a été nommé officier de l'Instruction publique. Cette distinction a été suivie d'une marque de confiance non

Digitized by Google

moins flatteuse pour notre savant et sympathique collègue. Par décision du 25 octobre dernier, M. le Ministre a chargé M. Hild de faire une conférence par semaine sur les Antiquités grecques et romaines. Cette conférence rendra le plus grand service à nos candidats à la licence et à l'agrégation; et d'autre part, elle ne pouvait être confiée à un maître plus capable de la rendre intéressante et instructive. Nous remercions M. le Ministre du nouveau témoignage de bienveillance qu'il a donné, en cette circonstance, à la Faculté des lettres de Poitiers.

ENSEIGNEMENT.

La transformation qui s'opère dans l'enseignement supérieur en France suit rapidement son cours, et ne tardera pas à être complète. L'enseignement technique tend à se substituer partout à l'enseignement public ; les cours, ou du moins les cours publics, disparaissent les uns après les autres des affiches des Facultés et sont remplacés par des cours privés et des conférences. Mais ce qui importe, ce n'est pas tant le titre et la dénomination des leçons que l'enseignement qui y est donné : que ces leçons soient ésotériques ou exotériques, qu'elles s'adressent aux seuls étudiants ou que des auditeurs fidèles et sérieux y soient admis, le point essentiel est qu'elles aient pour but de faire des maîtres et des savants, de former et de stimuler les esprits, et en exposant l'état actuel de la science, de préparer la voie à de nouvelles découvertes.

Voici en quelques mots quelle est l'organisation et quel sera l'objet de nos conférences et de nos cours.

Les conférences se divisent en conférences ordinaires et conférences du jeudi. Les premières sont faites pour les candidats à la licence et à l'agrégation qui habitent Poitiers. Les conférences de licence qui, l'année dernière, ont été de beaucoup les plus nombreuses, se subdivisent elles-mêmes en conférences communes et en conférences spéciales. Les unes sont consacrées aux parties communes de l'examen de licence, à la correction des dissertations, à l'étude des littératures classiques et à l'explication des auteurs portés au programme; les autres sont réservées aux matières spéciales de chaque ordre de licence ; institutions grecques et romaines, grammaire et métrique, thème grec, pour les littérateurs; philosophie, histoire et géographie, pour les philosophes et les historiens. 21 conférences, 12 communes et 9 spéciales, sont données chaque semaine aux élèves résidant à Poitiers. Ces élèves ont été, l'année dernière, au nombre de 19, se décomposant ainsi : 6 boursiers de l'Etat; 1 boursier de la ville; 2 maîtres auxiliaires; 6 maîtres répétiteurs; 5 élèves libres. Sur ces 19 candidats, 10 se préparaient à la licence littéraire, 8 à la licence philosophique et 1 à la licence historique. Cinq

Digitized by Google

d'entre eux ont été reçus licenciés, 2 pour la philosophie et 3 pour les lettres.

Je viens de dire que parmi nos élèves de l'année dernière figuraient seulement 6 maîtres répétiteurs et 2 maîtres auxiliaires. Ce nombre déjà si restreint vient encore d'être réduit. Il est très regrettable que sur 20 maîtres appartenant au Lycée de Poitiers, 4 seulement suivent les cours de la Faculté des lettres, et que nous n'ayons que 1 maître auxiliaire sur 6. Je prends la liberté d'appeler sur ce fait l'attention de M. le Recteur, persuadé qu'il voudra bien prendre des mesures pour faire disparaître une telle inégalité.

Les conférences du jeudi sont faites pour les candidats de l'extérieur. Elles ont lieu de midi à 4 heures, et comprennent la préparation aux 3 ordres de licence, au certificat d'aptitude des langues vivantes, aux agrégations de grammaire, d'histoire et de philosophie.

35 professeurs ou maîtres répétiteurs des lycées ou collèges du ressort académique se sont fait inscrire pour suivre les conférences du jeudi.

Quelques-unes des conférences organisées pour ces diverses catégories d'étudiants ont pris une réelle importance. La conférence d'agrégation d'histoire a été suivie régulièrement par 4 professeurs de lycée, dont l'un, M. Didier, chargé de cours au lycée de Poitiers, a été reçu agrégé au concours de 1883. C'est en deux ans le second agrégé qui sort de cette conférence. La conférence d'agrégation de grammaire comptait l'année dernière 9 élèves assidus, dont deux ont été déclarés admissibles après les épreuves écrites du dernier concours d'agrégation. L'un de ces admissibles, M. Rebut, professeur au lycée de Tours, a été reçu définitivement ; l'année précédente, nous avions eu également un agrégé de grammaire. La Faculté attache une importance particulière à cette conférence sur laquelle elle fonde de légitimes espérances de succès, et qui vient de recevoir de M. le Ministre, pour l'année 1883-1884, 4 boursiers d'agrégation de grammaire.

La conférence de langues vivantes a été suivie par 5 candidats, dont 2, MM. Debray, professeur au collège de Châtellerault, et Martin, professeur au Collège d Eymoutiers, ont obtenu au dernier concours le certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue allemande. Ce double succès porte à 6 le nombre des élèves de la Faculté qui ont obtenu depuis 3 ans le certificat d'anglais et d'allemand.

Nous avons encore une autre catégorie d'élèves très digne d'intérêt. Ce sont les professeurs et maîtres des lycées ou collèges de l'Académie, qui, étant trop éloignés de Poitiers pour assister aux conférences du jeudi, se contentent de nous envoyer des devoirs et sont préparés par correspondance. Le nombre des devoirs corrigés par la Faculté a été très considérable l'année dernière ; nous avons reçu, pour l'agrégation de grammaire seulement, 230 copies, dont MM. Hanriot, Hild, Plessis

Digitized by Google

et Bénard se sont partagé la correction. Je remercie nos quatre collègues du dévouement et du soin qu'ils ont apportés à cette tâche pénible et absorbante.

Je me contenterai d'indiquer très sommairement les matières qui seront étudiées à la Faculté des lettres, pendant l'année 1883-1884, le programme de nos cours et conférences ayant déjà été publié dans une brochure spéciale.

(Voir le numéro de novembre du *Bulletin*, page 303).

La Faculté distribue l'enseignement et exerce son action sous une autre forme encore. L'année dernière, à pareille époque, j'annonçais la prochaine publication d'un *Bulletin mensuel* de la Faculté des lettres de Poitiers destiné à guider les candidats dans leur préparation aux examens, à rendre compte des ouvrages nouveaux se rapportant à l'enseignement, à donner des extraits de nos leçons publiques ou privées, à publier enfin des mémoires et travaux sur différents points de littérature, d'histoire et de philosophie. Plusieurs personnes, très sympathiques d'ailleurs au Journal projeté, regardaient comme périlleux l'essai que nous allions tenter. On nous représentait les frais relativement considérables d'une publication de ce genre, et la difficulté de fournir tous les mois la matière d'un numéro, quand on est obligé d'ailleurs de faire face aux exigences multiples de l'enseignement supérieur, tel qu'il est actuellement organisé. Ces objections, que nous nous étions faites nous-mêmes, ne nous ont pas arrêtés, et le succès a justifié et même dépassé nos espérances. Quelques mois après son apparition, notre *Bulletin* comptait assez d'abonnés pour pouvoir se suffire à lui-même ; il arrive maintenant à la fin de sa 1re année, plein de force et de vitalité, et nous allons commencer la 2e avec une entière confiance dans l'avenir, et avec l'espoir d'agrandir prochainement notre cadre. Je dois dire toutefois, et je le dis avec une profonde gratitude, que, dès le principe, nous avons été soutenus par de précieux encouragements. M. le Ministre de l'Instruction publique, M. le Recteur ont bien voulu applaudir à notre entreprise, dans des lettres très élogieuses que nous avons publiées en tête de nos deux premiers numéros. M. le Recteur nous a même honorés de sa collaboration, ainsi que M. Beaussire, membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté de Poitiers. Nous sommes très reconnaissants de ces témoignages d'estime et de sympathie.

Plusieurs travaux assez étendus ont paru dans le *Bulletin*. Sans parler des articles bibliographiques dont l'énumération nous entraînerait trop loin, nous citerons seulement les études suivantes : *le Verbe grec*, par M Chaignet ; *l'Esthétique de Descartes*, à propos de la thèse de M. Krantz, par M. Beaussire ; un *Essai sur les satires de Perse*, par

Digitized by Google

M. Thézard; des *Notes sur l'histoire de l'Université de Poitiers*, par M. Dartige; les *Élections en France et dans le Poitou en* 1789 (trois articles), par M. Guibal; la *Philosophie Romaine* (deux articles), observations sur le *scepticisme* et sur le *déterminisme*, par M. Arren; la *Poétique d'Aristote, le Rythme* (deux articles), par M. Hanriot; *Notes pour servir à une biographie de Juvénal;* les *Fouilles de Sanxay;* la *Dissertation latine à l'examen de licence;* observations sur le *Brutus* de Cicéron, et sur les *Chevaliers* d'Aristophane, par M. Hild; la 1re *édition des Maximes de La Rochefoucauld; un romantique en* 1608, *Jean de Schelandre*, par M. Aulard; la *Dramaturgie de Hambourg* (2 articles); (ces 2 articles ont été tirés en brochure); de l'*Influence littéraire de la France en Allemagne au* XVIIe *siècle, à propos d'un ouvrage de M. Grucker; l'enseignement de M. Fustel de Coulanges à la Faculté des Lettres de Strasbourg* par M. Parmentier; de la *Condition civile des Juifs dans le Comtat Venaissin pendant le séjour des papes à Avignon*, par M. Bardinet; *Considérations sur les élégiaques Romaines; Étude sur la place des mots dans certains vers*, par M. Plessis; la *Polémique de Leibnitz contre Locke*, par M. Brun; *des Manières d exprimer le conditionnel français en grec et en latin*, par M. Bénard.

A ces articles il faut joindre différentes autres publications, qui ont paru dans l'année 1882-1883 : 1° Un article de M. Bardinet sur la *Condition des Juifs du Comtat Venaissin pendant le* XVe *siècle*, inséré dans la *Revue des études juives*, avec les pièces justificatives;

2° Un article de M. Aulard, sur l'*Inspiration oratoire et les idées religieuses des Girondins*, inséré dans la *Révolution Française*, revue historique;

3° La *Légende d'Enée*, par M. Hild. Le *Bulletin de la Faculté* a publié un fragment de cet ouvrage, qui a été accueilli par le monde savant avec une faveur marquée, et auquel l'un des maîtres les plus brillants et les plus incontestés de l'érudition latine, M. G. Boissier, a consacré un important article dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 août dernier. L'ouvrage de M. Hild, disait M. H. Weil à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres « fait bien augurer de l'avenir du haut enseignement dans les Facultés de province »

Je citerai encore un autre ouvrage qui ne sort pas de la Faculté, mais qui nous appartient un peu, puisque l'auteur, aujourd'hui chef de l'Académie, l'écrivait alors qu'il occupait encore cette chaire de littérature ancienne, qu'il a honorée pendant plusieurs années par son enseignement et par ses écrits. Je veux parler du 1er volume de l'*Essai sur la Psychologie d'Aristote* (1). Nous n'avions jusqu'à présent sur ce sujet, en France du moins, que des articles détachés, des préfaces et

(1) Cet ouvrage a été couronné, en 1878, par l'Académie des sciences morales et politiques.

Digitized by Google

une sèche et obscure analyse. Mais voici une œuvre magistrale, qui par la richesse des développements puisés aux sources, par sa lumineuse ordonnance, par la vigueur et la pénétration de la pensée, par l'élégante clarté du style, dégage de ses obscurités et éclaire jusque dans ses profondeurs la doctrine féconde du grand philosophe grec. Nous nous réservons de revenir ailleurs sur le livre de M. Chaignet ; mais qu'il nous soit permis de dire dès à présent que cet ouvrage, destiné à prendre place à côté de l'*Essai sur la Métaphysique* de M. Ravaisson, est un honneur pour l'Académie et une bonne fortune pour ceux qui s'occupent de questions philosophiques.

La Faculté avait mis au concours, pour l'année 1882-1883 le sujet suivant : *Est-il vrai que le génie lyrique ait fait entièrement défaut aux poètes du* XVII^e^ *siècle*? Nos étudiants n'ont pas répondu, comme nous l'eussions désiré, à l'appel de la Faculté. Nous avons bien reçu quelques Mémoires, mais d'une valeur inférieure à ce que nous attendions, à ce que nous voulons. Il importe en effet que ce concours et les récompenses qui y sont attachées soient tenus en haute estime ; aussi sommes-nous résolus à ne décerner de prix qu'aux compositions d'un mérite réel ; et nous sommes persuadés que ces compositions ne nous feront pas défaut l'année prochaine.

EXAMENS.

Le nombre des candidats à la licence a considérablement diminué. 41 candidats s'étaient présentés en 1881-1882, devant la Faculté de Poitiers ; nous n'en avons eu que 26 en 1882-1883. Sur ces 26 candidats 8 seulement ont été admis au grade : 2 pour la philosophie, MM. Pasquet et Delarue, tous deux maîtres auxiliaires au lycée de Poitiers ; et 6 pour les lettres : MM. Juteau, Nicolle et Vessereau, boursiers de l'État, M. Gonnet, professeur au collège de Parthenay, élève de la Faculté ; et MM. Triboulez et Bernard, étudiants libres.

Le nombre des candidats au baccalauréat a subi également une diminution assez sensible. Il est tombé en effet de 1491, chiffre de l'année précédente, à *1338*, dont 832 pour la 1^re^ partie et 506 pour la 2^e^ : c'est une différence en moins de 153 candidats.

Le niveau de l'examen semble s'être un peu relevé, et la proportion des admis est plus forte que l'année précédente. Sur 832 candidats à la 1^re^ partie, 508 ont été ajournés et 324 admis. C'est une proportion de 40 0/0 pour les admis et de 60 0/0 pour les ajournés.

Pour la 2^e^ partie, sur 506 candidats, 232 ont été reçus et 274 ajournés ; ce qui donne une proportion de 46 0/0 pour les admis et de 50 0/0 pour les ajournés.

La note *très bien* a été obtenue, à l'examen de 1^re^ partie par M^lle^ Tol-

Digitized by Google

lemer, de Niort; et à l'examen de 2e partie par M. Delaunay, de Poitiers.

Nous avons adopté pour la session de baccalauréat de juillet-août 1883, le nouveau mode d'examen qu'avait inauguré en 1882 la Faculté de Toulouse. Chacune des compositions a été faite le même jour, à la même heure et sur le même sujet, dans les huit chefs-lieux du ressort académique. Tout a été dit sur les avantages et les inconvénients de ce nouveau système, et je ne veux pas revenir sur un débat qu'on peut considérer comme épuisé. Je tiens cependant à rendre compte de l'expérience que nous avons faite, et à dire quelle impression elle nous a laissée, quels résultats nous avons obtenus : quelques mots me suffiront pour cela. La Faculté croit qu'en somme les avantages du nouveau mode d'examen l'emportent de beaucoup sur ses inconvénients, qu'elle est loin de méconnaître d'ailleurs. Parmi ces avantages, il en est un qui nous a particulièrement frappés. C'est que les candidats arrivent à l'examen oral plus calmes, plus dispos, n'étant plus comme auparavant troublés et fatigués par les trois compositions écrites qu'ils ont faites depuis la veille : ils ont la tête reposée et ont eu environ trois semaines pour repasser les matières sur lesquelles ils doivent être interrogés. Aussi les résultats leur ont-ils été exceptionnellement favorables : puisque sur 383 admissibles, 50 seulement ont été ajournés à l'examen oral; tandis que dans la session correspondante de juillet-août, en 1882, 94 candidats avaient succombé aux épreuves orales, sur un nombre à peu près égal d'admissibles. Nous croyons donc que, pour les candidats et pour les examinateurs, le nouveau système est préférable à l'ancien. »

V. ARREN.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

LA VERSION LATINE AU BACCALAURÉAT

EN JUILLET 1883.

Les Facultés de Poitiers ont inauguré au mois de juillet dernier, pour les examens du baccalauréat, un système qui, entre autres avantages, permet des comparaisons et des jugements d'ensemble d'un intérêt sérieux pour la direction des études. Il nous a paru que MM. les

Digitized by Google

professeurs du ressort nous sauraient gré de leur communiquer quelques-unes des réflexions suggérées par la correction des copies. Non certes que nous ayons la prétention de leur apprendre leur métier ; mais chacun d'eux ne voyant que sa classe, quelquefois peu nombreuse, et la jugeant avec les yeux prévenus du père pour les défauts de ses enfants, il est tout naturel que son appréciation manque souvent de justesse, parce qu'elle manque d'étendue et aussi d'impartialité. Le professeur de Faculté qui a sous les yeux les résultats comparés d'un département ou d'une région tout entière sur un sujet unique, joint à la pratique de l'enseignement secondaire, indispensable à ses fonctions, l'avantage des vues synthétiques, d'où se dégagent des conseils à la fois désintéressés et d'application générale.

C'est ainsi que la correction de plus de deux cents copies de version ou de composition française provenant des départements de la Charente-Inférieure, de l'Indre, des Deux-Sèvres, de la Vendée, et le classement que nous en avons fait pour notre satisfaction personnelle, nous ont fourni les éléments d'une véritable inspection, anonyme et bienveillante, on nous croira sans peine, dont ce Bulletin nous permet de tirer quelque résultat. Nous ne retiendrons ici que la version latine de la Charente-Inférieure ; mais nous la choisissons à dessein, parce que ce département a eu l'admissibilité la plus forte, et qu'il la doit, non à l'indulgence du jury, mais à la qualité de ses rhétoriciens. La moyenne générale de l'admissibilité ayant été de 49 0/0 environ, celle de la Charente-Inférieure est montée à plus de 58 0/0 ; il est juste d'ajouter que pour la version seule, le résultat n'atteint pas la normale, et que l'avance vient tant de la composition française que du thème de langue vivante.

Le *Bulletin* du mois de novembre (p. 298) a publié le texte latin à traduire. Ce n'est pas sans de sérieuses réflexions que nous l'avions choisi. Quoique emprunté aux *Tusculanes* de Cicéron (Lib. II, 37), il traite une question tout actuelle et aussi peu abstraite que possible : la question de la durée du service militaire dans ses rapports avec l'esprit de discipline, de courage, avec la capacité de résistance aux dangers, aux fatigues et aux blessures. Pour en saisir le sens général, le candidat n'avait pas, comme cela peut arriver quelquefois, à sortir d'un cercle d'idées familières, à se transporter par l'imagination aidée de la science (il est juste que la science archéologique d'un rhétoricien ne soit pas, dans une version, mise à une bien forte épreuve) vers un passé évanoui. Est-il un foyer en France où ne se soit agitée devant le jeune lycéen qui ne tardera pas à être conscrit, la question tant controversée du service de trois ou de cinq ans? Remarquons en passant que Cicéron est sur ce chapitre d'accord avec feu M. Thiers ; il n'y a de bons soldats pour lui, comme pour les Romains en général, que ceux qui ont vieilli au service. Sans prendre parti pour

Digitized by Google

une opinion tout au moins respectable, le candidat n'avait pas, ce nous semble, grand effort à faire pour la saisir dans sa donnée fondamentale. Ajoutons que le développement de Cicéron est net, clair, logique, que les idées s'y expliquent aisément, s'enchaînent avec méthode et ne s'embarrassent dans aucune de ces formes de phrase compliquées dont l'auteur abuse volontiers. Reste le vocabulaire : or, à l'exception de deux ou trois termes au plus, nous n'admettons pas qu'une seule des expressions employées soit étrangère à un rhétoricien même médiocre. Et pour en juger ainsi nous avions de bonnes raisons. C'est que le texte tiré des *Tusculanes* est du nombre de ceux avec lesquels nous avons tenté jadis, sur une modeste classe d'un lycée de l'Est, une expérience qui nous a paru décisive. C'était bien avant les réformes qui ont fait officiellement remplacer au baccalauréat le dictionnaire par un simple lexique. Nous avions lu dans le *Phèdre* de Platon les doléances de Socrate sur l'invention de l'écriture ; nous les avions transportées à ces interminables colonnes où s'entassent, pour le tourment des yeux et la confusion des idées, les significations les plus bizarres d'un mot, les traductions les plus extraordinaires d'une expression. Nous nous disions que le bon sens étant bien vraiment *la chose du monde la mieux partagée*, à condition qu'on le fit agir, l'élève, placé en face de sa seule mémoire exercée à lui fournir le sens des mots, et mettant en œuvre son jugement seul, aidé de la grammaire pour en découvrir les rapports, aboutirait à des traductions plus raisonnables que par le maniement presque mécanique du trop volumineux dictionnaire. Le résultat n'a pas trompé nos prévisions; les versions ainsi faites sur des textes choisis à dessein, non pas plus faciles, mais d'un vocabulaire usuel, étaient toujours les meilleures de l'année. Il nous souvient que la page des *Tusculanes* nous valut une bonne moitié de copies sans faute sérieuse et à peine deux sur quinze, que nous eussions condamnées au baccalauréat : ce fut la raison déterminante qui nous la fit choisir pour la session de juillet.

Aussi grand a été notre désappointement, lorsque sur 89 copies d'un département dont les candidats avaient fait preuve de travail et de connaissances dans le thème et la composition française, nous n'en avons pas trouvé une seule qui eût partout rencontré le sens et fut exempte de fautes graves ; plus grand encore et voisin du découragement, lorsqu'à partir du dixième nous avons eu à relever des absurdités, des preuves d'ignorance crasse en grand nombre. C'est par des prodiges d'indulgence et grâce à des déductions qui ressemblent fort à des sophismes (nous n'en demandons pas pardon aux candidats), que nous avons pu accorder de mauvais *passables* à des copies renfermant jusqu'à quinze unités de fautes et pousser l'admissibilité à 45 0/0. Les circonstances atténuantes nous les avons cherchées dans un mot de candidat, mot parti du cœur et qui nous semblait une révélation des dispositions psy-

Digitized by Google

chologiques avec lesquelles le plus grand nombre aborde l'examen : « *C'est une version à pièges !* » On part de cette conviction, établie dans les exprits par les doléances des mauvais élèves jadis ajournés, et pourquoi ne pas le dire ? par les plaintes des parents faibles et des professeurs intéressés, que l'examinateur du baccalauréat se fait un malin plaisir d'embarrasser de malheureux candidats, qu'il dispose à cet effet force embuscades. On dirait un homme à qui l'on a annoncé un chemin hérissé d'obstacles, et qui, rencontrant une route unie, se jette de gaîté de cœur dans des sentiers de traverse, où les épines le déchirent, où les cailloux le meurtrissent, heureux encore s'ils ne lui font pas manquer le but. De bons élèves peuvent devenir ainsi de médiocres candidats, et en exagérant des qualités estimables, n'y trouver qu'une source de fautes grossières.

C'est à ces préventions fâcheuses, contre lesquelles les professeurs devraient réagir quand d'ordinaire ils les entretiennent, que nous attribuons le nombre vraiment prodigieux et la nature des absurdités dont fourmillaient les copies soumises à notre jugement. Ainsi il n'y a pas un membre de phrase qui, non pas seulement chez les derniers classés dont la faiblesse en français corroborait la nullité en latin, mais chez des élèves instruits et sachant écrire, n'ait été l'occasion de quelque énormité de sens ou de traduction. L'humble raison qui guide le rhétoricien (du moins j'aime à le supposer) dans la rédaction de sa correspondance familière, dans ses rapports avec les choses usuelles de la vie, l'abandonne quand il aborde un texte écrit en latin ou en grec. Il semble vraiment que les langues anciennes, devenues l'objet de longues et pénibles études, uniquement parce que les auteurs qui les écrivent se distinguent par une raison éminente, par le sens du vrai et du beau, donnent au contraire le droit de déraisonner sur toutes choses. De grâce, que MM. les professeurs passent quelques instants chaque jour à mettre dans l'esprit de leurs élèves, par le choix des textes et la manière de les interpréter, cette conviction qu'en latin et en grec on a eu tout autant de sens commun, pour ne rien dire de plus, qu'en français.

Passe encore qu'on ait hésité devant : « *exercitus unde nomen habeant* » et traduit par : « *d'où nos armées tirent leur réputation* » ; quoiqu'entre l'idée de réputation et la suite du texte il n'existe aucun rapport logique, quoiqu'il soit étrange qu'après huit années d'études latines, on ignore le sens étymologique d'un mot comme *exercitus*. Passe surtout que l'on n'ait pas saisi l'apposition de « *gladiatores, aut perditi homines aut barbari* ». Des fautes de ce genre étaient prévues et d'avance pardonnées. Mais comment excuser les suivantes, extraites non pas de copies absolument mauvaises et condamnées, mais de versions qui dans leur ensemble dénotent de l'acquis et du jugement : « *labor in agmine : le travail pour les troupes... dans les batailles ;*

Digitized by Google

— *ferre dimidiati mensis cibaria : pendant plus de la moitié d'un mois les soldats portent des vivres* ; — *ferre si quid ad usum velint, ferre vallum : s'ils veulent emporter quelque chose pour leurs besoins, c'est un retranchement ; ils portent les palissades si elles peuvent leur être utiles ; ils emportent [?] un retranchement* ; — *Arma membra militis esse dicunt : « les membres du soldat lui servent d'armes. » — Expeditis armis ut membris pugnare : « se débarrasser de leurs armes et lutter avec leurs membres. » — Ita geruntur apte (arma) : « Les armes sont justement portées pour... les armes sont faites de telle sorte... les choses sont arrangées de telle sorte... »* — Nous pourrions longtemps encore continuer ces citations ; nous pourrions avec les copies que nous avons sous les yeux composer non pas une, mais une demi-douzaine de mosaïques grotesques, qui prouveraient à leur façon que si la vérité en toutes choses est une, l'erreur varie à l'infini sur n'importe quoi. Nous préférons ne plus insister que sur deux membres de phrase qui nous avaient paru d'une limpidité parfaite et qui ont été, pour cette seule raison, torturées par la sagacité à rebours des candidats affolés : 1° *Adduc pari animo inexercitatum militem : « Amène (sur le champ de bataille) un soldat d'un courage égal, mais non exercé. »* C'est la pensée fondamentale du morceau, la preuve à faire qui motive la conclusion : il faut un long exercice pour former une armée au sens vrai du mot : *exercitum.* Voici quelques échantillons des non-sens doublés de fautes de grammaire latine, dont ces mots ont fourni la matière : « *Amenez au milieu de semblables courages... Comparez un soldat inexpérimenté et qui a les mêmes dispositions... Faites comparaître un soldat manquant d'un tel courage... Entraînez d'une pareille ardeur un soldat .. Communiquez un pareil courage à un soldat novice... Soumettez à des travaux semblables un soldat novice dans un pareil courage... Ajoutez un soldat qui possède un tel courage à un militaire...* J'en passe et des plus mauvais, tous ceux-là notamment qui font l'ornement des copies refusées. Ni le sens exact de *par*, diffèrent de *talis* ou de *similis* ou des démonstratifs, ni la valeur déterminative de l'ablatif : *pari animo*, application d'une des règles les plus connues de la syntaxe, n'ont garanti le plus grand nombre contre ces aberrations du sens commun. C'est comme à plaisir qu'ils se lancent dans des combinaisons absurdes en soi, insouciantes de toute grammaire, ignorantes de toute latinité.

2° Il y a plus fort encore. Qui croirait que le « *medicum requirit a quo obligetur* » n'a été saisi que par cinq candidats au plus sur 89 ? Quoique le français ait précisément, pour le cas des blessures que l'on bande, le terme de *ligature* dont la ressemblance avec *ligare* saute aux yeux (le lexique de Châtelain fournit le sens de *lier*), quoique la valeur du subjonctif *obligetur* après le pronom relatif *a quo* soit le pont aux ânes du thème et de la version latine, rien n'y a fait. Les plus sensés ont traduit par : « *Ne recherche le médecin que lorsqu'il y est obligé...*

Digitized by Google

ou : « *un médecin qui lui rend service, le médecin qui l'a obligé* .. La plupart déraisonnent, comme dit le docteur Pancrace : toto coelo, tota via, et écrivent sans sourciller : « *demande au médecin jusqu'où vont ses obligations*.,. *Fait comme les médecins et cherche par quoi il est retenu... N'a besoin que d'un médecin à qui témoigner sa reconnaissance,* etc., etc.

Certes, si nous avons bien voulu admettre à l'oral des rhétoriciens qui, outre les fautes pardonnables, celles « *quas aut incuria fudit, aut humana parum cavit natura* », ont commis deux ou trois énormités de ce genre, c'est que nous avons tenu un très grand compte des préventions dont nous parlions tout à l'heure, de l'émotion qui, paraît-il, est inséparable de tout examen. Mais ni cette fameuse timidité, excuse banale des paresseux, ni les préoccupations du piège tendu, ne sauraient expliquer la généralité, la répétition de fautes aussi graves. Il faut admettre aussi une forte dose d'ignorance ou d'indifférence intellectuelle. Si la chose est désagréable à dire, ce n'est pas une raison pour que nous la passions sous silence ou que nous cherchions des périphrases : il nous paraît démontré que pour la grande majorité des élèves, mettons pour les quatre cinquièmes, huit années d'études classiques sont insuffisantes à leur apprendre le sens juste des mots latins les plus vulgaires, les règles les plus élémentaires de la syntaxe, voire la valeur des cas et des modes. Après huit ans de dictionnaire éventrés et de textes quelquefois fort savants barbouillés ou lacérés, seize rhétoriciens sur vingt sont incapables de distinguer nettement les mots *agmen*, *acies, exercitus*, etc. ; d'appliquer dans une version la règle : *puer egregia indole*, de démêler un pronom relatif et conjonctif entre deux verbes. Ce n'est évidemment pas la faute des maîtres dont l'instruction, grâce aux généreux efforts du gouvernement secondé par l'enseignement très solide des Facultés, va se développant et se précisant de jour en jour jusque dans les plus modestes collèges. Peut-être faut-il s'en prendre aux méthodes nouvelles qui, par la suppression ou l'amoindrissement des exercices les plus astreignants de latinité, du vers et surtout du thème latin, n'invitent qu'aux demis-efforts, à l'explication superficielle, à la lecture facile et courante qui donne l'illusion du savoir plutôt que la réalité. Que les professeurs ne craignent pas de rentrer par des voies détournées, dans les pratiques d'un enseignement grammatical qui a fait ses preuves et que rien ne remplacera jamais. Sans vouloir résusciter ni le thème écrit, ni les longues analyses, ni le discours latin de douteuse mémoire, qu'ils donnent une importance considérable au thème oral et au commentaire grammatical des versions dictées; que sans cesse, depuis la quatrième jusqu'en rhétorique, en rhétorique surtout, ils cherchent dans les auteurs la grammaire vivante, pittoresque, parlant à l'imagination, à la raison et au cœur par des exemples dont ils n'auront que l'embarras

Digitized by Google

du choix ; qu'ils en déduisent des formules de traduction à appliquer dans les cas identiques (1). Qu'ils aient le courage de priver la paresse des élèves de ses meilleurs soutiens, je veux dire des gros dictionnaires qui livrent les traductions toutes faites ou mal faites et ôtent à l'esprit toute initiative. L'effort personnel rapporte en proportion de ce qu'il coûte, et l'énergie des caractères a sa source dans la vigueur des intelligences. C'est pour cela qu'il importe tant que les facultés françaises, par l'examen du baccalauréat, arrêtent la décadence des études qui serait celle du caractère national.

J.-A. HILD.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

L'ENSEIGNEMENT DE M. FUSTEL DE COULANGES

A la Faculté des Lettres de Strasbourg

—

L'enseignement des facultés des lettres subit depuis quelques années une transformation. Les cours publics cèdent la place à des leçons plus intimes, les conférences privées prennent plus d'importance. Les professeurs travaillent pour des étudiants, et les étudiants s'attachent à l'enseignement qui est de leur goût. Des rapports plus suivis s'établissent entre les facultés, les lycées et les collèges. Il se constitue des auditoires de boursiers et de maîtres d'études ; les professeurs de l'enseignement secondaire qui n'ont pas encore leurs grades trouvent aux facultés, le jeudi, des conférences qui les y préparent, ou, si la distance est trop grande, ils peuvent se faire corriger des devoirs par correspondance. Ne fût cette préoccupation exclusive du grade à conquérir, le régime vers lequel nous tendons serait celui de l'Allemagne. Il est des esprits qui s'en félicitent et qui prédisent à notre enseignement supérieur une grandeur que, d'après eux, il n'a pas encore eue. D'autres sont moins pressés d'admettre que tout ce qui se fait à l'heure actuelle soit bon ; ils voudraient attendre, pour applaudir aux réformes

(1) Je remarque que pas un candidat sur 89 ne possédait la formule exacte qui rend en français le *quid* exclamatif répété dans des phrases comme : *quid? exercitatio legionum, quid? ille cursus,* etc.

Digitized by Google

dont ils sont témoins, qu'ils pussent en connaître et en apprécier les résultats. Pour ma part, je n'oserais critiquer des changements auxquels ma position m'oblige de me conformer. Il m'est impossible cependant de n'avoir pas quelque appréhension à la vue de la voie où nous nous engageons. J'ai vécu dix ans et plus en contact avec des professeurs de faculté, j'ai suivi leurs cours et leurs conférences. Devenu aujourd'hui leur collègue, mais sous un régime qui n'est plus le même, je ne puis m'empêcher de me reporter par la pensée dans les salles où j'entendais leur parole et où ils me corrigeaient mes devoirs. Tout ce que nous faisons aujourd'hui ne me paraît pas tout à fait nouveau, et ce que nous négligeons ne me semble pas en tout point mauvais. C'est pourquoi je voudrais que nous avancions prudemment, en jetant quelquefois un regard en arrière, et sans rompre complètement avec le passé. Je suis convaincu que nous ne connaissons pas assez ou que nous ne voulons pas connaître l'état de nos facultés de province d'il y a douze ou quinze ans ; nous les dénigrons trop. C'est devenu un lieu commun de rire de leurs professeurs limant et polissant deux discours académiques par semaine pour un auditoire de femmes et de désœuvrés. La grande majorité de nos maîtres ne mérite pas ces railleries. Ils ont presque toujours traité dans leurs leçons publiques des sujets graves, avec la seule préoccupation de faire avancer la science ; s'ils l'ont fait dans une langue correcte et quelquefois éloquente, ils n'en ont eu que plus de mérite. C'est là proprement le genre français ; c'est la vraie méthode, les étrangers le reconnaissent Ces mêmes professeurs ont su aussi, dans des conférences réservées aux étudiants, lire et commenter les textes ; ils ont formé des élèves qui aujourd'hui font bonne figure dans toutes les chaires à côté de ceux de l'École normale. Je vais exposer brièvement l'enseignement de l'un d'eux. Peut-être ferais-je bien de ne pas choisir le plus distingué, afin de pouvoir dire avec plus de vérité *ab uno disce omnes*. M. Fustel de Coulanges n'est pas de ceux dont peuvent se glorifier toutes les facultés. Plusieurs raisons lui font donner ici la préférence : j'ai suivi son enseignement plus longtemps, et il a professé dans un centre académique qui a passé aux mains de l'étranger. Les Allemands ont écrit et ils écrivent encore dans leurs revues, qu'avant eux on ne savait ni enseigner ni étudier dans la capitale de l'Alsace, que la vie intellectuelle s'y était éteinte, et qu'il a fallu pour la rallumer le flambeau de la science germanique. Leur outrecuidance s'explique par notre peu d'empressement à mettre en lumière ce qui se faisait avant eux à l'université de Strasbourg. On écrit peu en France sur ce foyer scientifique et littéraire d'autrefois. Nous avons au contraire des volumes sur les universités allemandes, nous connaissons leur passé aussi bien que leur état présent. Des correspondants étrangers, et des Français chargés de missions spéciales, ont remis au gouvernement et à la Société de l'enseignement supérieur, des relations

Digitized by Google

exactes, minutieuses sur Bonn, Gœttingue, Heidelberg, etc.; serait-il juste d'oublier Strasbourg ?

I.

Jusqu'en 1867, M. Fustel de Coulanges faisait par semaine deux leçons publiques et une conférence préparatoire à la licence. Il observait l'ancienne règle des trois heures, trouvant insuffisante celle de deux heures introduite en vertu de l'ordonnance de 1841. En 1868, à la suite du décret qui créait les Écoles normales secondaires, il n'admit plus le public qu'à une seule leçon ; il réserva l'autre aux vrais étudiants, prêts à se livrer à des recherches sous sa direction et à faire des devoirs; il les invita à prendre part à la leçon, non seulement en écoutant et en résumant les questions traitées par lui même, mais en lisant ou en exposant oralement leur propre travail, et en intervenant dans les discussions qui pourraient surgir. L'explication des auteurs pour la licence et l'agrégation continua de se faire comme auparavant dans une autre réunion. Je vais suivre le professeur dans les trois parties de son enseignement : cours publics, conférences à un auditoire plus restreint, explication des auteurs.

Dans une vaste salle garnie de bancs pour s'asseoir et de tables pour écrire (1), la leçon publique réunissait plus de trois cents personnes. C'étaient des étudiants des diverses facultés, des maîtres répétiteurs et auxiliaires, des chargés de cours du lycée, des professeurs, des prêtres, des magistrats, des officiers, aussi des dames. Beaucoup prenaient des notes, et on en retrouvait quelques-uns à la bibliothèque de la faculté et à celle de la ville, où ils les complétaient. M. Fustel de Coulanges, très affable, aimait à se mettre à leur disposition pour les diriger dans leur travail. Il voulait qu'on étudiât, dans des ouvrages qu'il désignait, les principales parties de la leçon. Il invitait les auditeurs les plus laborieux à éclaircir à part certains points dont la discussion lui aurait pris trop de temps.

Les sujets du cours public de 1865 à 1870 furent successivement : les conquêtes et l'organisation de la république romaine ; les relations de la France avec les puissances européennes depuis le commencement des temps modernes jusqu'à la révolution de 1789 ; le principe monarchi-

(1) Pourquoi le vieux et gênant système des amphithéâtres est-il encore adopté dans les constructions nouvelles? Il n'offre de place ni pour un encrier ni pour un cahier. Écrire sur les genoux et au crayon ne convient pas à tout le monde.

Digitized by Google

que en France depuis les origines jusqu'à la fin du règne de Louis XIV ; la constitution anglaise depuis l'heptarchie anglo-saxonne jusqu'à Elisabeth ; l'origine de la nation gauloise, ses migrations, ses luttes et ses institutions. Quand on a entendu pendant quatre ou cinq ans M. Fustel de Coulanges développer un pareil programme, et qu'on a été témoin de l'assiduité de son auditoire, on est péniblement impressionné de lire dans une étude d'ailleurs bienveillante pour lui cet étrange passage, à propos d'une œuvre sortie de son enseignement et très remarquée dès son apparition : « Malheureusement la décadence des études sérieuses » en France, surtout en ce qui concerne l'antiquité, l'inertie intellec- » tuelle de l'Université, l'indifférence du grand public à tout ce qui » sort de la politique et de la littérature courantes, ces tristes résultats » de l'absence de tout enseignement supérieur digne de ce nom, furent » cause que cet ouvrage (*la Cité antique*) ne donna pas à son auteur » toute la réputation qu'il méritait (1). » On voit par cet exemple combien a d'empire la mode de déplorer l'absence en France de ce qui y existe et que tous les yeux peuvent voir.

L'annonce de ces austères sujets n'effrayait point ceux qui connaissaient la manière de M. Fustel de Coulanges. Il avait pour habitude de ne s'arrêter qu'aux évènements dominants d'une époque, et de les mettre en lumière tantôt par l'analyse des détails, tantôt par la synthèse des grands faits. Quelques exemples sont nécessaires pour donner de sa méthode une idée exacte.

La troisième leçon sur l'Angleterre est un récit circonstancié de la conquête normande : « Je m'arrête à cet évènement, dit le professeur, » parce qu'il caractérise le mieux l'état moral et social d'alors. Il per- » met de toucher du doigt les motifs des actions des hommes de ce » temps ; on voit en jeu leurs pensées, leurs sentiments, leurs passions, » leurs convoitises, en un mot les vrais ressorts qui donnaient l'impul- » sion à leur cœur. Tout est triste, petit, odieux chez les vaincus, » aussi bien que chez les vainqueurs ; il n'y a de grand que les souf- » frances. Augustin Thierry a fait son récit en artiste ; il nous intéresse » aux victimes, il répand des fleurs sur leurs tombes. Je ne l'imiterai » pas. En consultant les documents authentiques, je ne trouve rien à » louer, même chez les Saxons ; il faut les plaindre, mais non les absou- » dre. »

Suit une narration vive dans une langue puissante et nerveuse ; l'empreinte qu'elle marque dans l'esprit est si forte qu'après quatorze ans elle se retrouve presque aussi fraîche qu'au premier jour.

Comme exemple d'une leçon d'un genre opposé, citons la dernière consacrée aux rapports de la France avec l'Europe au dix-huitième siècle. Chaque puissance est passée en revue et marquée de traits qui

(1) M. Gabriel Monod (Revue politique et littéraire du 1er mai 1875).

Digitized by Google

ne s'effacent plus de la mémoire. Entre toutes, c'est la malheureuse Pologne qui vous frappe, vaste pays sans montagnes ni fleuves ni places fortes pour en défendre les frontières, grand corps politique rongé par sa constitution anarchique et les haines religieuses. A côté d'une population pauvre qui vit dans des huttes apparaît une noblesse riche par ses terres et établie dans les châteaux qui s'élèvent de distance en distance. Vous ne trouvez pas cette classe moyenne, cette bourgeoisie industrieuse, commerçante, libre et intelligente, qui s'interpose ailleurs entre le riche et le pauvre ; l'orgueil féodal avec son luxe oriental et la vie d'aventures s'étale à côté de l'esclavage des paysans. Il se forme bien un parti national dont le patriotisme conçoit et veut réaliser des réformes utiles ; mais la Russie et la Prusse l'en empêchent et déclarent tout changement un cas de guerre. Toutes les autres nations étant caractérisées avec la même vérité, on voit finalement chacune suivre la destinée qu'elle se fait : la Pologne disparaît, la Turquie et la Suède se démembrent et s affaiblissent, la Russie et la Prusse grandissent et s'élèvent, l'Angleterre s'étend au loin sur les mers, la France sur le point de déchoir reprend de l'énergie pour se relever et se placer encore au premier rang.

M. Fustel de Coulanges, sans être froid dans ses leçons, était d'ordinaire calme. Quelquefois pourtant son émotion devenait visible, c'était lorsqu'une grande pensée se dégageait d'un ensemble de faits exposés. Alors son visage changeait de couleur, et sa langue, tout en restant sobre, devenait poétique et pittoresque. Une leçon consacrée à l'étude du caractère romain finit ainsi : « Ce qu'il y a de plus vrai et de plus » beau chez le Romain, c'est l'attachement à la cité. Jamais il n'agit » contre les intérêts de l'Etat. Dépositaire des fonds publics, il se garde » de s'en appproprier un sesterce. On ne le voit pas, même en temps » de guerre civile, faire, comme le Grec, alliance avec l'étranger. » Qu'Annibal se présente aux portes de Rome déchirée par les dis- » cordes intestines, aussitôt les dissensions cessent et tous se tournent » contre l'ennemi commun. Devant l'étranger, le Romain ne montre » ni bassesse ni corruption. Scipion vient de prendre en Espagne une » ville carthaginoise ; ses soldats lui amènent la plus belle des capti- » ves. Ils savent ce qu'ils font ; mais le général voit les Espagnols qui le » regardent, il la renvoie pour faire dire que les Romains sont ver- » tueux. Il y a de la grandeur chez ce peuple, dans ses monuments » comme dans ses conquêtes. Il fait des routes de pierres dont plusieurs » ont six cents lieues. Les palais et les villes, il les peuple de statues et » de peintures. Celles qu'on découvre aujourd'hui dans Pompéï sont » des œuvres de valeur, et ce n'était qu'une petite ville de province. » Regardez les thermes, les arènes, les aqueducs, ce colysée qui pen- » dant huit siècles a servi de carrière pour les autres constructions et » néanmoins reste debout avec trois étages ! Qui voit Rome encore au-

Digitized by Google

» jourd'hui en garde un souvenir impérissable. Le paysage d'alentour » est nul, l'homme est plus grand que la nature, son œuvre est grande » pour l'éternité. »

Il faut assister à de pareilles leçons pour savoir à quel point elles éveillent l'intelligence et excitent l'activité d'une assemblée. Chacune résout un problème ou peint une époque; le travail du professeur devient un stimulant pour le travail de l'auditeur. Comparez cet enseignement à celui que donne du haut de sa chaire le professeur d'une université allemande. Chez lui, peu ou point de préparation. Il a rédigé un cahier qui contient ses leçons pour la vie. Quelques feuillets supplémentaires attestent qu'il le tient au courant de la science. Ce cahier il le lit (vorlesen); les étudiants écrivent sous la dictée, et puis s'en vont. Devenus maîtres à leur tour dans les gymnases, ils y font la lecture des cahiers rapportés de l'université (vorlesung), et leurs élèves écrivent de même. Voilà, sinon toujours, ou moins souvent, dans sa partie *ex cathedra* l'enseignement supérieur et secondaire de l'Allemagne; la main écrit et se fatigue, l'intelligence reste oisive. Cela est si vrai qu'un article de M. Petermann, inséré dans la Revue britannique de février 1880, s'élève contre les abus de cette méthode. « Ce n'est pas seule- » ment chez vous (c'est-à-dire en France), écrit le correspondant alle- » mand, qu'on se préoccupe des réformes de l'enseignement. On » reproche à nos gymnases la méthode qui y est appliquée. Les élèves » dans les classes ne travaillent pas personnellement; ils écoutent leur » professeur *qui parle* (lisez *qui dicte*). Autant voudrait, disent les » adversaires de ce système, qu'ils lussent un livre. »

Suivez en Allemagne un groupe d'étudiants sortant de la salle de dictée : vous voyez chacun s'en retourner chez lui aussi calme et aussi flegmatique qu'il est venu; les esprits paraissent endormis. C'était bien autre chose au retour de la leçon de M. Fustel de Coulanges. Ceux qui connaissent Strasbourg savent que les bâtiments des facultés étaient dans un quartier retiré, du côté de la citadelle, et qu'une seule rue menait en ville, la rue Saint-Guillaume, étroite et longue. La foule s'y pressait comme l'air dans un tube. Chacun causait, parlait du cours, et exprimait son sentiment en liberté. C'étaient d'ordinaire des paroles d'éloge et d'approbation, quelquefois aussi de fine critique, mais toujours des indices certains de l'intérêt qu'inspirait la leçon à laquelle on venait d'assister. Il y avait du plaisir à suivre les groupes sans être remarqué, et à écouter les observations. Un jour il m'arriva d'entendre cette boutade lancée avec quelque vivacité après une leçon sur Richelieu : « Aujourd'hui le professeur n'a pas été fort; on pouvait dire bien » autre chose sur la politique intérieure du cardinal. » Comme la parole de M. Fustel de Coulanges m'inspirait une extrême confiance, cette sortie me parut inconvenante; je voulais bien admettre le *quandoque bonus* pour Homère, mais non pour mon maître; aussi la physionomie

Digitized by Google

du personnage me frappa et resta gravée dans mon imagination, si bien que, faisant plus tard sur Richelieu quelques études plus spéciales, elle me revint, comme aussi l'accent de conviction du critique. J'ai pu constater que la remarque avait été faite à propos et qu'elle était juste. Celui qui avait si bien vu ce jour-là le côté faible de la leçon n'était pas un étudiant de vingt ans; c'était un de ces hommes instruits qui, sous une apparence de dilettante, cachent beaucoup de science et de lecture. On voyait un assez grand nombre d'hommes en cheveux blancs au cours de M. Fustel de Coulanges. Leur assiduité et leur exactitude à prendre des notes avaient pour les jeunes gens que'que chose d'édifiant; ils n'auraient voulu pour beaucoup laisser une lacune dans leurs rédactions. Un jour un général, qui avait toujours au cours un des membres de sa famille, fut empêché d'y envoyer personne. Le lendemain il fit prier un des auditeurs les plus exacts de lui transcrire ses notes. La leçon avait eu pour objet, non le récit, mais le caractère et le sens des deux premières guerres de Louis XIV. On voyait l'erreur du roi de France de vouloir s'emparer des Pays-Bas belges : la Hollande s'accommoderait moins du voisinage de la France, riche et forte, que de celui de l'Espagne, pauvre et faible; elle ne consentirait point à livrer à l'activité commerciale de Colbert les bouches de l'Escaut, quand depuis vingt-cinq ans elle les fermait à Philippe IV. Au traité de Douvres, la prudence de Charles II Stuart l'emportait sur celle de Louis XIV, puisque l'Angleterre obtenait les bouches de la Meuse et de l'Escaut. La France n'a guère que des succès tant que le Parlement britannique ne se met pas contre elle; mais lorsque, en 1678, il fait un traité d'alliance offensive et défensive avec la Hollande, Louis XIV est sage de ne pas s'opiniâtrer et de signer la paix de Nimègue.

Je rapporte à dessein la substance d'une leçon à laquelle tenait tant un homme compté parmi les gens du monde, un officier supérieur qui savait trouver, au milieu de ses occupations professionnelles, quelques heures pour des études sérieuses.

Aujourd'hui les leçons publiques sont devenues impossibles; la multiplicité des devoirs nouveaux imposés aux professeurs ne permet plus de les maintenir. Cependant on ne peut s'empêcher de les regretter quand on songe combien elles ont contribué à la formation dans notre société de cette classe intelligente et instruite qui, sans faire sa profession de l'étude ou de l'enseignement des lettres, s'intéresse aux choses ds l'esprit et apprécie les fortes connaissances.

Digitized by Google

II.

Si savant et si suivi que fût l'enseignement de M. Fustel de Coulanges du haut de sa chaire, celui qu'il donnait à un auditoire beaucoup moins nombreux, mais formé de vrais étudiants, l'emportait par ses résultats, et était plus du goût du professeur. Il l'appelait son *grand cours*. Ce fut le 3 décembre 1868 qu'il inaugura son école normale, son *séminaire*, comme diraient les Allemands. M. Chéruel, alors recteur de l'Académie de Strasbourg, avait pris des mesures pour que les professeurs des collèges voisins pussent se joindre aux maîtres auxiliaires, aux maîtres répétiteurs, aux chargés de cours du lycée et aux étudiants libres de Strasbourg. La principale conférence fut mise au jeudi par M. Fustel de Coulanges et ses collègues. Je ne sais si l'administration des chemins de fer n'accordait point une réduction sur le tarif de ses billets aux professeurs munis d'un certificat du recteur. Une vingtaine d'hommes laborieux se trouvèrent ainsi réunis pour travailler ; c'était bien une école normale au petit pied. Cette innovation, commune dès lors à plusieurs facultés, n'a pas été assez remarquée par nos réformateurs du moment ; elle date d'avant 1870 et s'est maintenue en prenant de l'extension jusqu'à ce jour. Elle est excellente et pour le moins aussi utile que l'institution des boursiers de licence et d'agrégation. On sait que plusieurs de ces derniers apprécient peu les avantages de leur situation ; les rapports sincères sur leur compte ne sont pas toujours favorables au plus grand nombre. Les professeurs de collèges, instruits par l'expérience des misères d'une position inférieure dans l'enseignement secondaire, savent profiter des conférences du jeudi ; dans les examens de licence et les concours d'agrégation ils ne sont d'ordinaire pas au dernier rang. Comme par suite de nécessités budgétaires le nombre des boursiers est trop réduit, on ne saurait donner assez d'importance aux conférences du jeudi. Leur utilité immédiate, il faut l'avouer, est hors de comparaison avec celle des cours publics (1).

De la pépinière de M. Fustel de Coulanges sont sortis des sujets qui ne font pas de déshonneur à l'université. Plusieurs ont été reçus agrégés, et deux ont soutenu des thèses de doctorat devant la faculté de Paris. L'obtention des grades n'était peut-être pas le but exclusif : on était *étudiant* autant que *candidat ;* on travaillait pour s'instruire,

(1) Pourquoi réserve-t-on ces conférences exclusivement aux professeurs de l'enseignement secondaire classique et ne fait-on rien pour ceux de l'enseignement secondaire spécial ?

Digitized by Google

on avait confiance en la parole du maître, on aimait à se dire son élève.

Comme je tiens, dans cet article, à laisser de côté les principes et les théories, pour n'exposer que des faits, je vais donner des détails sur la manière dont se faisait la conférence, comme je l'ai fait pour le cours public. Le professeur était assis à une petite table ; les étudiants rangés devant lui prenaient sous sa dictée quelques notes servant de canevas pour une étude à faire : c'était l'indication des sources et le plan à suivre. L'un s'engageait à préparer le travail, l'autre à en faire la critique. Huit à quinze jours se passaient, selon l'étendue du sujet et le temps dont on disposait ; l'exposition et l'appréciation se faisaient alors devant toute l'assistance. La discussion finie, le professeur intervenait pour relever les erreurs, signaler les lacunes, et aussi pour distribuer délicatement des éloges. Dans l'intervalle il faisait lui-même des leçons, où en général l'interprétation des textes avait la plus grande part. Pendant l'année 1868-1869 ce fut sur les institutions de Rome. Il se réserva la partie la plus difficile, la religion primitive, le patriciat, le mariage, la famille, la gens, la plèbe, la loi des Douze Tables, l'armée, etc. Les questions moins ardues furent laissées aux élèves : topographie de Rome, Coriolan, conquête romaine, colonies romaines, invasion des Gaulois en Italie, sénat romain, esclavage à Rome d'après Plaute, religion des Romains, caractères dominants du peuple romain, les Gracques, etc. Quelquefois l'examen d'un livre s'ajoutait à ces entretiens : le *De Republica*, un livre de l'Esprit des lois, les Chevaliers romains de M. Belot, etc.

L'an d'après on s'occupa des Gaulois et des Germains, particulièrement des Francs. Les élèves traitèrent les questions les plus variées : la loi salique, la juridiction en Gaule avant et sous les Francs, l'Eglise avant le temps des invasions, les droits féodaux, l'origine et le développement des généralités. Parmi les ouvrages étudiés et appréciés est l'Histoire des Goths par Jornandès, la Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte par Bossuet. Il se trouvait dans l'auditoire un archéologue qui se chargeait de l'étude des inscriptions et des monuments. Il se connaissait en cromlechs, en dolmens, en menhirs, et l'écriture en boustrophédon faisait ses délices. M. Fustel de Coulanges l'encourageait. Depuis lors cet érudit apporte chaque année à la réunion des Sociétés savantes à Paris, pour la section d'archéologie, un contingent de recherches.

D'ordinaire le professeur venait armé de textes, aussi bien que les étudiants, sur les sujets qui avaient été proposés. S'il savait faire de ses observations la récompense d'efforts constatés, il augmentait aussi, par un supplément d'informations, le fruit de la discussion. Un jour, après avoir suivi avec son attention et sa bienveillance accoutumées une étude sur l'ouvrage de Bossuet mentionné ci-dessus, s'adressant au

Digitized by Google

jeune critique : « Je regrette, lui dit-il, que vous n'ayez pas assez re-
» levé les contradictions et les faiblesses de cette œuvre. Elle donne à
» la loi une origine divine, et en attendant elle l'appelle un pacte et un
» traité solennel par lequel les hommes conviennent ensemble par l'au-
» torité des princes, de ce qui est nécessaire pour former leur société.
» Elle fait des rois les ministres de Dieu, les lieutenants de Dieu, et
» même des dieux sur la terre, et pourtant elle ne les affranchit pas de
» la loi, œuvre de l'homme. Les sujets, d'après elle, doivent au prince
» une entière obéissance ; mais en même temps la révolte est tolérée
» et même ordonnée contre le roi, car il y une exception à l'obéissance
» quand il commande contre Dieu. D'après l'Ecriture Sainte la forme
» du gouvernement devrait être monarchique, comme si Dieu ne
» voyait pas avec déplaisir le peuple d'Israël demander à Samuel un
» roi. Les indépendants de Cromwell se croyaient logiques quand, à la
» même époque, ils tiraient de la Bible une politique républicaine. En
» somme, ce livre est singulièrement pauvre d'idées et de vérités. Bossuet
» était, en matière de gouvernement, plein d'inexpérience. Cela n'est
» pas étonnant chez un prélat du temps de Louis XIV ; le clergé d'alors
» vivait trop séparé de la société laïque. Au moyen âge beaucoup
» d'évêques et d'abbés étaient des seigneurs féodaux et connaissaient
» les affaires. Il s'en trouve jusque dans les temps modernes qu'on voit
» s'initier de bonne heure à la politique et à la diplomatie. Richelieu
» s'était destiné au gouvernement avant d'être évêque. Bossuet appar-
» tient à une génération où le haut clergé ne portait plus son activité
» de ce côté. »

La partie la plus intéressante de la conférence était celle où les questions des étudiants s'adressaient un peu au hasard au professeur, sans qu'il eût pu ni les prévoir ni en préparer la solution. C'était alors une sorte de conversation instructive, dont un exemple pris au hasard permettra de juger.

Une leçon d'un élève sur les généralités venait de donner lieu à une discussion relative à l'inégale répartition de l'impôt sous l'ancien régime. Le professeur laissa chacun produire ses arguments, et quand il les vit tous embarrassés, il intervint lui-même et exposa séance tenante avec une clarté parfaite, les caractères essentiels de la taille, de la capitation, des dîmes, des aides de toute sorte ; il expliqua la condition variée de terres seigneuriales et de celles du clergé, et fit comprendre l'origine et le sens de ces droits féodaux sur lesquels circulent encore aujourd'hui des erreurs qui ne sont pas près de disparaître. On se figure difficilement ce qu'il faut de science et d'expérience pour s'adresser ainsi familièrement à des jeunes gens instruits qui ne se contentent pas de mots. N'y a-t-il point de danger à trop céder à la tendance de peupler nos Facultés de jeunes maîtres qui sont au début de leur carrière, ou d'autres qui n'ont pas encore fini leurs études ? Les étudiants

Digitized by Google

n'ont point de confiance en eux. Il leur faut des maîtres instruits et expérimentés, au contact de qui leur esprit puisse s'éveiller et devenir chercheur à son tour. C'est là ce qui rend original.

Cette originalité de l'élève, à laquelle menait avant tout la méthode M. Fustel de Coulanges (1) se formait particulièrement par l'explication des textes. Parmi les ouvrages analysés et interprétés, il en est un qui me revient toujours, c'est le *De moribus Germanorum*. Tous connaissaient ou croyaient connaître ce petit livre d'or, comme l'appellent les Allemands; ils l'avaient traduit, ils en avaient lu les critiques, ils en savaient les extraits faits par les historiens. Mais il leur apparut neuf à mesure que les observations de M. Fustel de Coulanges leur apprenait à en pénétrer le sens. Le professeur excellait dans l'examen attentif des textes. On sait que c'est à l'étude des textes qu'il doit les deux œuvres où il a renouvelé la science des constitutions d'Athènes et de Rome et celle de nos origines nationales. Le souvenir de ces livres restera dans les annales universitaires de Strasbourg.

Les conférences de M. Fustel de Coulanges ne différaient point sensiblement de celles de ses collègues de Strasbourg et des autres facultés. Le caractère de ces rendez-vous d'étude n'a point changé : ils conservent leur simplicité et leur intimité. Aussi ceux qui nous connaissent de près n'ont-ils pu s'empêcher de sourire à la vue de la naïve admiration où a plongé nos bons journalistes une lettre du P. Didon sur les universités allemandes, leurs professeurs et leurs élèves. « Je les trouve, » (les étudiants allemands), sérieux et simples, dit le Révérend Père. Ils » écoutent, ils prennent des notes, ils travaillent. Les blagueurs et les » batailleurs sont le petit nombre. Les maîtres me frappent par leur » simplicité; point d'apparat, point de verre d'eau sucrée ni pure, point » d'appariteur à la chaînette d'argent... Le professeur n'a point de porte » privilégiée. Il arrive comme les élèves, il suspend son chapeau et son » pardessus au même clou que ses auditeurs. Il s'assied sur une vul» gaire chaise de paille, et il enseigne, non des mots, mais des » choses. »

Si le P. Didon avait fait, même avant 1870, à une faculté des lettres de province l'honneur de mettre le pied dans une de ces salles, il aurait vu que les choses se passaient exactement comme il les décrit en Allemagne. Seulement sa lettre n'aurait pas été remarquée, car ç'a été jusqu'ici un parti pris de rabaisser notre enseignement supérieur, pour exalter celui de nos voisins. Qu'en est-il résulté ? L'abandon de nous-mêmes et un certain affaissement funeste aux études élevées. De plus

(1) « La science ne se transvase pasd'un esprit dans un autre; il faut qu'elle » se fasse dans chaque esprit. C'est chaque esprit qui est le véritable auteur de » sa science, sous la direction et par l'inspiration du maître. » (M. Fustel de Coulanges, *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1879, p. 831.)

Digitized by Google

les étrangers ont fini par prendre de nous une opinion trop désavantageuse. Avertis par nous-mêmes que notre enseignement supérieur ne valait rien, ils ont fini par ne plus le suivre; ils se sont dispensés de la peine de venir s'assurer eux-mêmes si notre mauvaise renommée était méritée. Sauf quelques rares Grecs, Moldo-Valaques ou Russes, l'élément étranger manque à nos facultés. C'est vers les universités allemandes que se dirige cette partie de la jeunesse du monde entier qui, ses premières études achevées, va chercher au dehors un complément d'instruction. L'Allemagne a ainsi un moyen d'influence extérieure de plus que nous. Les réformes du moment seront-elles assez heureuses pour produire un revirement dans l'opinion publique tant en France qu'à l'étranger ? Nous rendront-elles ces collèges des nations où accouraient les Écossais, les Flamands, les Espagnols, les Lombards ? Le travail et le talent des professeurs y contribueraient plus que toutes les mesures administratives. Que nos facultés de province produisent des œuvres comme *la Cité antique* et l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, et on verra si c'est à la librairie allemande que nous continuerons, comme nous le faisons aujourd'hui, de demander les ouvrages d'érudition. Mais pour que les professeurs puissent travailler, il leur faut du temps, des loisirs; il faut qu'ils ne soient pas exclusivement des examinateurs de baccalauréat, des correcteurs de compositions de licence, des répétiteurs d'agrégation. Quoi que l'on dise, ils ne sont pas autre chose aujourd'hui; ils étaient mieux que cela il y a quinze ans et plus, quand M. Fustel de Coulanges faisait ses livres.

J. PARMENTIER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Essai sur l'Esthétique de Descartes, étudiée dans ses rapports avec la littérature classique française au XVII^e^ *siècle*, par Emile Krantz, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy, docteur ès lettres. — Paris, Germer-Baillière et C^ie^, 1882.

L'Esthétique de Descartes, telle que l'entend M. Émile Krantz, n'est pas un ensemble de doctrines sur le beau et sur les arts (il est le premier à reconnaître que la philosophie cartésienne ne contient pas de telles doctrines) : sous ce titre assez impropre, il s'est proposé surtout d'étu-

Digitized by Google

dier l'influence du cartésianisme sur la littérature française. Le titre complet de son livre semble borner cette influence au XVII^e^ ; mais en réalité il l'a suivie jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle : son dernier chapitre est consacré à Buffon.

L'ouvrage est divisé en cinq livres. Dans le premier, l'auteur expose ses théories personnelles sur la philosophie et sur l'art. Il met en parallèle l'idéal classique et l'idéal romantique et il rapporte l'un et l'autre à deux philosophies opposées : au premier correspond « une philosophie rationaliste et *a priori* » ; au second « une philosophie critique et expérimentale. » L'esprit classique, comme la philosophie cartésienne, aime surtout l'analyse et l'abstraction; la synthèse chez lui précède les faits, au lieu d'en être l'exacte généralisation ; il connait « l'homme » plutôt que « les hommes. » On peut donc induire de l'étude de notre littérature classique ce qu'aurait pu être l'Esthétique de Descartes : « La philosophie de la littérature est une sorte d'esthétique expérimentale tirée *a posteriori* des œuvres remarquables d'une époque et chez une nation déterminée. »

Dans le livre II, M. Krantz cherche à écarter une objection préjudicielle. Dans la querelle fameuse qui a divisé les beaux esprits à la fin du XVII^e^ siècle, les Modernes procèdent de Descartes ; les Anciens sont les fidèles de l'art classique : comment l'art classique peut-il donc être qualifié de cartésien ? Suivant M. Krantz, Descartes aurait été beaucoup plus ancien que ne le laissent supposer certaines expressions hardies, auxquelles on peut opposer le respect qu'il professe constamment pour l'autorité en morale et en religion. Son principe en toute matière est le principe même des classiques : « la liberté réglée et limitée par la raison. » Ses lettres à Balzac, le seul de ses écrits où la critique littéraire tienne une certaine place, devancent sur tous les points les théories de Boileau.

M. Krantz poursuit, dans le livre III, le rapprochement de Descartes et de Boileau. *L'Art poétique* est tout cartésien. Il n'est ,comme les *Méditations*, que le développement et la justification de certains principes acceptés de confiance et placés au-dessus de toute contradiction. Le beau, tel que le définit Boileau, n'est que le vrai sous la forme générale et rationnelle. Il suppose un type unique et uniforme de perfection, dont les principaux traits, la clarté, la simplicité, l'unité, sont empruntés à l'idéal cartésien et sont exposés suivant les procédés mêmes de la méthode cartésienne. La fameuse règle des trois unités, par exemple, est sans doute d'origine antique, mais elle est présentée comme un de ces axiomes sur lesquels Descartes fait reposer toutes ses théories. L'ordre logique domine dans les règles de Boileau comme dans les principes de Descartes : c'est un ordre « exclusivement déductif. » La tragédie classique se construit d'après ces règles, comme un véritable syllogisme.

Digitized by Google

Le livre IV tire quatre conséquences de l'influence cartésienne sur la littérature classique : 1° l'élimination du burlesque; 2° l'élimination de la nature physique; 3° une tendance constante à l'optimisme; 4° l'absence du point de vue moral. Nos grands classiques, à l'exemple de Descartes, se désintéressent des questions morales; « ils se renferment dans l'explication la plus générale de l'homme, sans porter aucun jugement sur sa condition présente et sans chercher à la rendre meilleure. »

Le livre V cherche dans les *Préfaces de Racine*, dans le *Discours sur les passions de l'amour* de Pascal, dans le chapitre des *Ouvrages d'esprit* de La Bruyère, dans le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire, dans l'*Essai sur le Beau* du père André, dans le *Discours sur le style* de Buffon, la confirmation des théories exposées dans les livres précédents. Partout M. Krantz trouve un remarquable accord entre l'art classique et les doctrines cartésiennes.

Il résume, dans sa conclusion, les points où se manifeste surtout cet accord. L'art classique, comme la philosophie cartésienne, n'est originale que par la méthode. Son idéal c'est l'expression la plus générale de la personne humaine, telle que l'entend le cartésianisme, « en éliminant tout le contingent et le plus possible du sensible. » Son criterium est le criterium cartésien de la clarté. Ses règles, comme toute la méthode cartésienne, se ramènent à une règle centrale et dominante, qui est la tendance à la simplicité et à l'unité. Il a produit des œuvres magnifiques, mais il était voué à une décadence inévitable par l'excès même de ses principes cartésiens, « c'est-à-dire le subjectivisme, le rationalisme, l'idéalisme et la méthode analytique de Descartes, poussés à outrance : la littérature classique, qui n'est ni alimentée ni renouvelée ni par la psychologie expérimentale ni par l'histoire, ni par l'étude de la nature, se consume d'elle-même, se vide et périt pour ainsi dire d'inanition. »

Nous nous sommes borné à exposer sans les discuter les idées de M. Krantz. Nous aurions plus d'une réserve à exprimer, non seulement sur des points de doctrine, qui appellent naturellement la controverse, mais sur des questions de fait. L'influence du cartésianisme sur la littérature est incontestable. M. Bouillier, dans l'Histoire de la philosophie cartésienne, et M. Nisard, dans l'Histoire de la littérature française, l'ont également mise en lumière. M. Krantz nous paraît l'avoir singulièrement exagérée, en multipliant et en forçant les rapprochements. Plus d'une théorie classique, à laquelle il attribue une origine cartésienne, procède directement d'Aristote ou d'Horace ou s'explique par les qualités natives que l'esprit français a manifestées de tout temps, avant comme après Descartes. Nous aurions aussi à lui signaler une grave lacune. Puisqu'il donnait pour titre à son livre : *l'Esthétique de Descartes*, pourquoi a-t il entièrement négligé l'influence du cartésianisme sur les arts dans l'acception la plus ordinaire du mot, c'est-à-dire sur ce qu'on est habitué à considérer comme le domaine propre de l'es-

Digitized by Google

thétique ? Il a cru devoir comprendre dans ses études *l'Essai sur le Beau* du père André, qui n'appartient ni à l'esthétique purement littéraire ni à la tradition proprement cartésienne. Il aurait trouvé dans les Conférences de l'Académie de peinture et particulièrement dans celles de Charles Le Brun sur l'expression des passions une esthétique vraiment et directement cartésienne (1).

Cette lacune et certaines exagérations ne nous empêchent pas de reconnaître dans le livre de M. Krantz le fruit de recherches considérables et un grand nombre d'aperçus ingénieux brillamment exposés. S'il provoque la discussion sur tous les points, il n'a par là même que plus d'intérêt pour tous les amis de la philosophie et des lettres françaises.

Émile BEAUSSIRE.

Metamorphoseon libros quo consilio Ovidius susceperit, qua arte perfecerit, thesim Fac. litt. Par. proponebat Guil. Bréton (Paris, Hachette, 1882). — *Nouveaux classiques latins de la collection Hachette.*

Je suis peu disposé à prendre en main la défense des Métamorphoses ; je ne goûte nullement l'opinion, fort répandue, qui fait de ce poème le chef-d'œuvre d'Ovide Il y a bien plus d'âme et de poésie dans les Tristes et dans quelques-unes des Pontiques, plus de charme dans les Amours, plus de perfection artistique dans l'Art d'aimer. Les Métamorphoses sont moins un poème qu'une série de pièces de vers appelées par l'identité du sujet à rentrer dans un même volume ; elles ne se rattachent l'une à l'autre, de manière à former un récit continu, que par un lien tout à fait artificiel, à ce point que les transitions les plus ingénieuses y paraissent à la longue agaçantes et puériles. Ce poème, constamment froid et qui devient vite ennuyeux, témoigne qu'Ovide est bien le plus alexandrin de tous les poètes romains. On le reconnaît tel à cette méthode de composition qui consiste à coudre ensemble des histoires sans lien réel, à cet abus de raconter pour le plaisir de raconter, à l'absence d'émotion et à l'habileté stérile de la forme. Ceci, du reste, n'a trait qu'aux procédés : pour le fond, Ovide, comme tous les Romains, est d'abord romain. Les dieux d'Homère, chez Callimaque et chez Ovide, sont devenus des hommes : mais, chez le premier, ce sont des Grecs d'Alexandrie ; chez le second, ce sont des Romains de Rome.

Peut-être est-ce le point faible de la thèse de M. G. Bréton, si juste et si forte dans l'ensemble, de ne pas faire la part assez large au

(1) Le cartésianisme de Le Brun est indiqué dans un des meilleurs livres de la philosophie française contemporaine : *De la Physionomie et de la Parole*, par Albert Lemoine, pages 31 et suivantes.

Digitized by Google

caractère latin, de mettre uniquement au compte d'Ovide ce qui tient aussi à la race, et de demander à l'auteur des Métamorphoses un genre d'esprit philosophique qui n'est pas romain. Les Romains, essentiellement pratiques, avaient concentré tous leurs efforts sur la morale : le problème des causes, ceux de la formation du monde et des destinées humaines, leur demeuraient étrangers ; leur tête n'était point faite pour les comprendre, ni même pour s'y intéresser. On a bien le droit de préférer la philosophie à la poésie et de ne pas aimer le génie latin ; mais il faut laisser chaque chose à sa place. Une poésie philosophique ne vaut pas mieux qu'une philosophie poétique, et M. Bréton, qui admire vivement Lucrèce, n'oublie-t-il pas un peu trop que les plus beaux passages du poème de la Nature sont ceux dans lesquels la philosophie cède la place au sentiment ?

Après cette légère restriction, il faut rendre un hommage sans réserve à la rectitude et à la netteté des jugements que M. Bréton porte, non-seulement sur Ovide, mais encore sur les autres poètes latins que le choix de son sujet l'amène à étudier par comparaison ; il y a, entre autres, une belle page sur Lucain. On ne saurait trop engager nos candidats à la licence et à l'agrégation à lire attentivement le travail de M. Bréton : en dehors de l'étude sur les Métamorphoses, qui leur sera certainement utile, ils trouveront sur le caractère et l'histoire du genre épique à Rome, sur la manière dont Lucrèce, Virgile, Ovide et Lucain l'ont traité tour à tour, des notions brèves, mais justes et fécondes, dont ils ne peuvent se passer, et qu'ils ne rencontreront nulle part mieux présentées. Ils auront, de plus, l'avantage de les lire dans un excellent latin, de sorte qu'ils en retireront un double profit. Ils pourront, en comparant le style de M. Bréton à celui de certains auteurs, voir la différence qu'il y a de la fausse élégance à la véritable ; d'un rapiécetage de morceaux pris tour à tour à Cicéron, à Quintilien et à Sénèque, à l'unité d'une langue sûre d'elle-même qui montre que l'on ne sait pas seulement écrire, mais penser en latin. S'il est vrai qu'on ne possède une langue que dans la mesure où on sait l'écrire, nous n'avons pas en France, à l'heure qu'il est, malgré un réveil incontestable des études latines, beaucoup de latinistes comme M. Bréton.

A la soutenance, l'orthographe de la thèse a valu à son auteur un compliment mérité. Il ne manquera pas de gens pour s'écrier que l'orthographe des mots latins n'a aucune importance ; on pourrait leur demander pourquoi donc, dès qu'il en est question, ils s'émeuvent et s'emportent parfois jusqu'à l'oubli de toute courtoisie. La vérité est que généralement l'on confond sous cette dénomination d'orthographe deux choses bien différentes : nous avons, dans la plupart de nos livres latins, l'habitude de nous servir du *j* et du *v*, lettres que les Romains ne connaissaient pas ; nous représentons les diphtongues *a e*, *o e*, par les caractères noués *æ*, *œ*. J'accorde que cela ne tire pas à conséquence :

Digitized by Google

mais c'est là une question de *typographie*, nullement d'*orthographe*. Il n'en est plus de même lorsque l'on écrit par un *œ* un mot qui doit s'écrire par un *œ*, comme le mot *cœlum*, par exemple; lorsque, admettant la distinction de l'*i* voyelle, *i*, et de l'*i* consonne, *j*, on emploie la forme *i* pour représenter cette lettre dans un mot où elle a le caractère consonantique ; lorsque, par exemple, on écrit *aiunt* au lieu de *ajunt*. Dire que cela n'a aucun intérêt, c'est n'en plus vouloir attribuer à quoi que ce soit dans la littérature ; c'est proscrire le souci de toute orthographe, celle du français aussi bien que celle du latin ; il n'y a pas plus de raison d'attacher de l'importance à l'une qu'à l'autre.

M. Bréton a très bien saisi la distinction du point vue typographique et du point de vue orthographique. En conservant les *j*, les *v*, les *œ*, les *œ*, il montre à ceux qui voudraient en douter qu'il n'écrit point *Vergilius* ou *neglegens* pour le plaisir d'innover et d'étonner, mais tout simplement parce que *Virgilius* ou *negligens* constitue une faute d'orthographe et qu'un écrivain qui se respecte évite d'en faire.

En deux endroits seulement (page 30 et 45), il a laissé subsister l'orthographe vicieuse *quum*, alors qu'il emploie ailleurs la forme légitime *cum* ; cette étourderie insignifiante se laisse remarquer à cause du soin même apporté à l'impression de la thèse et à la correction des épreuves. S'il y a des personnes (il peut s'en trouver), qui jugent que M. Bréton appartient à l'*école allemande* parce qu'il écrit *Vergilius*, elles ne sauraient en dire autant de son éditeur à en juger par le papier de luxe sur lequel est imprimée la thèse, lequel ne ressemble nullement à l'affreux papier des éditions Teubner ou Weidmann.

Grâce à la maison Hachette, nous aurons bientôt une excellente collection de classiques. Ce n'est pas que nous ne devions à d'autres maisons quelques bonnes éditions : le Tite-Live de M. Harant fait honneur à la maison Belin ; le Salluste de M. Constans (chez Delagrave) est un livre utile et savant. Mais ce sont là des exemples isolés ; prise dans son ensemble, la collection Hachette est la seule vraiment recommandable. Pendant une trop longue période qui finit à peine, les livres de classe ont été en France aussi mauvais qu'innombrables : ils étaient faits avec tant d'insuffisance et de légèreté qu'ils déconsidéraient notre enseignement aux yeux de l'étranger. Confié en Allemagne et en Angleterre aux plus illustres savants, le soin de préparer des textes et des notes pour les élèves des lycées et collèges était souvent abandonné chez nous aux premiers venus qui s'en acquittaient comme ils pouvaient, c'est-à-dire fort mal et sans se douter aucunement de l'importance réelle de leur tâche.

Il n'en est plus de même aujourd'hui : ce sont nos latinistes les plus connus, MM. Benoist, Lallier, Riemann, nos hellénistes les plus renommés, MM. Weil, Tournier, Alfred Croiset, qui se chargent de nous donner des livres de classe et qui tiennent à y apporter toute leur science et toute

Digitized by Google

leur conscience. Au lieu de considérer ce travail comme une besogne inférieure, ils l'estiment plus grave et, dans une certaine mesure, plus difficile que la confection des grandes éditions elles-mêmes : « Chargé, dit M. Lallier, de préparer une édition de Salluste à l'usage des professeurs, pour la collection des principaux classiques grecs et latins, j'ai dû interrompre ce travail presque dès le début pour m'occuper de la présente édition due aux élèves. *L'ordre inverse eût été préférable.* On doit aux élèves peut-être encore plus de respect qu'aux maîtres, etc. » (1). Il est certain qu'il faut donner aux élèves de la science toute faite, le résultat, présenté sans appareil scientifique, d'un travail souvent considérable ; bien des gens ne se doutent guère de ce qu'il faut parfois de recherches et de connaissances variées pour choisir la leçon d'un texte, pour se déterminer entre plusieurs variantes pour, préférer décidément un sens à un autre. Une note de trois lignes peut avoir coûté bien des heures de travail ; c'est quelquefois après avoir ouvert vingt éditions d'un même auteur, après avoir consulté plusieurs grammaires dictionnaires, répertoires de toute sorte, après avoir fait appel à l'histoire, à la paléographie, à l'archéologie, qu'un éditeur scrupuleux opte pour un mot ou pour une interprétation. Dans une grande édition, malgré des difficultés d'une autre nature, on a du moins cet avantage qu'il est permis de s'en tenir çà et là l'exposé d'une question sans y prendre parti ; on peut soumettre à d'autres les éléments de la discussion sans se croire obligé de la trancher ; de telles suggestions sont déjà utiles. Il n'en est plus de même dans les éditions destinées aux classes ; le travail de critique et d'exégèse ne doit nulle part demeurer inachevé.

C'est le Virgile (édition *minor*) de M. Benoist qui a servi de modèle aux autres éditions de la nouvelle collection Hachette et qui leur a donné le plan et la méthode : le Salluste de M. Lallier, le Quinte-Curce de M. Dosson, le Pline-le-Jeune de M. Waltz. Dans tous ces livres, on trouve, avec une biographie de l'auteur mise au courant de la science contemporaine, une étude approfondie et scientifique sur sa langue et sur son style, un appendice critique, des cartes s'il y a lieu, et des gravures d'un caractère archéologique. Le Tite-Live de MM. Riemann et Benoist est en outre pourvu d'un véritable dictionnaire d'antiquités, qui, sous le nom modeste de *Table des noms propres historiques et géographiques et des termes relatifs aux institutions*, contient, avec un grand nombre d'illustrations curieuses, des renseignements de toute sorte sur la vie et les mœurs des Romains. Dans les éditions des poètes, comme celle des *Morceaux choisis de Plaute* de M. Benoist et des *Adelphes* de M. Psichari, une liste des particularités de prosodie ou de métrique offre un utile secours aux candidats qui préparent l'examen de licence ou le concours d'agrégation. F. PLESSIS.

(1) R. Lallier, C. *Sallusti Crispi de conjur. Cat., de bello jug. Paris*, 1883, préf. p. 1.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE DES PUBLICATIONS RÉCENTES
Relatives à la littérature française.

I. — *Robert Garnier, les tragédies*, éd. W. Foerster, Heilbronn, 1883, 4 vol. in-8.

II. — *Le théâtre d'Alexandre Hardy*, première réimpression des drames du précurseur immédiat de Pierre Corneille, publiée sur les exemplaires des bibliothèques de Dresde et de Wolfenbüttel, par E. Stengel, professeur à l'Université de Marbourg, tomes III et IV, Marbourg, 1883, in-8. Le *Journal de la librairie* annonce que les tomes I, II, V de cette importante publication paraîtront sous peu.

III. — *L'Histoire de la destruction de Troye la grant*, translatée de latin en françoys, mise par personnages et composée par maistre Jacques Milet. estudiant es loix en la ville d'Orléans, l'an mil quatre cens cinquante, le deuxiesme jour du moys de septembre, et imprimée à Paris par Jehan Bonhomme, libraire de l'Université de Paris, le XII de may mil quatre cens quatre vingts et quatre. Reproduction en fac-simile de l'exemplaire conservé à la Bibliothèque royale de Dresde. Publiée par E. Stengel, professeur à l'Université de Marbourg. Marbourg, 1883, gr. in-4.

IV. — *Notions sur les origines et sur l'histoire de la langue française*, par L. Petit de Julleville, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Delalain, 1883, in-8. Cet excellent ouvrage devra être entre les mains de tous les étudiants.

V. — *Notice sur les travaux personnels des professeurs des Facultés des lettres*, publication du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts ; Paris, Imprimerie nationale, 1883, gr. in-8. Ce répertoire fait connaître un grand nombre de mémoires édités en province sans aucune publicité et que l'insuffisance de la loi sur le dépôt légal n'avait pas permis d'annoncer dans la *Bibliographie de la France*. A ce titre, il rendra des services aux travailleurs. Mais les indications bibliographiques y sont parfois si incomplètes qu'elles en deviennent inutiles, et l'usage de ce recueil ne sera pas très commode, faute d'une table analytique des matières.

VI. — *Histoire de la langue et de la littérature française au moyen âge*, d'après les travaux les plus récents, par M. Charles Aubertin, correspondant de l'Institut. *Seconde édition*, Paris, 1883, 2 vol. in-8.

VII. — M. Angelo de Gubernatis va publier à Florence, en langue française, une *Revue internationale* bi-mensuelle, rédigée par des écrivains de tous les pays. Chaque livraison contiendra des correspondances littéraires de Paris, de Londres, de Berlin, de Vienne, de Pesth, de Bucharest, de Prague, d'Athènes, de Genève, de Bruxelles, etc., etc, signées par les écrivains les « plus autorisés à représenter leur pays dans cette grande cour internationale, dans ce congrès littéraire permanent représenté par la *Revue*. » C'est un peu l'idée que Brissot voulut réaliser, il y a cent ans, quand il rêva d'organiser comme une ligue intellectuelle internationale au moyen d'un *Journal des lycées de Londres*. Nous souhaitons meilleure chance au courageux fondateur de la *Revue internationale* et nous applaudissons à une tentative si flatteuse pour la France et qui peut devenir si utile à la littérature.

F.-A. A.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie de MARCIREAU & Cie

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DE LA PREMIÈRE ANNÉE

TABLE DES AUTEURS

Arren (V.). — Rapport sur les travaux de la Faculté pendant l'année 1881-1882, p. 1. — Observations sur le scepticisme, p 9. — Histoire de la Philosophie Romaine : *1er article*, la Religion, p. 19, *2e art.*, la première école philosophique, p. 104. — Le déterminisme, p. 155. — Essai sur les arguments du matérialisme dans Lucrèce, par J.-B. Royer, p. 184. — Rapport sur les travaux de la Faculté pendant l'année 1882-1883, p. 329.

Aulard (F.-A.). — La 1re édition des Maximes de La Rochefoucauld, p. 26. — Observations sur un sujet de composition française (quelle fut, au XVIIe siècle, la raison d'être du style périodique ?), p. 45. — Thèses de M. G. Pellissier, p 73. — Un romantique en 1608, J. de Schélandre et ses théories dramatiques, p. 137. — *Le tragédie d'Euripide*, volgarizzate *da G. de Spuches*, p. 180. — Notice sur Emile Monnier, p. M. H. Druon, p. 187. — Histoire de la Révolution française, par A. Rambaud, p. 218. — Publications relatives à l'histoire de la littérature française, p. 291 et 360. — Brébeuf et La Rochefoucauld, p. 318.

Bardinet (L.). — De la condition civile des Juifs dans le Comtat-Venaissin, p. 265.

Beaussire (E.). — Essai sur l'Esthétique de Descartes, par M. Em. Krantz, p. 353.

Bénard (L.). — Des manières d'exprimer le conditionnel français en grec et en latin, p. 118.

Brun (A.). — Polémique de Leibniz contre Locke : les idées innées, p 257.

Chaignet (A.-Ed.). — Le verbe grec, p. 90.

Dartige. — Notes sur l'Université de Poitiers.

Guibal (G.). — La France en 1789 ; la période électorale, p. 13. — Observations sur un sujet de composition d'histoire (Histoire d'Athènes depuis la chute des 30 tyrans jusqu'à la bataille de Chéronée), p. 85. — Les élections dans le Poitou en 1789, p. 126, et 195. — Croquis des opérations militaires de la France de 1789 à nos jours, par E. Chevalier, p. 215. — De la condition des Juifs dans le Comtat-Venaissin, pendant le séjour des papes à Avignon, p. 265.

Digitized by Google

Henriot (Ch.). — Poétique d'Aristote : le Rythme, p. 53 et 222. — Etude sur la vie et les œuvres de Lucien, par Maurice Croiset, p. 111.

Hild (J.-A.). — Les Romains au temps de Pline le Jeune, par M. Pellisson, p. 35. — La Dissertation latine à l'examen de licence, p. 42. — La légende d'Enée avant Virgile, p. 67. — Observations sur un sujet de composition latine (pourquoi Cicéron a-t-il intitulé *Brutus* son *de Claris oratoribus* ?) p. 83. — Notes pour servir à une biographie de Juvénal, p. 170. — Observations sur un sujet de composition latine (le portrait de Cléon dans les *Chevaliers* d'Aristophane), p. 190. — Les fouilles de Sanxay, p. 238. — Quelques mots sur une brochure : *La question de Sanxay*, p. 294. — La Version latine au baccalauréat en juillet 1883, p. 336.

Parmentier (J.). — La dramaturgie de Hambourg, p. 60 et 98. — De l'Influence littéraire de la France en Allemagne au XVIIe siècle, p. 162. — Thèses de M. Adrien Baret, p. 325. — L'enseignement de M. Fustel de Coulanges à la Faculté des Lettres de Strasbourg, p. 342.

Plessis (Fréd.). — Observations sur un sujet de composition de grammaire, (de la proposition interrogative directe en grec et en latin), p. 47. — Etudes de religion et de littérature anciennes, par M. Hild, p. 113. — Métrique latine ; étude sur la place des mots dans certains vers, p. 133. — Considérations sur les élegiaques romains à propos d'un livre récent, p. 208. — Cours d'éloquence latine de M. Louis Havet au Collège de France ; lettres de Joachim du Bellay publiées d'après les originaux, par P. de Nolhac. — Histoire de la littérature romaine, par E. Talbot ; une excursion au Macaluba de Girgenti, par Ch. Contejean. — La constitution de dot dans l'ancienne Grèce, par G. Barilleau, p. 285. — Thèse latine de M Bréton. — Nouveaux classiques latins de la collection Hachette, p. 356.

Thézard (L.). — Etude sur Perse, p. 279.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

A

Accent, ses diverses espèces, p. 226 ; accent rythmique, p. 227.
Agrippa d'Aubigné, p. 292.
Alcaïque (vers), p. 235.
Anglais (les), exaltés par Lessing, p. 103.
Antoine, son étude sur le Simplicissimus de Grimmelshausen, p. 163.
Aphrodite et **Enée**, p. 72.
Architecture, art d'imitation, p. 54 ; art d'harmonie, p. 55 et 59.
Aristophane et **Cléon**, p. 190.
Aristote (poétique d'), rythme, p. 53, 60, 222-228.
Arts, comment ils procèdent de l'imitation, p. 54; supériorité des arts de l'ouïe et du rythme, p. 56.
Arts poétiques au XVI^e^ siècle, p. 73.
Aryens, leur religion, p. 21.
Assemblée générale des Trois-Ordres en 1789, p. 270.
Assemblées gauloises (lieux d') p. 240.
Auteurs anglais et allemands du baccalauréat, p 61.
Athènes (Histoire intérieure d') depuis la chute des trente tyrans jusqu'à la bataille de Chéronée, p. 85.
Aubertin (Ch.), éloquence politique et parlementaire en France avant 1789 ; histoire de la langue et de la littérature française au moyen âge, p. 292, 293.
Avignon (importance de la Juiverie d'), p. 267.
Avocats à Rome, p. 90.

B

Baccalauréat, nouveau modèle d'examen, ses résultats, p. 336; candidats admissibles, p. 253.
Baret, ses thèses, 325.
Bender, Rome et la vie romaine, 40.
Benoist XIII, sa bulle relative aux Juifs, 272, 276.
Benoist et **Riemann**, leur édition de Tite-Live, 359.
Bossuet, sa politique tirée de l'Ecriture Sainte, 351.
Bréal, son sentiment sur le choix des auteurs anglais et allemands dans les lycées, p. 61.
Bréton (G.), sa thèse sur les Métamorphoses d'Ovide, 356, 357.
Brochures en 1789, 132.
Brutus de Cicéron (le), 83.

C

Cahiers définitifs des Trois-Ordres, 204.
Catalectique, sens de ce mot, 227.

Digitized by Google

Cérès Helvina et Juvénal, 177.
Chaignet, son ouvrage sur la tragédie grecque, 53, 54; sur la philosophie de la science du langage, 223, 226, 228.
Chevalier, Croquis des opérations militaires de la France de 1789 à nos jours, avec un atlas, 215-218.
Comédie (la) après Molière et le théâtre de Dancourt, 292.
Commerce (le) à Poitiers en 1789, 128.
Concours littéraire ouvert entre les étudiants, 25, 335.
Conditionnel français, manières de l'exprimer en grec et en latin, 118, 123.
Conférences du jeudi, leur utilité, 249.
Conjugaison (la) en grec, 91, 92.
Conjuguer un verbe, ce qu'on entend par là, 91 : inexactitude de cette expression, 91.
Création (doctrine de la), opinion de Lucrèce, 186.
Croix (le P. de la), p. 228 et suiv.; 294 et suiv.
Convocation des électeurs aux Etats généraux, 13.
Corneille, sa science du rythme, 232; jugement porté sur lui par Lessing, 100, Corneille et Aristote, 292.
Correspondance des municipalités entre elles au sujet des élections en 1789, 130.
Cottler, ses extraits de la dramaturgie de Hambourg, 66.
Croiset (Alfred), son ouvrage sur la poésie de Pindare, 223, 231, 233, 238.
Croiset (Maurice), son ouvrage sur Lucien, 111, 113.
Crotone, Pythagore vient s'y établir et y fonder son école, 105, 106.
Curtius, sa théorie du verbe grec, 90-95.

D

Danton (notes sur l'éloquence de), 40.
Demandes des cahiers des Trois-Ordres, 198, 199.
Démosthène, son rythme, 234.
Denys d'Halicarnasse et la légende d'Enée, 69.
Descartes et la théorie des idées innées, 257, 265.
Despois, traduction d'un passage de Juvénal rectifiée, 182.
Destouches, jugé par Lessing, 102.
Déterminisme, 155-159.
Didon (le P.), son jugement sur les étudiants allemands, 352.
Dissertation latine à l'examen de licence, 42-45.
Dithyrambe, son caractère, 57, 231.
Dôme de Saint-Pierre à Rome, 59.
Dramaturgie de Hambourg (la), dans la classe de rhétorique et au certificat d'aptitude, 60, 98.
Du Bartas (la vie et les œuvres de), 78.
Du Belloy, son Illustration de la langue française, 165.

E

Edouard III, son ordonnance de 1362, 326.
Elections dans le Poitou en 1789, 126-133, 195-207.
Elégiaques Romains (les), 218.
Enée (la légende d') 67, et suiv., 113 et suiv.; 251, 334.
Epitrite (Rapport d'), sa valeur, 59, 60.
Eschyle, Perses, 223, 226, 227.
Euripide, ses tragédies traduites en italien, p. 150.
Examens (statistique des), baccalauréat, 6, 117, 335; licence, 6, 335.

Digitized by Google

F

Formes verbales, 91, 92, 95.
France (la) en 1789; période électorale, 13, 19.
Fustel de Coulanges, son enseignement à la Faculté des lettres de Strasbourg, 342.

G

Géographie (la légende et la), 67 et suiv.
Gervinus, son jugement sur la *Dramaturgie de Hambourg*, 98.
Gottsched ne mérite pas tous les reproches des Allemands, 168.
Grücker, son Histoire des doctrines littéraires et esthétiques en Allemagne, 162.
Guardione, ses écrits, 151.

H

Hachette (nouveaux classiques de la collection), 358.
Harmonie, en quoi elle consiste, 55.
Havet (L.), son livre sur le vers Saturnien, 134; son cours d'éloquence latine au Collège de France, 285.
Herbert de Cherbury, sa théorie des notions communes, 257, 258.
Herbord, V. Sanxay.
Hésiode, à quelle phase nationale il correspond, 230.
Hild, Légende d'Enée avant Virgile, 113-116.
Histoire (programme du cours et des conférences d'), 3, 301-305.
Homère. le XXIII^e^ chant de l'Iliade, 226.

I

Iambe, son caractère, 224-230; structure du vers Iambique, 227-228.
Idéal, condition suprême de l'art, 54.
Idées innées (arguments de Locke contre la théorie des); discussion de ces arguments, 257-265.
Imitation dans les arts, ses différentes espèces, 54.
Influence littéraire de la France en Allemagne au XVII^e^ siècle, 162.

J

Jallet, ses débuts, son rôle dans les élections, 202-203.
Jouffroy, son opinion sur le scepticisme, 9.
Juifs, leur condition civile dans le Comtat-Venaissin pendant le séjour des papes à Avignon (1309-1376) et pendant le XIV^e^ siècle (1409-1513), p. 265 et suiv.
Juvénal (notes biographiques sur) p. 170 et suiv.

K

Kant, ce qu'il faut penser de son scepticisme, 9; son opinion sur le libre arbitre, 158.
Krantz, son *Essai sur l'Esthétique de Descartes*, 141, 353-356.

Digitized by Google

L

La Fontaine, éd. H. Regnier, 292.
Lallier (R.), son édition de Salluste, 210-211.
Langue grecque, sa perfection, 236.
Languedoc (Juifs du) au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, 266.
Larroumet, Marivaux, 292; sa thèse sur le 4^e^ livre de Tibulle, 213, 214, 215.
Latins, leur poésie plus métrique que rythmique, 57, 235-236.
Légende d'Enée (la) avant Virgile, 67-73.
Leibniz, son avertissement aux Allemands de mieux cultiver leur intelligence et leur langue, 165; ses considérations sur l'usage et l'amélioration de la langue allemande, 166.
Lemaître (J.), ses thèses, 292.
Lessing jugé par M^me^ de Staël, 103.
Liberté, différentes théories; opinions de Hamilton, de Dubois-Reymond, de Kant, 155-159.
Littérature étrangère (programme du cours et des conférences de), 4, 311-312.
Littérature française (programme du cours et des conférences de), 4, 308-310.
Littérature et Institutions grecques (programme du cours et des conférences de) 4, 306.
Littérature latine et Institutions romaines (programme du cours et des conférences de), 4, 306-308.
Locke, ses arguments contre la théorie des idées innées; critique de sa théorie, 257-265.
Lohenstein, son Ibrahim Bassa, 165.
Longuemar (de) V. de la Croix.
Louis XIV, son erreur au traité de Douvres, 348.
Lucien (Essai sur), par M. Croiset, 111-113.
Lucrèce, arguments du matérialisme dans Lucrèce, par M. Royer, 184.

M

Marseillaise (la), son rythme, 222, 231, 234.
Massacre de Carpentras et émeute de Mazan, 269.
Métrique latine, étude sur la place des mots dans certains vers, 133-137.
Milet (J.), édition nouvelle de sa *destruction de Troye*, 360.
Misère générale du Poitou en 1789; Arthur Young, 127.
Modes, dorien, 57; phrygien, 57; lydien, 58.
Molière déclaré inférieur à Destouches par Lessing, 101.
Monod, son jugement sur la *Cité antique*, 345.
Monnier (Em.), Notice sur lui, 187.
Motifs de nos actions, 157; ce qu'on entend par le motif le plus fort; opinion de Kant, 157-158.
Müller (Max), son ouvrage sur l'origine et le développement de la religion étudiés à la lumière des religions de l'Inde, 20.
Musique, associée à la poésie chez les Grecs, 57 et 230; son rôle dans la doctrine pythagoricienne, 108.

N

Nicolas V protège les Juifs contre le zèle des inquisiteurs, 277.
Nomination des députés aux Etats Généraux, 200.

Digitized by Google

Numa; ses institutions religieuses, 20; ses prétendus rapports avec Pythagore, 104; livres qui lui ont été attribués, 110.

O

Observations sur les sujets de compositions, 9-10; 42-49; 83-88; 118-123; 155-159; 190-192; 257-265; 336-342.
Ogier, ses théories dramatiques, 138.
Opitz, son Aristarchus et son livre de la poésie allemande, 161.
Orchestique, 56-57, 231.
Ovide, débat sur l'authenticité de certaines pièces, 208.

P

Pellissier, ses thèses, 73.
Pellisson, son livre sur les Romains au temps de Pline le jeune, 35 et suiv.
Pentamètre, comment il faut le scander, 229.
Perse (étude sur), 279-285.
Petermann proteste contre l'abus de la dictée chez les professeurs allemands, 347.
Philosophie (programme du cours et des conférences de) 4, 303-304.
Pie II impose aux Juifs la marque jaune, 278; ses ordonnances prohibitives relativement à leur commerce et à leur banque; son recours à leurs services financiers, 278.
Pied (en versification), ce que c'est, 56, 59; ses éléments, 233.
Platon, en quoi sa théorie de l'art se rencontre avec celle d'Aristote, 55.
Poésie, sa source suivant Aristote, 53; pourquoi elle est l'art par excellence, 54-57; ce qu'elle est par rapport au rythme, 60; poésie chorique, 238.
Politique versatile des papes à l'égard des Juifs au xv^e^ siècle, 272.
Premières leçons d'histoire littéraire, par A. Croiset, R. Lallier, Petit de Julleville, 293.
Prévost-Paradol, son opinion sur Lucrèce, 184.
Properce, caractère de sa poésie; comparaison avec Tibulle, 210-211.
Proposition interrogative directe en grec et en latin (de la), 47-49.
Publicistes (les) dirigent les élections de 1789, 17-18.
Pythagore, date de son arrivée en Italie, 105; sa doctrine a dû pénétrer jusqu'à Rome, 107; deux parties dans sa philosophie, 108.

R

Racine, jugement porté sur lui par Lessing, 101.
Rambaud (Alf.), histoire de la Révolution française, p. 218.
Réclamations des paysans et du Tiers-Etat en 1789, 18.
Rédaction défectueuse du règlement des élections, 14.
Religion romaine, ses caractères, 20 et suiv.
Répertoire des travaux historiques, 291.
Revue internationale de M. A. de Gubernatis, 360.
Romantique en 1608 (un), Jean de Schelandre, 137 et suiv.
Ronsard, son abrégé de l'art poétique et la préface de la Franciade, 165.
Rythme, forme spéciale de l'harmonie, 56; ses divers caractères, 57; le rythme poétique, 58; ses éléments, 59, 222-223; ses transformations, 231, 232; sa valeur expressive et éducatrice, 233-234.

Digitized by Google

S

Sanxay (les fouilles de), 238 et suiv. ; 293, 294 et suiv.
Saphique (vers), sa nature, 225.
Scepticisme, arguments sur lesquels il s'appuie, 9.
Séances de l'assemblée préliminaire du Tiers-Etat pour le Poitou, 198, 199.
Sophocle, Œdipe à Colone, 228, 231; Antigone, 233.
Spuches (G. de), 150.
Style périodique, sa raison d'être au XVIIe siècle.
Sujets de compositions donnés au baccalauréat, 7, 8, 117, 118, 397, 300; à la licence, 7, 300, 301; préparation par correspondance (licence, agrégation, certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes), 8-9; 10-12; 49-52; 87-89; 123-126; 159-162; 192-195; 301-303.
Sulpicie, ses élégies, 213.

T

Tacite, le *de Moribus Germanorum* expliqué par M. Fustel de Coulanges, 352.
Talbot, son histoire de la littérature romaine, 289-290.
Temps généraux et temps spéciaux en sanscrit; temps modifiés et non modifiés de Max Müller, 97.
Thème temporel, sa définition; nombre des thèmes temporels en grec, en latin, en sanscrit, 91-94.
Thème verbal, 91, 97.
Thibaudeau, son jugement sur Poitiers, 129.
Thierry (Augustin), appréciation de sa Conquête de l'Angleterre par les Normands, 345.
Thomasius, son traité de l'imitation des Français, 166.
Tibulle, le 3e livre des Elégies ne saurait lui être attribué; caractère de sa poésie, 209, 210.
Tolérance de la papauté à l'égard des Juifs; ses causes, 221.
Tonalité, son triple caractère, 232.

U

Ulysse et Enée, p. 72 et suiv.
Université de Poitiers (notes sur l'), 377, 325.
Universités allemandes, les **Vorlesungen**, 347.

V

Verbe, classification des verbes d'après Curtius, 95, 96.
Vers français (le), son rythme, 237.
Version latine au baccalauréat (la), 336 et suiv.
Virgile, 2e livre de l'Enéide, 56, 236; poèmes qui lui sont attribués à tort, 208.
Voltaire jugé par Lessing, 100.

W

Weise (Chrétien), proteste contre le style de l'hôtel de Rambouillet, 167.

Poitiers. — Typ. de Marcireau & Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google